

ISSN : 2518 - 4237

LŊGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**



Faculté des Lettres et
Sciences Humaines



Université de Kara

Numéro 001 Juin 2016

En couverture, photo d'un grenier
traditionnel kabiyè prise au « musée
de Yadè », « Kabiyè sɔsaa djiwa ».

© *LɔŋGBOWU*, Revue des Langues, Lettres et Sciences de
l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences
Humaines, Université de Kara-Togo
N°001, Juin 2016
ISSN : 2518-4237

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION

Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU, *Professeur Titulaire*

Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*

Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Maître-Assistant*

Coordinateurs de publication : Assogba GUEZERE, *Maître de Conférences* et Boussanlègue TCHABLE, *Maître-Assistant*

Secrétaire : Essonam BINI, *Maître-Assistant*

Assistants à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Assistant* et Komlanvi NABIOUWENAM, *Secrétaire administratif*

Adresse de la revue : Faculté des Lettres et sciences Humaines, Université de Kara, BP 43, Kara, Togo ;

Email : rellshs2016@gmail.com

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)

Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)

Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)

Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)

Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)

Pr Koffi AKIBODE (Université de Lomé)

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)

Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)

Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé)

Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)

Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)

Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)

Pr Ataï PEWISSI (Université de Lomé)

Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)

Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)

Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)

Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)

Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)

Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)
M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche
(CNRST)
Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
Pr Moussa Willy BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Padabo KADOUZA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Laré KANTCHOA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Didier AMELA, Maître de Conférences (Université de Lomé), M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Koffi SOSSOU, Maître de Conférences ; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Paboussoum PARI, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Martin Minlipe GANGUE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Ali Pitaloumani GNAKOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Mme Kouméalo ANATE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Kokou GBEMOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Séna AKAKPO- NUMADO, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. A. AWESSO, Maître de Conférences (Université de Lomé).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE.....	3
SOMMAIRE.....	5
LIGNE EDITORIALE.....	9
SYNTHESE DES ARTICLES.....	15
LETTRES ET LANGUES.....	17
False Consciousness in <i>Pride and Prejudice</i> , DJAGRI	
TEMOUKALE Mabandine.....	19
The Role of music in August Wilson's <i>Ma Rainey's</i>	
<i>Black Bottom</i> , KOUMA Yao Katamatou.....	31
Miroirs, intertexte et éthos: la mise en abyme dans	
<i>Concert baroque</i> d'Alejo Carpentier, AGBESSI	
Akpéné Délalom.....	49
L'écriture de l'émergence dans le contexte du	
développement en Afrique, PIDABI Gnabana.....	69
Suivre le père ou le « tuer » : les dramaturges béninois	
face à l'héritage théâtral de Jean Pliya,	
NOUWLIGBETO Fernand.....	85
L'adjectif et la qualité en kabiyè, PALI Tchaa.....	109
Etude sémio-syntaxique des idiotismes spécifiques en	
éwé, AGBESSIME Komla Enyuiamedi.....	143
Analyse sémantique du vocable di en agni,	
Langue kwa de Côte d'Ivoire, ASSANVO Amoikon	
Dyhie.....	159
Description du système numéral de l'igo, GBLEM-	
POIDI Honorine Massanvi.....	175
Hybridation et productivité lexicale en français parlé et	
écrit au togo (FPT), MOUZOU Palakyém.....	199
La pluralité verbale en koulango, KRA Kouakou	
Appoh Enoc.....	215
Les langues en contact sur la liste Achteure : approche	
linguistique et sociolinguistique, ELHADJI YAWALE	
Maman Lawan.....	237
Description linguistique du slogan <i>N'an laara an saara!</i>	
DIALLO Mohamadou.....	255
« Les insultes politiques de la période insurrectionnelle	
au Burkina Faso : structures linguistiques et fonctions	
sociolinguistiques », KABORE Bernard.....	271
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE.....	281
La psychopédagogie et le professionnalisme dans le	

métier de l'enseignement : cas des enseignants en fin de formation a l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, TCHASSAMA Ati-Mola	283
Redoublement multiple et estime de soi en mathématiques et en français chez les élèves de 3 ^{ème} , BADOLO B. Léopold	307
Conception de la surdité par les enseignants, styles d'enseignement et performances scolaires chez les élèves handicapés auditifs au Togo, TCHABLE Boussanlègue ...	323
Redoublement et risque de décrochage scolaire chez les élèves des classes de terminale à Lomé au Togo, BAWA Ibn Habib	345
Quel dispositif social pour une mise en œuvre efficace des prestations sociales au profit des travailleurs du secteur informel?, OUYI Badji	365
Difficultés d'insertion urbaine et lutte contre la pollution environnementale : regard sur le phénomène de la bidonvilisation au cœur des espaces insalubres dans la ville de Lomé, NANTOB Mafobatchie	379
Conurbation de la ville de Lomé (Togo) par la fragmentation du salariat, MOUTORE Yentougbe	395
Crise du logement et conditions d'habitat des étudiants de l'Université de Kara, TCHALLA Kokou	417
Emergence des gares routières à Moundou (Tchad) : une réponse aux problèmes de gestion de l'espace et de prestations du service de transport interurbain, TATOLOUM Amané, BAÏSSERNÉ PALOU Ludovic, NDADOUM Nadmian	435
Vente illicite de médicaments officiels a Adjamé Roxy : une pharmacie par terre hallucinante au cœur d'Abidjan DAKOURI Guissa Desmos Francis, ANDIH Kacou Firmin Randos, OUATTARA Drissa	451
Logiques d'acteurs dans la production de l'habitat à Cocody, GOGBE Téré, DIHOUEGBEU Deagai Parfaite, TOURE Mamoutou, SOUMAHORO Soualio	471
Amenagement urbain et logiques intégratives a Abidjan : Cas des villages Ebrié de la commune de Cocody GOUAMENE Didier-Charles, ATTA KOFFI Lazare, GOGBE Téré	487
Le commerce la prospérité et le délin de Marabadiassa (Côte d'Ivoire) de 1991 à 1921, BAMBA	

Mamadou.....	513
En finir avec l'économie de traite afin de promouvoir le commerce des nationaux au Sénégal, une réforme qui tourna court : 1960-1969, LABANTE Nakpane.....	535
Ingérence humanitaire : souveraineté des Etats nations et rationalité éthique, TONYEME Bilakani.....	569

LIGNE EDITORIALE

Longbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue *Longbowu* sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

Chaque projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word d'un maximum de 50 000 signes (espaces et notes comprises), police Times News Roman, taille (12 pour le corps de texte, 10 pour les notes de bas de page et 11 pour les citations détachées du texte), interligne 1,5, avec la mise en forme la plus simple possible (pas de styles, de puces ou de retraits, mais des alinéas (1 cm à gauche, et 0 cm à droite) au début de chaque paragraphe).

L'ordre logique du texte doit respecter le canevas suivant :

- ✓ un titre bref et évocateur ;
- ✓ une signature comportant le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) en majuscules et le ou les prénoms en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;
- ✓ un résumé en français et en anglais de 10 lignes au maximum ;
- ✓ un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;

- ✓ une introduction ;
- ✓ un développement ;
- ✓ une conclusion ;
- ✓ une partie sources et bibliographie.

Les articulations du développement du texte sont à titrer et/ou à sous-titrer de la façon suivante :

1. pour le titre de la première section ;
 - 1.1. pour le sous-titre de la première sous-section ;
 - 1.2. etc.
2. pour le titre de la deuxième section ;
 - 2.1. pour le sous-titre de la deuxième sous-section ;
 - 2.2. etc.

Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible.

La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.

Les langues de publication de la revue sont le français et l'anglais. La publication d'un texte en une langue autre que le français et l'anglais est soumise à l'autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français et à l'anglais sont en italique et sans guillemets.

La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.

La présentation des figures, cartes, graphiques, ... doit respecter le miroir de la revue qui est de 16x24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

Pour les citations, utiliser les guillemets français suivis ou précédés d'un espace insécable « », et les guillemets anglais simples pour les citations à l'intérieur de citations ''.

Lorsqu'une citation dépasse quatre lignes, il faut la détacher du corps de texte. Dans ce cas, elle n'est ni précédée, ni suivie de guillemets. L'interligne est simple et la taille de la citation est de 11.

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

PRESENTATION DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

La référence bibliographique adoptée est celle intégrée au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur avec une initiale en majuscule, virgule, année de publication (deux points) : page à laquelle l'information a été prise).

Ex : (Piaget, 1998 : 15).

Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consisteront à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de première main consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :

- pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénom des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance.
- pour les archives, il convient de mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Lomé, Archives nationales du Togo (A.N.T.), 2APA, dossier 1 : Anecho 1875 – 1913 et 1913-1934. Ne pas oublier de préciser la cote et la pagination des documents cités (fol. pour les documents manuscrits).

Pour les autres cas, merci de respecter les modèles suivants :

Ouvrages

Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*. Paris, Seuil.

Lehmann Ch., 1995, *Thoughts on Grammaticalization*. Munchen-Newcastle; Lincom.

Vaux A. 1988, *Social Support. Theory, Research, and Intervention*. NewYork, Praeger.

Ouvrages collectifs

Leyens J.P., Yzerbyt V. et Schadron G., 1996, *Stéréotypes et cognition sociale*. Liège, Mardaga

Bolognini M., et Prêteur Y., 1998, *Estime de soi, perspectives développementales*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Si les directeurs de l'ouvrage sont plus de trois, faire suivre ces trois noms de « et al. ».

Actes de colloque

Baba G. (Ed), *Quelle contribution des Universités au développement en Afrique ? Actes de colloque : Kara, 12-16 mai 2014*), Paris, L'Harmattan.

Mémoires de recherche et thèses de doctorat

Djonna A., 2007, *Cohésion familiale et performances scolaires chez les adolescents du Togo*. Mémoire de DESS. Université de Lomé.

Gagnon C., 1997. *Dynamique de la réussite scolaire des filles au primaire: une nouvelle approche interactionniste*.
Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Articles de revue

Tousignant M., 1988, « Soutien social et santé mentale : une revue de la littérature ». *Sciences sociales et santé*, n° 6(1), 77-106.

Fouéré M-A., 2005, « Les métamorphoses des « relations à plaisanteries » : Un nouvel enjeu politique dans la construction des États-nations ». *Cahiers d'études africaines*, n°178, 389-430.

(Attention, ne pas mettre pp.)

Articles d'ouvrages collectifs

Prêteur Y., et Sublet, F., 1997, « Les conceptions et pratiques éducatives, image de soi et acquisition de l'écrit chez les enfants », dans Y. Prêteur et M. Léonardis (Eds), *Education familiale, image de soi et compétences sociales*. Bruxelles, De Boeck, 197-223

Lakey B. et Cohen, S., 2000, « Support theory and measurement », in S. Cohen, L. Underwood et B. H. Gottlieb (Eds.), *Social support measurement and interventions: A guide for health and social scientists* New York, Oxford University Press, 29-52.

(Attention: le titre de l'article doit être suivi de « dans » pour les articles en français et « in » pour les articles en anglais).

Le non respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

La Revue *Longbowu* étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner

corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

SYNTHESE DES ARTICLES

Pour le compte de ce premier numéro de la revue *Longbowu*, les contributions ont été à la fois abondantes et éclectiques. Cela répond bien évidemment à l'immensité du domaine des Langues, Lettres et Sciences d l'hommes et de la Société duquel la revue appelle les travaux qu'elle publie. La diversité des articles recensés peut être identifiée selon les sous-domaines suivants: la littérature, la linguistique, la psychologie, la sociologie, l'histoire, la géographie et la philosophie.

En littérature, que celle-ci s'inscrive dans la perspective anglophone ou francophone, les auteurs se sont intéressé à deux types d'oeuvres: le roman et le théâtre. Sur les oeuvres romanesques, il a été procédé à une analyse thématique, à l'état d'âme et la condition psychique des personnages, au choix scripturaire de tel(s) auteur(s) dans une perspective communicationnelle et aux rapports que l'écrivain entretient avec la tradition et la société. En théâtre, les auteurs ont montré d'une part, comment le blues a été utilisé pour réorienter les objectifs du théâtre noir américain et d'autre part, la filiation entre le « père », Jean Pliya, dramaturge de grande renommée et les autres dramaturges béninois, à la lumière de la théorie de la réception.

Quant aux études du domaine linguistiques, elles ont porté sur des aspects spécifiques allant de l'analyse du discours aux variations de la langue en société en passant par la description pure. Il s'est agit, en analyse du discours, d'une approche sémio-syntaxique des idiotismes linguistiques propres à une langue togolaise, l'éwé. En sociolinguistique, on enregistre une étude sur les insultes politiques portant sur la période insurrectionnelle au Burkina Faso. En linguistique descriptive, les travaux ont analysé la pluralité verbale de la langue kulango de Côte-d'Ivoire, la question de l'hybridation dans la création lexicale en français parlé et écrit au Togo et à la sempiternelle problématique de l'identification des adjectifs dans les langues et particulièrement en kabiyè parlé au Togo en regard de l'expression de la qualité.

Dans le domaine de la géographie, les études ont abordé des questions relatives à l'aménagement urbain, aux problèmes du foncier, au transport, au commerce et à la santé des populations. En effet, les auteurs décrivent la logique des acteurs dans la production des habitats urbains (Cocody, Côte-

d'Ivoire), les questions de transport à travers la problématique de la gestion des gares routières (Moundou, Tchad), la gestion des collectivités locales (Ouagadougou, Burkina Faso) et le problème de la vente illicite des médicaments de rue et les conséquences en termes de santé des populations (Abidjan, Côte-d'Ivoire).

Les textes des auteurs ont concerné, en psychologie, les champs de l'éducation, du travail et des organisations. Ainsi, en psychologie de l'éducation, les auteurs ont essayé d'expliquer les incidences pédagogiques et psychologiques du redoublement, de rechercher les liens entre le redoublement et le risque de décrochage scolaire, la relation entre les styles d'enseignement et les performances scolaires des élèves handicapés auditifs, l'influence de la formation en psychopédagogie et le professionnalisme chez les enseignants en fin de formation initiale. Dans le domaine de la psychologie du travail et des organisations, l'on a tenté d'apporter des éléments de réponse sur le dispositif social efficace pour la mise en œuvre des prestations sociales dans le secteur informel afin d'y relever les obstacles et proposer des solutions novatrices visant à faciliter la couverture de ce secteur pourvoyeur d'emplois.

En philosophie, la question de l'ingérence humanitaire au regard de la souveraineté des Etats Nations et de la rationalité éthique a été abordée.

Le domaine de la sociologie a connu des contributions relevant de la sociologie urbaine. En effet, les auteurs ont abordé les problématiques liées à la conurbation urbaine par la fragmentation du salariat, aux difficultés d'insertion urbaine et à la lutte contre la pollution environnementale en portant le regard sur le phénomène de la ghettoïsation ou de la bidonvilisation au cœur des espaces insalubres dans les villes, à la question foncière et les difficultés de cohésion sociale dans les zones urbaines.

En histoire, le commerce précolonial à Marabadiassa a été traité et l'étude montre que les échanges commerciaux ont favorisé la prospérité économique et l'ouverture de Marabadiassa sur le monde extérieur. En outre, le démantèlement de l'économie de traite au Sénégal, cheval de bataille des pouvoirs publics entre 1960 et 1969, n'a malheureusement pas abouti à une véritable intégration des hommes d'affaire locaux dans les circuits commerciaux restructurés.

LETTRES & LANGUES

FALSE CONSCIOUSNESS IN *PRIDE AND PREJUDICE*

DJAGRI TEMOUKALE Mabandine*

Abstract

This paper intends to analyse *Pride and Prejudice* in the light of Marxist perception of works of art. With this approach, this article seeks to show, on the one hand, the false consciousness of characters due to man-made-laws which govern the created society and on the other hand to show how materialism, especially money, not only determines the choices in marriage but also helps characters to say which marriage is successful and which one is not

Keywords: false consciousness, materialism, characters, society.

Résumé

Cet article se propose d'analyser *Pride and Prejudice* à la lumière de la perception marxiste des œuvres littéraires. Avec cette approche, cet article cherche à montrer, dans un premier temps, la fausse conscience des personnages causée par les lois établies par les hommes, lesquelles lois gouvernent la société créée et d'autre part, montrer comment le matérialisme, surtout l'argent, non seulement guide les choix dans le mariage mais aussi permet aux personnages de qualifier un mariage de réussi ou non.

Mots-clés: fausse conscience, matérialisme, personnages, société.

Introduction

False consciousness is a term used by some Marxists to explain and show how the ruling class uses their ideologies to co-opt the proletariat. The visible part of it is sensed when a member of the oppressed class fails to see the origin or cause of their plights and goes further to accept and even promote the oppressing and dominating ideologies. In this paper, the ruling class comes under the shape of capitalists, aristocrats or any social group which enjoys certain privileges at the expense of others in a given society.

Jane Austen was born in a society where "the capitalists hold the economic purse strings and therefore control the base,

* University of Kara, Email : josiasedjagri@yahoo.fr

making the capitalists the center of power in society” (Bressler, 1994: 119). Most of the time, ideology in aristocratic and capitalistic societies, “represents a set of false assumptions or illusions used by elites to dominate the working classes and to maintain social stability” (Bressler, 1994: 119). Thus, economic power based on wealth accumulation and ideology created by the dominating class rule the society created by Jane Austen in *Pride and Prejudice*.

During the 18th century, it was underscored that “England was undergoing rapid change” (Nash, 1980: 6) due to industrial revolution. Women were mostly left aside in the Victorian Age since Reform Bills of 1832 and 1867, which changed voting rights by granting a political voice to many among the working class who had not enjoyed any such voice before, did not include women in these reforms. The latter still had limited access to education, could not vote or hold public office, and could not, until 1870, own property. To live without property could condition women to adopt certain attitudes and discourse which could show total surrender to forces oppressing them. In a sense, women were marginalised and alienated.

Published in 1813, *Pride and Prejudice* portrays a society whose blinders are so thick that the power holders, mainly men, do not think of any reformation in favour of women. These blinders, as Karl Marx called, were upon men’s as well as women’s eyes leading both of them to see reality only from men’s perception. In this novel, there are no clear and open class struggles as those mostly experienced between workers and their masters. Yet, the relationship between aristocracy and the lower class, or between the rich and the poor, can be compared to the tense relationship between workers and employers. The patriarchal society in which Austen’s characters live and its values represent more accurately aristocrats and capitalists along with their ideologies.

Therefore, the necessity rises to deconstruct false consciousness through the lives and actions of characters in *Pride and Prejudice*. On the one hand, men in general enjoy certain vital privileges which lead them to hold a discourse which controls and protects these privileges. On the other hand, women are seen having unstable and unbalanced attitudes in the choice of their men partners in marriage. Such

attitudes are dictated by what the society in which they live holds as reality and truth since it is agreed that even from childhood “all behaviour patterns and ideas are shaped by the society in which the child is brought up” (Parker, 2002:13).

Lukács (1923) and Eagleton (1976) who are some of the leading figures in Marxist criticism have come to advocate with Marx and Engels that social realities especially economic tensions shape people's perception and appreciation of things. In a sense, “most people living in a society ascribe to its *ideology*, the false ideas about society's purposes and coherence promulgated by the power elites” (Griffith, 2002:138). In other words, individuals cannot have genuine thinking if they should only act and operate in the light of the demands of their society.

This article which is built on two parts intends to show how false consciousness is produced in *Pride and Prejudice* in order to agree with Marx that conditions of people's social existence determine their consciousness. The first part deals with false consciousness created by man-made laws. The attitudes and actions of characters like Mrs Bennet and her two daughters, namely Jane and Elizabeth, will be examined in order to show how the discourses of the two daughters reveal their false consciousness. The second part analyses some characters' discourses about money and marriage so as to show how a material-oriented society has robbed its members of objectivity and true sense of reality.

1. False Consciousness through Man-Made Laws in *Pride and Prejudice*

Marx and Engels posited long ago that “the mode of production of material life conditions the social, political and intellectual life process in general. It is not the consciousness of men that determines their being, but on the contrary, their social being that determines their consciousness” (cited by Eagleton, 1976:4). In *Pride and Prejudice*, it proves true to a great extent that the living conditions of characters determine their consciousness.

When Mrs Bennet complains about the fact that her husband's wealth will go to Mr Collins, her two girls, Jane and Elizabeth, who have been convinced about the legal stand of this state of affairs, attempt at bringing their mother to accept things the way they are set. In a sense, Jane and Elizabeth

become agents of the same law which denies them inheritance. It has not crossed their mind to join their mother in rebelling against such kind of law since they have lived in a society where every female is taught at an early age that her future depends on either her personal effort to make a living or on her future husband's wealth. Jane and Elizabeth's attitude can be explained by the fact that "for too long the world's peoples have been oppressed, suppressed, deluded or cajoled into believing that reality is simply the way things are" (Bressler, 1994: 114).

Instead of breaking such a dangerous patriarchal law by offering their supports to their mother, "Jane and Elizabeth tried to explain the legal situation to her again" (*PP*¹, 20). They even try to help Mr Collins, the future heir, to avoid having a guilty conscience when Jane rhetorically asks: "why does he apologize for inheriting Father's property in future? We know it's not his fault" (*PP*, 21). Jane and Elizabeth "know" that Mr Collins is just a lucky innocent man whose future is brightened thanks to a man-made law. It means they are aware of the legal even though not legitimate inheritance Mr Collins is to get.

In a society like that of Jane and Elizabeth's, many privileges have moved from legal to "legitimate" ones. They "know" it is legal that they lose their father's wealth in favour of Mr Collins but they do not honestly think it is legitimate to do so. What is legitimate is that which appeals to fair and acceptable reason. Interestingly then, can there be something "for which there is a fair and acceptable reason" (Hornby, 2005: 677) which makes one's wealth go to others? Unfortunately, in *Pride and Prejudice*, characters are conditioned to take the legal for the legitimate. Here, lies their false consciousness whereby they are socially and politically alienated. It is then difficult for Mrs Bennet's daughters to go against what is taken for "legitimate." Legitimate, in this respect, is to infer legal, that is, which is "allowed and acceptable according to the law" (Hornby, *ibid*). The legal, therefore, comes to nullify the legitimate.

Mrs Bennet has not swallowed enough of education to be filled with laws which govern her society. She just has a sense of natural conscience which tells her that it is unbelievable to have your own children deprived of their father's wealth and

¹ Subsequent references to *Pride and Prejudice* will be abbreviated as *PP*.

thrown outside their house simply because there is a law allowing it. Thus, « s'opposant à légal, légitime désigne la conformité à certaines valeurs jugées supérieures aux lois positives » (Opposing legal, legitimate stands for conforming to certain values deemed superior to positive laws) (my translation) (Schifres, 1984 :91). It is then legitimate if Jane and her sisters inherit their father's possessions.

If Mrs Bennet had had support from her daughters and husband, she would have openly broken such an injunction because she thinks there is a greater and superior natural law (legitimate) which should be respected. She would have caused civil disobedience which, in fact, is the obedience of a superior law. To a great extent, she sees that society is not fair enough to protect all its members from falling into misery, especially when such precarious life is caused by laws issued by certain members (especially men) in that regard. Civil disobedience, as Miller et al. (1987) noted, appeals to moral values which are above those guaranteed by laws and, more importantly, calls for the right to resist any non-respect of human rights (Miller, David et al. 1987:173). Mrs Bennet senses, as John Rawls (1971) stated, that a just system ought to answer the horizon of expectations to which people are legitimately entitled (Rawls, 1971: 349). Unfortunately, the oppressing forces in her society are not only so strong but have also won so many to their cause that her complaints make no impact.

Conscience stands for « connaissance immédiate qu'un sujet a de lui-même, de ses pensées et de ses actes » (Immediate knowledge that someone has of themselves, their thoughts and actions) (Schifres, 1984:31). From its Greek origin, conscience "therefore makes a judgement on actions performed, and inflicts pain when the individual becomes conscious of wrongdoing" (Hoose, 1999:4). It can, therefore, be argued that Jane and Elizabeth have false consciousness which can be caused either by pure alienation or cowardice or hypocrisy. This does not help them to stand against a man-made law as Schifres, on defining conscience, noted: « F. Nietzsche d'abord a montré que le sujet peut s'aveugler lui-même sur les buts qu'il poursuit, par lâcheté ou par hypocrisie » (F. Nietzsche first showed that the subject can blind themselves as to goals that they pursue, out of cowardice or hypocrisy) (Schifres, 1984:32). [My translation]

Jane and Elizabeth have false consciousness because they succeed in internalising what the law says so well and so surprising that they lose the capacity to look for alternatives which would give them what they are naturally and genetically entitled to. They take the realities of the dominating class (patriarchal) as their own. This can allude to what Motchane called “Fausse conscience qui réunit dans une vision commune l’exploiteur et l’exploité, la classe dominante et la classe dominée.” (False consciousness that brings together in a common vision the exploiter and the exploited, the dominating class and the dominated class) (Motchane, 1973:73). The most tragic part of false consciousness is when the oppressed freely and unconsciously contribute to reinforce means and strategies mobilised against them. Jane and Elizabeth, embodiments of female plights as to inheritance, can grapple with the true reality of their existence if they would pay heed to the following Marxist appeal:

If we can but for a moment remove the blinders placed upon our eyes, the plugs within our ears, and the walls encasing our thoughts placed there by the so-called upper classes of society, we will be free for the first time to examine how our own thoughts and allegiances have been manipulated so that many of us have actually accepted the values and beliefs of a group of people whose goal is to keep us in our place [...] (Bressler, 114)

Jane and Elizabeth would have become agents whose mission would have consisted in fighting for daughters to have access to their fathers’ inheritance. There cannot be any revolution if walls encasing the oppressed are not removed as the statement above underscored.

2. Fortune as Marriage Measurement in *Pride and Prejudice*

Marriage, according to *Oxford Advanced Learner’s Dictionary of Current English*, is “the legal relationship between a husband and a wife” (Hornby, 2000:720). Traditionally, marriage was most motivated by the need to perpetuate human existence. Today, motivations to marry are multiple because of many changes in social organisation. In *Pride and Prejudice*, marriage constitutes the sole avenue of

opportunity and happiness for certain characters, which makes their actions and discourse insincere.

In the novel, it is said about Charlotte that “she did not think highly of men or of marriage, but she had always intended to marry” (*PP*, 43). Social pressure on unmarried girl is so devastating that Mrs Bennet becomes a laughing stock due to the fact that she is ready to welcome and be nice to any young man willing to marry one of her daughters. Charlotte’s marriage to Mr Collins is based on her fear to not have the chance to get a husband in a society where money and sometimes beauty are valued above any other thing since it is said of her: “Now twenty-seven, and lacking beauty, she felt she was lucky to have found a husband” (*PP*, 43). It is then not surprising to hear Mr Collins say of Bennet sisters: “I had heard much of their beauty, but I find them even more beautiful than reports have stated. I do not doubt you will see them all well married quite soon” (*PP*, 22). In addition, it is known that “in Jane Austen’s time, a woman who remained unmarried would almost inevitably be worse off than if she married. It explains why so many of the female characters are pre-occupied with the marital advantages of marriage” (Nash, 1980: 51).

In Jane’s patriarchal society, there is no law allowing daughters to have access to their parents’ fortune. It is then obvious to hear Mrs Bennet say: “if a good-looking officer with five or six thousand a year wanted to marry one of my girls, I wouldn’t turn him down” (*PP*, 10). Money becomes the measurement in Jane and Elizabeth’s society. It determines which relationship is good and which one is not. In a conversation with Mr Darcy on Mr Collins’ marriage to Charlotte, Elizabeth states: “She seems perfectly happy, however, and financially speaking, it’s a good marriage” (*PP*, 57).

Characters pontificate on and praise money and fortune. Nothing else can make marriage a happy one except fortune (large fortune). The definition of greatness and happiness is money-oriented. Almost all female characters in *Pride and Prejudice* hope to marry a rich man. It is when this first condition is not met that they can try with others since another maxim holds that a miserable marriage is worthier than a happy spinsterhood.

In Austen's created society, being kind and gentle are far from being enough to win other people's respect and consideration. Mrs Gardiner, Mrs Bennet's brother's wife, after being aware that Elizabeth is developing love acquaintance with Mr Wickham, observes: "I admit he's a most interesting young man, but sadly he has no fortune" (*PP*, 48). Gardiner's warning is based on the fact that no successful and happy marriage can be found with a poor, though interesting young man. To be plain enough, Mrs Gardiner goes further to warn Elizabeth: "you would disappoint your father by agreeing to marry a penniless young man" (*PP*, 48).

"Penny" qualifies and disqualifies a man when it comes to matters connected to marriage. People are then forced to look at and appreciate things from that angle. They no longer have any sense of reality apart from what the capitalistic and aristocratic society impose as truth. Men as well as women agree that girls should look for rich men to marry because, as discussed earlier, a man-made law dispossesses girls of their parents' properties showing that they have nothing to gain if they do not join with a man who, either by inheritance or personal feats, possesses fortune. Marriage becomes the only avenue of opportunity for girls to escape poverty and misery. It is then crystal clear that a mistake in the choice of a male partner would be tragic. In a sense, characters in love relations lack sincerity and integrity.

In *Pride and Prejudice*, girls face two dilemmas: first, they have to look for rich men but if they fail, then they must work hard to get some possessions in order to attract them. Lydia's marriage to Wickham is a striking example. While Jane and Elizabeth are rejoicing about the marriage of their sister, "their father explained that Wickham would never have agreed to marry Lydia, unless he had been paid a considerable amount of money immediately" (*PP*, 87). It is further said that Wickham admits "he was still hoping to find and marry a woman of fortune in order to have a comfortable income" (*PP*, 91). This shows the extent to which fortune plays a considerable role in marriages in Austen's created society.

Younger sons also suffer the same lot as girls as Colonel Fitzwilliam laments: "I, for example – I'm a younger son, you know, and won't inherit my father's fortune, so I shall never be rich or independent, like Darcy" (*PP*, 59). In the case of younger sons too, fortune should be their ultimate goal in

marriage. Since they are advised against marrying poor girls, such younger sons invest themselves in the search for rich girls.

In addition, in Austen's created world, "A younger son doesn't have a free choice when marrying. He cannot afford to marry a girl with no fortune" (*PP*, 59). Elizabeth knows Mr Wickham to be an opportunistic man who loves money above all. When she learns that her youngest sister, Lydia, elopes with Wickham, her mind just turns to the poor state of her sister and hopelessly exclaims: "she has no money, no connections, nothing that can tempt him to marry. She is lost for ever" (*PP*, 83). Wickham is poor and is normally expected to marry a rich girl in order for the couple to make ends meet. Because of the lack of financial foundation, the Bennet family gives in to anxiety as to the future of such marriage, fearing that Wickham abandons Lydia in the end.

Money or fortune, therefore, has the final say in girls' and boys' relationships. It guides and orients choices; it decides what to do or avoid; it controls outsiders' views on those engaged in marriage; it prescribes and dictates the discourse in the society; it creates reality and protects it. Fortune becomes an ideology since the importance of people is only measured against how much money they have been able to accumulate. As Eagleton rightly wrote: "The function of ideology, also, is to legitimate the power of the ruling class in society" (Eagleton, 1976: 5).

The opening lines of the novel foreshadow the fact that fortune will play a paramount role in marriage. Mr Bingley's move to Mrs Bennet's neighbourhood has greatly influenced her and her daughters. From all the hearsays, Mrs Bennet only admits: "I hear that he's a very rich young man" (*PP*, 1). She enquires more and comes to know that Mr Bingley is "a single man of large fortune – he has an income of four or five thousand pounds a year" (*PP*, 1). At this very beginning, Mrs Bennet's alienation is quite obvious. Her fear and joy are mixed up in her hope to see her daughters get married. She is so affected by her daughters' marriage so much so that her husband ironically consoles her saying that she will see "more rich young men come" (*PP*, 3).

Mr Darcy, about whom "it was said, had an income of ten thousand pounds a year" (*PP*, 4) becomes the target of ladies during public dances at Meryton, not because of his

being “a tall, handsome man” (*PP*, 4) but due to the fact that he can procure social security to the one with whom he gets married. The physical appearance of a man is then far from attracting ladies’ attention until their income per month or year is known. To accept or reject a marriage advance depends on how much one party or the two parties earn as income. It is in this respect that Elizabeth, while examining Caroline’s letter to Jane, notes: “We aren’t rich enough or grand enough for them” (*PP*, 42). In other words, though Jane is beautiful and well educated, her lack of fortune plays to her disadvantage.

Beauty and moral soundness are imprisoned by social classes, making it difficult to find sincerity in social relationships. Because of those social clichés, it is said that Elizabeth “was still convinced, however, that Mr Darcy was interested in high-born connections rather than character or common sense” (*PP*, 60). This view is, later on, revealed to be a prejudice against Mr Darcy.

Almost everything including beauty, handsomeness, happiness and success are defined in the light of money (income). The latter becomes blinders on the eyes of characters in Austen’s imagined setting which prevent them from seeing what Marxists called “reality”. So anything considered to be real is to a great extent a mirage. Aristocrats alienate the poor through their materially oriented definitions of things. They are themselves alienated by the same possessions since they are sometimes forced to live within those defined lines. Characters like Mr Bengley and Mr Darcy have to go against these stereotypes and class categorisations in order to follow the true desires of their hearts which are to marry ladies from other social classes.

In her attempts to thwart Elizabeth’s hope to marry Mr Darcy, Lady Catherine de Bourgh informs: “his mother and I planned their marriage, when they were still children. They are an ideal couple, both from respectable, honourable, ancient families, with an excellent fortune on both sides. What can possibly divide them?” (*PP*, 97) In other words, Darcy’s mother and Lady Catherine de Bourgh have arranged the marriage between Darcy and Anne de Bourgh, the daughter of Lady Catherine. Mr Darcy, being the product of aristocratic society can but behaves according to what is said to be the right attitude and manner till he encounters Elizabeth. Similarly, Mr Bengley has struggled against his feelings

towards Jane for long due to the fact that his family looks down upon Jane's class background.

Many veils have fallen from Darcy's eyes and this allows him to leave room for change and readjustment. Before then, Darcy's consciousness, which has guided almost all his actions, has been determined by his "social existence." Furthermore, it is noted that in his relationship with Elizabeth, Darcy "also talked of his pride, and his sense of her social inferiority, which had made him struggle against his feelings for so long" (*PP*, 61). This attitude whereby Darcy struggles against his feelings is what Schifres (1984) referred to as self-blinding out of hypocrisy.

Conclusion

This article has shown that Jane and Elizabeth have false consciousness and, worst of all, they freely and unconsciously contribute to reinforce means and strategies mobilised against them. As embodiments of female plights as to inheritance, they fail to grapple with the true reality of their existence which is the only way leading to true consciousness.

The article has also shown that beauty, handsomeness, happiness and success are defined in the light of material and financial possessions. Money has, therefore, become blinders on the eyes of characters in *Pride and Prejudice* which prevents them from seeing what Marxist critics called "reality". It has guided and oriented choices; it has decided what ought to be done; it has controlled outsiders' views on those engaged in marriage; it has prescribed and dictated the discourse in the society; it has created reality and protected it. Above all, fortune has become an ideology since the importance of people has only been measured against how much money they have been able to accumulate.

Unlike Jane and Elizabeth who fail to remove the blinders placed upon their eyes by the patriarchal society in order to own properties, Darcy and Bengley succeed removing the walls encasing their thoughts placed there by the so-called upper classes of society and move on to marry, out of love, Jane and Elizabeth respectively. It is obvious that had Jane Austen lived until 1870, she would have created female and male characters whose perception of reality would have been relativised. Jane and Elizabeth would have stood for feminists, or womanists, or radical feminists or anything of the kind

because forces oppressing and encasing their thoughts and actions would have been challenged through a revolution (Miller et al., 1987:18). Jane, Elizabeth, Mrs Bennet, Lady Catherine de Bourgh, Mr Bengley, Mr Darcy and others have acted the way they have done because their social existence has determined their consciousness.

References

- Austen J., 2000, *Pride and Prejudice*. Oxford, Oxford University Press.
- Bertens H., 2001, *Literary Theory: The Basics*. London, Routledge.
- Bressler C. E., 1994, *Literary Criticism: An Introduction to Theory and Practice*. New Jersey, Prentice – Hall.
- Eagleton T., 1976, *Marxism and Literary Criticism*. Berkeley, University of California Press.
- Gugelberger G. M. (Ed), 1985, *Marxism and African Literature*. London, James Currey.
- Hoose J. (Ed), 1999, *Conscience in World Religions*. Herefordshire, Gracewing.
- Hornby A. S., 2005, *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English*. Oxford, Oxford University Press.
- Lenine V., 1977, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*. Pékin, Editions en langues étrangères.
- Miller D., Coleman J., Connolly W. et al., 1987, *Dictionnaire de la pensée politique: hommes et idées*. Paris, Hatier.
- Motchane D. et Chevènement J.P., 1973, *Clefs pour le socialisme*. Paris, Editions Seghers.
- Nash G., 1980, *York Notes on Pride and Prejudice*. London, Longman.
- Parker S., 2002, *Stop Supporting Capitalism; Start Building Socialism!* Wrexham, Bridge.
- Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*. Paris, Seuil.
- Schifres J., 1984, *Lexique de philosophie*. Paris, Hatier.

THE ROLE OF MUSIC IN AUGUST WILSON'S *MA RAINEY'S BLACK BOTTOM*¹

KOUMA Yao Katamatou✱

Abstract

This article aims at examining the role of music in August Wilson's *Ma Rainey's Black Bottom*, focusing especially on how it is employed to uncover the hindrance, the assets, and finally to probe into the future of African American drama. From Black Nationalist perspective, it argues that though Black Theatre is entangled by American discriminatory economics, it still possesses the richness of black culture, the springboard for its development.

Key Words: music economy, culture, Black Theatre, Nationalist

Résumé

L'objectif de cet article est d'examiner le rôle que la music joue dans la pièce théâtrale, *Ma Rainey's Black Bottom*, de August Wilson, en ayant pour centre d'intérêt comment est ce qu'elle est utilisée pour ressortir les obstacles, les avantages, et enfin analyser l'avenir du théâtre noir américain. En l'étudiant dans le contexte nationaliste, il ressort que malgré que l'évolution du théâtre noir soit entravée par un système économique discriminatoire, son essor s'appuie toujours sur la riche culturelle noire américain.

Mots clés : musique, économie, culture, théâtre noir américain, nationaliste

Introduction

Circa 1980s, the black aesthetic ideology and the ritual theatre movement that featured African American theatre since the beginning of the second half of the twentieth century reached an end. In a flurry of thought, several scholarly critics and a new generation of theatre practitioners think it is high time Black Theatre got rid of black retentions distancing itself from its insularity and promoting communal theatre. Before the critic Clayton Riley, Lindsay Patterson, right away after the

¹August Wilson, *Ma Rainey's Black Bottom*, New York: Penguin Group, 1985. Hereafter quoted as *Ma Rainey*, followed by the page number all into parenthesis in the text. Eg: (*Ma Rainey*, page)

✱ Université de Lomé, Email : gilbertoyao@gmail.com

closing of the New Lafayette Theatre in Harlem wrote an article entitled "Black Theatre: The Search Goes On" to observe that:

[...] in the last decade and a half, enough black plays emerged so that the playwrights began to look beyond social and political concerns to artistic concepts and movements. None, however, got very far off ground. The *black aesthetic* concept fizzled from lack of adequate definition, and *ritual theatre* seemingly still remains a concept voiced by playwrights who don't understand theatre craft well².

If Black Theatre will continue to exist, it should remove the shackles of African American parochialism to professionally entertain black as well as white audiences, because the influencing ideologies that governed it till now are counter-productive.

However, the celebrated playwright August Wilson, in his famous speech, "The Ground on Which I Stand" (1998), observes that though Black Theatre has lost its momentum about a decade ago, they are still in battle array to reassess and delineate new paths from African American perspective. He emphasizes:

We are capable of work of the highest order . . . we can answer to the high standards of world-class art. Anyone who doubts our capabilities at this last stage is being intellectually dishonest. [...] We can meet on the common ground of theater as a field of work and endeavor. But we cannot meet on the common ground of experience. The common values of the American Theater that we can share are plot . . . dialogue . . . characterization...design. How we both make use of them will be determined by who we are ...what ground we are standing on and what our cultural values are³.

²Lindsay Patterson, "Black Theatre: The Search Goes On" in *The Theatre of Black Americans: A collection of Critical Essays*, ed. Errol Hill, New York: Applause Theatre, 1987, 349.

³August Wilson, "The Ground on Which I Stand" in *Callaloo*, edited by Charles H. Rowell, 1998, <http://muse.jhu.edu/journals/callaloo>, vo20/20.3, retrieved on March 2015, 497-498.

What is common to black and white playwrights is restricted to the dramatic devices. Apart from these overlapping points, the conspicuous facts for African Americans remain black retentions, enriched with individual experiences in America. The black memory constitutes the ground on which their art stands. And that does not bring any discredit on it. The well-known dramatic critic Imamu Amiri Baraka, before his tragic death in January 2014, highlights in his last scholarly interview that:

No matter how my intellectual development was shaped, I was still a black man in America. And that's — fundamentally, that's the ground you stand on, that's the air you breathe. Everything you see comes into that. So even if I don't say "I am a black man in America" every time I write a poem, that's still who's writing it, and that's the perception, based on my experience.⁴

A play, as well as a poem written by an African American writer, is a reflection of his experience. It echoes the writer's identity and his social concerns. Thus there is an intrinsic link between the Man in America and his works. It is from this perspective that August Wilson published a music play, *Ma Rainey*, using music as a medium to spell out his stance.

The purpose of this article is to examine the role of music, in August Wilson's *Ma Rainey*. It especially focuses on how music is manipulated (1) to uncover the hindrance, (2) the assets and (3) to probe into the future of African American theatre. The methodological approach is Black Cultural Nationalism which preaches the demarcation from white domination in order to promote through literary works African American cultural, traditional, and artistic distinctive values. A well-known nationalist activist, Baraka emphasizes: We will talk about the world, and the preciseness with which we are able to summon the world will be our art⁵, Black Art as distinct from white.

⁴ Dennis Büscher-Ulbrich, "To Understand it as a Worker and Understand it as an Intellectual", an interview with Amiri Baraka, Newark: New Jersey, 2010. Retrieved on June 2015

⁵ Amiri Baraka/Leroi Jones, *Selected Plays and Prose of Amiri Baraka/LeRoi Jones*, New York: William Morrow and Company, 1979, 131.

1. American Economic System, the Hindrance of Black Theater

When studied from Black Cultural Nationalist perspective, American economic system, owing to its racist feature, does entangle the advancement of Black Art. Indeed, in *Ma Rainey*, after recording the songs, the famous blues singer, Ma Rainey and her band have been paid a modest amount of money. She only received two hundred dollars for her performance, Sylvester got twenty-five dollars. Whereas Levee has sold his songs at five dollars apiece. What they have earned is less than the wealth they have produced. In Act I, the studio manager Sturdyvant confesses:

STURDYVANT: I don't care what she calls herself. I'm not putting up with it. I just want to get her in here...record those songs on that list...and get her out. Just like clockwork, huh?

IRVIN: Like clockwork, Mel. You just stay out of the way and let me handle it. (18)

This extract shows that the producers do not value the artists as they should be; not because they are talentless, but because they are Blacks. Ma Rainey is a black woman. Her voice is a source of fortunes. She is a gifted artist, in addition to that, her celebrity constitutes an economic opportunity, but unfortunately she cannot fully benefit from them. Thus it clearly appears that her contract with the studio has been on the American economic system ground, which Baraka explains in his article, "Black Liberation/ Socialist Revolution", that "American capitalism (...) is an economic system, a mode of production, characterized by private ownership of the means of production (...) this means of production is owned privately by a single class in capitalist society (...) "⁶ In *Ma Rainey*, the white men, Sturdyvant and Irvin, are considered the owners of the means of production, because they possess the studio and the equipment for the record collection. They are the "capitalist class", whereas the blues singer woman and her band constitute the working class which is over exploited. Baraka adds: all the wealth that the workers produce that they do not

⁶ Ibid., 212

get is called *surplus value*, (...) and you also understand why capitalism must be destroyed, why working people will always be relegated to the bottom of the heap (...) ⁷ Through Ma Rainey's and her band's experience the playwright tries to illustrate the plight of Black Theatre whose artists are downgraded to "the bottom of the heap" despite their talents. They are intentionally maintained at the lowest part of the pile in a discriminative economic system skillfully settled by white Americans. Black Theatre in such an environment will inevitably fail to gather momentum.

In addition to the relegation of black artists to the lowest part of the ladder, they are also considered as a worthless tool or a mere raw material used by white capitalists to make money. In *Ma Rainey*, Slow Drag and Cutler in the following conversation reveal their worthlessness:

SLOW DRAG: White folks ain't never had no respect for the colored minister.

CUTLER: That's the only way he got out of there alive ...was to dance. Ain't even had no respect for a man of God! Wanna make him into a clown. Reverent Gates sat right in my house and told me that story from his own mouth. So ...the white folks don't care nothing about Ma Rainey. She's just another nigger who they can use to make some money. (97)

The playwright introduces a black pastor, "a man of God" who is supposed to deserve high consideration in their community, and makes him humiliated regardless his social rang. That is to emphasize the fact that the worthlessness of black artists is principally related to the skin color, no matter who or how talented they are. Because of their race, they are made to act as a clockwork toy which is manipulated to just satisfy the white managers' needs. Thus the artists, as well as the pastor, despite their social stance fall prey to the producers who own the commercial system of the production. Ma Rainey observes: [...] They don't care nothing about me. All they want is my voice (...) as soon as they get my voice down on them recording machines, then it's just if I'd be some whore and they roll over and put their pants on. Ain't got no use for me then. (79)

⁷ Ibid.

The blues singer, in this quotation, compares her worthlessness to a whore, who after serving her partners, sinks into oblivion. Sadly, she complains about her status, because the income of her artistic competence cannot be compared to the whore's. In other words, she with consternation sees a parallel drawn between her performances with the call-girl. Juxtaposing the prostitute with the artist, permits to see how far black artists are devalued. If Ma Rainey compares herself to a whore, Toledo, the piano player, believes they are rather "the leftovers" and he stresses, what saddens him is the blindness of some black artists who are kept corrupted by white mainstream culture:

See, we's the leftovers. The colored man is the leftovers. Now, what's the colored man gonna do himself? That's what we waiting to find out. But first we gotta know we the leftovers. Now, who knows that? You find me a nigger that knows that and I'll turn any whichaway you want me to. I'll bend over for you. You ain't gonna find that. And that's what the problem is. The problem ain't with the white man. The white man knows you just a leftover. (57-58)

Toledo believes the problem lies in the fact that some African American artists do not even know they are "the leftovers" in America. The marginalized who do not know they are underprivileged and worthless.

It is of course, Black Theatre which becomes the "leftover" in American artistic realm. The resourceless field which lags behind, because of the financial entanglements issued from American discriminative economics. This economic system is the main hurdle to Black Theatre development. Levee's case in *Ma Rainey* is an illustration.

STURDIVANT: Okay, Levee. I'll tell you what I'll do. I'll give you five a piece for them. Now that's the best I can do.

LEVEE: I don't want no five dollars, Mr. Sturdivant. I wants to record them songs, like you say.

STURDYVANT: Well, Levee, like I say...they just aren't the kind of songs we're looking for.

LEVEE: Mr Sturdyvant, you asked me to write them songs. Now, why didn't you tell me that before when I first give them to you? You told me you was gonna let me record them. What's the difference between then and now?

STURDYVANT: Well ...look, I'll pay for your trouble...Well, there's nothing I can do about that. Like I say, it's five Dollars A Piece. That's what I'll give you. I'm doing you a favor. Now, if you write any more, I'll help you out and take them off your hands. The price is five dollars apiece. Just like now. *(He attempts to hand LEVEE the money, finally shoves it in LEVEE's coat pocket and is gone on a flash. LEVEE follows him to the door and it slams in his face. He takes the money from his pocket, balls it up and throws it on the floor...)* (108-109)

Levee, the youngest musician in the band, dreams of having his own band and probably a studio, by relying on his talent. But he realizes, from this extract, that his dream is deferring because his struggle to make money through music writing is annihilated by the wages paid for by his white producers. Thus his emergence delays and his dream to become a famous musician fades away because of the racial economic politics. Through this, Wilson is trying to highlight American economics as the stumbling block of the evolution to the Black Theatre. He emphasizes in his speech "The Ground on Which I Stand" that:

The problematic nature of the relationship between white and black for too long led us astray from the fulfillment of our possibilities as a society. We stare at each other across a divide of economics and privilege that has become an encumbrance on black Americans' ability to prosper... I speak about economics and privilege, and if you will look at one significant fact that affects us all in the American Theater...The economics are reserved as privilege to the overwhelming abundance of institutions that preserve, promote, and perpetuate white culture.⁸

⁸ August Wilson, op. Cit., 495.

Like the trumpet player, the emergence of African American theatre depends on the economic politics which unfortunately runs against it. For, it clearly appears that American capitalism is invented to “promote, and perpetuate” through some institutions such as theatre, white domination. It is rather established to encourage white cultural supremacy against Blacks. In *Black Drama Anthology*, Woodie King and Ron Milner point out that: “(...) for until this time no black writer, black actor, black director, or technician had benefited financially for many of the plays about black people that had been presented. It has always been a white producer or white writer who had profited.”⁹ It is clear, Black Theatre has been for many years captured into a corrosive economic system, entangled in racial politics and ideologies. Thus, it must quest for autonomous means in order to survive and keep on producing plays about black reality in America. As the drama critic Errol Hill quotes the nationalist Theophilus Lewis in the introduction to his book: *The Theatre of Black Americans: A Collection of Critical Essays*, that “without economic autonomy, the Negro stage can never become the flexible medium for the expression of the spirit of Negro people it ought to be.”¹⁰

Therefore, it is known that, through Ma Rainey's and her musical band's experience in the studio, American discriminative economics is the principal shackles of Black Theatre development. Thus if the struggle for black liberation does not take into account financial difficulties imposed upon them, they won't fully attain their goal. Baraka illustrates: The struggle is not simply for “equality” or “better jobs” or “better schools” and the rest of those half-hearted liberal cliché; it is to completely *free* the black man from the domination of the white man. Nothing else.¹¹ Actually, he alludes to economic domination as the target of their fight to liberate Black Theatre from its claws.

2. The Reassessment of Black Cultural Riches.

Apart from funds that African American theatre lacks, it needs reassessment of its potentialities in order to raise hopes.

⁹ Woodie King, Ron Milner, eds., *Black Drama Anthology*, New York: A Meridian Book, 1971, 5

¹⁰ Errol Hill, op.cit., 9

¹¹ Amiri Baraka, *Home: Social Essays*, William Morrow and Company, 1966, 84

It comes into sight when read from Black Cultural Nationalist lenses, that the strengths of Black Theatre reside in black past life which Wilson, through music, tries to excavate. Thus when revisiting some characters' musical forms such as Ma Rainey's song, Levee's version of Black Bottom, and Slow Drag's lyric, music becomes a beam of light sheds on black cultural diversities and values ready to exploit.

The first two lines of Slow Drag's music portray a primitive dance, "slow drag", originated from black community in New Orleans which is composed of patterns brought from African traditional dances.

SLOW DRAG: (*Singing*)

Rambling man makes no change in me

I'm gonna ramble back to my used-to-be

Ah, you hear me talking to you

I don't bit my tongue

You wants to be my man

You got to fetch it with you when you come

Eve and Adam in the garden taking a chance

Adam didn't take time to get his pants

Ah, you hear ma talking to you

I don't bite my tongue... (35)

'Rambling' may refer to repetitive slow movements which are monotonous, boring or drag. In the following line he expresses the will to "ramble back" to his past lifestyle. That is to move slowly or drag himself back to his past life. The playwright may assign this song to him especially to draw the audience's attention to the character's musical form and interest, which is to enjoy the old dance "slow drag" about which he sings. It is nostalgia for the Golden Age of that form of music, which is also sexually attractive. Slow Drag, because of his enduring passion for this old music, becomes a tease.

Besides, Slow Drag revives jug-band music, another old musical form, produced with African traditional instruments brought to New Orleans.

SLOW DRAG: Come on, let's rehearse the music.

LEVEE: You ain't gotta rehearse that ...ain't nothing but old jug-band music. They need one of them jug bands for this.

SLOW DRAG: Don't make no difference. Long as we get paid.

LEVEE: That ain't what I'm talking about, nigger. I'm talking about art!

SLOW DRAG: What's drawing got to do with it?

LEVEE: Where you get this nigger from, Cutler? He sound like one of them Alabama niggers.

CUTLER: Slow Drag's all right. It you talking all that weird shit about art... (25-26)

Slow Drag seems to be a black cultural nationalist whose goal is to unearth and perpetuate his cultural values. He uses his music as a medium to recoup his ancestral legacies, regardless white mainstream. Toledo observes that Slow Drag's musical style is imbued with African manners.

TOLEDO: That's African.

SLOW DRAG: What? What you talking about? What's African?

LEVEE: I know he ain't talking about me. You don't see me running around in no jungle with no bone between my nose.

TOLEDO: Levee, you worse than ignorant. You ignorant without a premise. (*Pauses.*)

Now, what I was saying is what Slow Drag was doing is African. That's what you call an African conceptualization. That's when you name the gods or call on the ancestors to achieve whatever your desires are.

SLOW DRAG; Nigger, I ain't no African! I ain't doing no African nothing! (32)

In light of this extract it comes into sight that Slow Drag's music leads to his traditional patterns which white mainstream culture tends to veil. In the same vein, the famous blues singer, Ma Rainey's song recalls also an old dance "Black Bottom", developed among Blacks in plantations and later introduced into American popular dances.

Ma Rainey: (*Singing*)

I want to see the dance you call the black bottom

I want to learn that dance

I want to see the dance you call your big black bottom
It will put you in a trance. (35)

The blues singer praises in her song “black bottom”. She wants to see and learn it. Probably, her aim is to revive such music so that the new generation learns about the richness of their culture. Her song is just used as an alibi to reassess and eulogize African American heritage.

From this angle, Black Theatre possesses valuable materials on which it can stand. For Zora Neal, its “speech patterns, visual structure, and movements were clearly rooted in Afro-American folkways.”¹² She argues that black stage actually represents a platform for black cultural patterns exhibition. It is what Locke, another prominent drama critic, termed “galvanizing stimulus”¹³ which for him refers to the exploitation and transposition on the stage of black hidden resources in the folk arts of Negro song, dance, and pantomime.¹⁴ He believes, all the cultural assets must be displayed on the stage.

Furthermore, another peculiarity unveiled by Ma Rainey through her song is the spiritual concern grounded in the tradition. In the following quotation, she expresses her intention to stick to the ancestral version of her song.

MA RAINEY: Irvin, what is that I hear? What is that the band's rehearsing? I know they ain't rehearse Levee's “Black Bottom.” I know I ain't hearing that?

IRVIN: Ma, listen...that's what I wanted to talk to you about. Levee's version of the song...it's got a nice arrangement...a nice horn intro...It really picks it up...Ma, that's what the people want now. They want something they can dance to Times are changing. Levee's arrangement gives the people what they want. It gets them excited ...makes them forget about their troubles.

MA RAINEY: I don't care what you say, Irvin. Levee ain't messing up my song. If he got what the people want, let him take it somewhere else. I'm singing Ma Rainey's song...What you all say don't count with me. You understand? Ma listens to her heart. Ma listens to

¹²Errol Hill., op. cit., 295.

¹³ Ibid, 5.

¹⁴ Ibid.

her voice inside her. That's what counts with Ma... (62-63)

Ma Rainey does not sing what the audience wants her to sing. She keeps on the old version to conserve the authenticity of the spirit. What she sings comes from her heart. And that feeling issued from the genuiness of the message which is exposed and shared among the audience. In other words, her intention is mainly the preservation of the ancestral spirit which conveys messages about their forefathers.

Ma Rainey (*Singing*)
Way down south in Alabamy
I got a friend they call dancing Sammy
Who's crazy about all the latest dances
Black Bottom stomping, two babies prancing (35)

There are some words which refer to the singer's background or folk. Each meaning vehicles a whole body of messages about her people. I think "Alabamy" rather stands for Alabama state which for some African Americans, especially Civil Right Movement activists, means a lot.

Therefore, being conservative, she aims at maintaining uncorrupted the original version of the folk music. Thus, Ma Rainey's song becomes a conveyor of her people's memory. It drives their rich experiences which cultural nationalists seek to preserve through Black theatre, by voicing black aesthetics and rituals. As Woodie King and Ron Milner stress, "[I]t was an art that had to express in beautiful and artistic form the life-styles of its black participants."¹⁵

3. Black Culture and the Future of African American Theatre

The future of Black Theatre is promising, since it is the expression of black cultural assets, which fuel up its progress. These resources are, from Black Nationalist vision, its raw materials used to produce distinctive theatre in America. They are also seen as talent, an artist has to exhibit and develop. That is what the playwright Wilson, in *Ma Rainey*, tries to

¹⁵Woodie King and Ron Milner, op. cit., 6.

illustrate through the various musical talents of Ma Rainey, Levee, Slow Drag and other artists in the band.

In Act I, when Ma Rainey was absent Levee understood the needs to impose himself and gained admiration of the white men who believe in his music.

LEVEE: [...] I got a talent! Me and this horn ...we's tight. If my daddy knowed I was gonna turn out like this, he would've named me Gabriel. I'm gonna get a band and make me some records. I done give Mr. Sturdyvant some of my songs I wrote and he say he's gonna let me record them when I get my band together. (*Takes some papers out of his pocket.*) I just gotta finish the last part of this song. And Mr. Sturdyvant want me to write another part to this song.

SLOW GRAG: How you learn to write music, Levee?

LEVEE: I just picked it up...like you pick up anything. Miss Eula used to play the piano...she learned me a lot. I knows how to play real music...not this old jug-band shit. I got style! (26)

Levee subtly sets himself up as a good musician who knows how to write and play what the audience likes. His talent and flair constitute a power that can be used to manipulate white men who trust him. If Levee will start recording his songs, it is because he knows how to write good music. His emergence then depends on his own skills. In the following extract they even ask the band to play Levee's version of "Black Bottom", because they think his arrangement can attract people.

IRVIN: Oh, Levee's arrangement. We're using Levee's arrangement.

CUTLER: Ok. I got that straight. Now, this "Moonshine Blues"...

IRVIN: We'll work it out with Ma, Cutler. Just rehearse whatever's on the list and use Levee's arrangement on that "Black Bottom" piece. (He exits)

LEVEE: See, I told you! It don't mean nothing when I say it. You got to wait for Mr. Irvin to say it. Well, I told you the way it is. (36)

Being novice at music, the white men do not know how good Levee's arrangement is. It comes into sight that they are simply impressed by his talent which, though is not the best in the band, can entertain the audience. Levee's musical knowledge is a power used to influence the producers and gain respect. Actually, the merit is his musical peculiarities which Sturdyvant finds a useful contribution to the whole collection. Likewise, the emergence of Black Theatre in America is inherent to its cultural peculiarities which reside in black retentions. In other words the advancement of Black Theatre cannot eschew the ancestral legacy which remains black. The drama critics Woodie King and Ron Milner emphasize: "From this peculiar and particular extra dimension of being, of experiences, of conditioning, will come the kind of theatre we are looking for. And neither Shaw nor O'Neill nor any of those other great ones, could write it."¹⁶ This excerpt stresses the creation of good black theatre from black peculiarities. Like music, it is a personal expression of black life experience, which is the source of its contribution to America theatre. In other words, basing on the particulars, the specifics and singularities, welled up in African American tradition and culture, Black Theatre can earn itself a noble place in American theatrical realm. Thus its future still depends on how far it is rooted in black cultural heritage, and exploits the given assets in order to shape its own identity.

In addition to this, the blues singer woman's fame in Wilson's *Ma Rainey* comes from her ability to differently voice her traditional merits which are shared among her community. These values stand as linguistic patterns manipulated to communicate with her audience which easily can find their identity links. In the following verse from her song there are some words and phrases which allude to a form of dialog with the public.

All the boys in the neighborhood
They say your black bottom is really good
Come on and show me your black bottom
I want to learn that dance. (86)

¹⁶Ibid. 7.

“[N] eighborhood”, “come on and show” are addressed to the audience which can right away respond individually or in group.

At this junction, the celebrated nationalist Larry Neal, in his article “Into Nationalism, Out of Parochialism”, opines:

For the first time many black people are aware that something is happening vis-à-vis art that relates to them and that they can partake of on a serious level. For example, my mother has been going to the theatre, and not because she's my mother. She is straight-out working-class, but she and her friends go to plays in search of some kind of fundamental understanding about the texture of life: her life, and life in general.¹⁷

Black retention becomes the common language that African American playwrights and theatre practitioners use to address their kind. And overall, it is the essence of their existence that they share among themselves (actors and audience).

Conclusion

The purpose of this article was to examine from Black Nationalist lenses the role of music in August Wilson's *Ma Rainey's Black Bottom* by emphasizing on how music has been employed, to highlight the impact of American economics on Black Theatre, to reassess black cultural values and to explore its future. In the end of the investigation, it emerges that American economic system constitutes a severe blow to African American theatre development. However, though it lacks funds, it benefits from the richness of cultural values which remain a springboard for gathering new momentum. Thus the playwright is confident that Black Theatre in America is alive...it is vibrant...it is vital¹⁸, because it is rooted in blackness. But, knowing that racism is the root of this financial hurdle, it must find its own source of income in order to keep on producing plays from nationalist perspective. I think Wilson's position illuminates other pessimistic theatre critics who intend Black Theatre to get rid of blackness and develop

¹⁷ Errol Hill, op. cit., 300.

¹⁸ August Wilson, op. Cit., 494.

communal theatre. His view point also reminds them that growing universal theatre is a risk of funneling black cultural traits into white mainstream.

Bibliography

- Wilson, A., 1985, *Ma Rainey's Black Bottom*, New York: Penguin Group.
- , 1998, "The Ground on Which I Stand", in *Callaloo*, ed. Charles H. Rowell.
<http://muse.jhu.edu/journals/callaloo>, vo20/20.3, 493-503, retrieved on March 2015
- Boxill, B. R., 1988, *Les Noirs et la Justice Social aux Etats Unis*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Büscher-Ulbrich, D., 2010, "To Understand it as a Worker and Understand it as an Intellectual", an interview with Amiri Baraka, Newark New Jersey, <http://jacket2.org>, Retrieved on June 2015.
- Jones, L. R/ Baraka, I. A., 1979, *Selected Plays and Prose of Amiri Baraka/LeRoi Jones*, New York: William Morrow and Company.
- 1966, *Home: Social Essays*, William Morrow and Company.
- 1968/2010, *Black Music*, New York: Akashi Classics.
- 1963, *Blues People*, New York: William Morrow and Company.
- King, W., and Milner R., 1971, *Black Drama Anthology*, New York: A Meridian Book.
- Krasner, D., 2002, *A Beautiful Pageant: African American Theatre, Drama, and Performance in the Harlem Renaissance, 1910-1927*, New York: Palgrave Macmillan.
- Larry, N., 1987, "Into Nationalism out of Parochialism" in *The Theatre of Black Americans: A Collection of Critical Essays*, ed. Errol Hill, New York: Applause Theatre. p. 293-300.
- Moyer, B., 1998, "August Wilson on Blackness", an interview with August Wilson, <http://billmoyer.com> retrieved September 2015.
- Patterson, L., 1987, "Black Theatre: the search goes on" in *The Theatre of Black Americans: A Collection of*

Critical Essays, ed. Errol Hill, New York: Applause
Theatre. 345-350.

Ryan, V., 2002, "Black Capitalism: An Economic Program for
the Black American Ghetto" in *International Journal of
Humanities and Social Science*, Vol. 2 No. 22, .53-63.

**MIROIRS, INTERTEXTE ET ETHOS: LA MISE EN ABYME
DANS *CONCERT BAROQUE* D'ALEJO CARPENTIER**

AGBESSI Akpéné Délalom*

Résumé

Le présent propos se veut d'aller au-delà de la dimension autotélique de la mise en abyme, pour l'analyser dans une perspective communicationnelle de l'œuvre. Il s'agit de répondre à la question : comment la mise en abyme peut permettre au texte d'influencer le lecteur ? L'idée, selon laquelle le déploiement de la mise en abyme comporte des procédés qui s'apparentent à l'*ethos*, a constitué l'hypothèse de base de l'analyse. L'objet de cette étude est de montrer que la mise en abyme, est aussi un lieu de figuration de la subjectivité de l'écrivain, un moyen d'élaboration de l'*ethos*. S'inscrivant dans le champ théorique de l'analyse textuelle, elle nous a permis d'aboutir aux résultats suivants : d'abord, le texte met en œuvre, à partir des points-miroirs, deux catégories de mise en abyme; ensuite, ces points-miroirs sont l'objet d'une médiatisation par relations intertextuelles ; créant enfin dans le texte des *espaces d'autorité*.

Mots clés : baroque, *ethos*, intertextualité, médiatisation, miroir, pragmatique.

Abstract

This work is meant to consider the abyss implementation as an integral component of a communicational perspective of a literary work. It answers the following question: how may the abyss implementation allow the text to influence the reader? The idea that the abyss implementation involves processes that are similar to the *ethos*, has been formed the basic assumption of this study. The purpose of this study is to show that the abyss implementation, as a place of representation of the subjectivity of the writer, is also a means of developing the *ethos*. As part of the theoretical field of textual analysis, it allowed us to achieve the following results: First, the text implements, from the points-mirrors, two categories of the abyss implementation; then, these points-mirrors are the subject of mediatization by intertextual relation; definitely generating in the text *areas of authority*.

Key words: strange, *ethos*, intertextuality, mediatization, mirror, pragmatics.

* Université de Lomé, Email : delalom.agbessi@gmail.com

Introduction

Concert baroque, comme tous les autres romans d'Alejo Carpentier, constitue la preuve d'œuvres que Philippe Hamon (1996 : 4) qualifie de *sémiotiquement hétérogènes*. Dans ce roman, le texte intègre des objets d'arts qui fonctionnent comme des *miroirs internes* et réfléchissent ses principes narratifs. Cette mise en abyme a constitué, pour Carpentier et pour la plupart des écrivains de son époque, un moyen de rompre avec la *mimesis*, de briser la linéarité du récit et de faire du roman un lieu d'auto-référentiation. C'est-à-dire que le texte littéraire est conçu comme une fin en soi, et se présente comme son propre objet. Rien ne résume mieux l'intérêt de la critique littéraire pour cette pratique d'écriture que la multiplicité des ouvrages¹ qui s'y consacrent. Cependant, il faut noter qu'il n'existe pas d'étude approfondie sur la mise en abyme dans une perspective pragmatique, entendue ici comme l'influence qu'elle permet au texte d'exercer sur les lecteurs. Pourtant, les procédés qu'elle met en œuvre dans le texte littéraire, tels que les miroirs et la médiatisation de ceux-ci, laissent apparaître des orientations vers autrui.

Notons que *Concert baroque* est l'histoire d'un créole mexicain et de son valet Noir, Filomeno. Descendant de conquérants espagnols, né au Mexique, le créole décide de se rendre en Espagne avec son valet afin de découvrir pour la première fois le pays tant vanté. Mais grande a été sa déception à la vue de cette ville de Madrid « triste, terne et pauvre ». C'est le début d'une aventure qui se transforme en un parcours initiatique pour le Maître et son valet, parcours qui se déroule au cœur de l'expression musicale. Grâce à l'intrusion, puis à la légitimation, dans l'opéra classique, de rythmes, danses et

¹Robbe-Grillet A. 1972, *Nouveau roman ; hier, aujourd'hui*, t. I&II. Paris, UGE, « 10/18 ». Thibaudeau A., 1967, « Débat sur le roman ». *Tel Quel*. 17, Paris, printemps 1964, 25-26. Ricardou J., 1967, *Problèmes du nouveau roman*. Paris, Seuil. Ricardou J., 1971, *Pour une théorie du nouveau roman*. Paris, Seuil. Ricardou J., 1971, « Penser la littérature aujourd'hui ». *Marche romane*, XXI, n° 1-2, p. 7-17. Ricardou J., 1975, « La population des miroirs ». *Poétique*, n°22. Rey-Debove J., 1978, *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*. Paris, le Robert. Hutcheon L., 1977, « Modes et formes du narcissisme littéraire ». *Poétique*, n° 29, p. 90-106. Hutcheon L., 1980, *Narcissistic Narrative. The Metafictional Paradox*. Waterloo, Wilfried Laurier University Press. Dällenbach L., 1977, *Le récit spéculaire. Essai sur la mise en abyme*. Paris, Seuil. Scholes R., 1970, « Métafiction ». *Iowa review*, I. p. 100-115.

chants d'origines africaine et indienne, Carpentier montre que la diversité est source de dynamisme. Ce roman, avant d'être la défense de l'idéologie baroque, en est l'esthétisation, sa mise en abyme.

L'objectif de cette étude est d'aller au-delà de la dimension autotélique de la mise en abyme, pour l'analyser comme un lieu de figuration de l'écrivain, un moyen d'élaboration de l'*ethos*. Pour ce faire, il s'agira de répondre aux questions suivantes : comment la mise en abyme peut permettre au texte d'influencer le lecteur ? Comment se présente la mise en abyme dans *Concert baroque* ? Quels rapports entretient-elle avec l'intertextualité ? En quoi contribue-t-elle à l'élaboration de l'*ethos* ? Cette étude est sous-tendue par l'idée selon laquelle, le déploiement de la mise en abyme implique des procédés qui s'apparentent à l'*ethos*, et prendra donc appui sur la méthode d'analyse textuelle. Le travail sera donc structuré en deux parties. Dans la première partie, nous ferons une analyse successive des deux catégories de mise en abyme observées dans le roman. Dans la deuxième partie, nous étudierons les liens entre l'*ethos* et la mise en abyme.

1. *Concert baroque* : une écriture par miroirs

Selon Dällenbach (1977 :52), « est mise en abyme tout miroir interne réfléchissant l'ensemble du récit par reduplication simple, répétée ou spéculaire ». Il existe donc plusieurs catégories de mise en abyme, selon qu'il s'agit d'une reduplication de l'énoncé, de l'énonciation ou du code. Nous pouvons émettre l'hypothèse que dans *Concert baroque*, deux types de mise en abyme sont à l'œuvre. D'abord, la mise en abyme fictionnelle, qui est une reduplication de l'énonciation, car elle repose sur une mise en scène de l'acte de production artistique, de son contexte, et s'instaure comme un moyen pour l'art de se prendre comme objet. Puis, la mise en abyme textuelle qui, selon Fabrice Thumerel (1998 : 173), procède essentiellement par l'insertion dans le texte d'une œuvre d'art, qui représente le fonctionnement et imite les caractéristiques d'écriture de ce texte. Cette œuvre d'art se présente donc comme un miroir.

1.1 Une mise en abyme fictionnelle

Dans *Concert baroque*, le premier *point-miroir* d'où émane la réflexion de l'activité fictionnelle est l'opéra. Son déroulement dans le roman devient le lieu où le texte s'affiche comme conscient de son statut fictionnel. Linda Hutcheon (1977 : 95) parle de la « conscience auto-centrique » pour désigner cette capacité du texte « qui se regarde se regarder ». Du montage de l'opéra à sa réalisation surgissent des réflexions sur son statut artistique, sa capacité à représenter le réel, son rapport en tant qu'œuvre de fiction avec les faits historiques. L'opéra permet donc au roman d'intégrer le processus de création artistique, d'exhiber ses procédés et de les interroger. Il s'agit d'une *épistémologie* de la poétique qui, bien entendu, entraîne la rupture de l'illusion romanesque et une accentuation de la facticité de l'œuvre.

Alors, la théâtralisation des procédés fictionnels du roman, par l'opéra, pousse le lecteur à se demander si l'histoire de la composition de cet opéra n'est finalement pas l'histoire de l'écriture du roman. En effet, le brouillage des repères spatio-temporels, historiques, et même de l'intrigue apparaît exactement dans le roman comme il est décrit dans le déroulement de l'opéra. En témoignent ces propos du narrateur dans lesquels il livre la perception des personnages du roman ayant assisté à l'opéra. « Et le créole, déconcerté par l'inversion des sexes, commence à se perdre dans le labyrinthe d'une action dont les fils s'embrouillent et se dénouent au milieu d'intrigues sans fin » (p.139). À la page 141, on lit : « l'action s'embrouille, s'enchevêtre, s'empêtre de nouveau dans l'esprit du spectateur ». Paul Raymond Coté reprenant André Belleau remarque que le roman :

qui met en scène un écrivain accomplit une réitération et même un dédoublement de l'auteur, de l'écriture et d'une idée de la littérature. (...) Le personnage-écrivain, quels que soient son ou ses rôles sur le plan des événements, met en cause le récit comme discours littéraire: par lui, la littérature parle d'elle-même, le discours s'autoréfère. (1992 : 92)

S'il est vrai que dans *Concert baroque*, il ne s'agit exactement pas d'un roman dans le roman, il n'en demeure pas moins que le personnage-compositeur de l'opéra opère une

réduplication du travail de l'écrivain. Ce faisant, il prête à ce dernier le cadre d'une démarche métatextuelle. Ce personnage-compositeur se réclame le droit de prendre des distances vis-à-vis de l'histoire en ce qui concerne sa création. Et, en réponse à un autre personnage qui s'insurge contre la non-conformité de l'histoire, telle qu'elle est présentée par l'opéra, avec les faits réels, il répond : « Ne m'emmerdez pas avec l'Histoire en matière de théâtre. Ce qui compte c'est l'illusion scénique » (p.157). Et plus loin, c'est le Créole qui, dans une discussion avec Filomeno, illustre une des fonctions de l'art en ces termes :

Que cherche-t-on avec l'illusion scénique, si ce n'est nous faire oublier le monde où nous vivons pour nous transporter là où nous ne pourrions parvenir par notre propre volonté ? – demanda Filomeno – : Grâce au théâtre nous pouvons remonter le cours du temps et vivre, chose impossible pour nous, hommes d'aujourd'hui, en des époques à jamais révolues. » - « Il sert aussi, et cela un philosophe de l'Antiquité l'a écrit, à nous purger d'angoisses cachées au plus profond et au plus secret de notre être... Devant l'Amérique factice du mauvais poète Giusti j'ai cessé de me sentir spectateur pour devenir acteur. J'ai été jaloux de Massimiliano Miler, parce qu'il portait le costume de Montezuma qui, soudain, m'a semblé coller terriblement à ma peau. J'avais l'impression que le chanteur jouait un rôle qui m'avait été assigné, et que moi, par mollesse, par veulerie, j'ai été incapable d'assurer. Et tout à coup, je me suis senti comme étranger à la pièce, exotique en ce lieu, hors-jeu, loin de moi-même et de tout ce qui réellement m'appartient... *Il est nécessaire parfois de prendre des distances*, de mettre un océan entre les choses et soi, *pour voir celles-ci de près*. (p.165, 167).

Il apparaît donc que cette stratégie, qui consiste à mettre en scène dans le roman un opéra, permet à l'art en général et au roman en particulier, de se mettre à nu et de briser l'illusion référentielle. En outre, il faut remarquer que cette mise en abyme de l'activité fictionnelle se double d'une mise en abyme textuelle.

1.2 Une mise en abyme textuelle

Nous avons, à cet effet, identifié dans le roman deux *points-miroirs* qui reflètent chacun un certain niveau de fonctionnement du texte. Pour Dällenbach, ils apparaissent comme une figuration parfaite de l'opération qui domine le texte.

Le premier *point-miroir*, au plan textuel, est une toile qui se trouve dans le salon du Maître. Il apparaît tout au début du roman et constitue une mise en abyme *prospective*.

Mais le tableau des grandesses se trouvait plus loin, dans le salon destiné aux bals et aux réceptions, où l'on servait selon l'étiquette du chocolat et de l'*atole* ; un peintre européen, qui avait été de passage à Coyoacán, y avait représenté l'événement le plus important de l'histoire du pays. Là, un Montezuma mi-romain, mi-aztèque, un peu César coiffé de plumes de quetzal, apparaissait assis sur un trône dont la facture était un mélange de style pontifical et de style de Michoacán, sous un dais soulevé par deux pertuisanes, et ayant à côté de lui, debout un *Cuauhtémoc* indécis au visage de jeune Télémaque dont les yeux dussent été légèrement bridés. Devant lui, Hernán Cortés en toque de velours et épée à la ceinture – la botte arrogante posée sur le premier degré du trône impérial –, était immobilisé dans la dramatique allure d'un conquistador. Derrière, Fray Bartolomé de Olmedo, en habit de moine de la Merci, brandissait un crucifix d'un geste peu rassurant, tandis que Doña Marina, en sandales et huipil yucatèque, les bras ouverts en une mimique d'intercession, semblait traduire au Seigneur de Tenochtilán ce que disait l'Espagnol. Le tout sur une peinture à l'huile fort bitumeuse, selon un goût italien qui datait de bien des années auparavant. (p.23)

La toile ainsi décrite et dont la photographie se retrouve dans le roman, est la représentation d'un souverain des Aztèques, le Montezuma. Il s'agit d'une peinture de l'arrivée de conquérants espagnols sur le territoire mexicain, des rapports qu'ils entretiennent avec les populations autochtones, et de leur conquête du territoire. La description se fait dans un style fort contrasté, sur fond de rapprochement syntaxique de

termes non sémantiquement opposés, mais renvoyant à des univers géographiques et idéologiques opposés.

Nous notons par exemple : « Chocolat/ atole » : même si le cacao est cultivé sur le continent américain, sa transformation en chocolat se faisait encore à cette époque en Europe. Alors que l'*atole* est une boisson traditionnelle du Mexique fabriquée à base de maïs. « Mi-romain/ mi-aztèque » : ces deux adjectifs qualifient la parure du souverain aztèque. Ainsi juxtaposés dans la description, ils traduisent le renvoi simultané à l'univers romain et maya (indien d'Amérique), et révèle le mélange que constitue cette parure. « César coiffé de plumes de quetzal » : il s'agit d'une métaphore qui amplifie le style métissé du souverain. La mention de César est une allusion à l'empereur romain donc à l'univers européen. D'après des notes qui se trouvent dans le roman, le quetzal est un « [t]rès bel oiseau que l'on trouvait dans les forêts vierges de Chipas et du Guatemala, un oiseau sacré des anciens Mexicains, dont les plumes constituaient un ornement à grand prix ». « Un trône dont la facture était un mélange de style pontifical et de style de Michoacán » : cette référence simultanée au Vatican et au Mexique montre l'hétérogénéité du style du trône. « Un *Cuauhtémoc* indécis au visage de jeune Télémaque » : *Cuauhtémoc* est le nom du dernier souverain des Aztèques alors que Télémaque renvoie à la mythologie grecque. C'est un personnage de l'*Odyssée*, fils d'Ulysse et de Pénélope.

Cette analyse montre à suffisance que le lexique, employé pour décrire la toile, répond à une logique du contraste : deux *lexèmes* différents sont attribués à la même réalité. C'est ainsi que se construit l'hétérogénéité du style de cette toile. En effet, elle constitue un miroir qui reflète l'esthétique même du roman, et fonctionne comme une isotopie du baroque et de la pluralité culturelle. Et cette isotopie n'est pas à lire seulement dans le style contrasté qui se répand dans tout le roman, mais aussi dans la construction des personnages, le discours, le choix des thèmes. Notons que le baroque est, pour Carpentier, l'essence même de l'Amérique indo-afro-européenne, métissée à tout point de vue. C'est la non-homogénéité, la démesure, le caractère brut, qui fait sa beauté. Ce baroque renvoie au mélange qui fait sens, et duquel émane une esthétique. En cette toile donc, se trouve concentré, comme dans une microstructure, tout le fonctionnement du

texte, parce que le baroque qu'elle réfléchit contrôle pratiquement tous les autres aspects du récit tels que : la construction des personnages, le discours, les thèmes, le temps et l'espace.

Les deux principaux personnages du roman sont le Maître et Filomeno. Leurs chemins se croisent à La Havane et Filomeno devient le serviteur du créole, après que ce dernier a perdu son autre serviteur noir Francisquillo. Tout en appartenant à des univers diamétralement opposés, les deux personnages vont cheminer ensemble jusqu'à la fin du récit. L'un est un descendant des espagnols, le narrateur l'appelle, le Maître, l'Indien, le Créole mexicain, probablement issu de l'union entre un colon espagnol et une femme indienne. De toute façon, rien n'est mentionné à propos de ses parents. Il est riche, l'autre est un Noir dont l'aïeul est l'illustre guerrier qui a combattu pour délivrer son pays des mains des envahisseurs. Il est serviteur et pauvre. À mesure que leurs différences se font voir au fil du récit, il apparaît aussi qu'ils ont tant besoin l'un de l'autre. Les deux doivent nécessairement s'associer dans leurs différences pour atteindre un but unique : celui d'une identité fondée sur la diversité.

En dehors de la poétique des personnages qui répond à une logique de l'association des contraires, on note l'élaboration d'un réseau métaphorique du mélange, de la diversité, par l'emploi répétitif d'un vocabulaire spécifique. Nous pouvons lire : « pêle-mêle », « musiciens de Castille et des Canaries », « des créoles et des métis », « Blancs et gens de couleur », « tohu-bohu », « charivari ». Ce réseau métaphorique renseigne sur l'orientation idéologique du roman qui est celle du métissage. À cela s'ajoute une organisation du discours qui est celle de la *parataxe*. Selon Jouve (2001 : 52), « La parataxe est en général l'indice d'un discours de la spontanéité, relevant une vision du monde éclatée et chaotique », comme le démontre ces propos du narrateur :

[o]n disposa les lutrins, le Saxon s'installa, de façon magistrale, devant le clavier de l'orgue, le Napolitain essaya les voix du clavecin, le Maître monta sur le podium, saisit un violon, leva l'archet, et, en deux gestes énergiques, déclancha le plus extraordinaire concerto grosso qu'aient jamais entendu les siècles (p.97).

Il convient de mentionner que le discours dans le roman, pour la plupart du temps, répond à une construction syntaxique non coordonnée, ce qui confirme cette poétique de l'hétéroclite. Par ailleurs, le roman, dans sa matérialité, relève d'une hétérogénéité générique. La linéarité de la narration est rompue par l'intrusion d'autres genres de l'oralité tels que des contes, des chansons (pages 55, 57, 103, 171), des poèmes (pages 29, 33, 37, 113, 139, 145).

Aussi, le mélange reflété par la toile est-il l'objet d'une importante thématization dans le roman. Tous les concerts qui se sont déroulés dans le récit ont nécessité l'assemblage d'instruments provenant de divers horizons, de différents espaces géographiques et culturels. Pour célébrer la victoire de Salvador, plusieurs instruments de musique ont été convoqués :

Filomeno essaie de revivre le tintamarre des musiques entendues durant la fête mémorable, qui dura peut-être deux jours et deux nuits, et dont le poète Balboa énuméra les instruments de musique en un dénombrement philharmonique : flûtes, guimbardes, et « de rebecs une centaine » (...), chalumeaux, tambours mauresques, tambours de basque, tambourins, timbales et même ces *tipinaguas* que fabriquent les Indiens avec des Calebasses – car dans ce concert universel il y avait pêle-mêle des musiciens de Castille et des Canaries, des créoles et des métis, des Indiens Naboris et des noirs. – Blancs et gens de couleur confondus en semblable tohu-bohu ? – se demande le voyageur – : Impossible harmonie ! On n'avait sans doute jamais vu pareille folie, car mal peuvent se marier les nobles et vieilles mélodies du romance, les subtiles mutations et variations des bons maîtres, et le barbare tintamarre que provoquent les nègres quand ils mettent la main sur des grelots, des maracas et des tambours !... Quel infernal charivari ce dut être ! (p. 59,61)

Dans cette poétique du baroque, Carpentier accorde une place de choix à l'héritage culturel africain. Pour obtenir la victoire, Indiens, Noirs et Espagnols ont dû s'unir pour combattre les envahisseurs américains. Non seulement, la délivrance de La Havane est due à la bravoure d'un Noir, mais

aussi sa présence a été indispensable dans le « concert universel ». Lors de l'opéra à l'*Ospedale della piettà*, il a fallu que Filomeno se joigne au groupe à l'improviste, avec une batterie pour redonner du rythme au spectacle.

Mais, entre-temps, Filomeno avait couru aux cuisines, apportant une batterie de chaudrons de cuivre, de toutes les dimensions, qu'il se mit à frapper avec des cuillères, des écumoirs, des batteuses, des rouleaux à pâtisserie, des tisonniers, des manches de plumeaux, dans une telle profusion de rythmes, de syncopes, d'accents déplacés, que, en l'espace de trente-deux mesures on le laissa seul pour qu'il improvisât. (p.99)

La forme la plus manifeste de la thématization du baroque est le carnaval. Placer le carnaval de l'Épiphanie dans son roman est, à notre sens, la manière la plus éloquente pour Carpentier de problématiser le baroque, dont le fondement est la diversité. Cela lui permet de représenter dans un rapport de *coexistence* et d'*interaction* des valeurs hétérogènes de la société. En effet, le roman est un moyen de représentation du langage. Or, ce langage est justement le lieu d'interactions dialogiques. Et le carnaval est dialogique dans la mesure où, il opère le renversement du monde ordonné, sans pour autant l'exclure. Il suppose une médiation constante entre le monde ordonné et le monde travesti. Ce dialogisme n'est donc pas à rechercher dans la seule ambivalence de l'univers carnavalesque, mais aussi et surtout dans l'interaction entre le monde sérieux, ordonné et le monde travesti. Dans la textualisation du carnaval, le sérieux n'est pas substitué par ce « désordre autorisé » qu'est le carnaval, mais comme le dit André Belleau (1983 : 54), les deux univers sont donnés ensemble, comme le témoigne cet extrait:

[q]uant au peuple, aux matelots, aux marchands de légumes, de beignets et de poissons, aux gens d'épée et de robe, à ceux qui maniaient la rame et la perche, ce fut une transfiguration générale qui dissimula les peaux lisses ou ridées, la grimace du dupé, l'impatience du dupeur ou les gestes lascifs du peloteur, sous le carton peint des têtes de Mongol, des têtes de mort, du Roi Cerf, ou de ces autres masques qui exhibaient des nez

d'ivrognes, des moustaches à la Berbère, des barbes de barbons, des cornes de cornards. Déguisant leur voix, les honnêtes femmes se soulageaient de tous les mots obscènes et orduriers qu'elles n'avaient osé prononcer pendant des mois, tandis que les pédés, travestis en déesses de la mythologie ou portant des basquines espagnoles, faisaient d'une voix flûtée des propositions qui ne tombaient pas dans le vide. (p.79, 81)

On note dans ce passage la présence du monde quotidien ordonné, lorsqu'il parle de « gens d'épée et de robe », de « marchand de légumes », d'« honnêtes femmes ». Mais dans le même texte on nous parle de travestissement, de « têtes de Mongol », de « têtes de mort », de « pédés, travesti en déesses ». Et on assiste dans le carnaval au rapprochement des choses que la vie quotidienne garde séparée. Si le carnaval suppose un renversement, c'est en référence au monde sérieux qui est toujours présent à l'arrière-plan. Dans cet extrait du roman, qui décrit le carnaval, le monde sérieux et le monde travesti sont convoqués de manière simultanée et juxtaposée. C'est d'ailleurs de la nécessaire interaction issue de cette juxtaposition que transparaît le carnavalesque. Justement donc, reprenant Ivanov, Belleau (1983 : 55) dira que « [l]e système d'images oxymoroniques à l'œuvre dans le roman carnavalisé comprend toujours les deux pôles ordinairement tenus éloignés : la naissance et la mort, l'ancien et le nouveau, la jeunesse et la vieillesse, le derrière et la tête, le comique et le sérieux ». À cet effet, il faut remarquer que Carpentier ne se contente pas seulement de la figuration dans le roman des différents univers géographiques et culturels. Son intérêt se cristallise, bien au contraire, dans la mise en interaction de ces univers. Le dialogue s'établit à tout point de vue et prend, dans le roman, la forme d'une esthétique de la symbiose.

Le second *point-miroir*, dans ce processus de mise en abyme textuelle se rapporte à la toile de l'« Ève tentée par le serpent ».

Telle est l'ambiance, lorsque Filomeno remarqua la présence d'un tableau soudainement éclairé par un candélabre qu'on avait déplacé. Il y avait là une Ève, tentée par le serpent. Mais ce qui dominait dans cette peinture ce n'était pas l'Ève maigrelette et jaune – trop

enveloppée dans sa chevelure, inutile rempart d'une pudeur qui n'existait pas en ces temps où l'on ignorait encore les malices de la chair –, mais le Serpent, corpulent, rayé de vert, trois fois enroulé autour du tronc de l'Arbre, et qui, avec des yeux énormes remplis de méchanceté, semblait offrir la pomme à ceux qui regardaient le tableau qu'à sa victime hésitant encore – ce qui se comprend quand on songe à ce que nous coûta son consentement – à accepter le fruit qui devait le faire enfanter dans la douleur de ses entrailles (p. 101,103).

Nous allons nous intéresser à la figure du serpent et montrer comment elle reflète un certain fonctionnement du texte. Le narrateur semble mettre l'accent sur ce « Serpent, corpulent, rayé de vert, trois fois enroulé autour du tronc de l'Arbre », et qui devient la pièce maîtresse de la toile. L'importance accordée au serpent se matérialise en premier lieu, par la redondance dans le récit, de la danse au rythme sinusoïdal comme la trace du serpent. Dans le premier et deuxième concert, le narrateur nous parle d'une danse à l'allure serpentante et inspirée par une chanson dont le refrain parlait de serpent.

Le serpent, dans *Concert baroque*, comme dans tous les romans de Carpentier, est le symbole de la circularité, une transposition esthétique de l'*ouroboros*, « le serpent qui se mord la queue », dessinant ainsi un cercle. Cette circularité, dont la caractéristique est la forme ouverte et sans fin de l'œuvre, se lit dans le traitement du temps, de l'espace, des personnages et même dans la matérialité du récit.

Le temps chez Carpentier ne relève pas du *Cronos*. Il n'est pas linéaire mais cyclique et s'inscrit dans une spirale où seule son essence, c'est-à-dire l'éternité, compte. Dans *Concert baroque*, l'écrivain joue avec le temps linéaire au profit du *Temps*. Il le fait en convoquant sur la même scène d'opéra des grands noms de la musique appartenant à des époques différentes. Il s'agit de : Antonio Lucio Vivaldi (1678 – 1741), Georg Friedrich Haendel (1685 – 1759), Domenico Scarlatti (1685 – 1757), Igor Stravinsky (1882 – 1971), Wagner (1813 – 1883), Louis Armstrong (1901 – 1971). En procédant ainsi, l'écrivain manifeste son désir de briser la linéarité temporelle, de s'inscrire dans la grande temporalité et d'atteindre « l'éternel dans ce qui est circonscrit et limité »

(Carpentier, 2003 : 235). L'œuvre d'art, pour Carpentier, doit porter les marques du *Tout*, qui n'a ni fin, ni commencement, et qui n'appartient ni à une époque définie ou à un espace spécifique, mais qui existe.

« C'est bizarre – dit le noir - : J'entends toujours parler de la Fin des temps. Pourquoi ne parle-t-on pas, plutôt du Commencement des Temps ? » - « Ce sera le jour de la Résurrection » - dit le Créole. (...) Le train commença à glisser presque imperceptiblement, vers la nuit. – « Adieu ! » - « Jusqu'à quand ? » - « A demain ? » - « Ou à hier... » - dit le Noir, mais le mot « hier » se perdit dans un long sifflement de la locomotive... (p. 175)

Notons que chez Carpentier, le Temps désigne le temps éternel, et son inscription dans l'art se traduit par une poétique de la forme ouverte, du perpétuel recommencement.

L'espace romanesque est aussi en soi une catégorie, dont le déploiement traduit cette circularité de l'écriture. Il va de pair avec le parcours des personnages. Car les personnages chez Carpentier se meuvent dans un espace qu'on peut qualifier de cercle fermé. L'on se demande où au juste ils vont ? Car on se rend compte que malgré toutes les luttes auxquelles ils se livrent, ils reviennent toujours à leur situation initiale. Dans *Concert baroque*, le récit commence avec le projet de voyage du Maître de quitter Veracruz pour l'Espagne, et s'achève par son retour au lieu de départ. C'est dire que les personnages de Carpentier se retrouvent toujours à la case départ malgré tous leurs efforts. *Le royaume de ce monde*, roman dont le prologue a permis à l'écrivain de théoriser sa vision du roman, est celui qui rend le plus explicitement compte de cette circularité de l'écriture. Il est le roman où l'image du serpent est plus prépondérante, traduisant ainsi cette poétique de l'éternel recommencement. Vers la fin du roman, le narrateur s'exprime en ces termes :

[i]l comprenait à présent que l'homme ne sait jamais pour qui il souffre ou espère. Il souffre, et il espère et il travaille pour des gens qu'il ne connaîtra jamais, qui à leur tour souffriront, espéreront, travailleront pour d'autres qui ne seront pas heureux non plus, car l'homme poursuit toujours un bonheur situé au-delà de ce qui lui

est donné en partage. Mais la grandeur de l'homme consiste précisément à vouloir améliorer le monde, à s'imposer des tâches. (...) Voilà pourquoi, écrasé par la douleur et les tâches, beau dans sa misère, capable d'amour au milieu des malheurs, l'homme ne peut trouver sa grandeur, sa plus haute mesure que dans le Royaume de ce monde. (Carpentier, 1954 : 183)

Ici s'exprime la philosophie de Carpentier qui fait que ses personnages, même lorsqu'ils sont conscients de l'inutilité de leur lutte, s'y engagent quand même, et sont prêts à toujours recommencer. Il est évident que c'est ce qui explique l'importance que revêt le mythe de Sisyphe dans l'œuvre romanesque de l'écrivain.

La circularité se lit aussi dans la structure du texte. Le premier chapitre du roman commence avec une antégraphie extraite du Psaume 81 : « ... ouvrez le concert... ». Le dernier chapitre commence lui aussi par une autre antégraphie tirée toujours de la *Bible*, dans le livre de 1 Corinthiens 15 aux versets 52 et 53. Et le roman s'achève sur la phrase suivante : « nouveau concert baroque auquel, par un prodige inattendu, vinrent se mêler, tombées d'une lucarne, les heures que sonnaient les mores de la tour de l'Horloge ». Le texte se présente sous forme de boucle, exactement comme le serpent qui s'enroule sur lui-même et qui mord sa queue.

Le mécanisme de la redondance à l'œuvre dans le roman est aussi un élément de la circularité de cette écriture qui revient constamment sur elle-même. La redondance de séquences, de paroles, de procès énonciatifs a pour but de mettre de l'emphase sur le discours.

Ainsi dit, il apparaît que la poétique de *Concert baroque* repose sur le procédé de la mise en abyme. Mais l'intérêt chez Carpentier est que cette mise en abyme est l'objet d'une forte médiatisation. Loin d'être une simple auto-référentiation, elle se révèle comme une orientation du texte vers autrui.

2. L'*ethos* ou la médiatisation des points-miroirs

Ruth Amossy (2002 : 238) désigne par *ethos* « *l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocutaire* ». En matière d'argumentation, synonyme de rhétorique entendu ici comme art de persuader, l'orateur dispose de trois sortes d'arguments

pour s'adresser à son auditoire. Il y a : « le *logos*, qui est la qualité intrinsèque du discours, son rapport au réel ; l'*ethos*, ou la personne de l'orateur ; le *pathos*, relatif aux dispositions affectives de l'auditeur ». Vincent Jouve (2001 : 64 -65) considère qu'on « croit d'autant plus facilement à un discours qu'on a confiance en celui qui le tient, ainsi, tous les procédés destinés à renforcer la confiance qu'inspire le destinataire relèvent de l'*ethos* : citations, référence aux autorités, appui sur des témoignages, appel à l'Histoire et au vraisemblable ». Il apparaît donc que la construction de l'éthos fait intervenir l'intertextualité « qui est la présence en tout discours de tant de textes consommés » (Dupriez, 1984 : 116). L'idée selon laquelle l'intertextualité se retrouve au cœur du processus d'élaboration de l'*ethos*, se justifie également dans la mesure où ce processus est essentiellement dialogique. C'est en fonction d'une idée que se fait l'orateur de son auditoire, l'auteur de son lecteur, qu'il construit l'*ethos* approprié en vue d'influencer. Ce « dialogisme interlocutif » est foncièrement lié au « dialogisme interdiscursif » à l'œuvre dans l'intertextualité, qui permet de mettre en place ce que Philippe Hamon appelle des « espaces d'autorité », où le discours acquiert une certaine crédibilité.

Or, les *points-miroirs* qui font saillir le fonctionnement du texte dans *Concert baroque* n'apparaissent pas directement. Ils sont des prétextes à une mise en scène intertextuelle, axée sur le recours à des citations, des références et des allusions de toute sorte. On s'aperçoit à ce niveau que l'intertextualité se retrouve au cœur la mise en abyme. Ceci, grâce à la médiatisation des points-miroirs dont l'objectif serait de crédibiliser le discours et d'agir sur le lecteur. Par médiatisation nous désignons le fait d'utiliser plusieurs procédés pour donner de la visibilité et de l'ampleur à une chose. Cette mise en scène intertextuelle ne consiste pas seulement en la présence d'autres textes au sein du roman, mais comme le dit si bien Sophie Rabau (2002 : 16), elle réside dans la manière dont il les transforme, les assimile ou les disperse. Dans la mesure où, ces points-miroirs fonctionnent comme des « *focos proliferantes* » ; c'est-à-dire comme des foyers proliférants qui s'intègrent dans le récit, avec une certaine vie propre, et qui contribuent à son développement global, avec une espèce d'explosion de formes qui partent d'un noyau central pour s'ouvrir vers l'infini de la

nature ; il apparaît clairement que la mise en abyme repose sur l'intertextualité.

Lorsque le discours littéraire privilégie l'*ethos*, il fait, sans nul doute, place à la subjectivité de l'écrivain. Puis l'intertextualité, qui se définit à partir des citations, des références à l'Histoire, aux figures d'autorité, des allusions, renseigne énormément sur la subjectivité de l'écrivain, et donc sur son univers des valeurs.

Dans l'analyse du premier *point-miroir* que nous avons appelé mise en abyme fictionnelle, et où l'art exhibe ses procédés, tout en s'interrogeant sur son statut et son rapport au réel, nous notons la référence à des figures d'autorité. D'abord le concert, qui a nécessité l'improvisation du Noir avec des instruments traditionnels, est donné par de grands virtuoses de la musique tels que Vivaldi, Scarlatti, Haendel. Et ce sont eux qui se sont exclamés en ces termes : « Magnifique ! Magnifique ! », pour apprécier cette improvisation. En ayant recours à ces icônes pour assurer la légitimité de l'acte du Noir, on comprend que Carpentier tente de justifier la pluralité culturelle prônée dans ce roman. Il le fait en partageant la responsabilité de ce choix idéologique avec des figures de référence. Ensuite, lorsque le créole s'est plaint de la non-conformité entre l'histoire du Montezuma et sa mise en scène, et que le narrateur voulait faire comprendre qu'en matière d'opéra seule l'illusion scénique compte, il a convoqué Vivaldi et ensuite Voltaire. On comprend aussi que la référence à la *Poétique* d'Aristote en ces termes « [i] sert aussi, et cela un philosophe de l'Antiquité l'a écrit, à nous purger d'angoisses cachées au plus profond de nos êtres... (p.165) », relève de cette stratégie.

Nous avons déjà noté que la toile du *Montezuma* reflète le baroque, et la description qu'en fait le narrateur constitue une isotopie de métissage ou mieux de la pluralité culturelle. C'est elle qui fait saillir l'idéologie baroque que cherche à véhiculer l'écrivain au travers des trois concerts qui sont donnés dans le roman. Se référant à l'Histoire, le narrateur démontre que la délivrance de Cuba des mains des envahisseurs a nécessité l'union des Indiens, des Noirs et des Blancs. Alors, se basant sur l'Histoire, l'écrivain essaie de montrer que le salut se trouve dans l'association de toutes les composantes culturelles de la société. À cet effet, il est important de mentionner que Carpentier accorde une place de

choix à l'héritage culturel africain. Voilà pourquoi le narrateur mettra le personnage Salvador, le héros noir, auteur de la délivrance de Cuba, ensemble avec d'illustres figures guerrières telles que David dans la bataille avec Goliath (p. 57) et Achille dans la guerre de Troie (p.59).

La toile de l'« Ève tentée par le serpent » a été le prétexte pour un important intertexte biblique. À ce niveau, il est important de préciser que la circularité de l'écriture, mise en abyme par cette toile, est mise en exergue par des pratiques intertextuelles, preuve que le réseau textuel répond lui-même au principe de circularité. Contrairement au texte biblique qui met l'accent sur la faute d'Ève et sa conséquence pour l'humanité, le narrateur de *Concert baroque* se focalise sur le serpent tentateur qui regarde, et continue par tenter tous ceux qui observent la toile dans le présent. Il apparaît à ce niveau un enjeu très important de l'intertextualité qui est l'inversion du sens de compréhension des textes. Il semble important de préciser qu'à ce niveau, nous rejoignons la position de Sophie Rabau qui estime que

l'intertextualité permet de penser la littérature comme un système qui échappe à une simple logique causale et même à la linéarité du temps humain : les textes se comprennent les uns par rapport aux autres et chaque nouveau texte qui entre dans ce système le modifie, mais n'est pas le simple résultat des textes précédents ; il est à la fois leur passé et leur futur, si ces notions ont encore un sens : avec l'intertextualité s'ouvre la perspective d'une herméneutique dégagée de l'histoire littéraire. (2002 : 15-16).

Ainsi dit, ce n'est pas le texte A qui permet de comprendre le texte B, mais bien le contraire. Le texte de Carpentier nous permet de comprendre que le serpent n'a pas changé de stratégie, et qu'il continue de tenter tous les descendants d'Ève. Ainsi se justifie la circularité de l'écriture de Carpentier, une écriture sans fin, qui revient continuellement sur elle-même. Puis, cette circularité se traduit également par de perpétuelles allusions à des passages bibliques. La référence à la *Bible*, comme à tous les autres textes sacrés, traduit chez l'écrivain non seulement l'universalité, mais aussi le cycle que représente l'Histoire

humaine. Pour lui, l'histoire de l'humanité n'est qu'une suite répétitive de situations identiques ; et quel que soit l'espace ou le temps, les hommes ont « les mêmes sentiments, les mêmes passions, les mêmes ambitions, les mêmes douleurs, les mêmes débits, les mêmes grandeurs et les mêmes crises » (Carpentier, 2003 : 232). Alors, parlant de l'épidémie de la fièvre jaune qui a décimé La Havane, l'auteur fait allusion à la destruction des villes bibliques de Sodome et Gomorrhe.

Et comme le Seigneur avait voulu châtier de temps en temps les nombreux péchés de cette ville cancanière, vaniteuse et insouciant, voici que tombaient sur elle, soudain, au moment où on s'y attendait le moins, les souffles maudits des fièvres qui provenaient – de l'avis de gens bien informés – de la pourriture qui infestait les marécages voisins. (p.45)

À l'instar du texte biblique, où la destruction est survenue à cause des comportements de l'homme, Carpentier fait de l'infestation des marécages voisins la cause de l'épidémie de fièvre jaune. C'est donc dans la même logique qu'il fera cette autre allusion à la page 75 : « Si on les laisse faire ils construiront des édifices si élevés qu'ils gratteront les nuages ». Il s'agit ici d'une référence à l'histoire de la tour de Babel dans la *Bible*. Cependant, dans le roman, les hommes ne devaient pas être arrêtés parce qu'ils toucheraient le ciel mais parce qu'ils « gratteront les nuages ». C'est le créole qui a prononcé cette phrase à son arrivée sur le port de Barcelone, en observant les quais, fruits de la technologie et du développement. Ne peut-on pas voir ici une allusion à la destruction de la couche d'ozone ? Alors, exactement comme dans le texte biblique où, les hommes ont été dispersés sur la terre à cause de leur désir de grandeur, Carpentier nous fait comprendre qu'aujourd'hui encore, le développement effréné peut avoir des conséquences fatales sur l'environnement et donc sur l'homme lui-même.

De plus, le fait de comparer Louis Armstrong au « Dieu de Zacharie », ou au « Seigneur d'Isaïe », participe de cette volonté de montrer la grandeur du trompettiste noir et donc indirectement de la culture africaine. En témoigne cet extrait du roman : « Ce soir ce serait le Concert – le concert tant attendu de celui qui faisait vibrer la trompette comme le Dieu

de Zacharie, le Seigneur d'Isaïe, ou comme l'exigeait le chœur du plus joyeux psaume des Écritures» (p.177). Ainsi, comme Filomeno qui a pu créer de l'harmonie avec une batterie de chaudrons de cuivre, il évoque le prophète Daniel qui, aussi, a parlé d'orchestre de cuivre. C'est ce qu'illustre ce passage : « Le prophète Daniel, celui qui avait tant appris en Chaldée, a parlé d'un orchestre de cuivres, psaltérion, cythare, harpes et sambuques, qui dut ressembler beaucoup à celui-ci » (p.181). L'*ethos* relève donc de pratiques intertextuelles qui, tout en créant pour le discours des « espaces d'autorité », l'universalise, le confirme.

Conclusion

De tout ce qui précède, il est évident que *Concert baroque* est le confluent de plusieurs domaines de l'art. On y trouve de la peinture, du théâtre, de la musique et de la danse. Et ces éléments artistiques, qui fonctionnent dans le récit comme une isotopie, s'y intègrent avec leur vie propre et contrôlent son développement, faisant ainsi de la mise en abyme une stratégie d'écriture chez Carpentier. Nous observons dans le roman une mise en abyme fictionnelle et une mise en abyme textuelle qui se déploient à partir de ce que nous avons appelé *points-miroirs*. Alors, ces *points-miroirs* permettent non seulement au roman d'exhiber ses procédés, mais aussi ils sont médiatisés par des pratiques intertextuelles. La mise en abyme, telle qu'elle est particulièrement pratiquée par Carpentier, introduit un rapport intertextuel dans lequel les éléments convoqués relèvent de l'*ethos*.

Ainsi dit, cette médiatisation de la mise en abyme, par procédés intertextuels, participe à la pragmatique du roman. Elle contribue à l'élaboration de l'*ethos* qui permet de rendre crédible l'idéologie défendue dans le roman : le baroque ou la pluralité culturelle. Cet *ethos*, qui est l'image de soi du locuteur du roman, renvoie à des sources d'autorité multiples, montrant par-là que ce roman est en réalité traversé par des voix et des échos hétérogènes.

Références bibliographiques

- Aron P., Saint-Jacques D. et Viala A., 2010, *Le dictionnaire du littéraire*. Paris, Quadrige/PUF.
- Barthes R., 1973 « Texte (théorie du) ». *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis.

- Belleau A., 1983, « Carnavalisation et roman québécois : mise au point sur l'usage d'un concept de Bakhtine ». *Études françaises*, vol. 19, n°3, p. 51-64.
- Berenguer C. et fowler V., 2004, *Diccionario de conceptos de Alejo Carpentier*. La Habana, Letras Cubanas.
- Carpentier A. [Traduit de l'espagnol par Mestre S.], 2003, *Essais littéraires*. Paris, Gallimard.
- Carpentier A. [Traduit de l'espagnol par Durand R. L.-F.], 1954, *Le Royaume de ce monde*. Paris, Gallimard.
- Carpentier A. [Trd de l'espagnol par Durand R. L.-F.], 1991. *Concert baroque*, Paris Gallimard, coll. « Folio bilingue ».
- Charaudeau P. et Maingueneau D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Coté P. R., 1992, « Le récit et ses miroirs : les procédés spéculaires dans *Une histoire américaine* de Jacques Godbout », dans *Canadian Literature*, n°135. 97-109.
- Dällenbach L., 1977, *Le récit spéculaire. Essai sur la mise en abyme*, Paris, Seuil.
- Dupriez B., 1984, *Gradus. Les procédés littéraires*. Paris, 10/18.
- Thumerel F., 1998, *La critique littéraire*. Paris, Armand Colin.
- Van Gorp H., Delabastita D. et D'Hulst L., et al., 2005, *Dictionnaire des termes littéraires*. Paris, Honoré Champion.
- Hamon Ph., 1984, *Texte et idéologie*. Paris, PUF.
- Hamon Ph., 2001, *L'ironie littéraire. Essais sur les formes de l'écriture oblique*. Paris, Hachette.
- Hutcheon L., 1977, « Modes et formes du narcissisme littéraire ». *Poétique*, n°29, p. 90-106.
- Jeandillou J.-F., 1997, *L'analyse textuelle*. Paris, Armand Colin.
- Jouve V., 2001, *Poétique des valeurs*. Paris, PUF.
- Jouve V., 2015, *Poétique du roman*. Paris, Armand Colin (4^e édition revue).
- Rabau S., 2002, *L'intertextualité*. Paris, Flammarion.

**L'ECRITURE DE L'EMERGENCE DANS LE CONTEXTE
DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

PIDABI Gnabana*

Résumé

La littérature, au sens moderne, pourrait se comprendre à travers les rapports qu'entretiennent les écrivains avec la société et la tradition. Partant de cette conception et par rapport à nos préoccupations vis-à-vis du développement en Afrique, nous avons cherché à déceler, à travers la production romanesque, ce qui peut participer à l'émergence de l'Afrique. Ainsi, nous avons posé notre regard sur *L'Enfant de sable* et *La Nuit sacrée* de Tahar Ben Jelloun, *Rebelle* de Fatou Keita, *Celles qui attendent* de Fatou Diome et *Balbala* d'Abdourahman A. Waberi. Les deux premiers auteurs font étalage des pesanteurs sociales héritées de la tradition ancestrale et qui empêchent l'épanouissement de la femme africaine. Le troisième auteur traite du mieux-être que l'on espère d'ailleurs et qui, souvent, ne comble pas les attentes. Le quatrième, enfin, aborde la révolte de certains sujets contre l'oppression politique et la corruption, des facteurs qui freinent inéluctablement le décollage de l'Afrique.

Mots-clés : production romanesque, Afrique, pesanteurs sociales, bonne gouvernance, émergence.

Abstract

Literature, in the modern sense could be understood through relationships between the writers, the society and the tradition. Starting from this conception and compared to our concerns towards the development of Africa, we have tried to detect through the novelistic production what can take part in the emergence of Africa. So, we have had a look at *The Child of the sand* and *The sacred Night* by Tahar Ben Jelloun, *The Rebel* by Fatou Keita, *Those who are waiting* by Fatou Diome and *Balbala* by Abdourahman A. Wabri. The first two authors made displays of social heaviness inherited from ancestral tradition and which prevent the blossoming of the African woman. The third one deals with the well being which one hopes for, anyway and which does not often satisfy the expectations. The fourth, finally, deals with the revolt of some individuals

* École Normale Supérieure, Atakpamé, Togo. Email : gnabalex2@yahoo.fr

against political oppression and corruption, factors which inescapably slow down the takeoff of Africa.

Key words: novelistic production, Africa, social heaviness, good administration, emergence.

Introduction

Le concept de développement présent dans le contexte de la mondialisation tourmente sans cesse les Africains. Malgré des velléités d'émergence qui pointent à l'horizon, aucune politique réaliste et unanimiste visant le développement n'est conçue par les dirigeants africains. Des opportunités s'offrent dans bon nombre de secteurs innovants mais elles n'ont jamais constitué la préoccupation première des acteurs politiques. Certains aspects sociaux désuets qui méritaient d'être revisités en vue de leur adaptation au rythme mondial restent encore d'usage. Ces différents manquements nous ont amené à nous interroger sur les entraves qui retardent le développement à la base en Afrique, socle de toute émergence efficace et humanitaire. Nos investigations portent sur des productions romanesques telles que *L'Enfant de sable* et *La Nuit sacrée* de Tahar Ben Jelloun, *Rebelle* de Fatou Kéïta, *Celles qui attendent* de Fatou Diome et *Balbala* de Abdourahman A. Waberi. Clarifier le sujet « L'écriture de l'émergence dans le contexte de développement en Afrique » revient à parcourir les œuvres qui pétillent de l'envie de transformer l'Afrique à partir des détails qu'elles fournissent sur les pesanteurs sociales qui freinent le décollage économique du continent. Mais avant tout, il convient de parcourir les contours des concepts clés du sujet. L'écriture, selon le *Petit Robert* (2012), est la représentation de la parole et de la pensée par des lettres. Elle joue un rôle important dans la diffusion de la connaissance. Dans notre contexte, écrire, c'est composer un ouvrage littéraire qui informe, par le biais du déguisement, sur le vécu quotidien. Toujours selon le *Petit Robert* (2012), émerger c'est sortir d'un milieu où l'on est plongé de manière à apparaître à la surface. C'est en d'autres termes, se distinguer, se manifester. Le développement est le fait de prendre de l'extension, de progresser. Le développement de l'Afrique s'entend par son essor politico-social et économique.

L'écriture de l'émergence est alors l'ensemble des procédés littéraires qui mettent à nu les embûches qui annihilent les efforts de développement de l'Afrique.

La présente réflexion vise à ressortir, à travers un certain nombre de productions littéraires, les pesanteurs sociales qui, de façon indirecte, influent négativement sur l'épanouissement des Africains.

L'hypothèse que nous posons est qu'une société au sein de laquelle les hommes et les femmes sont entièrement dépouillés des pratiques désuètes est une société vouée à l'émergence.

Cette étude qui se propose, à partir de la méthode d'analyse textuelle, de percer les secrets du développement se penche sur la remise en cause des pesanteurs sociales, l'ailleurs et le mieux-être et la révolte. Il sera question dans la première partie de déceler les pesanteurs sociales qui freinent le développement de l'Afrique. Dans la deuxième partie, nous allons ressortir les dessous avilissants de l'émigration. La troisième partie va renseigner sur la révolte contre les canons établis. L'analyse s'appuie sur les travaux de Landes (2000) et de Cornevin (1997). Landes (2000), à travers son livre *Richesse et pauvreté des nations*, retient la culture comme étant l'un des facteurs de développement économique d'un pays. Cornevin (1997), dans son article intitulé « Le développement divergent des tiers-mondes après 1980 : les rentes, freins aux transitions socio-démographiques et économiques », juge que le maintien de certaines traditions constitue un frein très puissant au développement économique.

1. La remise en cause des pesanteurs sociales

La problématique de développement en Afrique est souvent traitée à partir des facteurs tels que l'industrie, l'agriculture, la démographie, la politique, l'aide humanitaire. Il est vrai que ces facteurs sont déterminants dans le processus de développement d'un pays, seulement, très peu d'attention est accordée à la culture dont l'importance est de mise en matière de développement : « *S'il est une chose que nous apprend l'histoire du développement économique, c'est que la culture fait la différence* » et de préciser que « *La culture, au*

sens des valeurs et comportements internes qui guident une population » (Landes, 2000 : 662). Définie comme la manière dont un groupe vit et s'organise, la culture regorge des valeurs intrinsèques à l'émergence économique. Malheureusement, lorsque ces valeurs ne sont pas exploitées de manière judicieuse, loin d'être un stimulant à l'émergence, la culture, mieux les traditions d'un peuple peuvent constituer un frein au développement.

1.1. Le poids des traditions

La tradition constitue véritablement un élément fondamental de la survie. Mais la perpétuation des traditions est aussi considérée comme un facteur d'immobilité de la société, les mentalités s'adaptant difficilement à l'évolution de l'environnement économique et social du pays. Dans ce domaine, un changement de mentalité se fait à l'échelle d'une génération, et en général de manière hétérogène dans le pays. Il faut donc plusieurs générations pour que l'adaptation des mentalités ait lieu.

Dans certaines sociétés, l'on lit peu de volonté d'améliorer ses conditions de vie, de se projeter vers un avenir meilleur. Ce système fataliste et cyclique (contrairement au modèle ascendant de la pensée occidentale) a été considéré comme un frein au développement.

Il existe également les traditions de mutilation sexuelle de nombreuses femmes dans certains pays (excision et infibulation), et d'une manière générale la condition de la femme dans de nombreuses sociétés. Souvent le rôle qu'elle y joue n'est pas bien résolu. Dans le monde archaïque, la femme se voit attribuer des privilèges ou des servitudes, des occupations ou des styles de vie qui ne sont pas ceux des hommes.

Parfois, c'est l'autorité parallèle qui amène la population à n'apporter à la tâche de modernisation qu'une collaboration passive, voire une hostilité larvée.

1.2. Naître fille est une calamité¹

Nous avons dit plus haut que certains travers de la société peuvent constituer un frein au développement. Nous avons choisi alors, à travers *L'Enfant de sable* de Tahar Ben Jelloun, de fournir des preuves sur les méfaits de certaines pratiques traditionnelles dans le processus de développement d'un pays.

En effet, il s'agit de l'histoire d'une fille, la huitième, que son père, au désespoir de n'avoir toujours pas d'héritier, nomme Ahmed, faisant ainsi croire à tout le monde que c'est un fils, et qu'il élève comme un garçon. En ce sens, le livre retrace la naissance, la vie puis la mort de ce garçon fabriqué et de cette fille manquée, de cette osmose instable et éphémère, de cet enfant de sable, enfant confisqué dans son sexe et dans son être. C'est le récit de l'échec d'une vie, d'un martyr provoqué par un père et accepté par son enfant. Déchirant, d'une cruauté parfois insoutenable, c'est d'une descente aux enfers qu'il s'agit. C'est également une analyse de la société traditionnelle marocaine, de ses tabous notamment en matière de sexualité, et de ses espoirs. En réalité, la femme marocaine est présentée comme une usine à fabriquer des enfants (Ahmed, huitième enfant d'une mère), de préférence les mâles. C'est la preuve que c'est une société phallocrate. La femme est éternellement soumise, humiliée et contrainte par les hommes. Le mâle est présenté comme usant et abusant des pouvoirs que lui confère la tradition. La création de Ahmed par son père est mue par le sentiment de perpétuer l'honneur de son propre nom de famille comme si la femme était une malédiction et qu'elle n'était pas digne de porter le patronyme. La tradition étant devenue une certitude, les hommes sont obnubilés par le sexe et le regard de l'autre.

En fin de compte, le lecteur évolue au milieu d'une société où règne le mensonge familial, le mensonge collectif, le poids de la tradition : la femme est idéalisée au rang de femme fatale mais cantonnée dans son rôle de reproductrice et de la religion.

¹ Tahar Ben Jelloun, *L'Enfant de sable*, Paris, Seuil, 1985, p. 166.

Dans cette entreprise de construction du réel, les conteurs jouent eux-mêmes un rôle de première importance : par la méditation du texte et de leurs corps, ils arrivent à falsifier les histoires des autres (p. 171) et à surmonter la négation sociale du corps féminin, quitte à raconter l'histoire autrement (p. 204).

L'écrit consigne ce qui est et ce qui doit être, et il énonce la vérité en montrant la complexité du réel, complexité que l'écrit a pour fonction de révéler et de transmettre, alternant mots et silence, réel et leurres. Ahmed libère son corps grâce au verbe et à l'écrit, marquant ainsi sa douleur et hurlant ses entraves.

L'Enfant de sable est une réflexion sur l'identité et la construction identitaire de l'individu. Ainsi, par le biais de la tradition, nous quittons « On ne naît pas femme, on le devient » de Beauvoir pour aller à « On ne naît pas homme, on le devient ». Le roman donne également à voir que dans cette entreprise ubuesque et humiliante, la gente féminine est condamnée à être l'éternelle victime. En effet, Fatima, l'épouse de Ahmed (Zahra en réalité), est condamnée durant toute sa vie conjugale à refuser à son corps le désir qu'il ressent en portant une gaine de chasteté.

C'est un ouvrage hyper-réaliste mais innervé de spiritualité, un conte philosophique et une exploration des fractures que connaît le Maroc contemporain : une société hypocrite (p. 146), résignée (p. 155), très dure (p. 160) où on réprime sans quoi on est réprimé (p. 121).

Les rôles de Ahmed/Zahra montés de toute pièce traduisent un malaise social truffé de toute une nuée de chienlit, d'identité et de mentalité ainsi que l'émergence des aléas de l'émancipation de la femme maghrébine, l'aliénation sociale.

Si *La Nuit sacrée*² n'existait pas, l'on devrait l'inventer. Cette œuvre constitue un bémol dans l'attitude on ne peut plus passive de Zahra dans *L'Enfant de sable*. Ahmed, cet être asexué devenu adulte, prend à son tour la parole et livre sa

² Tahar Ben Jelloun, *La Nuit sacrée*, Paris, Seuil, 1987.

propre version des événements. En pleine vingt-septième nuit du ramadan dite « nuit sacrée », ce père qui scella ad vitam aeternam son destin se meurt. L'homme sentant sa fin proche, se fait repentant et décide d'affranchir son enfant de cette masculinité contrainte. Si L'Enfant de sable fut un être chimérique et aride comme le désert, cet être tout neuf est une source vive attendant de jaillir pour être bue.

Ce tableau noir et émouvant de la situation de la femme avilie n'est qu'une facette du quotidien dans certaines sociétés en Afrique. Cette vie de dépendance de la femme explique en partie la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des continents dits développés. Landes s'inscrivant dans cette optique disait :

Les sociétés qui tiennent les femmes à l'écart ne se privent pas seulement des talents, mais contribuent aussi à saper le désir de réussite des garçons et des hommes. On ne peut élever des jeunes gens de manière à ce que la moitié d'entre eux se jugent biologiquement supérieurs sans émousser l'ambition et dévaluer la réussite (Landes, 2000 : 533).

2. L'ailleurs et le mieux-être

Ces derniers temps, les médias ne cessent de faire quotidiennement état des migrations, surtout des Africains, vers l'Europe. Ce phénomène devient d'autant plus préoccupant qu'il faille le cerner de l'intérieur car une forte émigration est souvent signe de conditions économiques et politiques difficiles. A travers *Celles qui attendent*³, Fatou Diome dévoile un petit bout d'Afrique, celle qui est confrontée à l'émigration clandestine des hommes vers un miroir aux alouettes, l'Europe. L'auteure a opté pour une approche inhabituelle car c'est vers les femmes restées au pays qu'elle concentre son propos. Il est question des femmes qui, pour des raisons objectives ou obscures, mais toujours douloureuses, ont envoyé leurs fils en Europe avec l'espoir illusoire de les voir revenir, riches et auréolés de gloire.

³ Fatou Diome, *Celles qui attendent*, Paris, Flammarion, 2010.

2.1. L'anxiété de ceux qui attendent

Lorsque les médias diffusent les images et la misère de ceux qui tentent quotidiennement de traverser la Méditerranée, le téléspectateur est instantanément épris de douleur pour ces émigrés à l'issue incertaine. Cela se comprend sauf que l'on a tendance à se focaliser uniquement sur la situation de l'émigré ignorant ainsi l'impasse dans laquelle se trouve sa famille restée au pays. *Celles qui attendent* constitue alors un gros plan sur le quotidien misérable des femmes confrontées à la pauvreté, à la polygamie, engluées dans des coutumes ancestrales qui les appauvrissent encore plus. Autant qu'un hymne aux femmes et à la dureté de leur existence, *Celles qui attendent* est également un pamphlet qui dénonce la polygamie, véritable fléau économique qui appauvrit les familles. En effet, Arame et Bougna acceptent d'envoyer leur fils en Europe malgré l'inquiétude tenace, malgré la misère et les difficultés du quotidien et grâce à l'espoir toujours permis. Elles survivent avec fatalité et optimisme parce qu'elles savent tout de l'attente.

Dans cette œuvre, les voix de celles qui attendent quelque part en Afrique un homme, un mari, un fils parti à l'aventure pour l'Europe s'expriment dans une attente non sans impatience :

Les coups de fil s'étaient largement espacés. Les femmes accusèrent le coup. Mais on finit toujours par s'inventer une manière de faire face à l'absence. Au début, on compte les jours puis les semaines, enfin les mois. Advient inévitablement le moment où l'on se résout à admettre que le décompte se fera en année ; alors on commence à ne plus compter du tout. Si l'oubli ne guérit pas la plaie, il permet au moins de ne pas la gratter en permanence. N'en déplaise aux voyageurs, ceux qui restent sont obligés de les tuer, symboliquement, pour survivre à l'abandon. Partir c'est mourir au présent de ceux qui demeurent (Diome, 2010 : 195).

Cet extrait dit long sur l'inquiétude dans laquelle baignent ceux qui sont restés au pays, mais qu'en est-il de ceux qui sont partis ?

2.2. L'émigration, une aventure sans issue

L'émigration qui autrefois était mue par le prestige est devenue de nos jours un cas social. En effet, l'Afrique se vide de ses jeunes qui ont perdu tout espoir de décrocher une embauche et qui se font l'illusion d'être mieux lotis ailleurs. Mais dans cette tentative de partir, deux inconnues s'invitent. La première se situe au niveau de la traversée périlleuse de la Méditerranée. La seconde s'intéresse à ceux qui ont échappé à la première difficulté et concerne leur insertion dans la vie active des pays d'accueil. En plus de ces difficultés d'ordre administratif, les émigrés (ceux qui ont bien sûr survécu) sont en proie à la souffrance morale. Partis, ils ne savent plus rien de ceux, et surtout celles qui, mères, sœurs, épouses, restent au pays, dans une situation souvent critique. Il n'y a rien de plus déprimant de fonder vainement son espoir sur quelqu'un qui est parti à la recherche du mieux-être. En général, ceux qui sont partis tenter l'aventure européenne sont bien souvent mal lotis : « *Tirillés entre deux rives, le destin de l'immigré l'inscrit toujours dans un double désir : ceux qu'il a laissés souhaitent le revoir ; ceux qu'il rencontre tentent de le garder* » (Diome, 2010 : 258).

A partir de cette analyse, il est évident que l'émigration impacte négativement le développement parce qu'elle symbolise la perpétuation du quotidien faisant ainsi dos à la prospérité. De plus, la problématique de l'émigration confine à celle de la condition féminine. C'est dire que pour la plupart des cas d'émigration, ce sont les épouses et les mères qui vivent la déréliction. La polygamie dans l'Afrique traditionnelle étant conçue comme un privilège nobiliaire ou royal, les hommes sont souvent épargnés de cette souffrance de l'abandon. Or la femme reste un maillon indispensable dans la chaîne du développement. De ce fait, lorsque les femmes sont en situation de crise, cela veut dire que c'est tout le processus du développement qui est ébranlé.

Le problème de migration rejoint une réflexion plus vaste sur les rapports toujours équivoques entre l'Europe et l'Afrique, entre pays nantis et pays en recherche de développement. Face à la persistance du phénomène, nous nous sommes interrogé sur la réaction des dirigeants africains. Jusqu'à présent, aucune action concrète n'est entreprise visant à juguler ce phénomène. Il est vrai que lors du dernier sommet de l'UA en Afrique du Sud, les thèmes inscrits à l'ordre du jour étaient l'autonomisation de la femme et le problème de l'émigration. Lorsqu'on sait qu'au cours de ces sommets, des décisions sont prises mais c'est leur exécution qui pose problème, l'on s'interroge sur ce qui adviendra des relevés de conclusion relatifs à ce sujet. Au demeurant, tout porte à croire que le problème de migration ne constitue pas un phénomène épineux aux yeux des acteurs politiques.

3. L'esprit de révolte

Selon *Le Petit Robert* (2012), la révolte est l'action collective, généralement accompagnée de violences, par laquelle un groupe refuse l'autorité politique existante, la règle sociale établie (désobéissance) et s'apprête ou commence à les attaquer pour les détruire (insurrection, rébellion). Cette définition donne à lire deux étapes, d'abord la désobéissance et ensuite la rébellion. L'étude que nous menons renferme les deux aspects de la révolte.

3.1. La désobéissance aux pratiques déshumanisantes

Il est vrai que certaines insoumissions ne débouchent pas nécessairement sur l'épanouissement mais celle dont fait cas Fatou Kéïta dans *Rebelle*⁴ est tout à fait légitime. En effet, dans ce livre qui porte un titre évocateur, l'auteur raconte la vie de Malimouna, une toute jeune qui prend la fuite le soir de ses noces alors que son père vient de la marier à un riche commerçant. Ce départ précipité de l'adolescente marque le point de départ d'un apprentissage de la vie qui se déroule au gré de multiples péripéties, chacune d'elles permettant à la narratrice de dénoncer les problèmes auxquels de trop

⁴ Fatou Kéïta, *Rebelle*, Abidjan, Nouvelles Éditions Ivoiriennes, 1998.

nombreuses jeunes filles de Côte d'Ivoire et partant de toute l'Afrique sont confrontées : exploitation, ignorance, viol, mutilations, racisme, polygamie, violence domestique, etc.

Malimouna est une héroïne parfaite. Sa façon de surmonter les difficultés laisse entrevoir ce que le monde pourrait être si la brutalité, la contrainte et les dogmes faisaient place au respect, au dialogue et à la tolérance. Ces trois vertus sont des voies d'accès à l'entente, synonyme de développement.

Le fait d'échapper aux affres de l'excision représente pour Malimouna un événement tout à fait inattendu. Mais le soir de ses noces, cette entorse aux us et coutumes ne passe pas inaperçue et son mari découvre « horrifié » (p.39) que sa jeune épouse n'a pas subi les mutilations rituelles auxquelles nulle femme de la région n'a pas pu se soustraire. Avant que le vieil homme soit revenu de sa surprise, Malimouna s'est enfuie aussi vite que possible. Commence alors pour elle un long périple semé d'embûches.

A travers son expérience, l'on lit le sort d'innombrables jeunes filles violées par leur patron et violentées par des individus « *qui croient qu'ils peuvent tout se permettre lorsqu'ils sont en face d'une femme* »⁵. Il s'agit là d'un sujet tabou dont on ne parle d'habitude qu'à mots couverts. La vision de Malimouna de trouver une vie meilleure en France n'a été qu'une simple illusion. Elle mesure combien il est difficile d'aider les autres, de lutter contre les idées reçues et d'abandonner certaines pratiques coutumières devenues anachroniques. L'on remarque que devant les difficultés, Malimouna était déterminée non seulement à se forger une situation décente mais également à assister d'autres femmes en situation difficile. Cette lutte paraît nécessaire car le développement de l'Afrique passe par l'indépendance de la femme. Ainsi, devenue assistante sociale, elle s'est mise au service des femmes immigrées, traumatisées par cette pratique archaïque. Elle sait également de sa propre expérience que la liberté passe par « *l'instruction qui, au bout du compte, aide à*

⁵ Isaïe Biton Koulibaly, "Rebelle de Fatou Kéita", *Amina*, 344, 1998, p. 80.

mieux s'en sortir financièrement, et donc à être moins dépendant de son compagnon » (p. 105).

Le constat est que Malimouna est parvenue à se dépêtrer des situations calamiteuses. Ces victoires successives constituent une lueur d'espoir quant à l'émergence de la femme même si on sait que, dans la lutte contre les discriminations, les idées reçues et les violences perpétrées contre des millions de femmes taillables et corvéables à merci, rien n'est gagné de manière définitive.

Toutefois, nous restons confiant des retombées positives de cette œuvre subversive car au cours du journal de 19 heures 30 minutes du 13 juin 2015 sur la chaîne de télévision RTI2 de la Côte d'Ivoire, les journalistes ont passé un reportage sur la fin de l'excision à Kanawol, une localité de la Côte d'Ivoire. Mais, ce qui a plus retenu notre attention est que la forêt qui servait de lieu propice à ces pratiques ignominieuses a été détruite et à cet endroit a été érigé un bâtiment scolaire, joyau où seront scolarisées les jeunes filles qui autrefois étaient à la merci des exciseuses. Nous osons croire que l'acte posé en Côte d'Ivoire sera relayé par d'autres pays en Afrique où l'excision est encore pratiquée malgré son interdiction officielle.

3.2. L'insurrection contre l'oppression politique

La question du développement est intrinsèquement liée à la bonne gouvernance. Dans *Balbala*⁶, roman d'un pays à la dérive, Waberi use du lyrisme et du jaillissement verbal, subordonnant le récit à la poésie, la représentation à l'énonciation, la narration au dire. Ainsi, la critique sociale qui est au cœur de ce livre passe essentiellement à travers la parole. Une parole dont s'emparent les narrateurs-personnages à tour de rôle, faisant émerger au ras des mots leurs rêves et leurs angoisses.

De quels rêves s'agit-il ? Les héros de Waberi rêvent du bonheur, de la liberté et de la justice dans un pays livré à la concupiscence des patriarches et des politiciens véreux. C'est

⁶ Abdourahman A. Waberi, *Balbala*, Paris, Le Serpent à Plumes, 1997.

contre cette classe politique que s'élèvent Waïs, marathonnier de renommée internationale, Dilleyta, fonctionnaire en rupture de ban et poète, Yonis, le médecin et Anab, sœur de Waïs, le « quator subversif », baptisés également « le groupe de tous les dangers » par le Bureau du Renseignement. Leurs actions, même les plus anodines en faveur de la paix et du développement font peur au pouvoir qui n'est que trop conscient de sa précarité et vit dans la crainte constante d'un soulèvement populaire. Même si le pouvoir a jeté Waïs en prison et que d'autres ont pris le maquis, la belle Anab, tenant le haut du pavé, a continué de défier le régime. Femme de caractère qui n'en fait qu'à sa tête, Anab est le personnage le plus touchant et le plus solide du récit.

Tout en travaillant le mot, Waberi ne manque pas d'afficher son objectif, celui de sortir l'Afrique de son traumatisme et plus particulièrement Djibouti. Il précise alors son intention : « *Je voulais dire des choses sur mon pays, sur moi. Il y avait là-dedans évidemment une bonne dose de nostalgie et aussi une certaine angoisse existentielle* »⁷.

Ainsi, à travers l'inédite subversion des récits, Waberi est en train de faire l'autopsie d'une génération, cette génération qui a accédé aux affaires, mais à qui on n'a pas donné toutes les clefs de la situation. Elle a l'impression d'être flouée, mais en même temps elle se sent obligée, par devoir moral, par devoir de pionnier, de s'intéresser au destin de son pays. Les quatre voix essaient d'élaborer, de mettre en mots leur Djibouti à eux, leurs frustrations, leurs espoirs, leurs amertumes, leur colère.

Construit comme une polyphonie, ce premier roman fait surgir une nouvelle conscience africaine, à la suite du Somalien Nuruddin Farah ou du Nigérien Ben Okri.

L'auteur noue un fil d'Ariane entre ses différents titres. *Le pays sans ombre*, *Cahier nomade* et *Balbala* forment une trilogie, un triptyque consacré à Djibouti. Il s'agit d'une tentative de définition de Djibouti et partant de l'Afrique avec ses famines, sa sécheresse, ses bidonvilles, ses guerres.

⁷ Notre Librairie, Revue des littératures du Sud, N° 146, octobre-décembre, 2001.

Dans le contexte d'une vision progressiste, si le continent africain se débarrasse des pratiques en inadéquation avec le monde moderne et si les dirigeants prennent conscience de l'urgence de l'émergence au détriment de l'intérêt personnel, c'est certain que c'est la voie du développement et la vraie qui s'ouvre pour l'Afrique.

Conclusion

Notre étude avait pour objectif de lever un coin du voile sur les différents facteurs qui empêchent le développement de l'Afrique. Ainsi, l'étude a montré, à partir du corpus, que certaines conceptions qui n'ont de fondement qu'à partir des préjugés et qui ont cours de nos jours dans certains pays ralentissent toute tentative d'épanouissement de certaines couches sociales. Le problème de l'émigration est un autre facteur qui prouve que l'Afrique n'est pas encore sur la voie du développement. Au-delà de ces facteurs qui freinent le développement à la base, la mauvaise gouvernance reste la première cause du sous-développement. Elle s'identifie à travers plusieurs symptômes tels que l'intérêt personnel privilégié, l'incompétence administrative, le développement de réseaux de corruption et le détournement des fonds publics, le maintien d'un analphabétisme élevé qui limite le désir de révolte face à une administration incompétente. Ce diagnostic fait que certains pays qui devraient déclencher un printemps vivent ad vitam aeternam dans l'incurie totale. Filon ou marchepied des pays développés, l'Afrique se cherche toujours dans les méandres du sous-développement. La mise à nu, par l'écriture romanesque, des différents fléaux qui freinent le développement constitue déjà une amorce de l'émergence. Par le biais de la dénonciation, les écrivains invitent les Etats à éviter la pratique de l'omerta sur certains sujets pourtant brûlants tels que la corruption, l'insécurité sociale, la discrimination à l'égard des femmes, la bonne gouvernance, pour ne citer que ceux-là. C'est également un moyen pour cultiver enfin chez les instances dirigeantes l'aggiornamento par rapport à l'évolution du monde actuel.

Bibliographie

Corpus

- Diome F., 2010, *Celles qui attendent*, Paris, Flammarion.
Jelloun T. B., 1985, *L'Enfant de sable*, Paris, Seuil.
Jelloun T. B., 1987, *La Nuit sacrée*, Paris, Seuil.
Keita F., 1998, *Rebelle*, Abidjan, Nouvelles Éditions Ivoiriennes.
Waberi A. A., 1997, *Balbala*, Paris, Le Serpent à Plumes.

Ouvrages cités et consultés

- Cornevin B., 1997, « Le développement divergent des tiers-mondes après 1980 : les rentes, freins aux transitions socio-démographiques et économiques », *Revue DEES* 108, 63-94.
Koulibaly I. B., 1998, "Rebelle de Fatou Kéita", *Amina*, 344.
Landes S. D., 2000, *Richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel.
Pidabi G., 2005, *La problématique du nouveau roman africain : Kossi Efoui et Abdourahman Ali Waberi*, mémoire de DEA, Université de Lomé.
Notre Librairie, 2001, *Revue de Littérature du Sud*, N°146, octobre-décembre.

**SUIVRE LE PERE OU LE « TUER » : LES DRAMATURGES
BENINOIS FACE A L'HERITAGE THEATRAL DE JEAN
PLIYA**

NOUWLIGBETO Fernand*

Résumé

Ecrivain de renom, Jean Pliya est un dramaturge béninois dont les deux pièces de théâtre, *Kondo le requin* (1966) et *La Secrétaire particulière* (1970), ont reçu un accueil plutôt favorable du public, des instances de légitimation et de consécration littéraire puis des institutions scolaires et académiques. Il a, de ce fait, régné pendant plus de deux décennies sur le théâtre béninois, apparaissant du coup comme une référence, adulée par les uns, contestée par les autres. Aussi, se pose-t-il la question de savoir quel type de filiation il existe entre cet écrivain et les autres dramaturges. A la lumière de la théorie de la réception, l'analyse de quelques-unes des pièces du théâtre béninois a permis de dégager les lignes de convergences, mais aussi de divergences à la fois thématiques et formelles, entre le « père » du théâtre béninois postcolonial et les auteurs dramatiques qui l'ont suivi.

Mots-clés : influence, horizon d'attente, filiation littéraire.

Abstract

Renowned writer, Jean Pliya is a Beninese playwright whose two plays, *Kondo le requin* (1966) and *La Secrétaire particulière* (1970), received a generally favorable reception from the public, legitimizing bodies and literary consecration then educational and academic institutions. He, therefore, ruled for more than two decades on the Beninese theater, appearing as a reference, adulated by some and disputed by others. Also, there is the question of what kind of affiliation exists between this writer and other playwrights. In the light of the reception theory, the analysis of some of the Beninese theater pieces has identified the convergence of lines, but also differences in both thematic and formal between the "father" of the post-colonial Benin theater and playwrights who followed.

Key-words: influence, waiting horizon, literary filiation

*Département des Lettres Modernes, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin, Email : fnouwlighbeto@gmail.com

Introduction

Né le 21 juillet 1931 et décédé le 14 mai 2015, l'écrivain béninois Jean Pliya est l'auteur d'une œuvre littéraire importante¹, qui compte deux pièces de théâtre : *Kondo le requin* (1966) et *La Secrétaire particulière* (1970). Ces œuvres sont incontestablement les plus connues du théâtre béninois. Elles continuent d'être mises en scène et jouées un peu partout au Bénin et en Afrique, renforçant ainsi la stature internationale d'un auteur qui est devenu un classique de la littérature béninoise et africaine d'expression française. Les mutations thématiques et formelles qu'a connues le théâtre béninois au cours de ce dernier quart de siècle (Médéhouegnon, 2010 : 265-296) n'ont guère éclipsé le succès des deux textes dramatiques de l'octogénaire Jean Pliya. Toutes les générations d'écrivains béninois, qui se sont succédé depuis 1960, l'ont lu ou ont assisté à l'une ou l'autre des mises en scène de ses pièces. Cette prégnance de l'auteur de *Kondo le requin* dans le paysage littéraire a contribué à faire de lui une référence, adulée par les uns, contestée par les autres.

Aussi se pose-t-on la question de savoir comment, dans leurs œuvres, les dramaturges ont reçu et géré l'héritage dramatique du « père » du théâtre béninois postcolonial. Une réponse provisoire à ce questionnement amènerait à dire que la plupart des dramaturges béninois ont cherché à s'imposer en s'opposant à l'œuvre théâtrale de Jean Pliya. L'objectif visé à travers cette étude est donc de dégager les types de rapport que les auteurs de la littérature dramatique béninoise ont entretenus, consciemment ou non, avec le théâtre « pliyanesque ». L'élucidation de cette problématique se fera au travers de la théorie de la réception, telle que l'a étudiée et développée Hans Robert Jauss. Après avoir présenté quelques considérations d'ordre général, nous montrerons, d'une part, comment Jean Pliya a pu imposer dans le paysage littéraire un modèle théâtral unique puis, d'autre part, nous nous attacherons à identifier ses épigones avant d'insister sur les écrivains contestataires de son écriture théâtrale.

¹ En dehors des deux pièces de théâtre, Jean Pliya a publié un roman (*Les tresseurs de cordes*, 1987), deux recueils de nouvelles (*L'arbre fétiche*, 1971 et *Le chimpanzé amoureux*, 1977), un recueil de contes (*La fille têtue*, 1982). Il est par ailleurs l'auteur de nombreuses publications de spiritualité chrétienne, de naturothérapie et de diététique nutritionnelle.

1. Quelques considérations d'ordre général

Le concept central, qui est au cœur de la problématique de la présente étude, est bien celui de l'« influence » en littérature. En saisir les contours, ne serait-ce que de façon lapidaire, est un préalable théorique important pour mieux présenter le théâtre de Jean Pliya et décrire comment celui-ci s'est érigé en modèle d'écriture dramatique sur plusieurs décennies.

1.1. La notion d'« influence » en littérature et ses avatars

Le concept d'influence désigne en général « une action, le plus souvent graduelle et continue, qu'exerce une personne ou une chose sur une autre » (*Le Grand Robert*, 2001 : 145). En histoire littéraire, cette notion « est la manière de désigner des identités de structures, de thème, de style, entre des œuvres d'auteurs, d'époques ou de langues différentes » (Demougin, 1985 : 763). Fondée sur « une filiation proprement littéraire de la création », elle « identifie l'histoire littéraire à la continuité des influences » (*ibid*). C'est un concept-clé qui provient lui-même d'une vision déterministe des œuvres littéraires. Autrement dit, on admet qu'il n'y a pas de création littéraire *ex-nihilo*, que toute œuvre littéraire est un maillon d'une chaîne. A ce titre, elle est influencée par les œuvres antérieures à sa publication en même temps qu'elle influence celles qui vont la suivre. Au nombre des théoriciens de la littérature qui se sont penchés sur ce sujet, on peut citer les auteurs de la critique historique (Ernest Renan, Sainte-Beuve, Taine et Lanson), mais aussi Bakhtine, Kristeva, G. Genette, etc. Grâce aux travaux de ces derniers, la notion d'influence a été revue, précisée, nuancée et a donné naissance à des concepts tels que : « dialogisme », « intertextualité », « réception »...

Analysant les faiblesses de l'approche historique classique des textes littéraires, Hans Robert Jauss estime que

la valeur et le rang d'une œuvre littéraire ne se déduisent ni des circonstances biographiques ou historiques de sa naissance, ni de la seule place qu'elle occupe dans l'évolution d'un genre, mais de critères bien plus difficiles à manier : **effet produit**,

**‘réception’, influence exercée, valeur reconnue par
la collectivité** (Jauss, 1978 : 24)².

Il propose une nouvelle approche critique, la théorie de la réception, dont l'un des concepts-clés est l'horizon d'attente. Définissant cette notion, il la considère comme étant

le système de références objectivement formulable qui, pour chaque œuvre au moment de l'histoire où elle apparaît, résulte de trois facteurs principaux : l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle présuppose la connaissance, et l'opposition entre langage poétique et langage pratique, monde imaginaire et réalité quotidienne (ibid.)

Hans Robert Jauss pose ainsi les balises d'une approche critique féconde qui, certes, a ses limites (Brunet, 1983 : 65-82), mais présente aussi l'intérêt d'une démarche rigoureuse pour mettre en exergue « l'effet produit » ou la « réception » d'une œuvre littéraire. Pour lui, il faut saisir l'œuvre littéraire dans la dynamique de la « question et de la réponse » car « *l'écrivain est celui qui interroge les œuvres et qui est insatisfait de la réponse qui lui est renvoyée* » (Brunet, id. : 69). En rédigeant et en publiant son texte, il propose sa *réponse*, contribuant à son tour à créer un certain horizon d'attente. Appliquée au théâtre de Jean Pliya, dont la « valeur et le rang » sont reconnus par bon nombre de personnes, cette méthode contribuera à cerner l'horizon d'attente du public béninois. Mais, auparavant, il faut procéder à une présentation sommaire de *Kondo le requin* et de *La Secrétaire particulière*.

1.2. *Kondo le requin* et *La Secrétaire particulière* : de la tragédie historique à la comédie satirique

Ecrite en 1964, mais éditée pour la première fois en 1966 par l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (IRAD), *Kondo le Requin* a ensuite été rééditée la même année par les éditions du Bénin avant d'être reprise par ORTF-DAEC en

² C'est nous qui mettons en gras.

1969 puis par les éditions CLE (Yaoundé) en 1981. Rappelons brièvement la fable de cette pièce.

Structurée en onze scènes regroupées en quatre actes, *Kondo le requin* raconte une partie du court et tragique règne du roi Gbêhanzin sur le Danxomê³. Dès la première scène, le prince Kondo, dont le nom en langue *fon* signifie « requin », s'affiche comme une forte personnalité. Il s'oppose aux prétentions territorialistes du représentant de la France sur la ville de « Koutonou » (actuelle Cotonou), dénonce son immixtion dans ses relations avec son « frère » Toffa, roi de Hogbonou (actuelle Porto-Novo), et rejette avec véhémence ses critiques contre les sacrifices humains. Ce sens inné de la dignité et du patriotisme, le prince Kondo le manifestera lorsque, à la mort de son père Glèlè, il accède au trône sous le nom de Gbêhanzin *ai djrê*, littéralement « le monde tient l'œuf que la terre désire ». Il signifie par-là à quel point son avènement sur le trône de Houégbadja, l'ancêtre fondateur du royaume, est désiré et attendu par tous.

De fait, le nouveau roi continue à se démarquer de la diplomatie complaisante de son père Glèlè à l'égard des Français en même temps qu'il prend ses distances vis-à-vis des coutumes ancestrales en affirmant la prééminence de sa volonté sur celle des Ancêtres. En effet, malgré l'opposition des dieux consultés par le devin Guèdégbé, Gbêhanzin engage la guerre contre les envahisseurs blancs. Mais, en dépit de la bravoure des soldats dahoméens, le conflit tourne dramatiquement à l'avantage des colonisateurs, par ailleurs techniquement et militairement plus forts. Certains sujets et proches collaborateurs du roi sont même des espions à la solde des envahisseurs. Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour le monarque et ses ministres : une à une, les villes dahoméennes tombent aux mains de l'ennemi blanc qui continue inexorablement sa marche sur Abomey et sur le palais royal. Gbêhanzin et ses collaborateurs sont contraints à la fuite. Traqué, il a dû se rendre, faussement persuadé qu'il était, par ailleurs, de pouvoir par ce biais aller dans le pays des Blancs

³ Créé au XVII^e siècle par Hwegbadja (1645-1685) et situé au sud de l'actuelle République du Bénin, le royaume de Danxomè a été l'un des plus puissants d'Afrique subsaharienne de par son niveau élevé d'organisation et la force de son armée, animée entre autres par les célèbres amazones. Il a été conquis en 1894 par l'armée coloniale française.

pour rencontrer le président de la République française afin de plaider sa cause et celle de son peuple.

Si *Kondo le requin* puise son sujet dans l'histoire coloniale, la thématique de *La Secrétaire particulière* s'enracine, quant à elle, dans la réalité contemporaine de la période d'après l'indépendance du 1^{er} août 1960.

Publiée pour la première fois en 1970 aux éditions ABM, cette satire sociale a été rééditée à plusieurs reprises chez CLE. De quoi s'agit-il dans cette pièce de quatre actes, éclatés en une vingtaine de scènes ? Recrutée dans un service comme Secrétaire de direction, la jeune Virginie va de désillusions en désillusions. Elle relève une série de dysfonctionnements dans cette structure, notamment le retard, l'absentéisme, la corruption et le harcèlement sexuel exercé par le chef de service, M. Chadas, sur ses employées. Si Virginie refuse de céder à ses avances, Nathalie, sa collègue, y a succombé depuis fort longtemps. Elle profite des largesses du patron qui lui a, en outre, promis d'activer ses relations en vue de sa réussite à l'examen de contrôle que se prépare à organiser le Ministre des Diplômes et de la Qualification professionnelle. Mais elle échoue à l'examen. Pis : elle se heurte à l'hypocrisie et à la violence de M. Chadas qui refuse d'assumer la paternité de l'enfant qu'elle porte en elle. Accusé de voie de fait, de détournement de mineure et de brutalité, M. Chadas est arrêté.

Comment expliquer que ces deux pièces aient eu autant de succès, respectivement cinquante-et-un ans et quarante-cinq ans après leur publication, alors que la littérature dramatique dahoméenne, à l'époque, comportait d'autres titres ?

2. Vers « l'institutionnalisation » d'une écriture théâtrale

La réception élogieuse des pièces de Jean Pliya, notamment par les instances de légitimation et de consécration littéraires (jurys de divers concours, critiques littéraires...), s'explique en partie par le fait que le théâtre de cet auteur, d'un triple point de vue thématique, idéologique et esthétique, a constitué une série de réponses opportunes, particulièrement adaptées à l'horizon d'attente qui prévalait à l'époque.

2.1. L'horizon d'attente du public dans les années 1960 et 1970

Quel visage présentait le théâtre dahoméen d'expression française avant la publication en 1966 de *Kondo le requin* ? Au

lendemain de l'accession de l'ex-Dahomey à la souveraineté nationale et internationale, le théâtre de ce pays était encore largement tributaire de l'héritage culturel colonial, tant dans son fond que dans sa forme. On se rappelle que ce théâtre est né sur les parvis des églises chrétiennes. Comme celui des autres Etats francophones ouest-africains, il a d'abord été utilisé à des fins de prosélytisme religieux avant que l'administration scolaire ne le récupère et ne le développe dans le cadre plus large des activités pédagogiques de l'Ecole normale William-Ponty, l'institution scolaire régionale de l'ex-Afrique Occidentale Française (AOF), établie au Sénégal.

Autant, voire plus que certains de leurs camarades des autres nationalités (Sénégalais, Ivoiriens, Guinéens...), le Collectif des Elèves normaliens dahoméens a joué un rôle de premier plan dans l'essor du « théâtre pontin », en créant plusieurs spectacles dont *La dernière entrevue de Béhanzin et de Bayol* (1933), *Le mariage de Sika* (1934), *L'élection d'un roi au Dahomey* (1935) et *Sokamé* (1937). « Patronné », « programmé » et « encadré » (Midiohouan, 1986 : 80-82) par une administration scolaire exclusivement au service de l'entreprise coloniale, ce théâtre dénigrait les rois et résistants africains et ne reflétait guère les aspirations profondes à la liberté et à l'autodétermination des populations dahoméennes.

Quant à la littérature dramatique, elle était assez pauvre à l'époque, aussi bien quantitativement que qualitativement. Elle était constituée de quelques rares œuvres publiées comme *La honte plus meurtrière que le couteau* d'Anatole Coyssi et *Ombrages* de Paul Fabo. Ecrites sur le ton du théâtre pro-colonialiste, ces pièces traitaient de thèmes sociaux, parfois complètement étrangers au contexte dahoméen comme on peut le constater avec *Ombrages* (Midiohouan, dans *Notre Librairie*, 1995 : 160-161).

Même après l'indépendance en août 1960, le théâtre « pontin », dans sa nature folklorique et culturaliste, a continué à marquer les créateurs. En témoigne le spectacle créé par l'« Ensemble National Folklorique » qui, en 1962, a permis au Dahomey de participer à Paris au festival international de théâtre « Théâtre des Nations » et d'y être la première troupe non européenne à décrocher le Challenge ou le Premier prix. Ancien élève de l'Ecole normale William-Ponty, Flavien

Campbell, l'un des deux metteurs en scène de la troupe⁴, a monté et fait présenter une création qui « n'était rien d'autre que les rites et le folklore dahoméens arrangés pour les besoins de la scène » (Koudjo, 1976 : 27) et qui « ne peut que revêtir l'aspect de curiosités artistiques pour étrangers » (id. : 27-28). On peut en dire autant des spectacles des autres troupes de l'époque, comme la Troupe théâtrale et folklorique d'Ekpè de Télesphore Sagbohan. En matière de littérature dramatique, un recueil de saynètes comme *Acteurs noirs* de Julien Alapini, publié en 1965, a conservé les séquelles du style dramatique « pontin ».

Pourtant, le contexte socio-politique avait changé. Le Dahomey indépendant avait, pour la première fois depuis le début de la colonisation au XIX^{ème} siècle, l'un de ses propres fils à la tête du pouvoir d'Etat, en la personne du président Hubert Koutoucou Maga. La tâche immense d'édification de la nation nouvelle sur les ruines de la colonisation exigeait la mobilisation et l'implication de tous dans la gestion de la cité. Ce message avait déjà été diffusé au niveau continental par diverses instances panafricanistes. Ainsi, à la veille des indépendances des anciennes colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, la Société africaine de Culture (S.A.C.) avait organisé du 26 mars au 1^{er} avril 1959 à Dakar un Congrès sur le thème « Unité et responsabilité de la culture négro-africaine ». Ces assises en appelaient à l'engagement des intellectuels pour écrire de nouvelles pages de l'histoire du continent, pour éveiller la conscience des peuples noirs et leur redonner leur dignité volée par l'entreprise coloniale. Dans ce cadre, une mission capitale a été assignée aux dramaturges, plus qu'aux praticiens des autres genres littéraires et spectaculaires. Aimé Césaire, poète de renommée mondiale, n'a pas par exemple hésité à dire que, au regard des urgences de développement induites par la situation postcoloniale, la poésie était un langage peu adapté. A un moment où « il faut parler clair, parler net, pour faire passer le message », affirmait l'auteur du *Cahier d'un retour au pays natal*, « il me semble que le théâtre peut s'y prêter et il s'y prête bien » (Beloux, cité par Konaré, 1991). Faire du théâtre un art vivant, témoin de son temps et tout orienté vers les objectifs concrets de reconstruction

⁴ Le second metteur en scène est un Franco-Tunisien, du nom d'Albert Botbol, envoyé à l'époque comme expert de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

nationale : tel est l'horizon d'attente des intellectuels dahoméens et africains.

On ne sera donc pas surpris de constater que la veine historique avait commencé à fleurir sous la plume des dramaturges africains tels que Bernard Dadié (*Béatrice du Congo*, 1970) et Cheik Aliou N'Dao (*L'exil d'Albouri* suivi de *La Décision*, 1967). Comment Jean Pliya, militant politique, ancien membre de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire Française (F.E.A.N.F.), ancien Secrétaire général du Mouvement de Libération Nationale (M.L.N.) et enseignant d'histoire-géographie, ne se sentirait-il pas interpellé à son tour ? Il a interrogé les spectacles et la littérature dramatiques de son pays et s'est senti insatisfait de la réponse qu'ils lui renvoyaient : partout, il ne voyait que mimétisme et aliénation. L'évolution sociopolitique du Dahomey, très instable du fait de la fréquence des coups d'Etat, n'a fait que renforcer cette sensibilité extrême du dramaturge aux mutations de son époque. Appelé entre 1961 et 1963 à devenir le Directeur de cabinet du ministre dahoméen en charge de l'Education nationale, il a été par la suite nommé ministre de l'Information et du Tourisme. Cette position privilégiée avait fait de lui un fin observateur de l'environnement professionnel. Bien des années plus tard, il a témoigné en ces termes :

Au ministère, je voyais les mœurs des bureaucratiques, les patrons qui voulaient corrompre, les plantons qui rançonnaient pour introduire les gens chez les patrons ; l'idée de *La Secrétaire particulière* est née ; mais il faut toujours un élément qui favorise la cristallisation. Mais voilà que la directrice du cours secondaire Notre-Dame des Apôtres, où j'allais donner des enseignements sur le plan spirituel aux élèves, me dit : "Est-ce que vous ne voulez pas nous écrire une petite pièce pour que mes filles jouent ça à la fin de l'année ? C'est ce qui a allumé l'étincelle (...). Et c'est ainsi qu'est née *La Secrétaire particulière*. Puis, il y a eu *Kondo le requin*, que j'ai écrit pour des étudiants qui voulaient des pièces à jouer. (Coyssi, dans Huannou, 1994 : 193-194).

Ce témoignage est intéressant à plus d'un titre. Il révèle trois facteurs qui interfèrent dans la genèse de la production littéraire chez Jean Pliya : d'abord un contexte *macro*, au plan

continental et international (son militantisme au sein des associations estudiantines à Paris, les discussions au sein de l'intelligentsia noire sur le rôle des dramaturges, les tendances du théâtre négro-africain d'expression française) ; ensuite, une situation *méso*, au niveau national dahoméen (les fonctions administratives et politiques du dramaturge au sein de l'appareil d'Etat : directeur de cabinet, ministre voire député à l'Assemblée nationale entre 1964 et 1965) puis une condition *micro* (les expériences du dramaturge en tant qu'enseignant, proche des jeunes et du peuple ; les demandes ou *commandes indirectes* de pièces théâtrales que lui adressent le personnel de l'administration scolaire et les étudiants). C'est cette conjonction de facteurs qui « a allumé l'étincelle » de l'inspiration dramatique chez Jean Pliya. On constate à quel point il est à l'écoute de son peuple et des attentes de celui-ci : les pièces théâtrales de l'auteur béninois étaient attendues et désirées. Sur le marché de la création littéraire, la *demande* étant claire, il fallait donc y faire correspondre une *offre* adéquate. Jean Pliya s'y emploiera avec éclat en choisissant une esthétique théâtrale assez souple et communicative.

2.2. Une esthétique dramatique classique à visée communicationnelle et didactique

Jean Pliya a un style simple : pathétique et épique dans *Kondo le requin*, plaisant et un tantinet émouvant dans *La Secrétaire particulière*. L'intrigue de ses pièces se déroule suivant les quatre phases classiques (l'exposition, le nœud, les péripéties et le dénouement) ; la règle des trois unités (notamment l'unité d'action et l'unité de temps) y est plus ou moins bien respectée. Strictement observée dans *La Secrétaire particulière*, une œuvre dont les scènes se déroulent presque entièrement dans le bureau de M. Chadas, le principe de l'unité de lieu l'est en revanche moins dans *Kondo le requin*, qui se caractérise par une pluralité spatiale (palais royal d'Abomey, palais de Kanan, case de Migan, place publique de Singbodji, bivouac d'Akpan, brousse d'Atchérigbé...). En revanche, les principes de la vraisemblance et de la bienséance y sont scrupuleusement observés, notamment dans *Kondo le requin*, une tragédie au ton grave, dénué de toute note humoristique et de toute scène choquante.

Le caractère cristallin et dénotatif de l'écriture dramatique de Pliya, visible dans les éléments paratextuels

(titres, dédicaces, avant-propos, quatrièmes de couverture...) comme dans les procédés de création (intrigues, structuration, syntaxe, vocabulaire, références intertextuelles...), s'explique en fait par la visée communicationnelle et didactique de l'auteur. C'est avec raison que Pierre Médéhouegnon écrit : « En cela, le classicisme de l'écriture constitue bien un élément de convergence et d'unité à l'intérieur du théâtre de Pliya, au même titre que l'engagement politique » (Médéhouegnon, dans Huannou, id. : 21).

Le dramaturge béninois n'est, en effet, pas un partisan de la théorie de l'art pour l'art. Chez lui, il n'y a pas d'esthétique sans éthique : derrière l'écrivain se profile l'ombre de l'éducateur. A travers *Kondo le requin* par exemple, il invite les Dahoméens et les Africains à cultiver certaines valeurs cardinales (dignité, patriotisme, conscience historique), sans lesquelles le développement du pays n'est point possible. Les différentes éditions de cette œuvre (1966, 1969, 1981) écrite en 1964 ont permis à l'auteur d'affiner le profil patriotique et anticolonialiste du héros Gbêhanzin (Koudjo, dans *Notre Librairie*, 1983 : 110) : il manifeste ainsi son souci constant de construction d'un personnage et d'actions mythiques qui, comme le dit Cheik Aliou N'Dao « galvanisent le peuple et portent en avant » (cité par Kom, 1983 : 232). Quant à *La Secrétaire particulière*, elle est un éloge de l'intégrité et de la conscience professionnelles. Dans le contexte culturel et sociopolitique de la première décennie des indépendances, on imagine la nouveauté de ces messages du dramaturge béninois.

En effet, Jean Pliya est l'un des tous premiers auteurs dramatiques béninois à avoir pris une distance critique à l'égard de l'idéologie procolonialiste et de la présumée mission civilisatrice de la colonisation. Bien plus, il a révélé les conséquences désastreuses de celle-ci sur le Danxomê et a réhabilité l'image du roi Gbêhanzin, autrefois avilie par la création *La dernière entrevue de Béhanzin et de Bayol* (1933) du Collectif des élèves dahoméens de l'Ecole William-Ponty. Ce faisant, Jean Pliya apparaît au Bénin comme le véritable pionnier du théâtre politique et historique à visée nationaliste. De même, en matière de critique sociale postcoloniale, Jean Pliya est un pionnier : *La Secrétaire particulière* est, dans le domaine théâtral, la première pièce à explorer et exposer de manière approfondie les tares de l'administration publique. On

comprend alors que ces deux œuvres n'aient point laissé indifférent le public.

2.3. L'accueil du public : une réception élogieuse

Jean Pliya est le deuxième écrivain dahoméen (après Olympe Bhêly-Quenum en 1966 pour le roman *Le chant du Lac*), et le premier dramaturge béninois et africain à obtenir, au niveau continental, le Grand Prix Littéraire de l'Afrique noire, en 1967. La même année, il a reçu le Prix de la Société Dahoméenne de Banque. Un an après, le 2^{ème} Prix du Concours Théâtral Radiophonique Interafricain, organisé par l'Office de Coopération Radiophonique (OCORA-ORTF), lui a été aussi attribué pour la même œuvre.

Les deux pièces ont été créées et représentées plusieurs dizaines de fois sur tout le territoire national et en Afrique, avec grand succès. Entre 1965 et 1970, *Kondo le requin* a été jouée aussi bien au Bénin qu'au Nigeria et en Côte d'Ivoire par la troupe « Les Cerveaux noirs ». Les Etoiles Noires du Togo l'ont mise en scène et jouée en 1968 à Sokodé.

Si frileux en matière de liberté de création artistique et littéraire, le régime dictatorial à obédience marxiste-léniniste du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB, 1974-1989) n'a pourtant pas censuré *La Secrétaire particulière*, le dramaturge n'ayant du reste pas remis en cause le pouvoir politique. Au contraire, il a montré, à travers les comportements exemplaires du Ministre et de Denise (la jeune avocate), que l'Etat dahoméen ou béninois, quel que soit le régime en place, lutte contre la corruption, le laxisme et sanctionne les cadres administratifs indécents. On comprend aussi l'accueil élogieux réservé par les idéologues du PRPB à *Kondo le requin*, le personnage du roi Gbêhanzin ayant même été proclamé « héros national » par le pouvoir central qui a érigé une statue géante en son honneur à Goho, à Abomey. En 2007, cette pièce a été mise en scène et présentée à Cotonou puis en Algérie par le Théâtre Kaïdara de Tola Koukoui. Celui-ci, sur la demande du Centre International de Recherches et d'Etudes Francophones (CIREF), une association ayant son siège à Cotonou, a présenté à plusieurs reprises le même spectacle en mai 2016, dans le cadre de la célébration du premier anniversaire de décès de l'écrivain. Depuis plusieurs décennies, les deux œuvres théâtrales de Pliya sont étudiées dans les collèges et universités du Bénin. Actuellement, *La*

Secrétaire particulière est au programme d'études des élèves de la 4^{ème}, au secondaire.

Ainsi, de 1964 à la fin des années 80, soit pendant un peu plus vingt ans, Jean Pliya a régné sur les planches et dans la littérature dramatique. L'accueil enthousiaste du public-spectateur, des instances de légitimation et de consécration littéraires puis des institutions scolaires et académiques a eu des répercussions importantes. Peu à peu, dans l'esprit de bon nombre d'élèves et d'étudiants, son écriture a été érigée au statut de modèle unique et « classique », c'est-à-dire « digne d'être imité ». Pour bon nombre de Dahoméens, si l'on tient à avoir du succès, il faut écrire comme Jean Pliya en publiant une pièce qui présente, entre autres, les caractéristiques suivantes : simplicité du style, satire sociale ou anticolonialiste, portée didactique et/ou patriotique. En 1995, Adrien Huannou avait amèrement fait le constat suivant :

Le succès remarquable remporté par **Kondo le requin** et **La Secrétaire particulière** et les possibilités qu'offre le théâtre en tant que moyen d'action politique et de critique sociale ont conduit à la création dramatique un certain nombre de jeunes Béninois, désireux de conquérir une gloire facile, qui considèrent sans doute l'art dramatique comme "moins exigeant" et plus aisé à pratiquer que l'art romanesque. Les œuvres de ces "émules" de Pliya dénotent en général un manque de formation technique et une maîtrise insuffisante des ressources de l'art dramatique... (Huannou, dans *Notre Librairie*, 1995 : 19)

Quels dramaturges béninois ont suivi le « père » du théâtre béninois post-colonial dans leur projet scriptural ?

3. Suivre le « père » : les convergences

La réhabilitation des héros de la lutte anticoloniale, la célébration enthousiaste de certains leaders politiques africains, l'exaltation des valeurs positives par le truchement d'une écriture volontiers transparente sont des motifs structurants des pièces de plusieurs dramaturges béninois.

3.1. La réhabilitation des héros de la lutte anticoloniale

Quoique rares, les pièces de théâtre d'inspiration historique ne manquent pas dans la littérature dramatique béninoise. Dans le sillage de Jean Pliya, et à un moment où la veine historique s'essouffait en littérature africaine, Sévérin Akando et Pierre-Claver Hounkpè ont respectivement publié en 1995 à Cotonou *Bio Guera et le destin d'un peuple* puis *La révolte des Saxwè*. Les textes de ces tragédies ont, en fait, été rédigés dans les années 1980. En 1994, une autre tragédie historique, *Louis Hunkanrin ou la grande France* d'Albert Gandonou, avait paru aux Editions de l'Étincelle à Porto-Novo. Ces trois œuvres, on s'en rend aisément compte, exaltent la bravoure d'autres héros de la lutte anticoloniale, peu connus ou ignorés du public. C'est le cas du chef communautaire Bio Guera (résistant anticolonial de l'ethnie *baatonu* ou *bariba*, au Nord-Bénin, mort le 17 décembre 1916 sur le champ de bataille) ou de l'instituteur Louis Hunkanrin (1886-1964), ancien élève de l'Ecole normale William-Ponty, défenseur acharné des droits des populations noires au Dahomey comme en Mauritanie où il fut déporté par l'administration coloniale. D'individuels, ces héros deviennent collectifs, comme on le voit dans *La révolte des Saxwè*, une pièce qui porte sur un fait avéré : la révolte entre 1917-1918 des populations de Saxwè (dans l'actuel département du Mono, au sud du Bénin) contre les exactions du colonisateur français. Lorsque l'Etat « révolutionnaire » béninois a organisé en 1988 les premiers Concours Nationaux des Arts et des Lettres, *La révolte des Saxwè* et *Bio Guera et le destin d'un peuple* ont respectivement obtenu les premier et deuxième prix de théâtre.

En faisant publier ces œuvres, ces dramaturges ont réparé une sorte d'injustice commise par les hommes de culture et notamment les écrivains à l'égard des autres figures nationalistes béninoises, éclipsées comme par la trop grande stature de Gbêhanzin. Sévérin Akando, fidèle à la vérité historique, semble même postuler une supériorité de l'héroïsme de Bio Guera sur celui du roi d'Abomey. Si ce dernier a finalement renoncé à la guérilla et s'est rendu aux ennemis blancs, le chef *baatonu* a, pour sa part, préféré mourir les armes à la main car, affirme-t-il à ses proches, « Nous ne fuirons pas (...) Notre conscience, c'est notre foi en la liberté de ce peuple et notre volonté de la défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang » (Akando, 1995 : 95-96).

Le souci légitime de Jean Pliya de rendre un hommage posthume à une personnalité célèbre a été aussi partagé par certains jeunes auteurs béninois qui, sans écrire des œuvres historiques à proprement parler, ont célébré des figures de proue de l'histoire contemporaine de l'Afrique.

3.2. L'émergence des pièces non historiques, écrites « en hommage à... »

Yaya Lawani, dans *La tombe rebelle* (1997), retrace de manière allégorique un pan de l'histoire tragique du Burkina-Faso, précisément le putsch sanglant perpétré en 1987 contre le président Thomas Sankara au profit de Blaise Compaoré, son ami et compagnon fidèle, du coup perçu comme un traître infâme. Sur un ton prémonitoire, le dramaturge béninois a annoncé le châtement impitoyable qui attend le nouvel homme fort du royaume⁵.

Dans sa satire politique *La salubrité du sang* (2007), Florent E. Hessou rend également un vibrant hommage posthume à Sankara. Un autre personnage burkinabé, le journaliste d'investigation Norbert Zongo sauvagement assassiné le 13 décembre 1998 par les sbires du régime Compaoré, constitue, avec son confrère Délé Giwa tué au Nigeria en 1986, la figure centrale de *Zongo Giwa de la forêt déviérgée* (2005), la pièce de Dansi F. Nouwligbèto. Tout comme l'a fait Pliya pour Gbêhanzin, les auteurs béninois ont célébré ces personnages et les valeurs positives qu'ils ont incarnées.

3.3. L'exaltation des valeurs positives

Comme précédemment souligné, esthétique et éthique sont deux faces indissociables de la pratique théâtrale chez Jean Pliya. Cela ne lui est du reste pas spécifique, l'expérience théâtrale étant par excellence à la fois une « catharsis », destinée à la purgation de l'âme des spectateurs, et un moyen pour « corriger les mœurs en riant » selon la formule de Jean de Santeul, reprise par Molière. De ce point de vue, on sent une filiation idéologique entre Pliya et de nombreux jeunes dramaturges béninois.

⁵ Cette prédiction s'est concrètement réalisée en octobre 2014 avec le « printemps burkinabé » qui a abouti à la chute de Blaise Compaoré.

Le patriotisme, l'intégrité, la conscience professionnelle et la fidélité conjugale constituent des motifs récurrents de plusieurs pièces béninoises. Dans la première pièce de son recueil *La vallée de l'ignorance* (suivie de) *L'odeur du passé* (2003), Hermas Gbaguidi fait, par exemple, la satire de l'opportunisme et de la vénalité de l'écrivain Tiécoro à travers les critiques virulentes que lui adresse sa femme Aïcha. Le second recueil du même auteur, *Le kleenex qui tue* (2014), est un kaléidoscope de scènes qui offre les images déformées d'une société pervertie par l'infidélité conjugale, l'injustice, l'hypocrisie, le mensonge... En détruisant l'ordre actuel du monde, fondé sur ces contre-valeurs, le dramaturge prône l'avènement d'une société vertueuse et moralement plus équilibrée.

L'intention didactique est assez marquée dans *Le gong a bégayé* (2012) d'Apollinaire Agbazaou, une pièce qui, sans être historique, rappelle par la toponymie et l'onomastique (Kpanlingan, Vidaho, Migan...), l'ancien royaume du Danxomê. Le dramaturge fait de cette œuvre un plaidoyer pour un nécessaire enracinement culturel des jeunes générations, dans les traditions endogènes et l'histoire nationale. C'est également un appel à l'intégrité et à la conscience professionnelle que lance à la jeunesse Albert Gandonou dans *Fous d'Afrique* (1985). Analysant cette dernière œuvre, Pierre Médéhouegnon écrit avec justesse :

Mis à part le contexte local ivoirien qui lui sert de cadre, cette pièce ne présente guère de différence notable avec sa sœur aînée *La Secrétaire particulière* de Jean Pliya, publiée douze ans plus tôt. Le thème principal est toujours la corruption des cadres de la nation, assortie d'un discours didactique et d'un dénouement tout à l'honneur de la sagesse de l'ancien chef d'Etat ivoirien⁶. (Médéhouegnon, dans *Notre Librairie*, 1995 : 96)

Cette parenté, sur le plan de l'intention didactique, pourrait s'expliquer aussi par le fait que les dramaturges ont également en commun avec Jean Pliya certains procédés de création dramatique.

⁶ Il s'agit de feu le président Félix Houphouët Boigny (1905-1993).

3.4. Une écriture dramatique dénotative et classique

Nombre de dramaturges béninois continuent d'écrire comme Jean Pliya. De facture classique, la structure de leurs œuvres comporte les étapes connues de l'exposition, du nœud, des péripéties et du dénouement. Le parcours du héros tragique est le même dans *Kondo le requin* et *Bio Guera et le destin d'un peuple* : de l'opposition à la politique coloniale à la reddition (ou la mort) du résistant en passant par les poncifs de la déclaration de guerre, de la trahison des traîtres, du revirement de la situation au profit des troupes ennemies, tout montre une homologie structurelle.

Le style « pliyanesque », fait de simplicité dans le choix des mots, d'intrigue à évolution linéaire et de respect partiel de la règle des trois unités, se retrouve, à des degrés divers, sous la plume d'écrivains comme Pierre-Claver Hounkpè, Apollinaire Agbazaou (*La bataille du trône*, *Le gong a bégayé*), Hermas Gbaguidi (« La femme mossi est de retour », dans *Le kleenex qui tue*), etc.

Il est intéressant, aussi, de noter que des personnages-types du théâtre de Jean Pliya (la fille facile, le patron corrompu et vénal, le devin intègre, le Kpanlingan ou héraut de la cour royale...) figurent sous diverses formes dans des pièces comme *La première dame* (2004) de Florent E. Hessou, *Ce soleil où j'ai toujours soif* (1995) de Florent Couao-Zotti, *Le gong a bégayé* d'Apollinaire Agbazaou, etc. Tout comme Pliya a fait un traitement manichéen des personnages, en distinguant d'un côté les « bons » (Virginie, Jacques, Gbêhanzin...) et, de l'autre, les « mauvais » (M. Chadas, Nathalie, Bayol...), Albert Gandonou a procédé de la même façon dans *Fous d'Afrique*. On constate que, dans cette pièce, « les deux protagonistes de l'action, le couple Kouamé-Aminata, sont des modèles de fonctionnaires intègres victimes de la machination de leurs collaborateurs vénaux, hostiles à toute gestion rigoureuse » (Médéhouegnon, 1995). En outre, autant *La Secrétaire particulière* ne remet pas en cause le pouvoir politique et connaît une « happy end » (fin heureuse) avec le mariage annoncé de Jacques et de Virginie, autant l'auteur de *Fous d'Afrique* finit sa pièce sur une note de bonheur, grâce à la libération de Kouamé obtenue par son épouse Aminata sur l'intervention personnelle du président de la République.

Aux antipodes de cette filiation esthétique, d'autres dramaturges béninois prônent une écriture de la « rupture », caractérisée par des innovations thématiques et formelles.

4. « Tuer le père » : les divergences et remises en question

Tout un pan de la littérature dramatique s'est forgé, au tournant des années 1990, par le rejet de l'écriture théâtrale dite « classique » héritée de Jean Pliya. Le nouveau contexte, induit par le « renouveau démocratique » ainsi que les nouveaux courants qui ont traversé la littérature africaine, a donné naissance à une nouvelle génération d'auteurs dramatiques, soucieux de renouveler la parole littéraire.

4.1. Le nouveau contexte sociopolitique et culturel

Vers la fin des années 1980, dans le contexte mondial de la chute du mur de Berlin, le régime « révolutionnaire » béninois d'obédience marxiste-léniniste a commencé à s'essouffler. Malgré les pratiques dictatoriales (embrigadement de la liberté d'expression, arrestations et incarcérations arbitraires des opposants, répressions sanglantes des manifestants...), les langues se déliaient, les critiques fusaient de partout. Au plan économique, la corruption ambiante et la faillite de plusieurs sociétés d'Etat avaient incité le président Mathieu Kérékou et son gouvernement à recourir aux institutions de Bretton Woods, à savoir le Fonds monétaire international (F.M.I.) et la Banque mondiale (B.M.). Pour diminuer les effectifs jugés pléthoriques de la fonction publique, le pouvoir exécutif avait procédé à des licenciements massifs de fonctionnaires et à des départs dits ciblés. Le mécontentement populaire allait donc grandissant, d'autant plus que les perspectives d'emploi s'amenuisaient et que les rangs des chômeurs s'allongeaient chaque jour un peu plus. Parmi les nombreux jeunes des écoles et facultés de l'Université nationale du Bénin qui étaient confrontés à cette situation sociale sombre, il y avait des étudiants en Lettres modernes comme Camille Amouro, Florent Couao-Zotti, Florent E. Hessou, etc.

Férés de littérature, ils ont découvert, au travers des enseignements reçus et grâce à leurs lectures personnelles, des auteurs aussi bien africains (Sony Labou Tansi, Koffi Kwahulé, Kossi Efoui...) qu'occidentaux (Jean Genêt, Eugène Ionesco, Arthur Adamov, Samuel Beckett...) dont la pratique

scripturale leur a paru plus innovante. Familiers des résidences d'écriture, bénéficiaires de Bourses Beaumarchais (Nouwligbèto, 2012 : 238-251), ils ont compris qu'un nouveau théâtre africain se préparait sur les cendres de l'esthétique classique, héritée de la dramaturgie « pontine » et de la veine historique ou nationaliste. La fin du régime marxiste-léniniste en décembre 1989 et l'ouverture démocratique, découlant des résultats de la Conférence nationale souveraine des forces vives de la nation tenue en février 1990, leur offrirent l'occasion de faire éclore leurs talents. Suivis par une kyrielle de jeunes auteurs, ils vont mettre leurs plumes au service de l'exploration de nouvelles pistes scripturales.

4.2. Les innovations thématiques

Résolument tournés vers le présent de leurs sociétés, ces nouveaux dramaturges abandonnent complètement la veine historique. Ce qui les intéresse, c'est le *hic et nunc* de la vie de leurs peuples. Plus volontaires, ils dénoncent l'inanité collective, la délation et la vénalité, les désillusions de la démocratie, la perpétuation du système d'impunité, la mauvaise gestion des affaires publiques, l'aggravation de la misère, etc. L'un des premiers dramaturges à emboucher cette trompette de la contestation est Camille Amouro, l'auteur du drame socio-politique *Goli*, écrit en 1988, mais publié en 1991. Il sera suivi de Florent Couao-Zotti qui, dans *Ce soleil où j'ai toujours soif* (1995), affichera son scepticisme par rapport aux espoirs suscités par la Conférence nationale en campant sur scène Sèna, un jeune chômeur, sentimentalement et politiquement malmené par la vie.

Ce qui est nouveau, ici, c'est l'audace de ces plumes qui ne se contentent plus de situer les responsabilités de l'échec de l'indépendance au niveau des directeurs de sociétés ou chefs de services. Rejetant la frilosité de Jean Pliya et de leurs autres aînés, plutôt indulgents à l'égard des dirigeants politiques, elles n'hésitent pas à diriger leur satire contre les médias, les hauts cadres de l'armée, les députés, les ministres voire le chef de l'Etat en personne ! C'est ce que nous donnent à voir Florent E. Hessou, Daté Atavito Barnabé-Akayi et Dansi F. Nouwligbèto respectivement dans *La première dame* (2004) et *Les Confessions du PR* (2010) et *Zongo Giwa de la forêt déviérgée* (2005). Poussant plus loin la satire politique dans *Cadavre mon bel amant* (2003), Ousmane Alédji traite du

thème de l'absurde dans un univers dramatique chaotique où la violence bestiale le dispute à l'incohérence des actes et des paroles.

La critique sociale n'épargne même pas les responsables religieux. La satire anticléricale, dirigée précisément contre le clergé catholique, est l'un des motifs récurrents de « La Chute de Capernaüm », la première pièce du *Kleenex qui tue* (2014), le deuxième recueil de Hermas Gbaguidi. Difficile d'imaginer Jean Pliya, chrétien très engagé et ancien Berger national du « Renouveau charismatique catholique », écrire une telle œuvre ! De même, il est, *a fortiori*, inconcevable que Jean Pliya écrive sur l'homosexualité et en fasse l'éloge ! Et c'est pourtant ce que fait Daté Atavito Barnabé-Akayi dans *Quand Dieu a faim...* (2010), une pièce dont l'héroïne, la jeune fille Chigan, a fait le choix du lesbianisme à la suite d'une déception sentimentale. Pierre Médéhouegnon écrit à ce propos :

« En fait, Chigan s'illustre dans la logique de la pièce de Daté Atavito Barnabé-Akayi comme une pionnière de la lutte pour la reconnaissance des droits de la minorité silencieuse des homosexuels du Bénin et de l'Afrique, dans un environnement majoritairement hostile » (Médéhouegnon, dans Kakpo, 2011 : 163).

Provocatrices par leur thématique, les pièces des « nouveaux dramaturges » béninois le sont aussi par leurs formes.

4.3. Les innovations formelles

C'est d'abord par les éléments paratextuels de leurs œuvres (titres, dédicaces, préfaces...) que les dramaturges béninois inaugurent le langage de la rupture avec l'écriture théâtrale de Jean Pliya. Polysémiques et déroutants, les titres ne se donnent plus comme des portes d'entrée rassurantes sur le contenu des pièces. Que comprendre de titres comme *La salubrité du sang* de Florent E. Hessou, *Les plaintes de la sirène* de Jérôme Tossavi, *Negrerrances* de José Pliya, *Cadavre mon bel amour* d'Ousmane Alédji, *Quand Dieu a faim...* de Daté Atavito Barnabé-Akayi ou *Certifié sincère* de Florent Couao-Zotti ?

La structuration classique des pièces du théâtre de Pliya en actes et scènes disparaît aussi au profit d'une subdivision iconoclaste : Dans F. Nouwligbèto parle ainsi, dans *Zongo Giwa de la forêt déviérgée*, de « Premiers ronflements de la Forêt », « Deuxièmes ronflements de la Forêt » et « Troisièmes ronflements de la Forêt ». Ignorant le réalisme cher à Pliya et à ses épigones, cet auteur situe la fable de sa pièce dans le merveilleux et le fantastique, à la charnière du visible et de l'invisible, du réel et de l'irréel.

Structure dramatique non linéaire, vocabulaire truffé de néologismes et épuré des stéréotypes, langage iconoclaste et ordurier, refus de la notion de « personnage » et d'« action dramatique » au profit d'une écriture qui fait du surplace : ce sont là quelques-uns des traits caractéristiques de l'écriture dramatique de Camille Amouro, Florent Couao-Zotti, Ousmane Alédji, Daté Atavito Barnabé-Akayi...

L'un des cas les plus intéressants est, bien évidemment, celui de José Pliya, le fils de feu Jean Pliya. Dans « Concours de circonstances », l'une des trois pièces du recueil *Negrerrances*, il fait dire à l'un de ses personnages : « Mais la veine historique est dépassée... ». Autrement dit, on ne peut plus écrire des pièces historiques de nos jours car le public n'en voudrait plus et les jurys de concours ne s'y intéresseraient guère. Parodiant le titre de la tragédie historique de son père, *Kondo le requin*, il fait de son œuvre *Konda le roquet* un texte remarquable par l'originalité de l'écriture, qui mélange avec succès divers procédés de création (intertextualité, mise en abyme, théâtre dans le théâtre, distanciation...). La dimension historique est fortement réduite, la célébration des valeurs morales (bravoure, patriotisme) est ignorée et la portée didactique évacuée au profit d'un esthétisme qui n'a d'autre fin que lui-même. De Jean Pliya à José Pliya, il y a moins une continuité qu'une profonde césure. Du père au fils, la filiation littéraire est loin d'être une évidence. L'écriture théâtrale a profondément varié, non seulement en fonction de l'évolution des horizons d'attente en liaison avec les mutations culturelles et sociopolitiques, mais également du fait des perceptions ambivalentes de la figure paternelle par José Pliya. Le style iconoclaste de celui-ci est, à certains égards, symptomatique des conflits qu'il a connus avec ce père qu'il considère comme « envahissant », ce « grand catholique au sens fort du terme,

très croyant, rigoureux, rigoriste parfois, lourd à vivre et à subir, désireux de nous imposer des balises très difficiles à respecter » (Pliya, 2011 : 17). L'interprétation psychanalytique, à partir du concept freudien du « Complexe d'Œdipe », se révèle ici très opportune : pour établir sa propre renommée d'écrivain, le fils, José, a besoin de tuer esthétiquement et symboliquement son géniteur qui, selon lui, lui fait ombrage.

Conclusion

Applaudi par le public, chaleureusement accueilli par les instances de légitimation et de consécration sans oublier les institutions scolaires et académiques, l'auteur dramatique béninois Jean Pliya n'a laissé indifférent aucun des jeunes auteurs qui l'ont suivi.

Si certains écrivains partagent avec lui une filiation thématique et esthétique, globalement marquée par une écriture dramatique de format classique, d'autres, y compris son propre fils José Pliya, ont pris leur distance vis-à-vis de son théâtre. L'expérience sociopolitique de l'auteur de *Kondo le requin* et de *La Secrétaire particulière*, ainsi que ses convictions morales et religieuses, expliquent sans doute son choix d'un art dramatique utile qui, sans faire fi de l'esthétique, est soucieux de participer au développement des Etats africains.

Il n'est pas exclu que, dans les prochaines années, on se rende compte que l'écriture dramatique de la rupture s'étiole, tend à se constituer à son tour en canon esthétique. Il reviendra alors aux générations d'auteurs à venir de creuser à leur tour l'écart en inventant de nouvelles formes d'expression.

Bibliographie indicative

Pièces de théâtre

- Agbazaou A., 2012, *Le gong a bégayé*, Cotonou, Ed. Plumes Soleil.
- Akando S., 1995, *Bio Guera et le destin d'un peuple*, Cotonou, InterMonde Editions.
- Alédji O., 2003, *Cadavre, mon bel amour*, Bertoua (Cameroun), Ndzé.
- Amouro C., 1991, *Goli*, Morlanwelz, Lansman.
- Barnabé-Akayi D. A., 2010, *Amour en infraction et Les confessions du PR*, Cotonou, Ed. Plumes Soleil.

- Barnabé-Akayi D. A., 2010, *Quand Dieu a faim*, Cotonou, Ed. Plumes Soleil.
- Couao-Zotti F., 1995, *Ce soleil où j'ai toujours soif*, Paris, L'Harmattan.
- Gandonou A., 1994, *Louis Hunkanrin ou la grande France*, Porto-Novo, Ed. de l'Étincelle.
- Gandonou 1985, *Fous d'Afrique*, Paris, Ateliers Silex.
- Gbaguidi H., 2003, *La vallée de l'ignorance* (suivie de) *L'odeur du passé*, Morlanwelz, Lansman.
- Gbaguidi H., 2014, *Le kleenex qui tue*, Cotonou, Ed. Plurielles.
- Hessou F. E., 2004, *La première dame*, Bertoua (Cameroun), Ndzé.
- Hessou F. E., 2007, *La salubrité du sang*, Cotonou, Ed. Ori.
- Hounkpè P.-C., 1995, *La révolte des Saxwè*, Cotonou, Aziza/Flamboyant.
- Lawani Y., 1997, *La tombe rebelle*, Cotonou, Ed. Aziza.
- Nouwligbèto F., 2005, *Zongo Giwa de la forêt déviégée*, Paris, L'Harmattan
- Pliya J., 1981 (rééd.), *Kondo le requin*, Yaoundé, Ed. Clé.
- Pliya J., 2007(rééd.), *La Secrétaire particulière*, Yaoundé, Ed. Clé.
- Pliya J., 1997, *Negrerrances* (suivi de *Konda Le Roquet et Concours de Circonstances*), Paris, L'Harmattan.

Ouvrages

- Jauss H.R., 1978, *Pour une esthétique de la perception*, Paris, Gallimard.
- Midiohouan G. O., 1986, *L'idéologie dans la littérature négro-africaine d'expression française*, Paris, L'Harmattan.
- Médéhouegnon P., 2010, *Le théâtre francophone de l'Afrique de l'Ouest des origines à nos jours (Historique et analyse)*, Cotonou, CAAREC.
- Pliya J., 2011, *Ecrire sur le fil ténu des frontières... (Entretien avec Emile Lansman)*, Carnières-Morlanwelz, Lansman.

Ouvrages collectifs

- Huannou A. (textes présentés par), 1994, *Mélanges Jean Pliya*, Cotonou, Ed. du Flamboyant.
- Kakpo M. (Textes réunis et présentés par), 2011, *Voix et voies nouvelles de la littérature béninoise*, Cotonou, Les Editions des Diasporas.

Thèses de doctorat

Koudjo B., 1976, *Théâtre, rites et folklore au Dahomey*, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle, Université de Paris III (UER de Littérature Générale et Comparée).

Nouwligbèto F., 2012, *Le théâtre béninois d'expression française de 1990 à 2010 : logiques marchandes et enjeux esthétiques*, Thèse de doctorat, Abomey-Calavi, Université d'Abomey-Calavi.

Revue :

Notre librairie, 1995, n°124 sur la littérature béninoise, Paris, Octobre-décembre.

Article de revue

Brunet M., 1983, « Pour une esthétique de la production de la réception », *Etudes françaises*, Vol.19, n°3.

Dictionnaires :

Demougin J. (sous la direction de), 1985, *Dictionnaire historique, thématique et technique des Littératures*, Paris, Librairie Larousse.

Le Grand Robert, 2001, Paris.

Webographie :

Konaré A., « Les dramaturges négro-africains et l'histoire », <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article184>, 12.04.2016.

L'ADJECTIF ET LA QUALITE EN KABIYE

PALI Tcha^{*}

Résumé

La description de la classe des adjectifs requiert une démarche prudente surtout quand elle s'intéresse aux langues africaines. En kabiye, langue du gurunsi oriental parlée au Togo, cette classe a été décrite dans une approche qui laisse des possibilités de confusion entre une classe grammaticale spécifiquement adjectivale et une classe d'équivalence associant diverses unités de la langue à connotation qualificative (Delord, 1976 ; Lébikaza, 1999). Le but du présent article est de lever l'équivoque en proposant une description qui ressorte les propriétés morphologiques, syntaxiques et sémantiques de cette classe de mots et identifie les autres classes de mots exprimant la qualité. Les données analysées sont recueillies à Yadè (Kozah, Togo).

Mots-clés : adjectif, qualification, morphosyntaxe, sémantique, kabiye.

Abstract

The description of the class of adjectives requires a cautious approach especially when it relates to African languages. In Kabiye, an Eastern Gurunsi language spoken in Togo, this class of words has been described in an approach that gives rise to possibilities of confusion between a grammatical class specifically adjectival and an equivalence class that contains various units of the language designating the quality (Delord 1976; Lébikaza 1999). The purpose of this paper is to remove the ambiguity by providing a description based on morphological, syntactic and semantic properties of this class of words and to identify other classes of words that denote quality. The analyzed data are collected in Yade (Kozah, Togo).

Key words: adjective, qualification, morphosyntax, semantics, Kabiye.

Introduction

La problématique de la classe des adjectifs dépasse le strict contexte linguistique kabiye. La ferveur de l'intérêt accordé à ce type d'unités dans les langues, et de par le monde,

^{*} Université de Kara, Email : paliest@gmail.com

rend compte de la complexité de l'identification des adjectifs¹ et de la confusion dans laquelle ont pu sombré nombre d'auteurs entre qualificatifs et adjectifs. En effet, il a été considéré, depuis la grammaire traditionnelle et par concordisme avec la grammaire des langues indoeuropéennes, que l'adjectif est a priori un qualificatif. Certes, il est des auteurs qui comme Blench (2012 : 2) définissent l'adjectif en se basant sur ses propriétés sémantiques de qualifieur : « *An adjective is taken to mean a word whose primary function is to qualify a noun and which forms part of an open semantic set* ». Mais l'évolution de la description linguistique a montré qu'il est d'autres classes de mots qui, dans la langue, présentent des caractéristiques sémantiques similaires à celles de l'adjectif qualificatif : les noms et les verbes de qualité (pour les classes majeures) et la classe des idéophones, jadis confondus aux onomatopées et considérés depuis Samarin (1957) comme des unités des plus caractéristiques, entre autres systèmes linguistiques, des langues subsahariennes en sont quelques cas illustratifs. La propriété sémantique qui consiste à modifier d'autres unités linguistiques (verbes, noms) par l'identification d'une entité quelconque, « *referential identification* » (Givón, 1990 : 465) ou par la restriction de la signification du nom qu'ils accompagnent n'est donc pas réservée aux seuls adjectifs. Les noms, par leur aptitude à spécifier précisément la signification d'autres noms se présentent dans de nombreuses descriptions des langues africaines comme des déterminants (ou modifieurs) du nom.

La définition d'une classe d'adjectifs, fondée sur les seules propriétés sémantiques, semble donc une gageure quand on suit de près l'observation de Nedellec (2006 :1)) qui mentionne qu'une telle attitude scientifique inclut, dans ladite classe, les constructions relatives qui révèlent des fonctions similaires :

Le terme de 'modification sémantique' d'une entité nous fait penser, en premier lieu, à une modification au niveau du constituant nominal, et donc à la

¹ Colombat (1992) retrace tout le cheminement historique de la définition de l'adjectif, depuis la tradition occidentale jusqu'à la linguistique moderne et universelle. L'adjectif a été d'abord considéré comme une sous classe des substantifs. Cependant, les distensions n'en ont pas toujours fait ni une sous-catégorie nominale ni un attribut exclusif de la classe nominale mais une épithète rhétorique à l'origine.

‘qualification’ ou aux ‘concept de propriété’ qui renvoient, dans la linguistique générale, au terme d’‘adjectif’. Les typologues travaillant sur les ‘adjectifs’ disent clairement qu’ils partent des valeurs sémantiques de tels concepts dans leurs recherches plutôt que d’une catégorie grammaticale qui est difficile à universaliser. D’après Givón (1990 : 465), les adjectifs, qu’il appelle aussi ‘modificateurs’, ont deux fonctions pragmatiques principales : l’une qui sert à identifier une unité quelconque [...] Les constructions relatives tombent aussi dans cette catégorie car elles démontrent les mêmes fonctions [...]

Il se pose évidemment la question de l’homogénéité d’une classe d’unités dont l’identification se montre hasardeuse et évasive. La confusion semble plus grande quand la frontière réelle entre les adjectifs, les verbes et les noms devient quasi-inexistante. En effet, Wetzer (1996), dans sa tentative de décrire une classe d’adjectifs en trouve deux sous-classes : (i) les adjectifs-noms (‘noun-like’ adjectives) qui prennent les mêmes affixes que les substantifs ; (ii) les adjectifs-verbes (‘verb-like’ adjectives) qui, dans le syntagme verbal, adoptent une morphologie identique à celle des verbes intransitifs. Dans son embarras, l’auteur a tout simplement conclu qu’une définition universelle de l’adjectif ne semble pas possible en partant des considérations syntaxiques et morphologiques. Il faut, dit-il, se tourner vers la sémantique pour trouver des correspondances entre catégories de différentes langues, les adjectifs ayant en commun l’expression de la qualité (Wetzer, 1996 : 37). Assurément, il existe des unités linguistiques qui, sans appartenir à la classe des adjectifs expriment foncièrement la qualité à telle enseigne qu’on les considère comme des noms-adjectifs et des verbes-adjectifs. Mais une telle taxinomie permet-elle une connaissance efficiente des unités linguistiques d’une langue ?

Il existe deux approches divergentes qui caractérisent l’adjectif par sa fonction. La première défend l’emploi prédicatif de l’adjectif (Wetzer, 1996 ; Stassen, 1997) alors que la seconde soutient son emploi épithétique (Givón, 2001). La divergence de vues sur ce type d’approche montre également des limites pour la définition de la classe des adjectifs qui ont amené Delplanque (1997) à reconnaître des ambiguïtés entre

les constructions génitinales et les constructions qualificatives ayant un noyau adjectival.

Les arguments semblent réunis pour montrer non seulement les confusions entre le qualificatif et l'adjectif, l'un pouvant être très différent de l'autre ou s'assimiler à lui, mais aussi pour signaler le manque d'acuité dans la description de la catégorie adjectivale.

Dans le cadre de la présente étude, il s'agit, d'une part, de poser clairement les bases de l'identification de la catégorie adjectivale en kabiyè et d'autre part, de présenter la typologie des unités linguistiques qui, dans leurs fonctions de détermination, se présentent comme des qualificatifs. Pour y parvenir, il convient d'apporter des réponses aux questions suivantes : (i) Quels critères permettent-ils d'identifier la catégorie adjectivale en kabiyè ? Peut-on établir une taxinomie des sous-classes d'adjectifs dans cette langue ? L'expression de la qualité est-elle l'apanage de la seule classe d'adjectifs en kabiyè ?

L'analyse est basée sur des données discursives recueillies à Yadè (Kozah, région de la Kara au Togo), auprès des locuteurs natifs du kabiyè. Notre approche, descriptive, s'inspire de Lévikaza (1999) dans la description des propriétés morphologiques des adjectifs. Par contre, les sous-catégorisation verbaux, à accord irrégulier, composés, numéraux, déterminants de quantité ou d'identité de cet auteur (Lévikaza, id : 399-434) n'est pas prise en compte dans notre étude, à cause du caractère trop hétéroclite des critères de classification et de la diversité syntaxique des unités linguistiques considérées comme des adjectifs. Nous nous inspirons également de Wetzter (1996), Stassen (1997) et de Givón (2001) pour décrire les propriétés morphosyntaxiques et sémantiques des adjectifs. Pour analyser les propriétés prédicatives de l'adjectif dans le syntagme verbal, nous nous sommes inspiré de Chomsky (1965).

Cet article comprend trois axes. Le premier décrit les propriétés de la classe adjectivale en kabiyè. Le second présente les types sémantiques des adjectifs et le troisième fait une distinction entre l'adjectif et le qualificatif en essayant de montrer qu'au-delà de la classe syntaxique des adjectifs, la catégorie sémantique des qualificatifs comporte des unités relevant d'autres classes syntaxiques.

1. Propriétés de la classe adjectivale en kabiye

Le paradigme des adjectifs regroupe des unités linguistiques qui révèlent certes des caractéristiques sémantiques mais dont la définition nécessite la prise en compte de critères morphosyntaxiques. Lébikaza (id. : 397) souligne qu'en se limitant à la propension de l'adjectif à exprimer la qualité en kabiye, l'analyse risque de faire des amalgames sans intérêt pour la science :

Définir les adjectifs comme étant des mots qui désignent une qualité ne nous renseigne que très peu sur les caractéristiques essentielles de la classe que constituent ces mots, car il existe des verbes et des substantifs qui ont une telle valeur sémantique.

La classe adjectivale se caractérise par une structure morphologique, un accord syntaxique symétrique avec le substantif qu'il détermine dans le syntagme nominal et sa fonction prédicative.

1.1. Morphologie de l'adjectif

Postuler une morphologie de l'adjectif en kabiye suppose l'existence d'une unité lexicale de type adjectival. Or l'adjectif ne peut être désigné comme tel que dans ses rôles favoris de déterminant du nom (1a-1c) d'attribut d'un SN sujet (2a-2c).

(1a) kalímawó sósówo
 coq grand
 « grand coq »

(1b) ñánáy kóholímáy
 assiette blanc
 « assiette blanche »

(1c) evebú kíkpe:tú
 jeune^homme robuste
 « jeune homme robuste »

(2a) ñé-háy ké kíbáńga
 Poss2sg-chien être bon

« Ton chien est bon. »

(2b) tóko ñgú kɪ-ké **kífalóó**
chemise DDis 3sg-être neuf
« Cette chemise est neuve. »

(2c) ma-mɪlá ké **kísɛ:mɛɛ**
Poss1sg-sorgho être rouge
« Mon sorgho est rouge. »

L'adjectif ne peut donc s'actualiser à l'état isolé. La structure morphologique que nous présentons résulte des récurrences explicites de l'adjectif comme attribut du sujet ou déterminant du nom dans un SN. Ainsi, en kabiyè, l'adjectif s'actualise sous deux schèmes : une structure parasynthétique et une structure suffixée.

(i) *L'adjectif parasynthétique*

Le schème de l'adjectif parasynthétique est constitué du préfixe (Prfx) /kɪ-/ d'une base lexicale (LEX) et d'un suffixe (Sfx). Ainsi, kɪ-, LEX et -Sfx forment l'adjectif dans lequel toutes les composantes sont essentielles. Par ailleurs, malgré son caractère indispensable, le suffixe varie selon la classe du substantif déterminé par l'adjectif dans le SN. Le préfixe /kɪ-/ reste invariable². Il a pour fonction de former avec la base lexicale une base adjectivale. Pour Lébikaza (1999 : 399 ce préfixe est un « *morphème adjectif* ». Cela implique qu'il est une unité significative typiquement adjectivale³. En (3a-

² Il ne nous paraît pas exagéré de dire que le préfixe reste invariable. Certes, le noyau vocalique -ɪ de ce morphème peut subir un changement de timbre passant de [ɪ] en environnement vocalique [-ATR] à [i] en environnement vocalique [+ATR]. Mais l'attaque k- ne change pas. Ceci n'est donc pas une variation morphologique mais une variation phonétique.

³ L'analyse de Lébikaza (1999: 399-ss) est équivoque dans la mesure où elle n'indique pas clairement que le morphème adjectif /kɪ-/ est spécifique à un sous groupe d'adjectifs, celui notamment des « adjectifs parasyntétiques » par opposition aux adjectifs suffixés qui, même sans ce préfixe « *adjectif* », présentent toutes les propriétés de la classe adjectivale. Par ailleurs, le paradigme des adjectifs est considéré par Lébikaza (1999) comme dérivant de la classe des verbes. Cela explique probablement l'ambiguïté sus relevée, mais ne reste pas moins surprenant car comme nous le montrons dans la section suivante (voir 2., *infra*,), il existe des adjectifs dérivés des noms et la plupart d'entre eux ne comportent pas de préfixes. De plus, un sous groupe d'adverbes, « *les adverbes déverbaux redondants* » (Lébikaza, 1999 : 437) comportent le même préfixe sans pour autant afficher les propriétés adjectivales. Par conséquent, /kɪ-/ n'est pas un morphème fondamentalement adjectif. Il a des propriétés dérivationnelles et sémantiques qui méritent une accuité descriptive plus poussée qu'il n'en a connue à ce jour.

3c), nous donnons quelques illustrations des morphèmes constitutifs de l'adjectif parasynthétique. Les variations du suffixe sont mises en évidence dans des SN en (4a-4c).

Tableau 1 : Composantes de l'adjectif

	Prfx	LEX	Sfx	Adjectif	
(3a)	kɪ-	leb- « se perdre »	-u	kílebú	« perdu »
			-ay	kílebáy	
			-ye	kílebiyé	
(3b)	kɪ-	yab- « acheter »	-m	kíyabím	« acheté »
			-yɛ	kíyabiyé	
			-tɔ	kíyabító	
(3c)	kɪ-	kpɛ:dí- « noirceur »	-ɔ	kíkpe:dóo	« noir »
			-tɔ	kíkpe:dító	
			-sɪ	kíkpe:dísɪ	

(4a) kété-ó kí-lemu-ú [kétewó **kílemuú**]
arachide-cl1 Prfx-sécher-cl1
« arachide séchée »

(4b) lɔ:rí-yɛ kí-sɛ:mí-yɛ [lɔ:ríyɛ **kí-sɛ:míyɛ**]
voiture-cl5 Prfx-rouge-cl5
« voiture rouge »

(4c) mó-tɔ kí-sasa-tɔ [móto **kí-sasáto**]
tô-cl9 Prfx-préparer-cl9
« tô » (Littéralement : *pâte préparée/cuite*⁴)

Le kabiyè compte 10 classes nominales regroupées en 6 genres par appariement singulier (sg) vs pluriel (pl). L'adjectif s'accommode avec les 10 classes nominales selon celle à laquelle appartient le substantif qu'il détermine dans le SN. Les morphèmes de classification nominale sont récapitulés dans le tableau synthétique suivant.

⁴ Pâte préparée (móto kisasáto) ou cuite s'oppose à pâte pilée (móto kisábító)

Tableau 2 : Morphèmes (indices) de classes nominales du
kabiye

<i>Classes du singulier</i>	<i>Exemple</i>	<i>Genres</i>	<i>Classes du pluriel</i>	<i>Exemple</i>	<i>Glose</i>
cl1 -o	tokiyó	G1	cl2 -a:	tokiyâ:	« escroc(s) »
cl3 -ko, -o	kpelû:	G2	cl4 -ŋ	kpeliŋ	« épervier(s) »
cl5 -dɛ, -yɛ, -ɛ	kpínɛ	G3	cl6 -a	kpíná	« bête(s) »
cl7 -ka, -ya, -ay, -wa, -a, -ey	heewá	G4	cl8 -si	heési	« agneau(x) »
cl9 -to	tétó	G5	-		« terre »
cl10 -m	sím	G6	-		« mort »

Source : Pali (2015 : 319).

(ii) *L'adjectif suffixé*

L'« adjectif suffixé » désigne tout adjectif dont la structure est constituée d'un lexème et d'un suffixe : LEX+Sfx. Il diffère de l'adjectif parasynthétique par l'absence, dans son schème, d'un préfixe. En kabiye, le sous-groupe des adjectifs suffixés rassemble les adjectifs dérivés de substantifs. Leur liste se limite à deux adjectifs faisant l'opposition grand vs petit (sósó- vs cikpel-) qui, selon Dixon (1982 :16) et Stassen (1997 :168) appartiennent au type sémantique d'adjectifs de dimension.

Sur le plan morphologique, le suffixe présente des propriétés dérivationnelles et classificatoires qu'il reçoit des substantifs déterminés par l'adjectif dans le SN. La base lexicale est typiquement nominale. Elle est la même que celle de certains substantifs : cikpel- (cikpétu « petit/petitesse ») ; sósó- (sósótu « grandeur »).

Lébikaza (1999 : 402) propose une analyse morphologique de cikpel- « petit » et de sósó- « grand, adulte », entre autres, qui synchroniquement reste sans issue :

Il n'est pas possible de démontrer sur le plan synchronique qu'ils sont dérivés de verbes d'état. Cependant *cikpel-*, *kífal-* et *kíban-* affichent une ressemblance structurelle avec les adjectifs verbaux. Dans le cas de *cikpel-* le radical est *kpel-* qui est

certainement un allomorphe du lexème *kpil-* "être petit" (*kpilúv* "être petit"). Dans l'adjectif *sósó* nous reconnaissons le radical *só-* qui apparaît dans le verbe *sóv* "ajouter, allonger". Les indications que nous venons de donner ne visent pas une étude diachronique, elles montrent simplement dans quelle mesure ces adjectifs entretiennent un lien étroit avec des radicaux verbaux, et de ce fait avec les adjectifs verbaux, bien que le préfixe adjectif ait subi un léger changement phonétique comme dans *cíkpelu* ou qu'il n'existe même pas comme c'est le cas dans *sósó*,...

En effet, analyser les bases lexicales *cíkpel-* « petit » et *sósó-* « grand, adulte » comme ayant des ressemblances structurelles avec les adjectifs verbaux n'est pas convaincant. Il est impossible d'isoler deux unités significatives minimales *cí-* et *kpel-* dans l'adjectif *cíkpel-* « petit ». Le signifiant *ci-* n'a pas de réalité sémantique en kabiyè et il n'existe pas d'exemples illustrant, dans cette langue, l'occurrence d'un tel préfixe. En outre, *kpel-* n'est pas un allomorphe de *kpil-* qui, loin de désigner ce qui est petit, indique ce qui est sans importance, sans valeur comme le montrent les entrées lexicales de catégorie verbale *kpilúv* « *faiblir, perdre du poids, mincir* » et de catégorie nominale *kpilúv* (sg) vs *kpilú* (pl.) « *avorton(s)* » (Marmor et al., 1999 : 254)⁵. Les auteurs de ce dictionnaire ne proposent pas d'entrée lexicale de catégorie verbale ayant comme base *kpel-*. Par ailleurs, *cíkpel-* ne comporte pas de préfixe comme *sósó-* n'en a jamais eu. Ce sont des bases lexicales auxquelles sont adjoints des suffixes par le principe d'accord morphosyntaxique avec les substantifs noyaux de SN (5a-5d).

(5a) *kpel-aý* *cíkpel-aý* [*kpelaý cíkpelaý*
tabouret-cl7 petit-cl7
« petit tabouret »

(5b) *nán-tu* *cíkpé-tu* [*nándo cíkpétu*]
viande-cl9 petit-cl9
« petite viande »

⁵ Marmor T. & al., 1999. *Tóm Kpou Kabiyè-Fransu*. (Dictionnaire Kabiyè-Français, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Comité de Langue Nationale kabiyè, Lomé, SIL-Togo,

(5c) *kpel-ay* *sósó-ay* [*kpelaý sósó*⁶]
tabouret-cl7 grand-cl7
« grand tabouret »

(5d) *nán-tu* *sósó-tu* [*nándu sósótu*]
viande-cl9 grand-cl9
« grande viande »

Les unités *cíkpel-* et *sósó-* peuvent apparaître comme noyaux de SN avec des déterminants possessifs (6a-6b).

(6a) *men-cíkpel-ú* [*men-cíkpelú*]
Poss1sg-petit-cl1
« mon petit/mon cadet »

(6b) *mən-səsó-ú* [*mən-səsó*]
Poss1sg-grand-cl1
« mon aîné/mon grand »

1.2. Accord symétrique entre le nom et l'adjectif dans le SN

En kabiyè, dans un SN, la symétrie de l'accord entre le nom et l'adjectif se traduit par une harmonie dans la disposition d'éléments flexionnels. Une telle harmonisation des marques d'accord part du substantif, noyau du SN, pour s'étendre à l'adjectif. Le morphème qui renseigne sur l'accord du substantif dépend de la classe de ce dernier (Delord, 1976 ; Lébikaza, 1999 ; Pali, 2012; etc.). L'adjectif ne fait donc que s'harmoniser, c'est-à-dire de s'assimiler d'un point de vue morphosyntaxique au substantif dont il est un déterminant dans le SN pour lui correspondre en classe. Aussi, comme le montrent les données ci-après (7a-7c), la règle de la symétrie de l'accord entre le substantif et son déterminant adjectival est : $SN = N\bar{X}_i - Adj\bar{Y}_i$

Selon cet algorithme, dans le SN, un nom X de classe nominale $-i$ ($N\bar{X}_i$) impose son indice de classe à l'adjectif Y qui devient $Adj\bar{Y}_i$.

⁶ Il y a ici un processus morphophonologique : l'assimilation du morphème *-ay* de la classe 7 (cl7) par la voyelle finale [ɔ] de *sósó* donnant lieu à ce qui s'apparente à un allongement vocalique (*kpelaý sósóay* > *kpelaý sósó*). Pali (2015) décrit avec force détails les allomorphes du morphème *-ay* dans les variantes du kabiyè.

- (7a) húyú-**u** sósó-**u** [húyú**u** sósó**wu**]
sac-cl3 grand-cl3
« grand sac »
- (7b) hayí-**m** kífá-**m** [hayí**m** kífá**m**]
champ-cl10 nouveau-cl10
« nouveau champ »
- (7c) kpakpá-**si** cíkpé-**si** [kpakpá**si** cíkpé**si**]
Poisson-cl8 petit-cl8
« petits poissons »

Malgré cette harmonisation de l'accord syntaxique entre le substantif et l'adjectif dans le SN qui semble systématique, l'adjectif sósó reste invariable quand il détermine un substantif de marqueur -o/-u de classe 1 (cl1). Ce marqueur est a pour particularité, d'exprimer non seulement l'appartenance d'un substantif à une classe (ou paradigme) spécifique de la catégorie nominale mais aussi d'indiquer par sa présence le nombre singulier. Contrairement à son accord symétrique avec le substantif húyú**u** « sac » (cl3) dans l'exemple (7a) ci-dessus (húyú**u** sósó**wu** « grand sac »), sósó reste immuable c'est-à-dire (sans modification flexionnelle) quand il forme syntagme avec les substantifs tels que eyó « personne », haló « femme », efél**u** « sorcier », etc. de cl1 (8a-8c). Il se comporte de la même manière lorsqu'il détermine un anthroponyme (8d), (8e) au singulier.

- (8a) ey-**ó** sósó [ey**ó** sósó]
personne-cl1 grand
« grande personne »
- (8b) hal-**ó** sósó [hal**ó** sósó]
femme-cl1 grand
« grande femme »
- (8c) efél**u**-**u** sósó [efél**u** sósó]
sorcier-cl1 grand
« grand sorcier »

(8d) Caá	sósó	[Caá sósó]
Tchaa^Anthr	grand	
« grand Tchaa »		
(8e) Abaló	sósó	[Abalo sósó]
Abalo	sósó	
« grand Abalo »		

Cette propriété du lexème sósó, dans ses rapports avec les substantifs de cl1 et les anthroponymes de nombre singulier, pose, avec acuité, la problématique de la représentativité voire de l'exhaustivité du corpus d'analyse en vue de l'identification des catégories grammaticales des unités linguistiques. En se basant uniquement sur leurs propriétés morphosyntaxiques définies à partir des rapports qui s'établissent entre les classes de mots sur l'axe syntagmatique, l'on peut très bien parvenir à des résultats probants. Il convient pour ce faire de prendre en compte toutes les formes possibles de données du domaine d'analyse concerné. Par exemple, en ne tenant compte que de la morphologie apparente de sósó déterminant des substantifs de cl1 qui n'ont d'autres nombres à exprimer que le singulier, l'on risque d'aller vite en besogne vers des conclusions hasardeuses. Car ce faisant, l'accord asymétrique que l'on semble relever entre le sous-groupe de substantifs (cl1) et le lexème sósó supposé appartenir à la catégorie adjectivale se présenterait ainsi soit comme une sorte de rupture dans une règle qui comporte une exception, car les substantifs d'autres classes s'accordent en classe en toute harmonie avec le même adjectif (9a-9c) soit comme une difficulté à identifier cette entrée lexicale si l'analyse ne repose pas sur des données appropriées. En réalité, si toutes les autres classes de mots marquent leurs relations syntaxiques avec ce lexème en lui assignant nécessairement leur marque de classe, cela va sans dire que les substantifs de la classe 2 (désormais cl2) qui ne diffèrent de ceux de cl1 que par l'opposition en nombre (singulier vs pluriel) s'accordent en classe et en nombre avec l'adjectif sósó. De même, dans les anthroponymes frappés du nombre pluriel, le morphème pluralisateur –báa/wáa quelle que soit sa portée sémantique (Pali, 2015 : 85-86), impose le marqueur –áa de nombre pluriel à l'adjectif sósó (10a-10b). La marque –áa est spécifique aux substantifs de la cl2 dont la

plupart désignent des personnes (propriété essentielle des anthroponymes)⁷, des concepts du monde des esprits et exceptionnellement certains animaux (Lébiakaza, 1999 : 366). En fait le pluralisateur –áa n'est qu'un allomorphe de –báa/-wáa qui semble la forme complète du suffixe d'expression du nombre pluriel pour les substantifs de cl2, en kabiye.

(9a) pá-wŭ sósó-wŭ [páwŭ sósówŭ]
palmier-cl1 grand -cl1
« grand palmier »

(9b) koóz-ay sósó-áy [koózay sósáy]
caisse-cl7 grand-cl7
« grande caisse »

(9c) lí-m sósó-m [lím sósóm]
eau-cl10 grand-cl10
« grande (étendue/quantité d') eau »

(10a) kpéleŋa-báa sós-áa [kpéleŋabáa sósáa]
Kpéleŋa-pl grand-pl
« grands Kpéleŋa »

(10b) alón-báa sósáa [alónbáa sósáa]
Alón-pl grand-pl
« grands Alón »

Les résultats de l'analyse qui précède et les données illustratives des différentes manifestations particulières de l'accord dans le SN, notamment l'apparente [au sens *d'extérieure et sans grand rapport avec la réalité profonde*] absence de la substance du marqueur de la cl1 dans un SN dont le dépendant de la tête est l'adjectif sósó, montrent que l'adjectif s'accorde en classe et en nombre avec le substantif qu'il modifie dans le SN.

⁷ Pali (2015 : 85-86) montre que le pluriel des anthroponymes peut être diversement interprété: (i) une interprétation dénomminative qui regroupe sous la pluralité toutes les personnes ayant en commun un anthroponyme, (ii) une interprétation lexicale qui exprime un collectif pluriel, (iii) une interprétation métaphorique qui donne au nom propre un contenu relatif à un ensemble de propriétés spécifique à un univers de discours donné.

1.3. Fonction prédicative

La notion de prédicat renvoie à une fonction syntaxique plutôt qu'à une catégorie grammaticale. Elle n'est donc pas spécifique à l'adjectif. Comme tel, le prédicat est une fonction assumée par le syntagme verbal directement dominé par P (Chomsky, 1965). Cette définition s'explique en kabiyè par le principe selon lequel la tête du syntagme prédicatif est toujours un verbe (V) (11a-11c).

(11a) nimiyé **ṭaýla-a**
corde être^long-Acc
« La corde est longue. »

(11b) nimiyé **ṭaýla** **lɔɔɔ**
corde être^long Idéoph
« La corde est très longue. »

(11c) nimiyé **ké** **kíḍaýlɪyɛ**
corde être^copule ong^Adj
« La corde est longue. »

La structure des syntagmes verbaux ci-dessus montre que le prédicat peut se réduire seulement à la tête V du SV (**ṭaýla-a** « est longue » (11a)) ; qu'il peut associer un V et un complément non sélectionné tel l'idéophone **lɔɔɔ** (**ṭaýla lɔɔɔ** « est très longue » (11b)) ou un complément sélectionné comme l'adjectif **kíḍaýlɪyɛ** (**ké kíḍaýlɪyɛ** « est longue » (11c)).

S'agissant spécifiquement de l'adjectif comme complément sélectionné de V dans le syntagme prédicatif, il est toujours précédé du verbe copule **kéwɔ** (12a-12c). Certes, Lébikaza (1999 : 299-300) montre que l'adjectif, dans sa fonction prédicative, peut être introduit par la copule **wéwó** comme en (13a)⁸. Cependant, à l'exception des quantificatifs de type numéral comme **nasítózo** « trois » (cl8) illustré en (13a), aucun véritable adjectif n'atteste une telle combinaison (13b*, 13c*). Dans la présente étude, l'adjectif en tant que qualificatif est au centre de l'analyse. Il se distingue, de ce fait, du quantificatif. En effet, l'adjectif a vocation, d'un point de vue sémantique, à exprimer la qualité (autrement dit, les

⁸ L'exemple est emprunté à Lébikaza (1999: 300).

attributs positifs ou négatifs, propres à un être, un objet, une abstraction, une chose, ...) et le quantificatif, la quantité c'est-à-dire la propriété de ce qui est susceptible d'être mesuré (nombre, masse, volume). C'est aux fins de cette distinction que les quantificatifs, malgré leur propension à modifier les noms et à prédiquer dans le SV, ne sont pas analysés comme des adjectifs.

(12a) písá-ŋ **ké** **kí-sɛ:mí-ŋ**
pagne-cl4 être Adjv-rouge-cl4
« Les pagnes sont rouges. »

(12b) kalihonó-ó **ké** **kí-waló-o**
plume-cl3 être Adjv-rouge-cl3
« La plume est large. »

(12c) pín-áy **ké** **kí-fal-áy**
année-cl7 être Adjv-nouveau-cl7
« L'année est nouvelle. »

(13a) ɛ-há-sɪ **wɛ** **nasítózo**
Poss3sg-chien-cl8 être trois^cl8
« Ses chiens sont trois. »

(13b*) ɛ-há-sɪ **wɛ** **kí-bán-zi**
Poss3sg-chien-cl8 être Adjc-bon-cl8
(Construction agrammaticale)

(13b*) ɛ-há-sɪ **wɛ** **kó-holímá-sɪ**
Poss3sg-chien-cl8 être Adjv-blanc-cl8
(Construction agrammaticale)

Dans cette section, l'adjectif a été décrit à partir de ses propriétés morphologiques comme ayant une structure à trois composantes: un préfixe adjectif, un morphème lexical et un suffixe classifieur qu'il reçoit de la classe du nom qu'il modifie et/détermine. Ce suffixe est l'élément qui marque, par sa similitude, la symétrie de l'accord entre le nom et l'adjectif dans le SN ou dans une phrase où celui-ci est un complément sélectionné de la tête du SV (propriété syntaxique). A la lueur des propriétés ainsi définies de l'adjectif, quelles sous-classes sémantiques d'adjectifs trouve-t-on en kabiyè?

2. Des sous-classes sémantiques d'adjectifs

Il existe une sous catégorisation de l'adjectif fondée, pour une large part, sur des propriétés morphologiques faisant de l'adjectif un dérivé du verbe. Les indices de cette théorisation sont les termes comme « *adjectifs verbaux* », « *adjectifs à accord irrégulier* », « *adjectifs composés* », etc. (Lébikaza, id : 399-416). Il est important de reconnaître que cette classification est, sur le plan purement descriptif, d'un grand intérêt pour ce qu'elle vise à décrire l'adjectif en montrant les procédés de sa création notamment sa dérivation du verbe et son schème composé. Mais elle présente quelques faiblesses quand elle tend, par exemple, à dériver tous les adjectifs du verbe, du moins ceux qui semblent appartenir par leurs propriétés à cette classe grammaticale en kabiyè. Pour un adjectif tel kífawalóo « large » (cl3), il est scientifique de postuler sa dérivation du verbe walíy « s'élargir ». Mais il n'est pas évident de postuler une dérivation de kíkpɛ:dóo « noir » (cl3) à partir du verbe intransitif piyíy « noircir », mais du nom kpédín « noirceur » avec lequel la ressemblance morphologique est indiscutable.

Pour éviter ce genre d'amalgames, nous proposons une sous-catégorisation de l'adjectif, en nous basant sur des propriétés sémantiques. Dans cette analyse, ne sont concernés que les adjectifs présentant les caractéristiques morphologiques, syntaxiques et prédicatives sus décrites (section 1., *supra*) et dont le propre est d'exprimer la qualité. Pour ce faire, nous partons du postulat de Dixon (1982 : 13-ss) qui propose sept types d'adjectifs universels (exprimant : (i) la dimension, (ii) les propriétés physiques, (iii) la couleur, (iv) la prédisposition humaine, (v) l'âge, (vi) la valeur et (vii) la vitesse. En adoptant une démarche qui laisse la primauté aux données de la langue, nous avons identifié pour le kabiyè six types d'adjectifs qui dénotent la dimension, les propriétés physiques, la couleur, l'âge, la valeur et la négation.

2.1. La dimension

La dimension désigne toute mesure d'une grandeur quelconque permettant l'évaluation d'un objet, d'une figure (longueur, largeur, hauteur, profondeur, la taille, etc.). Le sous-groupe des adjectifs exprimant la dimension est constitué des modifieurs comme kíḍaýl- « long/grand » (14a-14b), kílim-

« profond » (14c-14d), kíkpɛ:t- « robuste/vigoureux » (14e-14f), kíwal- « large » (14g-14h), kókoy- « haut » (14i-14j), etc.

- (14a) tɪŋ kí-ɖaʔl-ɔ [tɪŋ kíɖaʔlɔ]
 arbre^cl3 Adjv-long-cl3
 « arbre géant/grand »
- (14b) kó-yɛ kí-ɖaʔl-yɛ [kóyɛ kíɖaʔlyɛ]
 médicament-cl5 Adjv-long-cl5
 « poivre de guinée (*Littéralement* : médicament long) »
- (14c) lɔkɔ kí-lím-u [lɔkɔ kílímuu]
 puits^cl3 Adjv-profond-cl3
 « puits profond »
- (14d) lí-yé kí-lím-ye [líyɛ kílímiye]
 lac-cl5 Adjv-profond-cl5
 « lac profond »
- (14e) telí-u kí-kpɛ:t-u [telúu kíkpɛ:túu]
 baobab-cl3 Adjv-robuste-cl3
 « baobab robuste/gros baobab »
- (14f) kalímá-ŋ kí-kpɛ:t-ŋ [kalímán kíkpɛ:tɪŋ]
 coq-cl4 Adjv-robuste-cl4
 « coqs vigoureux »
- (14g) tá-sɪ kí-wal-sɪ [táy kíwalísɪ]
 cour-cl8 Adjv-large-cl8
 « cours larges »
- (14h) há-tɔ kí-wal-tɔ [háto kíwalító]
 cour-cl9 Adjv-large-cl9
 « feuilles larges »
- (14i) pó-ɔ kí-koy-ɔ [póu kókoyóu]
 montagne-cl3 Adjv-haut-cl3
 « montagne haute »
- (14j) kpel-aʔ kí-koy-aʔ [kpelaʔ kíkoyaʔ]
 chaise-cl7 Adjv-haut-cl7
 « chaise haute »

2.2. Les propriétés physiques

A l'expression des propriétés physiques, les auteurs associent les adjectifs dénotant les concepts « *mou, dur, doux* » (Dixon, 1982 : 16 ; Stassen, 1997 : 168). Le terme *propriété physique* recoupant celui de « *toucher* » (Givón, 2001 : 182), les référents des premiers restent presque identiques à ceux du dernier : « *rugueux, doux, dur, mou* ». En kabiyè, la liste des adjectifs ayant cette propriété sémantique est limitée à deux termes : kikik- « dur/endurci » (15a-15b) ; kɔlɔ:t- « mou/ramoli » (15c-15d). Ce sont des adjectifs pouvant exprimer l'état d'une matière ou d'une substance (pâte, mortier de terre/ciment, boue, etc.)

(15a) mó-tɔ kí-kí-tu [mótu kíkítu]
tô-cl9 Adjv-dur-cl9
« tô dur »

(15b) té-tɔ kí-kí-tu [tétu kíkítu]
mortier⁹-cl9 Adjv-dur-cl9
« mortier dur »

(15c) mó-ɔ kí-lɔ:t-ɔ [mówo kílɔ:toó]
riz-cl3 Adjv-mou-cl3
« riz (trop) ramoli »

(15d) somo-dé kí-lɔ:t-yé [mówo kílɔ:tyé]
papaye-cl5 Adjv-mou-cl5
« papaye mole »

2.3. La couleur

Les couleurs désignées par la catégorie adjectivale sont destinées, en kabiyè, à établir une triple opposition chromatique : kóhɔlóm-/kúɔlóm- « blanc » vs kíkɛ:d- « noir » vs kíse:m- « rouge ». Contrairement à ce que ces couleurs peuvent exprimer nettement et sans aucune ambiguïté en français, par exemple, elles semblent d'expression englobantes ou généralisantes en kabiyè.

Kóhɔlóm-/kúɔlóm « blanc » symbolise la pureté, le calme, la sérénité, la lumière, la paix, etc. En synthèse additive

⁹ Préparation à base de terre ou d'argile et éventuellement d'autres composants mêlés d'eau qui durcit en séchant, utilisée comme liant ou comme enduit en maçonnerie.

comme en synthèse soustractive, le blanc (ivoire, albâtre, d'argent, de céruse, d'Espagne, de crème, de lait, de lin ou de platine) est représenté par l'adjectif *kóhul-/kúul-*.

(16a) *nó-ɔ* *kí-hulom-ɔ* [*nóu kóhulomóu*]
tête-cl3 Adjv-blanc-cl3
« tête grise/tête blanche »

(16b) *cán-gá* *kí-hulom-áy* [*cán-gá kóhulomáy*]
ligne-cl7 Adjv-blanc-cl7
« ligne blanche »

(16c) *tólí-m-* *kí-hulom-m* [*cán-gá kóhulomím*]
encre-cl7 Adjv-blanc-cl7
« encre blanche »

Kíkpe:d- « noir » désigne indistinctement toute couleur sombre ou qui se démarque du blanc et du rouge. Cet adjectif s'applique aussi bien aux différentes nuances du noir¹⁰ (17a) qu'à celles du vert¹¹ (17b) et du bleu¹² (17c). Il est évident que si le contexte n'est pas clairement établi la confusion est inévitable s'il s'agit de distinguer le type chromatique entre le vert, le noir et le bleu dans les syntagmes épithétiques (17a, 17b et 17c) ci-dessous.

(17a) *pisa-ó* *kí-kpɛ:d-ɔ* [*pisawó kíkpe:díwo*]
pagne-cl3 Adjv-blanc-cl3
« pagne noir (vert/bleu) »

(17b) *há-tu* *kí-kpɛ:d-tu* [*háto kíkpe:dító*]
feuille-cl9 Adjv-blanc-cl9
« feuilles vertes »

¹⁰ Quelques nuances de noir : Aile de corbeau, Brou de noix, Cassis, Dorian, Noir animal, Noir charbon, Noir de jais, Noir d'encre, Noiraud, Réglisse, Noir de carbone, Noir de fumée, Noir de Jais, Noir d'encre, Noir d'ivoire, Noiraud, Réglisse, Noir d'aniline. (Cf. <http://www.toutes-les-couleurs.com/couleur-noir.php>).

¹¹ Nuances de vert : Asperge, Jade, Kaki, Menthe, Vert absinthe, Vert amande, Vert bouteille, Vert citron, Vert olive ... (Cf. <http://www.toutes-les-couleurs.com/couleur-vert.php>).

¹² Quelques nuances de bleu : Indigo, Bleu ciel, Bleu marine, Bleu nuit, Bleu pétrole, Bleu roi, Majorelle, Turquoise, Cyan, Cobalt, Pastel, ... (Cf. <http://www.toutes-les-couleurs.com/couleur-bleu.php>).

- (17b) ñán-zɪ kí-kpɛ:d-sɪ [nánzɪ **kíkpɛ:dísɪ**]
assiette-cl8 Adjv-blanc-cl8
« assiettes noires (vertes/bleues) »

L'adjectif kíɛ:m- « rouge » ne s'applique pas qu'au rouge, mais à toutes les couleurs relevant des palettes chromatiques des rouges, des jaunes, des roses et des violets. Il ne s'agit donc pas d'un adjectif dénotant uniquement la teinte rouge, mais beaucoup d'autres teintes dont la spécificité est fixée par la situation de communication. En marge de l'expression de la couleur proprement dite, kíɛ:m- traduit également l'idée de maturité notamment lorsqu'il s'agit d'un fruit comme la mangue dont la couleur, en état de maturité, est jaune (18d).

- (18a) mɪl-á kí-sɛ:m-á [mɪlá **kíɛ:méɛ**]
sorgho-cl6 Adjv-rouge-cl6
« sorgho rouge »

- (18b) tóko kí-sɛ:m-ɔ [tóko **kíɛ:móu**]
chemise-cl3 Adjv-rouge-cl3
« chemise rouge (jaune/violette/rose) »

- (18c) hé-tɔ kí-sɛ:m-tɔ [héto **kíɛ:máto**]
fleur-cl9 Adjv-rouge-cl9
« fleurs rouges (jaunes/violettes/roses) »

- (18d) máng-ɔ kí-sɛ:m-ɔ [mángɔ **kíɛ:móu**]
mangue-cl3 Adjv-rouge-cl3
« mangue jaune (mûre) »

2.4. L'âge

La sémantique des adjectifs exprimant l'âge tourne autour de la dénotation de l'usure du temps subi par le référent du nom que détermine l'adjectif : neuf, vieux, jeune (Dixon, 1982 ; Stassen, 1997). Givón (2001) intègre à cette liste toute expression de l'état « vivant » ou « mort ». En kabiyè, l'âge ainsi défini est exprimé par les adjectifs kífal- « jeune/récant/nouveaux » (19a-19b)) et kíbín- « ancien/vieux » (19c-19d).

- (19a) túy-úú kí-fal-óú [túyúú **kífalóú**]
houe-cl3 Adv-nouveau-cl3
« nouvelle houe »
- (19b) có-tu kí-fal-tú [cótu **kífátú**]
moutarde-cl9 Adv-récent-cl9
« moutarde récente »
- (19c) {ó-zi kí-bín-zí [t{ózi **kíbínzí**]
sauce-cl8 Adv-ancien-cl8
« ancienne (vieille) sauce »
- (19d) wiya-u kí-bín-zí [wiyawu **kíbímó**]
chef-cl1 Adv-ancien-cl1
« ancien chef »

2.5. La valeur

Les adjectifs qui expriment l'idée de valeur sont *kíbán-* « bon », *kíwayk-* « mauvais » qui indiquent, en kabiyè, l'idée de ce qui est bon ou mauvais. Il convient de rappeler que si la sémantique de « bon » est sans équivoque en kabiyè, celle de mauvais peut associer d'autres modalités telle la négation. Néanmoins, le choix de traiter séparément l'adjectif *kíwayk-* « mauvais » vient du fait que sa signification est induite par le signifié de la base verbale *wayk-* « gâter » (de laquelle l'adjectif est dérivé) et non par un morphème de négation comme c'est le cas dans les adjectifs négatifs. Nous rassemblons tous les adjectifs de modalité négative dans un sous-groupe isolé¹³ du fait de leurs spécificités morphologique et sémantique. Les contenus évaluatifs exprimés à travers *kíbán-* « bon » (20a-20b) et *kíwayk-* « mauvais » (20c-20d) ne se présentent pas sémantiquement comme appartenant au même sémantisme que les adjectifs, de modalité négative.

- (20a) ló:rí-yɛ kí-bán-qɛ [ló:ríyɛ **kíbánqɛ**]
voiture-cl5 Adv-bon-cl5
« bonne voiture »

¹³ Cf. La négation sous 2.6., *infra*.

(20b) mí-sɪ kí-bán-zɪ [mísɪ **kíbánzɪ**]
mil-cl8 Adjv-bon-cl8
« bon mil »

(20c) kpéy-aɣ kí-wayk-aɣ [kpéyay **kíwaykaɣ**]
vélo-cl7 Adjv-mauvais-cl7
« mauvais vélo/vélo en panne »

(20d) calí-m kí-wayk-m̃ [calím **kíwaykɪm̃**]
sang-cl10 Adjv-mauvais-cl10
« mauvais sang »

2.6. La négation

La présence de la modalité négative dans la structure de l'adjectif est indiquée par le morphème de négation *tɪ-*. Il se positionne entre le préfixe adjectif (Adjv) et la base lexicale. Pour Lébikaza (1999 : 407-409), à la particularité du schème de ces adjectifs s'ajoute leur flexion asymétrique avec le nom qu'ils déterminent :

Il n'y a cependant que très peu d'adjectifs verbaux négatifs qui s'accordent avec le nom qu'ils déterminent ... Beaucoup d'adjectifs verbaux négatifs sont invariables et prennent la marque de la classe du singulier du genre-2, indépendamment de la classe du nom qu'ils déterminent...

Sur le plan sémantique, les adjectifs de modalité négative (21a-21c) décrivent un état contraire à celui qui était attendu, comme le négatif (21c) présente un état de fait opposé au positif (21d).

(21a) há-y kɪ-tɪ-bɛl-y [há-y **kɪdɪbɛlíy**]
chien-cl7 Adjv-Nég-caster-cl7
« chien non castré »

(21b) evebiy-a kɪ-tɪ-kɛd-y [evebiya **kɪdɪkɛdáa**]
jeunes^gens-cl2 Adjv-Nég-être droit-cl2
« jeunes gens mauvais »

(21c)	són-á haricot-cl6 « haricots crus »	kí-tí-tíz-y Adjv-Nég-cuire-cl2	[sóná kɪdɪtízɪy]

(21d)	son-á haricot-cl6 « haricots cuits »	kí-tíz-a Adjv-cuire-cl6	[sóná kítízɛɛ]

Les sous-classes d'adjectifs sus présentés sont fondées sur des critères essentiellement sémantiques. Il en est exclus les déterminants déictiques notamment les pronoms spécificatifs, que certaines sources regroupent sous le nom d'adjectifs composés (Lébikaza, 1999 : 414) et qui, malgré leurs propriétés de déterminants du nom, au même titre que les numéraux (ordinaux ou cardinaux), n'appartiennent pas à la classe grammaticale des adjectifs. L'expression ou la désignation de la qualité n'est pas l'apanage des seuls adjectifs. Aussi, faut-il éviter de confondre systématiquement, en analyse linguistique, les adjectifs aux qualificatifs.

3. L'adjectif qualifie et d'autres unités syntaxiques aussi : l'expression de la qualité en question

Il a été démontré à travers la section ci-dessus que la qualification est une propriété sémantique intrinsèque de l'adjectif. Cette propriété n'est pas cependant strictement réservée aux adjectifs. Dans les autres catégories lexicales (verbes, noms, adverbes, idéophones) du kabiye, il est des sous classes sémantiques dont le propre est d'exprimer la qualité. Beaucoup de travaux montrent, à travers différents systèmes linguistiques l'inclination des catégories autres qu'adjectivales à qualifier : Welmers (1976), Perrin (2008), Knittel & Beauseroy (2010), Bouard & Fournier (2013), Tröbs (2014), Correia (1999), ... Et la terminologie y relative désigne « *les noms de qualité* », « *les verbes de qualité* », « *les adverbes de manière ou de qualité* », « *les idéophones de qualité* », ... Nous faisons dans cette section une présentation de les unités qualificatives du kabiye.

3.1. Les verbes de qualité

En kabiye, le verbe de qualité se présente comme d'expression stativale. Ces verbes (de qualité) qui expriment un état, « *les verbes d'état qualificatifs* » (Lébikaza, 1999 : 290),

sont des prédicats destinés à indiquer une propriété de leur argument sujet, laquelle peut être classée en types rappelant ceux de Dixon (1982) ci-dessus utilisés pour la classification sémantique des adjectifs. Notre propos n'est pas de décliner le tableau exhaustif des verbes de qualité, mais d'en donner quelques illustrations.

En effet, les verbes : *piyíy* « être noir » (22a), *holomóu* « être blanc » (22b), *séwó* « être rouge » (22c), expriment les trois types chromatiques du kabiyè que l'on classe dans le type « couleur » des qualificatifs. Mais à la liste des verbes de couleur, on peut intégrer le verbe *keletúu* « être clair » (22d) d'expression neutre.

(22a) *ma* *ha-sí* ***piyá-a***
Poss1sg chien-cl8 être noir-Acc
« Mes chiens sont noirs. »

(22b) *wíyawu kpannú* ***holomá-a***
chef cheval-cl4 être blanc-Acc
« Le cheval du chef est blanc. »

(22c) *ké-si* ***séw-á***
paille-cl8 être rouge-Acc
« La paille est rouge/La paille est mûre. »

(22c) *lí-m* ***keleta-á***
eau-cl10 être clair-Acc
« L'eau est claire. »

De même, la dimension est exprimée par les verbes comme *walóu* « être large » (22a), *límuu* « être profond » (23b), *taýlúu* « être long » (23c), etc.¹⁴

(23a) *pó-ó* ***líma-a***
rivière-cl7 être profond-Acc
« La rivière est profonde. »

(23b) *hayí-m* ***walá-a***
Champ-cl10 être large-Acc
« Le champ est large. »

¹⁴ Cette liste n'est pas exhaustive.

- (23c) me-egbéle **ʔaýla-a**
 Poss1sg-oncle-cl1 être long-Acc
 « Mon oncle est géant. »

Le type « âge » est représenté par kpadiyóu « être vieux » et sotuyóu « être âgé ».

- (24a) mɔŋ-cɔzɔ kpadiya-á pidɪfɛyí
 Poss1sg-grand-père être vieux-Acc très
 « Mon grand-père est très vieux. »

- (24b) mɔŋ-caá sotuyá-a
 Poss1sg-père être âgé-Acc
 « Mon père est âgé. »

3.2. Les noms de qualité

Les propriétés sémantiques des noms de qualité sont synthétisées à travers la phrase suivante empruntée à Correia (1999 : 88) : « ... *ils sont syntcatégorématiques, c'est-à-dire que les occurrences que ces noms assemblent manifestent de la dépendance ontologique par rapport à d'autres entités.* » En effet, une occurrence de ʔéwu « bonté, beauté » implique qu'une entité telle peláy « fille » (25a) présente cette qualité. Ainsi, ʔéwu « bonté, beauté » comme nom de qualité désigne nécessairement un être (ici, peláy « fille ») d'existence réelle, de propriétés physiques conformes voire actuelles et dont la multiplicité est inépuisable, mais qui ne constituent pas le tout par addition : ʔéwu « bonté, beauté » s'applique à peláy « fille », comme il peut s'appliquer naturellement à esó « Dieu » (25b), à líidiyɛ « argent » (25c).

- (25a) peláy wɛ **ʔéwu**
 fille-cl7 être beauté
 « La fille est belle. »

- (25b) esó wɛ **ʔéwu**
 Dieu-cl1 être beauté
 « Dieu est bon/beau. »

(25c) **liidiyé** wε **téwu**
argent-cl5 être beauté
« L'argent est bon/beau. »

Une telle propriété ne peut être interprétée que comme une manifestation reconnue dans la multiplicité des entités qu'elle caractérise, par simple dénotation ou par une fonction de transfert de sens donnant lieu à une connotation par polysémie (Nunberg & Zaenen, 1997 : 12). Cette caractéristique a été partiellement évoquée par Lébikaza (1999 : 386) qui l'attribue seulement à une fraction des noms de qualité : « *Parmi ces substantifs [noms de qualité]¹⁵, il y en a quelques-uns qui sont polysémiques, en ce sens qu'ils désignent à part la qualité, des objets quelconques* ». Mais il s'agit d'une propriété commune aux noms de qualité dans leur ensemble comme celle que révèle Beuseroy & Knittel (2007 : 231) :

En lecture d'occurrence, ces noms [de qualité]¹⁶, qu'ils renvoient à des référents abstraits ou concrets, sont toujours comptables. Au contraire, lorsqu'ils sont interprétés comme les propriétés, ils sont dépourvus de projection du nombre, et fonctionnent comme des noms massifs.

La liste suivante des noms de qualité du kabiyè, empruntée à Lébikaza (id., 285-286) et réadaptée dans sa transcription, n'est pas exhaustive.

híliwú	« gourmandise »
puuyuú	« esprit querelleur »
eniiziyé	« mépris »
podɔɔdyé	« pitié »
puuyaý	« esprit vindicatif »
layzáy	« avidité de carnacier »
sɔzíŋ	« bonne odeur »

¹⁵ C'est nous qui soulignons.

¹⁶ C'est nous qui soulignons.

ɲimín	« goût aigre »
azúlímá	« saleté »
sósi	« jalousie »
túlítu	« idiotie »
abalító	« courage »
ťéwu	« bonté/beauté »
kídekédí	« vice/péché »
núm	« huile/graisse »
etc.	

3.3. Les adverbes de qualité

La notion d'adverbes de qualité n'est pas récente en linguistique. Elle remonte à la définition que donne Sechehaye (1926) de la manière et que Nilsson-Ehle (1941 : 29) rappelle en ces termes : « *La manière est [...] l'idée de la qualité appliquée à des idées essentiellement verbales : elle est la qualité du procès* ». Ainsi le complément de manière qui semble lié au premier chef à l'adverbe « prototypique », entre autres unités du langage, fait de celui-ci un élément qui qualifie effectivement le déroulement du procès. Dans la foulée, Golay (1959 : 69-70) propose d'analyser l'adverbe de manière comme une « *épithète du verbe* », un « *adverbe qualificatif (de manière)* ». La même hypothèse est reprise par Nøjgaard (1995) pour décrire le rôle syntaxique des « *adverbiaux qualificatifs* » notamment les « *adverbes de manière* » en - ment¹⁷.

Pour la langue kabiye, sont considérés comme adverbes qualificatifs, les adverbes de qualité (Lébikaza, 1999; Pali, 1999) et les adverbes d'intensité parce que l'intensité et la qualité se recoupent sémantiquement. Ainsi l'intensité traduit l'idée de degré qui, en elle-même, sous-tend la manière d'être actuelle ou virtuelle, la qualité. La qualité vue sous cet angle comprend les adverbes lón « vite » (26a), camíye « bien »

¹⁷ Types adverbial du français.

(26b), síḡḡ « intensément » (26c), pidiḡéyí « beaucoup » (26d), etc¹⁸.

(26a)	pí-yá enfant-cl7 « L'enfant a vite mangé. »	tə-ó manger-Acc	lḡ vite
(26b)	eveb-ú jeune^homme-cl1 « Le jeune homme a bien parlé. »	yɔ:d-í parler-Acc	camíyε bien
(26c)	téw-ɔ pluie-cl5 « La pluie est tombée intensément. »	ní pleuvoir^Acc	síḡḡ intensément
(26d)	háqá-a paysan-cl2 « Les paysans ont beaucoup cultivé. »	haya-á cultiver-Acc	pidiḡéyí beaucoup

3.4. Les idéophones

Les propriétés sémantiques des idéophones¹⁹ définissent ceux-ci comme des déterminants qualificatifs d'autres unités syntaxiques (noms verbes, adjectifs). Cette valeur sémantique est le plus souvent l'expression d'une extension dans l'espace (pluralité), dans le temps (durée), d'un morcellement (diminutif/pluralité), d'un degré intensif. C'est ce qu'indique Pali (2011 : 398) dans la description des caractéristiques sémantiques des idéophones en miyobé :

L'idéophone est, de manière générale, un intensifiant sémantique. Il détermine des unités lexicales dans un rapport sémantique très restreint qui fait que sa valeur sémantique ne se rapporte qu'à l'action, la chose, l'objet, l'état, le mouvement, etc., qualifiés.

¹⁸ Cette liste n'est qu'illustrative. Cf. Lébikaza (1999) et Pali (1999) pour la liste exhaustive des adverbes de qualité. Les deux auteurs parlent d'adverbes d'intensité et d'adverbes de qualité comme sous-classes d'adverbes de manière.

¹⁹ Le but du présent article n'est pas de décrire les idéophones de la langue kabiye. Ne seront donc évoquées dans le cadre de ce travail que leurs propriétés sémantiques de qualifiants. Pour les caractéristiques phonologiques, morphologiques et syntaxiques, Cf. Delord (1976) et Lébikaza (1999).

L'intensité exprimée par l'idéophone est similaire à celle des adverbes d'intensité (voir 3.3., *supra*) et d'elle découle le trait qualificatif de cette classe d'unités. Comme l'adjectif et l'adverbe, l'idéophone est un modificateur, un mot dont le rôle est d'agir sur le sens d'autres unités syntaxiques avec lesquelles il entretient un rapport de détermination, de « *restreindre le signifié virtuel du déterminé par l'adjonction de sèmes supplémentaires* » (Creissels, 1991 : 177-178). Ainsi *cui* (27a), *fææ* (27b), *fammm* (27c) participent-ils de la prédication des verbes auxquels ils apportent un sens intensificatif²⁰ alors que *louu* (27d), *kemmm* (27e), *pindammm* (27f) qualifient des noms.

(27a)	ε-sé 3sg-être^rouge « Il est très rouge. »	ciii Idéoph
(27b)	sam-áy peuple-cl7 « Le peuple est très en paix. »	hezí être^au^repos fεεε Idéoph
(27c)	moló-m farine-cl10 « La farine est très blanche. »	holómí être^blanc fammm Idéoph
(27d)	nó-υ tête-cl5 « tête (très) longue »	louυ Idéoph
(27e)	láyú-u ventre-cl5 « ventre (très) lourd/gros »	kemmm Idéoph
(27f)	kel-á dent-cl4 « dents (très) noires »	pindammm Idéoph

²⁰ Faute de mieux traduire cette valeur intensificative des idéophones du kabiyè en français, nous la marquons ici par l'adverbe d'intensité « très ».

Conclusion

Nous nous sommes proposé de décrire l'adjectif du kabiye dans une démarche qui prend en compte, certes les propriétés sémantiques de cette classe de mots, mais surtout leurs caractéristiques morphologiques et syntaxiques. L'enjeu est de montrer que la qualification qui est inhérente à la classe adjectivale ne peut suffire à la définir car d'autres classes de mots (les noms, les verbes, les adverbes et les idéophones) présentent les des propriétés sémantiques similaires.

Sur le plan strictement sémantique, l'étude a établi une classification qui part des types sémantiques des adjectifs proposé par Dixon (1982) avec pour principale innovation, l'identification en kabiye des adjectifs d'expression négative introduite par le morphème de négation *ti-*.

Il appert donc que ce qui fait des adjectifs une classe particulière de mots en kabiye, c'est d'une part, leur sémantique qualificative et d'autre part leur structure morphologique à trois éléments (un préfixe adjectif, une base lexicale et un suffixe flexif), leur accord plus ou moins symétrique avec les noms qu'ils déterminent et leur fonction prédicative dans le SV.

Références bibliographiques

- Blench R., [manuscrit], « Adjective morphology in Eastern Berom », www.rogerblench.info/Plateau/Beromic, Consulté le 19/03/2016.
- Beauseroy D. & Knittel M-L., 2007, « Nombre et détermination : le cas des noms abstraits de qualité », dans *Rivista di Linguistica* 19-2, 231-262.
- Bouard B. & Fournier J-M., 2013, « Complément, adverbe et expression de manière dans les grammaires françaises, 16^e-19^e siècles ». Estelle Moline et Marianne Desmets. Journée d'étude sur « les compléments de manière », Nanterre, Juin 2012, Nanterre France. *Scolia*, 31-52.
- Chomsky N., 1965, *Aspects of the theory of syntax*. MIT Press, 295 p.
- Colombat B., 1992, « L'adjectif : perspectives historique et typologique. Présentation », dans *Histoire Épistémologie Langage*, t. 14, fascicule 1, 1992, 5-23.
- Correia M. 1999, « La construction du sens des noms de qualité en portugais – quelques aspects », dans *Actas do*

- 1° Encontro Internacional de Linguística Cognitiva,
Porto, Faculdade de Letras do Porto, 87-99.
- Creissels D., 1991, *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, ELLUG, 466p.
- Delord J., 1976, *Le kabiyè*, Direction de la Recherche Scientifique, Lomé, 465p.
- Delplanque A., 1997, « Adjectifs et qualificatifs en dagara », dans *Linguistique Africaine* (Hors-série), 41-73.
- Dixon, R. M. W., 1982, *Where have all the adjectives gone? And other essays in semantics and syntax*. Walter de Gruyter, 270p.
- Givón T., 2001, *Syntax: An Introduction*, volume 2, John Benjamins Publishing Company, 406p.
- Givón T., 1990, *Syntax: a Functional-typological Introduction*, vol.1, John Benjamins Publications Company, 1017p.
- Golay J.-P., 1959, « Le complément de manière est-il un complément de circonstance ? », dans *Le Français Moderne*, 65-71.
- Knittel M-L. & Beuseroy D., 2010, « Distribution et interprétation des noms de qualité et d'activité : une comparaison » <hal-00532572>.
- Lébiakaza K. K., 1999, *Grammaire kabiyè: une analyse systématique. Phonologie, tonologie et morphosyntaxe*, Köln Rüdiger Köppe Verlag, 559p.
- Marmor T. & al., 1999, *Tɔm Kpou Kabiyè-Fransu. (Dictionnaire Kabiyè-Français)*, Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, Comité de Langue Nationale kabiyè, Lomé, SIL-Togo, 919p.
- Nédellec, B., 2006, *L'expression de la qualification en naténi*, Monographies Votaïques, Volume 8, Gudrun Mieke, Reineke Brigitte, Von Roncador Manfred (éds.), Rüdiger Köppe Verlag Köln, 361p.
- Nilsson-Ehle H., 1941, *Les adverbes en -ment compléments d'un verbe en français moderne. Etude de classement syntaxique et sémantique*, Etudes romanes de Lund III, Lund, Gleerup.
- Nøjgaard M. (1995), *Les adverbes du français. Essai de description fonctionnelle*, 3 vols, *Historisk-filosofiske Meddelelser* 66, Copenhagen, Munksgaard.
- Nunberg, G. & Zaenen A., 1977, « La polysémie systématique dans la description lexicale », dans *langue française*, n°113, 12-23.

- Pali T., 2015, « Du morphème /-ka/ dans les variantes du kabiye : une analyse synchronique », dans *Cirl, Cahiers ivoiriens de recherche linguistique*, N° 37, Institut de Linguistique Appliquée, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 75-94.
- Pali T., 2012, « Morphologie du substantif en miyobé et en kabiye (Gurunsi oriental) », dans *Annales*, Nouvelle série, Vol. 012, 2011, Série Lettres, Sciences Humaines et Sociales, P.U.O., 299-333.
- Pali T., 2011, *Description systématique de la langue miyobé (Togo/Bénin)*, Thèse de doctorat unique en cotutelle internationale Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Université de Lomé, Bordeaux, 575p.
- Pali T. 1999, *Le syntagme adverbial et la fonction adverbiale en kabiye*. Mémoire de Maîtrise, Université du Bénin, Lomé, 60p.
- Perrin, L-M., 2008, « Approche cognitive et typologique de l'opposition verbes d'état versus verbes d'action », dans *Verbum XXX 2008*, 2-3, 221-241.
- Samarin, W. J., (1957). « Perspective on African ideophones », in *African studies*, XXIV, 117-121.
- Sechehaye, C.-A., 1926, *Essai sur la structure logique de la phrase*. Paris, H. Champion, 239p.
- Stassen L., 1997, *Intransitive predication*. Oxford: Clarendon Press, 792p.
- Tröbs H., 2014, « Some notes on the encoding of property concepts in Vai from a typological and comparative Central Mande perspective », *Mandekan* [En ligne], 52 | 2014, <http://mandenkan.revues.org/347>.
- Welmers, W. E., 1976, *A grammar of Vai*. Berkeley-Los Angeles-London, University of California Publications, 100p.
- Wetzer H., 1996, *The Typology of Adjectival Predication*, Mouton de Gruyter, 398p.

Abréviations et symboles

Acc	Aspect accompli
Adjv	Morphème adjectif
Anthr	Anthroponyme
cl	classe nominale
DDis	Déictique distal
LEX	Base lexicale
Nég	Morphème de négation
pl	Pluriel
Poss	Pronom possessif
Prfx	Préfixe
sfx	Suffixe
sg	singulier
^	Lien entre deux éléments traduisant un terme.
‘	Ton haut
	Absence de ton = ton bas

ETUDE SEMIO-SYNTAXIQUE DES IDIOTISMES EN EWE

AGBESSIME Komla Enyuiamedi*

Résumé

La présente recherche porte sur les idiotismes en éwé. Ces derniers sont des formes figées d'expression ou de discours retrouvées en éwé. Les idiotismes n'ont de véritable sens que dans les langues auxquelles ils se rattachent. Le fait est que le sens d'un idiotisme formé par l'agencement de plusieurs lexèmes, ne dépend pas de l'addition des sens des lexèmes pris isolément mais plutôt de l'ensemble des éléments considérés comme un tout. Cela revient à dire que l'assortiment des lexèmes formant un idiotisme est un conglomerat d'items se rabattant sur un sens spécifique stabilisé dans la langue. Dans une approche linguistique, l'étude s'est intéressée à l'analyse sémantique interprétative des idiotismes récurrents en éwé.

Mots clés : unité fonctionnelle, expressions imagées, unité syntaxique, sens figé.

Abstract

This study deals with the Ewe idiomatic expressions. These are fixed forms of discourse in a Ewe. The fact is that, idiomatic expressions formed by the arrangement of several lexemes, its do not depend on the addition of the meaning taken separately in isolation but rather all the elements considered as a whole. This means that the mix of lexemes forming idiomatic expressions is a conglomeration of items falling back on a specific and stabilized meaning in the language. In linguistic approach, we are interested in this study, to analyze the interpretative semantic in frequent use of idiomatic expressions in Ewe

Keywords: functional unit, picturesque phrase, Syntactic unit, fixed sense.

Introduction

La problématique de l'agencement des mots d'une langue est d'autant plus compliquée qu'on ne le pense. Les unités formant les idiotismes d'une langue donnée, s'imposent à l'esprit du locuteur dans le système de la langue. Il est vrai que dans chaque langue il y a des unités préconstruites, stockées que le locuteur enregistre passivement dans sa

* Université de Lomé ; Email : agbessimenyui@gmail.com

mémoire lexicale depuis l'enfance et qu'il utilise au besoin de la communication. De même, il existe des unités syntaxiques codées dans la langue, c'est-à-dire des idiotismes qui s'imposent au locuteur. De fait, lorsque qu'on parle des idiotismes d'une langue, on fait référence aux constructions phrastiques ayant un sens figé. Ces idiotismes n'ont de sens que par rapport à la langue dans laquelle ils se trouvent. Leur traduction dans une autre langue ne véhiculera pas exactement le même sens.

En ce qui est des idiotismes éwé, l'étude aborde la question du sémantisme des unités syntaxiques préconstruites. Etant donné que ces unités s'imposent à chaque locuteur de la langue, nous voulons à travers ce travail, faire une interprétation sémantique liée à la cohésion formelle de ces unités et ressortir leur propriété sémantique en relation avec leur fonction dénomminative.

Notre sujet suscite certaines interrogations auxquelles nous tentons de trouver des réponses. Ces questions sont les suivantes : Comment reconnaître les idiotismes en éwé ? Quelle serait l'interprétation sémantique de chacun d'eux ?

L'étude s'articule autour de cinq points. Le premier point porte sur les approches théorique et méthodologique, le deuxième aborde les contextes définitionnels, le troisième porte sur le caractère dénotatif particulier des idiotismes et les deux derniers traitent des particularités syntaxiques et de l'interprétation sémantiques des idiotismes récurrents en éwé.

1. Approche théorique et méthodologique

1.1. Cadre théorique de référence

Notre démarche dans la présente étude s'inspire primordialement de la théorie de Humboldt sur l'interprétation sémantique des agencements-entrelacements des syntagmes ou phrases dans une langue donnée. Cette théorie souligne que, ce n'est que dans les enchaînements du discours que peuvent être perçus les éléments significatifs de la langue. Ainsi, pour Humboldt (1903-1936, vol. 17 : 46),

Le précieux et le plus fin [...] ne peut donc être perçu ou senti que dans le discours lié. C'est le discours qu'il faut penser comme le vrai et le primaire dans toutes les investigations qui tentent de pénétrer dans l'essence

vivante du langage. La fragmentation en mots et règles n'est que le produit mort de la segmentation scientifique.

Nous nous sommes également inspiré de la Gestalt Theorie. En effet,

la Gestalt Theorie (de l'allemand Gestalt : structure, forme) ou psychologie de la forme est née en Allemagne au début du XX^e siècle en réaction contre les théories associationnistes qui prédominaient au siècle précédent. Elle préconisait une appréhension des phénomènes des plus simples jusqu'aux plus complexes dans leur globalité car, si les éléments sont dissociés de leur ensemble, ils perdent toute signification. Elle repose donc d'une part sur la notion d'une totalité organisée : le tout est plus que la somme des éléments constitutifs, en conséquence elle récuse la démarche analytique qui fait perdre de vue l'ensemble et met l'accent sur la notion de structure et sur les aspects de configuration. Elle repose d'autre part sur la distinction entre la figure et le fond ». (Cuq, 2003:115).

1.2. Recueil et traitement des données

Les données de ce travail sont recueillies à travers une enquête. Nous avons ciblé quelques grandes agglomérations de parler éwé pour recenser les idiotismes. Nous avons sillonné entre autres, Ho, Aflao, kpalime, kpando, Lomé, Xoxoe etc. Nous avons séjourné dans ces localités et nous avons pu assister à divers jugements au niveau des chefferies traditionnelles où ces expressions sont très souvent employées. A chaque occasion nous prenions notes. Au cours des débats entre locuteurs natifs, les idiotismes sont également employés. Cela nous a également permis de recueillir des données. Nous avons de surcroît eu accès à des documents audio à Ho (au niveau de "Volta Star Radio") et à Xoxoe (au niveau de "Lɔlɔnyo FM Radio"). Ce sont des enregistrements sur radiocassette portant sur des concours organisés sur les idiotismes en éwé. Ces documents nous ont été d'une importance capitale dans la réalisation de ce travail. C'est l'ensemble de ces démarches qui nous ont permis de constituer le corpus d'analyse de cette étude. Les données recueillies ont

été transcrites avec les symboles de l'API (Alphabet Phonétique International).

2. Contextes définitionnels des idiotismes

Nous désignons par idiotismes, des unités syntaxiques, des locutions ou des expressions propres à une langue donnée. Dans le stock lexical d'une langue, le locuteur peut sélectionner des mots et faire autant de combinaisons possibles suivant la structure de la langue. L'usage des mots et des expressions dans la construction de sens dépend du contexte d'utilisation et du système syntaxique de la langue. Ne dit-on souvent pas que le mot isolé n'a pas de sens ? Cela est vrai, du moment où nous admettons que le mot n'acquiert son véritable sens que lorsqu'il se trouve en contexte. Nous pourrions donc admettre avec Saussure que *« ce n'est que dans la syntaxe en somme que se présentera un certain flottement entre ce qui est donné, fixé dans la langue et ce qui est laissé à l'initiative individuelle »*. Saussure, in bouquet (1997 :336-337) cité par Adam (2008 :17). Les idiotismes dans ce sens, sont des constructions phrastiques structurées et conventionnelles qui s'imposent dans la langue. Ils sont à cet effet, propres à chaque langue.

De ce qui précède, en nous référant à Rey et Chanreau (2007:VI), nous remarquons que les idiotismes propres au français sont appelés des gallicismes et

peuvent être une unité fonctionnelle plus longue que le mot graphique, appartenant au code de la langue (devant être appris) en tant que forme stable et soumise aux règles syntaxiques de manière à assumer la fonction d'intégrant au sens de Benveniste [c'est-à-dire que l'intégrant de Benveniste est une unité apte à être reprise pour être intégrée dans une unité de niveau supérieur : élément dans le mot, mot dans le syntagme, syntagme dans la phrase minimale, etc.].

Dubois et al. (2002 : 240), définissent un idiotisme comme *« toute construction qui apparaît propre à une langue donnée et qui ne possède aucun correspondant syntaxique dans une autre langue »*.

En somme, toutes les langues du monde ont leurs idiotismes. De même qu'on a le présentatif "c'est" comme un

idiotisme (gallicisme) français, on a également “how do you do?”, un idiotisme anglais appelé un anglicisme. C’est de la même façon qu’on a le germanisme pour l’allemand, le latinisme pour le latin, etc. Certains mots forment avec d’autres, des expressions qui n’ont de sens que par rapport à une langue particulière. La compréhension de l’agencement des mots formant un idiotisme peut être problématique si le locuteur ou l’auditeur ne connaît pas l’expression en question puisque l’acception réelle d’une expression n’est pas liée au sens de chacun des mots de l’expression mais plutôt au sens global intelligible connu de tous et existant comme cela dans la langue. C’est d’ailleurs pourquoi ce travail, révèle que les idiotismes sont des unités syntaxiques pré-codées.

3. Caractère dénotatif particulier des idiotismes

De par leurs caractères stabilisés, le sens de chaque idiotisme doit être connu par rapport à la langue qui le génère. La signification des idiotismes se construit dans la langue et par la langue. Ces idiotismes peuvent être également désignés par des expressions ou locutions spécifiques étant donné qu’ils sont une suite ou combinaison de mots dont le sens doit être pris comme tel. Ils sont presque intraduisibles d’une langue à une autre dans la mesure où ils sont figés pour chaque langue.

En prenant en compte la traduction des termes de couleur de langue à langue, on découvrira que ces termes n’ont de véritable sens que dans les langues qui les ont créés. C’est ainsi que selon Lyons (1970:46),

C'est un fait connu que les termes de couleur utilisés dans les différentes langues ne peuvent pas toujours être mis en correspondance biunivoque l'un avec l'autre : le mot anglais "brown", par exemple, n'a pas d'équivalent français, on le traduit par brun, marron ou même jaune, selon les nuances exactes et selon le genre de substantif qu'il qualifie ; le mot hindî "pilā " se traduit en anglais par "yellow", "orange" ou même "brown", bien que le 'hindî possède d'autres mots pour certaines nuances de ce dernier terme ; il n'y a pas en russe d'équivalent de bleu — les mots glolouboï et siniï, que l'on traduit le plus souvent l'un par bleu clair, l'autre par bleu foncé, réfèrent à deux couleurs distinctes en russe, au lieu d'être des

nuances différentes de la même couleur, comme pourrait le faire croire leurs traductions ».

Suivant cette analyse, il ressort que les termes de couleur par rapport à leur langue d'origine se présentent comme des idiotismes. C'est le cas également de la couleur "verte", qui, désignée comme telle en français n'a pas d'équivalent lexématique en éwé. On la traduit plutôt par la périphrase gbè múmù qui sera interprétée en français comme "l'herbe fraîche". Or pour le français cette traduction "l'herbe fraîche" n'a rien à voir avec la couleur verte.

De même, il n'y a pas un lexème spécifique pour désigner "le jaune" en éwé. Cette couleur se traduit alors en éwé par ãtí òdì, ce qui signifie normalement en français "le citron mûr".

En dehors des termes de couleur il existe des mots ou groupe de mots d'une langue A qui n'ont pas d'équivalent exact dans une autre langue B. Dans certaines langues, les équivalences seront réduites à un seul mot, dans d'autres, à une phrase et dans d'autre encore à une longue explication pour aboutir à un sens approximatif.

En ce sens, si on prend l'unité àfòkpà en éwé, sa traduction en français par rapport aux unités qui le compose, nous donnera "l'écorce du pied" c'est-à-dire àfò "pied" et "(à)kpà". C'est là, une des difficultés de la traduction des mots à sens figé d'une langue à l'autre. àfòkpà désigne "chaussure" en français.

Ce qui précède nous fait dire que la structure sémantique de tout système de mot d'un lexique donné est formée d'un réseau de relations sémantiques qui relie entre eux les mots du système en question. Dans cette mesure

la compréhension suppose la connaissance du système phonologique ou graphique et textuel, la valeur fonctionnelle et sémantique des structures linguistiques véhiculées, mais aussi la connaissance des règles socioculturelles de la communauté dans laquelle s'effectue la communication, sans oublier les facteurs extralinguistiques qui interviennent à l'oral [...] ou tout autre indice qu'un locuteur natif utilise inconsciemment. De plus, toute situation de compréhension est spécifique étant donné le nombre de variables qui la constitue.

L'accès au sens est donc certainement un aspect délicat.
Il existe plusieurs manières d'aborder le problème de la
compréhension. (Cuq et Gruca, 2009 : 157).

C'est à ce titre que le lexique d'une langue ne se réduit pas uniquement à ses éléments minimaux, ni aux mots simples, dérivés ou composés, mais aussi à l'enchaînement de mots convenus et fixés dans le code de la langue dont le sens n'est guère prévisible pour un locuteur.

Le problème des idiotismes devient encore tout autre, si leur structure s'insère dans un groupe de mots. Dans ce cas, même le locuteur natif peut avoir des problèmes de compréhension puisque l'agencement de plusieurs mots peut donner un sens bien défini et bien ficelé par la langue. Les idiotismes doivent être connus comme tels suivant leur structure syntaxique et leur sens. Il faudrait alors éviter de baser l'interprétation sémantique d'un idiotisme sur l'association de sens des items.

Connaître en éwé, par exemple, le sens des lexèmes **dé** "mettre", **àfó** "pied", **àtùkpá** "bouteille" et **mè** "dans" et les règles syntaxiques de combinaison qui permettent de les unifier, ne suffisent pas pour autant pour comprendre automatiquement le sens de tous les agencements possibles de ces lexèmes.

Supposons que nous avons la combinaison : **dé àfò àtùkpámé**. La signification de cette combinaison ne doit en aucun cas se baser sur l'addition des composantes susmentionnées. Les traductions de cette combinaison par un locuteur non natif, soit un Asante, un Français, un Kabyiè, un Anglais, un Moba, un Russe, un Espagnol, etc., ne donneront pas forcément des équivalents réels de cet idiotisme éwé.

Avec **dé àfò àtùkpámé**, il ne faut en aucun cas rassembler les items pour le traduire "mettre le pied dans la bouteille" mais plutôt se contenter du sens figé qui est "être mort". Il est donc clair que lorsqu'on traite des idiotismes on doit faire attention, du moment où on se rend compte que leur sens ne se greffe pas sur chacun des éléments pris séparément mais plutôt sur le sens figé conçu et stabilisé dans la langue.

4. Particularités syntaxiques des idiotismes

Le lexique ou la syntaxe des idiotismes présente une structure relationnelle abstraite. Chaque langue prescrit des

constructions standardisées ayant un sens prédéfini. Les distinctions et les équivalences sémantiques sont organisées en des formes différentes dans les langues. Les séquences de mots peuvent s'agencer de façon différente. Elles n'ont pas les mêmes structures syntaxiques dans leur construction et se présentent sous des formes, non seulement variées mais également figées.

Quelques exemples de structures syntaxiques des idiotismes en éwé :

àfàkpa míá àémèdè > àfàkpa - míá- àmàdè (cf № 4 p.11)
 Nom Verbe Nom
SUJET VERBE OBJET (SVO)

àdìbà dī > àdìbà - dī (cf. № 5 p.11)
Nom Verbe
SUJET VERBE (SV)

bòbò má dà kpé > **bòbò - m- á - dà - (è)kpé** (cf N° 6 p.11)
Verbe Pronon Pers. FUT Verbe Nom
1^{ère} pers Sing
VERBE SUJET VERBE OBJET (VSVO)

fitófi > fitófi (cf № 19p.13)
 Verbe
VERBE (V)

blá tè dèká > blá- (è)tè- dèká (cf № 22 p.14)
Verbe nom Adj. Cardinal
VERBE OBJET DETERMINANT (VOD)

dè nú > dè- (è)nú (cf № 23 p.14)
Verbe Nom
VERBE OBJET (VO)

En analysant les structures syntaxiques de ces idiotismes dont nous trouverons les interprétations sémantiques aux pages indiquées, nous remarquons qu'il n'y a pas de similarité formelle entre eux. Ce qui nous amène à dire que les idiotismes doivent être connus chacun par rapport à sa forme et son sens, et de surcroît par rapport à la langue. Cette idée est clairement explicitée par Rey et Chanreau (2007 : VI) dans la préface du dictionnaire des expressions et locutions. Ils stipulent à ce sujet ceci :

aussi curieux que cela puisse paraître au profane, le "mot", pas plus que sa "locution", n'est une réalité

nettement appréhendée ; il s'agit là, en fait de notions traditionnelles, commodes, indispensables, mais peu claires. Dans la pratique, ces notions sont essentielles ; aucune langue ne peut s'apprendre ni être décrite, sans elles.

C'est assez dire que l'appréhension des idiotismes s'insère dans l'usage de la métalangue.

Supposons que nous avons le groupe de mots kpó xà en éwé. Dans une traduction littéraire française kpó (èkpó) signifie "clôture" et "xà" signifie "à côté". Mais nullement cette expression ne serait guère traduite en français par "à côté de la clôture". Etant un idiotisme, l'ensemble "kpó xà" a pour sens "défécation" ou "matière fécale". C'est l'usage de l'euphémisme ici, pour éviter de prononcer le mot "défécation" ou "matière fécale" qui semble trop répugnant pour les locuteurs.

Cela rejoint l'idée selon laquelle, un lexique ne se définit pas uniquement par les unités minimales, ni par des mots simples, dérivés ou composés, mais également par des suites de mots, fixées, ayant un sens unique et standard dans la langue. Pour chaque langue, l'on doit connaître les idiotismes pour ne pas être surpris par une incompréhension pouvant porter atteinte à une discussion sérieuse. L'idiotisme est une réalité prédéfinie, une façon d'exprimer quelque chose de manière ponctuelle et précise. Les idiotismes impliquent donc un savoir-faire linguistique, une rhétorique et une stylistique.

C'est dans ce sens que Rey et Chanreau (2007 : VII), précisent que

nous décrivons à la fois des façons de s'exprimer et des formes figées du discours, formes convenues, toutes faites héritées par la traduction ou fraîchement créées, qui comportent une originalité de sens (parfois de forme) par rapport aux règles normales de la langue. Ces expressions sont le plus souvent imagées et familières: elles mettent dans le discours une couleur que les énoncés régulièrement produites n'ont pas. En même temps, elles sont fixées, traditionnelles et souvent caractéristique d'une classe, d'un milieu, d'un état de la société. En les conservant, la langue produit des effets bizarres: les locutions véhiculent des mots archaïques,

incompréhensibles aujourd'hui (fur dans au fur et à mesure; maille dans avoir maille à partir); ou des assemblages de mots obscures (gorges chaudes dans faire des gorges chaudes de...) et même si tous les mots en sont claires, on peut s'interroger sur l'existence, sur la raison d'être, sur le sens de l'expression(pour quoi faire des châteaux en Espagne? ou être mi-figue, mi-raisin?).

Cette citation éclaire l'idée selon laquelle le locuteur ou l'interlocuteur doit prendre garde aux discours, aux propos, aux discussions pour la simple raison que les conversations sont souvent truffées d'idiotismes.

5. Interprétation sémantique des idiotismes récurrents en éwé

Cette section nous permet d'analyser les idiotismes les plus récurrents que nous avons recueillis sur le terrain.

Nous les avons successivement présentés avec leurs gloses morphémiques (révélant les structures profondes) et ensuite, le sens exact qu'ils véhiculent en éwé (en gras italique).

1- Afi lè bè mè > àfi lè (è)bè mè
"souris"- "être+Inacc"- "paille"- "dans"
"La souris est dans la paille"
"Il y a une personne discrète qui est aux alentours"

2- ànyí fá ná mè> ànyí- fá ná (à)mè
"le sol "faire froid à+Acc"- "personne"
" Le sol/ la terre a fait froid à une personne"
"Une personne s'est fait mordre par le serpent"

3- Agbèlitímèyòvó> àgbèli - (à)tímè - yòvó
"manioc"- "plantation" "Blanc"
"Le Blanc de plantation de manioc"
"L'albinos"

4- àfòkpà míá àmèdè> àfòkpà - míá- àmèdè
"chaussure"- "serrer+Acc" "quelqu'un"
"La chaussure a serré quelqu'un"
"Une personne est ivre"

- 5- àdìbà dī > àdìbà - dī
"papaye" "mûrir+ Acc"
"La papaye a mûri"
**"le concerné est arrivé / Le propriétaire est arrivé/
Celui dont on parle est arrivé"**
- 6- bòbò má dà kpé > bòbò- m- á-
"se baisser+Inac" "je" "FUT"-
dà - (è)kpé
"lancer+Inac" "caillou/pierre"
"Baisse-toi que je lance une pierre"
**"Permits-moi de parler d'un de tes proches/Fais
comme tu n'entends pas ce que je dis"**
- 7- dé àfò gbè > dé- àfò- (è)gbè
"mettre+Inf"- "pied " "herbe "
"Mettre le pied dans l'herbe "
"Découcher (une femme)"
- 8- dé àdé nù mè ná mè> dé- àdé- (è)nù-
"mettre+Inf"- "langue" "bouche"
mè- ná- (à)mè-
"dans" "à " "persnone "
"Mettre la langue dans la bouche d'une personne "
**"Piéger la personne ou lui faire des attrapes
nigogs"**
- 9- dé àfò àtùpà mè> dé- àfò - àtupa- mè
"mettre+Inacc"- "pied" "bouteille" "dans"
"Mettre le pied dans la bouteille"
"Mourir"
- 10- nyónù líá dzì > nyónù- líá- dzi
"femme" "grimper/monter + Acc" "haut"
"La femme a monté/ la femme a grimpé"
"La femme est enceinte"
- 11- dó kpé nyónù> dó- (è)kpé- nyónù
"mettre+Inf" "caillou / pierre" "femme"
"Mettre la pierre à la femme"
"Engrosser la femme"

- 12- tó fò àtí > tó- (à)fò- àtí
"toucher par la pointe de +Inf" "pied" "arbre"
"Toucher l'arbre par la pointe du pied"
"Déféquer / chier"
- 13- yì kpó xà > yì- (è)kpó- (à)xà
"aller + Inf" "clôture" "côté"
"Aller à côté de la clôture"
"Aller aux toilettes"
- 14- tsí àtùànù > tsí- àtùànù
"demeurer + Inf" "sur place"
"Demeurer sur place"
"Mourir sur place"
- 15- tró àgbò dzèhè > tró- àgbò- dzèhè
"retourner+Inf" "bélrier" "coucher sur le dos"
"Retourner le bélrier et le mettre sur le dos"
"Dévoiler un secret"
- 16- sísí ñàtí nù > sísí- ñàtí- nù
"essuer+Imp" "nez" "bout de"
"Essue le bout du nez"
"Cache ton sexe"
- 17- lé kú > lé- kú
"attraper +Progr" "mort"
"Attraper la mort"
"Être en travail (moment de l'accouchement)"
- 18- dọ àfò àfòtà > dọ- àfò- àfòtà
"Mettre + Inf" "pied" "Sur le pied "
"Mettre le pied sur le pied de quelqu'un "
"Avertir/mettre la puce aux oreilles"
- 19- fitófí > fì- tófí
"voler + Inf " "murmurer dans l'oreille "
"Voler pour murmurer dans l'oreille"
"Mettre en garde discrètement"
- 20- té nù mè sè ná mè > té- (è)nù- mè-
"tater+Inf" "bouche" "dans"

sè- ná- (à)mè
"percevoir " "à" "personne "
"Tâter dans la boucher d'une personne pour voir "
"Faire une enquête discrète chez quelqu'un "

21- **dzè nú** > dzè- (è)nú
"cogner +Inf" "quelque chose "
"Cogner quelque chose"
"Avoir un début de troubles mentaux"

22- **blá tè dèká** > blá- (è)tè- dèká
"attacher/ligoter + Inf" "igname " "un"
"Attacher une igname"
"Être fou/manifeste des troubles mentaux"

23- **dè nú** > dè- (è)nú
"enlever/faire sortir+ Inf " "quelque chose "
"Enlever ou faire sortir quelque chose "
"Vomir"

24- **ná fò** > ná- (à)fò
"donner+Inf " "pied "
"Donner le pied "
"Ejaculer"

25- **tú tsi ná mè** > tú- (è)tsi ná- (à)mè
"cracher+Inf" "eau " "à" "quelqu'un"
"Cracher de l'eau à quelqu'un"
"Bénir quelqu'un"

26- **èxà dùdù nà ?** > èx- à- dùdù- nà
"case" "Dem (ce)" "suinter+In" "Hbt+interr"
"Est-ce que la maison suinte ?/Est-ce que le toit coule ?"
"Est-ce qu'il/elle peut garder secret ?/Est-ce qu'il/elle ne parle pas beaucoup ?"

27- **sà kpé dé àfò** > sà- (è)kpé- dé- àfò
"attacher" "caillou" "à" "pied"
"Attacher la pierre au pied"
"Être ivre "

- 28- dé kà kpé > dé- (è)kà- (è)kpé
 "mettre+Inf" "corde" "caillou"
 "Attacher le caillou"
 "**Être ivre**"
- 29- lã lé m > (è)lã- lé- m
 "animal" "attraper + Acc" "moi"
 "Un animal m'a attrapé"
 "**Je suis foutu**"
- 30- kpó àsí nù > kpó- àsí- nù
 "regarder/voir+Inf" "doigt/main" "bout de"
 "Regarder au bout des doigts"
 "**Patienter /attendre**"
- 31- kpó ylètí > kpó- ylètí
 "regarder+Inf" "lune"
 "Regarder la lune"
 "**Être en menstruation**"
- 32- dọ àsí ànyí > dọ- àsí- ànyí
 "mettre+ Inf" "main" "par terre"
 "Mettre la main par terre"
 "**Etre en menstruation**"
- 33- ylètí sà mè > ylètí- sà- (à)mè
 "lune" "attacher+Acc" "personne"
 "La lune a attaché une personne"
 "**Être enceinte**"
- 34- dé àsí gòmè > dé- àsí- gòmè
 "mettre+ Inf" "main" "poche"
 "Mettre la main dans la poche"
 "**Aller uriner**"

Conclusion

La présente étude est un creuset d'informations sur les interprétations sémantiques des idiotismes récurrents en éwé.

Après les analyses, il se dégage du travail que, chaque idiotisme de la langue a son propre sens et sa propre structure syntaxique. Il n'y a pas de règles qui génèrent la création des idiotismes ni de règle d'attribution de sens. Cela fait qu'ils se

présentent sous des structures syntaxiques différentes et que chacun d'entre eux a sa propre signification, son sens figé. Même si l'idiotisme est formé de plusieurs unités lexicales, son sens ne dépend pas de la somme des significations des unités de base, mais du sens général, unique formé par l'ensemble de ses composantes. C'est le sens calqué dans la langue que tout locuteur est censé d'utiliser pour faire véhiculer un message précis.

Le fait est que les idiotismes sont des unités préconstruites, pré-codées dans la langue et s'imposent aux locuteurs. Ces unités découlent alors d'un contrat collectif auquel tous les membres de la communauté doivent se soumettre pour favoriser l'intercompréhension.

L'étude fait comprendre également que les idiotismes transposent dans le discours une signification particulière que le locuteur doit connaître. A ce propos le sens des idiotismes doit être connu puisqu'ils donnent des sens différents de ceux des énoncés régulièrement produits. Il en ressort que les idiotismes relèvent d'une connaissance approfondie de la langue, d'un savoir-faire linguistique couplé d'une rhétorique et d'une stylistique.

Bref, les structures syntaxiques et le sens des idiotismes sont pré-structurés, préétablis, stabilisés, traditionnels et généralement caractéristiques d'une langue, d'un dialecte, d'un parler.

Références bibliographiques

- Adam J.-M., 2008, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, 2^e édition, Armand Colin, Paris.
- Agbessime K. E, 2015, « Approche sémantique des facteurs sociolinguistiques entraînant la perte d'anthroponyme de naissance : cas des Ewé » in *Particip'Action* Vol. 7, n°2, 247-261.
- Baylon C. et Fabre P., 2007, *Initiation à la linguistique : cours et applications corrigés*, Armand Colin, Paris.
- Cuq J.-P., 2003, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, CLE internationale, S.E.J.E.R., Paris.
- Cuq J.-P. et Gruca I., 2005, *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble Cedex.

- Dubois J. et al., 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.
- Humboldt W. V., 1903-1936, *Gesammelte Schriften*, A. Leitzmann éd., 17 vol., Behr, Berlin.
- Lyons J., 1970, *Linguistique générale : introduction à la linguistique théorique*, Larousse, Paris.
- Montreynaud F., Pierron A. et Suzzoni F., 2006, *Dictionnaire des proverbes et dictons*, Collection les Usuels, Paris.
- Rey A. et Chanreau S., 2007, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Collection les Usuels, Paris

**ANALYSE SEMANTIQUE DU VOCABLE DI EN AGNI,
LANGUE KWA DE COTE D'IVOIRE**

ASSANVO Amoikon Dyhie*

Résumé

Cette analyse porte sur la sémantique de **di**, verbe à caractère polysémique de l'agni, langue kwa de Côte d'Ivoire. Certains locuteurs l'interprètent systématiquement, à tort ou à raison, comme « manger ». Mais loin de cette réalité inhérente aux habitudes des locuteurs, et à l'instar des diverses significations recensées lors du recueil de données d'une part, et par notre propre connaissance de la langue d'autre part, le sens du vocable **di** semble ne pas toujours correspondre aux définitions données. En effet, dans les faits usuels, **di** s'amalgame à d'autres constituants syntaxiques, pour la plupart des noms en position de complément d'objet, pour générer divers sens autres que celui que les locuteurs lui prêtent. La présente analyse basée sur un échantillon de 30 expressions à partir du verbe **di** permettra, sans doute, (à défaut d'un sens minimal) de faire une taxinomie de **di** à travers ses usages pour aboutir à des sens dérivés.

Mots-clés : taxinomie, polysémie, trait sémantique, relation thématique, champ conceptuel.

Abstract

This analysis focuses on the semantics of some verbs polysemic of agni, Kwa languages of Côte d'Ivoire, particularly the verb **di** which is interpreted, rightly or wrongly, as "eat". However, far from this reality inherent to the habits of the speakers, and like the different meanings enumerated in the data collection on the one hand, and our own knowledge of the language, the verb **di** does not match to the data definitions. Indeed, in usual practice, **di** is amalgamated with other syntactic constituents, for most of the names in direct object position, to generate various directions other than the speakers recognize it. This analysis based on a sample of 30 expressions from verb **di** will probably give a taxonomy of **di** through its uses derivatives to achieve meaning.

Keywords: taxonomy, polysemy, semantic features, thematic relationship, conceptual field.

* Université Félix Houphouët-Boigny, Email : adyhies@gmail.com

Introduction

Depuis l'époque du philosophe grec Platon, l'étude sur le sens d'un mot a toujours alimenté le débat des philosophes, logiciens et linguistes. Donnant l'exemple de la théologie médiévale et de sa théorie des quatre sens, utile à l'époque pour l'interprétation de la Bible, Roland (1966) souligne :

Il était admis par la théologie que l'évangile, l'écriture sainte ou même une parabole ou même une phrase de cet évangile, avait toujours quatre sens à la fois : sens littéral, celui des mots eux-mêmes, puis derrière un sens historique se rapportant à l'humanité de Jésus, et derrière encore, un sens moral qui impliquait l'éthique, le devoir de l'homme, et enfin quatrièmement, le plus important, le sens dernier, le plus profond, le plus secret, le plus caché mais le sens vital, celui qu'on appelait le sens anagogique, parce que c'était celui qu'on trouvait quand on avait remonté tous les autres sens.

Sur cette base, il est certain qu'un mot n'a pas de sens inhérent, intrinsèque. Son sens est sous-jacent de l'environnement paradigmatique, historique, sociologique etc., du lien qu'il entretient avec les autres mots dans un énoncé. Cette difficulté de détermination de la signification d'un mot est largement partagée par des auteurs comme Frege (1995), Mounin (1971), Brousseau et Roberge (2000), Ducrot (1980) et bien d'autres. En effet, Mathieu-Colas (2011 :1) citant Frege, lors d'une interview accordée à Putnam publiée dans *Le Monde* (22-23 Oct. 1995) soutient que les mots n'ont ni signification, ni référence en dehors du contexte de l'énoncé où ils figurent. Autrement dit, la signification d'un énoncé n'est pas la somme des significations des mots qui le composent. C'est le contraire : un mot tire son sens de l'énoncé dans lequel il se trouve. Pour sa part, Mounin (1971 :148-149) affirme : « *La signification d'une unité linguistique est son signifié ; son sens est la valeur précise qu'acquiert le signifié abstrait dans un contexte, une situation, une langue et un sujet uniques.* ». Une pensée que partagent Brousseau et Roberge (2000 :164) qui assertent qu'« *un mot peut avoir plusieurs sens* ». Dans ce même ordre d'idées, Ducrot (1980 : 9) note que le sens d'un énoncé, « *...même si l'on donne au "mot" sens l'acception la*

plus étroite, la plus grammaticale, ne peut se décrire sans référence à certaines intentions d'énonciation ». Suivant cette conjecture, il est même impossible d'isoler une partie quelconque du sens qui ne soit déjà marquée par la fonction énonciative : le dire est dans le dit. Considérant qu'un même mot peut recouvrir divers sens, le cas de **di** dépasse la logique de l'entendement. En effet, en agni, la signification d'un mot bien que fonction des autres mots, du cadre ou du contexte, renvoie dans la majorité des cas à deux, voire trois référents dans la réalité extralinguistique. Et pour cause, habituellement, l'on a affaire à un mot pour un ou deux référents, mais rarement à trois référents. De plus, en cas d'ambiguïté sémantique, le sens restreint est délimité par les propriétés sémantiques minimalistes de l'argument interne ou du complément d'objet.

1. Cadre théorique et problématique

La présente analyse s'inscrit dans le cadre de la linguistique taxinomique. Le but visé par celle-ci est, selon le dictionnaire numérique Encyclopædia Universalis, une « *grammaire de liste ayant pour souci d'inventorier les classes d'items et celles, les plus complexes, des séquences d'items* ». À travers la linguistique taxinomique, cette étude a un double objectif. D'abord, elle est un essai d'inventaire des divers sens recensés à partir des occurrences du verbe **di**, ensuite un effort d'analyse de regroupement des significations possibles. Pour ce faire, plusieurs préoccupations sont au centre de cette analyse. Comme l'analyse portant sur le verbe **bo** en baoulé de Kouadio (1996), nous nous sommes demandé si l'on a affaire à plusieurs vocables **di** ou au contraire à un seul ? En se basant sur l'hypothèse¹ émise plus tôt par Kouadio (1996 :139), le postulat d'une multiplicité d'items lexicaux paraît plausible, si bien que l'on pourrait postuler qu'historiquement, il a existé comme le verbe **bo** en baoulé plusieurs verbes **di** en agni, et que les différents sens attestés dans la langue aujourd'hui ne seraient que des manifestations de cette diversité de vocables anciens ; diversité de sens que Kleiber (1997) a nommé "concept global". Malgré cela, en raison de la rareté de documents historiques écrits aujourd'hui, il serait impossible

¹ Selon l'hypothèse de Kouadio (1996), en baoulé, les usages du vocable **bo** seraient issus d'un même et unique morphème lexical.

de confirmer ou d'infirmer une telle thèse. Néanmoins, l'on pourrait s'interroger sur le sens restrictif de **di**. Tout en analysant le vocable **di** en agni à travers ses divers usages, sur la base de significations identiques, nous proposons des regroupements sémiques dans le but d'envisager son sens restreint.

2. Aperçu général de *di* dans quelques langues Niger-Congo

En vertu de la classification génétique des peuples d'Afrique faite par Greenberg (1966), il existe quatre (04) grandes familles linguistiques, que sont l'Afro-asiatique, le Niger-congo, le Khoisan et le Nilo-saharien. Suivant une autre étude menée par Kossonou et Assanvo (2015 :111), la Côte d'Ivoire abrite une multiplicité de langues regroupées au sein de quatre (04) sous familles : Gur, Kru, Kwa et Mandé de la famille Niger-Congo. Ces groupes linguistiques sont homogènes géographiquement et génétiquement. Ainsi, selon leur étude, les peuples Gur, en grande partie hétéroclites, sont localisés au Nord-Est; les Kru (Kru oriental et kru occidental) sont basés au Sud-ouest; les Mandé (Mandé nord et Mandé sud) sont situés au Nord-ouest et les Kwa, au Centre et au Sud-Est avec deux groupes distincts. En effet, la famille kwa, objet de cette étude, comprend les langues anciennement dénommées akan (agni, abron, baoulé, éhotilé, etc.) très proches du twi parlé au Ghana et celles dites lagunaires, plus disparates, comprenant l'akyé, l'abidji, le gwa (mbatto), etc.

Conformément aux langues de leur ancêtre linguistique commun (le Niger-Congo), les langues de Côte d'Ivoire ont souvent des ressemblances lexicales les unes avec les autres. Ces ressemblances lexicales s'inscrivent dans le cadre de la lexicostatistique. En effet, le fondement de cette théorie est qu'il existe dans les langues un vocabulaire qui est la partie du lexique ayant trait aux expériences universelles communes au genre humain (naître, vivre, mourir, manger, ...) dont le taux de changement à travers le temps demeure constant d'une période à l'autre. À titre d'exemple, les ressemblances lexicales entre quelques langues de Côte d'Ivoire (agni, bété, mwan, senoufo, abron, gwa (mbatto), lobiri) d'une part, et du Nigeria (ibo et yoruba) d'autre part peuvent être observées à travers le tableau 1. Comme on peut le constater, d'une langue à une autre, la carcasse phonique reste identique en dépit de quelques distorsions morphologiques.

Tableau 1 : Ressemblance lexicale

agni	bété	mwan	senoufo	abron	gwa	ibo	yoruba	lobiri	« manger »
di	di	li	li	di	dini	diaw	ri	d're	

Le verbe **di** est sémantiquement interprété à tort ou à raison par les locuteurs agni comme « manger ». Il est évident qu'en tenant compte du tableau de ressemblance lexicale, cette interprétation sémantique n'est pas anodine. En effet, des différentes langues du tableau, le verbe **di** renvoie bel et bien à « manger », si bien que les items ont une similitude frappante dans leurs carcasses phoniques, avec des sens identiques. Cependant, à défaut de données linguistiques ou lexicales historiques disponibles, il est formellement impossible de remonter à son étymologie. Nous ne pouvons dès lors spéculer qu'au-delà de cette unanimité sémantique, d'autres usages de **di** laissent supposer que dans la majorité des cas, il est extrêmement problématique de le reléguer à « manger ».

Tableau 2 : Extrait du corpus

di	+	àjūrē	« mentalité »	→	« réfléchir »
di	+	ējūrē	« litige »	→	« régler un litige »
di	+	āhūmā	« souffle »	→	« se reposer »
di	+	āklūjō	« paix »	→	« faire la paix »
di	+	āblābō	« comportement »	→	« se comporter bien »
di	+	jālē	« misère »	→	« être dans la misère »
di	+	ājā	« héritage »	→	« hériter »
di	+	jūmā	« travail »	→	« travailler »
di	+	māp	« monde »	→	« faire le malin, régner »
di	+	sū	« sur »	→	« goûter »
di	+	siā	« arrière »	→	« rester en arrière »
di	+	mwā	« loin »	→	« s'avancer »
di	+	āhē	« nourriture »	→	« manger »
di	+	bīā	« homme »	→	« avoir une relation sexuelle »
di	+	ābōtī	« veuf »	→	« faire le veuvage »

Au regard de la composition ci-dessus, l'usage du verbe **di** est très prolix dans la langue. En effet, il est associé à d'autres lexèmes ou morphèmes pour la formation de locutions verbales. Dans cette perspective, **di** ne porte plus son sens de

départ. Dans les lignes qui vont suivre, à travers des critères de classification, il sera question de rendre compte des différents usages de **di** afin d'appréhender et de s'approcher de la signification minimale.

3. Taxinomie des usages de *di*

Le but de cette section est de regrouper et classer les différents usages de **di** sur la base des régularités et exceptions sémantiques observées lors du recueil des données.

3.1. Taxinomie par questionnement

Le recours au critère de question devrait, sans doute, permettre de faire la classification de **di**. Ce questionnement porte en grande partie sur l'argument objet. De fait, lorsque l'argument objet aboutit à **nzú** « quoi », théoriquement, le sens conféré à **di** doit renvoyer à « manger ». Mais dans le cas où, le questionnement aboutit à **ɲwá**, le sens généré

(1)
ámá **di** àwùè
Ama manger riz
« Ama mange du riz. »

(2)
ámá **di** bíà
Ama manger homme
« Ama fait l'amour. »

(3)
ámá **di** nzú
Ama manger quoi
« Que mange Ama ? »

(4)
ámá **di** ɲwá
Ama manger qui
« Ama fait l'amour avec qui ? »

Si le recours au critère de questionnement permet de faire la distinction sémantique entre les exemples (1) et (2), il est cependant inefficace pour les exemples (3) et (4). Et pour cause, bien que les compléments d'objet **átó** « mensonge » et **sikâ** « argent » peuvent être interrogés par **nzú** « quoi », le sens que confère les énoncés (5) et (6) est loin d'être « manger », d'où l'agrammaticalité de l'exemple (7). En effet, par composition **di** + **átó** ou **di** + **sikâ**, le sens obtenu est « mentir » et « dépenser ».

(5)
ámá **di** átó
Ama manger mensonge
« Ama ment. »

(6)
ámá **di** sikâ
Ama manger argent
« Ama est dépensière. »

*(7)

ámá **đi** ñzú
Ama manger quoi

À la lecture de l'exemple (7), la taxinomie sémantique par questionnement est incongrue, dans la mesure où, elle ne permet pas de faire la distinction entre les exemples (5) et (6). De plus, il est irrationnel d'admettre que la réponse à l'interrogation (7) aboutira à l'énoncé (5) ou (6). Il est donc souhaitable de se pencher sur d'autres critères, notamment les traits sémantiques, le champ notionnel ou lexical.

3.2. Taxinomie par trait sémantique

À partir des exemples (1) et (2), lorsque l'argument objet de **đi** a le trait sémantique [+comestible], le référentiel sémantique renvoie à la nourriture. En revanche, lorsque ce dernier est [+Humain], le sens souhaité est « faire l'amour ». Que dire dans ce cas des exemples (5), (6) et ceux ci-dessous ?

(8)

ámá **đi** síà
Ama manger arrière

« Ama reste en arrière. »

(9)

ámá **đi** sù
Ama manger sur

« Ama goute à quelque chose. »

(10)

ámá **đi** mwà
Ama manger loin

« Ama s'avance. »

(11)

ámá **đi** àdú ńrú
Ama manger Adou devant

« Ama devance Adou. »

Difficile de répondre à cette interrogation à partir des traits sémantiques, car même en supposant que les arguments objets en (5) et (6) soient [-Humain] ou [-animé], cela ne signifierait pas que toutefois qu'il y a association de **đi** à un argument objet [-Humain] ou [-animé], le sens généré sera « mentir » ou « dépenser ». Si l'usage de trait sémantique a permis de dégager les sens **đi** en (1) et (2), en dehors de ces contextes, son usage reste quasi-impossible. En effet, dans les exemples (8), (10) et (11), la combinaison **đi** aux postpositions **síà** « arrière », **mwà** « loin » et **ńrú** « devant » renvoient globalement aux verbes d'orientation. Si du point de vue de sa catégorie fonctionnelle, la postposition **sù** « sur » indique le lieu ou l'orientation, sa combinaison à **đi** devrait abonder dans

le même sens. Et pourtant, il n'en est rien. Au contraire, la composition **di** + **sò** renvoie à « goûter ». En définitive, ni les traits sémantiques ni l'usage de position syntaxique ne peuvent à eux seuls permettre de faire la taxinomie de **di**. Le recours à d'autres critères, notamment la relation thématique est vivement souhaitée.

3.3.Taxinomie par relation thématique

Selon Assanvo (2010 :100) citant Radford (1988), chaque argument d'un verbe contient un rôle thématique qui varie d'un argument à un autre. Dès lors, ces arguments sont différenciés entre eux par leur ordre d'apparition, leur forme et le rôle sémantique qu'ils jouent par rapport au verbe, ou plus précisément, par la façon dont leur interprétation se construit par rapport au verbe. Pour de plus amples informations concernant les relations thématiques d'un argument sujet ou objet, considérons les définitions suivantes :

(i)

THEME :	l'entité qui subit les effets d'une action.
AGENT OU ACTEUR :	l'instigateur d'une action.
EXPERIENCE ² :	l'entité qui fait l'expérience, qui ressent les sensations.
BENEFICIAIRE :	l'entité qui bénéficie de quelque chose.
INSTRUMENT :	l'entité utilisée pour une action.
OBJET :	lieu où quelque chose se produit.
BUT :	le point d'aboutissement de quelque chose.
SOURCE :	l'origine d'un déplacement.

À partir des définitions en (i), la relation thématique de SOURCE pourrait être attribuée aux constituants syntaxiques **sià** et **mwà** sis en position postverbale des exemples (8), (9) et (10). Alors qu'en (1), (2) et (6), l'on parlerait successivement de THEME, EXPERIENCE et INSTRUMENT pour **àwùè** « riz », **bíà** « homme » et **sìkà** « argent ». Pour résumer, toutefois que le vocable **di** est associé à un constituant quelconque (α) en position de complément d'objet, selon l'un des rôles thématiques susmentionnés, une signification globale est

² C'est également le lieu psychologique de l'expérience.

dégagée. La formalisation de ces propos sous forme de règle donne :

Tableau 3 : Relation thématique

di + α	SOURCE →	<i>avancer, devancer, s'aligner</i>
	THEME →	<i>manger, consommer</i>
	EXPERIENCE →	<i>avoir une relation sexuelle</i>
	INSTRUMENT	<i>faire usage de, utiliser</i>

Tout comme l'usage de questionnement ou de trait sémantique, l'emploi de relations thématiques rencontre beaucoup de limites dont l'orientation. En effet, à partir de la tentative de règle ébauchée dans le tableau (3), lorsque le vocable **di** est associé à une postposition α qui a le rôle thématique SOURCE, le sens obtenu devrait renvoyer au champ conceptuel de l'orientation. Mais cette conjecture est contredite par l'exemple (9). De même, en comparant l'exemple (12) à (2), tout constituant syntaxique [+Humain] à droite de **di** ne renvoie pas nécessairement à l'acte sexuel. En effet, le rôle thématique de **bíà** « homme » en (12) est EXPERIENT, contrairement à **bíà** « homme » en (2).

(12)

ámá	di	bíà	sù
Ama	manger	homme	sur

« Ama suit l'homme. »

Fort des irrégularités constatées, la tentative de regroupement sémantique de **di** par le truchement de relation thématique s'avère donc désuet. Devant cet échec, l'utilisation de champ conceptuel serait un critère décisif.

4. Champ sémantique

Par champ sémantique, selon Schwischay (2001), on entend généralement un ensemble de termes (mots ou expressions) que recouvre tel ou tel concept. Plus exactement, le champ sémantique est, selon Schwischay (2001:1), « *un système clos défini comme l'association d'un champ lexical et d'un champ conceptuel* ». Vu qu'un champ sémantique est décliné en champs lexical et conceptuel, une définition des deux champs serait nécessair

- Champ lexical

À la lecture des travaux de Fuchs (2007) cité par Trudel (2009:1), « *une confusion persisterait souvent entre les deux concepts de champ sémantique et de champ lexical* ». Pour Fuchs, le champ sémantique désigne l'ensemble des significations d'un mot, tandis que le deuxième champ est un ensemble d'unités lexicales entretenant entre elles des relations sémantiques (synonymie, antonymie, hyperonymie /hyponymie). Considérons à présent la définition du champ conceptuel.

- Champ conceptuel

Le champ conceptuel est selon Vito (2008 :46), « *l'ensemble des unités lexicales, unies par des traits sémantiques communs (ceux qui constituent le concept central du champ) qui représentent une partie plus ou moins grande de leur contenu sémantique, et qui forment une structure d'ordre.* » Par ailleurs, sur la base des critères sémantiques, des relations thématiques, des positions syntaxiques, des champs sémantiques, nous pouvons regrouper les différentes itérations de **di** en huit (08) champs conceptuels ayant trait à l'acte sexuel, la nourriture, l'action, la locution, l'impersonnalité, l'orientation/direction, l'état d'être et autre. Cependant, d'autres études pourraient être menées par des spécialistes de disciplines connexes, notamment des lexicologues pour compléter ou réduire le nombre de champs obtenus. En tenant compte desdits champs, nous proposons le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Relation sémantique

di + α =	ACTE SEXUEL	→	<i>avoir des relations sexuelles</i>
	NOURRITURE	→	<i>manger, consommer, goûter</i>
	ACTION	→	<i>travailler, faire usage de, utiliser</i>
	LOCUTION	→	<i>jurer, mentir, dire la vérité</i>
	IMPERSONNEL	→	<i>falloir</i>
	ORIENTATION/DIRECTION	→	<i>avancer, devancer, s'aligner</i>
	ETAT	→	<i>être gaucher, faire la paix, être dans la misère</i>
	AUTRE	→	<i>hériter, respirer, régler un litige, réfléchir</i>

Le champ conceptuel relatif à la désignation *AUTRE* représente l'ensemble des verbes que nous n'avons pas pu conceptualiser à travers un champ. Dans les pages qui suivent, il n'est pas question de revisiter l'ensemble des différents champs sémantiques du tableau, mais d'ébaucher certains champs dont ceux relatifs à la *LOCUTION*, *IMPERSONNEL*, *ETAT ET AUTRE*. Cette décision est motivée par le fait que l'analyse plus haut a longuement abordé les verbes ayant trait à l'acte sexuel, la nourriture, l'orientation.

4.1. Champ sémantique de *LOCUTION*

Pour la construction du champ sémantique de *LOCUTION*, l'on a l'association des entités comme « mensonge » ou « vérité » au vocable **di**. Généralement, dans certaines langues indo-européennes, singulièrement l'anglais, *lie* « mensonge » et *truth* « vérité » s'accompagne toujours de verbe de parole comme *tell* « dire ». Dès lors, on a des expressions comme :

(ii)

Dyhie tells lie. « Dyhie ment. ».
Dyhie tells the truth. « Dyhie dit la vérité. »

Le résultat obtenu dans cette langue indo-européenne n'est pas si différent de celui en usage en agni. En effet, la même structure syntaxique est admise dans cette langue. Le vocable **di** s'unit aux nominaux **àtó** « mensonge » et **à̀nà̀wùlè** « vérité » pour constituer les verbes paroles : « dire un mensonge (mentir) » et « dire la vérité ». Paradigmatiquement dans ces usages, le vocable **di** peut même être substitué par **kà** « parler », et exercer à ce titre la même fonction.

(13a)

Kòfí dī àtó
Koffi manger mensonge
« Koffi ment. »

(13b)

Kòfí dī à̀nà̀wùlè
Koffi manger vérité
« Koffi dit la vérité. »

(14a)

Kòfí kà àtó
Koffi parler mensonge
« Koffi ment. »

(14b)

Kòfí kà à̀nà̀wùlè
Koffi parler vérité
« Koffi dit la vérité. »

4.2. Champ sémantique d'IMPERSONNEL

Au nombre de trois en agni, les verbes impersonnels s'accompagnent d'explétif³ leur servant de sujet. Ils permettent à l'énoncé verbal simple de passer d'une proposition flexionnelle (IP) à une proposition complexe CP. En d'autres mots, l'on a une proposition enchâssée CP dans la première proposition IP. Traduits en termes de règle de réécriture, ces propos permettent :

(iii)

IP = NP + SV
 Pron + V + CP
 Pron + di + CP
 Pron + di + ké + IP
 Pron + di + ké + NP + SV
 Pron + di + ké + N + V

Dans le cadre des constructions impersonnelles, la signification de **di** s'établit systématiquement suivant l'élément de droite, c'est-à-dire **kè**. Pour ce faire, l'argument primaire, c'est-à-dire celui en position initiale (avant le verbe) doit être dépourvu de sens. Dans le cas contraire, l'énoncé obtenu ne pourra être tangiblement soutenu de façon cohérente comme en (16c). Pour résumer, les couples **di ké**, **fàtà ké** et **sòmà ké** forment des unités sémiques dans chacune des phrases ci-dessous :

(16.a)

[^{IP} ó di [^{CP} [^C ké] [^{IP} Kófi bà]]
 Il manger Que Koffi arriver
 « Il faut que Koffi arrive. »

(16.b)

[^{IP} ó fàtà [^{CP} [^C ké] [^{IP} Kófi bà]]
 Il convenir Que Koffi arriver
 « Il convient que Koffi arrive. »

(16.c)

[^{IP} ɔ sòmà [^{CP} [^C ké] [^{IP} Kófi bà]]
 Il paraître Que Koffi arriver
 « Il paraît que Koffi arrive. »

*(16.c)

[^{IP} Dyɛ di [^{CP} [^C ké] [^{IP} Kófi bà]]
 Dyhie manger Que Koffi arriver
 « Dyhie faut que Koffi arrive. »

4.3. Champ sémantique d'ÉTAT

Par opposition aux verbes d'action, le verbe d'état exprime l'état d'être, le sentiment socioaffectif du sujet

³ Constituant syntaxique sémantiquement vide ou constituant ne renvoyant pas à un référent dans la réalité extralinguistique.

énonciateur. En partant du principe de la relation thématique, le rôle ^{EXPERIENT} peut être attribué au sujet. Morphologiquement, le champ sémantique d'ETAT est obtenu par composition de **di** aux entités traduisant la « misère », la « vie », la « sorcellerie ». Les exemples ci-dessous corroborent nos propos.

(17.a)	(17.b)
Kòfi ò di jálè	Kòfi ò di blè
Koffi manger souffrance	Koffi manger règne
« Koffi est dans la souffrance. »	« Koffi avait régné. »

(17.a)
kòfi ò di bájà
Koffi manger sorcellerie
« Koffi est sorcier »

4.4. Autre champ sémantique

En substance, il a été dit que cette dernière classe comporte la somme des usages de **di** n'ayant pas pu être capitalisé en champ conceptuel. Cependant, "avec réserve" ou faute de mieux, on pourrait reléguer ces verbes à des actions entraînant le sujet énonciateur « Koffi » au centre de ses propres préoccupations. Par exemple, dans les énoncés verbaux (18), (19), l'activité envisagée est plus ou moins d'ordre psychologique alors qu'en (20) et (21), il s'agit d'une activité physiologique.

(18)	(19)
Kòfi ò di àjùrè	Kòfi ò di èjùrè
Koffi manger mentalité	Koffi manger litige
« Koffi réfléchit. »	« Koffi règle un litige. »

(20)	(21)
Kòfi ò di àhúmíà	Kòfi ò di àblàbó
Koffi manger souffle	Koffi manger comportement
« Koffi se repose. »	« Koffi se comporte bien. »

Conclusion

Nous voici au terme de cette réflexion portant sur les multiples usages du vocable **di** que les locuteurs de langues variées désignent sémantiquement comme ^{MANGER/} CONSOMMER. Il serait prétentieux de notre part d'affirmer avoir cerné toutes les approches distributionnelles pour entrevoir

cette étude. Nous pouvons cependant affirmer que le corpus recueilli est suffisamment élaboré pour répondre à la préoccupation centrale de cette étude ; à savoir quelle est la signification restrictive de **di** ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons recouru à la taxinomie par questionnement, trait sémantique, relation thématique et champ sémantique. Pour ce faire, nous avons usé de deux démarches : la taxinomie (avec ses diverses déclinaisons) et le champ sémantique (décliné en champs lexical et conceptuel). Sur cette base, il s'est avéré que la combinaison **di** + **α** génère huit champs : ACTE SEXUEL, NOURRITURE, ACTION, LOCUTION, IMPERSONNEL, ORIENTATION/DIRECTION, ÉTAT et AUTRE.

Par ailleurs, bien que huit champs aient été inventoriés, la polysémie rencontrée dans certains usages verbaux constitue un problème majeur. En effet, il arrive qu'un même verbe appartienne à plusieurs champs sémantiques à la fois. Dans ce cas, l'usage de trait sémantique est déterminant.

Bibliographie

- Assanvo A. D., 2012, *Syntaxe de l'agni Indénié*. Sarrebruck Allemagne. Éditions Universitaires Européennes.
- Brousseau A. M. et Roberge Y., 2000, *Syntaxe et sémantique du français*. Canada, Collection Champs linguistique, Fides.
- Dubois J., Giacomo M. et al., 1994, *Dictionnaire de linguistique et des Sciences du langage*, Larousse.
- Ducrot O., 1980, *Les échelles argumentatives*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- Fuchs C., 2007, « Champ sémantique et champ lexical », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15 février 2016. URL :
<http://www.universalis.fr/encyclopedie/champ-semantique-et-champ-lexical/>
- Gardes-Tamine J., 1988, *La grammaire. T. 1 : Phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris : A. Colin.
- Kleiber G., 1996, « "Cognition", sémantique et facette : une "histoire" de livres et de "romans" », dans *Les formes du sens*. Champ linguistique, Duculot.
- Kouadio N. J., 1996, « Le verbe bo en baoulé: un cas de polysémie verbal », dans *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (CIRL)* n°32, Université nationale de Côte d'Ivoire, 139-153.

- Mel G. B., 1986, « Analyse du champ sémantique d'un verbe adioukrou : le verbe ɔb », dans *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (CIRL)*, n°19, Université nationale de Côte d'Ivoire, 97-116.
- Michel M. C., 2011, « Les classes de verbes : syntaxe et sémantique ». Jacqueline BACHA et Salah MEJRI. *Le traitement du lexique. Catégorie et Actualisation*, Nov. 2006, Sousse, Tunisie. Université de Sousse (Tunisie) et Université Paris 13, 10-24.
- Mounin G., 1971, *Clefs pour la linguistique*, Seghers
- Radford A., 1988, *Transformational grammar*. Cambridge University Press.
- Roland B., 1966, *Critique et Vérité*. Paris. Éditions le Seuil.
- Schwischay B. 2001. *Syntaxe du français*. Article en ligne, [http:// : www.home.uni-osnabrueck.de/bschwisc/archives/champ.pdf](http://www.home.uni-osnabrueck.de/bschwisc/archives/champ.pdf)
- Sctrick R., « Taxinomie, linguistique », *Encyclopaedie Universalis* [en ligne], consulté le 13 mai 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/taxinomie-linguistique/>
- Scurtu G. et Radulescu A., 2001, « La structure factitive-causative faire +INF. du français et ses équivalents en roumain », dans *Estudis Romànics*, XXIII, Institut d'Estudis Catalanis, Barcelona, 65-76.
- Trudel E., 2009, « Champ sémantique, champ sémantique lexical ou classe sémantique ? Traitement de l'isotopie en lexicologie et en sémantique », dans *Texte !, Textes & Cultures*, Volume 14, n°2, 1-10.
- Vito P., 2004, « Les champs conceptuels dans les langues romanes », dans *Synergie Italie* n°4, 45-52.

DESCRIPTION DU SYSTEME NUMERAL DE L'IGO

GBLEM-POIDI Honorine Massanvi*

Résumé

Le système numéral de l'igo est complexe et dense, non seulement sur le plan de sa structure morphologique mais surtout sur l'organisation conceptuelle des nombres. C'est un champ d'application par excellence de quatre opérations de calcul qui sont l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. En effet, compter en igo consiste en un véritable exercice de calcul mental bien élaboré et minutieux. Le système distingue trois strates dont les éléments représentent des allomorphes qui se produisent dans des contextes mutuellement exclusifs et en fonction de l'exercice numéral qui s'impose dans l'allocution. C'est un système en mutation dont les différentes phases (initiale, transitoire et moderne), coexistent dans la société igo. Dans la construction des numéraux complexes, il se produit des changements morphologiques entre radicaux et affixes des unités composés.

Mots Clés : Numéral, igo, décimal, vicésimal, cinquantesimal.

Abstract

The igo numeral system is very dense and complex, not only in terms of its morphological structures but also on the conceptual organization of numbers. It is a real scope of four arithmetic operations as addition, subtraction, multiplication and division. In fact, counting in igo is a very complex mental arithmetic exercise. The system distinguishes three strata which elements represent morphological variants that occur in mutually exclusive contexts and based on the numerical exercise required in the speech. It is a changing system moving from initial to transitional and actual version. The three versions coexist in the igo society. In the composition of the complex numbers, morphonological changes occur between roots and affixes of the composed units.

Keywords: Numeral, Igo, decimal, vicensary, fiftynary.

* Université de Lomé, Email : honorine.toda@hotmail.com

Abréviations

ACH : Achevé ; ADJ : Adjectif ; AOR : Aoriste ; CL : Classificateur ;
DESC : Descriptif ; INDÉF : Indéfini ; HAB : Habituel ; ModN : Modalité
Nominale ; NÉG : Négatif ; Num : Numéral ; PA : PC : Pronom clitique ;
Préfixe d'accord ; P.Cl : Préfixe de classe ; 3PS ou PS3 : 3^{ème} personne
singulier ; 3PP ou PP3 : 3^{ème} Personne du Pluriel ; PROG : Progressif ;
Pron : Pronom ; RadNo : Radical Nominale ; RadNu : Radical Nominale ;
REL : Relateur ;

* : Forme non attestée ; // : Glose morphologique.

Introduction

La présente étude est une description morphosyntaxique des paradigmes du système numéral de l'igo, une langue parlée au sud-ouest du Togo, de la branche Niger-Congo, de la famille Kwa et du groupe Volta-Mono¹_Ka. Le système initial est à la fois décimal, vicésimal et cinquantésimal. Quant au système moderne présenté dans un article intitulé « Mutation du système numéral de l'igo », il est décimal, simple et parfaitement fonctionnel par le fait qu'il est truffé d'emprunts et de néologisme, conséquence du contact de l'igo, d'une part avec l'eve², deuxième langue des Bogo (locuteurs natifs de l'igo) et, d'autre part, avec le français³, langue officielle du Togo.

Cette étude revêt un intérêt d'autant plus important qu'elle révèle l'origine des difficultés qui minent le comptage en igo, présente en détail les différents systèmes en coexistence et en usage dans la communauté, et contribue à l'unification du code numéral pour une communication plus facile en matière d'énumération, de quantification et de rangement. Nous allons donc essayer d'identifier et de répertorier les différents éléments meublant les trois paradigmes précités et mettre en évidence leur organisation et leur manifestation dans la

¹ Les langues Volta-Mono (Gblem-Poidi et Kantchoa 2012) ont eu plusieurs désignations à travers l'histoire de la linguistique africaine : Togorest Sprachen (Westermann 1929), Togo Remnant Languages (Westermann et Bryan 1952), Langues résiduelles du Togo (Heine 1968), Central-Togo Languages (Kropp Dakubu et Ford 1988), Togo Ghana Mountains Languages (Williamson et Blench (2004)

² Les Bogo parlent couramment l'eve dont l'apprentissage leur a été imposé par les Allemand au début du 20^{ème} siècle. En effet, c'est en eve que les missionnaires Allemands ont communiqué l'Évangile de Christ au peuple igo qui, dès lors, a adopté cette langue comme leur L2 (deuxième langue).

³ Les emprunts numériques de l'igo au français sont plutôt liés au comptage d'argent et n'ont pas été abordés dans la présente étude.

langue. Le système d'accord propres aux numéraux permettant de les distinguer des autres catégories de nominaux (nom, adjectif, déictique, locatifs...) sera également analysé. À ces divers points qui s'inscrivent dans la ligne des objectifs visés dans cette description, nous allons également présenter les opérations arithmétiques qui régissent les nombres composés du système, aussi bien que les processus morphologiques liés à ces compositions.

Le présent article est structuré en 5 sections. La première et la deuxième portent sur les préliminaires à l'objet principal de l'étude, à savoir, une présentation de l'approche théorique et méthodologique, puis un aperçu sur l'accord dans le système numéral respectivement. Les trois dernières sections sont consacrées à l'analyse détaillée des différentes couches du système numéral, notamment la version transitoire, avec une mise en exergue des opérations arithmétiques et des changements morphophonologiques qui interviennent dans la composition des numéraux complexes.

1. Cadres théorique et méthodologique

Les cadres théorique et méthodologique situent notre thématique par rapport à la problématique, la théorie qui soutient notre analyse et la méthodologie de recueil des données sur le terrain pour la constitution du corpus.

1.1. Problématique

Le système numéral est, en général, formé de nombres arithmétiques et de règles d'utilisation de ces nombres. La numération initiale de l'igo est un système très réduit où l'énumération se limite à **50**, avec une reprise jusqu'à **100** et une extension potentielle au nombre **1000**. Au temps où l'économie des Bogo était essentiellement basée sur les cultures vivrières et les plantations d'arbres fruitiers et d'exportation, l'énumération n'était pas pénible dans la mesure où les activités agricoles d'antan (buttes, sillons, lignes d'arbres, mesures agraires et de récoltes...) n'exigeaient pas l'usage de grands nombres. Avec l'accroissement de la population, la diversification des activités génératrice de revenus et l'introduction de la notion de datation par le christianisme en milieu ogo⁴, le besoin de manipulation de

⁴ Ogo est l'adjectif dérivé de Bogo. On dira : les « Bogo », mais le « peuple ogo »..

nombre pléthorique est né, d'où les innovations lexicales dans le domaine numérique. Le problème créé par cette situation est l'irrégularité et l'instabilité du code numéral, et un manque d'harmonie dans l'emploi des termes du domaine. Du coup, trois systèmes numériques (initial⁵, transitoire et moderne) coexistent en igo. Le problème crucial que pose cette situation est que les locuteurs jeunes et ceux des milieux urbains ne maîtrisent pas leur code numéral et font recours simplement au système numéral de l'eve qui est entièrement décimal et régulier. Un article intitulé « Mutation du système numéral de l'igo », paru dans la *Revue du CAMES*, 1^{er} Semestre 2015, présente en détail le système numéral moderne et simplifié.

1.2. Cadre théorique

Dans son ouvrage intitulé « *Plan de description systématique des langues négro-africaine* », Houis dit ceci :

D'une part, il importe de déterminer comment les numériques sont organisés en un système comptable permettant l'énumération et les opérations, d'autre part comment ils fonctionnent dans la langue dans le cadre des structures syntagmatiques des énoncés et des syntagmes de détermination (Houis 1977 : 41).

Cette ligne descriptive a été reprise et soutenue par Creissels (1991) dans son ouvrage intitulé « Description des langues négro-africaines et théorie linguistique ». C'est de cette démarche théorique que s'inspire la présente étude. Il s'agira donc de décrire les différentes couches et structures des numériques en igo, de souligner les opérations arithmétiques qui interviennent dans la composition des numériques complexes et enfin, de formuler les règles phonologiques qui régissent la formation des syntagmes numériques nécessaires.

1.3. Cadre méthodologie

La constitution du corpus en vue de l'analyse du système numéral de l'igo a été faite à travers une enquête dans le canton des Bogo dans les années 80, puis récemment au constat des mutations dans quelques concepts fondamentaux du système.

⁵ Le système initial est quasiment désuet.

Les données ont été recueillies à partir d'un questionnaire lexical qui relève du domaine des numéraux. Ces données ont affiché des disparités parmi les différentes classes d'âge et couches sociales de la population ogo, d'où la distinction entre le système numéral initial et le système en vigueur.

La transcription des données a été faite avec les symboles proposés par l'API (Alphabet phonétique International), à l'exception des symboles [j] et [ɟ] empruntés à l'AIA (African International Alphabet) pour représenter [y] et [ɣ] respectivement. Ces données sont ensuite classées en fonction des trois catégories de numéraux attestées dans la langue cible. Les trois tonèmes y sont représentés par un accent aigu [́] pour le ton Haut, un accent grave [̀] pour le ton Bas, et par une absence de marque pour le ton Moyen sur les voyelles (V) porteuses. Un travail de documentation a précédé les recherches sur le terrain et nous a permis de situer la langue et ses locuteurs par rapport aux faits classificatoires et démographiques.

2. Traits de reconnaissance des numéraux : les morphèmes d'accord

L'igo est une langue à classe et distingue deux séries de morphèmes d'accord d'après la nature des nominaux : Nous avons les morphèmes compatibles avec les nominaux en général et ceux propre aux numéraux.

2.1. Bref aperçu sur l'accord dans le système nominal

D'une manière générale, dans une langue à classes, l'accord se fait par la reprise des morphèmes de classe par chaque élément dépendant du nom dominant d'un syntagme nominal. Mais en igo, l'accord se fait à partir d'une double opposition binaire, un système de quatre morphèmes d'accord marquant simultanément l'opposition : Singulier / Pluriel, et Animé / Inanimé.

	Animé	Inanimé
Singulier :	u- (PA ₁)	ki- (PA ₄)
Pluriel	bu- (PA ₂)	ke- (PA ₃)

Ces préfixes d'accord (PA_{1,2,3,4}), en affectant les modalités nominales, construisent un schème d'accord dans le syntagme nominal et dans l'énoncé. Le système d'accord est le

critère fondamental et unique d'identification et de définition des modalités nominales.

(1) **bòkpè bule ani bùma bu-kpàkplà**

/chiens/PA₂+INDÉF/comme/PA₂+REL/

bù- tà-gbɛ gbìgbì

/PA₂+AOR-grossir/PA₂+DESC-NÉG(HAB)-aboyer/fort/

"certains chiens comme les gros n'aboient pas fort"

(2) **ati kele ani kèma zèe ìgozèè kè-no-dù agaga**

/arbres/PA₄+INDÉF/comme/PA₄+REL/PA₄+AOR-

planter/rive/PA₄+DESC-NÉG(HAB)-se déraciner/vite/

"certains arbres comme ceux plantés sur les rives se déracinent facilement"

2.2. L'accord dans le système numéral

L'accord dans le système numéral se distingue de celui présenté ci-dessus. Il se manifeste par quatre morphèmes d'accord propres aux numéraux uniquement, et marquent simultanément l'opposition **Humain** / **Non-Humain** et **Singulier** / **Pluriel** :

	Humain	Non Humain
Singulier	ùṅò-	í-
Pluriel	ìṅò-	ínì-

(3)

Accord 1 : Humain/Sg **ùṅòḍìḡbo** "une personne"

Accord 2 : Humain/Pl **ìṅòwà** "deux personnes"

Accord 3 : Non Hum. /Sg **íḍìḡbo** "une chose"

Accord 4 : Non Hum. /Pl **ínìwà** "deux choses"

Humain : **ùṅòkleklenì/mòklekle** "le/les premier(s) "

ùṅòlání / ùṅòlání " le/les dernier(s) "

Non Humain : **kikleklenì /kekleklenì** "le/les premier(s) "

kilání / kelání " le/les dernier(s) "

Remarque :

mò, l'élément souligné dans l'exemple ci-dessus est un amalgame de :

(4) **bù-** "préfixe de classe"

et de

ηò "humain"
bù + ηò = *bùηò
*bùηò → mò "personnes"

2.3. L'accord dans le système numéral

Dans le système numéral, l'accord se fait au moyen de quatre morphèmes marquant simultanément l'opposition Humain / Non-Humain et Singulier / Pluriel comme suit :

	Humain	Non-Humain
Singulier	i- (PA ₁)	i- (PA ₃)
Pluriel	ìηò- (PA ₂)	ínì- (PA ₄)

Ainsi, l'accord des numéraux se fait, non par opposition de genre Animé / Inanimé, mais par distinction de genre : Humain / Non-Humain. Il y a neutralisation de l'opposition des morphèmes d'accord au singulier. On dira :

(5) **ùηò òìgbo (ì-òìgbo)** "une personne"
/personne/un/

(6) **ɔ̀nɔ òìgbo (ì-òìgbo)** "une parole"
/parole/un/

(7) **bégù ìηogo (ìηò+ugo) bù-ɔ̀a-ti**
/enfants/PA₂+six)/PC-PROG-courir/
"Six enfants sont en train de courir"

(8) **ésí gùu ikpé gbéjé ínigo**
/Essi/acheter +PC+ACH/assiette/plat/PA₄-six/
"Essi a acheté six assiettes plates"

(9) **întɔ (ínì+ùtɔ) ò́-ò-kloò**
/PA₄+cinq/PC+DESC+ACH-casser/
"Il s'en est cassé cinq"

Remarque : Le **i-** final de **ínì-** s'élide lorsque le radical numéral auquel ce préfixe s'adjoint a une consonne **t-** à l'initiale. Son ton se déplace sur la voyelle qui le précède formant une modulation descendante avec le ton de cette dernière (Ex. **întɔ** "cinq"; mais **ínìwà** "deux")

3. L'énumération en igo

Le système numéral de l'igo a subi une évolution en trois temps et, par conséquent, distingue trois versions correspondant aux différentes étapes de l'évolution. Nous avons les versions initiale, transitoire et moderne. Chaque version distingue, à son tour, trois catégories (sous-systèmes) de numéraux dont la différenciation est liée aux concepts suivants: l'énumération, le calcul et le classement (rang). Les numéraux utilisés pour compter ne sont pas les mêmes que ceux utilisés pour calculer ni pour indiquer l'ordre des événements les uns par rapport aux autres. Même si les numéraux ont un dénominateur lexical commun, chaque catégorie a sa spécificité morphologique et syntagmatique. Le système numéral est **décimal** quant aux bases numériques, **vicésimal** par rapport aux nombres **20,40** et **80**, et **cinquantésimal** à partir de **100** jusqu'à **1000**. Les nombres des trois catégories se désignent comme suit :

Catégories	Nombres
1. Énumération :	nombres d'énumération
2. Calcul :	nombres cardinaux
3. Classement, rang :	nombres ordinaux

Qu'il s'agisse des nombres d'énumération, des cardinaux ou des ordinaux, les numéraux ont une structure morphologique semblable à celle des noms :

Préf + Rad Num	(pour les numéraux)
Préf + Rad Nom	(pour les nominaux)

Les numéraux se distinguent des autres modalités nominales par leurs caractéristiques suivantes :

a) Ils suivent directement le nom qu'ils déterminent et précèdent toute autre modalité nominale, à l'exception des adjectifs au cas où le syntagme en contient un :

Nom (+ADJ) + Num +(MN)

b) Ils sont aptes à assumer les fonctions d'un Groupe Nominal (Sujet, Objet et Circonstant), lorsqu'ils sont affectés de morphème d'accord.

Le présent article est consacré à la description des deux premières versions qui disposent chacune d'une base numérique spécifique.

3.1. Les nombres d'énumération

Les nombres d'énumération sont très limités en igo. Il va de **1** à **100**. Ils servent à compter et sont très usités dans les comptines pour enfants.

Exemple d'extrait de comptine igo

(10)	1: ili	"un"	ilíbi	"oiseau"
	2: iwà	"deux"	áwa	"feuille"
	3: itâ	"trois"	àyíta	"maïs"
	4: àlâ	"quatre"	àlâ	"fruit sauvage sp."

Les comptines s'arrêtent généralement à **10**.

Les nombres d'énumération représentent, d'une part, des unités mono- et bilinématiques dont les éléments sont soudés, insécables au plan morphologique. D'autre part, ces numéraux sont des unités composées dont les éléments de la composition sont reliés sans connecteur. Cette dernière catégorie de numéraux constitue un champ d'application de l'opération "**addition**", et présente deux types : les nombres d'énumération simples représentant les bases numérales, et les nombres complexes obtenus par juxtaposition.

3.2. Les bases numérales

Les bases numérales en igo sont généralement des unités simples monolématiques et di- ou trisyllabiques (préfixe+radical dissyllabique). Elles constituent la charpente de tout le système numéral et leur nombre varie en fonction des différentes versions (initiale, transitoire et moderne).

Dans le système initial, le comptage s'arrête à **1000** avec des nombres très complexes à partir de **100**. Grâce à trois emprunts, le système transitoire permet de compter jusqu'aux millions mais avec des nombres moins complexes par rapport au système initial. Quant au système moderne, il doit sa simplicité et sa spécificité aux innovations lexicales qui en sont récemment réalisées.

a) Les bases numérales du système initial

C'est le système numéral originel de l'igo avant son contact avec l'eve vers le début du 20^{ème} siècle. Ses nombres sont constitués, d'après leur structure morphologique, d'éléments simples que nous appelons bases numérales, et d'éléments composés (formations morphologiques sans connecteur).

Les bases numériques du système initial sont au nombre de **13**. Nous avons :

(11) 1 :	ìli	9 :	úkàli
2 :	ìwà	10:	òwú
3 :	ità	20:	ìṇúédì
4 :	àlāa	40 :	ìṇúédì
5 :	ùtɔ	50 :	ìwotu
6 :	ugo	7 :	ùzòni
8 :	ùmàmlà		

Il s'agit des unités de **1** à **9** et des dizaines de **10** à **50** avec une lacune concernant **30** qui n'est pas une base simple mais un nombre complexe (**ìṇúédì òwú : 20+10**).

Ces bases numériques sont caractérisées par leur aptitude à apparaître isolément, en comptant par exemple. Elles représentent également les numéraux de base pour la formation d'autres numéraux, par coordination (opération explicite, c'est-à-dire avec connecteur) ou par juxtaposition (opération implicite).

Dans le système initial qui, nous rappelons, est entièrement décimal, le comptage va de **1** à **100**. À partir de **100**, l'énumération reprend de **1** jusqu'à **100** pour obtenir **200** et ainsi de suite jusqu'à **1000**.

b) Les bases numériques du système transitoire et moderne

Le système transitoire (entre 1900 -1990) est marqué par l'emprunt à l'ave des termes **30**, **100** et **1000**, ce qui porte le nombre des bases numériques de **13** à **16**.

Les bases numériques du système moderne représentent le répertoire le plus dense et le plus élaboré mais en même temps le plus simple grâce à ses quatre néologismes (les dizaines de soixante à quatre-vingt-dix).

3.2. Les nombres composés : de 11 à 19

Les nombres composés (vs bases numériques) sont obtenus par des opérations d'**addition**, de **soustraction**, de **multiplication** et de **division** des éléments de base.

Les nombres de 11 à 19 s'obtiennent par une opération d'addition sans présence de connecteur. Ils se forment par une simple composition juxtaposée du nombre **10** suivi des unités de **1** à **9**.

(12) 11:	òwú ìli	dix/un/	(10+1)
12:	òwú ìwà	/dix/deux	(10+2)

13:	òwú itã	/dix/trois/	(10+3)
14:	òwú àlã	/dix/quatre/	(10+4)
15:	òwú (ù)ɬɔ	/dix/cinq/	(10+5)
16:	òwú (u)go	/dix/six/	(10+6)
17:	òwú (ù)zòni	/dix/sept/	(10+7)
18:	òwú (ù)màmlà	/dix/huit/	(10+8)
19:	òwú (ú)kàli	/dix/neuf/	(10+9)

Les parenthèses indiquent, non pas une chute complète de la voyelle affectée, mais une réduction de sa quantité vocalique, et ceci lorsque deux voyelles identiques se rencontrent.

Entre les dizaines de **20** à **50** nous avons une composition similaire à celle de **11** à **19**, avec l'opération d'addition implicite.

(13)

21 :	ìyúédì ìli	/vingt/un/	(20+1)
22 :	ìyúédì ìwà	/vingt/deux/	(20+2)
23 :	ìyúédì itã	/vingt/trois/	(20+3)
24 :	ìyúédì àlãa	/vingt/quatre/	(20+4)
25 :	ìyúédì ùɬɔ	/vingt/cinq/	(20+5)

(14)

36 :	ìblatò ugo	/trente/six/	(30+6)
37 :	ìblatò ùzòni	/trente/sept/	(30+7)
38 :	ìblatò ùmàmlà	/trente/huit/	(30+8)
39 :	ìblatò úkàli	/trente/neuf/	(30+9)

(15)

41 :	ìyúédì ìli	/quarante/un/	(40+1)
42 :	ìyúédì ìwà	/quarante/deux/	(40+2)
43 :	ìyúédì itã	/quarante/trois/	(40+3)
44 :	ìyúédì àlãa	/quarante/quatre/	(40+4)
45 :	ìyúédì ùɬɔ	/quarante/cinq/	(40+5)

(16)

56 :	ìwotu ugo	/cinquante/six/	(50+6)
57 :	ìwotu ùzòni	/cinquante/sept/	(50+7)
58 :	ìwotu ùmàmlà	/cinquante/huit/	(50+8)
59 :	ìwotu úkàli	/cinquante/neuf/	(50+9)

3.3. Les nombres de 60 à 90

À partir de 60, les dizaines sont obtenues par addition de 10 à 40 sur la base numérale **ìwotu** "cinquante" (50).

(17) 60 :	ìwotu òwú	(50+10)
70 :	ìwotu ìnúédì	(50+20)
80 :	ìnúédì àwà	(40x2)
ou :	ìwotu ìblatò	(50+30)
90 :	ìwotu ìnúédì	(50+40)

Les unités s'ajoutent aux dizaines ci-dessus exactement comme la composition se fait entre les dizaines, sans connecteur.

(18) 61 :	ìwotu òwú ìlì	(50+10+1)
72 :	ìwotu ìnúédì ìwà	(50+20+2)
83 :	ìnúédì àwà nì ìntā	(40x2+3)
ou :	ìwotu ìblatò ìtā	(50+30+3)
94 :	ìwotu ìnúédì àlāa	(50+40+4)

Ces nombres, en se combinant les uns aux autres, ne provoquent aucun changement morphologique ni morphotonologique.

3.4. Les nombres de 91 à 99

La tranche des nombres de 91 à 99 ont une composition particulière. Ces nombres peuvent être obtenus à partir de deux opérations opposées : **l'addition ou la soustraction**.

- La composition par addition se fait selon la procédure indiquée au point 2.1.3., cf. ex. (13), c'est-à-dire (50+40+1) pour **91**, (50+40+2)... (50+40+9) pour **99**.
- La composition par soustraction : Elle se fait par déduction des unités (**1 à 9**) du nombre **100**, ce qui donne un décompte de **99 à 91**. Les unités qui interviennent dans ces cas de soustraction relèvent de la catégorie des nombres cardinaux et présentent une morphologie particulière et seront étudiés à la section suivante, consacrée aux nombres cardinaux.

3.5. Le nombre 100

Le système d'énumération initial de l'igo s'arrête à **100** et à partir de ce nombre, il s'enrichit avec l'introduction de **l'opération de multiplication** sur la base numérale **50**. Le nombre **100** est obtenu en multipliant **50** par **2**.

(19) 100 :	ìwotu àwà	(50 x 2)
52 :	ìwotu ìwà	(50 + 2)
102 :	ìwotu àwà nì ìnìwà	

Au plan morphologique, le nombre **100** et **52** sont très proches. La différence se situe au niveau des dérivatifs préfixés au radical **-wa** "deux". Le préfixe **i-** indique l'addition et **a-** la multiplication.

Les centaines sont obtenus en multipliant 50 par 2 jusqu'à vingt pour obtenir les nombres suivants :

- (20) **100** : **iwotu àwà** /cinquante deux fois/ (**50 x 2**)
- (21) **150** : **iwotu àkpàtā** /cinquante trois fois/ (**50 x 3**)
- (22) **200** : **iwotu àkpālā** /cinquante quatre fois/ (**50 x 4**)
- (23) **250** : **iwotu àkpàtō** /cinquante cinq fois/ (**50 x 5**)
- (24) **300** : **iwotu àkpago** /cinquante six fois/ (**50 x 6**)
- (25) **500** : **iwotu àkpàwùú** /cinquante dix fois/ (**50 x 10**)
- (26) **1000** : **iwotu àkpàṅùédì** /cinquante vingt fois/ (**50x20**)

Cette façon de compter est quasiment désuète et a cédé au système transitoire qui fonctionne avec le terme **alafá** qui signifie "cent" (**100**), terme emprunté aux langues voisines, notamment l'ewe. Cet emprunt marque le système transitoire dont l'énumération devient plus simple et plus facile.

3.6. Les nombres particuliers : 20, 40, et 80

Il y a une similarité morphologique entre les nombres **20** "ìṅúédì" et **40** "ìṅúédì". Le changement de **-é-** en **-è-** pour exprimer le concept de "double" n'est qu'un cas isolé dans le système et ne peut donc être interprété comme un fait de dérivation. Nous considérons le phénomène comme étant plutôt un cas de formation **vicésimale**. Le fait que le nombre **80** s'exprime en termes de (**40X2**) est une preuve d'un lien vicésimal entre les trois nombres, c'est-à-dire **20,40 et 80**.

4. Les nombres cardinaux

La distinction qui existe entre les numéraux simples et les numéraux cardinaux en igo est comparable à celle qui existe en français entre les termes "**chiffre**" et "**nombre**". En igo, les numéraux simples ont une valeur **conceptuelle** et les numéraux cardinaux sont plutôt liés à la **quantité**. Comme nous l'avons précisé dans l'introduction, les uns sont utilisés pour compter et les autres pour calculer.

4.1. Traits de reconnaissance des nombres cardinaux

Les nombres cardinaux sont tous préfixés du morphème **ìṅ-** dont le sens est difficile à rendre. Nous l'avons traduit, faute de mieux par "**quantité**" ou "**nombre**".

Le préfixe **ìṅ-** serait dérivé par apocope du terme **inonó** qui signifie "quantité" ou "teneur en quantité". Il est aussi présent dans le mot **ínine** ~ **íinne** "combien". Le morphème **ìṅ-** à pour variante **ídì-** qui représente sa forme au singulier.

En effet, cette dernière n'est compatible qu'avec le chiffre **1** (un).

4.2. Les bases numérales cardinales

Les bases numérales cardinales sont au nombre de 16 et sont toutes des bases simples. Elles correspondent à celles qui ont été étudiées en 3.2. Nous avons :

(27)

1 : ídigbo	/singleton (1)/
2 : ínìwà	/quantité 2/
3 : întãã	/quantité 3/
4 : ínìàlã	/quantité 4/
5 : întɔ	/quantité 5/
6 : ínigo	/quantité 6/
7 : înzòni	/quantité 7/
8 : ínìmàmlà	/quantité 8/
9 : íníkàli	/quantité 9/
10 : ínìwùú	/quantité 10/
20 : ínìṅùédì	/quantité 20/
30 : ínìblatɔ	/quantité 30/
40 : ínìṅùédì	/quantité 40/
50 : ínìwòotu	/quantité 50/
100 : alafá ~ alafázà	/cent~cent-un seul/
1000 : àkpé~àkpézà	/mille~mille-un seul/

Il y a incompatibilité entre les nombres **100**, **1000** et le préfixe **ínì-**. En effet, ces deux nombres sont considérés comme une unité, une masse, et ne peuvent donc pas se combiner à un morphème exprimant la pluralité. Ils se combinent plutôt au suffixe **-zà** "un, singleton" pour signifier "une centaine", "un millier", respectivement.

4.3. Les cardinaux composés

A partir de **11**, les nombres cardinaux sont composés. Chaque élément d'un cardinal composé est nécessairement préfixé du morphème **ínì-**. Comme pour les nombres d'énumération, la composition se fait par une opération d'addition sans présence de connecteur.

(28)

11 : ínìwùú ínìli	/dix/un/ littér. /quantité 10/qté 1/ (10+1)
12 : ínìwùú ínìwà	/dix/deux/ (10+2)
13 : ínìwùú întã	/dix/trois/ (10+3)
14 : ínìwùú ínìàlã	/dix/quatre/ (10+4)

15: íníwùú òntò	/dix/cinq/	(10+5)
16: íníwùú ínigo	/dix/six/	(10+6)
17: íníwùú ònzòni	/dix/sept/	(10+7)
18: íníwùú ònimàmlà	/dix/huit/	(10+8)
19: íníwùú ònikàli	/dix/neuf/	(10+9)

Entre les dizaines de **21** à **59**, nous avons une composition similaire à celle de **11** à **19**, avec l'opération d'addition implicite.

(29)

21 : íníjúédì ínìli	/vingt/un/ (quantité 20, quantité 1)	(20+1)
22 : íníjúédì ínìwà	/vingt/deux/	(20+2)
23 : íníjúédì òntà	/vingt/trois/	(20+3)
35 : ònìblatò òntò	/vingt/cinq/	(30+5)
36 : ònìblatò ínigo	/trente/six/	(30+6)
47 : íníjúédì ònzòni	/quarante/sept/	(40+7)
58 : íníwòotu ònimàmlà	/cinquante/huit/	(50+8)
59 : íníwòotu ònikàli	/cinquante/neuf/	(50+9)

N.B. : L'emploi du morphème **ínì-** avec les dizaines de trente à cinquante est facultatif chez les locuteurs plus âgés.

Le nombre **50** sert de base numérale pour la composition des dizaines allant jusqu'à 100. Ces dizaines se forment par une opération addition qui s'effectue entre 50 et **10, 20, 30, 40** pour obtenir **60, 70, 80, 90**, respectivement. Dans ce type de composé décimal, la présence du connecteur **nì** "et, plus" est nécessaire entre **50** et les dizaines qui s'y ajoutent, mais ne l'est pas entre ces dernières et les unités.

(30)

60 : íníwòotu nì íníwùú	/cinquante/et/dix/	(50 + 10)
61 : íníwòotu nì íníwùú ínìli	/cinquante/et/dix/un/	(50 + 1)
62 : íníwòotu nì íníwùú ínìwà	/cinquante/et/dix/deux/	(50 +12)
70 : íníwòotu nì íníjúédì	/cinquante /et/vingt/	(50 + 20)
77 : íníwòotu nì íníjúédì ònzòni	/cinquante/et/vingt/sept/	(50 + 27)
80 : íníwòotu nì ònìblatò	/cinquante/et/trente/	(50+30)
88 : íníwòotu nì ònìblatò ònimàmlà	/cinquante/et /trente/huit/	(50+38)
90 : íníwòotu nì íníjúédì	/cinquante/et/quarante/	(50+40)
99 : íníwòotu nì íníjúédì ònikàli	/cinquante/et/quarante/neuf/	(50+49)
100 : iwotu àwà	/cinquante deux fois/ (cent)	(50 x 2)

(31) **106 : iwotu àwà nì ínigo**
/cinquante/deux fois/et/six (50 x 2 +6)

ou : **alafázà nì ínigo** /cent-un
seul/et/quantité-six/ (100+6)
zà "un seul"

Comme mentionné plus haut, les nombres **100** et **1000** ne sont pas compatibles avec le préfixe **ínì-**.

(32)

2400 : àkpé ínìwà nì alafá ínìàlă "deux mille quatre cents"
/mille/deux/et/cent/quatre/

(33) **10 100 : àkpé ínìwùú nì alafázà** "dix mille cent"
/mille/dix/et/cent-un seul/

(34) **100 000 : àkpé alafázà** "cent mille"
/mille/cent-un seul/

4.4. Changements morphophonologiques

Dans sa combinaison avec les bases numérales cardinales, le préfixe **ínì-** provoque des faits de coalescences phonologiques et tonologiques qu'il convient de décrire :

a) Elision

La voyelle initiale de la base numérale d'élide lorsqu'elle représente **-u**, ou bien est identique à la voyelle finale de **ínì-**:

i- → Ø / **ínì-** __

u- → Ø / **ínì-** __

(35) **ínì- + iwà** → **ínìwà** "deux"
ínì- + ùmàmlà → **ínìmàmlà** "huit"

Lorsque les deux voyelles en incidence sont de registre tonal différent, il se produit un compromis : la voyelle initiale de la base numérale s'élide et laisse son ton sur la voyelle finale du préfixe dont le ton s'élide. L'un perd son ton et l'autre son segment. C'est le cas des nombres **6, 9**.

(36) **ínì- + ūgo** → **ínigo** "six"
ínì- + úkàli → **íníkàli** "neuf"

b) Métathèse ou imbrication

La métathèse se produit lorsque le radical de la base numérale a un **-t** à l'initiale :

Cas de **-tă dans ită** "trois" et de **-t5 dans út5** "cinq"

(37) **ínì + ită** → **întă**

Processus1 : **élision** (i de ită) :

ínì + ită → ***ínită**

Processus2 : **métathèse** (n et ì en permutation)
*ínìtã → ìntã

(38) ínì + ùtɔ → ìntɔ

Processus1 : **élision** (u de ùtɔ) :

ínì + ùtɔ → *ínìtɔ

Processus2 : **métathèse** (n et ì en permutation)

*ínìtɔ → ìntɔ

a) Déplacement tonal

Il s'agit du déplacement d'un ton flottant sur une voyelle subséquente.

(39) ínì + òwú → ìnìwùú

Processus1 **élision** → *ínì ` wú (-ɔ de òwú s"élide et son ton reste flottant)

Processus2 **déplacement tonal** : ìnìwùú (le ton flottant se déplace sur la voyelle subséquente, formant une modulation montante avec le ton de cette dernière).

5. Les nombres ordinaux

Les ordinaux représentent la troisième catégorie des numéraux et expriment l'ordre ou le rang dans un classement donné. Ils sont tous des nombres obtenus par affixation (**préfixation et/ou suffixation**) de morphèmes aux radicaux des nombres d'énumération, présentés dans la section 2.1.1. Ainsi, les dérivatifs (morphèmes discontinus) suivants permettent de former les nombres ordinaux à partir des radicaux numéraux :

	Singulier	Pluriel
Humain :	u- ... -nì	bu- ... -nì
Non humain :	ki- ... nì	ke- ... -nì

Ces dérivatifs jouent également le rôle de **morphèmes d'accord** selon le système présenté au point 0.1. et 0.2.

Remarque : Les radicaux numéraux sont identiques pour les trois catégories de nombres à l'exception du radical signifiant "un" qui distingue trois radicaux allomorphes :

(40) -li~ -ɖigbo ~ -kleklenì

(41) ìli	"un"	(pour compter)
íɖigbo	"un"	(pour calculer)
ukleklenì	"premier"	(pour classer)

5.1. Les ordinaux de 1 à 9

La numérotation ordinale est constituée de 16 bases numérales qui sont les mêmes que celles des autres catégories précédemment étudiées. Seuls les radicaux représentant les unités de 1 à 9 sont compatibles avec les affixes (préfixes et suffixes) de dérivation ordinale. À partir de **10**, les ordinaux ne se combinent qu'avec les suffixes de dérivation ordinale uniquement.

Remarques : Les radicaux des ordinaux de 1 à 6 sont tous de structure monosyllabique CV. Dans la dérivation ordinale, il se produit des changements morphophonologiques et tonologiques entre les radicaux et leurs affixes : le préfixe des numéraux s'élide et est remplacé par le morphème de dérivation ordinale, affecté du registre tonal Haut. Quant aux radicaux, ils sont redoublés lorsqu'ils sont de structure monosyllabique CV. D'une syllabe, on en obtient deux de nature homophone et isotone CVCV. Ainsi, les voyelles des radicaux redoublés sont toutes de registre tonal Moyen quel que soit leur ton d'origine. Ceci donne les schémas suivants :

Étape 1 : Redoublement du radical monosyllabique

V-CV → ú-CVCV-nì

(42) Énumération	classement	MM glose
ìlì	ukleklenì	"un, premier"
ìwà	úwawani	"deux, deuxième"
ità	útâtâni	"trois, troisième"
àlāa	úlālālāni	"quatre, quatrième"
ùtɔ	útɔtɔni	"cinq, cinquième"
ugo	úgogoni	"six, sixième"

Étape 2 : Elision par **syncope** de la deuxième consonne du radical redoublé ce qui transforme le radical dissyllabique CVCV en un radical monosyllabique à noyau complexe CVV.

ú-CVCV-nì → ú-CVV-nì

(43)		MM	MM
ukleklenì	→	idem	"premier"
úwawani	→	úwaani	"deuxième"
útâtâni	→	útāāni	"troisième"
úlālāni	→	úlāāni	"quatrième"

útɔ̀tɔ̀nì	→	útɔ̀nì	"cinquième"
úgogonì	→	úgoonì	"sixième"

Remarque : Le chiffre 1 fait exception aux règles appliquées aux étapes 1 et 2. En effet, ce nombre présente une structure particulière par rapport aux nombres de sa sous-classe.

5.2. Les ordinaux de 7 à 9

Pour les ordinaux de 7 à 9, la règle de redoublement des radicaux ne s'applique pas, ces derniers étant tous des radicaux dissyllabiques ; le redoublement n'est possible qu'avec les radicaux monosyllabiques.

(44) úzòninì	"septième"
úmamlanì	"huitième"
úkàlinì	"neuvième"
alafánì	"centième (le 100 ^{ème} rang)"
àkpéénì	"millième (le 1000 ^{ème} rang)"

5.3. Les ordinaux complexes

Les ordinaux complexes sont des composés numéraux (ordinaux) constitués 'au moins un terme. Il s'agit des ordinaux :

- à deux termes (ordinaux compris entre les dizaines)

(45) 11 : òwú ìlinì	/dix/un+rang/	"onzième"
12 : òwú úwaanì	/dix/deux+rang/	"douzième"
13 : òwú útããanì	/dix/trois/	"treizième"
18 : òwú úmamlanì	/dix/huit+rang/	"dix-huitième"
19 : òwú úkàlinì	/dix/neuf+rang/	"dix-neuvième"

- à trois termes (de soixante à 99):

(46) 61 : iwotu òwú ìlinì	"soixante-et-unième"
	/cinquante/dix/un+rang/
72 : iwotu ìṣúéḍì úwaanì	"soixante-douzième"
	/cinquante/vingt/deux+rang/
83 : iwotu ìblatò útããanì	"quatre-vingt-trois"
	/cinquante/trente/trois+rang/
94 : iwotu ìṣúéḍì úlãããanì	"quatre-vingt-quatorzième"
	/cinquante/quarante/quatre+rang/
99 : iwotu ìṣúéḍì úkàlinì	"quatre-vingt-dix-neuvième"
	/cinquante/quarante/neuf+rang/

5.4. Les ordinaux de 101 à 110

Les ordinaux de **101** à **110** sont constitués de deux termes reliés par le connectif **nì**. Ce connectif et le suffixe de dérivation ordinale qui apparaît toujours en finale absolue des ordinaux sont homophones.

(47) 100^{ème} :	alafá nì	"centième"
(48) 101^{ème} :	alafá nì ukleklenì	"cent unième"
	/cent/et/premier/	
(49) 102^{ème} :	alafá nì úwaanì	"cent deuxième"
	103^{ème} :	alafá nì útããnì
		"cent troisième"

Les ordinaux **120**, **130**, **140** et **150** sont également constitués de deux termes :

(50) 120^{ème} :	alafá nì ìnúédìnì	"cent vingtième"
	/cent/et/vingt+rang/	
(51) 130^{ème} :	alafá nì ìblatònì	"cent trentième"

5.5. À partir de 111

À partir de **111** les ordinaux sont constitués de trois termes dont les deux premiers sont reliés par le connectif **nì**.

(52) 111^{ème} :	alafá nì òwú ìlinì	"cent onzième"
	/cent/et/dix/un+rang/ (/dix/un+rang/ = onzième)	
(53) 112^{ème} :	alafá nì òwú úwaanì	"cent douzième"
	/cent/et/dix/deux+rang/	
	113^{ème} :	alafá nì òwú útããnì
	/cent/et/dix/trois+rang/	"cent treizième"
	119^{ème} :	alafá nì òwú úkàlinì
		"cent dix-neuvième"

Tableaux récapitulatifs des structures numériques initiales

Le système numéral de l'igo peut être schématisé comme suit:

Nombres		Structures		Opérations		Liaisons				
Classe	Lettre	Base Simple	Synagme	Addition	Sous-traction	Multipli-cation	Division	Médiate	Immé-diate	Con-nec-teur
1-10	ih-igibo ~ uklekeni - jvu	+	-	-	-	-	-	-	-	-
11-19	jvu ih - jvu ukali	-	+	+	-	-	-	-	+	-
20-50	igwef - iwotu (dizaines de vingt à cinquante)	+	-	-	-	-	-	-	-	-
51-59	Iwotu ih - iwotu ukali	-	+	+	-	-	-	-	+	-
60	iwotu jvu (50+10)	-	++	+	-	-	-	-	+	-
61-69	iwotu jvu ih - iwotu jvu ukali	-	+++	++	-	-	-	-	+	-
70-90	iwotu igwef - iwotu igwef (dizaine de 70 à 90)	-	++	+	-	-	-	-	+	-
91-99	iwotu igwef ih - iwotu igwef ukali	-	+++	++	-	-	-	-	+	-
99-91	iwotu igwef ukali - iwotu igwef ih	-	+++	-	+	-	-	+	-	+
100	iwotu awa	+	++	-	-	+	-	-	+	-
101-110	iwotu awa ni igibo - iwotu awa ni imwui	-	+++	+	-	+	-	+	+	+
111-119	iwotu awa ni igibo - iwotu awa ni imwui imkali	-	++++	++	-	+	-	+	+	++
150	iwotu akpata (50x3) ~ alafaza ni igu (100+100 : 2)	-	+++	-	-	+	+	+	+	+
200	iwotu akpata (50x4) ~ iwotu awa akpata (50x2) ¹²	-	+++	-	-	++	-	-	+	+
1200	iwotu akpawef akpata (50 x 20) + (50 x 4)	-	+++	+	-	++	-	-	+	-
Ou	iwotu awa akpawui akpata (50 x 2) + (10 + 2)	-	+++	+	-	+++	-	-	+	-

Conclusion

Notre étude a consisté en une description du système numéral initial et transitoire de l'igo. Il distingue trois catégories de nominaux quant à leur désignation et leur morphologie. Nous avons pu identifier les nombres d'énumération pour le

comptage, les nombres cardinaux pour les calculs et les ordinaux pour le rangement.

Le système est décimal jusqu'à **50** c'est-à-dire entre les bases numérales (3.1.) avec une légère touche vicésimale sur **20-40** et **40-80** (3.6.) dont le 2^{ème} terme est le double du 1^{er}, puis 'cinquantésimal' à partir de **100** (3.5.). Les connecteurs utilisés dans la composition des nombres complexes sont les opérations d'**addition** dans la plupart des cas et de **soustraction** de **99** en décompte à **91**. La **multiplication** est profuse entre les centaines et les milliers, mais quant à la **division**, elle ne s'exprime qu'en termes de **moitié**, subordonné à une opération d'addition (un nombre plus sa moitié).

Tout le système est construit sur **16** bases numérales dont trois (**30**, **100**, **1000**) sont empruntées à l'ewe. Ces emprunts ont permis de simplifier et de standardiser le système dont l'usage était difficile à cause de la complexité des nombres et surtout de l'instabilité du code.

En somme, le système numéral de l'igo a connu une évolution notoire, d'une structure complexe et instable à un ensemble simplifié, entièrement décimal, fonctionnel et régulier, ce qui amoindrit les difficultés par rapport à l'énumération et aux opérations arithmétiques.

Références bibliographiques

- Bolouvi P. L., 1976, « Les syntagmes des nombres cardinaux dans le système numérique ewe : structure et fonctionnement », *Annales de l'université du Bénin (TOGO)*, Série Lettres tome 3, 37-58.
- Borel E., 1997, *Les nombres premiers*, Que sais-je? 1ère éd.
- Capo H. B., 1999, « Systèmes numériques et hétérogénéité ethniques des communautés de parlers gbe », *Toponymes historiques et Glossonymes actuels de l'ancienne côte de l'esclave (XV-XIX siècles)*, Presse de l'Université du Bénin, 133-130.
- Cauty A., 2000 « Numération à deux zéros chez les Mayas », *Repères*, IREM 41 (25-51).
- Dubois J., 1994, *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, Larousse, Paris, 514p.
- Filliozat P.-S., 1995, « Les incertitudes de l'histoire de la numération indienne », *Bulletin de l'APMEP* 398 (542-547).

- Garcia del CID L., 2013, *Nombres remarquables : le 0, le 666 et autres étrangetés numériques*, Le monde est mathématique.
- Gblem-Poidi H. M., 2015, « Mutation du système numéral de l'igo », dans *Revue du CAMES, LittératureLangue et Linguistique*, Numéro 3, 1er Semestre.
- Gblem-Poidi H. M., et Kantchoa L., 2012, *Les langues duTogo :état de la recherche et perspectives*, L'Harmattan, 388 p
- Guitel G., 1975, *Histoire des numérations écrites*. Paris : Flammarion.
- Houis M., 1977, « Plan de description systématique des langues négro- africaines », *Afrique et Langage*, no7, 65 p.
- Ifrah G., 1994, *Histoire universelle des chiffres*, Paris : Robert Laffont.
- Levy T., 1995 « À propos de l'histoire des numérations et de l'ouvrage de G. Ifrah "Histoire universelle des chiffres" », *Bulletin de l'APMEP* 398 (531-534).

HYBRIDATION ET PRODUCTIVITÉ LEXICALE EN FRANÇAIS PARLÉ ET ÉCRIT AU TOGO

MOUZOU Palakyém*

Résumé

Le français parlé et écrit au Togo (FPT) se caractérise par une foison de procédés et processus de création lexicale dont l'hybridation. Le présent article s'intéresse à l'hybridation morphologique en kabiyè et en éwé, deux langues parlées au Togo. Ces langues ont un caractère véhiculaire régional et/ou national à côté du français, langue officielle du Togo. Les axes de notre réflexion reposent non seulement sur les différentes structures attestées dans l'hybridation en FPT, mais aussi sur les différentes catégories grammaticales qu'elle implique. L'étude relève trois grands résultats : d'abord, les critères d'hybridation (les paramètres d'allogénéité, le degré de compétence linguistique), ensuite les différents types d'hybrides dont principalement les composés (nominaux et verbaux) et les dérivés (nominaux et verbaux) puis enfin la productivité des unités lexicales hybrides.

Mots clés : hybridation, composition, dérivation, productivité, français.

Abstract

Abstract

The Spoken and Written French in Togo (FPT) is characterized by an abundance of structures and lexical creation processes among which hybridization. This article deals with morphological hybridization in Kabiye and Ewe, two spoken languages in Togo. These languages have a regional and/or national usage beside French, the official language in Togo. The main concerns of this study are not only based on the different structures known in hybridization in FPT, but also on the different grammatical categories which hybridization implies. The study sorts out three main results: first, hybridization criteria (allogeneity parameters, the linguistic competence degree), then the different types of hybrids, mainly compounding (nominal and verbal) and the derived (nominal and verbal) and finally the productivity of hybrid lexical units.

Key words: hybridization, composition, derivation, productivity, French.

* Université de Kara, Email : stephenmouzou@yahoo.fr

Introduction

L'hybridation est l'un des procédés de création lexicale dont se caractérise le français parlé et écrit au Togo (FPT). Cette néologie hybride enrichit les différents registres de la langue de même que les sociolectes. Cependant, elle est quasi absente des travaux de lexicologie et de morphologie. Selon Dubois (2011 : 235), « *un mot hybride est un mot composé dont les constituants sont empruntés à des racines de langues différentes* ». ¹ Pour Kortas (2009 : 533), le processus d'hybridation « *se réalise par l'adjonction d'un élément allogène (mot plein lié, confixe ou affixe), emprunté directement à une langue A, soit à une base indigène, soit à un élément allogène venant directement d'une langue B.* » L'hybride en linguistique est donc une lexie formée d'éléments relevant de langues différentes. Keita (2013 : 90) précise que l'hybridation en tant que processus de création lexical, n'est pas à confondre à l'emprunt qui est plus prolixe ². Celui-ci est attesté dans deux langues différentes, tandis que l'hybride n'existe que dans la langue circonscrite. Aussi faut-il ajouter que l'hybridation combine les mécanismes de dérivation et d'emprunt. De façon courante et populaire, beaucoup de termes formés du français et d'une langue nationale ou de deux langues nationales sont créés spontanément. C'est à ces termes que la présente étude est consacrée. Notre approche est descriptive et s'inscrit dans une perspective synchronique avec une visée à la fois lexicologique et lexicographique.

Trois motivations justifient notre intérêt pour ce sujet. Premièrement, l'hybridation en tant que procédé de création lexicale est relativement peu étudiée, peu connue. Deuxièmement, l'hybridation, malgré sa présence marquée en français régionaux, est moins visible dans les différentes typologies des particularités lexicales de ces français. Troisièmement, l'étude de l'hybridation pourrait permettre d'une part, la révision du dictionnaire des particularités lexicales du français parlé

¹ La composition dont parle l'auteur n'est pas à prendre uniquement au sens strict du terme. Tel que présenté par Dubois, le concept d'hybridation a l'air d'une formation composée uniquement de racines issues de deux langues différentes. Cependant, et comme nous le verrons dans la suite de cette étude, l'hybridation telle qu'elle se présente, notamment dans le FPT, concerne aussi bien les racines que les mots issus de langues différentes.

² Pour les études sur l'emprunt en kabyè, voir Péré-Kèwèzima (2009, 2010) et Mouzou (2015)

en Afrique et d'autre part, l'élaboration d'un précis de lexicologie du français parlé et écrit au Togo.

Sur le plan méthodologique, nous avons fait un inventaire des lexies hybrides. Le corpus constitué et exploité est à la fois écrit et oral. Il provient de la presse, des menus de restaurants, des débats radiophoniques et des échanges entre étudiants. Pour mieux appréhender les éléments hybrides, nous avons enregistré deux débats radiophoniques et un débat entre les étudiants sur le campus de Kara. Il nous a paru aussi important d'acheter quelques numéros Sika'a (une presse privée du Togo) et de prendre des images de menus de restaurants. Les critères de sélection des lexies hybrides sont la fréquence, la disponibilité, l'attestation écrite et la dispersion géographique.

Nous optons d'abord pour un rappel de critères fondamentaux d'hybridation. Nous procédons ensuite à une description des différents types d'hybrides incluant les deux langues nationales précitées et le français. Nous effectuons enfin une mise en relation entre la multiplicité des formes d'hybrides et la productivité lexicale.

1. Critères d'hybridation

Il est important, lorsqu'on aborde les études du procédé d'hybridation et, comme nous le soulignons déjà dans l'introduction, de distinguer les emprunts assimilés des hybrides au risque de dédale entre ces derniers et les catégories apparentées. Il nous paraît donc judicieux de rappeler quelques critères principaux de l'hybridité ; ce qui permettrait de mieux les cerner et les distinguer des autres procédés de création lexicale.

1.1. Paramètre d'allogénéité

Le principal critère qui permet de coller à une lexie l'étiquette d'hybride est son caractère allogène³. En effet, les lexicologues polonais, notamment Buttler (1986, 1990), Obara (1986), Warchol (1986) et Kortas (2009), estiment dans leurs études que

³ Nous empruntons ce terme à Kortas J. (2009)

pour conférer à une lexie un statut d'hybride, il convient surtout de préciser si en synchronie, c'est-à-dire au moment de la formation de cette unité, un élément lexématique venant d'une langue étrangère est non autonome dans la langue emprunteuse, contrairement à son statut autonome dans la langue prêteuse.

L'élément lexématique, qui consiste en un emprunt direct sans modification dans la langue emprunteuse, est appelé élément allogène. En d'autres termes, cet élément n'est pas lexicalisé dans la langue emprunteuse. En guise d'exemple, dans les lexies **éwéphone** '*locuteur de la langue éwé*' et **danse habiyè** '*danse religieuse des Kabiyè de la Kozah lors de laquelle ceux qui possèdent des pouvoirs extra sensoriels dansent et font des prodiges*', **éwé** et **habiyè** sont des éléments allogènes en français.

Kortas (2009 : 539) explicite la relation synchronie comme suit :

En vertu de ces critères de synchronie, un composé comme *homme-sandwich* ne serait pas un hybride, car l'élément *sandwich*, quoique d'origine anglaise, n'est qu'un emprunt en diachronie. En effet, au moment de la formation de cette lexie, cet élément préexistait en français comme mot autonome, bien assimilé dans cette langue. Par contre, le composé *medecine-ball* serait considéré comme un hybride, l'élément *ball*, emprunté directement à l'anglais, étant privé d'autonomie en français.

Tout compte fait, l'hybridation prend en compte au moins deux éléments hétérogènes en présence. Le locuteur devra alors se doter d'un peu de compétence afin de les distinguer, surtout quand on est en présence d'une langue dont la maîtrise est relativement basse ou moyenne. Cette problématique est développée dans la section qui suit.

1.2. Degré de compétence linguistique

Le débat sur le degré de compétence linguistique du locuteur a été entrepris à partir des années 1980, notamment par Corbin (1987) et Buttler (1990). La question fondamentale

est la suivante : quel type de compétence doit-on prendre en considération pour évaluer le caractère hybride d'une lexie ? Celle du sujet parlant moyen ou bien celle du linguiste, compte tenu de son savoir théorique, et en particulier historique ?

Selon Corbin (1987 : 101) cité par Kortas (2009 : 540), le linguiste dispose d'atouts indéniables en ce qui concerne l'analyse des données linguistiques. Il dit en substance :

L'étymologie et, plus largement, les informations historiques, permettent : a) d'élargir le champ des données synchroniques « pour expliquer le comportement linguistique synchronique des mots construits, quand tous les autres types d'explication se sont révélés inopérants [...] » ; b) de compléter la compétence défaillante du morphologue synchronicien.

Cependant, le linguiste quoiqu'étant plus disposé à fournir les informations historiques et à expliquer les phénomènes linguistiques qui s'opèrent dans la langue ne devait pas être pris pour repère dans l'évaluation de l'hybridité des lexies. Il est donc indiqué de considérer la compétence du locuteur moyen n'ayant pas forcément une bonne maîtrise du fonctionnement des langues impliquées dans l'hybridation. D'ailleurs, et comme c'est le cas dans le présent travail, les données ne sont pas fournies par des linguistes ou des locuteurs chevronnés de la langue française.

2. Typologie des hybrides

La prise en compte des résultats obtenus de Galliot (1954), Guilbert (1975), Lafage (1998), Kortas (2009), Petit (1998, 1999), Polguère (2003) et Keita (2013) permet de distinguer trois grands types d'hybrides : l'hybridation phonétique, l'hybridation morphologique et l'hybridation syntaxique. La description du système lexical étant l'objectif de cette étude, nous ne traiterons que de l'hybridation morphologique. Celle-ci porte sur les lexies et procède par composition et par dérivation.

2.1. Hybridation par composition

Les composés hybrides en français parlé et écrit au Togo sont des lexies contenant deux ou plus de deux morphèmes lexicaux n'appartenant pas tous à la même langue : l'un relève

de la langue française et l'autre d'une langue africaine ou de l'anglais. Il y existe aussi des composés hybrides pour lesquels les constituants proviennent de deux langues africaines différentes.

Keita (2013) abordant la question dans le français parlé au Burkina Faso propose le classement suivant :

- Français + langue africaine (*cabinet potopoto*) ;
- Langue africaine + français (*warbaloque*) ;
- Langue africaine 1 + langue africaine 2 (*burkinabé*) ;
- Langue africaine + anglais (*Miss pugbedré*) ;
- Français + anglais (*Deni Show*).

Une exploration des différents éléments de notre corpus nous permet de maintenir le même classement dans cette étude du phénomène dans le FPT. De ces différentes structures morphologiques se dégagent deux types d'hybridation par composition : l'hybridation par composition populaire et l'hybridation par composition savante. Ainsi, on a les composés hybrides populaires et les composés hybrides savants.

2.1.1. Composés hybrides populaires

Les composés hybrides populaires sont ceux dont les composants sont syntaxiquement et sémantiquement autonomes dans l'une des langues impliquées. En ce qui concerne la valeur fonctionnelle ou catégorie grammaticale, les composés hybrides populaires sont essentiellement des nominaux et des verbaux.

(i) Composés hybrides populaires nominaux

Ils sont sous-tendus par un besoin de spécification du référent et aussi par snobisme. Le besoin de spécification est fortement ressenti dans deux cas intimement liés :

- lorsqu'il s'agit de s'exprimer en français, langue dont la maîtrise est insuffisante ;
- lorsqu'il est question de dénommer des objets, des choses ou des notions qui ne relèvent que de la réalité culturelle africaine et qui, par conséquent, n'existent pas dans la culture française ou qui ne correspondent pas exactement à ce qui y existe.

Quant au snobisme, il se justifie par le fait que les locuteurs, par sensation, utilisent sciemment des lexies issues

de deux langues différentes, alors qu'ils auraient pu se passer des désignations hybrides sensationnelles en recourant à des constituants appartenant tous à la langue française.

Les composés hybrides populaires nominaux résultent essentiellement de l'opération de calque. Il s'agit de traductions littérales nécessitant le recours à une lexie étrangère au français. Cela est pour mieux dénommer des objets ou des choses ou encore pour mieux transmettre le message à l'auditeur. Quelques fois, c'est à défaut d'équivalent approprié en français que l'on procède ainsi.

Sur le plan morphosyntaxique, nous notons deux types de composés hybrides populaires : les composés hybrides populaires nominaux à structure combinatoire spécifique et les composés hybrides à structure syntaxique ordinaire.

Les premiers sont les composés hybrides nominaux formés en combinant deux ou plusieurs unités lexicales sans l'aide d'une préposition, et avec ou sans trait d'union. Ils se subdivisent en : Nom + nom, Nom + adjectif ou Adjectif + nom, et Groupe nominal hybride.

➤ **Nom + nom**

- (1) **Sauce dékou**⁴ *'sauce à base de noix de palme'*
- (2) **Sauce kəɖɔyɔ (kəɖɔrɔ)** *'sauce à base de feuilles de baobab'*
- (3) **Pays kabiye** *'territoire naturel des Kabiye'*
- (4) **Sauce gnatou** *'sauce à base de feuilles d'oseille de guinée'*
- (5) **Foufou bar** *'endroit dans lequel on vend à boire et à manger avec de l'igname pilé comme plat principal'*
- (6) **Foufoumix** *'appareil électrique servant à piler de l'igname'*
- (7) **Célébration d'Agbogbo-za** *'célébration de la fête de la diaspora éwé à Notsè'*
- (8) **Danse habiyè** *'danse religieuse des Kabiye de la Kozah lors de laquelle ceux qui possèdent des pouvoirs extra sensoriels dansent et font des prodiges'*
- (9) **Danse kamou** *'danse traditionnelle des Kabiye qui a généralement lieu après la récolte du sorgho'*
- (10) **Danse agbadja** *'danse traditionnelle des Ewé'*

⁴ L'orthographe des items relevant de l'éwé et du kabiye tient compte des données telles qu'elles se présentent sur le terrain et non selon les normes orthographiques définies par les académies de langues nationales.

(11) **Cube evivi** *'sorte de cube fabriquée au Togo pour la cuisine''*

(12) **Miss campus** *'jeune reine de beauté élue dans un concours parmi les étudiantes''*

Les deux noms qui entrent dans la formation de l'hybride appartiennent à deux langues différentes : français + éwé dans l'exemple (1), (10) et (11) ; français + kabiyè dans les exemples (2), (3), (4), (8) et (9) ; éwé + français dans l'exemple (5) ; éwé + anglais dans l'exemple (6) puis anglais + français dans l'exemple (12). Dans tous ces exemples, il ressort que le terme de la deuxième langue du composé hybride vient déterminer celui de la première langue.

Nom + adjectif ou Adjectif + nom

Dans cette structure, le constituant nominal provient de l'éwé (13), (14), (17) ou du kabiyè (16) et (19) tandis que le constituant adjectival provient du français. Il est des cas où le constituant nominal provient du français alors que le constituant adjectival vient d'une des langues nationales (15). Dans l'exemple (18), c'est la langue kabiyè qui est en position nominale et le français en position adjectivale.

(13) **Esi glacé** *'eau glacée''*

(14) **Amakoumé chaud** *'pâte fermentée chaude''*

(15) **Tête kolongolo** *'tête (entièrement) rasée''*

(16) **Tobing propre** *'derrières (fesses) de filles d'une belle rondeur''*

(17) **Akpan glacé** *'bouillie de céréales (maïs en général) mélangée de sucre et de glace''*

(18) **Vrai évalo** *'robe de dame d'un certain rang social''*

(19) **Hélim nomade** *'internet haut débit nomade''*

La structure **Adjectif + nom** (18) est nettement moins productive que celle **Nom + adjectif** (13, 14, 15, 16, 17 et 19). En plus, la structure **Nom + adjectif** a une plus grande déductibilité sur le plan sémantique. Cela est dû au fait qu'elle est plus conforme à la syntaxe du français.

Groupe nominal hybride

Il s'agit de groupement d'éléments nominaux (nom, numéral, adjectif...) fonctionnant comme nom, et les éléments appartenant à au moins deux langues différentes, en l'occurrence le français et le kabiyè ou l'éwé. Ce groupe, contrairement aux précédents, se caractérise par l'introduction de la préposition « de ».

- (20) **a- Jus de télim** *''jus fabriquée à base de (poudre de) pain de singe''*
- (21) **b- Jus d'alangba** *''jus fabriquée à base de (poudre de) pain de singe''*
- (22) **Vente de sodabi** *''vente de boisson alcoolisée obtenue à partir de la distillation du vin de palme (ou parfois du sucre)''*

(ii) Composés hybrides populaires verbaux

Ils sont aussi abondants, mais moins figés et moins lexicalisés que les composés hybrides nominaux. Les composés hybrides verbaux recueillis attestent deux types de structures : Verbe + Adverbe ou Verbe + COD. Pour la première structure, illustrée par les exemples (22), (23) et (24), le verbe est de la langue française pendant que l'adverbe est soit de l'éwé (22, 23) soit du kabiyè (24). Pour la deuxième structure, le verbe est de la langue française tandis que le COD est d'une des deux langues africaines décrites (Voir les exemples 25 et suivants). Il existe aussi quelques cas où le COD est de l'anglais.

- (23) **Rester kpooo** *''rester tranquille ...''*
- (24) **Manger kaba kaba** *''manger vite ou rapidement''*
- (25) **Aller aux évalas** *''prendre part aux rites initiatiques des jeunes garçons Kabiyè''*
- (26) **Boire tckoukoutou** *''boire de la boisson produite à base du sorgho''*
- (27) **Manger tchotou** *''manger une sauce comprenant du soumbala (moutarde traditionnelle)''*
- (28) **Danser agbadja** *''danser la musique traditionnelle des Ewé''*
- (29) **Danser kamou** *''danser la musique traditionnelle des Kabiyè qui généralement lieu après la récolte du sorgho''*
- (30) **Danser gwéta** *''esquisser des pas de danse de l'un des albums des Toofan (artistes togolais)''*
- (31) **Manger du gari** *''manger de la farine du manioc''*
- (32) **Faire akpéma** *''faire la cérémonie initiatique des jeunes filles kabiyè''*
- (33) **Faire kondonaa** *''subir des cérémonies initiatiques de la deuxième classe d'âge. Autrefois, après ces cérémonies, le jeune est prêt pour la guerre.''*

- (34) **Célébrer epe-ekpé** *‘‘célébrer la fête du nouvel an des guins à Aneho (Togo)’’*
- (35) **Vendre du kom** *‘‘vendre de la pâte fermentée de maïs, faite en boule et vendue généralement avec une sauce de tomate pimentée’’*
- (36) **Faire ablo** *‘‘faire des boules de céréales (maïs et/ou riz) mélangées de sucre et consommable avec ou sans la sauce de tomate’’*
- (37) **Prendre zémidjan** *‘‘prendre un taxi-moto’’*

Les exemples mentionnés ci-haut à quelques exceptions près des deux premiers contiennent des COD relevant des pratiques culturelles typiquement éwé ou kabiyè. Dans les exemples 24, 25 ou 28, **évala**, **tchoukoutou** ou encore **kamou** ne sont que des éléments de la culture kabiyè. Leurs équivalents en français ne seront que traduction ou interprétation. Il en est de même pour l'éwé dans les exemples 27, 33 ou encore 35. Le sémantisme de ces hybrides est lié à la fois au français et aux deux langues nationales.

2.1.2. Composés hybrides savants

Ce sont des composés hybrides formés d'un radical provenant du grec ou du latin et considéré comme savant et d'un radical provenant principalement du kabiyè ou de l'éwé.

Contrairement aux radicaux populaires, les radicaux dits ‘‘savants’’ ne sont pas autonomes synchroniquement et leurs sens ne sont généralement perceptibles que par les initiés ou par des locuteurs de niveau ‘‘acrolectal’’.

Les radicaux savants souvent rencontrés sont : **-cine**, **-logue**, **-cratie**, **-drome** et **-phone**.

- (38) **Lossomicine** *‘‘boisson locale faite à base du sorgho’’*
- (39) **Éwélogue** *‘‘spécialiste de l'éwé (quelques fois par ironie en milieu étudiantin)’’*
- (40) **Kabiyècratie** *‘‘pouvoir ou suprématie des Kabiyè’’*
- (41) **Éwécratie** *‘‘pouvoir ou suprématie des Éwé’’*
- (42) **Tchakpalodrome** *‘‘endroit où l'on vend et consomme du tchakpalo’’*
- (43) **Tchoukoutoudrome** *‘‘endroit où l'on vend et consomme du tchoukoutou’’*
- (44) **Kabiyèphone** *‘‘locuteur (natif ou non) du kabiyè’’*
- (45) **Éwéphone** *‘‘locuteur (natif ou non) de l'éwé’’*

C'est une infime partie des locuteurs qui utilisent les composés hybrides savants. À l'exception de l'exemple (37) qui est disponible sur toute l'étendue du territoire togolais, les autres exemples n'ont été trouvés qu'en milieu estudiantin notamment à l'université de Kara et à l'université de Lomé. De plus, les exemples (41) et (42) sont des analogies langagières venant de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso⁵.

2.2. Hybridation par dérivation

Il s'agit des lexies formées d'une base et d'un affixe ou d'une désinence ne relevant pas de la même langue. La base est une lexie étrangère au français « standard » ayant en FPT le statut d'emprunt ou pas. Elle provient généralement d'une langue nationale. L'affixe et la désinence sont du français « standard ».

Nous distinguons deux types de dérivés hybrides : les dérivés hybrides nominaux et les dérivés hybrides verbaux.

2.2.1. Dérivés hybrides nominaux

Les dérivés hybrides nominaux sont en nombre réduit et souvent peu populaires. Ils fonctionnent comme des substantifs, des adjectifs ou des adverbes.

- (44) **Galicien** '*personne qui s'adonne grandement à la consommation de la farine du manioc*'
- (45) **Faurisme** '*doctrine politique de Faure*'
- (46) **Eyadémaïsme** '*doctrine politique d'Eyadéma*'
- (47) **Mendèfrérisme** '*népotisme*'
- (48) **Togolité** '*caractère propre togolais*'
- (49) **Togolaisement** '*d'une manière togolaise*'
- (50) **Gnassingbique** '*relatif à (ou qui concerne) la famille Gnassingbé*'
- (51) **Gnassingbiquement** '*d'une manière gnassingbique*'

Les suffixes utilisés dans ces exemples permettent respectivement de former des substantifs désignant des agents (45) ou exprimant l'appartenance à un groupe ou à un système (46), (47), (48) et (51) ou encore indiquant un caractère (49). L'exemple (49) n'est pas qu'un substantif mais aussi un adjectif. Les seuls adverbes de ce groupe (50) et (52) se sont appuyés respectivement sur « togolais » et sur « gnassingbé ».

⁵ Voir Keita (2013) et Lafage (1998)

2.2.2. Dérivés hybrides verbaux

Les dérivés hybrides verbaux attestent la structure : **Base étrangère + désinence verbale française**

Nous distinguons la désinence de l'affixe dérivatif. Le premier est un affixe qui apporte une information grammaticale, le second un affixe qui permet d'obtenir une nouvelle unité lexicale. Ils permettent de distinguer deux types de dérivation : la dérivation flexionnelle et la dérivation affixale.

En FPT, la désinence **-er** est adjointe à des bases nominales pour former des verbes, ce, par dérivation flexionnelle. Cette opération peut se faire directement ou s'accompagner par l'adjonction d'une consonne ou d'une voyelle pour des raisons d'euphonie. De ce fait, on peut obtenir deux ou plusieurs variantes phonétiques et graphiques.

Les dérivés hybrides verbaux attestent la structure :

Base étrangère + affixe verbal français

Cela permet ainsi d'obtenir une nouvelle unité lexicale.

(52) **Gbotémiser** *''jeter un sort à quelqu'un''*

(53) **Kabiyèiser** *''naturaliser ou annexer au compte du/des Kabiyè''*

(54) **Lèrouer** *''dribler''*

(55) **Togoliser** *''naturaliser ou annexer au compte du Togo''*

Chacune de ces unités lexicales contient une base issue des réalités togolaises et un suffixe français (-er).

3. Productivité lexicale

La productivité lexicale est selon Keita (2013 : 99) « *la possibilité d'une unité lexicale à produire de nouvelles unités lexicales* ». À l'instar des autres unités lexicales, la productivité des lexies hybrides en FPT est liée à un certain nombre de paramètres dont la catégorie grammaticale, la lexie elle-même, la nature de l'affixe.

3.1. Productivité des lexies hybrides et catégories grammaticales

On rencontre plus de noms hybrides que de verbes et d'adjectifs hybrides ; rarement les adverbes hybrides. Cela s'explique, entre autres, par le fait que le recours à l'hybridation se fait beaucoup plus dans le cadre des dénominations que des expressions d'actions ou de

caractérisation. Au sein de chaque catégorie, il existe des éléments plus productifs que d'autres.

3.2. Productivité des lexies hybrides et unités lexicales

Une même unité lexicale peut servir à la formation de plusieurs composés et dérivés hybrides. Soulignons que la productivité fondée autour du toponyme Togo, des ethnonymes éwé et kabiyè, des termes désignant des mets spécifiques au Togo, des noms d'hommes célèbres est élevée. Elle est à l'instar de ce qui se passe dans les autres variétés du français régional.

Exemples :

(56) **Togo** → *togolité, togolaisement*

(57) **Kabiyè** → *kabiyèïser, kabiyècratie, kabiyèphone*

(58) **Éwé** → *éwélogue, éwéphone*

(59) **Éyadéma** → *éyadémaïsme, éyadémicine*

(60) **Gnassingbé** → *gnassingbique, gnassingbéquement*

Cette productivité des unités lexicales, au regard des études réalisées par Lafage (1998) et Keita (2013), est de loin moins poussée que celle rencontrée dans les particularités lexicales du français du Burkina Faso ou encore moins celui de la Côte d'Ivoire. Cependant, elle prend progressivement de l'ampleur chez les jeunes scolarisés et dans la presse privée⁶.

3.3. Productivité des lexies hybrides, des affixes et des structures lexicales

Hormis les lexies à base d'une plus grande productivité, il y a des affixes, notamment des suffixes qui sont plus productifs dans le processus de l'hybridation. C'est ainsi que les suffixes les plus productifs dans la formation des noms hybrides sont : **-ien**, **-isme**, **-ment**. Pour la formation des verbes hybrides, c'est le suffixe **-er** qui est le plus productif.

Pour ce qui est du paramètre productivité des lexies hybrides et structure lexicale ou morphologique, nous notons qu'au niveau de la composition par hybridation, la structure **Nom + adjectif** est nettement plus productive que celle **Adjectif + nom**. Cela est dû au fait qu'elle est plus conforme à la syntaxe du français.

⁶ Pour la presse privée, il s'agit principalement de Sika'a et de City FM dans son « Journal de l'humour ».

Conclusion

Trois grands points ont été abordés dans le présent article. Il s'agit successivement (1) des critères d'hybridation, (2) de la typologie des hybrides et (3) de la productivité lexicale des hybrides. Deux critères principaux des hybrides ont été mentionnés : le paramètre d'allogénéité et degré de compétence linguistique. En ce qui concerne la typologie, il a été analysé les hybrides par composition et ceux par dérivation. Pour ce qui est de la productivité lexicale, il a été relevé le fait qu'elle soit liée à la catégorie grammaticale de l'hybride, à la lexie elle-même et à la nature de l'affixe.

Notre réflexion sur l'hybridation et la productivité lexicale en FPT nous a permis de constater que l'hybridation en tant que procédé de création lexicale est fortement représentée au Togo. Son ancrage se voit à travers les différents composés hybrides populaires, composés hybrides savants et les dérivés hybrides. Son lien avec la situation de multilinguisme et aussi avec un environnement de plus en plus scolarisé s'avère à travers la présence des langues de l'échiquier linguistique togolais, à savoir le français, l'éwé, le kabiyè, l'anglais, etc. Cette dimension sociolinguistique est renforcée par la nature des différentes structures morphologiques des hybrides. La productivité lexicale à l'intérieur du procédé de l'hybridation a permis de constater que la composition hybride est plus productive que la dérivation. De plus, certaines lexies et certains affixes sont à la base d'une plus grande productivité lexicale.

Bibliographie

- Buttler D., 1990, « Hybrydy w nowym słownictwie polskim », dans *Poradnik Językowy*. Vol. 2, p. 145-150.
- Corbin D., 1991, « La formation des mots : structures et interprétations », dans *Lexique*. Vol. 10, p. 7-30.
- Dubois J., 2011, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris, Harmattan.
- Dubuc R., 2002, *Manuel pratique de terminologie*. 4^e édition. Montréal, Linguattech.
- Galliot M., 1954, *Essai sur la langue de la réclame contemporaine*. Toulouse, E. Privat.
- Guilbert L., 1975. *La créativité lexicale*. Paris, Larousse.

- Keita A., 2013, « Hybridation et productivité lexicale en français parlé au Burkina », dans *Sudlangues*, Dakar, R E I S L, p. 88-101.
- Keita A., 2000, « Emprunts du français aux langues nationales : acceptabilité, intégration et traitement lexicographique. Cas du Burkina Faso », in Latin D. et Poirier C. (éd.), *Contacts de langues et identités culturelles*, Universités francophones, Laval, Presses de l'Université de Laval, p. 209-220.
- Keita A., 1998, « Fantaisie lexicale et néologie : le cas de JJ : Presse écrite en français au Burkina Faso », dans *Le français en Afrique*, N° 12, 153-161.
- Kortas J., 2009, « Les hybrides lexicaux en français contemporain : délimitation du concept », dans *Meta : Journal des traducteurs*, Vol. 54, N°3, 533-550.
- Lafage S., 1998, « Hybridation et français des rues à Abidjan », in QUEFFELEC A. (éd.), *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Aix-en- Provence, Pub. Université de Provence, p. 279-291.
- Mouzou P., 2015, *Terminologie mathématique français-kabiyè*. Thèse de doctorat, Lomé, Université de Lomé.
- Péré-Kèwèzima K., 2010, « Problématique de la néologie dans les langues africaines : cas du kabiyè » dans *Geste et voix*, N° 9. 57-85.
- Petit G., 1999, « La double hybridation de l'unité lexicale » dans *Linx*. N° ?, p. 137-158.
- Petit G., 1998, « Un phénomène d'hybridation sémiotique et sémantique : les noms familiers » dans *Le Français Moderne - Revue de linguistique Française*, CILF (Conseil International de la Langue Française), Tome LXVI (1), 27-56.
- Polguère A., 2003, *Lexicologie et sémantique lexicale, notions fondamentales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

LA PLURALITE VERBALE EN KOULANGO

KRA Kouakou Appoh Enoc*

Résumé

Les langues ont recours à différentes formes pour exprimer la pluralité. Au niveau du mot, la pluralité peut être liée à la flexion verbale. La pluralité est un trait sémantique qui, dans la catégorie verbale, par exemple, décrit une action, un événement ou un procès. En koulango, les moyens d'expression de la pluralité sont : la reduplication du lexème verbal, la flexion verbale à travers les suffixes pluriels **-tò** et **lè** et l'aspect habituel. Dans cette langue, le sémantisme de la pluralité, exprimé à travers différents marqueurs, permet de nuancer, le concentratif, le dispersif, l'itératif.

Mots clés : pluralité, verbe, reduplication, flexion verbale, habituel.

Abstract

Languages resort to various forms to express plurality. At the level of the word, plurality can be linked to a verbal flexion. Plurality is a semantic feature which, in the verbal category, for example, describes an action, an event or a process. Plurality in koulango can be expressed by: the reduplication of the verbal lexeme, the verbal flexion through pluratives **-tò** and **-lè** and the habitual aspect. In this language, the semantic contents of plurality expressed by these markers allows to qualify the concentrative, the dispersive and the iterative.

Keywords: plurality, verb, reduplication, verbal flexion, habitual.

Introduction

La pluralité au niveau linguistique est l'un des traits de distinction sémantique qui peut se manifester dans les formes relevant de la plupart des catégories syntaxiques telles que le nom, le verbe, l'adjectif, le numéral. Des études sur le koulango (Kra 2005, 2006), ont mis en évidence les aspects de la pluralisation dans les noms. Un aspect peu étudié, dans cette langue, a trait à la manifestation du pluriel dans le procès (état

* Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan ; Email : kranoc@yahoo.fr

ou action). Il y a donc lieu d'élucider les questionnements suivants: quelles sont les marques formelles de la pluralité dans le verbe en koulango? En quel sens les actants induisent-ils l'idée de pluralité?

Le koulango, langue issue de la famille linguistique Niger-Congo (Manessy, 1982 et 1999 ; Naden, 1989 ; Miehé, 2007), fait partie des langues frontalières du phylum gur, à l'instar du sénoufo, du lorhon ou téen et du lobiri. Le koulango couvre le Nord-Est de la Côte d'Ivoire et le Sud-Ouest du Ghana. On distingue deux variétés dialectales de cette langue, à savoir le koulango Nord ou koulango de Bouna et le koulango sud ou koulango de Bondoukou (Kra, 2006). Notre enquête porte sur la variété dialectale du Koulango de Bondoukou.

La présente étude s'intéresse à la caractérisation de la pluralité verbale. L'analyse décrira notamment les marques formelles et les spécificités sémantiques. Notre démarche consistera, d'abord, à définir le concept de pluralité verbale par opposition à la pluralité nominale, ensuite, à décrire les différents moyens d'expression de la pluralité dans le procès, de même que les propriétés actancielles, et enfin à examiner quelques valeurs sémantiques qu'induisent la notion de pluralité verbale en koulango.

1. Cadre théorique et caractérisation conceptuelle

Le moyen d'expression de la pluralité verbale concerne le procès et les actants. Pour rendre compte des faits, il serait intéressant d'analyser le cadre théorique qui sous-tend l'idée de pluralité dans la caractérisation du procès et de l'actant ; puis de préciser les concepts de pluralité et de procès tels que nous l'envisageons dans le cadre de cette étude.

1.1. Cadre théorique

La caractérisation de l'actant se fait dans la perspective de Tesnière (1966). Selon les auteurs qui reprennent son point de vue, le verbe se définit par son « module actanciel » (Pottier : 1992) ou sa « valence » (Lazard : 1994) c'est-à-dire le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir. Chaque verbe diffère par sa valence. De cette acception de la valence procède le classement des verbes comme suit :

- avalents, sans actant (en français, le sujet impersonnel) ;

- monovalents, uniactanciels ; ils admettent un seul actant ou prime actant (sujet de l'énoncé) ;
- bivalents, biactanciels ; ils admettent deux actants, un prime actant (sujet de l'énoncé) et un second actant (objet, patient de l'énoncé) et ;
- trivalents, triactanciels ; ils admettent trois actants, un prime actant (sujet de l'énoncé), un deuxième actant (objet, patient de l'énoncé) et un tiers actant (objet bénéficiaire de l'énoncé).

Les verbes sans actant ne s'appliquent pas ici. La raison semble évidente : l'absence de l'actant écarte, de fait, toute possibilité de pluralité. En français, le verbe *pleuvoir* ne s'emploie pas avec un sujet au pluriel : *Il pleut* est admis contrairement à **Ils pleuvent*.

Quant au premier actant, il permet d'exprimer la pluralité du procès. Un rapprochement des énoncés (1 et 2) ci-dessous permet de faire le constat suivant : en (1) le procès exprimé par le verbe **cèi tomber** décrit une action unique. En (2), il présente autant d'actions que d'*enfants*. Chacun d'eux est à l'origine ou expérimente un événement exprimé par le verbe. Ainsi, dans cet énoncé, le verbe exprime plusieurs actions par l'entremise de la pluralité du nom sujet.

(1) **bìì** **cèi**
Enfant+SG Acc.+tomber
Un enfant est tombé.

(2) **bùgò** **cèi**
Enfant+PL Acc.+tomber
Des enfants sont tombés.

Tout comme le premier actant sujet, le deuxième actant complément d'objet participe à l'expression de la pluralité du verbe. L'énoncé (3) décrit une seule action si l'on considère le nombre (singulier) du nom objet **bìì enfant**. L'action se pluralise lorsque le même nom est au pluriel. L'action *de frapper à l'aide d'une chicotte* se répète autant de fois qu'il y a d'*enfants*. Elle se fait alternativement sur chaque *enfant*.

- (3) hò fíì bíì
 il Acc.+frapper enfant+SG
 Il a frappé un enfant à l'aide d'une chicotte.
- (4) hò fíì búgò
 ils Acc.+frapper enfant+PL
 Il a frappé des enfants à l'aide d'une chicotte.

Le troisième actant, le bénéficiaire, laisse transparaître la pluralité dans les conditions ainsi définies. Le bénéficiaire dans l'énoncé (5), à savoir le nom singulier **bíì** *enfant*, suppose l'unicité de l'événement exprimé par le verbe **céi** *offrir* contre la multiplicité exprimée en (6) et (7) avec l'emploi de **búgò** *enfants* au pluriel. Si celui-ci (le nom) est unique, le procès le sera aussi. Par ailleurs, l'énonciateur peut décider de rendre manifeste le pluriel du procès s'il considère que le même objet est attribué alternativement aux différents bénéficiaires. On pourrait citer les exemples suivants :

- (5) hò céi zólónó bíì
 il Acc.+offrir chemise enfant+SG
 Il a offert une chemise à un enfant
- (6) hò céi zólóú búgò
 il Acc.+offrir chemise enfant+PL
 Il a offert des chemises à des enfants
- (7) hò céi zólónó búgò
 il Acc.+offrir chemise enfant+PL
 Il a offert une chemise à des enfants

1.2. Caractérisation conceptuelle

L'analyse des interactions verbales implique de considérer la notion de pluralité. Cette notion peut être caractérisée en rapport avec celle de singularité, de multiplicité et de répétition.

La singularité peut désigner :

- le singulier dans les noms discret « *une maison* » ; (*la maison* entité unique s'oppose aux *maisons* plusieurs entités) ;

- la pluralité dans l'opération du renvoi à la notion « *L'homme est mortel* » ; (*l'homme* en tant que humain traduit le singulier face *aux hommes* (pluriel) ;
- la pluralité dans les noms exprimant le collectif « *palmeraie* » ; (*la palmeraie* (singulier), exprime le pluriel si l'on considère *les palmiers* (pluriel) qui sont dans le champ.

Dans le domaine du procès, la pluralité se réfère à tout ce qui est plus d'un. L'action ou l'événement exprimé par le verbe est accompli plus d'une fois. En français, le verbe *crier* décrit une action, soit *crier* une fois. En revanche, *piailler* indique une succession de l'action unique de *crier*.

Singularité	:	<i>crier</i>	:	pousser un cri
Pluralité	:	<i>piailler</i>	:	pousser plusieurs cris

Dans le même paradigme sémantique, la pluralité se rapporte à la multiplicité quand celle-ci renvoie au pluriel. De plus, la pluralité peut évoquer la répétition de l'action, de l'événement ou de l'état en plusieurs endroits comme c'est le cas dans plusieurs langues Niger-Congo. L'idée de répétition, en koulango, se conçoit comme la réalisation d'une action ou d'un événement, à de nombreuses reprises. C'est ce que montrent les exemples suivants :

- (8) **bii** noir (*en un endroit, uniforme*)
- (9) **bii bii** noir (*par endroits / plusieurs par endroits*)

S'agissant du concept de procès, il peut être considéré sous deux acceptions. D'une part, Groussier et Rivière (1996) estiment que le procès peut être envisagé comme une marque de l'action exprimée par le sujet. Ici, toutes les notions (action et état) que le verbe peut dire du sujet sont concernées. D'autre part, « *On dit d'un verbe qu'il indique un procès quand il exprime une "action" réalisée par le sujet de la phrase.* » (Dubois et al. 2002 :380). La nuance entre ces deux acceptions se situe, globalement, à deux niveaux : la présence de toutes notions (états et actions) et l'absence de la notion d'état. Notre étude est envisagée sous le premier point de vue ; dans la mesure où il semble répondre au mieux au problème abordé ;

précisément parce que le procès exprimé par le verbe koulango peut être un état ou une action.

Le terme de pluralité intègre ici le même champ sémantique que la multiplicité et la répétition.

2. Quelques moyens d'expression de la pluralité verbale

La pluralité verbale en tant que fait ou concept envisagé au pluriel peut être exprimée dans le prédicat verbal ou dans le procès. Colombel (2000:5) à propos de la pluralité verbale dans les langues tchadiques du Cameroun rattachées au groupe central et au sous-groupe biu-mandara fait remarquer que :

Les dix langues considérées présentent un large éventail de cas et de marques : souvent, une seule marque exprime ces différentes pluralités, celles des actants et celle de l'action. Parfois, la pluralité de l'action s'imbrique dans le système aspectuel ; en effet, en Afrique, il n'est pas rare de rencontrer une seule forme exprimant indistinctement ces deux catégories de pluralité, cette forme pouvant être une seconde racine s'opposant à celle du singulier.

Dans le cas du koulango, la langue recourt à la morphologie verbale (flexion verbale), à la reduplication du lexème ou encore à l'aspect habituel. Elle peut également transparaître indirectement dans le procès à travers les actants. Nous examinerons successivement la pluralité par le procès et par les actants.

2.1. Expression de la pluralité par le procès

En koulango, la pluralité du procès apparaît dans plusieurs paradigmes : la morphologie verbale, la reduplication du lexème du verbe et le morphème aspectuel de l'habituel.

2.1.1. La morphologie verbale

Deux morphèmes dérivatifs¹, à savoir les suffixes **-tɔ** et **-lɛ** constituent les marques de la pluralité du procès. Ils

*1 Nous rappelons (Cf. Kra, 2006) que les verbes et les noms du koulango ne partagent pas les mêmes suffixes dérivatifs du pluriel. Chacune des catégories possèdent ses pluralisateurs propres. Ainsi, les suffixes **-tɔ** et **-lɛ** sont spécifiques aux verbes. Toutefois, les déverbatifs, les noms formés à partir d'un radical ou d'un lexème verbal, recourent aux suffixes nominaux.

s'inscrivent dans la catégorie des dérivatifs. Ces suffixes se rattachent formellement² et s'adaptent phonologiquement³ au radical verbal par un processus productif. Sémantiquement, le radical décrit un procès unique. Du fait de la valeur plurielle du dérivatif, il en résulte une pluralité du procès du verbe dérivé obtenu.

Dans les exemples (10) et (11), le radical verbal :

- « nu », sans le dérivatif, renvoie à un événement, un procès ou un état singulier ;
- associé au dérivatif pluriel, **-tə/-lə** exprime un événement, un procès ou un état pluriel.

Radical verbal	+	dérivatif	+	Verbe dérivé
Singulier		-tə/-lə		Pluriel

- avec le morphème **-tɔ**

(10) wu > wutu arracher / arracher plusieurs fois
action d'arracher/ plusieurs actions
d'arracher
kpi > kptɔ cassé / cassé plusieurs fois
casser en deux parties / casser en plus
de deux parties

C'est le cas du suffixe **-gɔ** dans : **di** « manger » / **diɔ** « le fait de manger » / **diɔ** « nourriture ».

² Le dérivatif est un suffixe. Il peut être associé directement au lexème verbal. Dans ce cas de figure, le verbe pluriel a la séquence: lexème + dérivatif. Il peut également être indirectement rattaché au lexème ; le verbe formé est constitué de : lexème +morphème d'élargissement + dérivatif.

³ Suivant les contraintes harmoniques de la langue, chaque voyelle adapte son trait ATR à ceux des voyelles des lexèmes verbaux auxquels ils sont rattachés. Radical verbal	>	dérivatif
+ATR	>	+ATR (-tu/le)
-ATR	>	-ATR (-tø/lɛ)

fu	>	futo	<i>fouetter / fouetter plusieurs fois</i> action unique du fouetter / action de fouetter
suu	>	suutu	<i>marcher sur / marcher plusieurs fois</i> sur
ve	>	veeto	<i>casser / casser en plusieurs morceaux</i>
bugu	>	bugutu	<i>casser un morceau / casser plusieurs</i> morceaux
so	>	sogotu	<i>piquer / piquer plusieurs fois</i>
ba	>	bagato	<i>coudre / coudre plusieurs fois</i>

- avec le morphème **-le**

(11) wu	>	wule	<i>arracher / arracher pendant longtemps</i>
jere	>	jerele	<i>attacher / attacher pendant longtemps</i>
se	>	segele	<i>vanner / vanner pendant longtemps</i>
si	>	siele	<i>enlever / enlever pendant longtemps</i>
gbe	>	gbegele	<i>attacher / attacher pendant longtemps</i>
ma	>	maale	<i>construire / construire pendant</i> longtemps

La nuance sémantique entre les pluralisateurs **-to** et **-le** semble être perceptible sur l'axe temporel. Le marqueur **-to** permet de décrire des événements réalisés temporairement tandis que **-le** les conçoit de façon permanente. S'agissant du processus de dérivation, les contraintes d'occurrence de ces dérivatifs devraient être l'objet d'une analyse particulière. Néanmoins, on peut préciser que les deux suffixes sont susceptibles de s'appliquer au même verbe : (10)/(11).

2.1.2. La reduplication du lexème

La reduplication s'applique à différentes catégories syntaxiques telles que le nom, l'adjectif, l'adverbe et surtout le verbe qui fait l'objet de cette étude. Le phénomène est attesté dans les langues kwa et les langues tchadiques. Pour le premier groupe de langues, (Bogny, 2005) observe que la pluralité par la reduplication verbale apparaît dans la plupart des cas. Toutefois, le phénomène de reduplication est total pour certaines langues telles que l'abbey, l'attié, le baoulé, etc. et partiel pour d'autres notamment l'abron, l'agni, l'ashanti, etc.

Concernant le deuxième groupe linguistique, Colombel (2000:20) indique ceci :

La reduplication de la C₁V du radical est une marque pour l'ensemble de la pluralité verbale en mora, en gwendélé, et plus partiellement en lamang et en margui, langues extérieures aux monts ; elle est marque suppléante en mandara. La reduplication totale est utilisée en mouktélé pour le pluriel de l'action.

La langue koulango matérialise la pluralité verbale par la reduplication du lexème verbal.

a) Uniactanciel

	Singulier	Pluriel	
(12)	mą	mą mą	rire / rire plusieurs fois
	cei	cei cei	tomber / tomber plusieurs fois
	bą	bą bą	être mûr / être mûrs 'un certain nombre' (fruits)
	su	su su	être noir / être noirs par endroits
	luru	luru luru	être percé / être percés par endroits
	fų	fų fų	croître / croître 'un certain nombre' (semence)
	lepa	lepa lepa	mentir / mentir plusieurs fois

b) Biactanciel

	Singulier	Pluriel	
(13)	somą	somą somą	cracher / cracher plusieurs fois
	laa	laa laa	insulter / insulter plusieurs fois
	dı	dı dı	manger / manger plusieurs fois
	juu	juu juu	voler (dérober) / plusieurs fois
	kpara	kpara kpara	jurer / plusieurs fois
	su	su su	acheter / plusieurs fois
	fıa	fıa fıa	brûler / plusieurs fois

c) Triactanciel

	Singulier	Pluriel	
(14)	dah	dah dah	demander / demander plusieurs fois
	cɛɪ	cɛɪ cɛɪ	offrir / offrir plusieurs fois
	ji	ji ji	prêter / prêter plusieurs fois
	ji	ji ji	emprunter / emprunter plusieurs

Que ce soit un verbe uniactanciel, un verbe biactanciel ou un verbe triactanciel, le principe reste le même : employé seul, le verbe traduit un procès ; dupliqué, il véhicule la pluralité. Ceci peut être observé dans les exemples (12), (13) et (14). Par ailleurs, on pourrait constater des cas de triplification : le verbe apparaît trois fois de suite. Cette triple occurrence du verbe n'est pas systématique contrairement à la reduplication que nous avons présentée dans la présente section (2.1.2.).

2.1.3. Le morphème aspectuel de l'habituel

Outre la flexion et la reduplication, le pluriel du procès apparaît à travers le morphème aspectuel de l'habituel. La forme aspectuelle de l'habituel est un morphème lié au verbe et situé dans sa sphère.

Comment l'aspect habituel peut-il exprimer la pluralité du procès ? Selon Dubois (2002:230), « *on appelle habituel l'aspect du verbe exprimant une action qui se produit habituellement...* ». De ce point de vue, tout procès envisagé, dans cette perspective, induit l'idée de pluralité. C'est précisément, parce que le procès considéré se répète que l'aspect est dit « habituel ».

Soit l'énoncé :

- (15) **fàì hèèní à jó**
 ici homme Hab. piler
 Ici, l'homme (mâle) pile (habituellement).

L'aspect habituel est considéré comme tel ici parce que l'action de « piler » a été accomplie plusieurs fois. Lorsque cette action est réalisée une seule fois, on ne parle pas de l'habituel. Dans le même sens, la répétition de l'action peut être considérée comme la répétition du procès ou la pluralité du procès.

2.1.4. Combinaisons des paradigmes d'expression de la pluralité

Comme nous avons pu le constater, (en 2.1.1., 2.1.2., 2.1.3.) chaque moyen d'expression de la pluralité à savoir flexion verbale, la reduplication du lexème et l'habituel peut apparaître seul. Les moyens d'expression du pluriel peuvent se combiner :

- habituel + reduplication
 - *habituel + reduplication de verbe singulier*
 - *habituel + reduplication de verbe pluriel*
- habituel + morphologie verbale ;
- morphologie verbale + reduplication.

L'aspect habituel peut être associé aux deux autres expressions de la pluralité verbale : la reduplication et la morphologie verbale et inversement.

Habituel + reduplication: cette combinaison est présentée sous deux séquences, (- *habituel + reduplication de verbe singulier* et - *habituel + reduplication de verbe pluriel*). La première comporte un verbe « singulier » c'est-à-dire un verbe qui, dans un emploi en contexte ordinaire (associé aux aspects accompli et inaccompli) traduit un procès unique. Dans l'exemple (9), le procès est unique quand il est associé à l'inaccompli (colonne du singulier). Il traduit le pluriel lorsque l'*habituel* est employé avec un verbe singulier non dupliqué (colonne du pluriel 1) ou dupliqué (colonne du pluriel 2). La seconde séquence est constituée de verbes exprimant le « pluriel » à travers leur morphologie (lexème+dérivé pluriel) ou dans leur emploi en contexte ordinaire (associé aux aspects accompli, inaccompli (colonne du pluriel 1). Ainsi, morphologiquement, ces verbes traduisent-ils l'idée de pluralité. Lorsqu'ils sont associés à l'habituel et à la reduplication du lexème verbal, la pluralité qui est toujours de mise, est sémantiquement nuancée (colonne du pluriel 2).

- *habituel + reduplication de verbe singulier*

	Singulier	Pluriel 1	
(16)	Verbe singulier	Habituel +singulier	Habituel + reduplication de verbe singulier
	hò júú	háá jùù	háá jùù jùù

Il a volé (dérober).	Il vole (dérober).	Il vole (dérober) par moments
hò kòrì	háá kòrì	háá kòrì kòrì
Il s'est promené	Il se promène (habitude)	Il se promène par moments
hò sòmà	háá sòmà	háá sòmà sòmà
Il a craché	Il crache (habitude)	Il crache par moments

- *habituel + reduplication de verbe pluriel*

Pluriel 1	Pluriel 2
(17) Verbe pluriel	Habituel + reduplication de verbe pluriel
hò filítò	háá filítò filítò
Il a pète	Il pète par moments (habitude)
hò búgútú gè	háá bùgútù bùgútù gè
Il l'a cassé en morceaux	Il le casse en morceaux (habitude)
hò dágátó gè	háá dàgàtò dàgàtò gè
Il l'a coupé en morceaux	Il le coupe en morceaux (habitude)

Habituel + morphologie verbale : dans cette séquence, l'habituel est aussi associé à des verbes dont la morphologie indique le pluriel. Mais, ces verbes ne sont répétés.

Pluriel 1	Pluriel 1
(18)	Habituel +singulier
hò filítò	háá filítò
Il a pété	Il pète
hò búgútú gè	háá bùgútù gè
Il l'a cassé en morceaux	Il le casse en morceaux
hò dágátó gè	háá dàgàtò gè
Il l'a coupé en morceaux	Il le coupe en morceaux

Morphologie verbale + reduplication: cette combinaison associe deux moyens d'expression de la pluralité verbale à savoir la flexion ou la morphologie verbale et la reduplication du verbe.

Pluriel

(19)

hò fílító fílító

Il a pété

hò búgútú búgútú gè

Il l'a cassé en morceaux

hò dágátó dágátó gè

Il l'a coupé en morceaux

L'expression du pluriel du verbe par le procès recourt au verbe lui-même en ses différents aspects : la flexion verbale, la reduplication du lexème verbal, l'aspect habituel. De plus, on peut observer que plusieurs moyens d'expression de la pluralité verbale peuvent se combiner dans le même énoncé.

2.2. L'expression de la pluralité par l'actant

En koulango, la pluralité des actants concerne celle du sujet d'un verbe uni-actanciel, de l'objet d'un verbe bi-actanciel et du bénéficiaire d'un verbe tri-actanciel. Chaque actant exprime, sans exception, l'idée de pluralité dans le procès. Celle-ci est exprimée en mettant au pluriel les différents constituants suivants : le sujet, l'objet et le bénéficiaire. Pour les trois, la catégorie syntaxique de l'actant demeure le nom. Pluraliser le procès revient, de ce point de vue, à recourir à la forme du pluriel du nom et à en identifier le morphème. Le koulango exprime le pluriel du nom par des suffixes limités et formellement différents. L'expression de la pluralité verbale par l'actant⁴ consiste précisément à recourir à ces suffixes nominaux comme suit :

⁴ Deux exemples sont proposés par actant. Le nom du premier est au singulier ; celui du second, au pluriel. La présence du nom au singulier a un double intérêt. Elle met en évidence la différence formelle des suffixes en fonction nombre et traduit distinctement l'unicité et la pluralité du procès.

-bɛɛ		
jɛɛ	jɛbɔ	femme
-n		
dɛɛkɔ	dɛɛn	arbre
-ɔ		
dataga	dataɔ	pagne
-m		
suukpo	suum	cure- dent
-ɪ		
gbɛɛ	gbɛɪ	feuille

2.2.1. Le premier actant : le sujet

Expression du procès unique

- (20) **kàkò** **rè** **jó**
ka+kɔ rɛ jɔ
arachide+SG Déf. Acc.+pourrir
1^{er} actant N S
L'arachide est pourrie.

Expression du procès pluriel

Le suffixe **-n** du nom **kan** représente la marque du pluriel. Ce pluriel définit dans le même sens la multiplicité du premier actant et celle des états exprimés par le verbe. Dans cet énoncé, l'on traduit que plusieurs graines **kan** « arachides » sont avariées.

- (21) **kàn** **rì** **jó**
ka+n rɪ jɔ
arachide+PL Déf. Acc.+pourrir
1^{er} actant N S
Les arachides sont pourries.

2.2.2. Le deuxième actant : le complément d'objet

Expression du procès unique

- (22) **jèrè** **nì** **Sú** **játàgà**
jɛ+rɛ nɪ Su jata+ga

femme+SG Déf. Acc.+acheter pagne+SG
1^{er} actant S 2^e actant CO
La femme a acheté un pagne.

Expression du procès pluriel

Ici, la pluralité du procès découle de celle du nom **jataɔ** « pagnes », le deuxième actant. Le marqueur du pluriel est le suffixe **-ɔ**.

(23) **jɛrɛ** **nɪ** **Sú** **játáɔ**
jɛ+rɛ nɪ Su jata+ɔ
femme+SG Déf. Acc.+acheter pagne+PL
1^{er} actant S 2^e actant CO
La femme a acheté des pagnes.

2.2.3. Le troisième actant : le bénéficiaire

Expression du procès unique

(24) **cɪlɪɔ** **nɪ** **cɛi** **játágá** **jɛrɛ** **nɪ**
cɪlɪ+ɔ nɪ cɛi jata+ga jɛ+rɛ nɪ
hôte+ Déf. Acc.+offrir pagne+SG femme+SG Déf.
SG
1^{er} 2^e actant 3^e actant
actant S CO Béné.
L'hôte a offert un pagne à la femme.

Expression du procès pluriel

Le troisième actant participe à la pluralité des actions par le suffixe **-bo** du pluriel du nom **jɛbo** « femme » ou du bénéficiaire.

(25) **cɪlɪɔ** **nɪ** **cɛi** **játáɔ** **jébo** **bérɛ**
cɪlɪ+ɔ nɪ cɛi jata+ɔ jɛ+bo bɛrɛ
hôte+ Déf. Acc.+offrir pagne+PL femme+SG Déf.
SG
1^{er} 2^e actant 3^e actant
actant CO Béné.
S
L'hôte a offert des pagnes aux femmes.

2.2.4. Les trois actants : le sujet, le complément d'objet et le Bénéficiaire

Expression du procès unique par les trois actants

- (26) *badù bò nìàò c'él b'ó b'í jéré n' b'ó n'íàòsè*
badu bo nìàò+Ø H+cei bo b'ji+Ø jere+Ø n' bo n'íàòsè+Ø
Badou son oncle+SG acc+offrir son enfant+SG femme+SG Déf. son neveu+SG
 1^{er} actant S 2^e actant CO 3^e actant béné.
 L'oncle de Badou a offert sa fille en mariage à son neveu

Expression du procès pluriel par les trois actants

La pluralité du procès peut être également exprimée à travers les trois actants : le sujet, le complément d'objet et le bénéficiaire. En voici une illustration dans l'énoncé suivant :

- (27) *badù bò n'íàòb'ò c'él b'ó búg'ó j'éb'ó b'éré b'ó n'íàòs'ò*
badu bo n'íàò+b'ò H+cei bo b'ji+go jere+b'ó bere bo n'íàòs'è+soo
Badou ses oncle+PL acc+offrir ses enfant+PL femme+bo Déf. ses neveu+PL
 1^{er} actant S 2^e actant CO 3^e actant béné.
 Les oncles de Badou ont offert leurs filles en mariage à leurs neveux

Pour rendre compte de la pluralité du procès dans cet énoncé, deux interprétations sont possibles. D'une part, « *Les oncles de Badou ont offert leurs filles en mariage à leurs neveux* » sous-entend que : 1) *Badou* a plusieurs oncles ; 2) chaque oncle a une *fille* et un *neveu*. Si on estime que *Badou* a trois oncles, cela équivaldrait aux aspects indiqués ci-après :

1^{er} oncle 1 : procès singulier N°1

Actant 1	Sujet	Oncle N°1
Actant 2	Complément d'objet	Fille N°1
Actant 3	Bénéficiaire	Neveu N°1

2^e oncle 2 : procès singulier N°2

Actant 1	Sujet	Oncle N°2
Actant 2	Complément d'objet	Fille N°2
Actant 3	Bénéficiaire	Neveu N°3

3^e oncle 3 : procès singulier N°3

Actant 1	Sujet	Oncle N°3
Actant 2	Complément d'objet	Fille N°3
Actant 3	Bénéficiaire	Neveu N°3

De ce point de vue, chaque *oncle* a offert son unique *filles* en mariage à son unique *neveu*. Chacun des trois actants est unique par procès. Dans le procès n°1, chaque actant : le sujet, le complément d'objet et le bénéficiaire, est au singulier. Il en est de même des procès N°2 et N°3. Ainsi, l'addition des actants « singulier » du même paradigme donne lieu à des actants « pluriel » du même paradigme. En conséquence, le procès peut être considéré comme pluriel.

D'autre part, le même énoncé : « *Les oncles de Badou ont offert leurs filles en mariage à leurs neveux* » peut traduire que : 1) *Badou* a plusieurs *oncles* ; 2) *les oncles de Badou* ont plusieurs filles et plusieurs neveux. Ici, tout comme dans l'interprétation précédente, le procès est pluriel pour la raison suivante : chacun des oncles a offert au moins deux de ses filles en mariage à au moins deux de ses neveux. Ainsi, comme nous l'avons (en 2.2.), le pluriel des actants suffit à traduire le pluriel du procès.

On peut observer une corrélation entre la pluralité et la répétition. De ce fait, il serait intéressant d'identifier les valeurs sémantiques que peut véhiculer ce concept de pluralité.

3. Valeurs sémantiques de la pluralité

Un procès peut décrire une action ou un événement pluriel. La pluralité de l'action ou de l'événement peut concerner le temps, le lieu et les participants ou encore une combinaison de ces catégories.

3.1. La valeur concentratif

Le concentratif décrit un fait pluriel envisagé comme un ensemble d'actions ou d'événements. L'on regroupe en quelque sorte plusieurs actions en une. Le principal réside dans le collectif plutôt que dans l'individualité. Cette valeur se manifeste notamment dans les verbes à flexion **-lɛ**.

(28)	sì	enlever
	sìèlè	se dévêtir
	gbè	attraper
	gbègèlè	faire plusieurs attaches (considérée comme une action)

bà coudre
bàgàlè coudre (activité)

Ainsi, le verbe **si** est glosé par « enlever » et **siele** par « se dévêtir ». En koulango, l'on considère que **siele** « se dévêtir » est un ensemble de plusieurs actions de **si** « enlever » :

- **si zoloŋo** « enlever la chemise,
- **si bila** « enlever la culotte »,
- **si tərər̥sa** « enlever le pantalon ».

C'est le cas de **gbe** « attacher » en rapport avec **gbegele** « faire plusieurs attaches ». Dans le domaine des travaux champêtres, **gbegele** consiste à attacher la tige d'une igname à un arbre appelé « tuteur ». Lorsque l'activité est faite pour une tige, l'on utilise le terme **gbe**. Si l'on effectue plusieurs attaches au point d'en faire une activité journalière, par exemple, c'est alors **gbegele** qui est employé.

La même « démarche sémantique » lie aussi **ba** « coudre (activité ponctuelle) » et **bagalɛ** « coudre (activité permanente) ». Le verbe **ba** vise un procès ponctuel. Quand le procès est répété, au point de devenir une série d'activités qui se déroule sur une période plus ou moins longue, **ba** est substitué à **bagalɛ**, plus convenable à rendre compte des faits.

3.2. La valeur dispersive

Le dispersif s'inscrit dans les catégories spatiales et temporelles. Il dénote un événement qui a lieu simultanément dans plusieurs endroits⁵. La reduplication verbale traduit également la même valeur. Les exemples proposés sont attestés dans les trois classes de verbe : (29) a. uniactanciel, b. biactanciel et c. triactanciel.

(29)	a.	SG	PL	Glose
		bii	bii bii	noir / noir par endroits
		jò	jò jò	pourrir / pourrir par endroits
		cèi	cèi cèi	tomber / tomber plusieurs fois
	b.	pər̥i	pər̥i pər̥i	écorcher / écorcher par

⁵ L'endroit peut prendre la valeur de la proximité ou de l'éloignement, d'unité ou de diversité (le procès intervient sur un ou plusieurs supports).

			endroits
	lùrù	lùrù lùrù	percer / percer par endroits
	sò	sò sò	piquer / piquer par endroits
c.	dàlì	dàlì dàlì	demander / demander plusieurs fois
	cèi	cèi cèi	percer / offrir plusieurs fois
	jì	jì jì	emprunter / emprunter plusieurs fois

3.3. La valeur itérative

L'itératif se situe sur l'axe temporel. Il est traduit dans la plupart des verbes à suffixe **-tə**. Ici, l'événement décrit par le verbe se produit à des moments successifs.

(30)	SG	PL	Glose
	filì	filìtə	péter / péter successivement
	mù	mùtə	avaler / avaler successivement
	kpòlì	kpòlìtə	égrainer / égrainer successivement

3.4. Le dispersif et l'itératif

Le procès peut rendre compte de faits qui expriment à la fois le dispersif et l'itératif. L'on se trouve simultanément dans le temps et dans l'espace. L'action a lieu dans plusieurs endroits et à plusieurs moments. Formellement, elle est exprimée par les expressions des deux valeurs combinées. Elle rappelle l'itératif par le verbe dérivé (Pluriel 1) et le dispersif par la reduplication (Pluriel 2).

(31)	Singulier	dà	couper
	Pluriel 1	dàgàtə	couper par endroits
	Pluriel 2	dàgàtə dàgàtə	couper successivement par endroits
	Singulier	sòmà	cracher
	Pluriel 1	sòmàtə	cracher par endroits
	Pluriel 2	sòmàtə sòmàtə	cracher successivement par endroits
	Singulier	kpì	casser
	Pluriel 1	kpìtə	casser par endroits
	Pluriel 2	kpìtə kpìtə	casser successivement par endroits

Conclusion

La présente étude a essayé d'examiner les aspects morphologiques et sémantiques de la pluralité en koulango. Elle s'est appuyée sur le classement actanciel : les verbes uni-actanciels, bi-actanciels et tri-actanciels.

En substance, il apparaît que la pluralité du verbe se traduit à travers deux instances de l'énoncé : le prédicat verbal et les trois actants ou arguments. Le prédicat verbal marque le pluriel par :

- la reduplication du lexème verbal ;
- les dérivatifs pluratifs **-tɔ** et **-lɛ** ;
- la catégorie aspectuelle de l'habituel.

La pluralisation du verbe par les actants consiste en leur mise au pluriel.

D'un point de vue sémantique, on observe des valeurs associées aux actions ou aux événements conçus comme pluriels. Ainsi, la pluralité des actions dépeint les paradigmes suivants : le concentratif, le distributif, l'itératif, pris individuellement, et le distributif-itératif.

De cette étude, l'on retient également que la reduplication constitue un moyen d'expression de la multiplicité et de la pluralité utilisées dans la langue. Or, les adverbes et notamment les idéophones du koulango sont construits pour la plupart par le procédé de reduplication. Dès lors, en guise de perspectives, on pourrait s'interroger sur la valeur sémantique en rapport avec les modes de construction de ces sous-catégories syntaxiques.

Bibliographie

- Bogny Y. J., 2005, « La reduplication des verbes monosyllabiques dans les langues kwa de Côte d'Ivoire ». *Journal of African Languages and Linguistics*, V.26, 1-29.
- Colombel V. D., 2000, « La pluralité verbale dans une dizaine de langues des monts du Mandara ». *Linguistique africaine*, n°22, 5-27.
- Cusic D., 1981, *Verbal plurality and aspect*. Ph.D. Thesis, University of Stanford.
- Jarvis E., 1986, « Nominal and verbal pluralisation ». *Podoko, Journal of West African Linguistics*, n°XVI/1, 80-90.

- Kaboré R., 1998, « La reduplication ». *Faits de langues*, n° 11-12, 359-376.
- Kra K. A. E., 2006, *Etude phonologique et énonciative du koulango, parler de Tanda*. Thèse de doctorat, Côte d'Ivoire, Université de Cocody.
- Kra K. A. E., 2015, *Dictionnaire koulango-français*. Iasi, Demiurg.
- Kratzer A., 2005, « On the plurality of verbs ». *Event Structures in Linguistic Form and Interpretation*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Laca B., 2006, « Pluractionnalité ». *Sémanticopédie : dictionnaire de sémantique*. GDR 2521 CNRS. <http://www.semantique-gdr.net/dico/>.
- Lazard, Gilbert, *L'actance*. Paris, Presse Universitaire de France.
- Mel'čuk I., 1993, *Cours de morphologie générale ; Volume 1*. Montréal, CNRS Editions.
- Morgenstern A. et Michaud A., 2007, *La reduplication : universaux iconiques et valeurs en système*, *Faits de Langues*, n°29, 117-124.
- Nora B., et Edit D., 2008, *Deux concepts d'habitualité*, *Recherches linguistiques de Vincennes* [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2012, consulté le 20 mai 2016. URL: <http://rlv.revues.org/1732>.
- Ojeda A., 1998, « The semantics of collectives and distributives in Papago », *Natural language semantics*, n°6, 245-270.
- Pottier B., 1992, *Théorie et analyse en linguistique*. Paris, Hachette.
- Rose F., 2007, « Action répétitive et action répétée : aspect et pluralité verbale dans la reduplication en émérillon ». *Faits de Langues*, *Peter Lang*, n°29, 125-143.
- Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- Vydrine V., 2004, « La reduplication des adjectifs dans les langues mandé ». *Mandenkan* 39, 61-67.

Abréviations utilisées

- Acc. : Accompli
Béné : Bénéficiaire
CO : Complément d'Objet

Déf. : Défini
Hab. : Habituel
Inacc. : Inaccompli
N : Nom
PL : Pluriel
S : Sujet
SG : Singulier

**LES LANGUES EN CONTACT SUR LA LISTE
ACHTEURE¹ : APPROCHE LINGUISTIQUE
ET SOCIOLINGUISTIQUE**

ELHADJI YAWALE Maman Lawan*

Résumé

Cet article s'inscrit dans la problématique de l'étude des phénomènes linguistiques sur les réseaux sociaux et de l'utilisation des langues à travers les outils informatiques. Dans l'idée d'étudier les langues utilisées sur le site dénommé « liste Achteure » nous avons poussé plus loin nos recherches en nous intéressant aux phénomènes de contact de langues, de la « collatéralité » et de « langues de proximité ». Cela nous a permis de procéder à une analyse morpho-syntaxique des éléments linguistiques constatés dans notre corpus. Ainsi, nous avons relevé « les frontières entre les langues » et nous nous sommes rendu compte de la pertinence des traits distinctifs des différentes langues étudiées.

Abstract

This article is part of the problem of the study of linguistic phenomena on social networks and language use through computer tools. In the idea of studying the languages used on the site called " list Achteure " we pushed further our research by focusing the phenomena contact languages, and languages collaterality mixtures. This allowed us to make the mor- parsing linguistic elements found in our corpus. This allowed us to trace "the boundaries between languages" and for us to realize the relevance of the distinctive features of the different languages studied .

Mots clés : communication et interactions, sociolinguistique, contact de langues, répertoires linguistiques, plurilinguisme.

Introduction

L'objectif de cet article est d'étudier les pratiques langagières des membres de la liste Achteure. Cette dernière nous présentades langues de proximité. Cela consiste à étudier

¹« Achteure » n'est pas un mot français : c'est un mot picard qui signifie « maintenant » et la liste Achteure est une liste de diffusion, dont le but est d'échanger des informations concernant la langue picarde (une langue régionale du nord de la France).

* Département de L.A.C, Université de Zinder/Niger, Email : elhyawalelawan@yahoo.fr

une dynamique de l'espace linguistique permettant aux langues de fonctionner tantôt comme des langues distinctes, tantôt comme des variétés d'une même langue.

La coexistence de toutes les langues utilisées dans notre corpus nous révèle une situation de contact linguistique simple mais en même temps complexe. Elle est simple parce qu'on pense situer la frontière entre les langues en contact notamment entre la langue picarde, la langue française, la langue anglaise. Ainsi, nous pourrions facilement dire que tel ou tel message est écrit en français ou en anglais ou même en français-picard-anglais, les trois langues « mélangées ». La situation est complexe parce que la notion de frontière entre ces langues notamment entre le français et le picard est facile à remettre en cause. Ces deux langues, à notre avis présentent beaucoup de similitudes lexicales. Par exemple, on n'est pas sûr si tel ou tel mot appartient à la langue française ou à la langue picarde. A titre illustratif, l'expression « en attendant » est fréquente chez les locuteurs de deux langues (français et picard). La seule différence réside au niveau du phonème /ă/ dans /ă.tă.dă/ en français et en picard on prononce en « *attendant* » en remplaçant le phonème /ă/ par le phonème /è/ dans /ă.tè.dă/. C'est pour cela que nous nous posons la question, tout au long de notre étude sur la liste Achteure, si les deux langues (picard-français) sont en contact ou sont collatérales.

L'un dans l'autre, nous exposons les deux situations dans cet article avec quelques analyses sur la pratique langagière des locuteurs de notre corpus. Avant cela, nous donnons la situation linguistique avec un aperçu général du contact de langues sur la liste Achteure suivi d'un tableau récapitulatif des langues utilisées et langues en contact.

1. Problématique

De nos jours, l'internet via les réseaux sociaux est devenu un moyen de communication prisé entre les gens. Ces réseaux sociaux facilitent la communication entre les interlocuteurs (message vidéo, partage d'information en temps réel, etc.) et créent une dynamique des langues. Celle-ci a pour objectif de consolider les acquis des langues et de les promouvoir à travers les blogs, les forums etc.

Ainsi, cette dynamique linguistique via les réseaux sociaux contribue à créer un « mélange » ou un contact entre les langues au lieu de promouvoir une ou plusieurs langues.

Peut-on promouvoir ou consolider une seule langue sur les réseaux sociaux ? Cette question permet de poser les questions suivantes : Quel(s) rôle(s) jouent les réseaux sociaux dans la dynamisation d'une langue ? Quel(s) type(s) de contact y-a t'il entre les langues en présence sur les réseaux sociaux tels que les blogs ? Quelle(s) langue(s) joue-t-elle le rôle central dans les échanges entre les internautes ?

En effet, nous nous contentons, ici, d'une situation qui appréhende les « systèmes linguistiques » : car nous entendons par « langue » une réalité sociale complexe, comportant certes les données linguistiques, mais aussi les conceptions pratiques – les pratiques et les façons dont elles sont conçues, les théorisations et catégorisations, naïves ou non, qui s'en nourrissent et contribuent à les conformer, et les modes d'institutionnalisation qui les fixent relativement en fonction des rapports de forces sociales en présence (Éloy, p.14 : 1985). Dans le cas de notre étude, nous avons choisi une approche sociolinguistique de contact de langues en présence sur « la liste Achteure » afin d'analyser les phénomènes linguistiques qui en résultent. De quel type de contact s'agit-il ? Sont-elles des langues collatérales ou des langues de proximité ?

L'analyse de notre corpus nous permettra d'apporter des réponses à ces questions sur la base des analyses scientifiques.

2. Méthodologie de la recherche

Notre travail est le résultat des travaux initiés dans le cadre du projet Com-el-pic (COMmunication ELectronique en PICard). Il s'agit de décrire le fonctionnement d'une liste de diffusion en picard et sur le picard. Ce travail, commencé en novembre 2012, s'est achevé en juin 2013. Sur cette période d'un an (2012-2013), la méthodologie de travail consistait à faire l'inventaire de tous les messages écrits sur cette liste en 2009, 2010 et 2011.

Ensuite, l'équipe de recherche s'est attelée à identifier les intervenants en fonction de leurs pseudonymes ou de leurs noms propres utilisés sur la liste, lister les messages écrits et les adresses mails utilisées par les intervenants sur la liste.

Cette méthode nous a permis de lister des milliers de messages repartis sur les années (2009, 2010, 2011) considérées pour notre étude. En ce qui nous concerne, nous avons assuré la tâche qui consistait à identifier les messages qui relevaient de contact de langues d'où l'idée que nous avons

eue de mener cette étude. Nous avons, ainsi, listé tous les messages comprenant des mots ou des énoncés provenant des langues différentes. Nous proposons, sous forme du tableau, les résultats de ce que nous avons relevé comme message évoquant des situations de contact entre les langues utilisées sur la liste Achteure.

3. Questions de terminologie

Longtemps synonymes en sociolinguistique, les termes « langues proches », « langues collatérales » et « langues de proximité » recouvrent parfois des réalités différentes. Ces termes qui indiquent une situation de « distance » entre les langues expriment aussi un rapport entre différences et ressemblances. Ainsi, nous tenons à expliquer certains de ces termes pour rendre notre étude plus accessibles aux lecteurs.

Nous proposons de désigner par « langues collatérales » des variétés *proches* – objectivement et subjectivement –, aux plans linguistique, sociolinguistique et historique, les variétés tendanciuellement en contraste étant *historiquement liées* par les modalités de leur développement », Éloy, J.-M. (P.10 : 2004).

Ensuite, par « langues proches » ou « langues de proximité », nous nous référons aussi à la catégorisation faite par Eloy, J.M (P.13 :1985) qui expliquait qu'à toutes fins pratiques, il semble utile malgré tout de fixer provisoirement quelques catégories à l'intérieur de cette notion de « distance ». De façon un peu simpliste, nous proposerons donc la grille de classification suivante, qui repose sur trois critères : a) la « parenté », l'existence d'une même variété ascendante, dont on pourra préciser la « distance génétique », b) la « distinction », l'existence d'un consensus socio-politique (objectivable en discours et objectivé par des institutions) sur l'existence de deux langues distinctes, et c) l'intercompréhension :

1. il faut commencer par un degré zéro, celui de l'indistinction en tant que langues : on considère généralement qu'il s'agit de variantes de « la même langue », et l'intercompréhension est importante (grosso modo, c'est le cas général, au moins dans un sens) ; exemples : « dialectes », anglais britannique-américain, etc.

2. proximité maximale : il peut encore y avoir débat sur le fait qu'il s'agisse de deux langues, l'émergence (ou la réémergence) de l'une des deux en tant que variété distincte est récente ou en cours d'affirmation, l'intercompréhension (surtout à l'écrit) est fréquente/importante (au moins dans un sens); exemples : picard-français;
3. proximité-parenté proche : parenté historique manifeste, mais l'individuation n'est plus discutée, intercompréhension variable à l'oral, plus importante à l'écrit; exemples : russe-polonais.
4. proximité-parenté moyenne : parenté avérée et reconnaissable (surtout à l'écrit) aux lettrés, l'individuation n'est plus discutée depuis longtemps, intercompréhension nulle ou faible à l'oral et à l'écrit (sauf lettrés); exemples : français-italien.
5. proximité-parenté faible : parenté abstraite, non reconnaissable (malgré éventuellement des ressemblances typologiques), intercompréhension nulle à l'écrit et à l'oral, individuation jamais discutée; exemples : français-russe.
6. distance maximale ou indéterminée : français-japonais/chinois/ arabe/, etc.

Après la clarification terminologique, nous expliquons, dans la partie méthodologie, la démarche qui nous a conduit à des résultats nous permettant de faire des analyses scientifiques.

4. Les langues utilisées

Dans cette partie, nous faisons le constat sur les langues utilisées sur la liste Achteure. Nous verrons les langues les plus utilisées et le contact entre les langues utilisées. Les langues ainsi mentionnées sont : le français (FRA), le picard(PIC), l'anglais (ANG). Ces langues étaient-elles en contact dans certains messages. Dans ce cas de figure nous mentionnons les langues en contact comme suit : picard-français (PIC-FRA)², français-picard (FRA-PIC)³, anglais- picard (ANG-PIC)⁴,

² Un message est considéré comme (PIC-FRA) si dans son contenu les mots en picard dominant ceux en français c'est-à-dire s'ils sont plus nombreux que les mots en français.

³ Un message est considéré comme (FRA-PIC) si dans son contenu les mots en français dominant ceux en Picard c'est-à-dire s'ils sont plus nombreux que les mots en Picard.

⁴ Un message est considéré comme (ANG-PIC) si dans son contenu les mots en anglais dominant ceux en picard c'est-à-dire s'ils sont plus nombreux que les mots en picard.

français-anglais (FRA-ANG)⁵, anglais-français-picard (ANG-FRA-PIC). Nous donnons, ici le tableau de nombre des messages par année et par langue.

Tableau de nombre des messages par année et par langue

	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Français (FRA)	190	205	134
Picard (PIC)	156	160	86
Anglais (ANG)	02	00	00
Français-picard (FRA-PIC)	98	103	73
Picard-français (PIC-FRA)	19	25	06
Anglais-picard (ANG-PIC)	01	00	01
Anglais- français-picard (ANG-FRA- PIC)	02	01	00
Français-anglais (FRA-ANG)	00	01	00

Nous constatons ainsi que la langue française est la langue la plus utilisée par les membres de la liste Achteure avec le plus grand nombre d'utilisation surtout en 2010. En deuxième position vient le picard avec par exemple son plus grand nombre d'utilisation en 2010 aussi. Ensuite, vient le contact de deux langues français-picard avec leur plus grand nombre d'utilisation toujours en 2010. Le picard-français vient loin derrière le français-picard mais en quatrième position quand même avec le plus grand nombre d'utilisation aussi en 2010. L'anglais a été aussi utilisé sur la liste mais avec un faible nombre d'utilisation de deux (02) en 2009. Le mélange de trois langues français-anglais-picard a été aussi constaté sur la liste Achteure pendant les trois années maintenues pour notre étude avec deux (02) utilisations en 2009 et une seule utilisation (01) en 2010.

⁵ Un message est considéré comme (FRA-ANG) si dans son contenu les mots en français dominent ceux en anglais c'est-à-dire s'ils sont plus nombreux que les mots en anglais.

Enfin, nous constatons que les contacts entre l'anglais et le français mais aussi l'anglais et le picard n'étaient pas fréquents sur la liste Achteure.

5. Le contact de langues

Nous entendons par contact de langues, deux ou plusieurs langues supposées différentes sur le plan syntaxico-lexical qui sont utilisées comme telles par les locuteurs qui les pratiquent. Cette définition n'est pas sans complexité par le fait que nous avons, apparemment, sur la liste Achteure deux langues notamment (français-picard) avec les mêmes structures syntaxiques et avec quelques similitudes lexicales. Si le contact est aussi admis à l'intérieur⁶ et à l'extérieur⁷ d'un locuteur, nous pouvons supposer que la pratique langagière sur la liste Achteure s'inscrit mieux sur la logique du contact des langues au niveau intérieur.

La majorité des cas de contact des langues laissent présager que les locuteurs estiment avoir la maîtrise des langues en contact. Donc le locuteur est bilingue, comme l'a expliqué -Logambal Souprayen-Cavery « Il y a bilinguisme lorsqu'un individu est capable d'utiliser au moins deux systèmes linguistiques » (2010, p.36).

5.1 Les pratiques langagières

Pour annoncer cette partie sur les pratiques langagières, nous nous inscrivons dans la même perspective que Jean-Michel Eloy qui dit que « la réalité empirique, l'observable du linguiste, ce ne sont pas des langues ou variétés, ce sont des pratiques et, dans leur aspect statique, des discours, formés par les locuteurs, qui sont des sujets parlants » (1997, p.03).

En plus de la statistique donnée dans le tableau précédant, nous mettons en exergue dans cette partie les quelques cas des pratiques langagières que mettent en œuvre le contact entre les langues. La pratique langagière se définit ici comme la manière par laquelle un locuteur met en pratique sa langue, comment il

⁶ J'entends par le niveau intérieur d'un locuteur la capacité en soi de maîtriser une ou plusieurs langues.

⁷ J'entends par le niveau extérieur d'un locuteur la capacité de s'exprimer et d'échanger avec un interlocuteur en une ou plusieurs langues.

la parle et peut être en expliquant les circonstances dans lesquelles ce locuteur met sa langue en pratique. Nous expliquons les différentes pratiques langagières à travers des cas que nous relèverons de notre corpus.

Il est, à noter que les messages rapportés n'ont suivi aucune transcription autre que celle de son émetteur. Autrement dit, nous reproduisons les messages tels qu'ils ont été envoyés par leurs destinataires.

1^{er} cas:

« En attendant èm nouvrache su l'pipasso... Pour le domaine "musiquetraditionnelle" : "L'épinette du Nord"éditions Traces Folk en mai, Centre socio éducatif, Place Degroote 59190 Hazebrouck Je ne sais pas si 'éditeur existeencore!... Maislaréférenceestbonneàprendrecarlelivrecirculeparfoisd'occasion sur les "foires aux instruments" de la région. C'estuncatalogued'exposition qui date de 1997, il recense et décrit près d'unecentained'épinettes de Flandres, Artois, Hainaut etCambrésis. On en a même une trouvée à Chauny, dans!Aisne!Amiteusmintpibon.neénéetertous!Chouol'mucheu»

Nous avons dans ce message deux langues en pratique, le français et le picard. Dans ce cas et dans bien d'autres cas, nous reconnaissons les langues tout d'abord par leurs orthographes qui sont différentes les unes aux autres.

Ce premier cas nous montre, tout à fait, qu'au début du message, que son destinataire avait commencé avec la langue picarde avant de poursuivre en français pour clore son message avec quelques mots en français. En subdivisant les trois parties nous obtenons ceci :

Picard : En attendant èm nouvrache su l'pipasso

Français : Pour le domaine "musiquetraditionnelle" : "L'épinette du Nord"éditions Traces Folk en mai, Centre socio éducatif, Place Degroote 59190 Hazebrouck Je ne sais pas si l'éditeurexisteencore!...Maislaréférenceestbonneàprendrecarlelivrecirculeparfoisd'occasion sur les "foires aux instruments" de la région. C'estuncatalogued'exposition qui date de 1997, il recense et décrit près d'unecentained'épinettes de Flandres, Artois, Hainaut etCambrésis. On en a même une trouvée à Chauny, dans l'Aisne

Picard : Amiteusmintpibon.neénéetertous!Chouol'muchoux

Ce cas est représentatif de messages qui utilisent le picard et le français. Cette catégorie de messages se démarque tout d'abord par l'entrée et la fin en picard. Leurs destinataires utilisent les

premiers mots d'entrée de message en picard soit pour faire foi de leur appartenance à la liste, soit pour attirer l'attention des lecteurs membres de la liste.

Nous remarquons dans ce premier cas que l'essentiel de l'information ou le corps du message est écrit en français. Et pour son message, le destinataire a préféré dire amicalement au revoir en picard. Et pour appuyer ce cas représentatif de plusieurs autres cas, nous reproduisons le deuxième cas ainsi qu'il suit :

2^{ème} cas :

« A TERTOUS Qui peut m'en dire plus sur un certain J PILETTE, qui est l'auteur de ECH JU D'BALLON , qui est une chronique amiénoise d'une partie de ballon à la Hotoie avant la seconde guerre, tout en picard »

Ce message présente une petite différence d'avec le précédent. Cette différence réside au niveau de la fin de deux messages. Alors, dans le premier cas, nous avons relevé la fin du message avec quelques termes en picard, le deuxième cas n'en présente aucun mot en picard à sa fin. Le destinataire a juste pris soin d'annoncer son message avec le mot « tertous » en picard et rédiger tout son message en français. Considérons alors que les deux langues (picard-français) sont aussi utilisées dans ce message avec la précision suivante :

Picard : A TERTOUS

Français : « Qui peut m'en dire plus sur un certain J PILETTE, qui est l'auteur de ECH JU D'BALLON , qui est une chronique amiénoise d'une partie de ballon à la Hotoie avant la seconde guerre, tout en picard »

Ces deux langues sont en contact si on accorde le crédit de l'emploi des concepts de deux langues différentes au destinataire de ce message. Mais par ce mot qui semble-t-il voudrait dire « Bonjour », pourrions-nous considérer que ce destinataire maîtrise les deux langues ? Nous pensons personnellement que non. Quand on regarde de plus près, parmi les messages envoyés sur la liste Achteure on en voit beaucoup qui sont écrits en français avec seulement un seul mot « Tertous » et nous ne croyons pas que cela constitue un « code » commun pour les membres de la liste Achteure.

Par contre, des énonciateurs qui maîtrisent les deux langues écrivent des messages qui comprennent réellement des énoncés de deux langues différentes. C'est le cas par exemple du troisième cas que nous reproduisons ci-dessous.

3^{ème} cas :

« Salut à tertous! Si oz aimez vir des mounieux et pi intin-ne des histoères in picard, én vos génez point: i y éro d'quoè! En tant que guide agréé du Festival de l'Oiseau, je proposerai cette année 6 sorties contées en picard: sam 18 avril: Ault (15h30) dim 19: Crécy (avec Dominique Tondellier) (15h) mardi 21: Saigneville (14h) jeudi 23: le Hâble d'Ault (9h) vend 24: Saint-Valery (15h) dim 26: Saint-Riquier (9h) Tous les détails dans le guide du Festival p. 42-43 (réservations obligatoires) Pêtète à nos rvir su chés cmins »

Nous avons dans ce troisième cas, comme dans les deux cas précédents, un message écrit en deux langues. À la différence des deux autres, dans ce message tout laisse croire que nous sommes face à un cas de maîtrise de deux langues (picard-français). Nous avons subdivisé le message comme suit :

Picard : « Salut à tertous! Si oz aimez vir des mounieux et pi intin-ne des histoères in picard, én vos génez point: i y éro d'quoè »

Français : « En tant que guide agréé du Festival de l'Oiseau, je proposerai cette année 6 sorties contées en picard: sam 18 avril: Ault (15h30) dim 19: Crécy (avec Dominique Tondellier) (15h) mardi 21: Saigneville (14h) jeudi 23: le Hâble d'Ault (9h) vend 24: Saint-Valery (15h) dim 26: Saint-Riquier (9h) Tous les détails dans le guide du Festival p. 42-43 (réservations obligatoires) »

Picard : Pêtète à nos rvir su chés cmins »

Nous avons visiblement un message avec trois corps. Nous disons trois corps, parce que ce message n'a rien d'une simple apparence de maîtrise de deux langues. Nous remarquons qu'il y a bien une maîtrise de picard et de français. Ces langues sont vraiment en contact vu la manière dont le locuteur passe de l'une des langues à l'autre sans beaucoup d'interférences (nous y reviendrons). Le cas d'entrée du message est peut être édifiant avec «Salut à tertous ».

D'entrée de ce message, le destinataire prévient de sa double compétence linguistique. Ce qui n'est pas le cas des autres membres qui ne maîtrisent pas les deux langues (picard-français).

Généralement on reconnaît ceux qui ne possèdent pas cette double compétence par l'emploi seulement du mot «tertous » au début de message et du mot d'au-revoir en

picard à la fin. « Salut et tertous » c'est généralement la signature de ceux qui possèdent la double compétence (français-picard).

Dans beaucoup de messages de ce type, les destinataires « manient » les deux langues sans problème. Si nous regardons le troisième cas, nous constatons que les concepts de la fin du message n'ont rien d'un simple « au revoir » en picard, mais ce mot véhicule une autre information relevant d'une maîtrise de cette langue picarde.

Par ailleurs, nous constatons que la double compétence ne s'applique pas seulement à la maîtrise du picard et du français mais s'étend à d'autres langues comme le picard et l'anglais ou l'anglais et le français dont nous citons un exemple ci-dessous.

4^{ème} cas :

« oh my good!

J'avais oublié l'homme au picard d'or.

I rebeg bien your pardon, donc!

Bon cabotage donc »

Nous avons dans ce cas des énoncés en anglais et en français.

En le subdivisant, ce message donne :

Anglais : oh my good

Français : j'avais oublié l'homme au picard d'or

Anglais : I rebeg bien your pardon,

Même si dans notre corpus, des messages de ce genre sont très rares, nous tenons quand même à expliquer ce cas pour confirmer le contact de langues existant sur la liste Achteure. Une liste qui utilise le picard et le français. Les participants ont aussi souhaité enrichir le contexte linguistique de cet espace discursif en introduisant une troisième langue (l'anglais). Ce message nous explique la double compétence de ceux qui utilisaient ces deux langues (anglais-français). Le message est écrit en trois énoncés dont l'information principale est en français et les informations complémentaires sont en anglais. Ce cas est similaire à celui du 5^{ème} cas qui met en contact le picard et l'anglais. Pour le cinquième cas, nous avons :

5^{ème} cas :

« Very interesting indeed! Adé »

Ce cas nous donne un message très court en deux langues. Deux langues, pourrait-on dire, sont en fréquence d'utilisation très opposée. Le picard est considéré comme la

deuxième langue la plus utilisée et l'anglais la langue la moins utilisée dans notre corpus.

Le contact entre ces deux langues se fait rare sinon très rare sur la liste Achteure. Considérons, ainsi, les énoncés recueillis de deux langues (Anglais et Picard) :

Anglais: Very interesting indeed

Picard: Adé.

Ce message ne nous donne pas assez d'éléments pour comprendre si le destinataire maîtrise les deux langues ou pas. Les mots comme « Tertous », « Adé » en picard sont utilisables par la majorité des destinataires dits des « apprenants débutants » de la langue picarde pour annoncer leur appartenance à la liste.

Par ailleurs, l'autre partie du message en anglais montre clairement que l'énonciateur maîtrise la langue anglaise. Certes, l'énoncé en anglais est également court et constitue l'information essentielle dans cette séquence énonciative, mais d'autres messages plus explicites donnent clairement des informations sur les destinataires qui emploient la langue anglaise sur la liste Achteure. Nous présentons ici le sixième cas.

6^{ème} cas:

“Oh my good, I beg your pardon!

Quelqu'un m'ayant dit ""vais acouter Ozyvo d'main..."" me v'lo berlurée.

(Faut jamouès croère qu'est-ce qu'in dit!)

Ch'étoit eune ""moutarde"", cher Olivier.

Ben sûr que ch'est bien, plein d'espectacs.

Bouène journée à tertous »

Ce cas est visiblement dominé par des mots en anglais suivis de quelques mots en picard en français. Ces quelques mots en « français » appartiennent-ils au picard aussi ? Toute la question reste posée.

La seule idée que nous avons sur la proximité entre le picard et le français émane de J.M Eloy (p.13 : 2004) sur les langues collatérales, qui nous informe clairement que le picard et le français sont des langues collatérales, en ce terme : « ...[qu'il est impossible d'évoquer l'histoire sociolinguistique du picard indépendamment de l'histoire de la langue française, ce qui le définit comme langue collatérale...] », quand on sait de par le même auteur que la proximité entre les langues réside aux différents niveaux

d'analyse linguistique et l'a exprimé en ce terme : « la proximité linguistique peut être décrite comme le fait qu'entre un idiome A et un idiome B existent des ressemblances sensibles, des points communs importants- aux différents niveaux d'analyse linguistique, phonologie, morphosyntaxe, lexicale-, voire une distinctivité seulement partielle, ou encore une zone d'intersection ou de coïncidence importante. ».

Cette définition nous permet d'expliquer qu'en ce sixième cas si le message comprend deux langues (picard-anglais) ou trois langues (picard-anglais-français). Si nous optons pour la 1^{ère} hypothèse, nous aurions :

Anglais : Oh my good, I beg your pardon

Picard : Quelqu'un m'ayant dit ""vais acouter Ozyvo d'main..."" me v'lo berlurée.

(Faut jamouès croère qu'est-ce qu'in dit!)

Ch'étoit eune ""moutarde"", cher Olivier.

ben sûr que ch'est bien, plein d'espectacs.

Bouène journée à tertous »

L'énoncé en anglais est bien lisible en langue anglaise mais pour le picard nous serons ravis de nous réfugier derrière la collatéralité pour reconsidérer les énoncés qui paraissent appartenir en langue française comme des énoncés picards. Ainsi, nous remarquons que l'énonciateur maîtrise les « deux » langues « picard-anglais ».

Cette partie nous a permis de voir les langues qui sont en contact et surtout comment les destinataires qui les mettent en contact les maîtrisent. Cela nous amène à voir de plus près les conséquences linguistiques issues du contact de langues sur la liste Achteure. Les conséquences linguistiques engendrées par le contact de langues sont entre autres l'alternance codique, l'interférence et les emprunts.

5.2. Alternance codique

Pour évoquer la notion d'alternance codique, nous allons nous référer à la définition de Gumperz (P.16 :1979): « Il s'agit d'une juxtaposition d'énoncés appartenant à deux langues différentes à l'intérieur d'un même échange verbal. »

Notre étude concerne des messages qui mettent en contact le picard et le français, le français et l'anglais ensuite entre le picard et l'anglais. Cela justifie les différents codes en alternance issus du contact entre le picard et le français. Nous

prenons l'exemple de notre 3^{ème} cas (page 9) pour illustrer les alternances possibles entre les deux langues.

L'alternance codique entre picard et français est intraphrastique c'est-à-dire que les structures syntaxiques appartenant à deux langues s'alternent à l'intérieur d'un même énoncé tout en respectant les règles syntaxiques propres à chacune des deux langues.

Picard : « Salut à tertous! Si oz aimez vir des mounieux et pi intin-ne des histoères in picard, én vos génez point: i y éro d'quoè »

Français : « En tant que guide agréé du Festival de l'Oiseau, je proposerai cette année 6 sorties contées en picard: sam 18 avril: Ault (15h30) dim 19: Crécy (avec Dominique Tondellier) (15h) mardi 21: Saigneville (14h) jeudi 23: le Hâble d'Ault (9h) vend 24: Saint-Valery (15h) dim 26: Saint-Riquier (9h) Tous les détails dans le guide du Festival p. 42-43 (réservations obligatoires) »

Picard : Pètète à nos rvir su chés cmins »

Syntaxiquement, nous constatons que le français et le picard ont les mêmes structures. Nous pourrions voir avec le picard la chaîne syntaxique de sujet+ verbe+ objet comme en français. Ainsi, le problème du respect de structure ne se poserait pas visiblement entre les deux langues (picard-français).

Si nous analysons le premier énoncé en picard : « Salut à tertous! Si oz aimez vir des mounieux et pi intin-ne des histoères in picard, én vos génez point: » nous relèverons quelques codes en français qui nous paraissent être en alternance de la langue française à la langue picarde. Les mots « aimez », « génez point » semblent être à la même position syntaxique dans l'énoncé picard que celui de la langue française.

Si le sens ne change pas en picard, le mot « aimez » est un verbe conjugué à la 2^{ème} personne du pluriel au présent de l'indicatif. Il se place généralement après le pronom personnel « vous » ou derrière un « nom » et peut succéder ou précéder un autre verbe. Et le groupe de mots « génez point » utilisé en picard correspond au verbe « gêner » en français suivi d'une marque de négation « point ». Cette marque de négation suit généralement les verbes en français et les verbes se placent après leurs sujets. Ces mots occupent-ils le positionnement qu'en français dans l'énoncé en picard ?

Nous disons que oui si « oz » peut remplacer un pronom personnel ou un verbe. Pour le groupe de mots « génez point », le concept « génez » est placé devant un pronom personnel « vos » comme en français et la position du mot « point » est aussi la même en picard qu'en français. Les concepts « aimez », « génez point » existent-ils dans les deux langues (français-picard) ou sont-ils en position d'alternance codique ?

Si les deux langues partagent les termes ainsi énumérés, ils ne sont pas alors en alternance et si ces termes appartiennent uniquement à la langue française, ils sont alors en situation d'alternance codique intra-phrastique.

Ce cas est valable pratiquement pour tous les autres qui mettent en exergue le picard et le français en contact. Et c'est valable pour les deux langues c'est-à-dire qu'on peut trouver des énoncés en français avec quelques mots en picard respectant la structure syntaxique de la langue française. Exemple « ben sûr que ch'est bien , plein d'espectacs » dans cet énoncé en français comprenant deux mots en picard, nous avons « ch' » qui désigne, « c' » pronom démonstratif qui se place exactement à la même position syntaxique en français qu'en picard. « espectacs » qui signifie « spectacle », nom commun se place également à la même position syntaxique qu'en deux langues (picard-français).

Mais n'ayant pas trouvé des cas qui présentent des systèmes d'alternances codiques soit entre le picard et l'anglais ou soit entre le français et l'anglais, nous ne saurions pas en mesure de faire une analyse des cas d'alternance codique.

Dans tous les messages écrits en deux ou trois langues (français-picard-anglais), les destinataires ont pris soin d'écrire en anglais sans mélange. Après l'alternance codique, nous abordons à présent les emprunts.

5.3. Les emprunts

Pour étudier les emprunts entre les langues en contact, nous nous référons à Hamers (1997 :136) qui écrivait que « un emprunt est un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue sans le traduire ». Logambal SOUPRAYEN-CAVERY (2010 : 34) précise que « L'emprunt est également limité à des unités lexicales, sinon il peut se confondre avec l'alternance codique ».

La notion d'emprunt telle que nous appréhendions ne s'applique pas entre le picard et le français, par le simple fait que ces deux langues s'adaptent à la situation de collatéralité entre elles et au-delà, elles partagent beaucoup d'unités lexicales. On aurait du mal dans beaucoup de cas à distinguer si tel mot appartenait au français ou bien au picard. C'est comme si les deux langues partageaient les mots entre elles. Et le manque de « transcription officielle » de la langue picarde n'a pas facilité le distinguo entre les mots de la langue française et ceux de la langue picarde.

Quand nous regardons cet exemple « *Salut à tertous* », le mot salut paraît être plus français que picard, mais beaucoup de membres de la liste Achteure y compris ceux qui maîtrisent bien la langue picarde l'utilisent comme un mot appartenant aux deux langues (français-picard). La notion d'emprunt entre picard et français nécessite une longue étude étymologique pour déterminer les frontières lexicales entre les deux langues.

Par contre, nous pouvons espérer identifier des cas d'emprunts dans le contact français-anglais comme dans cet exemple : « *I rebeg bien your pardon, donc !* » dans cet énoncé nous constatons l'emploi d'un emprunt « *donc* » qui appartient à la langue française et qui est employé dans cet énoncé en anglais avec tout son sens de la langue française.

Des exemples de ce genre ne sont pas nombreux dans notre corpus compte tenu de petit nombre des messages en anglais-français.

Les destinataires qui écrivent des messages en anglais les écrivent sans interférences avec d'autres langues.

Conclusion

Tout au long de notre analyse sur le contact de langues basée sur un corpus recueilli à partir de la liste Achteure, nous avons expliqué la cohabitation de bilinguisme avec le contact de langues. L'un fondant l'autre, le contact de langues est situé dans la pratique langagière d'une « société » ou d'un individu.

Notre corpus nous montre que le champ de bilinguisme possible dont les différents intervenants avaient utilisé pour mettre les langues en contact. Les limites très claires, pour parler de différentes langues, sont tracées entre l'anglais et le français ou le picard. Ceux qui ont utilisé les deux langues (anglais-« français ou picard »), les ont utilisées sans faire des

interférences ou sans utiliser beaucoup d'emprunts. Il n'y a pas de mélange des codes comme cela existait entre le français et le picard qui sont dites des langues collatérales.

Pour ces dernières, des ressemblances lexico-syntaxiques ont partout dominé presque entièrement les messages. On constate que les locuteurs de ces deux langues (picard-français) trouvent une facilité à pratiquer les deux en même temps. Cela a permis à beaucoup qui les maîtrisent de passer de l'une à l'autre dans un message en utilisant les mots de l'une dans les séquences énonciatives de l'autre tout en mélangeant les concepts.

Pour ceux qui ne maîtrisent pas très bien les deux langues (picard-français) en même temps, ils ont préféré utiliser les quelques mots qu'ils connaissent de l'une dans les séquences énonciatives de l'autre. Toute utilisation des mots entre le picard et le français se fait toujours dans le respect de structure syntaxique Sujet, verbe, objet.

Bien que le picard et le français soient des langues collatérales il n'en est pas moins qu'elles sont aussi des langues en contact.

Bibliographie

- Gumperz, J. 1979, *Sociolinguistique interactionnelle*, L'Harmattan et Université de la Réunion ;
- Hamers J.F, 1997, « Emprunt », dans MOREAU M-L., *Sociolinguistique, concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 136-139.
- Eloy J.-M., 2004, « Les langues collatérales : problèmes et proposition », dans *Problèmes linguistiques, sociolinguistiques de la proximité linguistique, Actes du colloque international réuni à Amiens, du 21 au 24 novembre 2001*, l'Harmattan, 04-25.
- Eloy J.-M., 2003, « Français, Picard, Immigrations. Une enquête épilinguistique », l'Harmattan 283 p.
- Eloy J.-M., 2003, *Immigrations et langue régionale : les acteurs du contact de langues*, l'Harmattan, 111-125.
- Souprayen-cavery Logambal, 2010, *L'interlecte Réunionnais : approche sociolinguistique et des représentations*, L'Harmattan, 283 p.

**DESCRIPTION LINGUISTIQUE DU SLOGAN
*N'AN LAARA AN SAARA!***

DIALLO Mohamadou*

Résumé

Dans la typologie des énoncés complexes, certains énoncés peuvent être reconnus comme étant des phrases intégrées et d'autres comme étant des séquences de phrases coordonnées. Au regard des types de phrases cités, comment peut-on caractériser le slogan « lancé un jour [par le Pr Joseph KI-ZERBO] et qui a été capté par le collectif : *N'an laara an saara*¹ ? » Nous postulons que ce slogan est une phrase intégrée. Une analyse sémio syntaxique a permis de vérifier cette hypothèse ; ce qui constitue le premier objectif de cet article. Le deuxième objectif envisagé est la description systématique du point de vue de la linguistique générale : des sons, des syllabes, des tons, des monèmes, des constituants syntaxiques et des propositions contenus dans le slogan.

Mots clés : slogan, linguistique générale, dioula, phonétisme, description grammaticale.

Abstract

In the typology of complex utterances, some may be considered as integrated sentences and others as sequences of coordinated sentences. In respect of the above mentioned kinds of sentences, how can we predicatively describe the “once uttered [by Professor Joseph KI-ZERBO] and now popular motto *N'an laara an saara?*” We assume that this motto is an integrated sentence. A semio-syntactic analysis makes the checking that this assumption is possible. This analysis is the first objective of this article. The second objective is the systematic description, from a general linguistics perspective, of the sounds, syllables, tones, monemes, syntactic constituents and prepositions contained in the motto.

Key words: motto, general linguistics, dioula, phonetic, grammatical description.

* Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou-Burkina Faso ;

Email: sambomohadiallo@gmail.com

¹Ki-Zerbo, Joseph (2013) - À QUAND L'AFRIQUE ? Entretien avec René Holenstein. Editions de L'ATELIER (France) 239 p.

Introduction

N'an laara an saara est un énoncé complexe recueilli en dioula². Il prodigue un conseil dans un style lapidaire : «Si nous nous couchons, nous sommes morts» Le dioula est la deuxième langue nationale du Burkina Faso. C'est une langue véhiculaire transnationale appartenant au continuum linguistique mandingue ou mandenkan. Le dioula est pratiqué à l'ouest, au sud-ouest du Burkina Faso et au nord de la Côte d'Ivoire surtout dans les grands centres urbains ou semi-urbains, le long des grands axes routiers et du chemin de fer Abidjan-Niger. Les dioulaphones burkinabè ou ivoiriens, d'origines ethniques diverses monolingues ou multilingues peuvent communiquer en dioula avec tous les locuteurs d'une variante du mandenkan (bambara, malinké, mandinka, mandenkan) résidant dans un pays appartenant à l'aire géographique du mandenkan : Mali, Guinée, Libéria, Sierra Léone, Gambie, Guinée Bissao et Sénégal oriental. Il va sans dire qu'un message (type slogan) véhiculé en dioula ne peut qu'avoir une très grande audience aussi bien dans l'espace que dans le temps. Désormais *N'an laara an saara* relève de la tradition. On peut admettre que c'est une parémie, c'est-à-dire un proverbe. N'importe qui, confronté à une situation difficile peut s'en approprier pour se conseiller soi-même en se disant tout bas *Ni n laara n saara* : «Si je me couche, je suis mort». Nous postulons que ce slogan est une phrase intégrée. En outre, tous ses éléments constitutifs peuvent faire l'objet d'une description linguistique utile à la stylistique. Une analyse sémio syntaxique permettra de vérifier la première hypothèse ; ce qui constitue le premier objectif de cet article. Le deuxième objectif envisagé est la description systématique du point de vue de la linguistique générale : des sons, des syllabes, des tons, des monèmes, des constituants syntaxiques et des propositions contenus dans *N'an laara an saara* pour en saisir la littéralité. L'étude comporte essentiellement deux grandes parties intitulées respectivement ainsi qu'il suit : Description phonétique (Section I) et Description grammaticale (Section II) assorties d'observations d'ordre stylistique du slogan *N'an laara an saara*. Celui-ci est écrit conformément aux règles orthographiques du dioula. Mais l'optique dans laquelle nous

²Commission nationale des langues burkinabè. Sous-commission du dioula (2003 : 7) « Il est convenu que dans un texte français on écrira désormais « dioula » et que la forme « jula » figurera exclusivement dans les textes en dioula »

nous situons impose une notation phonétique du matériau à la base de notre étude ainsi qu'il suit : [nǎlá:rǎǎsà:rǎ]

1. Description phonétique

Dans cette partie tous les segments (consonnes, voyelles), syllabes et tons contenus dans [nǎlá:rǎǎsà:rǎ] sont inventoriés, décrits et définis d'un point de vue phonétique³.

1.1. Les segments

Ils sont au nombre de sept : quatre consonnes : [n], [s], [l], [r] et trois voyelles : [a], [a:] et [ǎ], étant entendu que lorsque le même son est récurrent, il n'est compté qu'une seule fois. Les faits articulatoires qui se produisent au cours de la réalisation de chacun des segments sont décrits ci-après.

1.1.1. Les consonnes

Toutes les consonnes inventoriées sont des apicales. Les sons apicaux sont ceux qui résultent de l'action de la pointe de la langue (l'apex). Selon le point de la voûte de la bouche où s'applique cette pointe, on distinguera des apico-dentales, des apico-alvéolaires et des rétroflexes. Les consonnes apicales peuvent être occlusives, fricatives (sifflantes ou chuintantes), latérales, vibrantes ou spirantes. Lorsque le voile du palais est relevé et empêche l'air de pénétrer dans les fosses nasales, les consonnes et les voyelles produites sont qualifiées d'orales. Lorsque le voile du palais est abaissé et permet le passage de l'air par les fosses nasales, les consonnes et les voyelles produites sont qualifiées de nasales. Examinons à présent chacune des consonnes inventoriées.

La nasale [n]

Le son [n] est identifié comme un son nasal parce qu'au cours de sa réalisation le voile du palais est abaissé. Le voile du palais abaissé, associé au blocage total mais momentané de l'air dans le chenal buccal grâce au contact de l'apex et des alvéoles pendant l'émission du son [n] permet de le caractériser comme étant une occlusive apico-alvéolaire.

La fricative [s]

Pour la production des fricatives, le passage de l'air dans le chenal buccal n'est pas obstrué comme c'est le cas pour la

³ Voir Haudricourt A.G., Thomas, J.M.C., 1967.

réalisation des occlusives. L'apex se rapproche de la partie postérieure des alvéoles et produit un rétrécissement du chenal respiratoire tandis que la forme de la langue se creuse en canal. Le passage de l'air est continu et c'est ainsi que le son [s] est obtenu et identifié comme une fricative apico-post-alvéolaire sifflante.

La latérale [l]

Pour la production des latérales, la partie centrale de la langue s'appuie sur les parties dures de la bouche (alvéoles ou palais dur) et l'air s'échappe par les côtés. Pour la réalisation de la latérale [l] en dioula, la langue prend appui contre les alvéoles et l'air longe les parois des joues pour sortir d'une façon continue. Le son [l] ainsi produit est identifié comme une latérale alvéolaire.

La vibrante [r]

Pour la production des vibrantes, le passage de l'air dans le chenal buccal est brièvement interrompu par un ou plusieurs battements soit de l'apex, soit de la luvette. Lorsque l'interruption se fait au niveau de la partie postérieure des alvéoles, c'est le cas en dioula, le son produit est un [r] dit roulé, identifié comme apico-post-alvéolaire vibrant.

La fricative [s], la latérale [l], la vibrante [r] et dans une certaine mesure la nasale [n] sont des sons continus à cause de la circulation ininterrompue du passage de l'air dans le chenal buccal ou dans les fosses nasales au cours de leur prononciation. Lors de la production des sons, il se produit un phénomène appelé voisement qui consiste en la vibration des cordes vocales. Les sons sonores sont ceux au cours de la réalisation desquels les cordes vocales vibrent. Les sons [n], [l], et [r], sont des sonores. Les cordes vocales ne vibrent pas au cours de la réalisation des sons sourds. Le son [s] est un son sourd.

Le trait continu qui caractérise les consonnes inventoriées dans le slogan peut être mis en rapport avec la situation qui prévalait à l'époque où le Pr Joseph KI-ZERBO a lancé le slogan. Une situation qui durait depuis deux ans et qui pourrait continuer, sans espoir d'en voir la fin. Cette situation est décrite par le Collectif⁴ en ces termes :

⁴ Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques regroupant :
AJB-ACAT-AESO-AJPT-Ass.KEBAYINA/FB-ATL-X9-ABPEC-ABASS-AVOB-CIJ-TS-
collectif CGT-B-FANIDHO- Groupe du 14 Février-LDLP-LIATD-MBDHP-MBEJUS-

En effet voilà deux ans que **Norbert ZONGO⁵, Ernest ZONGO, Ablassé NIKIEMA et Blaise ILBOUDO, ont été sauvagement assassinés puis aspergés d'alcool, brûlés et grillés. (sic)** [...] Le rapport de la commission d'enquête indépendante (CEI) est très clair et ce rappel nous replonge dans la terrible réalité des crimes de sang impunis, des pratiques monstrueuses et cannibales, de la banalisation de la vie humaine sous la IV^e République, **mais surtout il nous rappelle les raisons pour lesquelles nous sommes dans la rue depuis deux ans. (sic)**

1.1.2. Les voyelles

Trois faits contribuent à la production des voyelles : la position de la langue, la forme des lèvres et le degré d'ouverture de la bouche. Une voyelle peut être brève ou longue en fonction de la durée de sa prononciation. Le dioula atteste sept timbres vocaliques brefs. Chaque voyelle brève a une correspondante longue phonologique. Pour produire le son [a], la langue se masse vers l'avant, les lèvres sont étirées et la bouche est grandement ouverte. Toutes les voyelles inventoriées sont des voyelles antérieures, étirées et ouvertes : [a] est une voyelle orale brève et [ã] est une voyelle nasale brève. Toute voyelle est sonore. La voyelle [a] dans [lá] « se coucher » et dans [sà] « mourir » est une voyelle brève. Dans le slogan la durée de prononciation de la voyelle [a] est allongée à dessein pour insister sur l'inquiétude ressentie par l'auteur qui, d'ailleurs n'est pas seul ; en atteste l'emploi de [á] « nous », -Nous, Burkinabè sommes tous inquiets-. L'allongement de la voyelle [a] a une valeur expressive et non phonologique. La durée de l'allongement vocalique expressif est toujours plus importante que celle des voyelles phonologiquement longues. Dans l'orthographe, l'allongement

NDH /Burkina-Promo/F&B-SEP-SYNAJ-Collectif/Avocats-UGEB. Lettre circulaire /Directive N° 21 du 13 novembre 2000, première page.

⁵ Zongo, Norbert écrivain et journaliste né en 1949 à Koudougou (Boulkiemdé). Selon Sanou (2000 : 166) : « La pratique du journalisme d'investigation lui a été fatale : Norbert Zongo est mort le 13 décembre 1998 à sept kilomètres après Sapouy (Province du Ziro) sur l'axe Ouagadougou-Léo dans des conditions non encore élucidées. En effet, il a été retrouvé mort calciné dans le véhicule tout-terrain avec trois autres compagnons dont son frère cadet. Il se rendait dans son ranch de *Safari Sissili* »

vocalique expressif⁶ devrait être indiqué par le triplement de la voyelle pour le différencier de la longueur vocalique phonologique représentée par le doublement de la voyelle. Mais cette option n'a pas été retenue par la Sous commission du dioula. L'allongement vocalique expressif et les voyelles phonologiquement longues du dioula sont orthographiées par le doublement de la voyelle et représentée dans les notations phonétique ou phonologique par une voyelle suivie de deux points [v:]. La répétition des voyelles ouvertes et l'allongement expressif qui affecte certaines d'entre elles évoquent le cri des Burkinabè et leur inquiétude face à une situation qui dure. Cette situation est dénoncée par le Collectif en ces termes :

Concitoyennes et concitoyens, depuis deux ans, vous êtes dans les rues **contre l'impunité des crimes de sang et des crimes économiques, pour la vérité et la justice et pour une véritable démocratie au Burkina Faso. (sic)** Mais le pouvoir de la IV^e en rompant le dialogue avec le Collectif [...] veut noyauter les revendications et les luttes du Collectif avec l'espoir de ne jamais faire la lumière sur les crimes impunis⁷.

1.2. Les syllabes

La transcription de [nǎlá:rǎásà:rǎ] est conforme à l'application des principes de la notation phonétique. Dans la façon dont il est segmenté ainsi qu'il suit : *n' á lá: -rá á sà: -rá*, l'apostrophe est introduite pour signaler la disparition d'une voyelle au contact d'une autre voyelle. La forme entière de la première unité [n] est ní. Cette forme entière peut être entendue en débit ralenti dans l'énoncé de départ ou devant un mot commençant par une consonne (búríkínábèù): búríkínábèù lá:rǎ ù sà:rǎ «si les burkinabè se couchent, ils sont morts». Les tirets sont utilisés pour signaler que -rá est un élément suffixé.

⁶ Commission nationale des langues burkinabè. Sous-commission du dioula (2003 : 10) « La longueur vocalique a une fonction distinctive en dioula : elle sert à marquer une différence de sens entre deux mots. De ce fait, un mot contenant une voyelle longue doit s'écrire toujours avec sa voyelle longue. [...] La longueur vocalique [= l'allongement vocalique] a une fonction expressive. Aussi la voyelle est doublée dans l'écriture »

⁷Lettre circulaire /Directive N° 21 du 13 novembre 2000, deuxième page.

La segmentation proposée révèle deux syllabes nucléaires et cinq syllabes ouvertes : **cv-v-cv-cv-v-cv-cv**. Les syllabes nucléaires présentent le schème **v** et les cinq autres le schème **cv**. Le schème **cv** : n'est pas pris en compte, étant entendu que les voyelles allongées notées [**v :**] sont en réalité des voyelles intrinsèquement brèves.

1.3. La tonologie

Chaque syllabe est associée à une hauteur mélodique appelée ton et, de ce fait constitue une unité significative. L'accent aigu représente un ton haut et l'accent grave représente un ton bas. En dioula deux homophones peuvent avoir une signification différente à la seule condition que la hauteur mélodique qui les caractérise soit différente. La distinction entre le couple de pronoms personnels [à] « il, elle » vs. [á] « vous » est un exemple évident de la pertinence du ton en dioula.

Nous allons à présent examiner la tonologie du slogan. Excepté l'avant dernier mot [sà] « mourir » qui est à ton bas, tous les autres monèmes du slogan sont porteurs d'un ton haut. Le ton bas associé au verbe [sà] « mourir » indique la limite à ne pas franchir pour rester en vie.

Les tons hauts évoquent la colère, la révolte, l'inacceptable, car selon le Collectif :

Deux ans de luttes et de sacrifices divers contre l'impunité, pour la vérité et la justice sur les assassinats crapuleux de Sapouy et **sans qu'il ait le moindre début de vérité et de justice sur l'assassinat de Norbert ZONGO** et ce, malgré l'éclairage du rapport de la CEI, **c'est inacceptable ! (sic)**⁸.

2. Description grammaticale

2.1. La morphosyntaxe⁹

La morphosyntaxe est le premier palier de la description grammaticale. C'est un palier purement formel où sont présentés les schèmes syntaxiques représentés par des schèmes graphiques correspondant aux termes syntaxiques. Selon (Houis, 1974b :7) « Ceux-ci sont autant de positions ou "slots" »

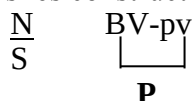
⁸ Lettre circulaire /Directive N° 21 du 13 novembre 2000, deuxième page.

⁹ Morphosyntaxe, lexicologie et sémio syntaxe sont les trois paliers proposés par HOUIS pour la description systématique des langues négro-africaines. (Voir Houis : 1977)

assumés par un constituant d'une classe déterminée ». Les deux propositions contenues dans le slogan ont le même schème syntaxique représenté ainsi qu'il suit : NS VP

Les lettres N (nominal) et V (verbal) symbolisent les classes auxquelles appartiennent les constituants des propositions. Les lettres S (sujet) et P (prédicat) symbolisent les fonctions des termes en fonction de sujet et de prédicat. Ainsi la face implicite du slogan peut être figurée ainsi qu'il suit : NS VP // NS VP.

Dans les deux propositions, le nominal en fonction de sujet est représenté par le pronom personnel non emphatique élocutif (1^{re} personne du pluriel) [ǎ]. Les verbes en fonction de prédicat (P) sont représentés dans les deux propositions par les constituants syntaxiques verbaux : [lá-rá] et [sà-rá] dans lesquels [lá] et [sà] sont les bases. Le suffixe [-rá] est une marque de conjugaison, un prédicatif verbal (pv). Il exprime l'aspect accompli dans les constructions intransitives.



2.2. La lexicologie

La lexicologie comporte trois volets. La lexicologie des bases, celle des nominaux et celle des verbaux.

La lexicologie des bases vise à décrire la composante lexicale des constituants syntaxiques. Les composantes lexicales des constituants syntaxiques verbaux [lá] et [sà] employées dans le slogan sont des bases qui ne sont ni dérivées, ni composées. Il s'agit de bases simples, des monosyllabes ayant le même schème syllabique CV. Le pronom élocutif est représenté par une syllabe nucléaire de schème v : [ǎ] : « nous » 1^{re} personne du pluriel.

La lexicologie des nominaux vise à décrire l'ensemble des constituants nominaux : nom, pronom, syntagme nominaux, etc. Selon (Creissels, 1991 : 39) le terme constituant nominal au *sens strict* désigne « toute unité ou combinaison d'unités qui occupe dans la phrase une position structurelle que pourrait occuper un nom propre de personne. » Le seul constituant nominal employé dans le slogan est le pronom personnel [ǎ] 1^{re} personne du pluriel. Son correspondant emphatique en dioula est : [ǎù]. Les pronoms personnels, d'un point de vue sémantique, réfèrent à un individu relativement à

son statut dans une situation d'énonciation, ce qui induit la distinction entre pronom personnel élocutif (l'énonciateur), allocutif (le destinataire du message) et le délocutif (extérieur au dialogue). Selon (Creissels, 1991 :212) certaines langues comme le peul et le soso font « la distinction entre un 'nous inclusif' (moi+toi+ éventuellement d'autres personnes) et un 'nous exclusif' (moi+ d'autres personnes, mais pas toi). » En dioula l'élocutif [á] « nous » est inclusif. L'emploi de **nous** dans le slogan est on ne peut plus pertinent. Ce nous interpelle tous les Burkinabè. Il inspire la solidarité. Il suggère le courage. Il incite à la mobilisation. Personne ne peut et ne doit rester indifférent face à la mort. La mort de ceux qui ont été assassinés. A l'époque, tous les Burkinabè courraient le même risque. (Ki-Zerbo, 2003 :130) rappelle qu' :

En Afrique précoloniale, les gens considéraient que la solidarité était un devoir moral, pas seulement juridique. [Il ajoute qu'] Un dicton bambara dit : 'Si tu vois des voleurs s'attaquer à un homme, ne dis pas aux voleurs : 'laissez cet homme' mais dis-leur : 'laissez-nous. Si tu vois des fauves s'attaquer à un homme, ne dis pas : 'laissez cet homme' mais : 'laissez-nous. Si tu vois des rapaces en train de dévorer le cadavre d'un homme, ne dis pas : 'laissez ce cadavre d'homme' mais : 'laissez-nous, car tous les hommes sont solidaires '. C'est presque un texte de commandement, une sommation, une référence éthique.

Le pouvoir de la IV^e République n'a pas entendu cette sommation et ce qui est arrivé le 30 et le 31 octobre 2014 arriva : l'insurrection.

La lexicologie des verbaux vise à décrire tous les faits qui caractérisent le constituant verbal. Les constituants syntaxiques verbaux employés dans le slogan sont : [lá-rá] et [sà-rá] dans lesquels [lá] et [sà] sont les bases lexicales et [-rá] la marque de conjugaison.

La base [sà] (infinitif : kà sà « mourir ») est un verbe monovalent qui ne peut être nominalisé que grâce à l'intervention du dérivatif [-já] qui sert à former les noms des notions abstraites en dioula, exemple : [sà-já] « la mort ». Par ailleurs la base [sà] ne peut être employée que dans des constructions intransitives. Quant à la base [lá], elle est

bivalente (verbo-nominale). C'est-à-dire qu'elle peut être nominalisée sans l'ajout du dérivatif de nominalisation [-lí ~ -ní] du dioula. Il faut noter également que la base [lá] peut être employée aussi bien dans les constructions intransitives comme c'est le cas dans le slogan (infinitif : kà lá : « se coucher ») que dans les constructions transitives (infinitif : k' à lá : « coucher quelqu'un ou quelque chose »)

Le suffixe [-rá] en dioula, est employé après les verbes monosyllabiques, et les verbes polysyllabiques ne contenant pas le son [l]. Il est réalisé [-lá] après les verbes polysyllabiques contenant le son [l]. Il est réalisé [-ná] après tous les verbes contenant un son nasal. Il exprime l'aspect accompli dans les constructions intransitives comme dans le slogan. Son correspondant dans les constructions transitives est [jé]¹⁰ qui se place immédiatement après le sujet.

Exemple :

[Pórófósérí jé kágàrí lá] « Le professeur a fait une mise en garde »

//professeur-déf / acc / mise en garde-déf/ étaler//

Comme c'est de manière générale le cas dans les langues mandenkan, la construction prédicative verbale en dioula se fait selon le schème S (O) V (X). S, O, V et X sont, respectivement, mis pour sujet, objet, et oblique. L'emploi des termes mis entre parenthèses n'est pas effectif dans toutes les constructions comme c'est le cas les propositions contenues dans le slogan. En règle générale l'expression du temps, de l'aspect et du mode (TAM) d'une part et l'expression de la modalité énonciative (la polarité : affirmation vs. négation) se font en mandenkan au moyen d'un marqueur prédicatif qui se place immédiatement après le sujet. Il en est ainsi pour [jé] marque de l'accompli dans les constructions transitives. On relève un seul cas dans lequel TAM et polarité ne sont pas encodés par un marqueur prédicatif succédant au sujet, mais par un suffixe verbal. C'est ce suffixe verbal qui se réalise [-rá ~ -lá ~ -ná] en dioula, selon la distribution évoquée ci-avant.

Tous les monèmes décrits dans les trois volets précédents sont remarquables par leur simplicité. Il s'agit d'unités significatives minimales : des lexèmes et des morphèmes dont

¹⁰ Dans la notation phonétique les symboles utilisés sont ceux de l'Alphabet phonétique international (API). [J] est le symbole de l'API qui est utilisé pour noter la semi-palatale représentée dans l'écriture orthographique par la lettre « y » de l'alphabet « Africa » recommandée par l'Institut Africain International (IAI). Voir Dalby D. 1984.

la syllabation présente une netteté absolue consistant en l'emploi de syllabes ouvertes V et CV porteuses de ton essentiellement haut. Cette simplicité favorise l'apprentissage et la mémorisation du slogan.

3. La sémio-syntaxique

La sémio-syntaxe selon la conception de (Houis, 1974, 1977) est le palier de la description grammaticale où sont décrits l'énoncé à une proposition et l'énoncé caractérisé par une séquences de propositions.

La célèbre formule [*ǎlá:ráǎsà:rá!*] est du point de vue sémio-syntaxique une séquence de propositions, c'est-à-dire une combinaison de propositions. Cette séquence se subdivise en deux propositions [*níǎlá:rá*] et [*ǎsà:rá*] (elles sont représentées respectivement par P' et P). L'association de deux ou plusieurs propositions en séquence peut être mise en œuvre par coordination ou par subordination. Le morphème [*ní*] est identifié dans les travaux sur les langues mandenkan comme étant une marque de subordination. Il se prépose à la proposition subordonnée pour marquer sa dépendance de la proposition principale. Par conséquent, la séquence de propositions résultant de l'association des deux propositions simples ci-dessus est une *phrase intégrée* c'est-à-dire comme le dit (Creissels, 1991 :274) « *l'intégration de deux structures phrastiques dont l'une, [la phrase matrice ou] proposition principale, manifeste des possibilités de modalisation énonciatives (assertion/question/ordre* », et l'autre, la subordonnée se comporte comme une expansion primaire de la principale. Dans l'exemple suivant, seule la proposition (P) [*ǎsà:rá*] peut être modalisée en assertion, en interrogation ou en ordre.

(P') [*ní ǎ lá-rá*] « si nous nous couchons »

// si / nous / coucher-acc¹¹ //

Assertion : (P) [*ǎ sà:-rá*] « nous sommes morts »

// nous / mourir-acc//

Interrogation : (P) [*ǎ sà:rá wà ?*] « est-ce-que nous sommes
morts »

// nous / mourir-acc/ est-ce que ? //

Ordre : (P) [*ǎ ká sà !*] « que nous mourons »

//nous / imp 1pl / mourir//

¹¹ Abréviations utilisées : acc : accompli ; imp 1pl : impératif 1^{re} personne pluriel.

La possibilité de modalisation d'une proposition dans une séquence est un des critères pour reconnaître cette proposition comme étant la proposition principale. Le second critère est celui de la portée de la négation de la principale qui doit couvrir la proposition subordonnée.

A partir de la séquence [níǎlá:rǎǎsà:rǎ] « si nous nous couchons, nous sommes morts », si l'on introduit une négation dans la principale [níǎlá:rǎǎmǎsà] « si nous nous couchons, nous ne sommes pas morts » le contenu de la séquence obtenue est sémantiquement contraire au contenu de la séquence initiale. Ce qui signifie que la négation de la proposition principale couvre la subordonnée. Autrement dit, la subordonnée est sous la portée de la négation de la principale. Selon (Houis, 1967 :253) « Si deux propositions sont entre elles dans un rapport de subordination, il y a construction hypotactique ou hypotaxe ». Lorsque l'hypotaxe ou subordination met en jeu un morphème qui signale le rapport hétérofonctionnel des propositions d'une séquence, il y a syndèse et le morphème est dit morphème de syndèse. Dans la présente séquence, [ní] est donc un morphème de syndèse. Pour être tout à fait précis [ní] est un prédicatif verbal de syndèse. Il est en relation paradigmatique avec les autres prédicatifs verbaux, mais sa particularité est qu'il ne peut fonctionner qu'en propositions dépendantes. En outre, il n'a pas de correspondant négatif comme les autres prédicatifs verbaux du dioula.

La syndèse est dite totale, lorsque toutes les propositions d'une séquence reçoivent un morphème de syndèse. La syndèse totale peut être formalisée selon le schème $P' + P'$ (P' signifiant que la proposition est marquée). La syndèse est partielle lorsqu'une seule des propositions est marquée dans la séquence, soit selon le schème $P' + P$ ou $P + P'$. Dans la séquence [ní ǎlá:rǎǎsà:rǎ], il y a une syndèse partielle ($P' + P$) car seule la subordonnée est marquée.

La syndèse, soit-elle totale ou partielle peut présenter des traits d'une syndèse intégrée ou d'une syndèse additive. Il y a syndèse intégrée lorsque la subordonnée est en rapport avec un constituant syntaxique nominal de la proposition principale. La syndèse additive, quant à elle, se rapporte à une construction hypotactique dans laquelle la subordonnée est en rapport avec la totalité de la proposition principale. La séquence qui fait l'objet de la présente analyse a les traits d'une syndèse

additive. En effet, la subordonnée est en rapport avec la totalité de la principale et non avec un de ses constituants nominaux. En outre, dans cette séquence, chacune des deux structures phrastiques comportent un terme sujet. Le terme sujet [á] est répété dans chacune des propositions en ayant la même référence. Lorsque tel est le cas, la syndèse additive est dite à sujet indifférent.

Dans [ní álá:rà //ásà:rà], la subordonnée peut :

- être déplacée en fin de séquence : áà:rà // ní álá:rà]
- être supprimée sans que la principale ne perde son contenu : [ásà:rà]
- être remplacée par un nominal auto-spécifié ([kúnù] « hier », [bí] « aujourd'hui », [sògòmà] « ce matin ») : [kúnù áà:rà] ; [bí áà:rà] ; [sògòmà áà:rà].

La mobilité, la possibilité de suppression et de substitution sont des aptitudes des termes assumant la fonction de circonstant dans les propositions simples. Autrement dit la subordonnée est apte à assumer la fonction primaire de type circonstant. La phrase en expansion primaire dans la séquence de propositions analysée est donc une proposition subordonnée circonstancielle. Le morphème [ní] qui lui est antéposé, en plus de marquer sa dépendance, exprime la valeur hypothétique ou conditionnelle. Il s'agit donc d'une subordonnée circonstancielle d'hypothèse ou de condition.

La phrase intégrée mettant en jeu un morphème de syndèse et dont la subordonnée assume une fonction primaire résulte également d'une « *syndèse hypotactique primaire* ».

Cette analyse révèle que la proposition principale est simplement juxtaposée, postposée à la principale. Elle signifie une conséquence terrible « une mort certaine » si la condition signifiée dans la subordonnée est remplie : entendez « si les Burkinabè se couchent ». Il est donc suggéré à travers le slogan que tous les Burkinabè se mettent debout, restent debout pour endiguer les assassinats, pour que l'impunité cesse au Burkina Faso et que la justice triomphe.

La langue du slogan, il faut le rappeler, est le dioula deuxième langue nationale du Burkina Faso, langue véhiculaire et langue transfrontalière. Dans les écrits du Pr Ki-Zerbo, il est à noter une récurrence de l'emploi des formules,

des dictons et des proverbes d'origine diverses, en san¹², en dioula et surtout en bambara, des langues de type mandé. Dans (Ki-Zerbo, 2010) nous avons relevé au moins une dizaine de proverbes et dans (Ki-Zerbo, 2013) au moins sept proverbes. Il va sans dire que l'emploi des langues africaines peut se faire sans complexe et évite ce que le proverbe italien dit : « *Traduttore, traditore.* » (Ki-Zerbo, 2013 :95) fait remarquer à la suite du proverbe cité que : « La traduction en français d'un conte [d'un proverbe] africain se fait aux prix d'une perte considérable de sève poétique. Ce serait donc trahir notre héritage culturel que d'empêcher nos langues d'émerger comme véhicule de la culture nationale et de la civilisation africaine. ». Parmi les socles et pôles incontournables proposés pour une éducation nouvelle en Afrique noire les langues nationales occupent une position centrale : « Les langues nationales africaines devront reprendre leur mission naturelle comme langues enseignées et langues d'enseignement en combinaison avec les langues européennes, en vue d'acculturer et *inculturer* le savoir, et aussi pour donner une accélération décisive à la scolarisation » (Ki-Zerbo, 2010 :113)

Conclusion

Les grands points examinés dans la présente étude correspondent approximativement au plan de description systématique des langues africaines proposé dans (Houis, 1977). L'analyse a mis en évidence des éléments d'informations sur le phonétisme, la tonologie, la morphosyntaxe, la lexicologie et la sémio syntaxe du slogan. Les deux hypothèses que nous avons formulées sont vérifiées : Tous les éléments constitutifs du slogan ont été décrits. L'analyse sémio syntaxique a montré que le slogan est effectivement une phrase intégrée caractérisée par un prédicatif de syndèse. La syndèse observée est additive et à sujet indifférent. La subordonnée assume une fonction primaire, en l'occurrence celle de circonstant, ce qui permet de dire qu'il s'agit d'une *syndèse hypotactique primaire*. L'étude a en outre, permis de rappeler le contexte historique dans lequel la profération du slogan était quasiment quotidienne (Voir 1.1.1.).

¹² Selon (Welmer W. E., 1971) et (Platiel S., 1978) cités par (Siebicke, L., 2007 : 7) « le san, [...] fait partie du Mandé Sud-est, partie occidentale ». Le san est pratiqué au nord-ouest du Burkina Faso par les sanan, dans les provinces du Nayala et du Sourou. Ces deux provinces relèvent de la région du Mouhoun.

Capté par le Collectif, le slogan est repris comme mot de fin de nombreux articles publiés dans différents journaux et sur la toile avec des orthographes variées qu'il conviendrait d'harmoniser en se conformant aux principes orthographiques du dioula ainsi qu'il suit : *N'an laara an saara*. L'analyse du slogan a révélé par ailleurs, que les langues africaines recèlent de nombreux procédés de communication comme les proverbes qui usent d'un langage allusif, dans un style lapidaire pour transmettre des messages efficace et de très grande portée aussi bien dans l'espace que dans le temps. Selon (Ki-Zerbo, 2010 :50)

En réalité chaque langue a quelque chose *d'incommunicable*. C'est la raison pour laquelle les langues africaines qui font partie du patrimoine commun de l'homme, doivent être sauvées, préservées, fixées, écrites et illustrées. [...] [A défaut,] « accepter la mort des langues africaines, c'est aller au suicide culturel. » Dixit (ID ibid., 2010 : 81).

Bibliographie

- Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques, 2000, *Lettre circulaire /Directive N° 21 du 13 novembre 2000*, Ouagadougou, La Coordination Nationale, le Bureau.
- Commission nationale des langues burkinabè, Sous-commission du dioula, 2003, *Guide de transcription orthographique du dioula (Version définitive)*. Ouagadougou, Programme Alpha de la Coopération Suisse au Développement.
- Creissels D., 1991, *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*. Grenoble, ELLUG.
- Dalby D., 1984, *Clavier international de Niamey*. Agence de coopération culturelle technique (ACCT). Bonneuil s/Marne, Imprimerie I.P.C.
- Haudricourt A.G., Thomas, J.M.C., 1967, *La notation des langues, phonétique et phonologie*. 2 disques 33 T Son. Paris, I.N.G.- Institut d'Ethnologie.
- Houis M., 1967, *Aperçu sur les structures grammaticales des langues négro-africaines (suivi de réflexion sur le langage en Afrique Noire) + Index terminologique I + Index des langues XXIX + Suggestions pour une*

- bibliographie +Table des matières XL*, Polycopie :
Faculté de Théologie S.J., Lyon.
- Houis M., 1974a, « La description des langues négro-africaines: 1. La description d'une langue ». Dans *Afrique et langage*, n°1, 12-20.
- Houis M., 1974b, « La description des langues négro-africaines : 2. Une problématique grammaticale ». Dans *Afrique et Langage*, n°2, 5-39.
- Houis M., 1977, « Plan de description systématique des langues négro-africaines ». Dans *Afrique et Langage*, n° 7, 5-65.
- Ki-Zerbo J., 2010, *Education et développement en Afrique Cinquante ans de réflexion et d'action. Fondation pour l'Histoire*. Ouagadougou, Imprimeries LES PRESSES AFRICAINES.
- Ki-Zerbo J. 2013, *À QUAND L'AFRIQUE ? Entretien avec René Holenstein*. Ivry-sur-Seine, France, Editions de L'ATELIER.
- Platiel S., 1978, « Les langues mandé ». *Inventaire des études linguistiques*, BARRETAU, Paris : Selaf, Daniel (Ed.), 41-62
- Sanou S, 2000, *La littérature Burkinabè : L'histoire, les hommes, les œuvres*.
- Préface de Jean-Marie Crassin. Collection Francophonies. Limoges, Presses Universitaires de Limoges (PULIM).
- Siebicke L. 2002, *Les samo au Burkina Faso. Nombres et numération en san en comparaison avec les langues avoisinantes*. Mémoire de maîtrise. Institut de langues et linguistique africaines. Université Francfort/ Main, Allemagne.
- Welmers W. E., 1971, « Niger-Congo, Mande». In *Current Trends in Linguistics*. Paris: Mouton. T. A. Sebeok (Ed.) 112-140.

**« LES INSULTES POLITIQUES DE LA PERIODE
INSURRECTIONNELLE AU BURKINA FASO :
STRUCTURES LINGUISTIQUES ET FONCTIONS
SOCIOLINGUISTIQUES »**

KABORE Bernard*

Résumé :

Le Burkina Faso a connu une crise sociopolitique qui a failli mettre le pays dans le chaos. Cette période a été surtout caractérisée par des violences de toutes sortes, surtout verbales. Le présent article s'intéresse aux insultes politiques proférées à ce moment précis et essaie de dégager les structures linguistiques desdites insultes ainsi que leurs fonctions sociolinguistiques. Pour ce faire, les questions que nous nous sommes posées sont les suivantes : quelles sont les structures linguistiques des insultes politiques ? Quelles sont leurs fonctions sociolinguistiques ? Partant des graffiti, sur les grandes artères de la ville de Ouagadougou, des slogans sur les banderoles et pancartes, il ressort que les structures linguistiques des insultes politiques sont diverses ; quant à leur fonction sociolinguistique elles expriment le blâme, la dégradation des hommes politiques du régime de Blaise Compaoré.

Mots clés : Insultes, structures linguistiques, fonctions sociolinguistiques.

Abstract:

Burkina Faso has experienced a social and political crisis that almost put the country into chaos. This period was mainly characterized by violence of all kinds, especially verbal. This article focuses on the political insults at that moment and tries to clear the linguistic structures of the said insults and their sociolinguistic functions. To do this, the questions we asked are: what are the linguistic structures of political insults? What are their sociolinguistic functions? Based on the graffiti on the main streets of the city of Ouagadougou, slogans on banners and placards, it is clear that linguistic structures of political insults are diverse ; sociolinguistic about their function they express blame, degradation politicians Blaise Compaoré regime.

Keywords: Insults, language structures, sociolinguistic functions.

Introduction

Après le vent de la démocratie qui a soufflé sur l'Afrique, l'on assiste de nos jours à des mouvements de contestation. Ainsi, un peu partout sur le continent, les

* Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou-Burkina Faso ;
Email: kabernardo2@yahoo.fr

différents acteurs (oppositions politiques, société civile,...) donnent de la voix pour dénoncer certains agissements de dirigeants qui veulent s'éterniser au pouvoir en modifiant leurs constitutions.

Le Burkina Faso a connu une vague de protestations contre cette tentative de modifier la constitution afin de lever le verrou de l'article 37. Alors, le pays des hommes intègres est entré dans une tourmente marquée par des marches-meetings, des violences verbales de toutes sortes notamment les injures.

C'est cet aspect qui retient notre attention à travers le thème « les insultes politiques de la période insurrectionnelle au Burkina Faso : structures linguistiques et fonctions sociolinguistiques ».

Les questions qui serviront de fil d'Ariane à notre réflexion sont les suivantes :

- quelles sont les structures linguistiques des insultes politiques ?
- quelles sont leurs fonctions sociolinguistiques ?

Les objectifs de la présente étude sont :

- décrire les structures linguistiques des insultes politiques,
- montrer leurs fonctions sociolinguistiques.

Comme hypothèses, nous retenons que les structures linguistiques des insultes politiques sont multiples allant du simple mot à la phrase ; quant aux fonctions sociolinguistiques, les insultes politiques véhiculent la dégradation, le blâme ou la condamnation.

Le travail est structuré en trois (03) points : (I) cadres théorique et méthodologique, (II) fondement de la crise socio-politique burkinabè, (III) présentation et analyse des données.

1. Cadres théorique et méthodologique

1.1. Cadre théorique

Pour Journet (1996) « plus que la langue elle – même, les nouvelles sciences du langage accordent leur attention à l'usage que nous en faisons. Pour elles, signifier c'est appuyer sur une situation, et communiquer, c'est faire passer une intention. »

Alors, les linguistiques de la communication ont été à l'origine de plusieurs courants. Nous pouvons citer, sans prétendu à l'exhaustivité, le courant énonciatif qui s'intéresse aux traces d'inscription dans la langue de ses conditions

d'utilisation, le courant sociolinguistique qui cherche à appréhender les marques culturelle et sociale dans le langage, l'analyse conversationnelle qui postule que la communication verbale est interactive. Pour notre part, nous nous intéressons au courant pragmatique ; autrement dit, notre étude s'inscrit dans la théorie des actes du langage. En effet, l'acte du langage peut être défini comme « moyen mis en œuvre par un locuteur pour agir sur son environnement par ses mots » Austin (1970).

Ces actes communicationnels, selon Habermas (1981), sont au nombre de trois (03) : les locutions, dans lesquelles un individu exprime un fait du monde objectif, les illocutions dans lesquelles il énonce clairement un ressenti et les perlocutions dans lesquelles il énonce un ressenti en cachant une partie de ce qu'il pense réellement. Pour notre part, les actes communicationnels dont il est question ici (les insultes) sont des illocutions.

1.2. Méthodologie de l'étude

Le corpus (voir annexe) qui a servi de base d'analyse a été constitué à partir des graffiti sur les grandes artères de la ville de Ouagadougou, des slogans sur les banderoles et pancartes lors des marches de protestations qui ont été les principaux supports d'émission de ces insultes politiques. Nous les avons transcrites sans dénaturation aucune de l'orthographe.

Après cet aperçu théorique et méthodologique, nous allons évoquer brièvement le fondement de la crise socio – politique au Burkina Faso. Ce détour, à notre sens, revêt une pertinence particulière en ce que tout discours peut posséder des niveaux de sens dont celui de la signification référentielle qui demande une connaissance de la situation d'énonciation permettant de saisir le poids du contexte.

2. Fondement de la crise socio-politique burkinabè

Arrivé au pouvoir en octobre 1987, à la faveur d'un coup d'Etat qui mit fin à la révolution d'Août, Blaise COMPAORE a régné pendant vingt-sept (27) ans jusqu'en octobre 2014.

Ayant acquis ses lettres de noblesse en politique, l'homme qu'on avait surnommé “ Monsieur Bons offices ” était craint du fait qu'il était imprévisible et bon stratège. Mais ce qui a ouvert la boîte de pandores, c'est véritablement une

série de réformes jugées inacceptables par l'opposition et la société civile.

Parmi ces réformes, la révision de l'article 37 de la constitution dans le but de permettre à Blaise COMPAORE de se maintenir au pouvoir. Du reste, ces partisans le répétaient à qui veut l'entendre : "l'essentiel, en 2015 notre président est candidat, en 2020, il est candidat, le reste nous laissons entre les mains de Dieu (...)", Assimi KOUANDA, ex-président du parti au pouvoir CDP.

Ainsi commença le vent de la contestation tant à l'intérieur du parti que du côté de l'opposition :

- dans le premier cas, il y a eu la "décapitation" du CDP (observateur paalga n°8532) avec la démission massive de certains cadres du parti au pouvoir, notamment "les anciens baramogo de Blaiso" (observateur paalga n°8805).
- dans le second cas, du côté de l'opposition, de la société civile, il n'est pas question de modifier l'article 37. L'on assiste dès lors à une guerre des tranchées avec une profusion de slogans hostiles au pouvoir en place "non à la confiscation du pouvoir", "Article 37 intouchable", "non au pouvoir à vie", clament les uns, et pour les autres (favorables à Blaise COMPAORE), Blaise COMPAORE est leur "candidat naturel" et la constitution sera modifiée. Une situation de tension-réaction où les "nonistes" à la modification de l'article 37 ont triomphé avec l'exil de "l'enfant terrible de Ziniaré" au bord de la lagune Ebrié.

3. Présentation et analyse des données

3. 1. Structures linguistiques des insultes politiques

Avant d'entamer cette partie, essayons d'apporter des éclaircissements sur la notion d'insulte. L'insulte est produite dans une situation précise d'énonciation. Contrairement à certaines insultes considérées par certains chercheurs comme amitié d'insulte, un défi entre amis dont l'objectif est la plaisanterie, les insultes politiques rabaisent les personnes en leur ôtant leurs aspects. Alors quelles sont les structures linguistiques de ces insultes politiques ? Lorsque nous examinons le corpus, l'on se rend compte de la diversité des structures linguistiques des insultes politiques.

Nous relevons :

- des lexèmes simples : “Maudit, Dictateur, Meurtrier, NiiKouda”
- des syntagmes complétifs : “Fils de chien, fils de pute, fils de bordelle, etc.”
- des phrases : “Judas, libérez les lieux”, “le voyou, c’est toi, COMPAORE”, “Balayons définitivement les ordures de l’ancien régime”.

Quelle analyse pouvons-nous faire ?

Concernant les lexèmes simples, nous remarquons qu’il s’agit d’un chapelet d’injures sous forme d’énumérations : “Assassin, dictateur, Niikouda”.

Il est à noter le cas des groupes de mots exprimé sous forme d’apposition : “Blaise, Ebola”, “Assimi KOUANDA, enfant de bordelle”

Quant aux phrases, l’on relève des faits comme l’emphatisation : “Le voyou, c’est toi, COMPAORE”, l’interrogation qui prend une valeur d’insistance et d’indignation : Est-ce que tu es normal ? “ Et l’utilisation quasi-systématique de l’impératif : précédé d’un appellatif : “Blaise dégage”, “Judas, libérez les lieux, balayons (...) les ordures (...)”.

Certaines structures linguistiques de par leur brièveté peuvent paraître ambiguës ; mais la désambiguïsation intervient grâce à la médiation de l’effigie pour préciser le référent exact : ainsi dans les insultes “maudit”, “meurtrier”, l’effigie de l’ancien président rend le message plus explicite et nous pouvons construire des phrases comme “Blaise est maudit”, “Blaise est un meurtrier”.

En outre, les auteurs des insultes ont recours à un discours figuratif, marqué par l’usage des figures rhétoriques, correspondant à la “volonté du locuteur de produire l’énoncé le plus pertinent possible”, Bracops (2010). En guise d’illustration, nous pouvons citer “Blaise, Ebola ; Judas, libérez les lieux”, “balayons les ordures”.

Ces énoncés traduisent clairement les représentations des locuteurs. Pour preuve, l’allusion à Ebola pour représenter l’ex-président pourrait aller de pair avec les autres représentations comme “meurtrier, assassin, niikouda”.

Enfin, en empruntant la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1989), le langage en tant que système cognitif, vise à permettre aux individus de collecter et d’échanger des informations en vue de se construire la

représentation du monde la plus vraie possible. De ce fait, la théorie de la pertinence opte pour une tripartition des actes du langage : l'assertion (dire que), l'injonction (dire de), et l'interrogation (demander si).

Cela est perceptible dans notre corpus en nous appuyant sur les énoncés ci-après : "Blaise est sourd", "Mogho a parlé, tu n'as pas écouté", l'église, tu t'es avéré sourd" (l'acte de dire que); "on demande ta démission pure et simple", "Blaise on ne veut plus de toi" (acte de dire de); "Est-ce-que tu es normal?", "Es-tu sourd?" (Acte de demander si).

De ce qui précède, Il est loisible de constater que les insultes sont d'une grossièreté avérée et expriment le ras-le-bol des populations et l'affaiblissement des dirigeants qui ne sont plus en bonne odeur de sainteté avec leur peuple. Et comme le souligne Ngalasso (1996) "[...] dans les situations d'antagonisme politique, l'insulte est l'une des armes les plus ordinaires et les plus redoutables [...] Elle fait appel à tous les noms d'oiseau, d'insectes et d'autres bestiaux transgressant tous les tabous de la convenance et de la morale sociale, puisant dans tous les thèmes de la vie privée, s'inspirant de toutes les ressources de la péjoration".

Cette réalité nous permet de dresser une typologie des insultes politiques en établissant une échelle de gravité desdites insultes comme le soutient Zahan (1963). En effet, cet auteur dégage trois degrés de gravité des insultes : « la plus légère signale un défaut physique, viennent ensuite les imperfections morales. Plus blessantes sont les propos qui minimisent la valeur sociale d'un individu, les allocutions à ses génitalia et plus encore à ceux de ses parents, représentant le dernier outrage ».

Au regard de nos données, l'on peut classer les insultes politiques en allant des moins graves vers les plus graves.

De ce fait :

- les insultes ayant trait aux défauts physiques : "sourd", "Est-ce que tu es normal?",
- les insultes qui véhiculent des imperfections morales : "tueurs", "Assassins", "Meurtrier", "Traître",
- Les insultes qui minimisent la valeur sociale des individus : "Sidamane" (mot hybride),
- "Ebolaïse" (Ebola + Blaise), (une déconstruction-fusion identitaire), "Fils 2 pute", "fils de chien", "Makindé", "Makindbio", "Fils de Bordèle".

Comme on le constate, cette catégorie d'injures, considérées comme les plus graves, est très abondante. Leur gravité pourrait s'appuyer sur des comportements socio-culturels, car certaines insultes expriment des stéréotypes : "Fils de chien".

En effet, dans la société africaine, le chien ne jouit pas d'une bonne image, même s'il demeure un compagnon de l'homme ; en témoignent les expressions comme "Qui connaît papa de chien ?", "yod wabaaga" (du moore pour dire "qui aime le sexe comme un chien"). Ce sont donc des images péjoratives que l'on pourrait associer aux valeurs des autres expressions comme "Fils de pute", "enfant de bordèle".

C'est peut-être au regard de cette typologie que nous pouvons interroger les fonctions sociolinguistiques des insultes politiques.

3.2. Fonctions sociolinguistiques des insultes politiques

Pour cerner les fonctions sociolinguistiques des insultes politiques, nous allons considérer l'approche relationnelle d'Assaraf (1993) pour qui les actes de langage sont "des signes ayant la particularité de lier et de délier les hommes". Partant du système jonction et position, l'auteur distingue sept (7) grandes formes de jeux entre la jonction et la position. Parmi ces grandes formes de jeux, nous retenons les jeux où un axe du lien prend le pas sur l'autre. En effet, au regard de la nature des insultes et de la situation socio-politique qui prévalait à l'époque, les dirigeants étaient en situation de faiblesse et le pouvoir se trouvaient dans la rue.

Ce qui pourrait expliquer l'usage de certaines phrases "Blaise dégage", "Blaise, on ne veut plus de toi", ou "on demande ta démission pure et simple..."

De ce qui précède, l'on aperçoit le blâme des gouvernants de par un certain nombre d'actes commis ou de mode de gouvernance décrié. En atteste la récurrence des mots comme "meurtrier, assassin, tyran, dictateur" ou de certaines expressions "le BF n'est pas Blaise et François".

Il y a également la déchéance, l'abaissement d'hommes puissants hier au rang "de rien" "ou de "n'importe quoi" aujourd'hui : "Fils de pute", "Sidamane", "Ebola" "fils de chien", etc.

Enfin, nous notons le désir d'affranchissement du joug d'un système diabolisé dans l'imaginaire collectif : "Blaise,

makindé, yaayaboin, on ne veut plus de toi », “ Pas de lenga pour Blaise », “ Justice corrompte ».

Ces exemples montrent le refus de voir l'ancien régime continuer à diriger les rênes du pouvoir “ yaayaboin” (interjection en mooré pour exprimer le ras le bol) ; “ pas de lenga” (mot en langue nationale mooré pour dire qu'il n'y aura pas de prolongation de mandat présidentiel).

Comme on le constate, les insultes et la contestation ne sont pas seulement exprimées en français, il y a d'autres langues, notamment le mooré pour traduire l'implication de différentes couches sociales, des mots hybrides (sidamane), etc.

Sur le plan orthographique, il ya l'emprunt à l'écriture des SMS : Assas 1, fils 2 pute.

Le recours à d'autres langues et les entorses constatées (putte, tiran, bordèle) pourraient traduire le rejet d'un ordre établi qui ne profite qu'à une minorité. Et c'est sans doute le sens de l'insurrection populaire avec pour slogan phare “ plus rien ne sera comme avant ”.

Conclusion

Notre étude s'est intéressée aux insultes politiques. Il a été question de décrire les structures linguistiques des insultes politiques et faire ressortir leurs fonctions sociolinguistiques.

L'analyse de notre corpus montre que les structures linguistiques des insultes sont variées. Quant aux fonctions sociolinguistiques, en faisant un croisement avec la typologie que nous avons dressée, les insultes politiques véhiculent le blâme, la déchéance, voire simplement la détermination à se débarrasser de leur régime, sans détour et par des mots qui choquent. Car “ les mots ont un pouvoir (celui de dire, de vouloir dire, de signifier » Ngalasso (op. cit. p. 11)”.

Bibliographie

- Assaraf A., 1993, « Quant dire, c'est lier » in Nouveaux Actes Sémiotiques, Université de Limoges, PULIM n° 28, 11- 27.
Austin J.L, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris.
Bracops M., 2010, *Introduction à la pragmatique les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*, Duclot, Bruxelles.
Habermas J., 1981, *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 t.

Journet N., 1996 : « Les linguistiques de la communication »
in Acte de la recherche en sciences humaines n° 57.

Kéita A., 2003, « Etude des 'go' » : Joutes oratoires des
adolescents en dioula » in Cahier du CERLESHS, n°20, PUO,
Ouagadougou, 81-113.

Ngalasso M.M., 1996 : « Démocratie : le pouvoir des mots » in
Politique africaine n°64, Karthala, Paris, 3-17.

Sperber D. et Wilson D., 1986, *Relevance communication and
cognition*, Oxford, Blackwell, trad. Française, 1989, par A.
Gerschienfeld et D. Sperber la pertinence. *Communication et
Cognition*, Minuit, Paris.

Zahan D., 1963, *La didactique du verbe chez les bambara*,
Mouton et Co, La Haye, Paris.

Annexe

1. (Effigie de Blaise frappée d'une grande croix) MAUDIT
(Mur de l'immeuble BCEAO, face place de la
Révolution)
2. DICTATEUR EBOLA MAKINDE (Mur de la BECAO)
3. MEURTRIER (Mur BECAO + effigie de B.C)
4. NII KOUDA MATCHIDE (Mur BECEAO)
5. ASSASSIN DICTATEUR MAKINDE (effigie de B.C.,
Mur du TRESOR régional, face la place des Cinéastes)
6. BLAISE DEGADE (parking maison du peuple)
7. JUSTICE CORROMPUE (garage de réparation de motos
mégamonde collé au palais de justice avenue Kwamé
Nkrumah)
8. A BAS BLAISE (près du ministère des droits humains)
9. TUEUR DICTATEUR (effigie de B.C. mur station Shell
rond-point des Nations-Unies)
10. FILS 2 PUTE (idem, sans effigie)
11. GILBERT = SON PERE= TRAITRE DE LA NATION
(idem)
12. BLAISE = ÉBOLA (vers l'Etat-major des armées, place du
Grand Lyon)
13. Moogho a parlé tu n'as pas écouté l'église, tu t'es averé
sourd maintenance supportes les conséquences Fils de
Putte (vers le Médiateur du Faso)
14. Blaise es tusourd (idem)
15. Blaise est sourd (idem)
16. Pas de lenga pour blaise (idem)

17. On demande ta démission pure et simple avant midi 14
(idem)
18. Est-ce que tu es normal Blaise ?
19. FIN DU REGIME COMPAORE (près du lycée
MairenNGouabi, axe Ouaga-Ouahigouya)
20. Françoiscompaoré-Ebola + Sida MAPARE (idem)
21. ASSIMI KOUANDA enfant de Bordèlé –sidamane (idem)
22. Blaise EBOLA blaise le dictateur (idem)
23. LE VOYOU C'EST TOI COMPAORE MAKIND (idem)
24. BLAISE LE TIRAN (idem)
25. BLAISE ON VEUT PLUS DE TOI (idem)
26. BLAISE ASSASIN (idem)
27. BLAISE MAKIND BIO (idem)
28. BLAISE FILS DE CHIEN (idem)

**SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA
SOCIÉTÉ**

**LA PSYCHOPEDAGOGIE ET LE PROFESSIONNALISME
DANS LE METIER DE L'ENSEIGNEMENT : CAS DES
ENSEIGNANTS EN FIN DE FORMATION A L'ECOLE
NORMALE SUPERIEURE D'ATAKPAME**

TCHASSAMA Ati-Mola*

Résumé

Cette étude vise à étudier le lien entre la psychopédagogie et le professionnalisme chez les enseignants en fin de formation initiale. Le but est de contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants. Il s'agit de montrer le professionnalisme des enseignants à travers les compétences acquises en psychopédagogie. Les deux variables ont été appréciées à travers une enquête par un entretien non directif et une grille d'observation qui a concerné 90 enseignants professionnels formés pour le premier cycle de l'enseignement secondaire. Après une analyse qualitative des données recueillies, les résultats révèlent que ces enseignants sont réduits aux modèles d'enseignants techniciens et ingénieurs. Ils ne font pas preuve d'esprit de créativité.

Mots clés : Psychopédagogie, professionnalisme, enseignement et apprentissage.

Abstract

This study aims to investigate the link between psychology and professionalism among teachers at the end of basic training. The goal is to contribute to improving the quality of teacher training. This is to show the professionalism of teachers through skills gained in educational Psychology. The two variables were assessed through a survey by a non-structured interview and an observation grid which involved 90 professionals trained teachers for the first cycle of secondary education. After a qualitative analysis of the data collected, the results indicate that these teachers are reduced to teachers models technicians and engineers. They do not show a spirit of creativity.

Key words: Educational Psychology, professionalism, teaching and learning.

* Ecole Normale Supérieure (ENS) d'Atakpamé, Email : atimola1111@yahoo.fr

Introduction

Enseignement, selon Larousse (2010), désigne la profession de la personne qui transmet des connaissances aux apprenants ou suscite de nouvelles acquisitions des compétences chez ceux-ci. Il désigne l'action technique et les méthodes d'une personne qui transmet des connaissances. Il fait voir trois (3) éléments : enseignant, enseigné et l'enseignement (discipline) en interaction. L'enseignement se réfère aux activités qui se déroulent au sein du système scolaire. C'est la part de l'éducation qui revient à l'école. Les enseignants ont le devoir d'aider les apprenants pour qu'ils soient utiles dans la vie, en orientant notamment, les pratiques pédagogiques dans ce sens. Pour Weor (1970), la fonction de tout enseignant c'est d'aider chacun de ses étudiants à être totalement libre de la peur afin qu'il puisse agir de manière spontanée sans avoir besoin qu'on lui dise, qu'on lui commande quoi faire et qu'il puisse posséder une libre initiative, spontanée et créatrice. Il pourra analyser et critiquer librement les théories qu'il étudie. L'apprenant cesse alors d'être un automate, un simple pantin mécanique, subjectif et stupide. Pour Weor (op. cit.), la libre initiative doit exister de toute urgence, afin que l'intelligence surgisse chez les élèves. Il est nécessaire de donner à tous les élèves la liberté d'expression créatrice, spontanée, et sans conditions d'aucune espèce, afin qu'ils puissent devenir conscients de ce qu'ils étudient.

L'Etat Togolais à travers la réforme de 1975, a défini la finalité de son système éducatif en tenant compte de ce profil, l'enseignant professionnel réitéré dans le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) par lequel on souhaiterait réduire le taux d'échec et améliorer la qualité de l'enseignement. Il y est préconisé pour tout enseignant le professionnalisme, une psychopédagogie plus adaptée basée sur les méthodes actives, une ouverture de l'école au monde entier et sur son milieu. A coté du plan sectoriel de l'Education, l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé forme les enseignants professionnels du secondaire premier cycle et a défini une charte qui précise le profil de ces enseignants : amener les formés à une socialisation dynamique et à une adaptation créatrice et développer chez chaque apprenant une attitude d'autonomie et de responsabilité.

La présente étude se propose de préciser la nature des savoirs qui confèrent le professionnalisme aux enseignants en situation

de classe. Le but est d'analyser ce professionnalisme chez les enseignants en fin de formation. Il s'agit de voir si ceux-ci ont intégré cette compétence générale dans leur travail. La démarche méthodologique suivante nous permettra de montrer cela.

1. Problématique

Autrefois, la pédagogie était l'affaire des Ecoles normales et des enseignants de philosophie qui formaient les enseignants dans ces écoles se limitaient à un ensemble de recettes pour bien enseigner. Aujourd'hui, d'après Altet (2009), de nouveaux paradigmes ou modèles d'enseignement se sont progressivement imposés. Dans cette optique, la psychopédagogie émerge avec la prise en compte de la violence à l'école ou de l'échec scolaire en général.

La dénomination psychopédagogie ou psychologie pédagogique apparut avec Claparède (1917) correspond à une pédagogie qui prend en considération des facteurs psychologiques dans l'acte éducatif.

Par rapport aux travaux des années 1950-1970 de Mialaret, la pratique professionnelle ne peut être considérée comme l'application d'une méthode, car chaque enseignant adapte, à sa manière, les caractéristiques de la méthode choisie. Une comparaison des pratiques observées de plusieurs enseignants censés mettre en œuvre la même méthode fait apparaître des écarts interindividuels importants et une grande variabilité. Le même enseignant met aussi en œuvre des procédures qui peuvent varier dans le temps en fonction des circonstances et des situations. De même, il existe la difficulté à repérer une organisation méthodique de la pratique car, dans les faits, un enseignant ne règle pas méthodiquement son action en toutes circonstances mais est un bricoleur en situation. Cela a amené les chercheurs tels que Perrenoud (1993), Altet (1994), etc. à construire de nouveaux modèles d'intelligibilité de la pratique enseignante.

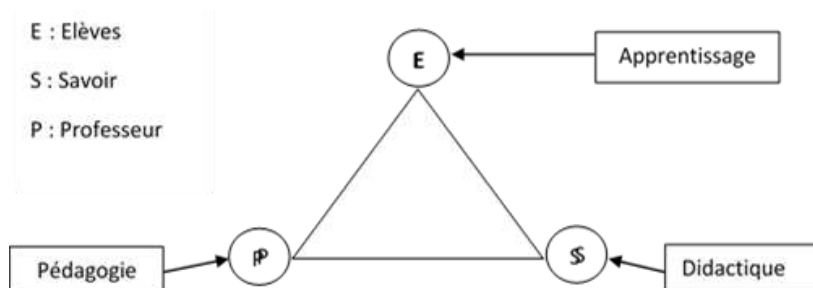
C'est Rousseau (1969) qui le premier, lança l'idée que l'enfant n'est pas un petit homme, mais un être mentalement différent de l'adulte. D'où les actes pédagogiques ont leur place dans son éducation.

Les mots « pédagogie », « andragogie » et « didactique », d'après Chalvin (1984 : 61-62), relèvent de *« tout ce qui concerne l'art d'apprendre aux autres ou*

d'apprendre soi-même». Ces mots définissent ce que fait l'enseignant. La pédagogie s'intègre actuellement aux sciences de l'éducation et désigne « *la méthodologie des pratiques de l'éducation des enfants scolaires, en se centrant sur la situation scolaire d'enseignement, c'est-à-dire la dynamique relationnelle maître-élève, dans le groupe-classe* » (Chalvin, op. cit.). Dans ce sens, les pratiques pédagogiques concernent la gestion du groupe-classe et la gestion des matières enseignées qu'on peut appeler méthodes pédagogiques.

D'après Pelpel (1993 : 52) une méthode pédagogique est « *une certaine manière d'organiser la pratique d'enseignement* ». C'est une manière spécifique d'organiser les relations entre ces trois termes tels que l'indique la *figure 1* ci-dessous qui peuvent se résumer suivant la relation triangulaire: le pôle E concerne l'élève ; le pôle P, l'enseignant et le pôle S, le savoir à enseigner.

Figure 1 : Relation entre enseignant, élève et savoir dans la situation d'enseignement



L'un ou l'autre de ces pôles peut être valorisé, mais ce sont les trois ensembles qui déterminent le champ de la pédagogie. C'est à l'enseignant qu'il appartient de prendre l'initiative et de gérer l'ensemble.

La pédagogie et la didactique sont des pratiques différentes liées à l'enseignement mais interdépendantes (Altet, 1994). La didactique est du domaine de la gestion de l'information, de la structure du savoir par l'enseignant et de leur appropriation par les élèves. La pédagogie est du domaine du traitement et de la transformation de l'information transmise en savoir chez l'élève par la pratique relationnelle et des actions ou des méthodes de l'enseignant pour mettre en œuvre les conditions d'apprentissage adaptées. Lorsqu'on parle de l'une de ces pratiques d'enseignement, on voit

apparaître l'autre. Leif et Rustin (1970) expliquent qu'une méthode n'est bonne ni mauvaise en soi. Les querelles entre les tenants des méthodes traditionnelles et ceux des méthodes nouvelles sont vaines. Lorsqu'on veut voyager à travers l'océan, on choisit un bateau. Il en est de même en enseignement où chaque type d'objectifs nécessite une méthode donnée pour chaque public. Ainsi, l'efficacité de la méthode dépendra de l'enseignant, de son professionnalisme, la capacité à réfléchir en vue d'améliorer ou d'innover ses pratiques.

L'attitude¹, elle relève du savoir-être (Pepel, 1986). On notera que le passage des attitudes aux méthodes est également une progression de ce qui est le moins conscient vers le plus rationnel. Les attitudes apparaissent donc comme ce qui sous-tend le comportement de l'individu et lui donne une certaine constance. Elles rendent, dans une certaine mesure, son comportement prévisible pour les autres. Therer et Willemart (1983) parlent de styles d'enseignement. C'est une technique ou une manière personnelle d'agir ou de se comporter.

Pour résumer, une méthode peut se décrire à partir de ce que l'on fait, les attitudes concernent la manière spécifique que chacun a de le faire, et les techniques sont les moyens que l'on utilise pour le faire. Ces techniques peuvent s'observer dans la gestion de la classe par l'enseignant.

Dans le contexte européen francophone, la réflexion sur la gestion de classe est liée aux promoteurs de l'éducation nouvelle. Freinet (1994) est l'un de ceux qui ont le plus marqué ce sujet. Pour lui, la discipline est intimement liée à l'organisation spatio-temporelle et technique d'une situation d'apprentissage. La question de la discipline ne doit pas être traitée séparément de la question du travail scolaire.

La gestion de la classe est largement tributaire du mode d'intervention de l'enseignant ou de ses pratiques pédagogiques. Autrement dit, le comportement de l'enseignant et la réussite de ses pratiques dépendent de la formation qu'il a acquise, les modèles qu'il a pu observer (Beauté, 2008). En rappel, les métiers de l'enseignement existent depuis longtemps et on peut repérer d'anciennes conceptions des professionnalités enseignantes et des formations qui y étaient

¹ Manière spécifique à l'individu de se comporter, d'entrer en relation avec son environnement et avec les autres

liées. Altet (1994), en se référant à Paquay (1994), a distingué quatre modèles ou paradigmes différents de professionnalités enseignantes qui ont été dominants en France et les modèles de formation qui les ont construites :

- l'enseignant magister ou mage : ce modèle intellectualiste de l'Antiquité considérait l'enseignant comme un « Maître », un « Mage » qui sait et qui n'a pas besoin de formation spécifique ou de recherche puisque son charisme et ses compétences rhétoriques suffisent ;
- l'enseignant technicien : ce deuxième modèle apparaît avec les Ecoles Normales ; on se forme au métier par apprentissage imitatif, en s'appuyant sur la pratique d'un enseignant chevronné qui transmet ses savoir-faire. Le formateur est un praticien expérimenté-modèle, les compétences techniques dominant ;
- l'enseignant ingénieur, technologue : dans ce troisième modèle, l'enseignant s'appuie sur les apports scientifiques des sciences humaines ; il rationalise sa pratique en tentant d'y appliquer la théorie. La formation est menée par des théoriciens, spécialistes du design pédagogique ou de la didactique ;
- l'enseignant professionnel, praticien-réfléchi : dans ce quatrième modèle, à la dialectique théorie-pratique se substitue un va-et-vient entre pratique-théorie-pratique. L'enseignant devient un professionnel réfléchi capable d'analyser ses propres pratiques, d'inventer des stratégies, de réfléchir par et pour ses pratiques en vue de résoudre des problèmes.

Les performances scolaires varieraient en fonction de ces différents modèles d'enseignants. Mais il nous paraît évident que le modèle praticien-réfléchi, par ses inventions, s'adapterait plus à la situation de classe et par conséquent contribuerait plus à la réussite scolaire des élèves.

Perrenoud (1993) rappelle que les enseignants sont et ont toujours été des gens de métier, des professionnels ; qu'il y a des modèles différents de professionnalités enseignantes et que le courant de la professionnalisation décrit simplement un processus qui s'accroît lorsque, dans le métier, la mise en œuvre des règles préétablies cède la place à des stratégies orientées par des objectifs et une éthique. C'est le passage du métier artisanal où l'on applique des techniques et des règles

vers la profession où l'on construit ses stratégies en s'appuyant sur des savoirs rationnels et en développant son expertise de l'action en situation professionnelle ainsi que son autonomie. Il pense que l'enseignant-professionnel est une personne autonome dotée de compétences spécifiques, spécialisées qui reposent sur une base de savoirs rationnels, reconnus, venant de la science, légitimés par l'université, ou de savoirs explicités issus des pratiques. Pour Tardif et Gauthier (2001), les savoirs professionnels des enseignants sont acquis dans le cadre d'une formation spécifiquement et relativement longue à l'université et se double d'une certaine socialisation professionnelle et d'une expérience du métier.

Le professionnel sait mettre ses compétences en action dans toute situation ; c'est l'homme de la situation, capable de réfléchir en action et de s'adapter, de dominer toute situation nouvelle. C'est ce modèle de professionnalité qui semble sous-tendre actuellement le processus de professionnalisation des enseignants.

Pour Postic (1979), l'acte de création, c'est-à-dire l'expression de soi-même dans la relation pédagogique, paraît être alors ce qu'on peut entendre essentiellement par art d'enseigner. La vieille expression qui veut qu'il y ait un art d'enseigner recouvre une réalité permanente. Elle implique que l'on est, ou non, doué par la nature pour cet art, comme on l'est pour la musique ou pour la peinture et aucune communication de savoirs psychologiques ou de recettes pédagogiques ne saurait entièrement suppléer ce don naturel. La meilleure formation professionnelle du monde n'empêchera pas qu'il y ait toujours des enseignants médiocres, ceux auxquels manque, précisément, ce qui fait l'enseignant qualifié : le sens inné de l'enfance, l'amour de l'enfance, la chaleur humaine, qui ne s'enseignent pas, etc. L'art pédagogique, qui est avant tout celui de se mettre à la portée des enfants, de sympathiser avec eux, de comprendre leur univers, de saisir les intérêts qui les animent, repose en grande partie sur un don que les candidats aux fonctions enseignantes possèdent ou ne possèdent pas.

Cela voudrait dire que l'enseignant doit analyser, inventer, réfléchir pour maîtriser sa classe et la faire réussir. Dans ce sens, Dubosson (1960) compare l'enfant à une flamme, un être précieux pour lequel on ferait à peu près n'importe quoi, mais une flamme est fragile devant l'hostilité du milieu. Il faut donc la protéger comme le préconise le code

de l'enfant au Togo (Assemblée Nationale togolaise, 2007). Au lieu de tenir les élèves dans la crainte afin de les empêcher de mal faire, de les obliger à se tenir dans l'ordre, de leur donner l'habitude d'une conduite régulière et d'obtenir d'eux l'obéissance, l'attention, l'effort, les Jésuites n'employaient qu'exceptionnellement les châtiments corporels (Leif et Rustin, 1970). Selon eux la discipline se distinguait surtout par l'application à stimuler et à encourager les enfants. Ils exerçaient sur leurs élèves une surveillance minutieuse de tous les instants. L'élève n'est jamais seul. On favorise, par des récompenses, la surveillance des élèves les uns par les autres. L'un d'eux, avec le titre de Censeur de Décurion supérieur ou de Préteur, qu'accompagnent quelques privilèges, est particulièrement chargé de rapporter à l'administration ce qui se fait de mal en classe en l'absence ou en présence du maître. Les enfants sont d'ailleurs fort différents les uns des autres par le tempérament, par l'éducation première qu'ils ont reçue, par le milieu qui continue d'agir sur eux. Ainsi, il faut du professionnalisme pour connaître chacun et l'amener à la discipline par les voies qui conviennent. La discipline coercitive est encore une erreur plus grave quand elle est collective et impersonnelle.

La discipline et l'obéissance sont en définitive l'obéissance à soi-même et à la règle du devoir, la discipline intérieure, c'est-à-dire l'auto-discipline et l'auto-éducation. On finit par comprendre que ce n'est point tant pour faire la classe qu'on a besoin de créer et d'entretenir la discipline. Cet esprit de créativité se justifie par le fait que les jeunes enseignants, dès le début de leur carrière, doivent faire face au même niveau de difficulté que leurs collègues plus expérimentés. On leur confie souvent des classes hétérogènes où il existe des élèves en difficultés alors que leurs collègues ayant accumulé davantage d'années de service se sont réparti les classes plus accueillantes, les horaires plus agréables, les salles plus lumineuses (Huberman, 1987, 1991). Un tel rite de passage témoigne de façon subtile d'un manque de professionnalisme dans la conduite du métier. On agit comme si n'importe quel novice à nerfs solides pouvait maîtriser les aspects didactiques, relationnels et gestionnaires de la vie en classe ou, tout, au moins, pouvait y faire face sans produire de dégâts trop voyants.

En réalité les enseignants professionnels, quelles que soient les classes qu'ils occupent, font toujours régner dans leur classe une certaine atmosphère éducative qui reflète leur profil ou personnalité.

La pédagogie de Freinet est basée sur les textes libres. A travers cette pédagogie romantique, l'auteur amène les élèves, repartis en petits groupes, à observer la nature ou à décrire un fait et produire des textes qu'ils exposeront. Le meilleur texte est choisi et amandé par tous les groupes. Ce texte peut être publié dans un journal scolaire et peut servir de plusieurs leçons à la fois telles que vocabulaire, grammaire, conjugaison, etc. L'organisation même du travail scolaire, dans une telle pédagogie est l'affaire du groupe-classe qui détermine des projets et des objectifs, répartit les tâches, présente et évalue leur production. Cette pédagogie, adaptée à l'enseignement des langues permet d'enseigner en tenant compte des compétences dans leur globalité en faisant des ponts entre les sous disciplines citées ci-dessus. Il s'agit d'enseigner en décroissant. L'enseignant s'efface, il reste un élément actif, un conseiller intellectuel et un collaborateur.

Seul le professionnalisme permettrait à tout enseignant d'utiliser cette pédagogie surtout que dans nos écoles où les heures de sortie et le temps suffisant pour impliquer les élèves dans leur production ne sont pas prévues dans les calendriers officiels. Dans ce cas, si tout part de la production sauvage des textes d'élèves, cela n'empêche pas l'enseignant de partir d'un texte d'adulte provenant de lui ou du manuel.

Si nous prenons aussi l'exemple de la pédagogie du travail libre par petits groupes de Coussinet (1968), d'après qui, c'est autour du principe de libre organisation que s'oriente le travail, libre constitution des groupes, libre choix d'activité à mener par chaque groupe, mais c'est à l'enseignant qu'il incombe de fournir plusieurs possibilités d'activités. Il reste un élément actif, un conseiller intellectuel et un collaborateur. Un enseignant professionnel s'inspirera de cette pédagogie pour constituer ses élèves en petits groupes selon les objectifs qu'il poursuit.

La psychopédagogie confèrerait à l'enseignant ce professionnalisme parce qu'il aurait étudié plusieurs paradigmes de l'enseignement ou acquis les compétences sur l'école fondamentale.

Calin (2008), s'interrogeant aujourd'hui sur la place de la psychopédagogie, appelle d'abord une mise en perspective de ce concept. La psychopédagogie désigne les différentes approches des pratiques scolaires et qui va de l'enseignement à la didactique puis à la pédagogie. Elle prend en compte la personnalité de l'enfant dans son rapport aux activités scolaires, en s'intéressant en particulier aux conditions psychologiques d'un investissement suffisant et efficace de ces activités. Alors que l'activité pédagogique accompagne les apprentissages scolaires, l'activité psychopédagogique vise à assurer les conditions psychiques de possibilité de ces apprentissages. L'auteur précise que la place de la psychopédagogie est pour le moins mal assurée en France. Les chercheurs en psychopédagogie s'orientent actuellement vers l'étude du traitement de l'information ; ils analysent les techniques d'acquisition de l'information, son interprétation et son encodage, son classement et sa restitution.

Les psychopédagogues recourent à plusieurs théories de l'apprentissage pour comprendre, prévoir et contrôler les comportements humains. On a la théorie constructiviste, au sens piagétien, selon laquelle l'intelligence de l'enfant se construit par étapes successives. Cette approche a influencé l'ensemble de la pédagogie et de la psychologie.

La théorie du conditionnement a généré la méthode pédagogique qu'on appelle l'enseignement programmé et l'enseignement par objectif. L'enseignement par objectif, au sens Bloomien, se fonde sur une analyse des besoins qui débouche sur l'identification et la définition des objectifs d'apprentissage exprimés en termes de comportements à exhiber à la fin de la séquence d'apprentissage. Ces objectifs d'apprentissage sont hiérarchisés en objectifs intermédiaires et terminaux regroupés en savoir, savoir-faire et savoir être. Cet enseignement est encore en vigueur au Togo même si l'approche par compétence émerge.

D'après Pocztar (1970), la connaissance au sens Bloomien, est associée à l'usage de la mémoire comparée à un fichier, à un matériau emmagasiné. Ainsi, certains objectifs peuvent être dénués de sens. Dans ce cas, la connaissance semble être considérée comme une réalité inerte n'ayant pas une nature opératoire et ne possédant aucune signification pour le sujet. Il conclut en disant que l'apprentissage des connaissances telles qu'elles sont conçues, exclut tout recours

à des méthodes actives puisque celles-ci supposent une participation active de l'élève. Il s'agit d'un conditionnement au sens des behavioristes puisque Bloom (cité par Pocztar, 1970 : 55) confirme cela en disant qu'il s'agit d'offrir une « *classification des buts de notre (Etats-Unis) système d'éducation* ».

A partir des travaux de Gagné (1980), on a vu émerger une autre approche, la formation par compétences ou la pédagogie d'intégration qui repose sur la mise en place d'un processus d'apprentissage au cours duquel l'apprenant met en valeur ce qu'il apprend. La technique d'élaboration d'une compétence et ses composantes (savoir, savoir-agir, savoir-être, capacité et habileté) n'est pas une tâche facile pour certains enseignants. Seul un professionnel saurait mieux les définir et choisir la méthode adaptée pour l'atteinte de ces différents objectifs ou à la réalisation d'une compétence. L'absence de cette technique rendrait l'enseignement stérile.

Une enquête réalisée en France révèle qu'on ne forme pas des enseignants de mathématiques mais des mathématiciens (Rapport au ministre de l'éducation nationale de la commission sur la condition enseignante, 2008). Contrairement à la Finlande où la pédagogie occupe 50% de la formation, celle-ci est minorée en France faisant d'elle, l'un des rares pays où les enseignants ne sont pas réellement préparés à leur métier.

Selon l'enquête réalisée par le SE-Unsa en septembre 2011, 68,5 % des jeunes enseignants indiquent que leur formation professionnelle ne les a pas préparés aux réalités du terrain (20,9 % « pas du tout ») et seuls 55% s'estiment capables de faire progresser un enfant en difficulté. Or on ne peut pas séparer la méthode du contenu. Le savoir doit bien évidemment s'accompagner de compétences fortes en psychopédagogie.

La plupart des pays ont modifié ou sont en train de modifier les modalités de formation initiale des enseignants (OCDE, 2011). De moins en moins fondée sur la discipline et de plus en plus sur la professionnalisation, elle prend mieux en compte les différents aspects du métier : les pratiques pédagogiques, le management, l'enseignement aux élèves handicapés, la capacité à différencier les enseignements (capacités à repérer les élèves en difficulté, diagnostiquer les problèmes rencontrés, trouver rapidement les solutions

personnalisées...). Toutes les mesures prises visent à renforcer la formation pédagogique afin de répondre à la diversité des élèves.

Gibbs et Coffey (2004) (Cités par Langevin, Grandtner & Ménard, 2008) ont été les premiers à montrer que les enseignants formés à la pédagogie sont ceux qui innovent le plus dans leurs pratiques et Postareff et al (2007) (Cités par Langevin, Grandtner & Ménard, 2008) Ont démontré que cette formation doit avoir une durée minimale d'un an, durée au-dessus de laquelle les enseignants commencent à modifier leurs pratiques. En dessous de cette durée, les enseignants se posent plus de questions qu'au départ et perdent la confiance.

En Finlande, les candidats, retenus lors d'une première sélection basée sur les qualités requises pour l'enseignement, suivent un double cursus jusqu'au master : des études de pédagogie à la faculté d'éducation et des études disciplinaires dans leur faculté d'origine. Pour les futurs professeurs des écoles, la pédagogie compte pour 50% de la formation : c'est la matière prépondérante. Pour les futurs enseignants du secondaire, un an complet de leurs études lui est consacré Robert (2010). Ce qui explique l'excellente qualité des enseignants finlandais.

En France, si en théorie, tout titulaire d'un master peut passer le concours ouvrant l'accès à l'enseignement, 80 universités ont mis en place (avec les IUFM) des formations spécifiques à l'enseignement : psychologie de l'enfant et de l'adolescent, conception d'un cours... Il existe des stages de gestion de la classe, des stages permettant de répondre à la violence à l'école ou encore des stages permettant de former les futurs enseignants à la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques. Cependant, la formation reste essentiellement disciplinaire et la place laissée à la pédagogie et la psychopédagogie, minimale. L'enseignant doit bien certes posséder des connaissances solides dans son domaine et maîtriser les compétences du socle commun, mais la maîtrise des pratiques pédagogiques et psychopédagogiques sont à la base de la profession. L'incitation du gouvernement togolais à promouvoir l'enseignement différencié, l'individualisation des apprentissages et l'accompagnement personnalisé pousse d'autant plus à une formation psychopédagogique des enseignants. Sans cet accompagnement, les enseignants ne pourront que reproduire ce qu'ils ont appris à faire (c'est à dire

un cours où on s'adresse à un groupe d'élèves). Bonicel (2011) pense qu'il faut former les enseignants au management afin qu'ils soient en mesure de :

- susciter la motivation et le goût d'apprendre chez l'élève ;
- développer l'intelligence émotionnelle de l'enfant ;
- favoriser un climat de confiance, propice au travail collaboratif et au développement de la créativité ;
- créer un climat de sécurité ;
- suivre et comprendre individuellement chaque élève
- se servir de l'erreur de l'élève comme tremplin pour l'aider à avancer ;
- écouter et communiquer autrement ;
- gérer les conflits, désamorcer la brutalité physique ou orale ;
- développer une autorité qui autorise, une fermeté qui ne ferme pas ;
- s'autoévaluer et d'accepter leurs propres erreurs ;

De ce qui précède, nous pensons que le professionnalisme, l'esprit de créativité chez les enseignants en situation de classe dépend des compétences acquises en psychopédagogie. Ces compétences dépendent de la dominance des savoirs théoriques et pratiques sur le terrain. Nous nous proposons de vérifier cette hypothèse chez les enseignants professionnels formés au Togo. Dans ce sens, la démarche suivante a été adoptée.

2 - Méthode

Nous nous sommes intéressé aux enseignants professionnels en fin de formation à l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé des années 2012-2013 et 2014-2015. Au total, 90 enseignants professionnels de toutes les spécialités² ont été enquêtés. Nous avons choisi 15 enseignants consentants par spécialité que nous avons soumis à un entretien non directif par rapport à ce qu'ils pensent des enseignements en Psychopédagogie inscrits au programme de la formation. L'entretien non directif se caractérise par le fait d'être une approche qui accorde une certaine liberté au sujet au cours d'un débat. Nous avons préalablement procédé à une

² Mathématiques, Physique-chimie, Science de la Vie et de la Terre, Anglais, Français, Histoire et Géographie

mise en confiance des enquêtés. Cela a consisté à leur expliquer l'objectif de l'enquête qui consiste à analyser les forces et insuffisances liés à cet enseignement.

Une observation évaluative des pratiques psychopédagogiques a été faite pour chaque enquêté. Nous avons analysé la séquence de l'enseignement à partir d'une grille d'observation dans le but d'expliquer, d'interpréter et de comprendre le professionnalisme dans les pratiques des enseignants.

La qualité du déroulement d'une séquence de cours peut dépendre des éléments pris en compte dans la préparation de la fiche pédagogique de l'enseignant. Cela nous a conduit à analyser les différentes fiches des enseignants enquêtés. Les résultats obtenus ont été traités au moyen des fréquences et de l'analyse de contenu. Il s'agit de l'analyse logico-sémantique qui s'intéresse directement au contenu manifeste.

(Mucchielli, 1984).

3. Résultats

Pour une formation initiale de trois ans (avec un niveau de recrutement BACII, profil d'entrée), la psychopédagogie compte 20 crédits sur 180. Pour la formation d'un an avec le profil d'entrée la LICENCE, elle est de 16 sur 180 crédits. Vingt crédits sont alloués au stage pratique ; le rapport de stage et le mémoire n'ont pris que 10 crédits pour les deux promotions. Officiellement, il est recommandé que le mémoire soit professionnel. Chaque élève-professeur doit développer lui seul un thème de recherche qui doit porter sur un thème relevant de sa spécialité et non de la psychopédagogie.

Tous les enquêtés sont satisfaits des Unités d'enseignement en psychopédagogie et souhaiteraient si possible que ces enseignements soient renforcés par d'autres cours. Ils exposent des difficultés dans l'application des connaissances acquises liées au maintien de la discipline et de la prise en compte de l'individualisation des enseignements (la pédagogie différenciée). Par rapport à la discipline, le bâton étant proscrit à l'école, les enseignements en psychopédagogie ont pris en compte les éléments disciplinaires (la discipline positive) pour éviter toute violence envers les élèves adolescents dont ces enseignants ont en charge. Il s'agit d'impliquer les élèves dans cette gestion disciplinaire par une définition des principes et leurs respects. Autrement dit,

chaque enseignant a le devoir d'instaurer l'auto-discipline dans son école en commençant par les classes qu'il aura à sa charge. Vu que les élèves sont des adolescents et sont différents dans une même classe ou dans des classes différentes, nous pensons qu'il n'aura pas de recette commune pour tous les enseignants mais les mêmes éléments de gestion de la discipline peuvent être utilisés par tous et différemment pour adapter cette gestion à leur classe ou école.

Personne de nos enquêtés n'a exposé une initiative relevant de sa créativité pour ces prises en compte individuelle des élèves puisqu'il ressort de l'opinion d'un élève-professeur que *« on essaye d'appliquer ce que vous nous avez enseigné en psychopédagogie mais c'est difficile par rapport à la réalité du terrain »* pour faire allusion aux effectifs pléthoriques dans les salles de classe.

Ils auraient souhaité des stages et leurs suivis réguliers par des psychopédagogues durant la formation.

L'analyse des différentes fiches pédagogiques montre que tous les enquêtés déclinent des objectifs spécifiques à partir des objectifs généraux déjà énoncés dans les guides pédagogiques. Mais ceux-ci ne sont pas définis en tenant compte des trois domaines par rapport la taxonomie Bloomienne. Il leur est difficile de définir clairement une compétence avec ses composantes.

A travers ces résultats, nous allons interpréter le professionnalisme des enseignants de cette étude.

4. Discussion

Le professionnalisme, au sens de Altet (1994), dépasse la dialectique théorie-pratique et se démontre à travers un va-et-vient entre pratique-théorie-pratique. Perrenoud (1993) pense que l'enseignant-professionnel est une personne autonome dotée de compétences spécifiques, spécialisées qui reposent sur une base de savoirs rationnels, reconnus, venant de la science, légitimés par l'université, ou de savoirs explicités issus des pratiques. Pour Tardif et Gauthier (2001), les savoirs professionnels des enseignants sont acquis dans le cadre d'une formation spécifiquement et relativement longue à l'université et se double d'une certaine socialisation professionnelle et d'une expérience du métier. Ce qui n'est le cas pour nos enquêtés qui ont souhaité des stages et des suivis réguliers des psychopédagogues lors de leurs stages durant la formation. Ce

qui s'expliquerait par le fait que les psychopédagogues ne sont pas en nombre suffisant dans l'Institution pour être présents au cours des différents suivis des pratiques sur le terrain. Cette insuffisance dans le domaine de la pratique aurait empêché les élèves-enseignants d'intégrer les différentes compétences pouvant leur servir à monter leur professionnalisme.

De plus, d'après Herbert (cité par Beauté, 2008 : 45), la situation de classe se caractérise par cinq facteurs :

- 1 – un seul individu adulte
- 2 – en rapport régulier
- 3 – avec un groupe
- 4 – d'enfants (apprenants)
- 5 – dont la présence est obligatoire

La conjonction de ces cinq facteurs est habituellement anxiogène pour le professeur. Cette situation est inévitable surtout chez les enseignants débutants (Aurèle, 1986). Dans ces conditions, les enseignants ne peuvent que se contenter d'appliquer les connaissances théoriques acquises au cours de la formation. Ce qui leur confère à la fois un modèle d'enseignants techniciens et technologues ou enseignants ingénieurs. Le premier modèle est apparu avec les Ecoles Normales. On se forme au métier par apprentissage imitatif, en s'appuyant sur la pratique d'un enseignant chevronné qui transmet ses savoir-faire. Les enquêtés s'appuient seulement sur ce que font ou recommandent leurs formateurs. En ce qui concerne le second modèle, les enseignants s'appuient sur les apports théoriques scientifiques des sciences humaines en tentant de les appliquer. Malheureusement ils éprouvent des difficultés dans cet exercice. Cela est illustré par l'opinion d'un élève-professeur qui dit : « *on essaye d'appliquer ce que vous nous avez enseigné en psychopédagogie mais c'est difficile par rapport à la réalité du terrain* ». Pour mieux spécifier, « *la pédagogie différenciée est difficile à appliquer* », « *les travaux de groupes perdent du temps* ».

Or, Gibbs et Coffey (2004) (Cités par Langevin, Grandtner et Ménard, 2008) ont été les premiers à montrer que les enseignants formés à la pédagogie sont ceux qui innovent le plus dans leurs pratiques. C'est pourquoi même si en France la formation reste essentiellement disciplinaire et la place laissée à la pédagogie et à la psychopédagogie, minimale, 80

universités ont mis en place des formations spécifiques à l'enseignement : psychologie de l'enfant et de l'adolescent, conception d'un cours, etc. Il existe des stages de gestion de la classe, des stages permettant de combattre la violence à l'école. En somme, des stages permettant de former les futurs enseignants à la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques. Même s'il existe des cours théoriques dans ce sens, ces types de stages ne sont pas pris en compte dans l'Institution de cette étude. Or, un apprenant plein de crainte n'ose pas contredire l'opinion d'autrui et ne peut avoir de libre initiative.

Il n'existe pas une note d'évaluation des pratiques pédagogiques des formés par les psychopédagogues. Seules les notes des enseignants de la spécialité sont prises en compte. Ces aspects n'inciteraient pas les enseignants à faire preuve d'innovation. L'enseignant doit posséder des connaissances solides dans son domaine et maîtriser les compétences du socle commun, mais la maîtrise des pratiques pédagogiques et psychopédagogiques sont à la base de la profession : l'incitation à promouvoir l'enseignement différencié, l'individualisation des apprentissages et l'accompagnement personnalisé pousse d'autant plus à une formation psychopédagogique des enseignants. Sans cet accompagnement, les enseignants ne pourront que reproduire ce qu'ils ont appris à faire (c'est à dire un cours où on s'adresse à un groupe d'élèves homogènes, sans différence) (Bonicel, 2011). L'auteur préconise que les enseignants soient formés au management afin qu'ils puissent mieux réussir leur travail.

Perrenoud (1993) rappelle que les enseignants sont et ont toujours été des gens de métier, des professionnels. Mais la mise en œuvre des règles préétablies cède la place à des stratégies orientées par des objectifs et une éthique. On assiste au passage du métier artisanal où l'on applique des techniques et des règles vers la profession où l'on construit ses stratégies en s'appuyant sur des savoirs rationnels et en développant son expertise de l'action en situation professionnelle ainsi que son autonomie. Pour Altet (1994), un enseignant professionnel est un praticien-réfléchi capable d'analyser ses propres pratiques, d'inventer ou de construire des stratégies, de réfléchir par et pour ses pratiques en vue de résoudre des problèmes. Le professionnel sait mettre ses compétences en action dans toute

situation ; c'est l'homme de la situation, capable de réfléchir en action et de s'adapter, de dominer toute situation nouvelle (Tardif et Gauthier, 2001).

Le Togo comme la plupart des pays a aussi modifié sa formation initiale des enseignants comme l'a analysé l'OCDE (2011) dans le cas de la France. De moins en moins fondée sur la discipline et de plus en plus sur la professionnalisation, cette formation devrait prendre en compte les différents aspects du métier : les pratiques pédagogiques, le management, l'enseignement aux élèves handicapés, la capacité à différencier les enseignements (capacités à repérer les élèves en difficulté, diagnostiquer les problèmes rencontrés, trouver rapidement les solutions personnalisées...). Mais cela n'incite pas nos enquêtés à innover. Par exemple, la pédagogie de Freinet (1968) a été abordée en psychopédagogie pour clarifier un enseignement décloisonné des langues qui vise comme objectif général global, l'expression orale et écrite au niveau des apprenants. Les enseignants de français, à la fin de leur formation ont été retenus par une autre équipe de projet de formation organisé par le Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle sur « *l'enseignement du français par décloisonnement* ». Cette formation n'est rien d'autre que la pédagogie de Freinet (1968). Mais interrogés, ces enseignants ne reconnaissent pas avoir entendu parler de cette pédagogie. Pour eux, il s'agit d'une nouvelle réforme de l'enseignement du français alors quelle était prônée par la réforme de l'enseignement au Togo depuis 1975 et explicitée dans le programme de l'enseignement du premier degré deuxième édition de 1998. Toresse (1978) l'avait explicité à travers son titre la nouvelle pédagogie du français (méthodes, techniques et procédés). En 2016 cette méthode ne peut plus être considérée comme une nouvelle réforme de l'enseignement du français au Togo. Cela s'expliquerait par le fait cette pédagogie énoncée dans les cours de psychopédagogie n'a pas été appliquée dans la spécialité par professionnalisme. Une théorie peut ne pas être appliquée textuellement mais on peut s'en inspirer pour construire une pratique propre relevant de l'art d'enseigner. C'est ainsi qu'un enseignant dans sa fonction peut s'inspirer de la pédagogie du travail par petit groupe de Coussinet (1968) pour organiser ses élèves et maintenir la discipline en classe mais ce n'est pas le cas comme nous l'avons étudié

(Tchassama, 2014). Nos enquêtés se plaignent de l'indiscipline des élèves sans réussir à trouver une solution adéquate. Alors que le Pape François dans un message vidéo du avril 2016, a déclaré que Hanane al-Hroub, une Palestinienne, par son professionnalisme, a été choisie meilleure enseignante du monde. Elle a été récompensée pour son combat contre la violence à l'école dimanche 13 mars 2016 dernier à Dubaï par la Fondation Varkey, à l'occasion d'un forum sur l'Éducation. Par son professionnalisme, elle a développé une méthode ludique «Jouer et apprendre» et a pour approche son rejet de la violence dans le milieu scolaire, souvent traumatisé par les retombées du conflit israélo-palestinien. Cet esprit d'initiative est aussi illustré chez l'Afghane Sakena Yaccoobi qui s'est vue décerner le prix Wise 2015 pour l'éducation lors de la 7e édition du Sommet international sur l'éducation, organisé par la Fondation du Qatar. Elle a permis d'offrir une éducation et des soins de santé à près de 12 millions d'Afghans vivant dans des zones rurales et défavorisées. Elle a également créé plus récemment un réseau d'écoles privées proposant un enseignement de qualité mais à un prix abordable.

Nos enquêtés, étant débutants, ne sont pas encore doués pour l'art d'enseigner comme l'a pensé Postic (1979) qui trouvent que la vieille expression qui veut qu'il y ait un art d'enseigner recouvre une réalité permanente. Elle implique que l'on est, ou non, doué par la nature pour cet art, comme on l'est pour la musique ou pour la peinture et aucune communication de savoirs psychologiques ou de recettes pédagogiques ne saurait entièrement suppléer ce don naturel. Un apprenti peut faire preuve de créativité pour prouver à son patron qu'il a bien intégré toutes les compétences apprises. Cela se justifierait si la motivation à enseigner chez nos enquêtés était évaluée. Cela dépendrait du poids attribué à la psychopédagogie de 20 crédits sur 180 au total et séparée de la didactique. Ce résultat va dans le sens contraire de celui de Robert (2010) qui a trouvé qu'en Finlande, la pédagogie compte pour 50% de la formation et reste la matière prépondérante. Pour les futurs enseignants du secondaire, un an d'études est consacré à cette spécialité. Alors qu'en France, le poids réservé à la psychopédagogie est petit. Pour l'OCDE (2011), c'est ce qui explique l'excellente qualité des enseignants finlandais.

Le mémoire doit être un mémoire professionnel. Chaque élève-professeur doit développer lui seul un thème de

recherche relevant de sa spécialité et non en psychopédagogie puisqu'on ne l'enseigne pas aux petits élèves. SE-Unsa en septembre 2011 estime qu'on ne peut pas séparer la méthode du contenu. Les compétences disciplinaires doivent bien évidemment s'accompagner de compétences théoriques et pratiques fortes en psychopédagogie pour que les futurs enseignants soient réellement préparés à leur métier. Cette association forte entre les compétences disciplinaires et la psychopédagogie suivie d'une alternance régulière entre les théories et pratiques au sens de Altet (1991) contribueraient à obtenir le vrai profil d'enseignant professionnel.

Conclusion

Le champ de la psychopédagogie utilise les acquis de la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, la psychologie sociale, la psychologie cognitive, pédagogie, pédagogie et la didactique. Avec l'éducation de qualité pour tous, deuxième objectif du millénaire pour le développement, cela ne sous entend pas que tous les élèves soient traités de la même manière. L'enseignement plus différencié permettrait de rendre chacun autonome et plein d'esprit d'initiative. La psychopédagogie serait le socle de cette ingénierie de la formation. La présente étude a permis d'étudier le professionnalisme des enseignants en fin de formation pour la Licence professionnelle d'enseignement. L'entretien non directif et l'observation ont servi de collecte des données à partir desquelles une analyse qualitative a été faite. Il ressort de ces résultats que la place laissée à la psychopédagogie est minimale (20 crédits sur 180). Pour le cas de nos enquêtés, il n'existe pas des stages pratiques en pédagogie différenciée, pour la prise en compte des élèves en difficultés scolaire ou pour combattre la violence à l'école. Les enquêtés ne font pas preuve d'innovation ou d'esprit d'autonomie et de créativité comme le stipule la charte de l'Ecole Normale Supérieure. Ceux-ci se limitent à l'application des différentes étapes d'un cours. Ce qui leur confère à la fois un modèle d'enseignants techniciens et technologues ou enseignants ingénieurs. La prise en compte de la psychopédagogie permettrait aux apprenants d'être professionnels, de connaître les goûts et les aptitudes de l'enfant pour lui permettre d'aborder les études avec de plus grandes chances de succès à l'école et d'insertion dans la vie active. Si les enquêtés, débutant dans le métier, ne font pas

preuve de créativité, ce professionnalisme dépendrait-il de l'ancienneté des enseignants ? Une étude ultérieure permettrait d'y répondre.

Bibliographie

- Altet M., 2009, *40 ans des sciences de l'éducation*, A. Vergnioux (dir.), Caen, puc, 31-48.
- Altet M., 1994, *La formation professionnelle des enseignants. Analyse des pratiques et situations pédagogiques*. Paris, PUF.
- Aurèle S-Y., 1986, *Psychologie de l'apprentissage-enseignement, une approche individuelle ou de groupe*. Quebec, PUQ.
- Beauté J., 2008, *Courant de la pédagogie*. Chronique sociale, Lyon.
- Bonice M-F., 2011, *Former des enseignants aux relations humaines pour prévenir et réguler la violence à l'École : luxe ou survie ?* En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?rubrique47&lang=fr>.
- Centre d'analyse stratégique, 2011, *Que disent les recherches sur l'« effet enseignant » ?* En ligne. Consulté le 24 février 2012 http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2011-07-12-effetenseignant-na-qsociales-32_0.pdf
- Chalvin D., 1984, *Encyclopédie des pédagogies de formation T1. Histoire et principales approches*. Paris, ESF.
- Claparède E., 1917, *Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- Coussinet R., 1968, *Une méthode de travail par groupe*. Paris, Maspero.
- Dubosson J., 1960, *Propos pédagogiques imagés*. Paris VII°, Delachaux et Nestlé.
- Enquête du SE-Unsa (septembre 2011). En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www.se-unsas.org/spip.php?article3796>.
- Formation de psychologie sociale clinique. Académie de Reims. En ligne. <http://www.pedagopsy.eu/page63.htm>.
- Freinet C., 1968, *La méthode naturelle*. Neuchâtel, Delachaux et Nestlé.
- Gagné R. M., 1980, *The condition of learning*. New York: Holt, Rinehart et Winston.

- Langevin L., Grandtner A-M., & Ménard L., (2008), « La formation à l'enseignement des professeurs d'université : Un aperçu ». *Revue des sciences de l'éducation*, n°3(34), 643-664. ISSN 0318-479X. En ligne Consulté le 24 février 2012: <http://id.erudit.org/iderudit/029512ar>.
- Leif J., & Rustin G., 1970, *Philosophie de l'Education*. Paris, Delagrave.
- Mauco G., 1975, *Psychanalyse et éducation*. Aubier-Montaigne, Privat.
- Mucchielli R., 1984, *L'analyse de contenu des documents, des communications*. Paris, ESF.
- OCDE, 2011, Building a High-Quality Teaching Profession Lessons from around the world. En ligne. Consulté le 24 février 2012 <http://www2.ed.gov/about/inits/ed/international/background.pdf>.
- Pelpel P., 1986, *Se former pour enseigner*. Paris, Bordas.
- Perrenoud P., 1993, « Formation initiale des maîtres et professionnalisation du métier ». *Revue des Sciences de l'Education*, n°XIX, 59 - 76.
- Pocztar J., 1979, *La définition des objectifs pédagogiques*. Paris, ESF.
- Postic M., 1979, *La relation éducative*. Paris, PUF.
- Rapport au ministre de l'éducation nationale de la commission sur la condition enseignante présidée par M. Marcel Pochard, février 2008 et repris dans le rapport de Monsieur Jacques Gersperrin (2011): Rapport d'information sur la formation initiale et le recrutement des enseignants.
- Robert P., 2010, *La Finlande : un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite*. Paris, ESF.
- Rousseau J. J., 1969, *L'Émile ou de l'Éducation*. Paris, Gallins.
- Tchassama A., 2014, « Types de disciplines et conduites des élèves : cas des élèves du Cours Élémentaire Première Année (CE1) de la préfecture de l'Ogou, Togo ». *Echanges*, 1, 002, Lomé : Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques Economique et Sociales (LAMPES) de l'Université de Lomé, 382-404.
- Toressse B., 1978, *La nouvelle pédagogie du français (méthodes, techniques et procédés)*. Paris, O.C.D.L. 6^e édition.

Weor S. A., 1970, *L'Education fondamentale*. Montréal,
Ganesha, C.P. 484, succursale Youville, Montréal, Qc,
Canada, H2P 2W1 2e édition.

**REDOUBLEMENT MULTIPLE ET ESTIME DE
SOI EN MATHÉMATIQUES ET EN FRANÇAIS
CHEZ DES ELEVES DE 3^{ÈME}**

BADOLO Bawala Léopold*

Résumé

Les incidences pédagogiques et psychologiques du redoublement sont au cœur de nombreuses controverses au sein des chercheurs. La présente recherche apporte sa contribution à ces débats. A partir d'un échantillon de 72 apprenants de niveau de la classe de 3^{ème}, nous avons étudié les différences entre non redoublants et redoublants multiples du point de vue de l'estime de soi en mathématiques et en français. Les résultats montrent qu'il n'y a pas de différences significatives en ce qui concerne l'estime de soi en mathématiques alors qu'il en existe en ce qui concerne l'estime de soi en français. Ces résultats sont discutés à la lumière des travaux antérieurs sur la question.

Mots-clés : redoublement multiple, estime de soi, français, mathématiques

Abstract

The educational and psychological effects of repetition are the heart of many controversies among researchers. This research contributes to these debates. From a sample of 72 students of the class level of the third, we studied the differences that exist between non-repeaters and multiple repeaters from the standpoint of self-esteem in mathematics and in French. The results show that there are no significant differences regarding self-esteem in mathematics while there are significant differences regarding self-esteem in French. These results are discussed in light of previous works on the issue.

Keywords: multiple repetition, self-esteem, french, mathematics

Introduction

La révolution paradigmatique des années 1970, qui consacra le cognitivisme et le déclin subséquent du behaviorisme, a permis de mettre un accent sur la notion de représentation et le traitement (interne) de l'information (Salvador, 2003). Cette «révolution cognitive» a permis de

* Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou-Burkina Faso ; Email : bawala@ymail.com

dépasser la conception mécaniste et rigide de l'individu répondant passivement aux stimuli de l'environnement¹. L'individu est désormais perçu comme « *une machine à traiter l'information, à catégoriser, à faire des inférences, des attributions, à mettre en œuvre des stratégies selon les lois du raisonnement logique (à quelques «erreurs» près)* » (Ville et Ravaud, 1994 :12). C'est dans ce paradigme que s'inscrit l'étude de l'estime de soi. Pendant la période de l'enfance et de l'adolescence, l'estime de soi se construirait en partie par l'intériorisation des jugements des « autres significatifs » pour l'enfant : parents, enseignants, camarades de classe ou amis proches (Fourchard et Courtinat-Camps, 2013). « L'autre significatif » est un miroir social que l'individu regarde et dans lequel il détecte les opinions sur lui-même.

En ce qui concerne l'adolescence, Erikson (1972) la décrit comme une étape de la vie où la construction identitaire est vive et où la question de la valeur de soi est centrale. Cette étape est marquée par des déstabilisations et des rééquilibrages du système de soi qui, sous la pression des changements internes et externes importants qui se produisent, se trouve contraint à de nombreux remaniements. Au cours de cette période, la survenue de la puberté s'accompagne de nombreux bouleversements physiques, psychologiques et sociaux. Ces bouleversements majeurs en font une période à haut risque pour l'émergence de comportements potentiellement dommageables tels que les usages de produits psychoactifs (Dorard, Bungener, Corcos, Berthoz, 2014) et une menace pour les acquisitions scolaires (ex : désinvestissement scolaire, abandon, échec).

La présente recherche s'intéresse aux liens entre redoublement multiple et l'estime de soi en mathématiques et en français chez des élèves de Troisième. Le travail est organisé autour de points distincts mais inter reliés. Un premier point aborde la problématique qui fonde l'étude. Un deuxième point aborde la méthodologie suivie pour recueillir les données analysées. Dans les troisième et quatrième points, nous abordons respectivement la présentation et la discussion des résultats.

¹ Conception défendue par le behaviorisme

1. Problématique

Le redoublement est une pratique scolaire qui consiste à faire reprendre à un apprenant l'année scolaire qu'il vient de terminer du fait que sa réussite générale se révèle insuffisante au regard des apprentissages de base jugés essentiels pour poursuivre sa formation scolaire avec les meilleures chances de succès (Legendre, 2005 ; Therriault, Bader et Lapointe, 2011). Les facteurs qui induisent le redoublement peuvent être regroupés en trois types: les facteurs liés au milieu familial, les facteurs liés au milieu scolaire, les caractéristiques personnelles des enfants.

Les facteurs liés au milieu familial de l'enfant ont trait aux occupations extrascolaires telles que: les travaux domestiques, les travaux champêtres et le pâturage, les questions de santé et de sécurité alimentaire, la pauvreté des parents... L'investissement des parents dans la scolarité de leur enfant influence les performances scolaires de ce dernier (Deslandes & Cloutier, 2005).

Les facteurs liés à l'école concernent, entre autres, l'absence de cantines scolaires dans certaines localités, les distances géographiques à parcourir pour rejoindre l'école, le retard dans la mise à disposition du matériel didactique ainsi que son insuffisance, le manque de recyclage des enseignants, leur grande mobilité et parfois leur jeunesse, la faiblesse de leur niveau de formation. On peut aussi citer les conditions physiques dans lesquelles les élèves suivent les cours, les effectifs pléthoriques, les rentrées tardives entraînant des années scolaires très courtes. Il y a, enfin, les modes d'évaluation (évaluation sommative largement privilégiée à l'évaluation formative), l'absence d'instruments d'évaluation uniformisés, alliée à une subjectivité propre à chaque enseignant en termes de sévérité dans sa manière de noter (Lafond, 2002).

Les facteurs liés à la personnalité des apprenants s'appliquent aux difficultés d'apprentissage, aux attitudes à l'égard de l'école, aux habitudes de travail, aux facteurs intellectuels (Perron, 2000). Les enfants précoces ou surdoués, dans la mesure où l'enseignant ne sait pas comment les traiter ou n'a pas assez de temps à leur consacrer par rapport à leur compétence, peuvent être confrontés à l'échec scolaire (Paré-Ouédraogo, 2003).

Les auteurs sont partagés et développent des avis assez contrastés sur les bénéfices (psychologiques et pédagogiques) du redoublement.

D'un point de vue pédagogique, le redoublement se présente comme une chance offerte à l'apprenant pour consolider ses acquisitions et amorcer une dynamique de réussite. Mais le redoublement ne serait plus aujourd'hui admis comme une panacée. Bien de recherches témoignent du caractère illusoire du progrès par le redoublement (Bastin, 1992). Cette pratique (le redoublement) s'avère ainsi, non seulement peu valide, mais aussi peu efficace. En effet : « Il semble établi désormais que le fait de répéter une année et, partant, de recommencer la totalité d'un programme de cours n'aide pas les élèves en difficulté à surmonter les obstacles qui les empêchent de réussir honorablement à l'école » (Crahay, 2004 : 21-22).

Sur le plan psychologique, Bobasch (1995) rapporte que les adolescents français citent le redoublement comme le second événement le plus redouté après celui de la disparition d'un de leurs proches. Au-delà des résultats scolaires, ce que l'adolescent craindrait et redouterait, le plus souvent, c'est la privation d'estime des êtres chers qui l'entourent, toute chose qui aurait pour conséquence l'écroulement de sa propre estime (André, 2005). Le redoublement affecterait davantage négativement que positivement la motivation personnelle, l'estime de soi des élèves, leurs réussites et leur persévérance. Il a une incidence négative sur leur intégration sociale et leur image de soi, laquelle incidence pourrait être rattachée à l'origine infamante du redoublement. En effet, selon Catheline (2003 :139), redoubler « laissait supposer soit que l'élève avait été paresseux, soit qu'il était bête ». André (2005), quant à lui, lie le constat d'une incidence négative du redoublement sur l'estime de soi des apprenants à l'évaluation du rendement scolaire. Pour lui, l'école actuelle est un terrain de compétition, un lieu où on valorise le rendement et la sélection et où on procède à des classements, à la hiérarchisation. Les parents, les médias, les enseignants font pression sur le psychisme des jeunes apprenants pour les pousser au succès. Même quand les spécialistes parlent d'évaluation formative et formatrice, évaluer aux yeux des élèves, de leurs parents et leurs enseignants signifie avant tout notes, examen, échec ou

réussite. « Or, noter c'est souvent opérer une soustraction, retrancher d'un idéal théorique » (André, op.cit :102).

Cette déstructuration de l'image de soi (Bastin, op cit) est un lourd prix psychologique pour l'enfant et pour sa famille. L'enfant souffre par ailleurs de devoir changer de camarades (Foulquié, 1991). Ce « décalage d'âge avec les autres élèves de la classe va entraîner tout au long de la scolarité des réactions négatives de la part des redoublants, fondées sur une détérioration de l'estime de soi » (Paul, 2008 : 569).

Rimbaud (2007) confirme le vécu douloureux du redoublement. Les élèves de l'école primaire confrontés à cette situation développeraient un sentiment d'incompétence ou de résignation qui aurait pour effet de les démobiliser dans les tâches scolaires et, ce faisant, de les entraîner dans la spirale de l'échec. Ils se considèrent comme des exclus, des parias, ce qui alourdit la sanction d'avoir à travailler à nouveau sur un programme déjà étudié (Miconnet, 2004 ; Dutrévis et Crahay, 2013).

Le redoublement exprime donc davantage un échec plutôt qu'une chance de rattraper ses difficultés. L'enfant redoublant perd confiance en lui parce qu'il se sent jugé négativement par ses proches, ses parents, ses amis ou encore par ses professeurs (Leyrit, Oubrayrie-Roussel et Prêteur, 2011).

A l'inverse des auteurs qui ont soutenu l'idée que le redoublement affecte négativement l'image ou l'estime de soi de l'enfant doubleur, Pierrehumbert et Rankin (1990 : 369), considèrent que : « les enfants ayant subi un retard scolaire ne se montraient pas particulièrement affectés au niveau de l'image de soi ». Ils avancent l'hypothèse d'un effet de désirabilité sociale (conformité à une image que l'on sait socialement valorisée) et, d'autre part, celle d'un abaissement de l'idéal de soi qui permettrait d'éviter de se dévaloriser. Ils sont confortés dans cette position par Joet, Nura et Pansu (2007), qui récusent la thèse selon laquelle le retard scolaire diminue la perception de compétence des élèves. Le redoublement n'entame en rien la perception de soi scolaire. Les élèves en situation de redoublement ne semblent pas se dévaluer par rapport à leurs camarades dits "à l'heure". Badolo (2012) n'a pas trouvé de différences statistiquement

significatives entre l'estime de soi d'élèves redoublants et l'estime de soi d'élèves non redoublants.

Ces différents débats témoignent de l'intérêt que les auteurs portent à la problématique des performances scolaires et de leur souci d'aider à les améliorer. Mais ces auteurs ne ressortent pas le fait que le parcours scolaire d'un apprenant peut être ponctué de plusieurs redoublements. Rouxel et Brunot (2010) avaient nuancé les différents résultats rapportés ci-dessus en considérant que lorsqu'il s'agit d'un premier redoublement, il est considéré comme un «accident de parcours». Les élèves sont donc affectés modérément sur le plan psychologique et émotionnel, en comparaison d'autres élèves ayant vécu plusieurs redoublements. Cependant, ils n'ont pas indiqué quel (s) versant (s) de l'estime de soi étai(en)t concerné(s). La présente recherche est une contribution au débat. Elle se particularise par son intérêt porté au redoublement multiple et ses incidences (possibles) sur l'estime de soi scolaire de jeunes apprenants en contexte scolaire burkinabé.

D'un point de vue théorique, Rosenberg (1965), définit l'estime de soi comme une attitude positive ou négative envers le soi. Une haute estime de soi exprime le sentiment qu'on est « suffisamment bien ». L'individu sent qu'il est une personne de valeur. Il se respecte lui-même pour ce qu'il est. L'estime de soi est donc la conscience de sa valeur personnelle qu'on se reconnaît dans différents domaines. Elle suppose une conscience de ses forces, de ses difficultés et de ses limites personnelles. Ce regard appréciateur porté sur soi-même est subjectif et reflète les valeurs et les compétences qu'une personne pense avoir indépendamment de ses qualités réelles. Cet ensemble d'attitudes et de sentiments que l'on éprouve à l'égard de soi-même guident ses réactions spontanées ou ses conduites réfléchies, organisées, planifiées (Safont-Mottay, De Leonardis et Lescarret, 1997 ; Duclos, 2010).

Pour Therriault et al. (2011), il ne peut y avoir de Savoir sans un certain rapport à ce Savoir. Ce sont les rapports supposés ou produits avec le monde, avec soi-même et avec les autres qui confèrent une valeur au Savoir de l'individu. Ce rapport au Savoir comprend trois dimensions inter reliées : les dimensions épistémique, identitaire et sociale. Pour les auteurs, la dimension épistémique réfère à l'appropriation par l'élève d'un monde qui lui préexiste. Ce monde est constitué de

savoirs inscrits dans des documents officiels comme les programmes d'études du primaire et du secondaire et les manuels scolaires. Cette dimension recouvre aussi les raisons qui fondent la décision de l'élève à s'engager ou non dans le processus d'apprentissage. « La dimension identitaire (...) renvoie à l'histoire personnelle de l'élève, à son image de soi, à ses attentes, à ses buts, à ses valeurs et à ses représentations, à ses pratiques, à sa manière de voir la vie ainsi qu'aux relations qu'il entretient avec les autres (...) » (Therriault et al. op cit : 59). Elle est intimement liée à la dimension sociale (ou rapport aux autres), car apprendre ne peut se faire qu'en présence de l'autre.

La mise en évidence de ces dimensions du rapport au Savoir décline le rôle de l'estime de soi dans le processus d'apprentissage scolaire. En tant que composante affective du Soi, l'estime de soi des élèves constitue un possible révélateur de leur bien-être psychologique et de leur adaptation au milieu scolaire (Rouxel et Brunot, 2010 ; Dorard, Bungener, Corcos et Berthoz, 2014). L'estime de soi agirait comme un tremplin vers la réalisation des buts personnels, relationnels, professionnels. Elle constituerait un pré-requis essentiel et indispensable à la bonne acquisition des apprentissages fondamentaux. Une bonne estime de soi faciliterait l'actualisation du potentiel du sujet apprenant.

La décision de faire reprendre la classe est prise en fin d'année, à partir de la moyenne générale de l'apprenant. De ce point de vue, il peut sembler réducteur de parler de redoublement en ne s'intéressant qu'à deux matières : les mathématiques et le français. Cette réserve pourrait être relativisée. Au Burkina Faso, le français et les mathématiques constituent des matières fondamentales dans l'enseignement primaire et post-primaire. Si ces deux matières ne sont pas à elles seules suffisantes pour déterminer le succès ou l'échec d'un apprenant, elles n'en demeurent pas moins déterminantes au regard du coefficient élevé accordé à chacune d'entre elles. Selon Merle (2003), les mathématiques et le français sont des disciplines primordiales en termes de contenus et de choix d'orientation notamment en classe de seconde. Il s'agit de disciplines emblématiques des pôles littéraires et scientifiques.

2. Méthodologie

2.1. Les participants

La recherche a été réalisée avec soixante-douze (72) participants dont Trente-six non redoublants (20 filles vs 16 garçons) et Trente-six (36) redoublants multiples (20 filles vs 16 garçons). Il s'agit d'élèves fréquentant la classe de Troisième dans les établissements d'enseignement post-primaire. Le redoublement multiple s'applique à la situation de l'apprenant ayant redoublé plus d'une fois la même classe ou dans le même cycle, dans le même établissement ou non, quelle qu'en soit par ailleurs la raison.

L'âge moyen des participants est de 17 ans 8 mois. Nous avons utilisé l'échantillonnage aléatoire simple². Tous les élèves de Troisième des établissements enquêtés ont été sollicités. Une fiche d'enquête a été attribuée à chaque participant. Dans la partie identification, le répondant renseigne un item qui lui demande s'il a déjà redoublé et, si oui, quelle (s) classe (s) et combien de fois. Trente-six (36) apprenants ont été identifiés comme étant des redoublants multiples. Pour constituer un groupe de comparaison équivalent, nous avons recouru à un tirage au sort parmi les apprenants non redoublants. Cette démarche a été appliquée pour déterminer, par établissement, aussi bien le nombre de filles que le nombre de garçons en situation de non redoublement.

2.2. Le matériel

Nous avons utilisé le Coopersmith Self-Esteem Inventory (SEI) pour l'évaluation de l'estime de soi. Cet instrument a été traduit en français, adapté et validé par le Centre de Psychologie Appliquée en 1984. La validité et la fidélité de la forme scolaire du SEI ont été testées chez 110 élèves français de 12 à 24 ans (47 garçons et 63 filles). Elaboré originellement à partir d'une échelle de Rogers et Dymond (1954, cf. CPA, 1984), l'inventaire d'estime de soi de Coopersmith était d'abord destiné à des enfants d'au moins 10 ans et ne comportait qu'une forme scolaire. Il fut ensuite adapté pour les adultes (Deloche, 2006). Le SEI permet de mesurer de façon fidèle et valide, les attitudes évaluatives envers soi-

² Angers (2009). Initiation pratique à la méthodologie des Sciences Humaines, Québec, Les Editions CEC

même dans trois domaines fondamentaux de la vie courante : social, familial et professionnel ou scolaire. A ceci s'ajoute une échelle d'évaluation plus générale. Nous nous sommes intéressé au versant scolaire, en particulier à l'estime de soi en mathématiques et en français.

Sur l'échelle de Coopersmith, l'estime de soi scolaire est évaluée à partir des items 2, 17, 23, 33, 37, 42, 46 et 54. Nous avons repris ces items et nous les avons présentés en utilisant le nom de la matière concernée. Par exemple, en mathématiques (ex Au lieu de « *Je me sens souvent mal à l'aise à l'école* », l'item devient « *Je me sens souvent mal à l'aise pendant le cours de mathématiques* ». En français « *Je me sens souvent mal à l'aise pendant le cours de français* ».

Le SEI comprend deux parties :

- la partie (I) : le répondant fournit les informations relatives à ses nom, prénoms, âge, sexe, classe, à la profession du père, de la mère ou du tuteur et à l'adresse de l'établissement fréquenté puis la date de l'examen ;
- la partie (II) comprend les items décrivant des sentiments, des opinions ou des réactions d'ordre individuel, auxquels le répondant doit répondre en cochant une case : "*Me ressemble*" ou "*Ne me ressemble pas*".

2.3. Procédure

Avec l'accord des responsables d'établissements post-primaires sollicités³, des contacts ont été établis avec les apprenants de niveau 3^{ème}, dans le courant du deuxième trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Ce sont tous des établissements d'enseignement général, publics ou privés, implantés dans la ville de Ouagadougou au Burkina Faso. Une fiche d'évaluation de l'estime de soi scolaire (en mathématiques et en français) a été distribuée à chaque participant. Chaque versant de l'estime de soi est noté sur 8. Un score supérieur à 4/8 est considéré comme exprimant une forte estime de soi. Un score inférieur ou égal à 4/8 exprime une faible estime de soi. Les résultats obtenus au terme de cette démarche sont présentés ainsi qu'il suit.

³ Lycée Newton Descartes, Groupe scolaire Saint Viateur, Lycée Privé Yiguia

3. Résultats et discussion

Nous présentons d'abord les résultats obtenus avant d'en faire la discussion.

3.1. Résultats

Les informations sur les liens entre redoublement et estime de soi en mathématiques sont synthétisées dans le tableau qui suit.

Tableau 1 : Redoublement et estime de soi en mathématiques

Estime de soi Statut	Forte	Faible	Total
Non redoublant	19	17	36
Redoublant multiple	11	25	36
Total	30	42	72

Ce tableau enseigne que, de manière générale, les participants ont une faible estime de soi en mathématiques. Chez les non redoublants, il y a plus de participants qui ont une forte estime de soi en mathématiques alors que c'est l'inverse chez les redoublants multiples. Pour tester la significativité statistique de ces observations, nous avons fait recours au test du Khi-deux. Il en ressort que, à 1 degré de liberté et au seuil de probabilité .05, le Khi-deux calculé est inférieur au Khi-deux théorique ($3,657 < 3,841$). Nous en concluons que la différence entre non redoublants et redoublants multiples en matière d'estime de soi scolaire en mathématiques n'est pas statistiquement significative.

En ce qui concerne les liens entre redoublement et estime de soi en français, le tableau ci-après en fait la synthèse.

Tableau 2 : Redoublement et estime de soi en français

Estime de soi Statut	Forte	Faible	Total
Non redoublant	27	9	36
Redoublant multiple	15	21	36
Total	42	30	72

On observe qu'il y a plus de non redoublants qui ont une forte estime de soi en français, comparés aux redoublants

multiples. Ces derniers sont plus nombreux à avoir une faible estime de soi en français. Sur le plan statistique, à 1 degré de liberté et au seuil de probabilité .05, le Khi-deux calculé (correction Yates) est supérieur au Khi-deux théorique ($6,914 < 3,841$). Il y a une différence statistiquement significative entre non redoublants et redoublants multiples en matière d'estime de soi scolaire en français.

3.2. Discussion des résultats

Les constats ci-dessus établis pourraient se lire et se comprendre en rapport avec les représentations populaires très présentes chez les apprenants de Troisième que les mathématiques sont une matière difficile dans laquelle ne réussissent que quelques rares individus (Merle, 2003). De telles représentations constitueraient un mécanisme actionné par les apprenants qui réussissent moins bien en mathématiques pour protéger leur estime de soi. En effet, on retrouve, parmi les mécanismes de protection de l'estime de soi chez les élèves (Martinot, 2001) :

- l'attribution de la réussite des bons élèves à des capacités hors du commun ;
- la comparaison à des élèves qui réussissent moins bien ;
- l'attribution de la responsabilité de l'échec à des facteurs extérieurs (faute de l'enseignant, difficulté de la tâche...)...

En confrontant les résultats ainsi obtenus à ceux des auteurs cités précédemment, deux types d'observations peuvent être faits :

- l'absence de différences statistiquement significatives entre non redoublants et redoublants multiples en matière d'estime de soi en mathématiques confirment partiellement les conclusions de Pierrehumbert et Rankin (1990), Joet, Nura et Pansu (2007), Badolo (2012). Les résultats auxquels ils sont parvenus tendaient à montrer que le redoublement scolaire n'ébranlait pas l'estime de soi des apprenants. La confirmation des résultats de ces différents auteurs est dite partielle en ce sens qu'ils se sont intéressés à l'estime de soi sans en spécifier les facettes étudiées alors que nous nous sommes intéressé à l'estime de soi en mathématiques et à la dimension multiple du redoublement ;

- l'existence de différences statistiques significatives entre non redoublants et redoublants multiples en matière d'estime de soi en français confirme, au contraire, les conclusions de Foulquié (1991), Bastin (1992), Bobasch (1995), Miconnet (2004), Rambaud (2007), Paul (2008). Ces auteurs soutiennent la thèse d'une affectation de l'estime de soi par le redoublement scolaire. Tout comme au niveau du premier constat précédemment abordé, les auteurs n'ont pas spécifié la (les) facette (s) de l'estime de soi étudiée (s). Ils ne se sont pas intéressés non plus au caractère multiple du redoublement. Pour ces différentes raisons, la confirmation de leurs résultats par les nôtres n'est que partielle.

Ces analyses déclinent la nécessité de rechercher et de tenir compte des modes opératoires de l'estime de soi. Cette variable ne semble pas avoir les mêmes modes opératoires selon que l'on l'aborde d'un point de vue général ou d'un point de vue spécifique. Ses rapports avec le redoublement scolaire ne semblent pas présenter la même configuration selon qu'il s'agit d'un redoublement multiple ou d'une absence de redoublement.

La configuration des résultats de la présente recherche conforte la position des tenants du modèle multidimensionnel de l'estime de soi. La valeur de cette approche repose, selon Harter (1998), sur le fait que l'individu s'évalue différemment en fonction des domaines considérés. La valeur générale de soi ou estime globale de soi se situe au niveau supérieur et chapeaute l'ensemble. L'estime de soi n'est plus considérée comme une entité globale dénuée de prise en compte du contexte. Elle se pose désormais comme une auto-perception de plusieurs domaines de compétence, tels que le travail, l'école, les relations sociales, le sport, l'apparence physique et la conduite.

Conclusion

Les réflexions autour du redoublement mettent en évidence une divergence de points de vue quant à ses effets roboratifs ou non sur l'estime de soi. Certains pensent que le redoublement impacte négativement l'estime de soi des apprenants alors que d'autres n'y voient aucun effet négatif. Nous avons voulu, à travers la présente recherche, contribuer à

l'examen des liens entre ces deux variables. Pour marquer l'originalité de notre apport, nous avons opéré une rupture avec les modèles d'étude jusque-là privilégiés. L'estime de soi, étudiée dans ses facettes scolaires (mathématiques et français), a été mise en rapport avec le redoublement multiple. Il en ressort que les rapports entre redoublement (multiple ou non) et estime de soi en mathématiques ne sont pas les mêmes que ceux entre redoublement et estime de soi en français. *In fine*, il nous semble qu'il est possible d'amorcer une démarche vers un consensus et une synthèse entre les différents auteurs. On pourrait par exemple infléchir les niveaux d'analyse et les méthodes d'étude utilisées et prendre en compte le caractère multiple du redoublement. On pourrait aussi étudier le soi non plus dans sa généralité mais dans ses spécificités. De prochaines recherches pourraient compléter la présente en élargissant l'analyse à toutes les matières d'enseignement post-primaire.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Angers M. 2009, *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences Humaines*, Québec, Les Editions CEC.
- Bastin G., 1992, *L'école malade de l'échec ? Pédagogies en développement*, Bruxelles, De Boeck.
- Catheline N., 2003, *Psychopathologie de la scolarité*, Paris, Masson.
- Duclos G., 2000, *L'estime de soi: un passeport pour la vie*, Montréal, Editions Hôpital Sainte Justine.
- Erikson E., 1972, *Adolescence et crise : la quête de l'identité*, Paris, Flammarion.
- Perron R., 2000, *L'intelligence de l'enfant et ses troubles*, Paris, Dunod.
- Rosenberg M., 1965, *Society and the adolescent self-image*, Princeton, Princeton University Press.

Articles, communications, mémoires et thèse

- André C., 2005, « L'estime de soi ». *Recherche en soins infirmiers*, n° 82, 26-30.
- Badolo, B.L., 2012, « Redoublement et estime de soi chez des élèves burkinabè du primaire ». *European Scientific Journal*, n° 8 (8), 61-72.

- Bobasch M., 1995, « Le redoublement. Maladie honteuse ou seconde chance ? ». *Le monde de l'éducation*, n° 227, 40-52.
- Crahay M., 2004, « Peut-on conclure à propos des effets du redoublement ? ». *Revue Française de Pédagogie*, n°148, 11-23.
- Deloche F., 2006, *Estime de soi et management*. Mémoire de Master recherche en Sciences de Gestion. Université Chambéry Annecy de Savoie.
- Deslandes R. et Cloutier R., 2005, « Pratiques parentales et réussite scolaire en fonction de la structure familiale et du genre des adolescents ». *Revue française de pédagogie*, n° 151, 61-74.
- Dorard G., Bungener C., Corcos M., et Berthoz S., 2014, « Estime de soi, *coping*, soutien social perçu et dépendance au cannabis chez l'adolescent et le jeune adulte ». *L'Encéphale*, n° 40, 255-262.
- Fourchard, F. et Courtinat-Camps, A. 2013, L'estime de soi globale et physique à l'adolescence. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, n° 61 (6), 333-94.
- Harter S., 1998, « Comprendre l'estime de soi chez l'enfant et l'adolescent, considérations historiques, théoriques et méthodologiques », dans M. Bolognini et Y. Preteur (Eds), *Estime de soi : perspectives développementales*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 57-81.
- Joet G., Nura C. et Pansu P., 2007, « Le jugement scolaire : un déterminant des croyances sur soi des élèves ». *Psychologie et Education*, n° 3, 23-40.
- Lafond, D., 2002, *L'estime de soi et le rendement scolaire*. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- Martinot D., 2001, « Connaissance de soi et estime de soi: ingrédients pour la réussite scolaire ». *Revue des sciences de l'éducation*, n° 30 (3), 483-502.
- Merle P., 2003, « Le rapport des collégiens aux mathématiques et au français ». *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 32 (4), 641-668.
- Miconnet D., 2004, *Comment valoriser et intéresser les redoublants ?* Mémoire professionnel PLC2 mathématiques. IUFM de Bourgogne.
- Paré-Ouédraogo G., 2003, *Le redoublement dans l'enseignement primaire au Burkina Faso de 1996 à*

- 2001 : *Problèmes et défis*. Mémoire de Master, Paris, Institut International de Planification de l'Education.
- Pierrehumbert B. et Rankin K., 1990, « Image de soi, idéal de soi et cursus scolaire : une investigation basée sur la technique du "Q-Sort" ». *Revue de Psychologie Appliquée*, n° 40, 357-377.
- Rambaud A., 2007, « Redoublement et estime de soi à l'école primaire ». *Communication affichée aux Doctorales Régionales des Pays de la Loire*, Pornichet, 9-14 décembre.
- Rouxel G. et Brunot S., 2010, « Redoubler sa seconde : corrélats motivationnels et adaptation psychologique », *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 39(2), 261-284.
- Safont-Mottay C., De Leonardis, M. et Lescarret, O., 1997, « Estime de soi et stratégies de projet chez des lycéens confrontés à une réorientation scolaire forcée ». *SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation*, n° 20, 27-40.
- Salvador L.L., 2003, Estime de soi et miroir social en milieu scolaire. *Travail d'Etude et de Recherche pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire*, Grenoble, Université Pierre Mendès-France.
- Therriault G., Bader B. et Lapointe C., 2011, « Redoublement et réussite scolaire : une analyse du rapport au Savoir ». *Revue des sciences de l'éducation*, n° 37 (1), 155- 180.
- Ville, I. et Ravaud, J.-F. 1994, Représentations de soi et traitement social du handicap : l'intérêt d'une approche socioconstructiviste. *Sciences sociales et santé*, n°1 (12), 7-30.

Usuels

- Foulquié P., 1991, *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Paris, PUF.
- Legendre R., 2005, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin.
- Paul J-J., 2008, « Redoublement », dans A.V. Zanten (Ed), *Dictionnaire de l'éducation*. Paris, PUF, p.568-571.

Webographie

- Dutrévis M. et Crahay M., 2013, « Redoublement et stigmatisation : conséquences pour l'image de soi des élèves », *L'orientation scolaire et professionnelle*

[Online], 42/3 | URL : <http://OSP.revues.org/4150> ;
DOI : 10.4000/OSP.4150 Consulté le 19/03/2016.

Leyrit A., Oubrayrie-Roussel N. et Prêteur Y., 2011, « L'auto-handicap chez les adolescents: Analyse d'une stratégie de protection de Soi à l'école », *L'orientation scolaire et professionnelle* [En ligne], 40/2 | URL: <http://OSP.revues.org/3085>; DOI: 10.4000/OSP.3085 Consulté le 23/03/2016.

**CONCEPTION DE LA SURDITE PAR LES ENSEIGNANTS,
STYLES D'ENSEIGNEMENT ET PERFORMANCES
SCOLAIRES CHEZ LES ELEVES HANDICAPES
AUDITIFS AU TOGO**

TCHABLE Boussanlègue*

Résumé

L'objectif de cette recherche est de déterminer la relation entre les styles d'enseignement et les performances scolaires des élèves handicapés auditifs au Togo. L'étude s'est déroulée dans deux écoles (Ephphatha et Vivenda) de la circonscription pédagogique de Lomé-Golfe à Lomé. Les enquêtes ont concerné 51 élèves des classes de CE1 jusqu'au CM2 choisis au hasard. Un questionnaire, portant sur les styles d'enseignement définis par Willemart (1983) avec des questions élaborées à partir d'échelles bipolaires de type de différenciation sémantique, a été utilisé. Les résultats obtenus montrent, d'une part, que les performances des élèves sourds ne sont pas influencées par leur opinion sur la conception de l'enseignant de la surdité ; et, d'autre part, que globalement, les différents styles d'enseignement n'ont pas d'effet sur les performances scolaires des élèves sourds.

Mots-clés: Styles d'enseignement, performances scolaires, surdité,
handicapés, auditifs.

Abstract

The aim of this research is to determine the relationship between the styles of teaching and academic performance of handicapped auditory pupils in Togo. The study was conducted at two schools (Ephphatha and Vivenda) of the pedagogical district of Lomé-Golfe in Lomé. Surveys concerned 51 pupils of first year of elementary school to second year of medium school randomly chosen. A questionnaire on teaching styles defined by Willemart (1983) with questions drawn from the bipolar scales of the type semantical differnciation was used. The results obtened show, on the one hand, that the performances of deaf pupils are not influenced by their opinion on the design of the teacher of the deafness, and on the other hand, that globally the different teaching styles have no effect on school performances of deaf pupils.

* Université de Kara ; Email : tchable10@gmail.com

Key-words: teaching styles, academic performances, deafness,
handicapped, auditory.

Introduction

Dans toutes les sociétés, l'éducation est assurée par beaucoup d'institutions tels la famille, l'église, les mass médias et par les expériences de la vie variées. Mais pour certaines sociétés, l'éducation systématique est le plus souvent du ressort des écoles et des universités. Elle l'est en ce sens que l'apprentissage prévu pendant un trimestre, un semestre ou une année est considérée comme une base ou un pré-requis pour l'apprentissage qui se déroulera par la suite. L'échec est alors décrété par rapport à une norme et la réussite pourrait être mesurée comme l'atteinte d'un objectif scolaire dans ce temps considéré comme normal. Dans ce type d'éducation, les élèves sont généralement classés par âge, par niveau et aussi selon leurs caractéristiques. L'on pourrait alors supposer que la matière à apprendre et la façon dont elle doit être apprise soient appropriées au niveau d'âge scolaire et des caractéristiques des apprenants. Par conséquent, il revient aux enseignants et aux éducateurs qui y interviennent d'être sensibles aux caractéristiques cognitive et psychologique des élèves et aux processus relationnel, affectif et pédagogique ; puisque dans la recherche des explications des différences dans le processus d'adaptation aux réalités scolaires, il se pose le problème crucial de la définition de l'échec scolaire et de ses critères. Pour l'enseignement obligatoire, Jamati (1971) trouve que l'élève qui échoue est celui qui n'a pas acquis dans le délai prévu les nouvelles connaissances et les nouveaux savoirs-faire que l'institution, conformément au programme, prévoyait qu'il acquière.

L'explication de l'échec scolaire peut parfois porter non seulement sur les pratiques éducatives, les caractéristiques personnelles, les facteurs environnementaux, culturels mais aussi sur les déficits pédagogiques. Ainsi, les efforts entrepris pour enseigner quelque chose à un enfant peuvent être efficaces ou non. Ceci serait fortement déterminé par la méthode, le style et la stratégie d'enseignement adoptés par l'éducateur et le lien éducatif entre l'enseignant et les apprenants. Il convient de constater que l'adaptation au travail scolaire mise en relation avec le style d'enseignement est

délicat et très complexe dans les classes d'individus présentant des dysfonctionnements fonctionnels innés ou acquis. Parmi ceux-ci, peuvent figurer les enfants en situation de handicap visuel, auditif ou mental qui, parce que ne pouvant pas suivre les cours et les programmes identiques de la même manière que les élèves des écoles ordinaires, doivent être regroupés dans des structures spécialisées où les éducateurs se chargent de leur donner, par des stratégies et des styles spéciaux et des méthodes appropriées, les programmes identiques à ceux de l'école normale et ordinaire.

En effet, la surdité offre à la psychologie un champ d'investigation à la mesure de ses ambitions. Etant donné donc que, la déficience auditive a déjà un impact majeur sur la communication et le développement psychosocial de l'individu (Grosbois & Le Pellec, 2004), cette étude s'inscrit dans la logique d'une réflexion sur la conception des enseignants de la surdité et les facteurs pédagogiques notamment les styles d'enseignement susceptibles d'expliquer les performances scolaires chez les élèves handicapés auditifs fréquentant une école spécialisée au Togo.

1. Problématique

L'école nouvelle tout au long du cursus scolaire doit offrir des chances égales à tous les citoyens, aux filles comme aux garçons et à cette fin, elle est obligatoire (Reforme de l'enseignement au Togo, 1975). Il est à noter cependant que les déperditions scolaires actuelles touchent les enfants inadaptés et handicapés tels que les enfants en situation de handicap mental, visuel et auditif. Ceux-ci, du fait de la réduction de certaines de leurs fonctions organiques et/ou psychologiques, devraient bénéficier d'une éducation spéciale aux fins de donner des enseignements en fonction des capacités d'acquisition encore disponibles chez le sujet.

L'un des cas plus importants dans l'inadaptation scolaire est celui des enfants sourds-muets ou malentendants qui, du fait de la réduction ou de l'absence de leur capacité à entendre, ne peuvent pas suivre les cours dans les classes ordinaires à cause de nombreuses difficultés psychologiques tels que les troubles du maniement des concepts et de l'abstraction, les difficultés d'attention, de mémorisation, de l'organisation du schéma corporel, de l'analyse des perceptions visuelles, de légers retards psychomoteurs avec un trouble d'équilibre. En

effet, apprendre, pour les élèves sourds, c'est à la fois étudier une nouvelle langue et s'adapter à une autre culture et pour soutenir cette double démarche, il doit y avoir une approche pédagogique adaptée à leur style d'apprentissage.

Le retard important des élèves sourds dans les différentes disciplines et leurs effets négatifs sur leurs performances scolaires, sont une réalité largement et tristement connue. En effet, le pourcentage de réussites au CEPD dans ces écoles au cours des dernières années est de 62 % contre 78 % pour les écoles ordinaires et sur le plan national (Direction de Ephphatha, 2012). Mais cette réalité a fait l'objet de peu de recherches sur le plan national. Ces effets sont aussi catastrophiques pour la vie professionnelle des personnes sourdes qui, souvent, restent analphabètes fonctionnels et, de ce fait, vivent en marge de la société, incapables de jouer des rôles sociaux normaux. Cependant, les problèmes des élèves sourds ne relèvent pas seulement de la pédagogie ; ils sont directement liés à la reconnaissance des personnes sourdes comme membres d'une minorité linguistique et culturelle. Ainsi, les sourds ont une langue propre à eux, la langue des signes et de ce fait une culture distincte. Les principales raisons qui rendent si difficile l'apprentissage chez ces élèves relèvent à la fois du système d'enseignement et des carences acquises qui semblent liées à la relation d'enseignement. Les programmes scolaires qui s'adressent aux élèves sourds sont les mêmes que ceux qui sont offerts aux élèves entendants ; mais, ils ne tiennent pas compte du fait que les enfants sourds entrent à l'école sans avoir acquis la maîtrise d'une langue signée ou orale. En plus, la plupart de ces enfants sourds naissent dans des familles qui ne maîtrisent pas la langue des signes.

Le type d'enseignement que les élèves sourds reçoivent insiste généralement plus sur la forme que sur le sens. L'accent est mis sur l'apprentissage du « par cœur », des automatismes, des règles grammaticales, de l'orthographe, du calcul mental, etc... Les enseignements devraient normalement tenir compte d'un certain nombre de facteurs, dans l'élaboration d'une approche relationnelle et de moyens pédagogiques adaptés à la surdité à savoir :

- connaître le style cognitif qu'ils privilégient, leur permet de respecter leur façon d'apprendre et facilitera ainsi leur apprentissage ;

- leur langue première étant la langue des signes, le français écrit devient une langue seconde et l'enseignement doit se faire en tenant compte de ce bilinguisme ;
- comme une langue induit une manière particulière de découper la réalité, les sourds ont donc une culture propre, la culture entendant. L'enseignant doit tenir compte de ce biculturalisme.

En s'inspirant des travaux de Blake et Mouton (1964), en matière de management, Therer et Willemart (1984) ont tenté d'identifier et de décrire quatre styles d'enseignement représentatifs des pratiques pédagogiques observables à savoir :

- le style transmissif ; centré davantage sur la matière, l'organisation de la classe autour des leçons, des devoirs et exercices ;
- le style incitatif ; centré à la fois sur la matière et sur les apprenants et s'intéressant à chaque élève et au travail de chaque élève ;
- le style associatif ; centré davantage sur les apprenants et prenant en compte leurs goûts, leurs besoins les relations entre les élèves ;
- le style permissif ; centré très peu, tant sur les apprenants que sur la matière et manifestant une négligence à leur endroit et s'intéressant très peu à leurs travaux et à eux-mêmes.

Ces styles se définissent à partir d'un modèle bidimensionnel qui combine deux attitudes de l'enseignant : attitude vis-à-vis de la matière et attitude vis-à-vis des apprenants. Chacune des attitudes s'exprime à des degrés divers ; faible ou fort, désintérêt ou intérêt.

Therer et Willemart (op.cit.) postulent que chacun de ces quatre styles peut se révéler efficace ou inefficace en fonction des situations et des interventions plus spécifiques de l'enseignant ou du formateur. Il n'existe pas un « bon style » valable en toutes circonstances. Les recherches sur l'efficacité comparée des divers styles d'enseignement restent relativement rares et limitées. A première vue, tous les styles se valent. En fait, ces mesures comparatives s'appuient, le plus souvent sur la mesure de la performance scolaire. On s'en tient donc aux objectifs cognitifs de niveau inférieur, sans tenir

compte des changements d'attitudes. En effet, quatre critères doivent être retenus dans le choix du style d'enseignement :

- la nature des objectifs à atteindre ;
- le degré de motivation des élèves ;
- la capacité des apprenants ;
- le style d'apprentissage des élèves.

En se basant sur les travaux de psychologues cognitivistes tels que Courtin (1998), Vergnaud (2000) et Oléron (1978) qui ont étudié les échanges de l'enfant sourd avec son milieu familial et du choix linguistique retenu par la famille, il s'impose un éclairage sur les problèmes sociaux et affectifs qui peuvent s'ajouter à la déficience pour placer l'élève en difficulté scolaire. Face à des élèves déficients auditifs et en difficultés scolaires de surcroît, il convient d'adapter ses enseignements et les situations didactiques, que l'on souhaite présenter pour éviter d'entrer dans un cadre théorique qui laisserait la part belle aux explications formelles. De nos jours, le débat d'idées entre la pensée et la langue porte sur différents aspects : celui de savoir si la pensée peut s'exercer en dehors de la langue (conception spiritualiste) ou si la langue joue un rôle dans la maturation de la pensée (conception nominaliste) et enfin si la structure de la langue induit un rapport au monde et au raisonnement (relativisme linguistique). Ainsi, pour Coutin (1999), chaque langue est un vaste système de structures différentes des autres dans lequel il existe un ordonnancement culturel des formes et des catégories qui, non seulement permet à l'individu de communiquer ; mais également, analyse le réel, remarque ou néglige des types de relation et de phonèmes, canalise son raisonnement et jalonne peu à peu le champ de sa conscience.

De nombreux travaux et expériences réalisés en ce sens ont montré que le langage égocentrique possède une particularité syntaxique bien spécifique ; plus il se développe plus il devient décousu et fragmentaire dans les situations qu'il connaît. L'enfant omet des mots qui se réfèrent aux aspects qu'il maîtrise. Seul le prédicat est mentionné alors que le sujet et ce qui s'y rapporte disparaît. Ce qui semble être la forme syntaxique fondamentale du langage intérieur.

Les études menées par Berk (1995) confortent ces thèses de : l'enfant qui a des troubles de l'apprentissage compense ses difficultés par un accroissement du soliloque. La qualité de l'interaction entre l'adulte et l'enfant stimule la maîtrise de soi

à travers le soliloque. Lorsqu'un adulte aide un enfant à accomplir une tâche nouvelle, il lui propose les moyens d'y parvenir. L'enfant incorpore alors les mots de cette conversation dans son soliloque et il les utilisera ensuite pour orienter ses efforts. Les enfants qui progressent le plus sont ceux qui passent le plus vite du langage égocentrique au langage intérieur. Il semblait donc que pour l'enfant sourd, la non-maîtrise d'une langue orale et l'absence de langage égocentrique soient un handicap majeur à l'existence d'un langage intérieur. Il faut alors un langage qui lui soit facile d'accès, qui ne prendrait pas comme support le mot mais le signe gestuel de la langue des signes, pour ensuite revêtir un corps représentationnel, des images mentales indépendantes du langage, pour se volatiliser dans la pensée. Encore faut-il que cet enfant puisse apprendre la langue des signes. Le rôle de l'adulte est fondamental non seulement pour permettre à l'enfant sourd-muet de s'approprier une langue dès son plus jeune âge mais aussi pour guider l'enfant vers l'acquisition de nouvelles techniques.

Hillion (1997) a identifié le style cognitif privilégié par les élèves à l'aide d'outils psychométriques. Leur style correspond à une approche pédagogique expérientielle où l'on tient compte du vécu de l'apprenant, de ses expériences passées, de ses connaissances antérieures, de ses intérêts, de tout ce qui le touche émotivement pour amorcer de nouveaux apprentissages. On tient aussi compte du sens qui joue un rôle majeur. Le contenu des apprentissages doit avoir une signification intellectuelle mais aussi émotive de la langue des signes qui est l'outil linguistique par excellence pour permettre leur apprentissage, car non seulement elle est leur langue naturelle, mais elle présente toutes les caractéristiques de leur style cognitif privilégié. Elle est visuelle, spatiale, tridimensionnelle, simultanée, cinesthésique et donne accès au sens à travers ses éléments spatio-visio-temporels. Ainsi, pour Oléron (1978), de tous les traits caractéristiques du sourd que l'on pourrait relever, il est bien évident que la surdité n'est pas la cause directe. Elle n'est la cause que par les situations et les expériences qu'elle provoque. Le problème vient du fait que tout apprentissage vient de l'oral. Bien souvent, le support est le mode oral. Ceci condamne d'emblée à un échec quasi-complet les enfants sourds qui ne perçoivent pas le son, y compris, ceux qui perçoivent mais dont les stimuli demeurent

insuffisants et ceux qui ne parlent pas ou parlent peu. Par ailleurs, l'enfant peut être différent de par un handicap ou par ses résultats. Parfois les deux sont liés. Pour l'aider, il faut peut-être s'attacher à ne plus concevoir les actions éducatives secondes par rapport aux normes moyennes idéales. Au-delà de l'élève anonyme et standard, il est souhaitable d'accorder de l'importance aux profils singuliers. Dans cet esprit, il convient de retenir ce que propose Jacquard (1978) en termes de génétique : « il n'y a pas d'égalités entre les individus, il y a seulement des différences ». Ainsi, l'aide pédagogique de l'élève sourd peut s'organiser de différentes façons en fonction de différents critères : l'âge, la personnalité, le degré de surdité, le niveau scolaire, le style d'enseignement de l'éducateur de la classe et les conditions matérielles. Il peut prendre en compte les besoins spécifiques de l'élève du fait de sa surdité, sans le singulariser d'une manière excessive. L'éducateur spécialisé doit aider l'élève déficient auditif à s'adapter à l'école et à aider l'école à s'adapter à l'élève qui rencontre en classe des difficultés de différents ordres : les difficultés de communication, en réception et en émission, des difficultés liées au niveau linguistique de l'enfant pouvant avoir des répercussions dans toutes les matières, des difficultés cognitives qui peuvent être ou non spécifiques à la surdité et pouvant expliquer leurs performances scolaires.

De ce qui précède, il ressort que très peu de recherches ont été menées sur la surdité en lien avec la conception faite par les enseignants de cette surdité et les performances des élèves sourds. Au Togo particulièrement, la littérature dans ce domaine est inexistante.

Au vu donc de cette situation problématique portant sur l'adaptation scolaire chez les sourds-muets, nous nous posons la question suivante qui constitue la trame du problème à étudier : comment peut-on expliquer les performances qu'obtiennent les élèves sourds à travers le style d'enseignement adopté par l'enseignant.

Nous postulons donc l'existence d'une relation entre le style d'enseignement adopté par l'enseignant et les performances scolaires des élèves sourds signeurs mais cela peut dépendre aussi des opinions que les élèves ont de la conception que leur enseignant a de la surdité.

Spécifiquement, nous disons que :

- d'une part, les élèves sourds bénéficiant d'un style d'enseignement associatif sont plus performants contrairement à ceux bénéficiant d'un style d'enseignement permissif;
- d'autre part, les élèves sourds signeurs qui pensent que leur enseignant a une conception juste de la surdité sont plus performants que ceux qui estiment que leur enseignant a une fausse conception de la surdité.

2. Cadre théorique de référence

Pour cette étude nos résultats seront expliqués à la lumière de deux théories : la théorie sur l'effet pygmalion de Rosenthal (1971) et le modèle systémique de la situation pédagogique de Legendre (1983).

En pédagogie, l'effet pygmalion consiste à influencer l'évolution d'un élève en émettant une hypothèse sur son devenir scolaire. La théorie sur l'effet Pygmalion permet donc d'avancer la possibilité que la moindre réussite scolaire des élèves stigmatisés puisse en partie s'expliquer par les « *a priori* » moins positifs de l'enseignant à leur égard. Les attentes concernant les capacités d'un élève peuvent être élaborées dès la première rencontre selon différents critères : le genre, l'apparence physique, la classe sociale, l'origine ethnique, les performances antérieures. En réalité, l'effet Pygmalion à l'école constitue un problème social, non parce qu'une attente initialement fausse devient vraie, mais parce que certains groupes d'élèves (et particulièrement ceux affublés d'un stigmate comme le handicap sensoriel) sont traités systématiquement de manière défavorable. Suivant cette théorie, on peut dire que l'enseignant joue un rôle non négligeable dans le processus de sélection sociale.

Par ailleurs, le modèle systémique de la situation pédagogique de Legendre permet d'ordonner les relations qui interviennent concurremment dès que l'on veut observer un phénomène se produisant dans le champ de l'éducation. Notre problème est centré sur le sujet, c'est-à-dire l'élève sourd et l'agent, c'est-à-dire l'enseignant. L'intérêt est beaucoup plus porté sur leurs caractéristiques. Nous savons que ces caractéristiques ont un effet sur la relation d'apprentissage et d'enseignement (relation enseignant-enseigné).

L'objet est constitué pour nous par les différents programmes d'études et de leurs contenus. La relation

d'enseignement qu'entretient l'agent (les enseignants, les éducateurs) envers notre sujet peut être entachée de croyances erronées, de préjugés ou plus simplement d'ignorance. Et finalement, l'adaptation scolaire des sourds ne peut s'envisager sans l'action ou la réaction du milieu, que ce soit celle des écoles, que celle de la société.

En définitive, pour une étude portant sur les performances scolaires en fonction du style d'enseignement, la théorie sur l'effet pygmalion nous permettra d'expliquer comment l'enseignant, à travers son style d'enseignement peut façonner l'interaction enseignant/apprenant et agir sur la qualité des performances scolaires. Ainsi, cette théorie apportera des éléments de compréhension sur la nature de l'effet des représentations sur les interactions entre les élèves et les enseignants. Elle permettra également d'avancer les possibilités que la moindre réussite scolaire des élèves stigmatisés puisse en partie s'expliquer par les *à priori* moins positifs de l'enseignant à l'égard des élèves sourds.

Le modèle de Legendre (1983) aidera à expliquer les résultats dans la mesure où le style d'enseignement, défini comme l'organisation de la relation enseignant/apprenant, peut être entaché de croyances erronées, de préjugés ou plus simplement d'ignorance.

3. Méthodes

3.1. Cadre de l'étude et participants

Cette étude s'est déroulée dans deux écoles pour handicapés auditifs. Il s'agit des écoles Ephphatha et Vivenda de la circonscription pédagogique de Lomé-Golfe à Lomé. Les enquêtes ont concerné 51 élèves des classes de CE1 jusqu'au CM2 choisis au hasard (dont 27 garçons et 24 filles) sur une population d'environ 200 élèves. L'échantillon est constitué de 24 élèves de CE et 27 de CM.

3.2. Procédures de collecte des données

Pour la présente recherche un questionnaire a été utilisé. Ce questionnaire porte sur les styles d'enseignement définis par Therer et Willemart (1984) avec des questions élaborées à partir d'échelles bipolaires de type de différenciation sémantique. Les questions de ce type semblent mieux évaluer l'organisation du travail de l'enseignant par les élèves sourds qui ont plus de facilité à remplir le questionnaire. Les

performances scolaires des élèves sont mesurées à partir de leurs résultats du premier trimestre. Les bonnes performances sont les résultats au-dessus de 10 de moyenne et ceux inférieurs à 10 sont considérés comme mauvaises performances.

3.3. Techniques d'analyse des données

Pour analyser les données recueillies, nous avons utilisé les statistiques pour le décompte fréquentiel de l'ensemble des données et pour calculer les corrélations diverses permettant de vérifier objectivement les hypothèses. Le Khi-deux a servi faire des comparaisons des fréquences dans le cas des échantillons indépendants. Toutes ces analyses ont réalisées grâce au logiciel SPSS dans sa version 20.

4. Résultats

4.1. Opinions des élèves sur la conception de la surdité par les enseignants

Tableau1 : Répartition des élèves selon qu'ils pensent que leur enseignant a une conception juste ou fausse de la surdité

Conception des enseignants du handicap	Effectif	Pourcentage (%)
Juste	47	92.2
Fausse	4	7.8
Total	51	100

Les données de ce tableau indiquent la quasi-totalité (92.2%) des élèves estiment que leur enseignant a une conception juste du handicap contre seulement 7.8% qui pensent que leur enseignant a une fausse conception de la surdité.

4.2. Relation entre les différents styles d'enseignement et ce que les élèves pensent de la conception de leur enseignant sur la surdité

Tableau 2 : Le style incitatif et conception de l'enseignant sur la surdité

Conception de l'enseignement	Juste	Fausse	Total
Style incitatif			
Oui	45 88,2 %	3 5,88%	48
Non	2 3,9%	1 1,96%	3
Total	47	4	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 0,343$; ddl = 1 ; P > .05			

Il ressort des données de ce tableau que la majorité des élèves (88.2%) pensent que les enseignants usant d'un style incitatif ont une conception juste de la surdité contre seulement deux élèves qui trouve le contraire. Mais, la différence est statistiquement non significative ($\chi^2_{\text{cor}} = 0,343$) au seuil de significativité $p = .05$. Il n'y a donc pas de relation entre le style d'enseignement incitatif et la conception de l'enseignant sur la surdité selon les élèves.

Tableau 3: Le style permissif et conception de l'enseignant sur la Surdité

Conception de l'enseignement	Juste	Fausse	Total
Style permissif			
Oui	11 21,6 %	2 3,9 %	13
Non	36 70,58 %	2 3,6 %	38
Total	47	4	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 0,329$; ddl = 1 ; P > .05			

Selon ce tableau, la prépondérance des élèves (70,58%) trouvent que les enseignants qui ont une conception juste de la surdité ne pratiquent pas un style d'enseignement permissif. Par contre, pour 21,6% des élèves, ces enseignants sont permissifs dans leur enseignement. Du point de vue statistique, la différence se révèle non significative au test de khi-deux ($\chi^2_{\text{cor}} = 0,329$) au seuil $p > .05$. Il n'existe donc pas de lien entre le

style d'enseignement permissif et la conception de l'enseignant sur la surdité chez les élèves.

Tableau 4 : Le style associatif et la conception de l'enseignant sur la surdité

Conception de l'enseignement	Juste	Fausse	Total
Style associatif			
Oui	45 88,2 %	3 5,88%	48
Non	2 3,9%	1 1,96%	3
Total	47	4	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 0,343$; ddl = 1 ; P > .05			

Les données de ce tableau révèlent que la majorité des élèves (88,2%) pensent que les enseignants dont le style d'enseignement est associatif ont une conception juste de la surdité. Peu d'enquêtés trouvent que ces enseignants de style associatif ont une fausse conception de la surdité (5,88%). Le khi-deux ($\chi^2_{\text{cor}} = 0,343$) indique également une différence non significative au seuil au seuil p > .05. Il n'y a donc pas de relation entre le style associatif des enseignants et leur conception de la surdité chez les élèves.

Tableau 5 : Le style transmissif et conception de l'enseignant sur la Surdité

Conception de l'enseignement	Juste	Fausse	Total
Style transmissif			
Oui	1 2 %	3 5,9 %	4
Non	46 90,2 %	1 2 %	47
Total	47	4	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 17,939$; ddl = 1 ; P = .0001			

Suivant les données de ce tableau, on constate que la majorité des élèves (90,2%) pensent que les enseignants ne pratiquant pas le style transmissif ont une juste conception de

la surdité contre un seul élève qui trouve que ces mêmes enseignants ont une fausse conception quant à la surdité. Statistiquement, la différence est très significative ($\chi^2_{\text{cor}} = 17,939$) au seuil $p = .0001$. Il y a un lien entre le style d'enseignement transmissif et la conception que l'enseignant a de la surdité.

5.3. Relation entre les performances des élèves et la conception de l'enseignant sur la surdité

Tableau 6 : Performances et conception de l'enseignant sur la Surdité

Performances	Bonnes	mauvaises	Total
Conception de l'enseignement			
Juste	23 45,1 %	24 47,1 %	47
Fausse	1 1,96 %	3 5,88 %	4
Total	24	27	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 0,159$; ddl = 1 ; P > .05			

Au regard des données de ce tableau, il ressort que 47,1% des élèves enquêtés ayant de mauvaises performances pensent que leur enseignant a une conception juste de la surdité tout comme 45,1% des élèves de bonnes performances scolaires. Mais, cette différence n'est pas significative statistiquement ($\chi^2_{\text{cor}} = 0,159$) au seuil $p > .05$. Nous pouvons conclure que les performances des élèves ne sont pas déterminées par ce qu'ils pensent de la conception de leur enseignant sur la surdité.

5.4. Relation entre les différents styles d'enseignement et les performances

Tableau 7 : le style incitatif et les performances

Performances	Bonnes	mauvaises	Total
Style incitatif			
Oui	21 42 %	28 54,9 %	48
Non	1 1,96 %	3 5,88 %	4
Total	22	27	51
$\chi^2_{cor} = 0,03$; ddl = 1 ; P > .05			

On observe à travers les données de ce tableau que la majorité des élèves (54,9%) qui pensent que leur enseignant a un style d'enseignement incitatif ont de mauvaises performances contrairement à 42% de cette même catégorie d'élèves qui ont de bonnes performances scolaires. Cependant, le test de khi-deux révèle une différence non significative au seuil $p > .05$. On peut donc conclure qu'il n'y a pas de relation entre les performances et le style d'enseignement incitatif.

Tableau 8: le style d'enseignement permissif et les performances

Performances	Bonnes	mauvaises	Total
Style permissif			
Oui	21 42 %	28 54,9 %	49
Non	1 1,96 %	1 1,96 %	2
Total	22	29	51
$\chi^2_{cor} = 0,03$; ddl = 1 ; P > .05			

Selon ce tableau, 54,9% des élèves dont les enseignants ont un style d'enseignement permissif présentent de mauvaises performances scolaires contrairement à 42% des mêmes élèves. Le khi-deux révèle cependant une différence non significative au seuil de significativité $p > .05$. Il n'y a donc pas de relation entre les performances et le style permissif de l'enseignant.

Tableau 9 : le style d'enseignement associatif et les performances

Performances	Bonnes	mauvaises	Total
Style associatif			
Oui	22 43,13 %	27 52,94 %	49
Non	1 1,96 %	1 1,96 %	2
Total	22	29	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 0,061$; ddl = 1 ; P > .05			

Suivant les données de ce tableau, la majorité des élèves (52,94%) dont les enseignants ont un style associatif présentent des mauvaises performances. Par contre, 43,13% de la même catégorie d'élèves ont de bonnes performances. En revanche, on note une différence non significative au test de khi-deux ($\chi^2_{\text{cor}} = 0,061$) au seuil $p > .05$. On peut donc conclure qu'il n'y a pas de lien entre les performances de l'élève et le style d'enseignement associatif.

Tableau 10 : le style d'enseignement transmissif et les performances

Performances	Bonnes	mauvaises	Total
Style transmissif			
Oui	1 2 %	3 5,9 %	4
Non	22 43,1 %	25 49 %	47
Total	23	28	51
$\chi^2_{\text{cor}} = 0,101$; ddl = 1 ; P > .05			

On note à travers ce tableau une prépondérance des élèves ayant de mauvaises performances (49%) tout comme ceux présentant de bonnes performances (43,1%) lorsque leurs enseignants ne pratiquent pas un style d'enseignement transmissif. Statistiquement, le khi-deux ($\chi^2_{\text{cor}} = 0,101$) révèle cependant une différence non significative au seuil $P > .05$. On peut conclure qu'il n'y a pas de relation entre les performances et le style d'enseignement transmissif.

5. Discussions

Le but de cette étude est de vérifier le lien entre le style d'enseignement et les performances scolaires des élèves sourds fréquentant les écoles spécialisées mais il a fallu d'abord voir la relation entre les opinions que les élèves sourds ont de la conception de la surdité par les enseignants et les différents styles d'enseignement.

5.1. Relation entre les différents styles d'enseignement et l'opinion des élèves sourds sur la conception de l'enseignant sur la surdité

L'étude révèle qu'il existe une relation entre le style d'enseignement transmissif et ce que les élèves sourds pensent de la conception de l'enseignant sur la surdité. Les élèves pensent que l'enseignant qui a une fausse conception de la surdité s'intéresse très peu à la matière enseignée. Ceci s'explique si l'on se réfère au modèle systémique de la situation pédagogique de Legendre (1983). Ainsi, la relation d'enseignement qu'entretient l'agent (l'enseignant ou l'éducateur) envers notre sujet peut être entachée de croyances erronées, de préjugés ou plus simplement d'ignorances. Et finalement, l'adaptation scolaire des sourds ne peut s'envisager sans l'action ou la réaction du milieu que ce soit celle des écoles que celle de la société. Parce qu'en fait l'enfant sourd est d'abord un enfant, un enfant qui a du point de vue physique une déficience sensorielle, il va devenir handicapé parce que son environnement social a une perception auditive différente de la sienne. Dans ce contexte, l'enseignant peut faire d'un enfant handicapé de façon automatique un enfant en échec scolaire à cause de sa déficience. Cela se manifeste chez l'enseignant à travers la négligence avec laquelle il organise la relation enseignant-enseigné. Les besoins des enfants sourds, ses capacités, son développement vont être les mêmes que ceux de tout autre enfant et par conséquent, ils doivent avoir des chances de réussites égales, même si la communication polysensorielle avec l'entourage va faire défaut. Il va sans dire que les enfants handicapés ne doivent plus être considérés du point de vue scolaire comme des élèves particuliers, mais intégrés dans l'ensemble du système éducatif, repensés et adaptés à la surdité.

L'enseignant, à travers son style d'enseignement, doit valoriser les réussites de l'élève malgré son handicap. Il doit

opter pour une relation enseignant-enseigné privilégiée à travers l'explication donnée aux enfants déficients auditifs sur les démarches à mettre en œuvre pour qu'ensemble ils obtiennent des résultats satisfaisants. Le maître, à travers son style doit être tolérant et croire dans les possibilités de ses apprenants.

Cet objectif d'amélioration de la relation enseignant-apprenant a d'ailleurs été mis en évidence par des chercheurs en neurophysiologie et en psychologie cognitive, en ce sens que les émotions positives (confiance, plaisir, sécurité) déclenchent la motivation sans laquelle un apprentissage ne peut s'effectuer. Ce style de réussite doit être mis en place quel que soit l'enfant. L'enfant sourd, à cause de sa surdité, pourra ressentir des difficultés mais sans pour autant être prédestiné à un échec.

5.2. Relation entre ce que les élèves pensent de la conception de leur enseignant sur la surdité et les performances

Les résultats montrent que ce que les élèves sourds pensent de la conception de l'enseignant sur la surdité n'a pas d'incidence sur les performances. Cependant, les élèves qui estiment que l'enseignant a une fausse conception sont moins performants que ceux qui pensent que l'enseignant a une conception juste de la surdité. Nous pouvons expliquer ceci par les théories sur l'effet pygmalion.

En effet, ces élèves sont ainsi porteurs d'un stigmate et ont la réputation d'être moins performants au niveau scolaire. Les enseignants intervenant dans ces écoles spécialisées vont, sans nul doute, avoir quelques appréhensions et vont en fait s'attendre à être confrontés à des élèves en grandes difficultés scolaires. La théorie sur l'effet de pygmalion permet d'avancer la possibilité que la moindre réussite scolaire de ces élèves stigmatisés puisse en partie s'expliquer par les *a priori* moins positifs de l'enseignant à leur égard. Ainsi, les attentes concernant les capacités d'un élève peuvent être élaborées dès la première rencontre selon les critères de la déficience et de l'appartenance physique. Par ailleurs, il est à noter que ces enseignants dans ces genres de situation acquiescent moins souvent avec les élèves déficients, les soutiennent moins lors de leur éventuelle prise de parole. En outre, ils se voient offrir moins d'opportunités pour apprendre. On les interroge moins

souvent et des contenus moins complexes leur sont préférentiellement enseignés. Les recherches attestent également que ces élèves sont plus souvent critiqués pour leurs erreurs et moins récompensés pour leurs succès. Une attente négative concernant les capacités d'un élève se traduit par une modification du comportement de l'enseignant à son égard. Tout ceci tente de prouver que les populations stigmatisées sont plus sensibles à l'effet pygmalion. Ces populations sont exposées de manière répétée et systématique à un traitement qui, en raison de sa consistance et de sa récurrence, augmente la pression à confirmer l'attente stéréotypée.

En réalité, l'effet pygmalion dans une école spécialisée pour la surdité constitue un problème social non parce qu'une attente initialement fausse devient vraie, mais parce que ce groupe d'élèves affublés d'un stigmate est traité systématiquement de manière défavorable. La réussite ou encore les performances dépendent de l'attente que l'enseignant aura envers eux ; ce dernier limitant son exigence à l'image qu'il s'est fait des capacités de l'élève. Comme l'élève peut se mouler intégralement dans les attentes et les idéaux de son éducateur, il va de soi que les élèves soient moins performants, si l'enseignant à travers sa manière d'organiser la relation enseignement-apprentissage, manifeste une négligence à l'égard des élèves sourds. Ceux-ci vont considérer cette attitude comme la conséquence de leur déficience.

5.3. Lien entre les différents styles d'enseignement et les performances scolaires générales des élèves sourds

Les résultats obtenus indiquent qu'il n'existe pas de relation entre les différents styles d'enseignement adoptés par les enseignants et les performances des élèves. Ainsi, la manière dont est organisée la relation d'enseignement n'a pas d'incidence sur les performances scolaires générales des élèves sourds. En effet, l'hypothèse générale, la première hypothèse opérationnelle et la deuxième hypothèse opérationnelle ne sont pas vérifiées. Il ressort de l'analyse de ces résultats, que tous les styles sont nécessaires pour réaliser des objectifs cognitifs. Le choix dépend donc des circonstances et des préférences personnelles l'enseignant. Therer et Willemart (1984) formulent l'hypothèse que chacun de ces quatre styles peut se révéler efficaces ou inefficaces en fonction des situations et

des interventions plus spécifiques de l'enseignant. Il n'existe pas un bon style valable en toutes circonstances. Les mesures comparatives des différents styles s'appuient, le plus souvent sur la mesure de la performance scolaire comme le cas chez les élèves sourds. On s'en tient donc aux objectifs cognitifs de niveau inférieur, sans tenir compte des changements d'attitudes. Dans ces conditions, il est vrai qu'il n'a guère d'arguments probants en faveur de l'une ou l'autre façon d'enseigner. Concernant les apprentissages scolaires chez les sourds, ce qui importe l'enseignant c'est d'abord la meilleure connaissance de soi en tant qu'enseignant et la meilleure connaissance de ses élèves en tant qu'apprenants, individus avec des caractéristiques fonctionnelles et psychologiques différentes.

Davies (1976) et Dupont (1982) ont montré, par contre, à travers les résultats de leurs recherches que les élèves moins performants préféreraient au départ un enseignement plus directif et plus formalisé et que les apprenants performants ou très performants préféreraient un style d'enseignement plus associatif. C'est dans ce sens qu'on a pu dire et écrire que la pédagogie non directive renforce parfois les handicaps cognitifs. Cette analyse explique les performances scolaires des élèves sourds qui, très souvent, sont victimes de négligence, de rejet et de l'insouciance à cause de leur surdité. La conception de l'enseignement, par ailleurs, s'avère utile à la compréhension et à l'explication du processus enseignement-apprentissage. Cependant, il faut reconnaître qu'il n'existe pas un style idéal d'enseignement pour les personnes sourdes que les éducateurs spécialisés s'efforceraient de maîtriser, mais bien des styles relativement opportuns en fonction de diverses variables individuelles et institutionnelles. Il ressort ainsi, qu'une des caractéristiques de l'enseignant efficace est la capacité de varier son style et ses stratégies (Therer & Willemart, 1984). Cette analyse explique pourquoi les différents styles d'enseignement des enseignants n'ont pas d'incidences sur les performances scolaires générales chez les élèves sourds.

Conclusion

Notre recherche a pour objectif de ressortir le lien entre les différents styles d'enseignement et les performances

scolaires des élèves sourds des écoles pour les sourds de la ville de Lomé. Les résultats obtenus montrent que :

- les différents styles d'enseignement n'ont pas d'effet sur les performances scolaires des élèves sourds ;
- les élèves sourds, qu'ils soient plus performants ou moins performants, préféreraient un enseignement plus associatif et plus incitatif ;
- pour les élèves sourds, l'enseignant qui adopte un style d'enseignement incitatif ou associatif est celui qui pense qu'ils peuvent réussir malgré leur surdité ;
- les performances des élèves sourds ne sont pas influencées par leur opinion sur la conception de l'enseignant de la surdité.

Pour cela, nous pouvons dire que notre hypothèse générale qui stipule que le style d'enseignement a une influence sur les performances scolaires des élèves sourds n'est pas vérifiée. La réussite ou l'adaptation scolaire des élèves sourds signeurs ne peut être attribuée ni à la manière dont l'enseignant organise la relation d'enseignement, ni à la conception de la surdité. Ainsi, il serait possible de faire bénéficier à l'enfant, d'une part, d'un contexte favorisant l'interaction et, d'autre part, lui permettre de développer des habiletés à communiquer nécessaires au développement psychosocial (Virole, 2006). Une étude privilégiant des entretiens avec les parents et les enseignants, prenant en compte les limites de ce travail et couvrant toute l'étendue du territoire sera la bienvenue pour améliorer celle-ci afin de promouvoir une bonne politique d'inclusion et d'intégration des personnes sourdes au Togo.

Références bibliographiques

- Berk L., 1995, Pourquoi les enfants parlent seuls ? In *Pour la Science*, n° 207 bis, 123-134.
- Blake R. et Mouton J., 1964, Managerial guide. In *Gulf publishing Cy* - Houston – Texas.
- Courtin C., 1999, Les cas des théories de l'esprit chez les enfants sourds : l'impact de la langue des signes. *Revue Enfance*, n° 3, pp.63-74.
- Davies I., 1976, *L'art d'instruire*. Suresnes, Ed. Hommes et Techniques.
- Dupont P., 1982, *La dynamique des classes*. Paris : PUF.

- Grosbois J. et Le Pellec M., 2004, *Surdités, acouphènes et troubles de l'audition*. Paris : Option Santé, Volume 1.
- Hillion M., 1997, Pourquoi y a-t-il encore des personnes analphabètes ? *Le monde alphabétique*, Québec, RGPAQ.
- Jamati I., 1971, Classes sociales et échec scolaire. In *l'école et la nation*, n° 203.
- Jacquard A., 1978, *Eloge de la différence*. Paris : PUF.
- Legendre R., 1983, *Éducation totale*. Montréal : les Editions Ville-Marie inc.
- Oléron P., 1978, *Les sourds-muets*. « Que sais-je ? », Paris : PUF.
- Rosenthal R. et Jacobson J., 1971, *Pygmalion à l'école*. Paris: Casterman.
- Therer J. & Willemart Cl., 1984, Styles et Stratégies d'enseignement et de formation : Approche paradigmatique par vidéo. In *Education Tribune Libre. Probio Revue*, vol. 7, n°1, pp.34-48
- Vergnaud G., 1991, La théorie des champs conceptuels. In *Recherches en didactique des mathématiques*, vol. 10, 251-266.
- Virole B., 2006, *Psychologie de la surdité*. Bruxelles : De Boeck.

**REDOUBLEMENT ET RISQUE DE DECROCHAGE
SCOLAIRE CHEZ LES ELEVES DES CLASSES DE
TERMINALE A LOME AU TOGO**

BAWA Ibn Habib*

Résumé

La présente étude vise à vérifier le lien entre le redoublement et le risque de décrochage scolaire au Togo. L'échantillon se compose de 237 élèves redoublants en classe de Terminale. Le risque de décrochage scolaire est mesuré à l'aide du Questionnaire de Dépistage d'élèves à Risque de Décrochage Scolaire de Potvin et al. (2007). Les analyses de variances permettent de conclure que plus l'élève enregistre un nombre important de redoublements en Terminale, plus il est à même de décrocher. Cette situation est d'autant plus remarquable chez les garçons que chez les filles.
Mots clés : Redoublement ; risque ; décrochage ; scolaire ; élève

Abstract

This study aims to verify the link between repetition and risk of dropping out in Togo. The sample consists of 237 students in the secondary repeaters Terminal class. The risk of dropping is measured with the students Screening Questionnaire Risk Stall School of Potvin & al. (2007). Analyses of variance can be concluded that most students recorded a significant number of repetitions in Terminal, the more he is able to win. This situation is all the more remarkable in boys than in girls.
Keywords: repetition; risk; stall; school; student

Introduction

L'éducation scolaire prend de plus en plus une place capitale dans le processus d'intégration des enfants, puisque l'école offre aujourd'hui un cadre propice à l'apprentissage des connaissances, des normes sociales et une formation plus ou moins de qualité. Il est constaté que les parents mobilisent d'énormes ressources nécessaires pour assurer l'éducation de leurs enfants. Malgré ces efforts, on s'aperçoit toutefois que le phénomène d'échecs et son corollaire de l'abandon scolaire ou décrochage scolaire sont récurrents.

* Département de Psychologie Appliquée, Université de Lomé,
Email : ihbawa@gmail.com

Le décrochage scolaire s'est construit comme problème éducatif d'abord aux Etats-Unis d'Amérique, puis progressivement dans l'ensemble des pays riches, pour être aujourd'hui à l'agenda des principales organisations internationales et des politiques éducatives nationales (Bernard, 2013). Il demeure une problématique inquiétante et ses effets ont de lourdes conséquences au niveau de l'individu et de la société.

Dès lors, il est très important que les chercheurs s'investissent à le comprendre et en proposer des pistes de solutions pour le prévenir au besoin. Détecter les élèves à risque de décrocher revêt alors un enjeu capital surtout dans le système éducatif togolais où il prend de plus en plus d'ampleur.

Parmi les nombreux facteurs de risque identifiés par les recherches, que nous allons présenter ci-dessous, dans le domaine de l'éducation, le risque de décrochage est associé au phénomène de redoublement. Cette étude trouve toute son essence dans le contexte togolais, car à l'état actuel de nos connaissances, aucune étude ne s'est encore intéressée à la relation entre le redoublement et le risque de décrochage scolaire dans le dynamisme de la prédiction des abandons scolaires. C'est pourquoi, l'objectif de cette étude est de comprendre le risque de décrochage scolaire par le biais du redoublement.

1. Contexte

1.1. Le risque de décrochage scolaire

Haggerty, Sherrod, Germessey et Rutter (1996) exigent de chercher à comprendre le concept de "risque" avant toute chose. En effet, selon eux, il se réfère à des facteurs qui accentuent ou diminuent les possibilités d'apparition de maux ou d'états déficients, ainsi que les processus qui les sous-tendent. En reconnaissant ces facteurs, il est possible de prédire relativement les problèmes de santé particuliers que les individus éprouveraient.

Appliqué au domaine scolaire, Saint-Laurent (2001) trouve que les élèves à risque sont ceux qui sont capables de vivre l'échec et le décrochage scolaire. Tessier et Sylvine (2007, p.563) élargissent la notion en y ajoutant « *des difficultés pouvant mener ... à des retards d'apprentissage, des*

troubles émotifs, des troubles de comportement, un retard de développement ou une déficience intellectuelle légère. »

Plus tôt, Hixson et Tinzmann (1990) regroupent sous quatre approches les élèves à risque rencontrés en milieu scolaire :

- l'approche prédictive : l'élève à risque est celui qui fait face à des conditions spécifiques comme le déficit d'attention, la famille monoparentale... ;
- l'approche descriptive : l'élève à risque est identifié à partir du moment où il redouble sa classe, présente un faible rendement académique, est régulièrement absent... ;
- l'approche unilatérale : les élèves sont confrontés à des problèmes complexes à l'école alors tous les élèves sont à risque d'une manière ou d'une autre ;
- l'approche institutionnelle soupçonne les facteurs scolaires pouvant constituer les causes potentielles de risque tels que les horaires inflexibles, l'étroitesse du curriculum, le redoublement scolaire et la stratégie des voies séparées au secondaire, les attitudes et les croyances des enseignants et administrateurs envers les élèves et leurs parents...

La conception du risque selon l'approche prédictive nous permet d'associer les différents facteurs impliqués à la probabilité d'apparition de l'échec ou du décrochage scolaire. Le terme décrochage scolaire est défini de façon opérationnelle par Ballion (1995) et Lacroix et Potvin (2009).

En effet, selon Ballion (op. cit.), le décrochage scolaire correspond à la rupture qui intervient durablement dans la scolarité d'un élève à la suite d'un processus le conduisant à s'affranchir volontairement de l'obligation d'assiduité ; il est la manifestation ultime de l'absentéisme qui fait que l'élève ne vient plus à l'école complètement ou définitivement du moins pour une longue période.

Pour Lacroix et Potvin (op. cit.), un élève est en situation de décrochage scolaire s'il n'a pas obtenu de diplôme d'études secondaires et ne fréquente pas un établissement d'enseignement. Celui qui fréquente un établissement d'enseignement et qui est potentiellement susceptible de le quitter avant d'obtenir son diplôme est à risque de décrochage scolaire.

Nous optons de circonscrire l'explication du décrochage scolaire par le redoublement dans le cadre théorique de Finn (1989). En effet, selon cet auteur, le décrochage est une composante comportementale qui s'explique soit par la participation à la vie scolaire, et une composante psychologique qui comprend, entre autres, l'identification à l'école. La disparité du décrochage scolaire lié au genre est interprétée par la théorie de Bernard et Michaut (2014).

1.2. Le redoublement

Les approches prédictive et institutionnelle du décrochage scolaire évoquées plus haut semblent faire du redoublement un facteur déterminant (Hixson & Tinzmann, 1990). Selon Therriault, Bader et Lapointe (2011), il est clair que le redoublement représente le recommencement d'une année scolaire par un élève.

Pour les partisans du redoublement, il a pour but premier de permettre à l'élève de reprendre les notions académiques non maîtrisées et/ou d'améliorer sa maturité et d'acquérir des comportements propices à l'apprentissage (Durand, 1999). C'est l'occasion d'une seconde chance. Malheureusement, cette seconde chance n'est pas appréciée des éducateurs économes qui estiment que cette pratique représente avant tout des coûts financiers additionnels puisque l'élève demeurera dans le milieu de l'éducation une année de plus et sera sur le marché du travail une année plus tard par rapport à ce qui est prévu. La littérature va nous éclairer sur son impact sur le risque de décrochage scolaire dans les lignes suivantes.

1.3. Revue de la littérature

Dans la littérature, il est constaté que le terme décrochage scolaire sous-tend une réalité complexe et multidimensionnelle parce qu'il n'y a pas qu'un facteur pouvant l'expliquer mais une kyrielle de facteurs (Tchable et Bawa, 2015). Ils sont regroupés en catégories. On peut mentionner la catégorisation d'Ouellet (1994), celle de Potvin, Fortin et Lessard (2006) et Janosz, Archambault, Morizot et Pagani (2008).

Ouellet (op. cit.) regroupe les facteurs de risque en sept catégories : les facteurs sociodémographiques, familiaux, économiques, individuels et les facteurs liés au système scolaire dans son ensemble, à l'école et à la culture des jeunes.

Quant à Potvin, Fortin et Lessard (op. cit.), ils distinguent trois principales catégories de facteurs : ceux liés à l'élève lui-même ; à sa famille ou à son environnement scolaire. Enfin, Janosz, Archambault, Morizot, et Pagani (op. cit.) tendent à démontrer que le phénomène du décrochage scolaire résulte d'une confluence de facteurs individuels, familiaux et socioéconomiques de même que culturels et institutionnels

De l'ensemble de ces différentes catégories, il se dégage des points communs. Pour notre part, nous allons nous appesantir sur les facteurs sociodémographiques et scolaires. Le lecteur pourrait se référer aux auteurs suivants à propos des facteurs individuels (Ebata & Moos, 1991 ; Fortin, Royer, Potvin & Marcotte, 2001 ; Garnier, Stein & Jacobs, 1997; Marcotte, 2006) et familiaux (Giguère, 2000; McKinnon, 1997; Potvin, Deslandes, Beaulieu, Marcotte, Fortin, Royer & Leclerc, 1999; Rumberger, 1995).

Parmi les facteurs sociodémographiques évoqués dans la littérature, le sexe cité en première position. En effet, les résultats d'une grande majorité d'études démontrent que les garçons tendent davantage à décrocher plus les filles (Archambault & Janosz, 2007; Barclay & Doll, 2001; Lan & Lanthier, 2003). Pour Saint-Laurent (2000), les garçons accusent plus de retards scolaires que les filles et ils vivent plus de redoublements tant au primaire qu'au secondaire que celles-ci. Par ailleurs, Pagani et al. (2001) affirment que les garçons sont plus vulnérables que les filles à vivre des influences négatives du redoublement concernant leur performance académique.

Bushnick (2003), de son côté, trouve que les filles sont plus nombreuses à abandonner leurs études pour des raisons personnelles ou familiales tandis que les garçons décrochent pour des raisons liées à l'école (manque d'intérêt ou difficultés scolaires) ou au travail.

Concernant les facteurs scolaires, les études déjà menées sur le décrochage scolaire montrent clairement que l'expérience scolaire des jeunes décrocheurs se caractérise généralement par un parcours scolaire difficile et que ceux-ci évoquent souvent les expériences négatives vécues à l'école pour expliquer l'abandon de leurs études (Franklin & Streeter, 1995 ; Violette, 1991). Ainsi, le fait de quitter l'école secondaire sans avoir obtenu un diplôme est souvent l'aboutissement d'un processus marqué par des échecs

scolaires répétés. Effectivement, les adolescents potentiellement décrocheurs présentent davantage de troubles d'apprentissage et obtiennent conséquemment de plus faibles résultats scolaires que les élèves sans difficultés (Rumberger, 1995). Il n'est pas rare non plus de rencontrer des redoublements dans leur histoire scolaire (Goldschmidt & Wang, 1999 ; Royer, Moisan, Payeur & Vincent, 1995 ; Violette, 1991). Ils ont également une image plus négative de l'école, de moins grandes aspirations scolaires et entretiennent souvent des relations conflictuelles avec le personnel de l'école (Janosz, Fallu & Deniger, 2000).

Les adolescents potentiellement décrocheurs sont également moins impliqués dans leur projet scolaire. Ils participent peu aux activités parascolaires, font moins d'efforts pour apprendre, démontrent moins d'attention en classe et consacrent moins de temps à leurs travaux scolaires (McIntosh, Vaughn, Schumm, Haager & Lee, 1993 ; Violette, 1991). Aussi, comparativement aux élèves sans difficultés, les élèves à risque s'absentent plus souvent de l'école et sont conséquemment portés à accumuler davantage de retards scolaires (Le Blanc, Janosz & Langelier-Biron, 1993). L'absentéisme marginalise les jeunes dans la mesure où ils ressentent une solitude plus grande et s'enferment dans un sentiment de négation d'eux-mêmes. Leurs compétences sociales s'en ressentent. Une spirale négative s'enclenche (Blaya, 2010).

Les adolescents à risque ont aussi plus de problèmes de disciplines et de difficultés avec le respect de l'autorité et celui des règlements de l'école. Ils importunent aussi davantage les autres élèves et les enseignants et font preuve de plus d'impolitesse (Goldschmidt & Wang, 1999 ; Le Blanc, Janosz & Langelier-Biron, 1993 ; Picard, Fortin & Bigras, 1995).

Lacroix et Potvin (2009) identifient le climat de classe, la relation enseignant-élève et le climat scolaire comme trois facteurs étroitement liés au phénomène du décrochage scolaire. En effet, les élèves à risque jugent le climat de classe problématique. Ils considèrent notamment que les élèves de leur classe s'impliquent peu dans leurs activités scolaires, qu'il y a peu d'affiliations entre les pairs et que l'enseignant s'implique peu auprès des élèves. Les élèves à risque soulignent également le manque d'organisation en classe et le

non-respect des règles. De plus, ils déplorent qu'il y ait peu d'innovations pédagogiques.

Du côté de la relation enseignant-élève, les élèves à risque de décrochage évaluent moins positivement leur relation avec leurs enseignants; ils pensent recevoir moins de soutien de leur part. En revanche, Potvin, Fortin et Lessard (2006) rapportent que la présence d'un enseignant disponible et compréhensif améliore l'adaptation du jeune face aux défis scolaires rencontrés. De plus, une bonne relation enseignant-élève peut se révéler un précieux facteur de protection contre le risque de décrochage. On entend parfois l'histoire de jeunes qui n'ont pas décroché malgré un parcours éducatif houleux, mais qui sont restés à l'école grâce à une relation significative avec un enseignant. Ce type d'expérience reflète bien le facteur de protection qui peut être un adulte significatif dans la vie d'un élève.

Enfin, le climat socioéducatif de l'école réfère au climat scolaire, aux problèmes présents à l'école (violence, indiscipline, accessibilité aux drogues, etc.) et aux pratiques éducatives (systèmes d'encadrement et de reconnaissance, qualité de l'enseignement, etc.) (Janosz, Georges & Parent, 1998). La qualité de ce climat, tributaire des interactions entre le personnel de l'école et les élèves, influence positivement ou négativement l'adaptation des élèves. On reconnaît qu'un bon climat socioéducatif favorise la réussite éducative, tandis qu'un mauvais climat contribue à l'augmentation des difficultés vécues par les élèves.

Pour Blaya (2007), l'engagement dans la scolarité, le sentiment que les enseignants sont peu aidants et ont peu de capacités d'innovations, le manque de discipline, l'absence de règles claires dans la classe et d'orientation vers le travail, une forte compétition au sein du groupe sont des facteurs liés à l'école.

En somme, de la panoplie de facteurs évoqués plus haut, le redoublement demeure l'un des prédicteurs les plus puissants du risque décrochage scolaire selon Jannard (2009). Au Togo, le redoublement constitue un phénomène culturellement enraciné. L'opinion publique semble valoriser une formation lorsqu'elle génère des redoublements. C'est ainsi qu'un examen national perd de sa valeur lorsque plus de la moitié des candidats réussissent. Le comportement des

enseignants-évaluateurs est de nature ‘à saquer’ les élèves au cours des corrections.

Un rapport de l'Unité de Recherche Démographique (1992) montre à juste titre l'ampleur du phénomène du redoublement au Togo. En effet, sur 10000 élèves inscrits au Cours Préparatoire 1^{ère} année, 1588 arrivent au Cours Moyen 2^{ième} année en six ans, 19 arrivent en classe de 3^{ème} en treize ans, 7 obtiennent le baccalauréat. De cet état de fait, nous faisons les observations suivantes:

- entre le Cours Préparatoire 1^{ère} année et le Cours Moyen 2^{ième} année, 8412 des élèves redoublent ;
- entre le Cours Moyen 2^{ième} année et la 3^{ème}, 1379 connaissent au moins un redoublement ;
- entre la 3^{ème} et la Terminale, 190 sur 209 connaissent au moins un redoublement.

Au total, sur 10000 élèves, 9981 soit 99% connaissent un ou plusieurs redoublements avant la Terminale et 7 élèves arrivent à terminer leurs études secondaires sans redoublement.

L'analyse faite de la table de cheminement scolaire élaborée par l'Unité de Recherche Démographique en 1992 suscite des inquiétudes. Tout porte à croire que l'expérience de l'élève togolais est faite essentiellement de redoublements. Or, si la reprise d'une année ne permet pas à l'élève de connaître des succès scolaires, si ce dernier perd espoir en ses capacités (Tchable et Bawa, 2015) et que l'intérêt n'y est plus, les risques de décrochage scolaire s'en trouvent automatiquement accrus (Brossard, Ledoux & Ndem, 2006; Grissom & Shepard, 1989; Mingat & Suchaut, 2000).

C'est pourquoi ce travail de recherche vise essentiellement à étudier l'impact du redoublement sur le risque de décrochage scolaire chez les élèves des classes de Terminale au Togo. Mais la relation entre le sexe des élèves et leur risque de décrochage sera examinée.

2. Méthodes

2.1. Cadre de l'étude

Les établissements publics et privés des deux circonscriptions pédagogiques de Lomé : Lomé-est et Lomé-Ouest ont servi de cadre de cette étude.

2.2. Population et échantillon

Cette étude a porté sur les élèves redoublants des classes de Terminales de l'enseignement général des séries littéraires et scientifiques (A et D).

La classe de Terminale est choisie pour deux raisons fondamentales :

- elle se situe à la fin du secondaire et de ce fait, constitue un palier d'orientation où des choix de filières de formation universitaires doivent être opérés pour l'avenir ;
- le baccalauréat est un sésame précieux qui ouvre aux études universitaires. Au Togo, il est entouré de mythe au point que son obtention relève d'un parcours de combattant. Il génère le plus de redoublants que tout autre examen national (Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, 2013).

Les élèves enquêtés sont des volontaires et consentants. Au final, l'échantillon est composé de 237 élèves dont 114 filles et 123 garçons d'âge moyen de 17 ans.

2.3. Méthodes et procédures de collecte des données

2.3.1. Méthode de collecte des données

La méthode d'enquête par questionnaire est celle qui a été privilégiée dans cette étude. En effet, nous avons utilisé deux questionnaires :

- le questionnaire sociodémographique : il s'agit d'un questionnaire construit par nous-même qui nous renseigne sur le sexe et le nombre de redoublements de l'élève en classe de terminale ;
- le questionnaire de dépistage des élèves à risque de décrochage scolaire.

Le risque de décrochage est évalué à l'aide du Questionnaire de Dépistage d'élèves à Risque de Décrochage Scolaire de Potvin, Doré-côté, Fortin, Royer, Marcotte et Leclerc (2007). Il s'agit d'un questionnaire qui a pour objectif d'évaluer le risque de décrochage scolaire chez les élèves du secondaire. Il comprend 33 questions. La compilation des réponses au questionnaire permet d'évaluer le niveau de risque de décrochage. Il est divisé en cinq sous-échelles (Engagement parental, Attitudes envers l'école, Perception de son niveau de réussite scolaire, Supervision parentale, Aspirations scolaires) qui mettent l'accent sur certains aspects intimement reliés au

décrochage scolaire. On peut ainsi cerner les dimensions pour lesquelles l'élève présente un plus grand risque de décrochage.

2.3.2. Procédures de collecte des données

- *Pré-test*

Les trente-trois items du Questionnaire de Dépistage d'élèves à Risque de Décrochage Scolaire ont fait l'objet d'un pré-test auprès des élèves de deux classes de Terminale soit 163 élèves pour une adaptation du point de vue de la compréhension et de la contextualisation.

A cet effet, quelques items ont été modifiés car ils étaient davantage descriptifs du système d'évaluation canadien.

Par exemple 1 :

- Item 7 : Indique le plus haut niveau de scolarité que ta mère a terminé.

a) Primaire ; b) Secondaire, c) Collégial ; d) Universitaire ; e)

Je ne sais pas **devient**

Item 7 : Indique le plus haut niveau de scolarité que ta mère a terminé.

a) Primaire ; b) Secondaire ; c) Lycée ; d) Universitaire ; e) n'a pas fréquenté ; f) Je ne sais pas

Enquête finale

A la suite des modifications apportées aux items, nous avons soumis la nouvelle ossature à la vérification de sa consistance interne par le calcul d'alpha de Cronbach. Sa valeur de .78 obtenue témoigne de la fiabilité de l'instrument malgré les quelques modifications apportées. Après toutes ces précautions prises, nous avons passé le questionnaire de manière collective aux élèves. Il s'est agi tout d'abord, de demander aux élèves de remplir les deux questionnaires en commençant par la partie réservée à l'identification. Le temps n'était pas compté.

2.4. Méthode d'analyse de données

Notre étude comporte deux variables numériques. La méthode statistique qui apparaît la plus adaptée est celle de la comparaison des moyennes. A cet effet, nous avons appliqué le test de l'ANOVA (analyse de variance) à un facteur pour comparer les moyennes de deux échantillons ou plus. Pour ce test, il faut une variable qualitative (variable explicative) et une variable quantitative (variable expliquée). Dans cette optique,

le redoublement a été transformé en une variable qualitative à trois dimensions : une fois, deux fois et plus de deux fois.

3. Résultats

3.3. Variation du risque de décrochage selon le nombre de redoublement

Tableau 1 : Analyse de variance de risque de décrochage selon le nombre de redoublement

Nombre de redoublement	Moyenne	Ecart Type	F	ddl
Une fois	94,08	13,85	4,56**	241
Deux fois	99,58	13,48		
Plus de deux fois	99,86	12,13		

**p < 0,011

A travers le tableau 1, on peut constater que plus le nombre de redoublements en classe de terminale augmente, plus le score moyen du risque de décrochage augmente. Respectivement, il est de 94, 08 ; 99,58 ; 99,86 pour ceux qui ont redoublé une fois, deux fois et plus de deux fois. Ces différences sont significatives (p = 0,011). On peut, dès lors, affirmer que le risque de décrochage augmente avec le nombre de redoublement.

3.4. Variation du risque de décrochage selon le sexe des élèves

Tableau 2 : Analyse de variance de risque de décrochage selon le sexe des élèves

Sexe	Moyenne	Ecart Type	t	ddl
Garçons	98,98	13,22	3,5***	233
Filles	92,66	13,79		

***p < 0,001

Le tableau 2 indique que les garçons obtiennent un score moyen en risque de décrochage (98,98) supérieur à celui des filles (92,66). La différence étant significative au seuil p = 0.001, on peut conclure que le genre est un indicateur prépondérant du risque de décrochage en faveur des garçons.

Dès lors, les garçons sont plus enclins à décrocher que les filles.

4. Discussions

L'objectif de cette étude est de comprendre le risque de décrochage scolaire par l'entremise d'une variable scolaire (le redoublement) et d'une variable sociodémographique (le sexe). En effet, nous avons abouti au constat que le nombre de redoublements et le risque de décrochage scolaire sont intimement liés chez les élèves des classes de Terminale au Togo. Plus précisément, plus le nombre de redoublements est élevé, plus les apprenants risquent de décrocher. Ce résultat corrobore ceux de Goldschmidt et Wang (1999), Royer, Moisan, Payeur et Vincent (1995), et Violette (1991). L'élève qui redouble ne profite pas toujours de la reprise de son année et ses résultats scolaires continuent souvent de baisser. Le redoublement impacte considérablement sur la composante psychologique de l'apprenant dont l'identification à l'école. Lorsque l'élève connaît des échecs répétés, sa participation à la vie scolaire se trouve réduite. Finn (1989) estime que c'est ce qui explique progressivement le désinvestissement menant au décrochage scolaire.

A la suite d'échecs répétés, les élèves en viennent à acquérir des attitudes qui les empêchent de réaliser toutes leurs capacités d'apprentissage (Tremblay, 1992). Le découragement consécutif entraîne une baisse du niveau d'activité de l'élève et si cela se répète, beaucoup se découragent et leur rendement s'abaisse sous leurs capacités réelles (Tremblay, 1992). Il s'installe alors dans un pattern de fonctionnement inférieur à son potentiel. De plus, le redoublement provoque chez l'élève qui reprend sa classe une démotivation au travail scolaire.

Aussi, la reprise d'une année peut-elle avoir comme effet une baisse de l'estime de soi chez l'élève. C'est l'un des effets négatifs le plus à craindre puisqu'une estime de soi positive serait un facteur déterminant pour la réussite de l'élève. Les élèves, qui redoublent, démontrent une plus faible estime de soi que ceux qui n'ont jamais redoublé (Bawa, 2011).

Généralement, les élèves qui ont plus d'un redoublement sont expulsés ou suspendus. Finn (op. cit.) souligne que si on n'effectue pas le suivi de ces expulsions et suspensions, il devient très facile pour l'élève de franchir le pas entre l'expulsion ou la suspension et le décrochage. L'école se doit

d'offrir à l'élève un milieu sain dans lequel il a des occasions de développement positives. Les redoublements cadrent avec des expériences négatives qui conduisent inéluctablement vers le décrochage (Finn, op. cit.).

Par rapport au sexe, il s'est révélé que les garçons sont plus enclins à décrocher que les filles. Ce résultat concorde avec ceux d'Archambault et Janosz (2007), Barclay et Doll (2001), Lan et Lanthier (2003) et Reevy et Maslach (2001). Un tel résultat est trouvé par Bernard et Michaut (2014). En effet, dans un premier temps, les auteurs considèrent que ces inégalités reflètent essentiellement des différences de performances scolaires entre les filles et les garçons, et qu'à ce titre, le risque de décrochage scolaire des garçons n'est que le résultat visible d'un problème plus profond, celui d'un échec scolaire qui les touche davantage. Dès lors, la question du décrochage scolaire appliquée aux inégalités de genre se rapporte intégralement à la question des inégalités d'apprentissage entre filles et garçons. Il en résulte alors que les garçons et les filles en situation de décrochage ont vécu des expériences scolaires similaires, marquées d'abord par les difficultés scolaires. Dans un second temps, les inégalités de décrochage pourraient exprimer les différences plus complexes entre les sexes. Le décrochage scolaire s'inscrit en effet dans un ensemble d'expériences qui ne se réduisent pas aux seuls apprentissages scolaires (Bernard, 2011). Cependant, les inégalités de risque de décrochage entre filles et garçons s'analysent au regard des différents contextes dans lesquels s'inscrivent les expériences de jeunes. L'expérience scolaire est, certes, une dimension importante à prendre en compte, mais pas seulement en termes de résultats d'apprentissage. Elle constitue en particulier une forme de socialisation, et, à ce titre, participe fortement à la construction des rôles attribués aux garçons et aux filles (Duru-Bellat, 1995).

Duru-Bellat (2004) observe que les garçons reçoivent davantage de réprimandes et de critiques concernant leur conduite; les enseignants semblent soucieux de ne pas se laisser déborder par les garçons, ce qui les rend très attentifs à leur comportement. Du coup, ces derniers se plaignent parfois d'être traités injustement. Ce regard plus attentif et plus critique des enseignants concerne également leur travail. Les garçons font l'objet d'une notation plus sévère, sans doute parce que les maîtres tiennent compte, dans leurs notes, des

comportements des élèves (qui seraient en l'occurrence moins appliqués, moins soigneux...). Conséquemment, ils sont davantage exposés au risque de décrochage que leurs homologues filles.

En classe de Terminale, les perspectives d'autonomisation de la sphère familiale commencent à structurer les parcours des jeunes. Les possibilités offertes par le marché du travail, les ambitions plus ou moins portées par la famille, le poids de stéréotypes de genre plus ou moins marqués, affectent de manière significative les orientations scolaires et professionnelles des garçons et des filles (Baudelot & Establet, 1992 ; Duru-Bellat, 2004). On peut supposer que, dans ce cadre, la rupture scolaire puisse revêtir des significations différentes selon le genre. Cela signifie alors qu'il existe une spécificité des parcours de décrochage des filles, non entièrement réductible au stéréotype masculin évoqué plus haut.

Conclusion

La présente étude a montré que le risque de décrochage scolaire est lié au nombre de redoublement comptabilisé par l'élève et que ce risque est davantage remarqué chez les garçons que chez les filles. Nous pouvons dire que nos objectifs sont atteints. A présent, ces résultats ont des implications tant pour les enseignants d'apprenants à risque d'abandon scolaire que pour les autorités en charge de l'éducation au Togo. En effet, aux enseignants, nous les invitons à reconnaître que le redoublement n'est pas la solution aux mauvaises performances des apprenants. La reprise des mêmes programmes, avec du matériel déjà vu dans un contexte semblable, est souvent mal appréciée par l'élève qui échoue. L'élève anticipe le contenu et les activités qui l'ont fait échouer. Il y a alors peu de chance que le nouveau contexte dans lequel le même programme est repris augmente son intérêt pour le travail, et par là sa compétence à réussir. Dès lors, face à un apprenant qui présente de mauvaises performances, il faut axer l'enseignement sur des comportements adaptatifs, des pédagogies motivationnelles et sur la gestion de classe. Aux autorités en charge de l'éducation, nous disons qu'il est temps de mettre sur pied un programme d'intervention préventive contre le risque de décrochage en tenant compte des réalités différentes vécues par les filles et les garçons.

Comme toute étude scientifique, la nôtre présente aussi des limites. La principale tient au fait que le questionnaire de risque de décrochage soit d'inspiration canadienne et non d'une construction sur la base des indicateurs locaux. On aurait pu augmenter la validité des résultats par une vérification de toutes les qualités métrologiques de ce questionnaire. Il aurait été intéressant de prendre en compte d'autres variables sociodémographiques tels que la structure familiale, le statut socio-économique, la scolarité des parents qui ont des liens avérés avec le risque de décrochage scolaire.

Références bibliographiques

- Archambault I., et Janosz, M., 2007, « L'engagement scolaire des garçons et des filles : une analyse comparative des résultats de recherches empiriques ». *Revue de psychoéducation*. 36(1), 81-107.
- Ballion R., 1995, *La démobilisation scolaire*. Conférence au collège Saint-Exupéry, Vélizy ronéotypé MAFPEN de l'académie de Versailles.
- Barclay J., et Doll, B., 2001, «Early prospective studies of high school drop-out». *School Psychology Quarterly*, 16, 357-369.
- Baudelot C., et Establet R., 1992, *Allez les Filles !* Paris, Éditions Du Seuil
- Bawa I. H., 2011, *Styles éducatifs parentaux, estime de soi et performances scolaires : étude auprès d'adolescents togolais de la préfecture de l'Ogou (Région des plateaux)*.Thèse de doctorat (inédite), Université de Lomé.
- Bernard P.-Y., et Michaut C., 2014, « ‘Marre de l'école’ : les motifs de décrochage scolaire », *Note du CREN* n° 17
- Bernard P.-Y., 2011, *Le décrochage scolaire*. Paris, PUF.
- Bernard P.-Y., 2013, «De la non qualification au décrochage scolaire. Vers une reconfiguration des acteurs publics en charge de la jeunesse ? » In G. Boudesseul, (Ed.), *Du décrochage à la réussite scolaire* (pp. 53-74). Paris, l'Harmattan.
- Blaya C., 2007, *Contributions à une sociologie comparée de la jeunesse en difficulté : violences scolaires, absentéismes, décrochages et délinquance juvénile*. HDR (travail non publié), Université Victor Segalen Bordeaux 2.

- Blaya C., 2010, *Décrochages scolaires : L'école en difficulté*. Bruxelles, De Boeck.
- Brossard M., Ledoux B., et Ndem, F., 2006, *Éléments d'analyse du secteur éducatif au Togo*, Pole de Dakar.
- Bushnick T., 2003, «Learning, earning and leaving: The relationship between working while in school and dropping out», *Research paper: Statistics Canada*, N° 81, p.595.
- Canivet C., Cuche C., Jans V., et al., 2006, *Pourquoi certains élèves décrochent-ils au secondaire alors qu'ils ont bien réussi dans l'enseignement primaire ?* Namur, Université de Namur.
- Durand M.-J., 1999, *Redoublement*. Repentigny. Québec, Commission scolaire des Affluents.
- Duru-Bellat M., 1995, «Socialisation scolaire et projets d'avenir chez les lycéens et les lycéennes. La "causalité du probable" et son interprétation sociologique». *L'Orientation scolaire et professionnelle*, vol. 24, n°1.
- Duru-Bellat M., 2004, *L'École des filles: quelle formation pour quels rôles sociaux?* Paris, L'Harmattan.
- Ebata A. T., et Moos R. H., 1991, «Coping and adjustment in distressed and healthy adolescents ». *Journal of Applied Developmental Psychology*, 12, 33–54.
- Finn J., 1989, «Withdrawing from school». *Review of Educational Research*, 59(2),117-142.
- Fortin L., Royer É., Potvin, P. et Marcotte D., 2001, «Facteurs de risque et de protection concernant l'adaptation sociale des adolescents à l'école». *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 14(2), 93-120.
- Franklin C., et Streeter C., 1995, «Assessment of middle class youth at-risk to dropout: School, psychological and family correlates ». *Children and Youth Services Review*, 17(3), 433-448.
- Garnier H.E., Stein, J.A., et Jacobs, J.K., 1997, «The process of dropping out of high school: A 19-year perspective». *American Educational Research Journal*, 34, 395–419
- Giguère J., 2000, *Le style parental et les différences liées au genre chez les adolescents dépressifs, à troubles extériorisés et délinquants*. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Trois-Rivières

- Goldschmidt P., et Wang J., 1999, «When can schools affect dropout behavior? A longitudinal multilevel analysis». *American Educational Research Journal*, 36, 715-738.
- Grisson J. B., et Shepard L. A., 1989, «Repeating and dropping out of school». In L. A. Sheppard & M. L. Smith (Eds), *Flunking Grades: Research and Policies on Retention*, (pp.34-63). New York, Falmer Press.
- Haggerty R. J., Sherrod L. R., Garmesy, N. et Rutter M., 1996, *Stress, risk, and resilience in children and adolescents*. Cambridge, UK, Cambridge University Press.
- Hixson J., et Tinzmann M. B., 1990, *Reconnecting students at risk to the learning process : who are at-risk students of the 1990s ?* Oak Brook, IL, North Central Regional Educational Laboratory.
- Jannard M.-È., 2009, *L'influence de l'engagement de l'élève sur le lien entre le redoublement et le décrochage scolaire*. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Janosz M., Archambault I., Morizot J., et Pagani, L. S., 2008, «School Engagement Trajectories and Their Differential Predictive Relations to Dropout». *Journal of Social Sciences*, 64(1), 21-40.
- Janosz M., Fallu J.-S., et Deniger M.-A., 2000, «La prévention du décrochage scolaire: facteurs de risque et efficacité des programmes d'intervention». In F. Vitaro et C. Gagnon (Eds.), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les jeunes* (Tome 2; pp.115-164). Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Janosz M., Georges P., et Parent S., 1998, «L'environnement socioéducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu». *Revue canadienne de psychoéducation*, 27(2), 285-306.
- Lacroix M.-È., et Potvin P., 2009, *Décrochage scolaire*. Document repéré à <http://rire.ctreq.qc.ca/le-decrochage-scolaire-version-integrale/>
- Lan W., et Lanthier R., 2003, «Changes in students' academic performance and perceptions of school and self before dropping out of schools». *Journal of Education for Students Placed at Risk*, 8(3), 309–332.
- Le Blanc M., Janosz M., et Langelier-Biron L., 1993, «Abandon scolaire et prévention spécifique: Antécédents

- sociaux et personnels». *Apprentissage et socialisation*, 16, 43-64.
- Marcotte D., 2006, *PARE-CHOCS, programme d'intervention auprès d'adolescents dépressifs*. Manuel de l'animateur. Québec, Septembre éditeur.
- McKinnon S., 1997, *Les problèmes de comportement extériorisés et intériorisés chez les adolescents potentiellement décrocheurs*. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Trois-Rivières.
- McIntosh R., Vaughn S., Schumm J., Haager D., et Lee O., 1993, «Observations of students with learning disabilities in general education classrooms». *Exceptional Children*, 60(3), 249-261.
- MEPS, 2013, *Annuaire statistique de l'éducation*. Lomé, Ministère des enseignements primaire et secondaire.
- Mingat A., et Suchaut B., 2000, *Les systèmes éducatifs africains : une analyse économique comparative*. Bruxelles, De Boeck Université.
- Ouellet R., 1994, «Le décrochage scolaire : perspective générale. Jeunes à risque : état de la situation». *Éducation et francophonie*, XXII(1), 4-11.
- Pagani L. S., Tremblay R. E., Vitaro F., Boulerice B., et McDuff P., 2001, «Effects of grade retention on academic performance and behavioral development». *Development and Psychopathology*, 13, 297-315.
- Picard Y., Fortin L., et Bigrads M., 1995, «Habilité scolaire et trouble du comportement chez les élèves en difficulté d'apprentissage scolaire et les décrocheurs au secondaire». *Revue québécoise de Psychologie*, 16(3), 159-175.
- Potvin P., Fortin L., Marcotte D., Royer E., et Deslandes R., 2007, *Guide de prévention du décrochage scolaire : Y a une place pour toi !* Québec, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)
- Potvin P., Deslandes R., Beaulieu P., Marcotte D., Fortin L., Royer É., et Leclerc D., 1999, «Risque d'abandon scolaire, style parental et participation parentale au suivi scolaire». *Revue canadienne de l'éducation*, 24(4), 441-453.
- Potvin P., Fortin L., et Lessard A., 2006, «Le décrochage scolaire» In L. Massé, N. Desbiens, et C. Lanaris (Éds), *Les troubles du comportement à l'école. Prévention*,

- évaluation et intervention*. Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.
- Reevy G.M., et Maslach C., 2001, «Use of social support: gender and personality differences». *Sex roles*, 44(7-8), 437-459.
- Royer É., Moisan S., Payeur C., et Vincent F., 1995, *L'ABC de la réussite scolaire*. Sainte-Foy, QC, Université de Laval, CRIRES.
- Rumberger R.W., 1995, «Dropping out of middle school: a multilevel analysis of students and schools». *American Educational Research Journal*, 32, 583-625.
- Saint-Laurent L., 2001, *Enseigner aux élèves à risque et en difficulté au primaire*. Boucherville. Québec, Gaëtan Morin éditeur.
- Tchable B., et Bawa I. H., 2015, «Estime de soi et risque de décrochage chez les étudiants de l'Université de Lomé (Togo)». *Geste et Voix*, 21, 323-339.
- Tessier O., et Schmidt S., 2007, «Élèves à risque : Origine, nature du concept et son utilisation en contexte scolaire». *Revue des sciences de l'éducation*, 33(3), 559-578.
- Therriault G., Barbara Bader B., et Lapointe C., 2011, «Redoublement et réussite scolaire : une analyse du rapport au savoir». *Revue des sciences de l'éducation*, 37(1), 155-180.
- Tremblay R., 1992, *L'intervention psychologique auprès des écoliers en difficulté de comportement*. Québec, Direction de l'Adaptation Scolaire et des Services Complémentaires, Ministère de l'Éducation du Québec.
- Unité de Recherche Démographique, 1992, *Analyse de la population scolarisée au Togo*. Lomé, Université de Lomé.
- Violette, M. (1991). *L'école...Facile d'en sortir mais difficile d'y revenir. Enquête auprès de décrocheurs et décrocheuses*. Québec, Ministère de l'Éducation.

**QUEL DISPOSITIF SOCIAL POUR UNE MISE EN ŒUVRE
EFFICACE DES PRESTATIONS SOCIALES AU PROFIT
DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL?**

OUYI Badji*

Résumé

L'objet de cet article est d'explorer la mise en œuvre des prestations sociales dans le secteur informel afin d'y relever les obstacles et proposer des solutions novatrices visant à faciliter la couverture de ce secteur pourvoyeur d'emplois. Une revue de la littérature montre que le secteur informel présente des opportunités inestimables en matière d'emplois. Cependant, c'est un secteur qui peine à se couvrir de prestations sociales malgré les efforts des Etats. Ceci fait penser que des dispositions particulières sont nécessaires pour la mise en œuvre efficace des prestations sociales dans l'informel. Pour parvenir à nos objectifs, 319 travailleurs du secteur informel de Lomé ont été mis à contribution.

Mots-clés : secteur informel, emploi, prestations sociales

Abstract

The purpose of this article is to explore the implementation of social benefits in informal sector in order to identify barriers and propose innovative solutions to facilitate the coverage of this jobs sector. A review of the literature shows that the informal sector features invaluable any jobs opportunities. However, it's a sector which is struggling to cover social benefits despite States efforts. This suggests that special arrangements are necessary for the effective implementation of social benefits in the informal sector. To achieve our goals, 319 workers in Lomé informal sector were involved.

Key words: informal sector, employment, social Security benefits

Introduction

L'économie informelle est un véritable secteur refuge pour travailleurs compressés, jeunes diplômés sans emploi et jeunes déscolarisés arrivés en ville à la recherche d'un mieux-être. D'après le rapport (2009) de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), plus de 90% des

* Institut National des Sciences de l'Education (INSE), Université de Lomé, Email : gilouyi@gmail.com

emplois créés ces dernières années sont informels tant dans les milieux urbains que ruraux au Togo. Ces travailleurs quoique vulnérables du fait du manque de protection sociale de la part de l'Etat contribuent à eux seuls à plus de 40% du PIB. Ils constituent aujourd'hui la plus grande masse de la population active et sont quotidiennement confrontés à divers risques sociaux (maladie, accident, naissance, décès, vieillesse, etc.) pour lesquels ils restent impuissants. Dès lors il se pose la question de prestations sociales à l'endroit des travailleurs du secteur informel. Après avoir défini et présenté un panorama du secteur informel togolais, nous ferons un état des lieux des prestations sociales pour le secteur informel. Ceci nous conduira à comprendre les obstacles à la mise en place d'une couverture sociale pour le secteur informel et les solutions à envisager. Cette problématique est toute aussi importante pour les sciences sociales et la Psychologie du Travail et des Organisations en particulier.

1. Le secteur informel

1.1. Définitions

Souvent employé par les analystes en Afrique sur le plan économique et social, le secteur informel se définit comme étant un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue, principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. C'est l'ensemble des entreprises individuelles de petite taille ou non enregistrées (L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2003 ; Hussmanns, 2004). Cette convergence offre un cadre unique pour mesurer et analyser le secteur informel en termes de statistiques du travail (emploi) et de comptabilité nationale (production). Selon l'OCDE (op. cit.) une entreprise est dite du secteur informel lorsqu'elle présente les caractéristiques ci-après :

- facilité d'accès à l'activité ;
- utilisation de ressource globale ;
- propriété familiale de l'entreprise ;
- échelle d'activités réduites ;
- usage de techniques privilégiant le recours à la main d'œuvre ;

- qualification acquise hors du système de formation actuelle ;
- marchés très concurrentiels et sans réglementations.

Ainsi défini, le secteur informel utilise sur le plan de l'emploi la majeure partie de la population active et englobe une pluralité d'activités de production et de services concourant à l'équilibre social des populations. En fait, le secteur informel est issu en grande partie de la vie économique traditionnelle et aussi pour une part, de l'apport du secteur moderne.

1.2. Panorama du secteur informel togolais

L'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2000) a élaboré le concept plus large d'emploi informel en fonction du type d'emploi, afin de tenir compte des formes atypiques de travail et de saisir ce qu'on appelle *l'informalisation* de l'emploi qui accompagne le processus de mondialisation. De fait, l'emploi informel se compose de deux éléments principaux : l'emploi dans le secteur informel et les emplois non protégés dans le secteur formel. En deuxième position après le secteur agricole, le secteur informel constitue l'un des piliers de l'économie togolaise puisqu'il contribue à près de 40% du Produit Intérieur Brut OIT (op. cit). Il est un régulateur social car important pourvoyeur d'emplois. Il regroupe principalement les petites unités de production de biens et services mais également les activités précaires de subsistance qui répondent à un besoin de survie. Ses unités de production représentent d'importants débouchés pour les entreprises industrielles du secteur moderne et les producteurs agricoles qui aussi constituent ses principaux fournisseurs OIT (op. cit). Outre ces atouts, le secteur informel est aussi caractérisé par son hétérogénéité, sa précarité, sa prédominance féminine. Il présente de nombreuses contraintes qui limitent son intégration à l'économie moderne et réduisent ses capacités. Ces contraintes ont été mentionnées par les représentants des associations, syndicats du secteur informel rencontrés par la Direction Générale de la DOSI. Bien que créée par les pouvoirs publics, la DOSI est loin d'organiser aisément le secteur informel en raison de nombreux handicaps : précarité, absence de protection sociale, difficultés d'accès aux crédits, absence de formation. Autant d'obstacles pour le passage en douceur d'une économie informelle à l'économie formelle.

1.3. Prestations sociales pour le secteur informel

Sous filets de sécurité traditionnelle (aide et soutien familial, solidarités diverses), les travailleurs du secteur informel n'arrivent plus à assurer leur couverture de risques, du fait de la dégradation des conditions économiques. Face à la détérioration du pouvoir d'achat des populations et l'accentuation de la pauvreté, le manque de protection sociale s'accroît dans le secteur informel avec des problèmes d'insécurité, manque d'entretien des lieux de travail, l'absence d'hygiène, l'inexistence de perspectives de carrière. Ce secteur regorge cependant de beaucoup de jeunes avec ou sans diplôme issues de l'exode rural qui n'ont pas les moyens de se recycler et qui sont contraints de travailler jusque dans leurs vieux jours faute d'assurance personnelle ou d'assurance retraite (96,60 % des enquêtés). La DOSI désirent mettre à la disposition des acteurs de ce secteur de réels mécanismes de protection sociale durable grâce aux mutuelles saines et de mutuelles retraite/vieillesse envisage de :

- informer les acteurs de l'informel de l'existence de mutuelles au niveau de certaines associations et les mettre en relation avec ces mutuelles de santé. La DOSI a mandaté des représentants des organisations syndicales pour faire des réunions d'information au sein des marchés sur les mutuelles qui existent à l'instar de la MUPROSI (Mutuelle de protection sociale des travailleurs du secteur informel) et les modes d'accès à ces mutuelles (échelle de cotisations, soins pris en charge, établissements hospitaliers couverts ...) ;
- appuyer les mutuelles d'assurance maladie et étendre l'assurance retraite existante aux acteurs de l'informel ;
- consolider les organisations (associations, syndicats...) des travailleurs de ce secteur ;
- sensibiliser les acteurs de l'informel sur leurs droits et devoirs surtout sur les risques liés à leurs activités ;
- montrer aux travailleurs de l'informel les possibilités et opportunités en matière de protection sociale et s'assurer de leur faire comprendre la nécessité pour eux d'avoir une couverture sociale.

Cependant, on se rend compte que ces actions risquent de ne pas aboutir au regard d'un certain nombre d'obstacles.

2. Méthodes

2.1. Echantillon

La population visée par notre étude est constituée de travailleurs du secteur informel, c'est-à-dire tous ceux qui y exercent un emploi à but lucratif. C'est une population très grande et hétérogène. Constitué sur la base de la technique de tout venant, l'échantillon d'enquête est constitué de 319 travailleurs des deux sexes exerçant dans les petits métiers (vendeurs, revendeurs, conducteurs de taxi et de taxi-motos, artisans, etc.) à Lomé, invités à remplir un questionnaire. Le plus jeune des répondants a 14 ans et le plus vieux 61 ans. La composition de l'échantillon se présente comme suit : 8,5 % ont entre 14-18 ans ; 12,1 % ont entre 19 et 22 ans ; 16,67 % des répondants ont entre 23-26 ans et 26 % entre 27-30 ans. Dix-neuf virgule dix pourcent ont entre 31 et 34 ans. La tranche d'âge 35-38 renferme 11% alors que la tranche 40 ans et plus renferment 6,60 % de répondants. Ils ont des niveaux de qualification variant du primaire au supérieur et une ancienneté dans ce métier allant de quelque mois à 30 ans.

2.2. Outils de mesure

Les données ont été récoltées par le biais d'un questionnaire ad hoc élaboré à l'issue d'un entretien exploratoire est composé de questions ouvertes et fermées. Les répondants ont été invités à se prononcer sur leurs conditions de travail ; leurs connaissances des prestations sociales ; les avantages et étendus des prestations sociales ; les conditions à remplir pour en bénéficier ; la proximité des services existant ; leurs adhésions aux mutuelles, leurs satisfactions, préoccupations et attentes, etc. Les lacunes constatées à l'imprécision de certaines réponses au niveau du questionnaire ont été comblées par des entretiens. Afin de comprendre le fonctionnement de l'appareil administratif des services de la sécurité sociale, nous avons interviewé un cadre indiqué à la direction des opérations.

3. Résultats

Les informations collectées ont été traitées et analysées à partir de la détermination des effectifs, des pourcentages et de l'analyse logico-sémantique. Ce travail a permis de dresser une liste des obstacles liés à la mise en place d'une couverture sociale pour le secteur informel. Nous avons distingué

essentiellement deux grands volets d'obstacles, ceux administratifs et ceux liés aux finances.

3.1. Obstacles d'ordre administratif et d'accès aux prestations sociales

Administrativement, nombres d'obstacles susceptibles d'empêcher l'affiliation à la couverture sociale de bon nombre des travailleurs ont été recensés. Il s'agit entre autres de :

- Exclusion d'ordre juridique.

Il peut être juridiquement impossible à un indépendant d'accéder à la sécurité sociale, soit que la loi interdise son affiliation, ou soit qu'il s'agisse d'une exclusion de fait. Par exemple, le revenu minimum obligatoire du SMIG s'avère trop élevé pour 91,53 % des indépendants de l'informel interrogés pour accéder aux prestations sociales (Confer résultats).

- Obstacles géographiques, temporels et liés aux TIC.

Les agences de sécurité sociale ne sont pas toujours proches des travailleurs de l'informel. En effet, plus de 35% des enquêtés l'affichent comme excuse. Cet éloignement des agences freine leur affiliation au régime des prestations sociales. Bien que des services puissent être disponibles en ligne, les indépendants n'ont pas nécessairement accès à internet ou ne maîtrisent pas forcément ce mode de communication.

- Obstacles liés aux capacités administratives du personnel.

Les indépendants disposent souvent des possibilités susceptibles d'évoluer fréquemment et de présenter des revenus irréguliers et variables. Cependant, le paramétrage en ligne du système, le traitement de la facturation à la réception du paiement, la tenue des dossiers concernant les indépendants (qui ne disposent généralement pas du matériel, des compétences informatiques ni du temps nécessaire pour compléter les documents, calculer les cotisations à payer et renvoyer leur dossier, que ce soit en ligne ou par un autre moyen), pose également problème selon les services de la sécurité sociale.

3.2. Obstacles d'ordre financiers aux prestations sociales

Dans ce domaine, les principaux obstacles sont ceux associés aux ressources, aux revenus limités et à la variabilité des revenus des indépendants ou particuliers.

- La question de la double cotisation

Selon les services de la sécurité sociale, bien que dues au niveau relativement faible des revenus des indépendants, elles proviennent généralement du fait que, les indépendants n'ont pas d'employeurs, et ne reçoivent donc pas leur part des cotisations. Alors, la question de la double cotisation se pose: qui payer les cotisations habituellement versées par l'employeur?

- La variabilité des revenus

Le caractère saisonnier et instable de l'activité des indépendants (environ 64% des enquêtés) explique la variabilité des revenus qui rend difficile la planification des paiements. Elle peut également être parfois imputable au délai existant entre le moment où le travail est fourni et celui où le paiement est reçu. Il peut en résulter un simple retard, mais aussi une différence entre le montant facturé et celui effectivement encaissé. De fréquents changements de statut, entre salarié et indépendant peut influencer également sur la variabilité des revenus. (Cf. résultats).

Au regard de toutes ces difficultés relevées comme obstacles à la mise en place d'une prestation sociale susceptible d'apporter la sérénité dans le secteur informel, nous pensons à la formulation des approches de solutions.

4. Approches de solutions

4.1. Solutions administratives et d'accès

En réponse aux obstacles présentés en amont, la présente partie vient apporter des mesures d'ajustement pouvant permettre l'instauration effective et efficace des prestations sociales dans le secteur informel. Nous proposons ainsi :

4.1.1. Des réponses d'ordre juridique

Les mesures formulées ici dépendent d'actions politiques appropriées et comprennent :

- l'accès universel : tous les types de travailleurs (y compris les indépendants ou particuliers) devraient pouvoir accéder aux régimes de sécurité sociale, par le biais de dispositifs obligatoires ou volontaires.
- l'assouplissement des conditions: il peut s'agir de diminuer le revenu minimum et la période de cotisation minimale requise pour accéder au régime ou de

supprimer l'obligation de percevoir les revenus d'un employeur unique. Toute modification de condition pour refléter au mieux la situation des particuliers pourrait les inciter à s'affilier.

4.1.2. Des réponses géographiques, temporelles et liées aux TIC

Il importe de trouver un équilibre entre le nombre d'agences de sécurité sociale nécessaire et les contraintes financières conséquentes. Les mesures proposées ci-après tiennent compte de ces deux obstacles et suggèrent des moyens de les lever.

- Réaffectation des ressources pour soutenir une approche plus décentralisée

La décentralisation suppose des processus d'évaluation par des pairs ; la possibilité d'accéder à distance aux bases de données et la formation appropriée du personnel ne travaillant pas au siège. Malgré ces exigences, la décentralisation prend tout son sens en ce qu'elle permet l'ouverture des agences à proximité des affiliés potentiels qui peuvent se trouver proportionnellement plus nombreux loin du siège (les travailleurs ruraux, par exemple).

- Accords avec d'autres organismes et des entreprises du secteur privé

Il s'agira des accords visant à faciliter la fourniture d'un ensemble de services de sécurité sociale par le biais des organismes comme la poste, les banques commerciales, les collectivités locales ou des coopératives. Ils se révèlent particulièrement bien adaptés aux procédures simples comme le paiement des cotisations ou la fourniture de renseignements. Ils permettent de tirer parti des structures internes des organismes partenaires en diminuant le coût unitaire des opérations grâce aux économies d'échelle réalisées lors de traitements en nombre.

En Inde par exemple, les bureaux de poste, les banques et d'autres agences sont autorisés à effectuer des opérations au nom du Régime national des pensions (National Pension Schème). Aux Philippines, le système de sécurité sociale travaille avec les coopératives pour affilier les travailleurs et recouvrer les cotisations, ce qui permet de diminuer les coûts et d'améliorer le niveau de couverture.

- Services d'assistance téléphonique et Internet

Les informations peuvent être délivrées par téléphone à un faible coût grâce aux systèmes informatisés. Quant à internet, il permet un accès aux informations et aux services 24 heures sur 24 et peut en outre fournir des renseignements plus personnalisés que dans les agences ou par téléphone. Ces services comprennent notamment le calcul des cotisations dues, une estimation des prestations attribuables en cas de décès, d'invalidité ou de retraite ou des études de cas ou encore des exemples illustrant les principaux éléments de la couverture.

- Visites ciblées et bureaux mobiles

Bien qu'elles exigent d'importantes ressources en temps et en personnel, ces visites peuvent accroître le taux d'affiliation. Il s'agit d'agents de la sécurité sociale qui se rendent sur les lieux d'activité d'une localité en des temps favorables aux indépendants pour présenter la sécurité sociale et expliquer son fonctionnement, en mettant l'accent sur les avantages de l'affiliation. Installer des bureaux temporaires pour une ou deux semaines à des endroits où la sécurité sociale n'est habituellement pas représentée permet à la sécurité sociale de se rapprocher des lieux de travail les plus reculés (auprès des travailleurs agricoles, par exemple).

- Guichets uniques

L'existence d'un bureau unique pouvant traiter toutes les questions liées à la prestation de services de sécurité sociale peut aussi encourager les affiliations, dans la mesure où il permet de limiter le nombre de déplacements et de répondre plus précisément aux attentes des assurés actuels et potentiels.

4.1.3. Des réponses liées à la tenue des dossiers

Les principales mesures à ces difficultés sont les suivantes:

- conception, mise en place et contrôle de systèmes efficaces et efficaces

L'informatique s'avère indispensable, les dossiers des cotisations et des données personnelles des indépendants pouvant se révéler complexes, il convient de prévoir des formations à l'endroit du personnel.

- collaboration avec d'autres organismes publics

Les modalités pratiques de cette collaboration doivent être clairement définies. Les TIC peuvent garantir une coordination efficace. Par exemple, l'instauration d'un lien

entre l'institution recouvrant les impôts et les agences chargées du recouvrement des cotisations sociales améliore la tenue des dossiers et contribue à détecter les fraudes et les cas de sous-déclaration.

- renforcement des compétences et de l'expertise du personnel de la sécurité sociale.

Un élargissement important de la couverture aux travailleurs indépendants, dont la situation personnelle se révèle généralement plus complexe que celle des salariés, entraîne que le personnel chargé des questions relatives aux indépendants dispose de compétences et d'expertise particulières. Un programme de formation adapté et un perfectionnement professionnel continu sont indispensables pour garantir que les employés soient à même d'effectuer les tâches qui leur sont confiées et d'utiliser les outils à leur disposition (dans le domaine des TIC par exemple) le plus efficacement possible. Les formations destinées spécifiquement au personnel de la sécurité sociale sont de plus en plus nombreuses, en témoignent les écoles de la sécurité sociale en Chine et les efforts déployés par le Fonds de prévoyance des salariés de Malaisie.

4.2. Solutions financières

Face aux obstacles financiers relevés, il s'agira de prendre aussi en compte.

4.2.1. Des réponses à la question de la double cotisation

Les subventions à l'affiliation, soutien financier que l'Etat peut apporter aux indépendants pour les aider à honorer le coût de leurs prestations relève d'un choix politique et diffère d'un pays à un autre. Les subventions versées par l'Etat peuvent prendre la forme d'une prise en charge des cotisations habituellement versées par l'employeur. Il s'agira du versement d'un montant fixe ou d'un montant destiné à compléter dans une certaine limite celui payé par les indépendants.

4.2.2. Des réponses à la variabilité des revenus

Pour répondre au problème de la variabilité des revenus, les conditions de versement des cotisations les plus souples sont envisageables. Nous pensons qu'il faille :

- Adapter les cotisations aux revenus perçus par l'indépendant.

Cette option consiste à autoriser le versement de cotisations ponctuelles, trimestrielles ou saisonnières. Elle permet aussi une révision à la baisse immédiate des cotisations en cas de diminution avérée des revenus.

- Reporter le paiement des cotisations en cas de force majeure (pour les travailleurs agricoles après une catastrophe naturelle, par exemple).
- Possibilité de suspendre temporairement l'affiliation

Cette mesure peut être de courte durée et sera accompagnée de procédures de ré-adhésion facilitée, lorsque la situation économique de l'indépendant sera recouvrée. Il peut s'avérer nécessaire de modifier les modalités de délai de carence et de conditions d'octroi des prestations de façon à garantir que les droits ne dépendent pas d'une durée minimum de cotisations sans interruption.

Conclusion

La forte croissance démographique, l'exode rural et les compressions budgétaires marquées par les débuts de la crise des années 80 ont entraîné une augmentation de la demande d'emploi en Afrique subsaharienne. Cette demande ne pouvant pas être satisfaite par les entreprises du secteur formel, une part considérable de la population active s'est tournée vers le secteur informel. Dès-lors, le travail lorsqu'il existe, est souvent occasionnel et surtout fondé sur les relations personnelles ou de filiation plutôt que sur des principes contractuels comportant des garanties en bonne et due forme (BIT, 1993).

Les salariés de l'économie formelle ne représentent qu'un petit pourcentage de la population active. Les activités du secteur informel sont devenues pourvoyeur de solutions au problème de chômage dont la montée vertigineuse devient de plus en plus un problème pour les pays en développement. Par conséquent, il serait plus avantageux pour les Etats d'œuvrer dans la réduction des obstacles à l'investissement, notamment dans les secteurs d'activité qui sont intensifs en main-d'œuvre non qualifiée, tant dans l'agriculture que dans l'industrie.

Aujourd'hui, des projets d'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants ou du secteur informel sont initiés dans certains pays en développement. Cependant,

au regard des efforts salvateurs déployés, force est de relever encore des poches de réticences pour les prestations sociales. Ainsi, le présent travail, qui est la résultante d'une enquête menée auprès de 319 travailleurs du secteur informel, a pour objet de relever les obstacles et de formuler des mesures pour annihiler les traditionnels obstacles à l'extension de la couverture sociale aux travailleurs du secteur informel.

En plus des efforts déployés, des dispositions particulières seront nécessaires pour répondre aux besoins essentiels des groupes vulnérables et protéger les travailleurs du secteur informel contre les risques sociaux. Une amélioration du dispositif actuel serait sans doute nécessaire pour escompter la couverture des couches les plus nécessiteuses. L'adaptation des démarches aux réalités des populations visées devient alors un autre défi à relever pour le bonheur de tous.

Références bibliographiques

- Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne, Bamako, 10 au 14 mars 1997.
- Akoueté, A. B., 2002, *Assurer des conditions de travail décentes dans l'économie informelle en Afrique*, CSI-Afrique.
- BIT, 1993, *Rapport des assises sur les opportunités du secteur informel*.
- DOSI, 2009, *Synthèse des rencontres avec les représentants du secteur Informel ; Mise en place de la formel*.
- Golub, S.S. and McManus, J., 2008, *Horticulture Exports and African Development*. Paper prepared for UNCTAD. Mimeo. Emploi et protection sociale dans le secteur informel, BIT GB.277/ESP/1/2 277^{ème} session Conseil d'administration Genève, Commission de l'emploi et de la politique sociale ESP. 2000.
- Kamara, A., 2008, *Etude sur la protection sociale & la gestion médicale de l'indigence au Togo*.
- Lognon, J-L., 2008, *Protection sociale et inclusion de l'informel: Une analyse des barrières à la création d'emplois décents dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire*. Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

Manuel sur l'extension de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs indépendants, téléchargé sur www-issanet.issa.int le 25-05-2015.

OCDE, 2003, *Les TIC et la croissance économique: Panorama des industries, des entreprises et des pays de l'OCDE*, Paris.

Osei-Boateng, C., 2011. *Pour la création d'une protection et d'une sécurité sociale selon le genre*, Le cas de l'Afrique.

Paugam, S., 2006, *L'épreuve du chômage: une rupture cumulative des liens sociaux ? Négociation des identités et des statuts sociaux*. Citoyenneté et démocratie providentielle XLIV-135 ; 11-27.

Secteur informel dans les principales agglomérations des sept Etats membres de l'UEMOA : performance, insertion et perspectives. Principaux résultats de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002 réalisée par les instituts nationaux de statistique des Etats membres avec l'appui technique d'AFRISTAT et de DIAL et sur financement de l'Union Européenne.

Quelques données

Tableau N°1 : Répartition des répondants selon qu'ils aient ou Non une couverture sociale

Avez-vous une couverture sociale ?	Oui	Non	TOTAL
Effectifs	11	308	319
Pourcentages	3,40	96,60	100

Tableau N°2 : Répartition des enquêtés suivant les raisons de leur non affiliation à la couverture sociale

Deux exigences difficiles à remplir pour avoir la couverture sociale	Revenu régulier	Documents administratifs	Le montant du SMIG
Effectifs	285	61	292
Pourcentages	89,31	19,12	91,53

**Tableau N°3 : Répartition des enquêtés suivant les contraintes
ou difficultés à avoir la couverture sociale**

Pourquoi n'avez-vous pas de couverture sociale ?	À cause des exigences	Proximité des Agences	Autres réponses	TOTAL
Effectifs	183	114	22	319
Pourcentages	57,37	35,74	6,89	100

**Tableau N°4 : Répartition des enquêtés selon la régularité de
leurs activités sur l'année**

Votre activité est-elle régulière toute l'année ?	Oui	Non	Sans réponse	Total
Effectifs	67	204	48	319
Pourcentages	21	63,9	15	100

**DIFFICULTES D'INSERTION URBAINE ET LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE :
REGARD SUR LE PHENOMENE DE LA BIDONVI-
LISATION AU CŒUR DES ESPACES INSALUBRES
DANS LA VILLE DE LOMÉ**

NANTOB Mafobatchie*

Résumé

L'expansion urbaine très florissante dans les villes africaines, ne se passe pas sans heurt, vu les nécessités de la mondialisation et du développement humain et durable de nos sociétés. L'un des points saillants est l'acharnement des citadins à une insertion sociale réussie, à travers la recherche d'un emploi qui, ne s'offre pas facilement. Le sans-emploi et/ou le chômage des villes conduisent certains Loméens concernés à s'abriter dans des zones insalubres, exposant les acteurs sociaux à toutes sortes de dangers. Cet article est un regard sur les implications de ces bidonvilles sur la protection environnementale dans la ville de Lomé.

Mots clés : Bidonville, ghettos, Lomé, protection environnementale.

Abstract

The very prosperous urban expansion in the African cities, does not take place without clash, seen the necessities of the globalization and the human and sustainable development of our societies. One of the striking points is the doggedness of the city-dwellers in a successful social integration, through the job search which, does not offer itself easily. The unemployed person and/or the unemployment of cities lead certain Loméens (Lomé city-dwellers) concerned to shelter in unhealthy zones, exposing the social players to any sorts of dangers. This article is a look on the implications of these shanty towns on the environmental protection in the city of Lomé.

Keywords : Shanty town, ghettos, Lomé, environmental protection.

Introduction

L'homme décide de ce qu'il va faire, de l'endroit où habiter, bref, il est maître de son destin. Depuis un certain temps l'activité humaine entraîne des changements à grande échelle de l'environnement. L'agriculture moderne et une forte

* Université de Lomé ; Email : nantob_bobo@yahoo.fr

industrialisation entraînent la montée rapide du volume des déchets plastiques non biodégradables qui prolifèrent dans les différents coins des quartiers à l'image de ceux de la ville de Lomé, constituant l'un des problèmes de la pollution environnementale à travers la pollution de l'air, l'eau ou du sol. Cette pollution environnementale est due à l'accroissement de la population, au développement de la technologie à travers les usines, ce qui rouvre la réflexion sur la question urbaine. On assiste à une corrélation entre l'augmentation de la population et celle des déchets ménagers produits. Ce fléau concerne tout le Togo particulièrement les villes dont la capitale Lomé ressort la plus touchée. Faut-il tenter d'évaluer les quantités de déchets des ménages quotidiennement ? Ceux-ci produisent un volume assez considérable d'ordures ménagères (de l'ordre de 26 tonnes correspondant à 30-50% de la quantité totale d'ordure produite quotidiennement, Nyassogbo (2005)) qui sont mal gérées à en croire les réalités de terrain. Cette défaillance dans la gestion des ordures entraîne des problèmes de santé suite à cette pollution anarchique de la ville si l'on se réfère au paludisme dont l'agent responsable se multiplie dans les eaux usées et bien d'autres maladies comme le choléra. Les activités quotidiennes des ménages à savoir se débarrasser anarchiquement des déchets solides et liquides (plastiques usagers, des eaux usées, restes des cuisines) que pratique l'homme, agissent sur l'environnement. Ce qui fait que la ville est très polluée et moins attrayant. Ceci se remarque le plus dans certains coins de la ville à savoir les milieux relégués où vivent, le plus souvent des personnes en manque de moyen financier pour satisfaire leurs besoins.

Généralement, le bidonville tire son origine de la misère des peuples suite parfois aux catastrophes naturelles et aux guerres (Ossebi, 1998), sans oublier les défaillances d'insertion professionnelle. C'est un espace urbain très densément peuplé, caractérisé par un habitat défectueux, expression de la misère sociale. Il se définit aussi par rapport aux conditions de logement sordide, de pauvreté et de vice. Le bidonville prend aussi en compte le service de base, l'habitat, le surpeuplement, les conditions de vie malsaines et dangereuses, la précarité des logements, la pauvreté et l'exclusion sociale. Certes, les citoyens confrontés à ce type de situation ne l'ont pas souhaitée (Balandier, 1995), ce qui oriente la réflexion du chercheur vers

les facettes de ce phénomène, les facteurs sous-jacents et les conséquences notamment sur l'attrait de la ville et la vie des concernés. Aussi pour cette recherche, part-on de l'hypothèse selon laquelle, la bidonvilisation est le résultat d'une insertion sociale et économique mal gérée, exposant ces espaces relégués et leurs occupants à des risques sanitaires et environnementaux inimaginables. Il est plus aisé de déterminer l'ensemble des causes liées à cette relégation spatiale dont parlent les autres citadins au regard de ces milieux. Pour ce faire, cette étude présentera l'aspect général des milieux ghettos (1), les rôles des différents acteurs sociaux et leurs efforts dans la transformation de ces milieux (2), les conséquences engendrées par ce fléau sur le climat environnemental de la ville de Lomé, sans oublier les risques encourus par les occupants (3).

1. Méthodologie de la recherche

Lomé, comme toute ville, regorge d'une population multiculturelle du fait des origines très variées des citadins. Pour ce travail de recherche, les regards sont tournés vers les stratégies d'insertion sociale qui dépendent aussi d'autres mesures à savoir les conditions professionnelles des acteurs sociaux. Vu que ce sont les conditions de logement de ces derniers qui sont remis en cause par rapport au degré d'implication dans la protection environnementale, les entretiens ont donc concerné des personnes issus de ce milieu en tenant compte de la durée de résidence, du type d'habitat occupé. Les acteurs vivant dans des espaces insalubres ont plus attirés notre attention pendant la collecte de données qualitatives et les 95 interviewés individuellement ou à travers des focus-groupes sont issus des différents quartiers abritant au moins un bidonville à savoir Hanoukopé, Amoutiévé, Zorro Bar, Anfamé et Katanga.

Le traitement des données recueillies a consisté à procéder à des recoupements des propos dont certains très illustratifs, ont été retenus pour faire l'objet d'analyse et d'interprétation dans cette recherche. Il a été constaté que les habitants de ces milieux qui ont fait montre de responsabilité en répondant à notre demande d'interview, ne sont pas que des Togolais et que la plupart des ménages sont monoparentaux avec une articulation féminine. Ces femmes chef de ménage

semblent accepter le fait que la précarité soit la cause de la désertion du foyer par leurs époux.

2. Ampleur du phénomène de bidonvilisation

On ne peut relever les implications environnementales d'un milieu aussi modeste sans s'attarder un temps soit peu sur ses caractéristiques. Bien plus spectaculaire en ce XXI^e siècle le phénomène de bidonvilisation est une image fréquemment remarquée dans les pays sous-développés d'Afrique qui, cumule cependant tous les maux du Sous-développement notamment la pauvreté, les guerres ethniques, la pandémie et surtout une démographie galopante qui concentre la misère humaine. Cette réflexion se focalise sur les villes du Togo en l'occurrence celle de Lomé qui a connu une très forte croissance urbaine à partir des années 1990 (Gervais-Lambony et Nyassogbo, 2008) dépassant un million d'habitant. La ville a le monopole des importations et des exportations officielles. Aujourd'hui près de 80% du commerce et à peu près la même proportion d'entreprises industrielles y sont implantées. Ceci fait que la ville de Lomé concentre par exemple dans le secteur informel près de 8% du PIB (Gervais-Lambony et Nyassogbo, 2008 : idem). Cependant, il y a une distorsion importante entre la demande de plus en plus croissante d'un travail rémunérateur et les emplois offerts. La population se livre à toute sorte de métier pouvant lui assurer sa survie. Les difficultés d'emploi pour une grande partie de la population, conduisent à la délinquance sous toutes ses formes, à la criminalité, à la prostitution. Les équipements les plus élémentaires font défaut dans les nouveaux quartiers surtout dans la périphérie : eau potable et assainissement, électricité. Les conditions de vie se dégradent ainsi pour la majorité de la population. A Lomé, les bidonvilles sont caractérisés par un bâti précaire fait de tôles de récupération rouillées.

Ceci se comprend d'une certaine façon par le fait que, l'agrandissement des villes et l'accroissement de leur population occasionnent la persistance et l'accentuation de la pauvreté sociale. Si la préservation de l'architecture est relativement importante aux yeux des décideurs, il n'en demeure pas moins que l'accès à un logement plus ou moins décent soit plus fondamental pour les citoyens. Aussi, dans le souci de gagner un abri, n'importe lequel, une ruée vers les bidonvilles s'impose-t-il à certains individus. Ces quartiers

précaires regorgent d'impressionnant taux démographiques dans presque toutes les grandes villes des pays dont le Togo. Si le facteur démographique est important pour la désignation d'une ville (Mimche, 2011), il reste à savoir la qualité ou les caractéristiques des individus qui la composent.

Au Togo, particulièrement à Lomé, les bidonvilles prolifèrent et prennent d'importantes dimensions. Des localités comme Akodessewa tout comme Katanga (cinq milles personnes selon DGSCN, 2010), des quartiers portuaires de Lomé, sont des lieux touchés par ce phénomène de bidonvilisation dans la capitale togolaise. A côté de ces quartiers, il y a plusieurs autres bidonvilles disséminés sur le territoire loméen, à travers certains de ses différents quartiers. Ce sont notamment Hanoukopé, Amoutiévé, Zorro-bar, Anfamé (au lieu dit Honkpatchakomé pour signifier « *quartiers des claies* ») (Edpedanou, 2011), Zongo situé derrière la BTCI en plein centre-ville, pour ne citer que ceux-ci. Avant les années 1990, le taux de la population des bidonvilles était cependant de 53% à Lomé. Aujourd'hui, l'on tend vers 70% (UEMOA, 2002) et ceci à cause de la croissance démographique spectaculaire de Lomé et du niveau de vie chère, à en croire les salariés. D'où la perpétuité de cette « *véritable pathologie urbaine* » qu'est la Bidonvilisation.

3. Une pauvreté au seuil de la capitale et un niveau de vie très élevé pour les salariés

Le Togo fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA) avec un revenu par habitant de 360 Dollars US (chiffre de 2005) selon le rapport annuel du PNUD qui le classe au 147^{ième} rang mondial. A partir donc des seuils de pauvreté, il convient de noter que, compte tenu de son poids démographique, Lomé concentre à elle seule 58,7% de la population pauvre du pays en 2011 (PNUD, Coulombe et Male, 2011). De ces mêmes auteurs on retient également que la pauvreté à Lomé suit pratiquement les mêmes tendances que la pauvreté des régions rurales. L'analyse de la situation démontre que la population la plus vulnérable reste celle des enfants qui, représentent près de la moitié de la population togolaise. On constate que plus de la moitié de ces enfants sont en difficulté parce qu'ils vivent dans des ménages pauvres (Agama, 2009). Ceci se traduit par le manque d'accès des enfants aux services sociaux sanitaires et éducatifs de base. De plus, cette vulnérabilité est accrue avec

l'exode rural, le trafic et l'exploitation des enfants (Agama, 2009).

Par ailleurs, avec un taux de 67% par rapport à l'ensemble de la population (UEMOA, 2002), le sous-emploi constitue le principal problème que rencontre le marché du travail, et plus généralement l'économie de la capitale. Même si le chômage affecte plus les hommes que les femmes et il touche beaucoup plus les jeunes (Gervais-Lambony, Nyassogbo, 2008 : op-cit). C'est donc l'un des facteurs qui conduit à la résignation et au confinement des citadins dans les espaces restreints, dénués de tout confort avec des mauvaises conditions hygiénique et sanitaire.

En ce qui concerne l'infime partie de la population urbaine exerçant une fonction stable dans le public ou le privé, le revenu mensuel reste encore dérisoire. En plus d'une famille nombreuse dans le contexte de la ville de Lomé (Agama, 2009 : idem) et suite au coût cher de la vie en considérant les prix élevés des produits de premières nécessités sur les marchés (ignames, tomates, maïs, riz...), les petits fonctionnaires ont des difficultés à faire face aux conditions qu'impliquent la vie urbaine. *« Les chambres coûtent très cher maintenant ici, si tu veux gagner une chambre que c'est un peu propre, il faut avoir dix mille francs. Les chambres de huit mille francs, là il n'y a pas de WC ou bien le courant. La chambre-salon, c'est vingt mille ou 25 mille francs. Tous les jours ça augmente »* à en croire une femme de 38 ans rencontrée à Hanoukopé dans l'agence immobilière de son mari absent. (Propos recueillis lors des entretiens individuels, décembre 2015). Les coûts des loyers sont en augmentation progressive dans la capitale, et, la majorité ne pouvant pas embrasser cette cherté, se construisent des habitations en claires ou tôles dans les quartiers de la ville. La cherté de la vie et le manque de moyens financiers constituent la cause de la persistance de ce phénomène de bidonvilisation qui gagne de façon spectaculaire et progressive la ville de Lomé.

4. Les facteurs ou causes explicatifs de bidonvilisations à Lomé

Les bidonvilles existent depuis la création des cités, fondées sur la société des classes. Les prolétaires habitaient les quartiers insalubres non loin des villes et les bidonvilles étaient de petites étendues. Par ailleurs les licenciements et la

réduction drastique du personnel dans des entreprises privées, ainsi que la baisse du nombre de nouvelles recrues au niveau de la fonction publique en sont des facteurs importants. En outre, même en campagne, la mévente des produits agricoles, les aléas climatiques ont précarisé la vie des populations en milieu rural, ce qui conduit à la recherche d'emploi en ville à partir de l'exode rural. Le chômage augmente quotidiennement (Michelon, 2010). Les acteurs sociaux bénéficiaires des programmes d'ajustement structurel n'ayant pas connu de mesures d'accompagnement adéquates, se sont retrouvés très appauvris, ce qui a conduit la grande majorité à abandonner ou à céder leur domicile pour se réfugier soit dans les milieux périphériques de la ville à loyer modéré ou les bidonvilles en espérant le meilleur (Michelon, 2010 : idem). Dans le même sens, ces bidonvilles s'érigent aux abords des chemins de fer, dans les alentours des marchés pour rapprocher le logement du service. Les migrants, venus par vagues successives soit pour des raisons économiques, soit pour fuir la guerre qui règne dans leur pays, sont les premiers à occuper ces taudis.

4.1. Les facteurs socio-économiques et démographiques

L'accès à un habitat décent est considéré comme l'une des plus légitimes aspirations de tout être humain. On assiste, de nos jours, à une inadéquation entre l'offre disponible issue des initiatives privées et la demande de logements qui est dû à la flambée des prix des matériaux de constructions et du foncier. Cette situation fait qu'à tous les niveaux, la structure d'accueil de Lomé la capitale paraît largement inadéquate pour satisfaire la demande de logement produite par l'arrivée d'un grand nombre de migrants. Ainsi, le nombre de maisons ou appartements disponibles est quasiment insuffisant pour répondre à la demande créée par les habitants (URD-DGSCN, 2002). A Lomé donc, il résulte un nouveau mode d'occupation des terrains car ceux lotis et reconnus administrativement par l'Etat togolais, sont accessibles seulement aux groupes d'acteurs sociaux à revenus élevés et moyens. Pour ce qui concerne les individus à faible revenus, ils recourent à d'autres types de procédés irréguliers leur permettant d'avoir accès à un toit. Leur niveau de vie étant bas, ceux-ci forment donc des agglomérations autour des rails en construisant des maisons en tôle ou carrément en claies car n'ayant pas des moyens suffisants pour assurer les frais de logements. Le mode

d'occupations des terres a une incidence néfaste sur le marché du logement. Un facteur expliquant l'état de délabrement des habitats dans les bidonvilles est l'instabilité d'occupation. Puisque les terrains sur lesquels les gens érigent des maisons de fortunes ne leur appartiennent pas, c'est l'une des raisons qui explique qu'ils utilisent des matériaux récupérés, souvent de mauvaises qualités, car pensent-ils, qu'on puisse les déplacer de ces lieux à n'importe quel moment. Parfois les terrains occupés sont situés en zones marécageuses et inondables d'où leur abandon par les propriétaires qui utilisent des ordures pour les remblayer dans l'idée de remonter le niveau. L'absence des propriétaires est aussi un facteur de l'utilisation de ces endroits comme décharges des déchets produits par l'environnement immédiat. Donc, cela a beaucoup contribué à l'état de précarité des habitats se trouvant dans les bidonvilles. En somme, il n'existe pas jusqu'à présent un marché foncier adéquat, une structure de régulation et de sécurisation sociales, qui permette à cette catégorie de gens défavorisés d'avoir accès à un terrain pour se construire un logement décent. Le marché, tel qu'il fonctionne maintenant, favorise seulement les individus à haut et moyen revenus et lèse les petites bourses.

Par ailleurs, la crise dans les différents secteurs d'activités économiques a entraîné une aggravation de la situation sociale et économique des citoyens surtout des classes moyennes et une paupérisation accrue des plus démunis. Comment peut-on dans ce contexte demeurer citoyens et où ? Pour faire face à cette situation économique précaire, les citoyens ont développé des stratégies de survie souvent qualifiées dans le jargon des Loméens de stratégies pour « *joindre les deux bouts* ». De ce fait, l'agriculture urbaine en fait partie. Ce sont certes des jardins agricoles qu'on retrouve dans les différents endroits de Lomé. Ce sont aussi des emplois temporaires et fragiles mais qui peuvent intéresser les étudiants, les chômeurs, les femmes etc. En outre, les fonctionnaires, bénéficiant des salaires dérisoires ne peuvent pas pour autant faire face au niveau de vie aussi élevé et cher à Lomé. Certains d'entre eux se logent dans les périphéries urbaines et d'autres sous l'effet de la contrainte financière, vu leur profession et salaire, choisissent les maisons abandonnées ou en attente de réfection. Notons que les prix des maïs, des ignames, des tomates restent élevés sur les marchés, pendant

que la précarité des conditions de vie contraint certains citadins à abandonner les loyers pour les habitats de fortune qui constituent des bidonvilles comme par exemple ceux de Atikoumé, Amoutivé en passant par Tokoin Gbadago, Bè, Katanga, Akodesséwa et ses environs. Il faut souligner que, Lomé connaît ses plus grandes étapes de bidonvilisation surtout à partir des vagues migratoires importantes.

En effet, l'exode rural, va continuer à s'aggraver dans la capitale Lomé. C'est ainsi que partant des rapports 2001-2002 de l'UEMOA (2002), annuellement plus de dix milles personnes laissent leur milieu d'origine pour s'acheminer vers Lomé, l'un des pôles d'attraction du pays, dans le but de trouver un emploi leur garantissant un mieux-être économique et social (Agier, 1999). Les gens qui déferlent sur la capitale se dirigent vers des parents ou des proches, sans oublier le cas de ceux qui s'installent dans les bidonvilles par manque de moyen financier et de liens parentaux avec les résidents. Lomé voit son taux d'urbanisation passé de 52,3% à 64,2% en 2000. Cette explosion démographique spectaculaire de Lomé a ouvert ainsi la voie à l'initiative personnelle des logements précaires de la part des populations qui vivent dans l'instabilité, dans la pauvreté, dans l'insatisfaction des besoins de bases ou primaires (Nyassogbo, 2005 : op-cit.). Parviennent-elles cependant à faire face aux exigences socio-environnementales, gage d'une parfaite santé ?

5. Impacts environnementaux et sociaux de la bidonvilisation à Lomé à travers une évaluation de l'état de salubrité dans la ville

De Hanoukopé à Akodesséwa en passant par Tokoin Gbadago, Amoutiévé et Bè-Kpota, tous les bidonvilles de Lomé à l'instar de ceux des villes de la sous-région sont caractérisés par un manque d'assainissement et une insalubrité criarde. Ce sont des zones privées de services publics. A cet effet, des systèmes peu efficaces d'évacuation des eaux usées et d'assainissement dégagent en permanence une odeur pestilentielle. Souvent les habitants doivent se frayer un chemin à travers plusieurs décharges pour avancer.

En effet, dans certaines allées très étroites de Hanoukopé, le long desquelles pendent de vieilles tôles rouillées des taudis, cette localité constitue un véritable labyrinthe où les habitations de fortune se succèdent les unes

contre les autres. Dans les saisons pluvieuses par exemple, ces allées sont boueuses. A certains endroits, les eaux ruissellent emportant dans ces abris de fortunes les débris de dépotoirs et les détritrus du marché aux volailles installés en amont du bidonville, polluant les puits aux margelles de vieux pneus de voitures. Abondant dans ce sens, un interviewé, chef de famille résidant à Hanoukopé, déclare avec dégoût : *« ici, il n'y a que des latrines publiques et par manque d'argent, beaucoup font leur besoin dans des sacs en plastique qu'ils jettent sur les dépotoirs. Nous vivons vraiment des conditions déplorables »* (propos recueillis lors des entretiens individuels, décembre 2015).

Dans une minuscule cour commune de Boka (les environs d'Akodessewa), l'air est vicié par l'odeur des latrines publiques situées à trois mètres, des pneus verdâtres tapissés de mousses servent de rebords à un petit puits. La clôture faite de claies et d'autres matières de récupération est surchargées de vieux pagnes et de haillons. A travers de l'entrebâillement de ce qui reste d'une vieille porte en bois blanc, une dame visiblement soucieuse, les mains moites, tente de mettre ses effets à l'abri de l'eau qui dégouline à plusieurs endroits de son toit délabré. Selon ces versions, elle habite ce bidonville depuis trois ans.

Par ailleurs, à Katanga, non loin des latrines, les femmes préparent et vendent à manger, exposant les consommateurs à la fièvre typhoïde et aux autres infections gastriques. A Akodesséwa non loin du marché des fétiches, l'acuité de l'insalubrité est remarquable. A l'autre bout d'une ruelle tortueuse et humide, il y a des porcs baignant dans des eaux boueuses à coté desquelles sont construits des taudis. L'air pollué par une odeur pestilentielle est quasiment irrespirable. De grosses mouches (drosophiles), des moustiques voltigent sans cesse. Les habitants eux-mêmes se soucient peu de cette insalubrité notoire *« Nous habitons là depuis et nous y sommes habitués »*, (Propos d'une enquêtée, revendeuse de charbon de bois et âgée de 42ans, lors des entretiens individuels de terrain, décembre 2015). En outre, l'existence de tous ces bidonvilles n'est pas du tout aisée. Confrontés à divers problèmes, les habitants de ces lieux malfamés sont obligés d'y vivre par manque de moyens. A ce jour, les nouveaux quartiers en périphérie de la ville de Lomé ne sont pas épargnés par ce phénomène.

5.1. Les bidonvilles, une menace à la ville de Lomé

Les bidonvilles constituent une menace quotidienne évidente pour la société. A cet effet, l'on observe que les bidonvilles sont le plus souvent, situées dans des zones dangereuses (marécages, terres régulièrement inondées, très rapprochées des voies ferrées, sous les hautes tensions d'énergie électrique...) avec des logements faits en cartons, plastiques, bois, tôles, sans tenir compte des conditions de lotissement. Les maisons ainsi construites et de façon anarchique ne peuvent bénéficier d'aménagement urbain notamment les voies routières, l'adduction d'eaux potables, l'électricité avec un branchement conventionnelle et les égouts. Ces quartiers sont inaccessibles si bien qu'en cas d'incident volontaire ou non comme un incendie, l'intervention des pompiers est impossible (Donzelot, 1999).

Ces zones très densément peuplées à l'image de Katanga qui compte 5.000hbts/km² (DGSCN, 2010 : op-cit) caractérisées par un habitat inférieur aux normes et misérables constituent des lieux de tensions quotidiennes, des pratiques religieuses diverses, de maladies et de boom démographique issu de l'absence de planning familial (Nyassogbo, 2005 : op-cit). Des mafias et des bandes organisées, militarisées s'y forment facilement car ces quartiers renferment plusieurs personnes désœuvrées et sans emploi, facilement manipulables et récupérables pour tout faire. C'est donc la source d'alimentation des mouvements miliciens et rebelles. Cependant, les violences et la criminalité de façon générale y sont récurrentes. Ce sont les lieux des maquis, bars de fortune dans lesquels on assiste à l'affrontement quotidien de bandes rivales. C'est aussi les lieux de prolifération de sectes et de religions. En raison de la pauvreté permanente et de l'attente désespérée d'un soulagement, des personnes vendeuses d'illusions s'y installent pour assurer leur lendemain et leur survie quotidienne. C'est généralement dans ces quartiers qu'on réalise tout ce qui est interdit. La prostitution, la drogue et l'alcool y gagnent du terrain. L'inaccessibilité et la discrimination dont les résidents sont l'objet, font d'eux, des personnes aigries de ceux qui vivent à l'écart dans des conditions acceptables et des gouvernants. Généralement, ils rejettent ce qui est public ou étatique notamment, les lois, pour se fonder sur la culture hybride de leurs ghettos constituant ainsi une contre-culture (Wacquant, 2012). La drogue, le sexe

prohibé, se vendent sur leurs sombres marchés sans inquiétude et sans crainte d'interpellation judiciaire (Dorier-Apprill, 1996).

Par ailleurs, l'ignorance et l'analphabétisme sont très développés en raison de l'absence d'efficacité scolaire, public et de la précarité financière des parents. L'enfant qui naît est donc formé dans le milieu hostile qui le rend rebelle contre l'Etat, considéré au prime abord comme le responsable de cette situation de précarité car, il l'exclut et le marginalise.

5.2. Les bidonvilles : lieux de criminalité, de prostitution et de drogues

Amoutiévé, quartier très dense placé au centre-ville de Lomé, est reconnu comme une plate-forme de la prostitution. En effet, les propriétaires avides d'argent densifient leurs parcelles en construisant des logements précaires. Ils les louent souvent à des prostitués qui travaillent de jour comme de nuit. Au pas de leurs portes, les travailleuses de sexe harcèlent au passage de potentiels clients. C'est un milieu réputé pour son ambiance sans fin, sa plus grande concentration de travailleuses de sexe. « *Presque toutes les maisons ici abritent des prostitués* », indique un boutiquier d'une quarantaine d'années installé dans la zone, (propos des entretiens individuels, décembre 2015). Ainsi, il n'est pas étonnant de constater qu'une jeune fille de 23 ans, habitant à Tokoin Gbadago, l'un des principaux secteurs où l'on rencontre effectivement des paysages permanents de la pauvreté à Lomé, partage avec une copine l'une des pièces de fortune dans une cour clôturée de claies où elles exercent le travail de sexe. Mis à part ce fait, la vente des drogues est l'autre activité génératrice de revenus dans ces milieux malfamés, où résident parfois des désœuvrés, des malfrats, des truands et des receleurs qui en consomment aussi. Souvent, ces ghettos constituent des endroits fréquentés seulement que par des habitués. Ce cas s'étend aux quartiers environnants dont Bè-kpota, Hanoukopé. Il en découle que dans ces ghettos, l'abus des drogues et la pratique accrue de la sexualité ouvrent des portes à divers sortes de maladies comme les IMST (Infection et Maladie Sexuellement Transmissible), le VIH/SIDA, la gonococcie, etc...

Conclusion

Cette étude se proposait de rechercher les causes socio-économiques expliquant l'expansion des bidonvilles et leurs impacts socio-environnementaux à Lomé. Toutefois, l'approche analytique et descriptive qui a été utilisée nous permet de parvenir aux conclusions suivantes eues égard aux hypothèses qui ont été formulées. On vient de présenter certaines causes ayant entraîné la prolifération des bidonvilles de Lomé dont l'exode rural, et analyser les conséquences de l'existence des quartiers insalubres de la vie économique et sociale de la population de Lomé en général et sur celle de certains quartiers en particulier. Les données recueillies permettent d'affirmer que même si les espaces insalubres ne constituent pas des bidonvilles, ces derniers de par leur état défectueux les prédisposent en lieux d'émergence des dépotoirs sauvages. Et, nous avons vu que les bidonvilles qui se sont localisées à Lomé se sont constituées à partir de la détérioration du niveau de vie de la population en milieu urbain. C'est que les différents flux de migrants, exercent une pression considérable sur la ville de Lomé en termes de demande d'emploi et du foncier. Cette situation a développé un nouveau mode d'occupation foncière débouchant sur un morcellement effréné de l'espace urbain et conduit par manque de moyen, à la prolifération des bidonvilles. A cet effet, il est d'extrême urgence de restructurer l'économie paysanne en dynamisant le secteur agricole et de pratiquer une politique de décentralisation en vue d'améliorer la fourniture de services sociaux de base dans les milieux ruraux. Il ne s'agit pas tout simplement de faire des propositions ponctuelles qui ne peuvent pas attaquer véritablement le problème. Il est temps qu'on opte pour une approche proactive dans la gestion urbaine.

Références bibliographiques

- Agamah A. A., 2009, *Analyse des déterminants sociaux du travail des enfants en milieu urbain*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de maîtrise es Lettres et Sciences Humaines, option sociologie urbaine, Université de Lomé.
- Agier M., 1999, *L'invention de la ville. Banlieue, township, invasions et favelas*, Paris, éd. Des archives contemporaines.

- Balandier G., 1955, *Sociologie des Brazzaville noires*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Coulombe H., et Male, C., 2011, *Togo, Profil de pauvreté 2006-2011*, PNUD, éd. Beyond productions, Lomé, DGSCN, consulté le 11/05/2016 sur <http://www.statatogo.org/content/pdf/profil-pauvrete-togo-dgscn.pdf>
- DGSCN-RGPH, 2010, *4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, 2010, Lomé-Togo.
- Donzelot J. (1999), « La Nouvelle Question urbaine », *Esprit*, n° 258, novembre, 87-114.
- Dorier-Apprill E., 1996, « Jeunesse et ethnicités citadines à Brazzaville », dans *Politique Africaine*, numéro 64, 73-88,
- Edpedanou, 2011, *Au cœur des bidonvilles de Lomé*, Uncategorized, Juste another wordpress.com, consulté le 11/05/2016 sur <https://edpedanou.wordpress.com/2011/07/26/au-coeur-des-bidonvilles-de-lome/>
- Gervais-Lambony P. et Nyassogbo G. K., 2008, *Lomé ; dynamique d'une ville africaine*, Paris, éd. Karthala.
- Michelon B., 2010, *Cinquante ans après les indépendances, les quartiers précaires ont-ils acquis le « Droit de cités »*. N-AERUS XI, consulté le 11/05/2016 sur naerus.net/web/sat/workshops/2010/pdf/PAPER_michelon_b.pdf.
- Mimche H., 2011, *L'accès à la propriété à Yaoundé : une stratégie d'autochtonisation des « gens venus d'ailleurs »*, *Migrations et adaptation des migrants, Caractéristiques, tendances et conséquences des migrations*, Sixième Conférence Africaine sur la population, Ouagadougou, 5-9 décembre 2011, consulté le 11/05/2016 sur uaps2011.princeton.edu/papers/110668.
- Nyassogbo G. K., 2005, « La zone lagunaire de Lomé : problèmes de dégradation de l'environnement et assainissement », *Annales de l'Université Omar Bongo*, n°11, Janvier, Série Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, Presses Universitaires du Gabon (PUG), 390-408.
- Ossebi H., 1998, « De la galère à la guerre : jeunes et Cobras dans les quartiers Nord de Brazzaville », dans *Politique Africaine*, numéro 72, 17-33.

- UEMOA, 2002, *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA*, AFRISTAT-DIAL, consulté le 11/05/2016 sur www.dial.ird.fr/content/download/51483/394611/version/1/file/resume_phase1.pdf
- URD-DGSCN, 2002, *Migrations et insertion urbaine à Lomé, Famille, migrations et urbanisation au Togo, Etude dans le secteur de la population au Togo*, fascicule 4, Lomé, URD.
- Wacquant L., 2012, « *Repenser le ghetto. Du sens commun au concept sociologique* » (*Idees*, n° 167, mars 2012) », dans Drevon B., *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2012, mis en ligne le 06 mai 2012, consulté le 19 mai 2016. URL : <http://lectures.revues.org/7952>

**CONURBATION DE LA VILLE DE LOMÉ (TOGO)
PAR LA FRAGMENTATION DU SALARIAT**

MOUTORE Yentougbe*

Résumé

Le point de départ de la polarisation urbaine qui accentue la conurbation de Lomé est la fragmentation du salariat. La présente recherche s'est fixée comme objectif de montrer l'influence de la fragmentation salariale sur la conurbation des villes en prenant l'exemple de Lomé. L'analyse de la fragmentation du salariat a permis d'appréhender la thématique sous l'angle de la désintégration urbaine par la désaffiliation sociale. Les recherches quantitative et qualitative ont permis d'interroger les populations des nouveaux territoires périphériques à la ville de Lomé pour saisir leur itinéraire résidentiel et professionnel. Des entretiens avec les analystes économiques ont permis de comprendre les bouleversements économiques, les prémisses et les aboutissants de la fragmentation salariale dans les entreprises. Tous les 79 individus interrogés dans les nouveaux quartiers périphériques qui ne sont pas autochtones ont subi la fragilisation financière. Fragilisation qui a entraîné la dépendance aux aides sociales et leur relégation territoriale.

Mots clés: conurbation, emploi, Lomé, salariat, ville.

Abstract

The starting point of the urban bias that emphasizes the conurbation of Lomé is the fragmentation of wage labor. Through the theoretical approach to Wacquant (2005) it was possible to understand the theme in terms of urban decay through social disaffiliation. The quantitative and qualitative research has to question people new peripheral areas to the city of Lomé to enter their residential and business route. Interviews with economic analysts have helped to understand the economic upheavals, the premises and outs of wage fragmentation in companies. All 79 individuals questioned in the new suburbs that are not indigenous have suffered financial fragility. Embrittlement which led reliance on social assistance their urban relegation.

Key words: conurbation, employment, Lomé, wage, city.

* Département de Sociologie, Université de Kara, Email : moutorey@yahoo.fr

Introduction

Le travail a toujours favorisé la reconnaissance sociale des individus et leur intégration sociale aux différentes communautés. Il a permis de valoriser les travailleurs mais également de marginaliser les sans-emplois par la stigmatisation causée par la dépréciation collective. Il a depuis été considéré et, ce, jusqu'à ce jour, comme un « *instrument d'enrichissement économique et de réussite ou d'émancipation sociales* » (Barbusse et Glaymann, 2005 : 333). Les marxistes l'ont d'ailleurs sacralisé dans la mesure où il détermine le statut des individus et le niveau d'intégration. En effet, au travers des expériences pratiques professionnelles, le travailleur s'adapte aux modes de vie et aux systèmes d'échanges, aux stratégies économiques qui forment son identité. Même si le travail s'est imposé comme valeur essentielle noble au cœur des sociétés industrielles, il n'en demeure pas moins qu'il semble perdre de son importance. D'une part face au faible taux d'employabilité des sociétés actuelles (conséquence de la forte croissance démographique accompagnée de différentes crises économiques) ; d'autre part, une dégradation du salaire aggravée par la hausse du niveau de vie dans les espaces urbains.

Comment légitimer le travail comme seul moyen d'intégration sociale, de reconnaissance dans un monde où les chances d'accès à cet emploi sont de plus en plus disproportionnées ? La dégradation de l'emploi et la perte progressive de sa valorisation idéologique vont se manifester déjà dans les années 1848 avec la baisse à 12 heures de la journée de travail pour atteindre en 1936 40 heures par semaine en continuant son inlassable chute (Barbusse et Glaymann, op. cit: 340). La dégradation de l'emploi va surtout s'accélérer à partir des critiques sur l'aspect financier. En effet, le phénomène de fragmentation du salariat va de plus en plus se poser dans un monde qui exige, face à l'accroissement démographique, plus d'embauchage avec de moins en moins de ressources financières pour les entreprises. Les sociétés vont donc commencer par enregistrer des salaires indécents opposés au niveau de vie élevé. A partir de là, le travail va se présenter de plus en plus comme facteur de désaffiliation sociale et non de solidarité organique, comme instrument de relégation et non d'intégration sociale.

Voilà pourquoi, il s'agit pour cette étude de comprendre les effets de la fragmentation du salariat sur la relégation des individus et la conurbation de la ville de Lomé. C'est dans ce sens qu'elle analyse avant tout la configuration socioprofessionnelle de la ville de Lomé pour lui permettre de saisir l'influence du salariat sur la relégation après avoir posé le problème, défini la méthodologie et les théories de référence pour l'explication de la causalité.

1. Problématique

L'occupation spatiale urbaine est une donnée essentielle de l'existence des villes. L'extension ou le rétrécissement de la ville témoigne de l'intérêt des individus pour son territoire. Elle renvoie à deux dimensions : le territoire et les individus. Voilà pourquoi, elle est définie par Stébé et Marchal (2010 : 10) reprenant Grafmeyer comme étant « (...) *à la fois territoire et population, cadre matériel et unité de vie collective, configuration d'objets physiques et nœuds de relations entre sujets sociaux* ». Elle induit donc « *une forme de cohabitation qui confère une fonction particulière à l'espace, et qui modifie la division du travail et la distribution du pouvoir à mesure qu'elle grandit* » (Borlandi, Boudon, Cherkaoui et Valade, 2005 : 734). Son attrait a fait converger, de façon plus accrue dans les villes africaines, les populations diversifiées de par leur culture, leur langue, leur race, leur niveau de vie, etc., et amplifier les études sur l'écologie urbaine qui, pendant longtemps, s'est essayée à analyser les modes de vie des citadins et les systèmes de fabrique de la ville.

Le suburbain a permis aux sociologues modernes d'identifier les nouvelles logiques structurelles qui nourrissent la pauvreté urbaine. De la dynamique macro sociétale marquée par une dualisation socioprofessionnelle et une résurgence des inégalités, à la dynamique spatiale construite sur la concentration et la stigmatisation, en passant par la dynamique politique ou la configuration de l'état social pour aboutir à la dynamique économique fondée sur la fragmentation du salariat, Wacquant (2009), dans son exercice empirique sur le séparatisme social, a permis de saisir les nouveaux facteurs de rupture entre les populations urbaines au XXI^e siècle. Il faut, en effet, lire la pauvreté au Togo dans cette ère numérique sous l'angle de l'effet des mutations géographiques socio-économiques et politiques. Le Togo comme d'autres Etats

africains crée et entretient la pauvreté urbaine et rurale au travers de sa configuration sociale.

Le système cérébro-spinal de l'organisme social (Etat) définit et réglemente le code du travail, la grille salariale pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les conditions d'obtention des récépissés autorisant l'ouverture des entreprises et les standards de fonctionnement. Ce qui semble offrir plus de chance d'émergence à certains groupes et filtrer ainsi au préalable les potentiels tenanciers des grands groupes industriels. L'Etat s'inscrirait donc dans la logique des préceptes catholiques pour qui, comme inscrit dans la Bible, « ... car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a »(Matthieu 25, 29). Les lois construites semblent ainsi favoriser les individus de classe sociale supérieure au détriment des classes moyennes et surtout inférieures. Il serait opportun de reconnaître donc avec Esping-Andersen (1990) que les Etats sont des moteurs majeurs de la stratification. Les classes inférieures contraintes progressivement à un isolement social en raison du dénuement, sont donc régulièrement dépouillées afin d'alimenter et renflouer les caisses des grands propriétaires. Les quartiers de relégation portent la banderole d'un dysfonctionnement du système cérébro-spinal dont la conséquence est la paraplégie du reste de l'organisme social.

Pour Wacquant (op. cit.), la pauvreté doit aussi être lue à travers l'écartement de l'échelle des inégalités dans un contexte général de prospérité et d'avancement de l'économie. L'essor économique des villes africaines à l'instar du Togo au début du XX^e siècle faisant suite à leur industrialisation a permis la croissance de leur Produit Intérieur Brut (PIB). Dans le tournant des crises économiques et politiques des années 1990, le PIB était évalué à 1.8 milliards de dollars (à raison de 481US\$/habitant) pour passer 25 années plus tard à 4.6 milliards de dollars pour 714 US\$/habitant enregistrant une croissance durant la même période passée de 5.87 points pour atteindre 6.1 (Kushnirs.org).

Pourtant, faut-il remarquer que pendant que le PIB par habitant enregistrerait au Togo une forte hausse, la situation économique de la majorité des populations se fragilisait. De plus en plus de richesses pour de moins en moins d'individus et une croissance importante du nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté. Sur le plan alimentaire, l'enquête

QUIBB (2015) signalait que pour 46.1% des ménages, la faible ressource financière était la cause de l'insécurité alimentaire. Ce chiffre entre 2011 et 2015 a connu une hausse de 6.1 points, même si l'incidence de la pauvreté a chuté durant la même période de 3.6, passant de 58.7 à 55.1. Il ressort à travers ces tendances des indicateurs que « *plus l'économie capitaliste recomposée avance, plus l'empreinte de la nouvelle marginalité s'élargit et s'approfondit, et plus s'étoffent les rangs de ceux qui se trouvent plongés dans les affres de la misère et de l'insécurité matérielle sans répit ni recours* » (Wacquant, idem: 272). Le système capitaliste semble drainer une grande partie des capitaux vers des minorités et accroître ainsi l'incidence de pauvreté d'une frange importante de la population. Il favorise l'agrandissement des grands groupes industriels au détriment des petites unités de production régulièrement avalées par la loi personnalisée de la concurrence. Ce qui paraît renforcer la sécurité financière des grands investisseurs et fragiliser les budgets des petites entreprises dont le seul recours à la survie est devenu le commerce de proximité qui contraint la création des petits emplois pour la plupart du temps sur la base des Contrats à Durée Déterminée. L'effritement des emplois impose également la fragmentation des revenus et, par ricochet, une détérioration des conditions de vie et de travail.

Au-delà de toutes ces causes sous-jacentes de la pauvreté urbaine, il paraît important de s'arrêter sur la fragmentation du salariat qui semble engendrer les autres facteurs et accélérer l'extension des villes africaines particulièrement celle de Lomé. L'industrialisation des sociétés africaines qui, en même temps, favorise l'essor économique, a avec les rapports mal saisis entre offre et demande, engendré les différentes crises économiques enregistrées majoritairement autour du XX^e siècle. Elles ont conduit à la privatisation de la plupart des sociétés industrielles et des grands groupes de production et de commercialisation entraînant la détention par une minorité d'une part importante des biens des pays africains. C'est le cas du Togo où les grands postes de responsabilité à grands revenus cèdent de plus en plus la place aux professions triviales à revenu obscur. Les différents travaux de réaménagement urbain ont par exemple créé les petits travaux d'entretiens routiers (balayage des rues) qui semblent accélérer l'exode rural des populations en quête d'activités génératrices

de revenu. Les populations urbaines étant peu attirées par ces activités dont le revenu paraît abject au regard du niveau de vie urbain élevé, les migrants trouvent dans ces professions le point de départ d'une indépendance financière.

Pour les néo-citadins, le salariat, ce mode rémunération caractérisé par le versement périodique d'un salaire ou d'une cotisation salariale (Cornu, 1987 : 932), sert de contrepoids à la pauvreté. En effet, « *Auparavant, la croissance économique et l'expansion corrélative du salariat offraient un remède universel contre la pauvreté* » (Wacquant, op. cit: 275). Mais aujourd'hui, il apparaît de plus en plus comme l'une des causes de l'appauvrissement ; pire « *le contrat de travail salarial est lui-même devenu une source de fragmentation sociale et de précarité plutôt que d'homogénéité sociale et de sécurité pour ceux qui se voient consignés dans les secteurs périphériques de la sphère d'emploi* » (Wacquant, idem : 274).

L'interrogation majeure de cette recherche est de savoir comment la fragmentation salariale accélère et renforce l'appauvrissement des néo-citadins en entraînant la conurbation de la ville de Lomé. Cette étude pose l'hypothèse que la fragmentation du salariat est la cause sous-jacente de la conurbation de la ville de Lomé. A partir de la théorie de Wacquant sur les parias urbains, cette étude analyse d'abord la relégation par la fragmentation salariale puis explique le lien avec l'extension spatiale de Lomé. Ainsi se pose la nécessité de s'arrêter sur l'évolution structurelle de la ville de Lomé par l'observation concomitante de l'évolution démographique mais aussi de la distribution spatiale des populations à l'intérieur de la ville. Mais avant, faut-il pouvoir définir le cadre théorique de référence dans lequel s'inscrira la présente recherche au-delà de la théorie de Wacquant sur les parias urbains.

2. Cadre théorique de référence

Les sociétés sont marquées par une interaction fréquente entre les individus. Les relations sociales déterminent le type de société et l'organisation sociale mais aussi professionnelle. Pour comprendre la conurbation, il semble important de commencer à saisir les formes de relations sociales mais particulièrement les désaffiliations observables dans les sociétés actuelles. Voilà pourquoi, cette étude fonde ses analyses sur la théorie de la disqualification sociale développée par Paugam (2004) qui permet

d'appréhender les étapes d'exclusion et, par ricochet, d'extension de la ville. Pour lui, il faut étudier la disqualification sociale à partir de trois phases : la première, celle de la fragilisation, où face aux pressions sociales et économiques, l'acteur s'affaiblit ; la seconde est la phase de la dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux ou de la famille et groupes de pairs où l'individu a besoin d'assistance ; et enfin, la troisième qui est la phase de la rupture totale des liens sociaux qui conduit à l'exclusion et à la marginalisation. Selon Paugam, l'exclusion sociale place donc l'individu dans un statut social spécifique, inférieur et dévalorisé, marquant profondément l'identité de ceux qui en font l'expérience.

Cette étude analysera la fragilisation des individus au travers du faible pouvoir d'achat accéléré par l'effritement du salariat dans les nouvelles sociétés industrielles qui semblent rompre avec les valeurs de la solidarité organique pour approfondir la désaffiliation. A la théorie de disqualification sociale de Paugam va être adjointe celle de Robert Castel (1995) sur la désaffiliation sociale qui renvoie, selon lui, à la double rupture d'intégration dont peut être victime un individu : d'un côté, la perte d'un emploi et de l'autre, l'appauvrissement de la sociabilité socio familiale. Castel (1995) explique la désaffiliation par la crise de la société salariale. C'est en cela que cette théorie est intéressante pour saisir ses influences sur les relations sociales.

L'anomie observable suite aux mutations structurelles et salariale aidera à expliquer tant les difficultés d'intégration sociale que professionnelle, pour comprendre l'étalement de la ville de Lomé.

3. Cadre méthodologique et analyse des données

Pour appréhender cette thématique, la première démarche obligatoire paraît être l'emprunt à l'histoire de la dimension historico-sociale afin de saisir les mutations structurelles enregistrées par la ville de Lomé dans son processus de développement économique. Il faut pour cela replacer l'extension urbaine dans un enchaînement diachronique des mutations. En effet, comme l'affirme Wacquant (op. cit.), oublier que l'espace urbain est une construction historique et politique, c'est s'exposer à prendre pour des effets de quartier ce qui n'est que la retraduction spatiale des différences économiques et sociales. La

conurbation de la ville de Lomé par la fragmentation du salariat doit donc être saisie déjà à partir de l'industrialisation urbaine togolaise dont les crises économiques des années 1990 ont retourné sans ménagement les modes de fonctionnement et exigé une reconstruction sectorielle. C'est à cette seule condition que pourra être analysé le dysfonctionnement du système cérébro-spinal, marqué par la décadence des services étatiques ayant entraîné les politiques d'abandon urbain des entreprises et des services sociaux, qui, pour emprunter les termes de Wacquant (id. :8) « *émerge comme la cause la plus puissante et la plus distinctive de l'enracinement de la marginalité* ». En effet, pour lui, la marginalité urbaine ne peut s'analyser en dehors des influences des décisions politiques dans la mesure où c'est l'Etat qui organise le marché de l'emploi, définit le système de répartition des biens et services et gouverne donc la conversion de l'espace social en espaces physiques appropriés.

Au-delà de la dimension historico-sociale, la présente recherche doit donc se construire sur des données empiriques au travers des démarches quantitative et qualitative. Elle oblige également de s'inspirer des observations ethnographiques de Wacquant pour appréhender la constitution sociale de ces nouveaux espaces. Des espaces expliqués jusque-là par la dépossession urbaine des classes défavorisées ; ceci constitue la conséquence de ce que Max Weber (1995 : 55) a appelé une « *fermeture excluante* » définie comme l'ensemble des processus par lesquels un collectif restreint l'accès aux chances (sociales et économiques) qui existent dans un domaine donné.

Voilà pourquoi, il s'agit préalablement pour cette étude, d'identifier les individus affectés par le phénomène de fragmentation salariale à partir d'une enquête quantitative retenant comme caractéristiques sociodémographique principales le milieu de résidence, la profession, le revenu et le milieu d'origine. A partir de ces caractéristiques, 79 individus ont été tirés au hasard (comme le détail le tableau ci-dessous) dans les nouveaux quartiers périphériques de la ville de Lomé, qui ont été soumis à des entretiens.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés suivant le revenu, le statut et le milieu d'origine

Revenu (FCFA) et milieu d'origine	5000 – 25 000				25 000 – 50 000				50 000 – 100 000				100 000 et +				Total			
	ZR ¹		ZU ²		ZR		ZU		ZR		ZU		ZR		ZU					
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%		
Cadre inférieur	20	25.3	5	6.3	15	19	7	8.8	3	3.7	4	5	0	0	0	0	54	68.2		
Cadre moyen	0	0	0	0	2	2.5	2	2.5	4	5.06	7	8.8	2	2.5	3	3.7	20	21.4		
Cadre supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1.2	4	5	5	7.5		
Total	20	25.3	5	6.3	17	21.5	9	11.3	7	8.8	11	13.8	3	3.7	7	8.7	79	100		

Source : Enquête de terrain, février 2016

Les données contenues dans le tableau ci-dessus révèlent que 68,2% des enquêtés sont des cadres inférieurs en raison du fait qu'ils sont les plus touchés par les effets de la fragmentation du salariat. Par ailleurs, 21,4% des individus interrogés appartiennent à la classe moyenne et seulement 7,5% à la classe supérieure. D'un autre côté, 59,3% des enquêtés sont originaires des zones rurales contre 37,8% des zones urbaines. Il ressort d'ailleurs du tableau que les individus originaires des zones rurales sont plus enclins à intégrer le groupe des cadres inférieurs que ceux issus des zones urbaines qui enregistrent une plus grande ascension sociale dans leur zone d'accueil. Sur 59,3% des individus originaires des zones rurales, 48,1% appartiennent aujourd'hui à la catégorie sociale inférieure. Seuls 10,09% sont des cadres moyens 1,2% des cadres supérieurs. Tandis que sur 37,8% issus des zones urbaines, 11,3% sont aujourd'hui des cadres moyens, 6,2% des cadres supérieurs et 20,1% des cadres inférieurs.

En plus de l'analyse quantitative, la démarche qualitative a porté d'un côté sur ces mêmes individus. Elle a permis de saisir leur itinéraire résidentiel depuis leur arrivée en ville, les difficultés professionnelles auxquelles ils ont été confrontés et leur rapport avec le monde professionnel. D'autre part, la démarche qualitative a permis de soumettre un guide d'entretien aux responsables d'entreprise pour comprendre les

causes de la fragmentation du salariat et les différentes stratégies d'application de cette politique économique, les difficultés économiques auxquelles ils font face, leur rapport avec l'Etat, etc. Au-delà des responsables d'entreprise, leurs responsables financiers ont également été interrogés, entendu que les recommandations peuvent en effet provenir d'eux. Cinq entreprises (dont 03 moyennes et 02 grandes) ont été tirées au hasard dans la ville de Lomé et les responsables soumis à des entretiens individuels. Au total, 10 individus ont été interrogés. Des analystes financiers ont également été interrogés pour avoir leur opinion sur l'évolution du système économique et leur avis sur le système de fragmentation du salariat dans la ville de Lomé, les politiques de mise en application, les causes sous-jacentes et les effets sur les populations indigènes. Trois (03) analystes ont été abordés sur cette thématique et soumis à leur tour à des entretiens individuels.

Par ailleurs, comme la méthode historique s'est imposée, elle exige l'étude des documents qui permet d'atteindre des ensembles concrets et de connaître l'évolution du phénomène étudié. Elle a consisté en l'étude des contrats de travail (quand il y en a) des populations-cibles afin d'observer l'évolution des cahiers de charge mais aussi du revenu. Elle a permis également de connaître la composition socioprofessionnelle de la ville de Lomé.

Au-delà des données quantitative et qualitative, l'observation ethnographique empruntée à Wacquant s'est révélée indispensable pour :

(...) percer l'écran des discours tourbillonnants autour des territoires de perdition urbaine, qui verrouillent l'investigation dans le périmètre biaisé de l'objet préconstruit ; ensuite, pour saisir les relations et les significations vécues qui sont constitutives de la cidadinité marginale au quotidien. Elle doit être guidée à chaque pas par la connaissance méthodique, elle-même constamment révisée et enrichie par l'étude en personne des situations concrètes, des déterminants macrostructuraux qui gouvernent encore les pratiques et les représentations de ses habitants parce qu'ils sont inscrits dans la distribution matérielle des ressources (Wacquant, id. 13).

Elle permet ainsi de connaître la constitution ethnique des nouveaux territoires en identifiant par là même l'origine sociale des habitants, leur niveau de vie et leur ascension ou chute sociale. Ainsi, pourront être identifiées les principales propriétés de ces nouveaux territoires créés par la fragmentation salariale, une des nouvelles logiques structurelles qui nourrissent la pauvreté urbaine au Togo au travers du renforcement de la polarisation urbaine.

4. Résultats de l'étude

4.1. Configuration socioprofessionnelle dans la ville de Lomé

Pour comprendre la répartition socioprofessionnelle dans la ville de Lomé, il faut se référer à la typologie des activités élaborée par Clark et développée par Fourastié (1979) qui distinguent trois grands secteurs d'activités : le secteur primaire qui englobe les activités liées à la nature (agriculture, pêche, etc.), le secteur secondaire qui désigne les activités industrielles et le secteur tertiaire qui touche les services (administratifs, enseignement, santé, etc.). Pour appréhender la fragmentation du salariat, il faudra s'arrêter sur les deux derniers secteurs directement touchés par les transformations économiques. En effet, la révolution industrielle a accéléré la création d'emplois dans le secteur secondaire et plus tard dans le secteur tertiaire au détriment de l'agriculture où les zones rurales se sont progressivement vidées de leur main d'œuvre provoquant une chute des activités agricoles.

Pendant qu'en France les effectifs commençaient à stagner dans les zones industrielles (le nombre d'emplois agricoles a cru de 65% entre 1806 et 2003 alors que les emplois industriels sont passés dans la même période de 20% à 22% après avoir atteint un pic de 37% en 1931 ; et les emplois tertiaires sont passés de 15% à 73% selon Barbusse et Glaymann, 2005), les sociétés industrielles comme le Togo enregistraient un accroissement du nombre d'employés dans les milieux urbains. Dans ces villes accueillant au cours de ces périodes leurs premières industries et entreprises d'envergure, la part d'investissement dans le personnel s'est rapidement accrue pour connaître quelques années plus tard une stagnation en raison du faible pouvoir d'achat des populations occasionnant une mévente des produits industriels.

Dans le cas de la ville de Lomé, la stagnation des investissements dans la main d'œuvre provient de la nécessité de baisser les charges salariales afin de diminuer concomitamment le coût de production et, par ricochet, le prix unitaire des produits industriels. Pourtant, les exigences d'externalisation et d'extension des zones commerciales ont contraint une augmentation de la production pour de moins en moins de ressources humaines (et la réduction de leur volume horaire de travail) et naturellement une fragmentation du salariat pour couvrir la masse sans cesse grandissante des employés. Cette nouvelle tendance rejoint le mot d'ordre de certains syndicats dans les années 1990, pour qui, il fallait « *travailler moins pour travailler tous* ». Pendant que le coût de la vie connaît une flambée permanente, le salaire enregistre une courbe contraire. « *Le travail est-il encore un moyen de se libérer des inégalités et des injustices* » comme le pensaient les philosophes des Lumières ? Est-ce qu'un homme pauvre est encore celui qui « *ne travaille pas* » comme l'affirmait Montesquieu ? Devrait-on lui redonner aujourd'hui son sens étymologique latin *tripalium* qui servait à désigner un instrument de torture ? L'emploi est devenu ce parcours où l'on doit passer les $\frac{3}{4}$ de sa vie, se contenter de ce "salaire" qui permet à peine de s'offrir deux repas par jour ; vivre en permanence dans l'indécence, vivre une courte période d'intégration sociale grâce à cet emploi et tomber le reste du temps dans la désaffiliation, la solitude, le renfermement au regard de la précarité financière.

Les faiblesses du capitalisme se dévoilent de plus en plus à travers les défaillances du système économique et des difficultés économiques auxquelles font face les grandes firmes et les plus petites. La sociologie du chômage construite par des auteurs comme Lazarsfeld (1981) a mis à nu les conditions d'existence induites par le chômage massif, notamment par la reconstitution du budget des familles. Ce qui a facilité l'acceptation des emplois dégradants contre le chômage subversif. De plus en plus, se légalisent les emplois indépendants et la signature des Contrats à Durée Déterminée (CDD) plus bénéfiques aux employeurs que les Contrats à Durée Indéterminée (CDI). La raréfaction du travail décent et bien rémunéré ouvre la porte progressivement au travail précaire, conséquence de la transformation des modes d'emploi elle-même résultant de la redéfinition des systèmes

économiques des entreprises et des industries face aux crises économiques qui fragilisent et mettent à nu les difficultés de subsistance du capitalisme. Comme l'affirme cet analyste économique :

Ce n'est qu'un phénomène de causalité. Les politiques économiques et les Impôts encouragent l'embauchage. Plus d'embauche, plus d'avantages fiscaux, baisse du coût de production. Ce qui fait que les entreprises préfèrent engager plus. D'un autre côté, quoi qu'il en soit, tout calcul bien fait, les grandes entreprises paient toujours plus que les petites entreprises. Mais en comparant deux grandes entreprises, celles à fort taux d'employabilité bénéficient d'avantages fiscaux. (Propos d'un enquêteur, analyste financier).

4.2. La déchéance de l'emploi

Au-delà de ces contrats provisoires à salaire dégradé se construisent de nouveaux emplois au Togo basés sur le volontariat. Face au fort taux de chômage et de la volonté de professionnalisation et de familiarisation des jeunes au monde du travail, le gouvernement a mis en place une politique d'embauche recrutant des jeunes diplômés au titre de volontaire pour les petites, moyennes et grandes entreprises. Cette politique dont la durée maximum d'exercice est de 05 ans emploie aujourd'hui près de 5 530 individus (www.anvt.org) bénéficiant d'un accompagnement financier moyen de 50 000 FCFA par mois. Elle classe ces individus dans la catégorie des travailleurs face au besoin pour les industries d'embaucher avec les ressources financières insuffisantes et à l'Etat de baisser le taux de chômage. Comme l'affirme ce chef d'entreprise :

Que voulez-vous que nous fassions ? Avec le pouvoir d'achat bas, il est difficile de liquider nos produits pour envisager l'externalisation. C'est pour nous une chance de baisser les charges de personnel en acceptant les volontaires. Il s'agit de minimiser le coût des ressources humaines tout en assurant la qualité. Ainsi, nous pouvons baisser le coût de production et le prix de vente. Pour les mêmes charges salariales, nous sommes passés chez nous de 15 employés à 24. Plus de main d'œuvre, plus de production, plus de commercialisation

et donc plus de rentabilisation. (Propos d'un enquêté,
Chef d'entreprise).

Aux emplois décents se succèdent donc les emplois indépendants à travers le programme de volontariat national grâce auquel les entreprises parviennent à stabiliser les charges du personnel et même à les baisser au profit des volontaires nationaux dont les primes d'activités sont prises en charge, non par les entreprises d'accueil, mais par le programme. Face à l'impossibilité d'accroître la masse salariale et à l'obligation de les baisser fortement (à cause des crises économiques dans les entreprises) accentuées par la nécessité d'accroître la productivité, la fragmentation du salariat s'est présentée comme la solution idoine dans le monde moderne. Puisque, selon l'approche économique classique, « *diminuer l'un fait augmenter l'autre* » au regard de leur interdépendance. En effet, « *l'offre et la demande de travail trouvent un équilibre, sur un marché unique, à travers des accords instantanés portant essentiellement sur un prix, le salaire* » (Borlandi et al, op. cit: 228). La dégradation de l'emploi ne se présente plus comme une transgression des droits du travail mais un succès pour baisser le taux du chômage sans cesse croissant. Comme l'affirme cet enquêté :

Les entreprises qui prennent les agents volontaires sont surtout celles dont le cahier de charges des employés sont surchargés au point d'impacter négativement la qualité des prestations. Les agents volontaires allègent les responsabilités des uns et des autres pour une plus grande efficacité. (Propos d'un enquêté, analyste économique).

Au regard de la fragmentation du salariat confrontée à l'incessante croissance des prix des produits de premières nécessités dans la ville de Lomé, le travail a-t-il encore une fonction sociale pour les populations. Est-il encore ce « *moyen d'élargir, d'enrichir et d'embellir l'existence des travailleurs* » ? (Marx et Engels, 1895). Si le travail, on peut le reconnaître avec Barbusse et Glaymann (2005), donne une existence reconnue par les autres et intègre à la société, il faut croire aussi qu'il s'agit des emplois prestigieux ; ceux qui placent le travailleur en position de « dominateur ». Les autres

(par contre) des classes dominées aident plutôt à reléguer leurs acteurs hors de la ville dans la mesure où le principe sociétal qui est de travailler et d'obtenir des moyens de survie fait face à des emplois ne produisant que des fragments de richesses et un faible pouvoir d'achat en raison du niveau de vie élevé en milieu urbain. Ce qui balise la voie à ces catégories socioprofessionnelles vers des zones à faible concurrence économique à l'instar des faubourgs, des banlieues et surtout vers les espaces périphériques de la ville de Lomé. Si le travail ne remplit donc plus cette fonction sociale tant chère à l'esprit du capitalisme, si donc au lieu de favoriser l'intégration sociale, il dissocie et sépare les individus, s'est-il construit une nouvelle fonction de désaffiliation sociale ?

Il s'agit à partir d'ici d'expliquer la fragmentation sociale, la distribution spatiale par la fragmentation du salariat. Comprendre comment « *les villes deviennent des espaces-flux, nés de chevauchements complexes, intenses, contradictoires, [où] chacun en engendrent d'autres, porteurs de réalités multiples* » (Malaquais, 2006 : 36). Cette étude qui se fonde sur l'approche sociologique de l'emploi cherche à sa suite à « *étudier les régulations sociales à travers lesquelles les mouvements de l'économie ont des répercussions spécifiques selon les catégories sociales. Elle prend aussi en compte l'effet de ces régulations sur les formes et les évolutions de l'emploi et leurs conséquences en termes de statut social* » (Borlandi et al., op. cit. : 228). Elle pose dans le cas des classes dominées l'hypothèse d'une possible désintégration sociale, d'une désaffiliation et plus tard d'une relégation spatiale.

4.3. Relégation et conurbation par le salariat

Toutes les formes de relégation sociale et spatiale se construisent autour de la pauvreté qui, ces dernières décennies, prennent des ramifications différentes quant aux causes qui la sous-tendent. En effet, tant de logiques structurelles, comme le pense Wacquant, nourrissent la pauvreté aujourd'hui dont la fragmentation du salariat. Au travail qui s'est créé dans le but de renforcer les relations sociales, faciliter l'intégration sociale des travailleurs, se substitue sa fonction de désaffiliation par la cristallisation des relations sociales, l'effritement du lien social entre individus et entre employés. Elle s'inscrit dans la logique déjà ancienne de polarisation urbaine : d'un côté, les classes riches à fort pouvoir d'achat et, de l'autre, les classes pauvres à

faible pouvoir d'achat. A la période où le travail favorisait l'intégration sociale et présentait les employés comme « *un verre dont toutes les parties sont interdépendantes et reliés assez fortement pour former un tout qui est un verre compact* » (Moutoré, 2015 : 83), va se substituer une époque où le travail autorise et accélère la désintégration sociale des travailleurs ; cette époque où le verre compact lâché au sol va se fissurer « *en plusieurs morceaux, chacun représentatif d'un groupe social donné* » (Moutoré, op. cit. : 84). Les transformations du travail, l'accroissement du chômage et la fragmentation du salariat vont marquer pour le monde du travail le début de la désagrégation des liens sociaux et au préalable des liens professionnels. Comme l'affirme cet enquêté :

J'ai fini ma Licence en comptabilité depuis 03 ans sans moyen de continuer. J'ai vainement cherché un emploi. Trois ans après j'ai été tenté et même contraint je pense à m'engager comme volontaire national où j'exerce depuis 05 ans. Avant ce travail, je vivais à Agbalépédogan avec un oncle. Quand j'ai été retenu pour le volontariat, il a estimé que je devais pouvoir me prendre en charge. Après les 06 premiers mois attendant le stage j'ai vécu encore chez lui. Seulement après je devais me trouver un logement. Pour 50 000F par mois comment pourrai-je prendre une chambre de 10 000F ? J'ai donc cherché celle de 5 000F pour avoir suffisamment pour m'alimenter, me déplacer pour aller au service, me soigner, etc. Je n'en ai trouvé à ce prix qu'à 15 km de mon ancienne résidence à l'extérieur de la ville de Lomé (Propos d'un enquêté, Comptable-volontaire, 33 ans).

La plupart des enquêtés (comme le montre le tableau ci-dessous), en prenant leur indépendance financière et sociale, ont vécu une relégation spatiale au regard du salaire bas comparé au niveau de vie élevé dans la ville de Lomé.

Tableau 2 : Répartition des enquêtés suivant le lieu de résidence et
La profession préalables avant l'installation dans la zone
d'étude et le revenu

Lieu de résidence et profession préalables	Sans emploi/Étudiants				Professions libérales				Fonctionnaires				Total	
	ZR		ZU		ZR		ZU		ZR		ZU			
Revenu (FCFA)	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
5 000 - 25 000	2	2.5	12	15.1	1	1.2	7	8.8	0	0	3	3.7	25	31.6
25 000 - 50 000	6	7.6	10	12.6	2	2.5	6	7.5	0	0	2	2.5	26	32.9
50 000 - 100 000	0	0	7	8.8	1	1.2	2	2.5	1	1.2	7	8.8	18	22.7
100 000 et +	0	0	2	2.5	0	0	4	5.03	0	0	4	5.03	10	12.6
Total	8	10.1	31	39.2	4	5.06	19	24.05	1	1.2	16	20.2	79	100

Source : Enquête de terrain, Février 2016

A la lecture des données contenues dans le tableau ci-dessus permettant de retracer l'itinéraire professionnel mais aussi résidentiel des enquêtés, il apparaît qu'au total 16.36% des enquêtés sont issus des zones rurales et à l'obtention de leur nouvel emploi dans la ville de Lomé se sont installés en zone périurbaine. Par contre, la majorité des enquêtés habitait préalablement les zones urbaines (dont la majorité relative dans la ville de Lomé) et ont donc tous subi le poids du rejet vers les nouveaux espaces périphériques. Il paraît plus fort lorsque la première zone de résidence était le milieu urbain. En effet, la majorité relative des travailleurs relégués en zones périphériques sont ceux qui habitaient les zones urbaines (la ville de Lomé). Ils représentent dans l'échantillon 83.45%. Il apparaît donc que les nouveaux emplois nés de la fragmentation du salariat rendent les travailleurs plus enclins à la relégation spatiale entraînant la conurbation de la ville de Lomé. Le salaire se présente ainsi de plus en plus comme un des symptômes de la marginalisation des individus.

Cette réponse confirme la thèse de Castel (1995), pour qui, la désaffiliation est la conséquence des crises de la société salariale. Avec un travail "indécent", la tendance à la réduction des relations familiales est plus flagrante et forte alors que pour un sans-emploi, la compassion et la solidarité africaines favorisent son intégration. Les nouveaux emplois

accélérent ainsi progressivement l'isolement de l'individu en entraînant son exclusion sociale dans la partie périphérique de la ville comme l'ont montré déjà les propos de l'enquêté cité plus haut (p.14). La construction des trajectoires d'isolement et d'exclusion des travailleurs confirme les phases établies par Paugam (1996) dans sa théorie sur la disqualification sociale. En effet, les difficultés économiques, du fait d'un faible pouvoir d'achat, résultat d'un salaire fragmenté, oblige le travailleur à faire appel au soutien familial en l'absence des avantages sociaux liés à sa fonction. Comme l'affirme cet enquêté :

Quand j'étais en famille tout le monde m'aidait autant que possible à la fin du mois. Quand après tant de recherches, j'ai eu ce travail tout le monde était content. C'est plus tard que j'ai compris qu'ils se réjouissaient pour leur bourse. Ce que je recevais n'atteignait pas la moitié de ce qu'on me donnait en famille. Je souffrais donc plus que quand j'étais en famille. J'avais donc besoin de toujours retourner demander de l'aide aux parents et amis pour boucler les fins de mois. C'était naturellement devenu gênant. Après 04 mois, quand j'allais, je ne les voyais plus, quand je les appelais au téléphone ils ne décrochaient plus, j'ai compris qu'ils étaient fatigués de moi. Depuis, je n'ai plus de contact avec mes proches sauf en cas de rencontres accidentelles où on se salue furtivement (Propos d'un enquêté, Magasinier).

Ce témoignage est la retranscription des difficultés permanentes auxquelles sont confrontés la plupart des nouveaux travailleurs ayant obtenu les emplois victimes de la fragmentation du salariat. La fragilisation financière qui contraint le recours à l'aide familiale met à nu la fracture des liens primaires représentée par Paugam (2000) comme la rupture totale des liens sociaux qui accélère l'individualisme et le repli spatial des travailleurs. Ce qui explique la conurbation de la ville de Lomé au regard de l'obligation pour les nouveaux travailleurs devenus autonomes par leur travail sensé "faciliter l'intégration". Voilà pourquoi, les nouveaux employés de classe dominée ayant des revenus bas et un faible pouvoir d'achat sont contraints d'orienter leur itinéraire

résidentiel vers ces zones à l'extérieur de la ville où le coût du loyer est accessible, accélérant du coup l'extension spatiale de la ville de Lomé. Au lieu que la croissance démographique urbaine soit la cause de l'extension urbaine de la ville de Lomé, elle est plutôt fonction aujourd'hui de la fragmentation du salariat qui se manifeste (avec les nouveaux recrutements) par la perte des avantages établis en termes de primes et autres avantages sociaux pour les anciens employés. Ce qui réduit le pouvoir d'achat des travailleurs dans la ville de Lomé où le marché foncier est un puissant déterminant de la répartition des groupes sociaux dans l'espace.

A plusieurs réunions et après plusieurs analyses, nous avons compris que nous devrions accroître nos ressources humaines pour être plus fiables et plus productifs. Mais, nous n'avions pas les moyens. Il nous a donc juste fallu rompre avec les missions de formation, les consultations, les congés payés, etc. afin de pouvoir recruter de nouveaux agents. Grâce à cela, nous avons pu accroître notre production (Propos d'un enquêteur, comptable).

Kerr (1978) justifiait déjà cette pratique de l'économie classique et contemporaine par l'usage du concept « *Balkanisation des marchés du travail* » pour désigner le fait que des régulations locales, géographiquement et par secteurs d'activités sont à l'œuvre sur des marchés de l'emploi différents les uns des autres (Borlandi et al: op. cit : 228). C'était déjà également l'avis de Piore (1978) qui introduisait les concepts de segmentation et de dualisation pour désigner l'effritement des emplois qui favorise la dualisation sociétale.

Conclusion

Au terme de cette recherche dont l'objet a nécessité l'emprunt des concepts multiformes à la sociologie urbaine, la sociologie de l'emploi, la sociologie du chômage (...), il a été possible d'observer l'extension urbaine, non par rapport à la croissance démographique, mais par un phénomène paraissant anodin qu'est la fragmentation du salariat. Elle a établi les causes de ce phénomène reposant pour la plus grande part sur les crises et les défaillances du capitalisme moderne obligeant les mutations structurelles des entreprises et une "re-

conception'' sectorielle (celle des classes dominées) des emplois. « *Embaucher plus en payant moins* » est devenu la devise de la plupart des entreprises subissant de plein fouet les nouvelles crises économiques affaiblissant le pouvoir d'achat des populations et exigeant progressivement la baisse des prix des produits de consommation. Par ricochet, le travail a progressivement perdu sa valeur sociale : celui de facteur fondamental d'intégration comme l'écrivait Emile Durkheim.

Il est ressorti à travers cette étude que l'occupation des périphéries urbaines de la ville de Lomé, avant d'être amputée au facteur commun qu'est la pauvreté, repose sur la fragmentation du salariat qui ouvre la voie aux emplois indécents à revenu obscur et contraint à l'isolement et l'exclusion sociale de ces travailleurs entraînant leur repli spatial vers des zones à la portée de leur bourse. Des bourses affligées par le pouvoir d'achat élevé en milieu urbain mais accueillies par les espaces périphériques. L'intérêt de l'étude a résidé dans sa capacité à saisir les différentes étapes de la relégation en les harmonisant et en les enchaînant avec les effets des crises salariales. Pour cela, elle a pu expliquer la forte extension urbaine, la conurbation de Lomé, la création des emplois entraînant la croissance démographique.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Cornu G., 1987, *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF.
- Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2015, *Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être*.
- Fourastié J., 1979, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Hachette.
- Grawitz M., 2004, *Lexique des sciences sociales*, 8^e édition, Paris, Dalloz.
- Navez-Bouchanine F., 2002, *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, L'Harmattan, Paris.
- Paugam S., 1996, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- Paugam S., 2000, *Le salarié de la précarité*, PUF, Paris.
- Paugam S., 2000, *Le travail sans qualités, les conséquences humaines de la flexibilité*, Albin Michel.

Rosanvallon P., 1995, *La nouvelle question sociale : repenser l'Etat-providence*, Paris, Seuil, coll. « Points essais ».

Wacquant L., 2009, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, La Découverte, Paris.

Weber M., 1995, *Economie et société*, Pocket, Paris.

Ouvrages collectifs

Barbusse G. et Glaymann D., 2005, *La Sociologie en fiches*, Paris, Ellipses Editions.

Borlandi M., Boudon R., Cherkaoui M. et Valade B., 2005, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF.

Marx K et Engels F, 1895, *Manifeste du parti communiste*, Ere nouvelle, Paris.

Stébé J-M. et Marchal H., 2010, *La sociologie urbaine*, Paris, PUF.

Article de revue

Malaquais, D., 2006, « Villes flux. Imaginaire de l'urbain en Afrique aujourd'hui », dans *Politique africaine, Cosmopolis, de la ville, de l'Afrique et du monde*, N° 100, 17-37

Thèse de doctorat

Moutoré Y., 2015, *Logiques constitutives et fonctionnelles des espaces relégués en zones urbaines : analyse comparée entre Nioko II (Ouagadougou) et Tokoin Elavagnon (Lomé)*, Thèse de doctorat Unique, Lomé, Université de Lomé.

Webographie

www.anvt.org

www.kushnirs.org

CRISE DU LOGEMENT ET CONDITIONS D'HABITAT DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE KARA

TCHALLA Kokou*

Résumé

L'étude vise à connaître la situation et l'opinion des étudiants de l'université de Kara à l'égard de l'accès au logement et des conditions de leur habitation. L'analyse s'est basée sur les données d'une enquête de terrain réalisée auprès de 300 étudiants. Les interviews chez les responsables de la Division de Gestion des Résidences Universitaires (DGRU) ont complété les enquêtes par questionnaire. Les résultats font état d'un arrêt depuis trois ans de logement en résidence universitaire. L'accès au logement privé en ville est rendu difficile par le coût exorbitant du loyer, mais aussi par l'indisponibilité des chambres à louer. Ceci oblige une part importante des étudiants à louer dans des quartiers de plus en plus éloignés du campus, dans des maisons inadaptées à leurs conditions de vie.

Mots-clés : logement, étudiants, université, Kara.

Abstract

The study aims to know the situation and the views of Kara university students with regard to access to housing and the conditions of their homes. The analysis was based on the data of an investigation conducted with 300 students. The interviews among persons charge in of the services of the residence alls supplemented the investigations by questionnaire. The results point to a stop three years of university housing. Access to private housing in the city is difficult because of the exorbitant cost of rent, but also by the availability of rooms for rent. This forces an important part of students to rent in neighborhoods increasingly distant campus in houses unsuitable for living conditions.

Keywords: housing, student, university, Kara.

Introduction

Située dans la partie septentrionale du pays, l'université de Kara est le second établissement universitaire public du Togo créé en 2004. Elle apparaît comme un pôle universitaire

* Université de Kara ; Email : koktchalla@gmail.com

majeur destiné à désengorger l'université de Lomé. Avec cinq facultés, elle accueille chaque année un nombre croissant d'étudiants issus essentiellement des cinq régions du pays. En effet, de quelques 1 537 étudiants à son ouverture à la rentrée académique 2003-2004, le nombre des inscrits s'est multiplié à ce jour à plus de neuf fois pour atteindre 14 247 étudiants. Dans le même temps, l'offre de logement à la cité universitaire n'a guère évoluée, avec quelques 388 places disponibles, permettant ainsi de loger moins de 3% de demandeurs potentiels. L'augmentation chaque année des inscrits, doublée de l'urbanisation rapide de la ville de Kara, exacerbe la demande déjà pressante pour des logements décentes et abordables.

Dans le même temps, l'intervention de l'Etat en matière de politique de logement en faveur des étudiants à Kara se caractérise par une absence totale. On peut constater que l'Université de Kara tarde à mettre en exécution son projet de construction des cités pour héberger les étudiants. Ceci est d'autant plus vrai qu'après plus de dix ans d'existence, aucun bâtiment n'est construit pour loger les étudiants. Pourtant le logement apparaît comme le support matériel indispensable à l'insertion et à la réussite scolaire des étudiants.

Il est évident que la demande en logement des étudiants n'est pas adressée aux services de la Division de Gestion des Résidences Universitaires (DGRU) du Centre des Œuvres Universitaires de Kara (COUK), mais plutôt aux propriétaires de maisons en ville. Malheureusement, les étudiants se heurtent à d'énormes difficultés pour accéder à un logement et y vivre décentement. En dehors du déficit de petits logements adaptés aux besoins des étudiants et le prix du loyer souvent dissuasif, viennent s'ajouter des garanties de caution de plusieurs mois de loyer que ne peuvent pas toujours apporter les étudiants et leurs familles. Des obstacles financiers rendent ainsi très difficile la location de chambre en ville par les étudiants issus en majorité des ménages pauvres et venant surtout des zones rurales. Dans ce contexte, l'accès au logement constitue une crise à laquelle sont confrontés les étudiants, voire l'ensemble de la population urbaine.

Cette situation pousse les étudiants, dans leur majorité, à vivre dans les quartiers périphériques précaires, synonymes de précarité et surtout de vulnérabilité, qui n'offrent aucune commodité, ne disposant pas ni d'électricité, ni d'eau courante,

pourtant indispensables pour la réussite des étudiants. C'est pour dénoncer cette précarité de logement que les étudiants à travers leur mouvement revendicatif, exigent régulièrement des autorités la construction de cités universitaires.

La présente étude tente ainsi de saisir le processus et les conditions d'accès au logement des étudiants de l'université de Kara dans un contexte d'absence de cité universitaire et des difficultés d'accès aux logements privés. Pour y parvenir, la réflexion est menée autour de la question suivante : quelles sont les difficultés d'accès au logement des étudiants de l'université de Kara et dans quelles conditions d'habitation vivent-ils ? Cette question appelle deux réponses distinctes. Il faut d'abord admettre que les étudiants rencontrent des difficultés d'accès au logement liées à leur manque de ressources financières et aux limites de l'offre de logement. Il faut ensuite affirmer que les étudiants vivent dans des conditions d'habitat inadaptées des maisons de location, souvent éloignées du campus.

L'étude vise à mieux cerner les conditions actuelles de logement des étudiants de l'université de Kara et à connaître leurs besoins en logement. L'accès au logement des apprenants de l'Université de Kara est une problématique qui s'inscrit plus globalement dans les préoccupations majeures des populations de la ville de Kara. La présente analyse constitue ainsi entre autres, la toile de fond d'une réflexion sur les questions de logement et des conditions d'habitation des populations de Kara en générale, avec un accent particulier sur le cas des étudiants.

En termes méthodologique, cette recherche s'appuie essentiellement sur des enquêtes par questionnaire administré aux étudiants, ainsi que sur des entretiens menés auprès des responsables de service d'hébergement des étudiants. La population visée est celle des étudiants des deux sexes, nationaux et étrangers, inscrits à l'université de Kara au moment de l'enquête. 300 étudiants représentatifs de l'ensemble de ces étudiants ont ainsi été interrogés. Les questions portent sur les difficultés rencontrées par l'étudiant lors de la recherche du logement et le coût du loyer, ainsi que sur le mode d'habitation. Pour éclairer les évolutions du processus d'accès au logement, le questionnaire est complété par des entretiens avec les responsables de la Division de

gestion des résidences universitaires impliqués dans l'hébergement des étudiants en cité universitaire.

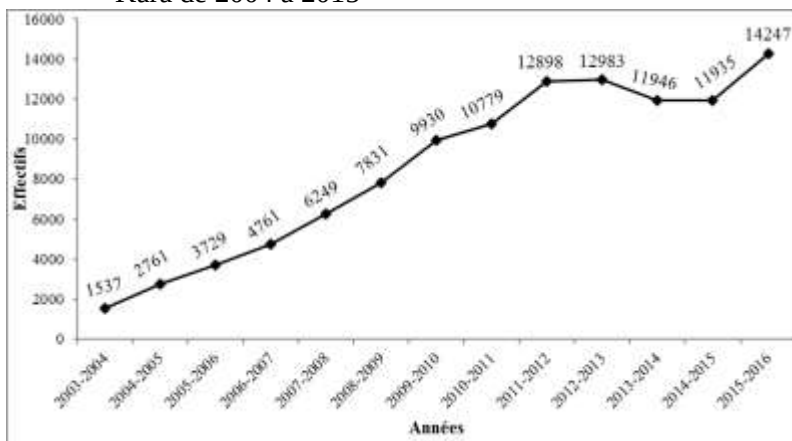
L'article présente dans un premier temps les manifestations de la crise du logement des étudiants. Il analyse en second lieu le statut de résidence et les conditions d'habitation des étudiants de l'université de Kara.

1. Causes et manifestations de la crise du logement chez les étudiants de l'université de Kara

Acteur social étudiant par excellence, le Centre des Œuvres Universitaires de Kara (COUK) est l'un des opérateurs de la vie étudiante et se charge à ce titre du logement universitaire à travers sa Division de Gestion des Résidences Universitaires (DGRU). Les missions cadres de cette division s'orientent autour de l'information, l'accompagnement et l'offre pour l'accès au logement des étudiants dans les cités universitaires. Service à caractère social, il pratique des prix de logement subventionnés, soit 2 000 F CFA par mois pour les chambres à quatre lits et 4 500 F CFA pour les chambres individuelles, auxquels s'ajoute une caution annuelle de 1000 F CFA. Ces avantages offerts ont suscité un engouement chez les étudiants cherchant à se faire loger à moindre coût et proche du campus. C'est ainsi que dès le début de ses prestations en 2004-2005, la DGRU a réussi à offrir le logement à 388 étudiants, correspondant à la totalité des places disponibles.

Mais, le service de logement de l'université de Kara a été très vite confronté à d'énormes difficultés liées au nombre de places insuffisant au moment où l'effectif des étudiants demandeurs de logements augmente de façon vertigineuse. Cette augmentation s'explique par l'évolution sans cesse croissante des effectifs de nouveaux étudiants. Suivant l'évolution des effectifs des étudiants, le nombre des inscrits a progressé en moyenne annuelle de 20,4% depuis l'ouverture de l'université, passant de quelques 1 537 étudiants en 2004 à 14 247 étudiants en 2016 (figure 1).

Figure 1. Evolution des effectifs des étudiants de l'Université de Kara de 2004 à 2015

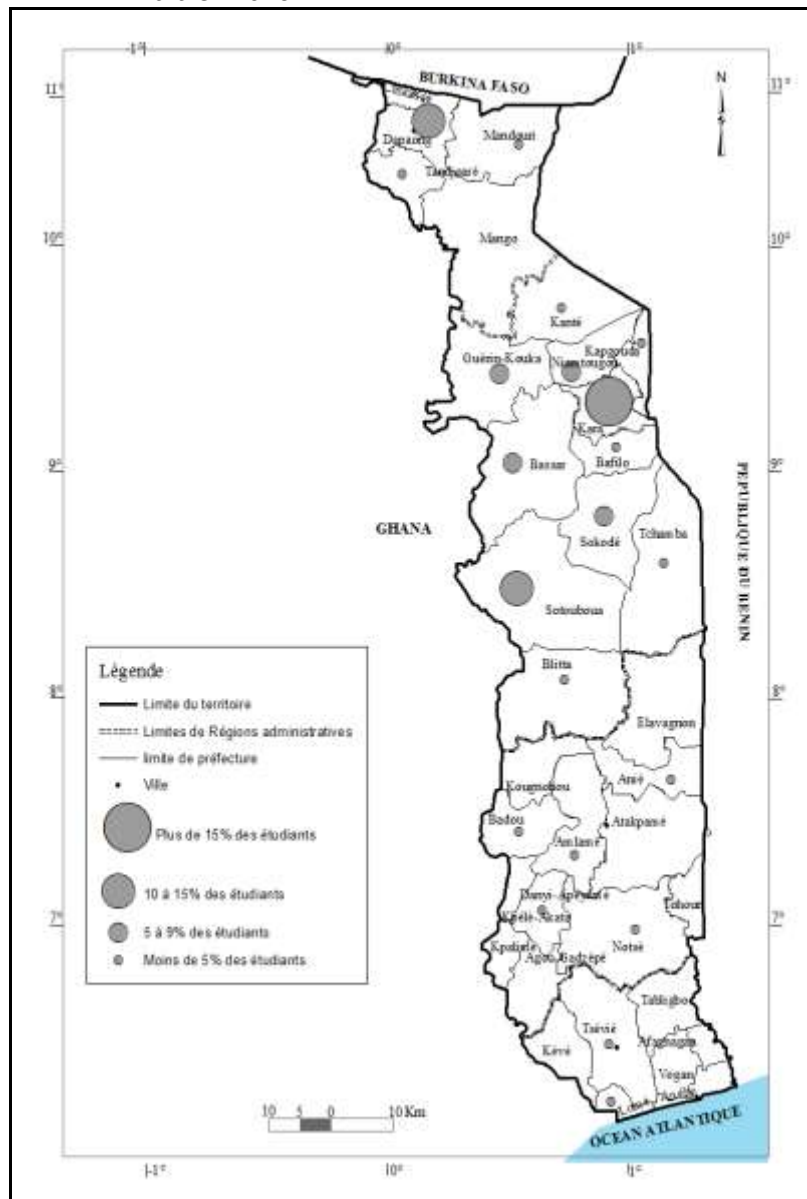


Source : D'après les données de la Direction des affaires académiques et de la scolarité, 2016

Le maintien d'un courant d'augmentation continu du nombre des étudiants équivalent à celui actuel, laisse penser que l'effectif des étudiants de l'Université de Kara pourrait augmenter de façon continue dans le futur, soit un besoin à venir de logements pour plusieurs milliers d'étudiants supplémentaires.

Les besoins en logement découlent également du fait que les étudiants viennent d'horizons divers. En effet, les enquêtes ont permis de relever les points de provenance des étudiants inscrits à l'université de Kara. Il apparaît une forte représentativité de l'ensemble des préfectures du pays, dans des proportions variables de 15% pour Sotouboua, 13% pour Dapaong, 8% pour Tchaoudjo, 7% pour Dankpen, 5% pour Bassar et Doufelgou, et beaucoup d'autres préfectures (figure 2).

Figure 2 : Carte de provenance des étudiants inscrits à l'université de
Kara en 2016



Source : Fond cartographique de la DGSCN (2011), carte
réactualisée par K. TCHALLA

Ainsi, le nombre d'étudiants que la Division de la
gestion des résidences universitaires doit loger augmente de

façon continue au fil des années, à l'inverse de son parc locatif qui n'a guère évolué. Face à son incapacité à satisfaire aux demandes en logement de plus en plus nombreuses, les demandes ont commencé à baissé progressivement. Et, jusqu'à l'arrêt des logements en fin d'année 2012, pour les besoins de travaux de réfection, et malgré le nombre important de 12 898 étudiants, elle n'a pu accueillir que 368 étudiants, dont 276 garçons et 92 filles, un chiffre en deçà de ses capacités d'accueil.

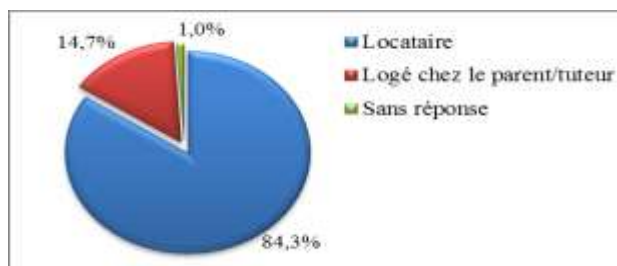
La crise de logement des étudiants s'est amplifiée avec la privatisation des cités universitaires reprises par la société privée « Modul System ». Cette dernière, après avoir procédé à la réfection des locaux, a ensuite procédé à la hausse du prix du loyer à 10 500 F CFA par mois. Ce coût jugé exorbitant et hors de portée a amené les étudiants à tourner le dos aux cités universitaire. Pour le compte de l'année académique 2015-2016, la Division de la gestion des résidences universitaires n'aurait enregistré qu'une seule demande de logement. Il ne pouvait pas en être autrement car les investigations auprès des propriétaires des maisons et les renseignements chez les locataires indiquent unanimement que les valeurs moyennes des loyers mensuels à une chambre – mieux adaptée au logement des étudiants – sont de 5 000 F CFA dans la commune de Kara, et 3000 F CFA dans ses zones périphériques. Dans la même logique environnementale, les loyers sont de 7 000 F CFA à 10 000 F CFA pour une pièce-salon, alors que les villas de trois à cinq chambres sont dans l'ordre de 25 000 à 70 000 F CFA. Tout calcul fait, il est clair qu'en se mettant en colocation à cinq ou dix, les étudiants pourront louer une villa en ville, avec toutes ses commodités, et y vivre confortablement. Dans l'opinion générale, aussi bien chez les étudiants que le personnel de l'université, personne ne comprend le coût aussi élevé du loyer pratiqué par « Modul System ». Comme le disent certains, il faudrait être « cinglé » pour se loger dans un dortoir à 10 500 F CFA par mois. A l'instar des propos tenus par les responsables du service Information et aide social de la Haute Ecole Libre Mosane (2013), on peut dire que la sécurisation financière de cette société se fait au détriment de l'émancipation résidentielle des étudiants. Ceci indique clairement que la société « Modul System » n'a procédé à aucun sondage avant de fixer son prix, qui manifestement n'est pas loin des 18 000 F CFA de la

bourse ou des 12 000 F CFA d'aide que perçoivent par mois les étudiants bénéficiaires de ces allocations. On sait bien que les logements dans les cités universitaires sont à caractère social, s'adressant à un public *a priori* sans revenu, alors pourquoi les autorités universitaires ont-elles cautionné une telle dérive de la part de « Modul System » ! Peut-être l'on n'a pas encore une définition claire et précise du logement social étudiant. Prigent G., à travers De Linares C., (2001), souligne l'importance qu'il y a à apporter des aides, non pas au nom d'une assistance apportée à des jeunes mais bien au nom de l'équité dans la mesure où les jeunes moins favorisés doivent pouvoir bénéficier du relais de l'Etat. Alors, souligne-t-il, « quand une famille ne peut subvenir aux besoins des enfants, l'Etat doit se substituer ».

Un autre fait est qu'on enregistre une régression du nombre de places après réfection des locaux, ne permettant de disposer actuellement que 368 places pour 14 247 étudiants, soit une place pour 38 étudiants contre une place pour 33 étudiants initialement. On constate que la politique de logement des étudiants ne serait pas inscrite en priorité dans l'agenda des autorités universitaires. Pour autant, aucun chantier n'est ouvert pour la construction des logements pour les étudiants, créant une pénurie de logements par l'accumulation d'objectifs non atteints depuis plus de dix ans. Aujourd'hui, la Division de gestion des résidences universitaires souffre d'une quasi-invisibilité auprès des étudiants, ne garantissant pas l'accomplissement plein et efficace de ses missions. Loin d'accepter le titre de "génération sacrifiée" pour les étudiants, il est indispensable d'avoir le courage politique de redresser cette situation qui s'enlise année après année.

Face à l'inexistence des infrastructures de logement des étudiants à l'université de Kara depuis près de cinq ans, les étudiants devront donc se tourner vers le parc immobilier privé. Ainsi, 253 des 300 étudiants enquêtés, soit plus de 84%, sont en location privée dans la ville de Kara et ses périphéries. Déjà identifiées comme une difficulté majeure, les garanties financières requises par les propriétaires de maison contraignent souvent les étudiants en quête d'un logement de solliciter leurs parents ou leur famille : près de 15% des enquêtés déclarent être logés chez les parents ou le tuteur (figure 3).

Figure 3 : Répartition des enquêtés selon leur statut de résidence



Source : Enquêtes de terrain

Ainsi, les étudiants inscrits à l'université de Kara ayant des problèmes de logement, sont pour l'essentiel pris en charge soit par leur réseau de relation, soit par la parenté ou par les proches (amis, voisinage, originaires du même village, etc.). Cet état de fait a pour conséquence d'augmenter non seulement la taille des ménages, mais aussi la charge des actifs qui doivent consacrer plus de ressources à la survie du groupe.

Suivant le sexe, 85,5% des étudiants de l'université de Kara vive en location contre 81,3% des étudiantes. L'indépendance résidentielle est également fonction de l'âge des étudiants. En effet, 88,7% des étudiants âgés de 25-29 déclarent être en location contre 80,4% des 20-24 ans. Dans le même temps, tous les enquêtés âgés de moins de 20 ans sont logés en famille ou chez un tuteur contre la totalité des plus de 30 ans qui disent être tous en location.

2. Difficultés d'accès des étudiants à la location privée dans la ville de Kara

L'accès au logement est un problème qui se pose avec acuité aux populations urbaines en général. La pénurie de logement dans la ville de Kara découle tout d'abord de l'augmentation générale de la population, donc du nombre de demandeurs de logement. En effet, entre 1981 et 2010, la population de la ville de Kara a augmenté en moyenne de 4,2% l'an, passant de 28 902 habitants à 94 878 habitants (Tchalla K., 2015 ; DGSCN, 2012 ; Gozo K. A., 1989). En ce qui concerne l'accès au logement, voire le simple fait de bénéficier de conditions décentes et satisfaisantes en termes d'habitat, les étudiants, tout comme les autres catégories de jeunes, pâtissent d'une situation alarmante. L'accès à la location de chambre par

les étudiants est un processus complexe, rendu difficile par l'insuffisance de l'offre de logement et le coût exorbitant du loyer imposé par les propriétaires privés. Les étudiants se retrouvent pris en étau entre, d'un côté, des prix élevés du logement et, de l'autre, des revenus de plus en plus incertains pour le financer.

Concernant la perception des étudiants sur la recherche de logement, plus de 45% des enquêtés estiment qu'il est difficile de trouver une chambre à louer pour un étudiant, près de 44% allant jusqu'à qualifier la situation de très difficile. A l'inverse, seuls quelques 6% des étudiants pensent qu'il est facile de se loger dans la ville de Kara (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des étudiants selon leur perception sur la recherche de chambre à louer

Perception des étudiants sur la recherche de chambre à louer	Effectif	%
Facile	17	5,6
Très difficile	131	43,7
Difficile	136	45,3
Ne sait pas	8	2,7
Sans réponse	8	2,7
Total	300	100

Source : Enquêtes de terrain

Dans le détail, ces difficultés perçues sont d'autant plus marquées que les interviewés habitent les quartiers Agnaram (92,6% des enquêtés) ou Kara Sud (94,1%), situés dans l'environnement immédiat du campus.

Dans un contexte où le coût de l'accès au logement paraît élevé pour les jeunes en majorité sans revenu, les difficultés majeures d'accès au logement pour les 267 enquêtés qui les ont exprimées sont naturellement d'ordre financier. En effet, près de 71% des enquêtés identifient le coût élevé du loyer comme le principal obstacle à surmonter pour trouver un logement dans la ville de Kara. La pénurie de logement (31%) et la garantie de caution à verser aux propriétaires de maison (15%) occupent la seconde et la troisième place dans l'hierarchie de ces difficultés (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon les raisons de leurs
difficultés à se loger

Raisons des difficultés à se loger	N = 267	
	Effectif	%
Loyer trop élevé	189	70,8
Garantie de caution trop grande	39	14,6
Manque de logement	83	31,1
Sans réponse	14	5,2

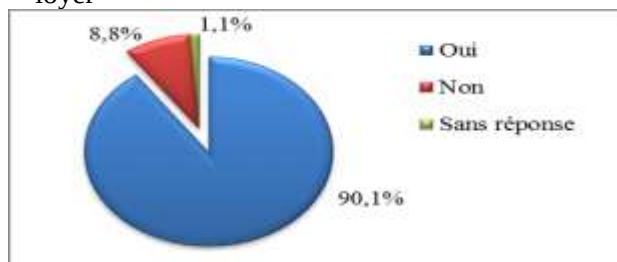
Source : Enquêtes de terrain

Ces résultats s'apparentent à ceux relevés par Sainte-Marie J. et Cann Y.-M. (2012) dans leur analyse sur les jeunes français et leur accès au logement. Dans cette étude, le coût apparaît comme le critère le plus déterminant lors de la phase de recherche d'une maison de location, avec près de huit jeunes sur dix qui déclarent que le montant du loyer et des charges est ce qui compte le plus pour chercher leur logement.

Les étudiants locataires déboursent en moyenne 4 000 F CFA par mois pour se loger dans une pièce à Kara. C'est dans les quartiers Agnaram et Kara Sud que les loyers sont les plus élevés, soit 5 000 à 6 000 F CFA la pièce, avec des garanties de caution variant entre six mois et un an en fonction des commodités de la maison.

En plus des difficultés pour accéder à un logement, plus de 90% des interviewés locataires déclarent avoir de problèmes pour payer leurs loyers. A l'inverse, près de 9%, soit une minorité des enquêtés, déclarent ne pas connaître des difficultés (figure 4).

Figure 4 : Répartition des étudiants selon les difficultés à payer leur
loyer



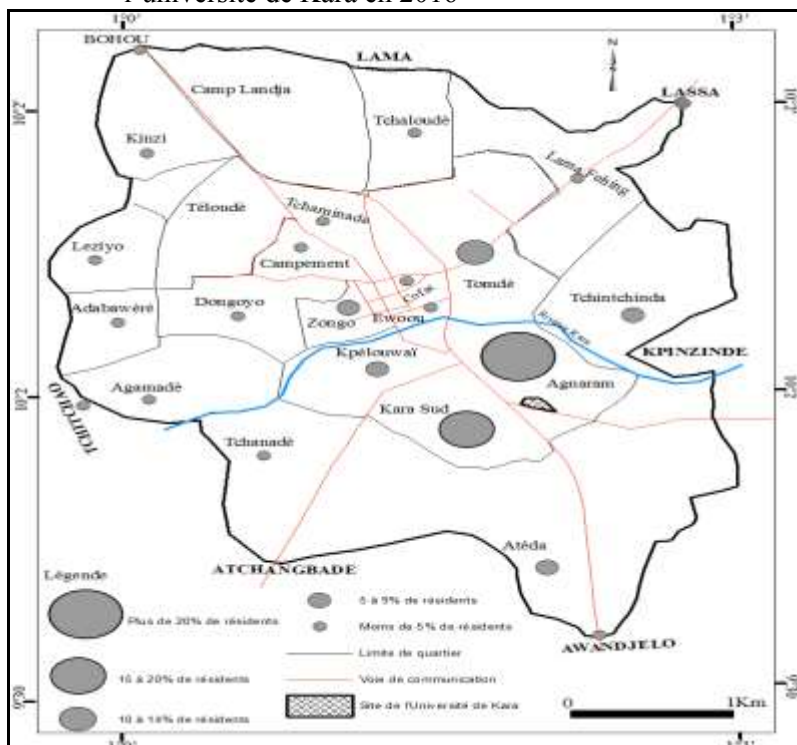
Source : Enquêtes de terrain

Les difficultés à honorer le loyer sont davantage éprouvées par ceux qui payent eux-mêmes leur logement (93,7%). Ces mêmes difficultés apparaissent aussi bien chez les étudiants boursiers (62,5%) ou bénéficiaires d'une allocation d'aide (94,7%) que chez ceux qui ne bénéficient d'aucune de ces assistances financières (88%). Dans l'ensemble, le coût du loyer semble ainsi insupportable pour plus de 69% des étudiants en location qui déclarent avoir des impayés de loyer pouvant atteindre trois mois pour 32% d'entre eux et cinq mois pour 11% des locataires. Cette situation s'observe aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement où l'envolée des prix des matériaux de construction des immobiliers a entraîné la hausse continue des loyers, accentuant les difficultés des populations pour se loger en zone urbaine (APUR, 2008 ; Antoine Ph., 1996). L'accès au logement pour tous est un axe essentiel de la question de l'égalité des chances en matière d'éducation. A l'instar d'une étude réalisée en France par Renaudin E. (2015), les étudiants enquêtés reconnaissent que leurs difficultés pour accéder à un logement ont forcément une incidence sur leurs études. Selon eux, « le besoin de logement prime sur celui de la réussite scolaire, car la pression du logement est plus forte que la pression d'un examen ». Ceci corrobore le propos de De Linares C. (2001) selon lequel, la vie estudiantine requiert une autonomie individuelle, des formes d'indépendance pour pouvoir s'exercer pleinement. Ainsi, pour tout étudiant, accéder à un logement représente une étape importante dans ce processus. Les difficultés d'ordre financier pour prendre en charge son logement décourage une partie des jeunes de s'inscrire à l'université. D'après l'étude menée par APUR (2008) auprès des responsables de l'université Paris-Sud 11, la moitié des étudiants étrangers abandonnent leur demande d'inscription, dissuadés par la perspective de dépenses logement trop élevées. Kouadio B. G. et *al.* (2011) soulignent également qu'à l'université de Bouaké, les étudiants confrontés aux problèmes de logement ont abandonné pour s'orienter vers les petits métiers ou vers les concours de la fonction publique, et dans le pire des cas sont retournés dans leurs localités à l'intérieur du pays ; mettant ainsi un terme à leur cursus universitaire.

3. Localisation et conditions d'habitation des étudiants de l'université de Kara

Les enquêtes indiquent que les étudiants sont très dispersés dans la ville de Kara et ses alentours, avec de très fortes concentrations dans les quartiers Agnaram (25%) et Kara Sud (16%). Malgré le coût global du logement excessivement élevé dans ces quartiers, ils restent les plus convoités par les étudiants qui cherchent à louer une chambre. La principale raison évoquée est, à 72,9% des enquêtés, la proximité avec le campus. Par contre, en raison du faible coût du loyer, d'autres ont préféré vivre dans des quartiers périphériques de Kpélouwaï et de Tchintchinda (7%), mais aussi d'Atéda (5%) et de Tchanadè (4%). La figure 5 suivante donne un aperçu du maillage des étudiants dans l'agglomération urbaine de Kara.

Figure 5 : Carte de la localisation résidentielle des étudiants de l'université de Kara en 2016



Source : Fond cartographique de la DGSCN, carte réactualisée par K. TCHALLA

En définitive, une demande plus forte de logement, liée à la proximité géographique de l'université, vient s'exercer sur les quartiers au Sud de la rivière Kara, considérés comme les plus proches du campus. Les étudiants en majorité à 82,4% ne possèdent pas de moyen de transport personnel. Ils sont donc dépendants du bus des étudiants qui n'est pas toujours régulier. Dans le cas contraire, ils se voient obligés de marcher (96,7% des cas) ou de prendre un taxi-moto (6,6% des répondants) ; les transports en commun vers le campus, tout comme dans l'ensemble du périmètre urbain de Kara, étant totalement inexistant.

Suivant le mode de logement, les enquêtes indiquent que près de 96% des étudiants locataires ont loué une pièce, alors que seulement quelques 3% ont loué une pièce-salon (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon le type de logement

Type de logement	Effectif	%
Une pièce	242	95,7
Chambre-salon	8	3,1
Deux chambres-salon	3	1,2
Total	253	100

Source : Enquêtes de terrain

La majorité des étudiants vivent en solitaires dans leur pièce (65,9%), avec pour conséquence démographique une augmentation du nombre de ménages dans la ville de Kara. dans le même temps, confrontés au coût élevé du loyer, certains d'entre eux préfèrent vivre en colocation (34,1%). Ces derniers sont principalement ceux qui ont loué une chambre-salon ou deux chambres-salon, où ils vivent à trois ou à cinq, afin d'honorer le loyer mensuel. Il s'agit-là de ce qu'on appelle dans le jargon étudiantin «*le système de cambodgien*» (Barry S., 2011). Pour De Linares C., (2001), la colocation est une stratégie inventive qui règle la question du coût du loyer pour nombre d'étudiants et peut aussi favoriser la socialisation, la création de liens sociaux par le logement. Mais, de l'avis des responsables du service Information et aide social de la Haute Ecole Libre Mosane (2013), cette formule n'est particulièrement réaliste qu'au sein des membres d'une même famille ou avec des connaissances sûres, alors que les

contraintes de la vie communautaire peuvent être, pour certains étudiants, considérées comme inconvenients.

Les conditions d'habitation sont très précaires pour 9,9% des enquêtés qui déclarent être dans des maisons où il n'y a ni eau, ni électricité, ni WC-douche. Par contre, pour la majorité des étudiants (67%), la présence d'électricité et des WC-douches ont été des éléments les plus prioritaires dans la recherche de leur chambre à louer. Seulement une petite proportion des enquêtés disposent, en plus des dispositifs précités, de l'eau de robinet (19,8%) ou de puits (27,5%). Le coût élevé du loyer, doublé du manque général de logement, a amené les étudiants à rechercher des locations abordables dans des zones de résidence précaires. Ce qui a poussé un nombre grandissant d'étudiants à vivre dans des conditions déplorables, informelles, inadaptées et souvent indignes, n'offrant aucune commodité d'une habitation décente et viable. Ces habitations cohabitent avec des bars et des églises ou mosquées qui sont sources de nuisances sonores.

L'article soulève ainsi la question des parcours résidentiels des étudiants de l'université de Kara et veut amener l'ensemble des acteurs à la réflexion sur les enjeux de l'accès au logement pour les étudiants. Des pistes de solution à explorer doivent s'orienter vers l'augmentation des résidences universitaires, et surtout la souplesse et l'ingéniosité dans les modes de gestion pour permettre aux étudiants de vivre le mieux possible la mobilité scolaire à laquelle ils sont contraints, en raison de la diversité de leur provenance. Les autorités universitaires doivent donc prendre des dispositions pour faire évoluer les politiques de résidences universitaires au bénéfice des étudiants, surtout les plus démunis et ceux venant des autres localités.

Conclusion

La présente étude, réalisée à partir d'une enquête menée auprès des étudiants de l'université de Kara, vise à poser la problématique du logement des étudiants dans la ville de Kara. L'analyse s'est efforcée à éclairer le processus et les difficultés d'accès au logement des étudiants et à décrire leurs conditions d'habitation. Il ressort de ce fait que les besoins en matière de logement des étudiants sont nombreux ; puisqu'aujourd'hui aucun étudiant n'est accueilli dans les résidences universitaires gérées par la société Modul System, en raison du coût

exorbitant du loyer. L'accès des étudiants au logement privé en ville est un parcours semé d'embûches constituées à la fois de facteurs financiers mais parfois simplement d'un marché inadapté ne possédant pas de dispositifs capables de répondre aux réels besoins. Ils sont dans leur grande majorité confrontés au prix élevé des loyers, au manque de logement et au problème de la garantie de caution. Ils se retrouvent locataires de chambre dans des quartiers très éloignés du campus, vivant dans des conditions d'habitation n'offrant aucune commodité.

Bibliographie

- Antoine Ph., 1996, « La crise et l'accès au logement dans les villes africaines », dans J. Coussy et J.Vallin (Edt), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Les éditions du CEPED, n°13, Paris, 273-290.
- APUR, 2008, *L'accès au logement des étudiants étrangers en mobilité dans la vallée scientifique de la Bièvre*, Paris, 44 p.
- Barry S., 2011, *Analyse sociopolitique de la crise de l'enseignement supérieur au Burkina Faso: cas de l'université de Ouagadougou*. Mémoire de DEA de Droit Public, Université de Ouagadougou, 81 p.
- De Linares C., 2001, « Les enjeux d'une politique de logement pour les jeunes ». *Agora débats/jeunesses*, n°25, *Vers un nouveau pacte intergénérationnel ?*, 147-164.
- DGSCN, 2012, *Recensement général de la population et de l'habitat (06 au 21 novembre 2010). Résultats définitifs*, Lomé, 44 p.
- Gozo K. A., 1989, *Analyses des données du Recensement général de la population et de l'habitat 9-22 novembre 1981. Document-analyse n°2 : Composition et distribution géographique de la population togolaise*, Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale, Lomé, 104 p.
- Haute Ecole Libre Mosane, 2013, *Le logement étudiant, service Information et aide sociale, Edition 2013*, 4 p.
- Kouadio B. G., Komenan B. R., Koffi S. K. et Zerbo A. C. A., 2011, *Fonctionnement de l'université de Bouaké dans un contexte de crise politique : analyse des difficultés et des stratégies de maintien*. Pprogramme ROCARE

- 2011 des subventions pour la recherche en éducation,
Abidjan, 50 p.
- Renaudin E., 2015, *L'accès au logement, déterminant pour
l'autonomie des jeunes*, Rapport 2015, Observatoire de
la jeunesse solidaire, Paris, 20 p.
- Sainte-Marie J. et Cann Y.-M., 2012, *Les jeunes et l'accès au
logement*, Institut CSA, Paris, 27 p.
- Tchalla K., 2015, « Dynamique démographique et peuplement
de la région de la Kara au Togo. Une analyse à base des
données des recensements généraux de la population de 1970 à
2010 ». *Revue CAMES, Nouvelle Série, Sciences
Humaines*, n°00- 1^{er} Semestre 2015, Ouagadougou,
159-177.

**MERGENCE DES GARES ROUTIERES A MOUNDOU :
(TCHAD) UNE REPOSE AUX PROBLEMES DE GESTION
DE L'ESPACE ET DE PRESTATIONS DU SERVICE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

TATOLOUM Amane*
PALOU Ludovic Baïsserné*
NDADOUM Nadmian*

Résumé

Le transport routier interurbain de voyageurs et les gares qu'il dessert jouent un rôle économique très important à Moundou. Les commerçants des zones rurales utilisent ce moyen de transport lorsqu'ils vont à Moundou s'approvisionner en produits manufacturés. De même, les commerçants et artisans de Moundou vont effectuer des achats de matières premières dans les zones rurales proches. Il n'existe cependant aucun aménagement permettant d'agrémenter le séjour des voyageurs durant les escales. Les magasins de dépôt pour les bagages et les marchandises des passagers en transit n'existent pas. A cela s'ajoute la vétusté des toilettes avec des mauvaises conditions d'hygiène, le manque d'un service de restauration de qualité, la défaillance du service d'accueil et d'orientation des voyageurs. Face à l'impuissance des pouvoirs publics à offrir aux voyageurs des aménagements appropriés et sécurisants, apparaissent les gares routières comme un reflet du mode de gestion des opérateurs. Une enquête menée auprès de 20 voyageurs dans les 4 agences ainsi qu'auprès de 5 chauffeurs et 4 chefs d'agence et certaines personnes ressources a permis d'établir le profil des opérateurs et de se rendre à l'évidence du fonctionnement des gares routières. Il résulte de ces enquêtes que l'activité de 4 gares routières permet d'employer plus 150 personnes.

Mots clé : transport interurbain, gares routières, Moundou, Tchad.

Abstract

Long distance road transport of passengers and stations that desserve play an important economic role in Moundou. Traders rural use this means of transport when they go to Moundou sourcing manufactured goods. In the same way, merchants and craftsperson in Moundou will make purchases of

* Université de N'Djamena ; Email: tatoloum1@yahoo.fr/aman1974@gmail.com

* École normale supérieure de N'Djamena ; Email : paludovbapa@gmail.com

* Université Humboldt de Berlin, Allemagne ; [n HYPERLINK](#)
["mailto:nadmian_ndadoum@yahoo.fr"](mailto:mailto:nadmian_ndadoum@yahoo.fr) [admian_ndadoum@yahoo.fr](#)

raw materials in nearby rural areas. These movements in fact, however, are not without consequences for users: no facilities for filing of travelers and goods, usage status toilets are scarce, lack of quality catering service, service failure of reception and orientation of travelers. Faced with the inability of governments to offer travelers appropriate and safe accommodation, bus stations appear as a reflection of operator management mode. A survey of travelers 4 20 agencies, five drivers, four heads of agencies, and resource persons has established the profile of operators and surrender to the evidence of the operation of bus stations. The survey results give 4 bus stations 150 more jobs that depend on it.

Keywords: inter-city transportation, bus stations, Moundou, Chad.

Introduction

Les gares routières des villes d'Afrique ont fait l'objet de plusieurs recherches publiées, (Steck, 2004), (Sahabana, 2002), (Souré, 2010 : 19), etc. Elles ont été définies comme espace d'échange entre divers réseaux de transport collectifs (Farray, 2009 :11), des infrastructures accueillant de lignes de transports collectifs routiers dont certains peuvent être en terminus (Morion, 2010 : 25), un espace réservé à des bus qui déposent et prennent des voyageurs à un endroit donné (Keller, 2009 : 35). Elles sont desservies par plusieurs lignes, ce qui permet des correspondances entre elles et sont généralement situées à proximité d'autres moyens de transport, en particulier des modes lourds (Sproni, 2000 : 56). En plus de leurs rôles qui consistent à accueillir temporairement les voyageurs en transit et à sécuriser leurs biens, les gares routières sont aussi des centres d'animation, d'échanges, de services et de diverses transactions (PDM, 2007 : 122).

Cependant, les mobilités urbaines dans les pays du sud présentent des caractères difficiles à appréhender avec les référentiels d'analyse des pays du nord. Au-delà du caractère complexe propre à tout système de mobilité d'individus, les grandes métropoles du sud présentent des logiques de fonctionnement qui leurs sont propres (Didier. et Prudhomme, 2009 : 42). En dépit de nombreux efforts consentis dans le secteur des infrastructures, l'Afrique subsaharienne reste encore une partie du continent africain où les questions de transport se posent avec acuité en raison de l'insuffisance ou de la vétusté des réseaux de transports, le vieillissement du parc automobile (Fofana, 2004 :3). La présente question n'échappe pas le Tchad et est particulière dans sa ville économique Moundou.

Les gares routières pour les voyageurs des transports interurbains à Moundou occupent une fonction centrale du système de transport et constituent des pôles importants de structuration de l'espace urbain. Elles sont un lieu de convivialité et de sociabilité tant par les passagers en transit ou en partance que par les résidents de la ville (Steck, 2004). Outre la fonction de têtes de lignes qu'elles occupent, elles offrent des activités d'animation et de services telles que le transfert d'argent, la réparation, le lavage, le commerce des produits vivriers, des services ambulants et d'étals (coiffeurs, cabine téléphonique, cireurs, restauration). Ce caractère multifonctionnel des gares routières tente de prendre le dessus sur la fonction principale qu'est le transport. Bien qu'utiles, ces commerces encombrant les lieux par des occupations souvent anarchiques rendant les sites exigus, insalubres et peu sécurisés. Viennent ensuite le manque d'équipement et d'entretien des véhicules, rendant les services d'accueil et de confort de voyageur déplorables.

Cependant, bien qu'étant des infrastructures véritables génératrices des revenus, ces lieux d'échange échappent l'attention des collectivités locales, qui pourtant au Tchad, la construction et l'entretien des gares routières relève du domaine de leur compétence (Loi n° 002/ PR/ 2000).

Face à ces insuffisances et le laisser-faire des pouvoirs publics, les gares routières dans la ville économique (Moundou) se sont développées par l'intermédiaire des opérateurs économiques, avec de multiples travers qui en découlent. Dans cette perspective, le présent article se propose d'explorer les questions liées aux motifs de l'émergence des gares routières à Moundou et leur contribution à l'amélioration de la qualité du transport interurbain. Objectivement, le travail s'articule à montrer l'évolution de la qualité des transports intra urbains à partir des gares routières privées à Moundou. Spécifiquement, il s'agit de comprendre les différentes motivations ayant conduit à l'aménagement des gares routières à Moundou et de connaître le profil des différents acteurs dans le secteur.

1. Méthodologie

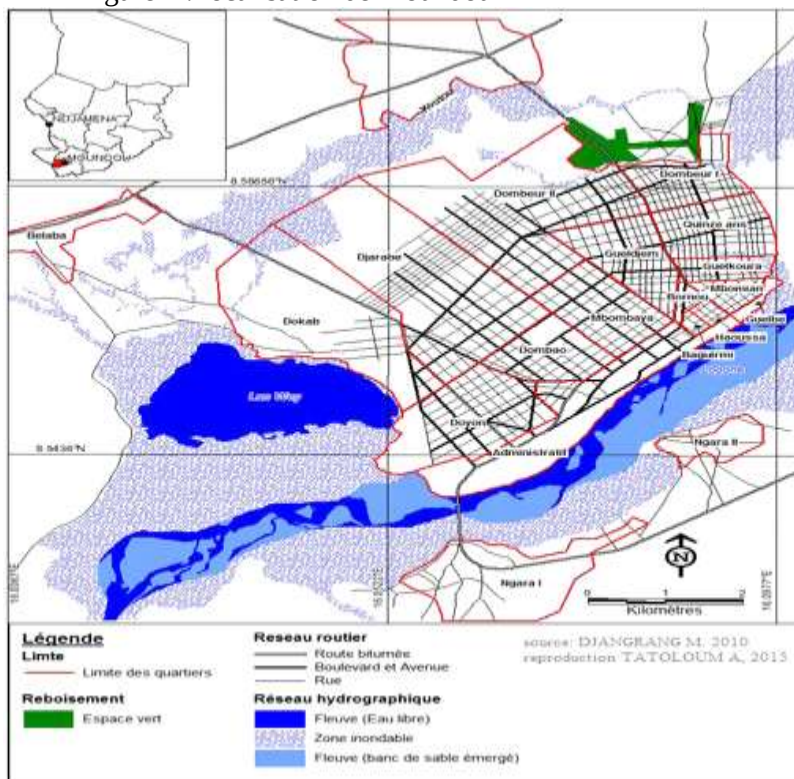
Pour recueillir les informations sur le fonctionnement du transport interurbain, nous avons observé à partir des voyages effectués entre de Moundou et la capitale (N'Djamena), huit fois entre décembre 2012 et janvier 2015 ; ce qui nous a servi la pré-enquête. La collecte des données secondaires a

essentiellement concerné les lectures des ouvrages sur le thème. Un guide d'entretien a été administré aux différents acteurs opérants dans le secteur (5 agences sur 8), ainsi qu'à certains usagers. Il s'agit de l'opérateur Sud voyage express, de l'agence Aboussalam, d'Attat voyage, de National touristique voyage, de l'Agence tchadienne de voyage, d'Oki voyage en dehors des agences Abou Hamama, Lonodji et de Safa voyage. En plus de cela, 4 usagers dans chacun des 5 agences de voyages ont été interviewés afin de recueillir leur opinion par rapport à la qualité du service. La capacité d'accueil de chaque bus est au moins de 29 passagers. Le choix de quatre usagers dans chaque agence permet d'être réaliste, car chaque usager de retour du voyage est pressé de s'en aller.

2. Moundou, une ville de croisière

Moundou est située entre la latitude 8.550°N et à la Longitude 16.090°E. Elle se trouve à 480 kilomètres au sud-ouest de la capitale N'Djamena et compte environ 137 251 habitants (RGHP2, 2009 :18). Elle est une ville étape (Steck, 2013), car elle se constitue en axe de convergence des réseaux de transport. Cette situation géographique constitue un atout qui contribue à faciliter les échanges avec la sous-région de l'Afrique centrale. Pour arriver à l'extrême sud du Tchad, les réseaux de transport de marchandises venant du Nord, de l'Est et de l'Ouest du Tchad, passent par la même ville. Elle offre un centre de distribution des produits manufacturés tels que le sucre, le savon, électroménager venant de Dubaï, de l'Inde et de la Chine en passant par le Soudan ou le Nigeria. Inversement, le flux retour de ces marchandises pour le grand Nord est constitué essentiellement des produits agricoles (arachides, sésame, en partance pour le Nigeria via le Cameroun et Maïs, sésame, mil pour le Soudan). Elle demeure la première ville du pays que l'on trouve en venant du Cameroun par l'axe Toubouro et est plus proche de la République Centrafricaine en passant par Goré

Figure 1 : localisation de Moundou



Source: Djangrang M. 2010, réalisée par Tatoloum A. 2015

De par sa proximité avec le Cameroun et la Centrafrique, Moundou est une ville à vocation économique et un centre d'échange (Atlas du Tchad, 2012: 10). Cependant, Le transport interurbain ne s'y fait pas avec aisance. Les moyens de transport utilisés pour le transport des voyageurs sont les cars, les minibus et les véhicules pick-up.

3. De la genèse vers l'émergence des gares routières à Moundou

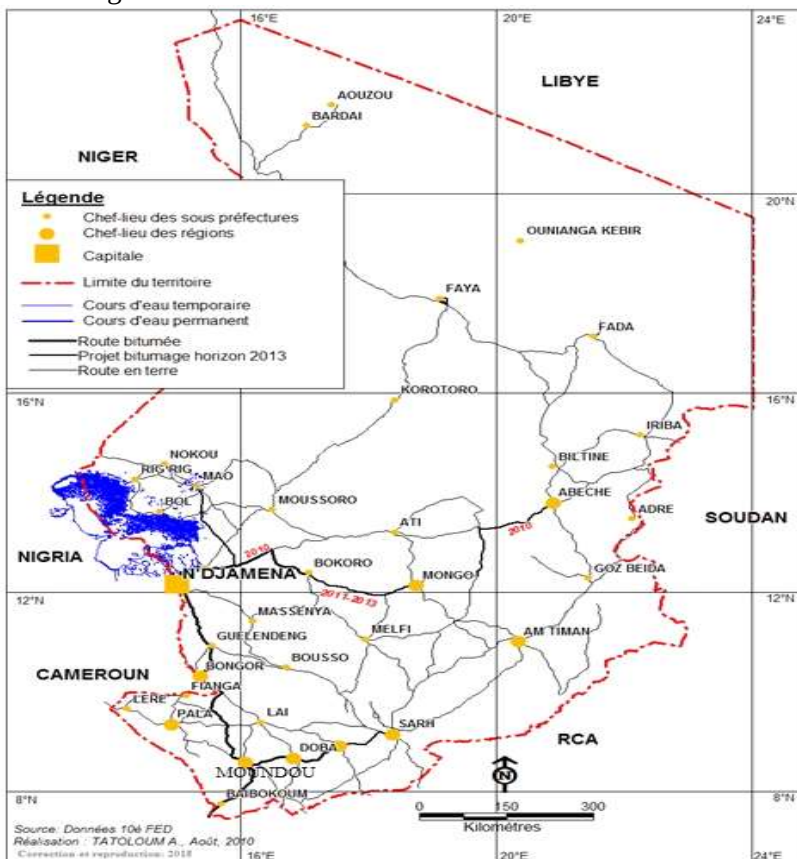
Les gares routières à Moundou sont une réponse des opérateurs privés à l'amélioration du transport interurbain. Tout partirait de l'aménagement de l'axe Moundou-N'Djamena long de 480 km, qui a renforcé la position de Moundou comme capitale économique du pays au cours des 10 dernières années. Jusqu'à une période récente (2000), le transport entre Moundou et N'Djamena était un calvaire inégalé et pourrait se faire entre 4 à 5 jours, imposant une vitesse de 70 km par jour. Couplés

aux interminables contrôles douaniers et policiers, cette vitesse pourrait encore connaître le pire pendant les saisons pluvieuses (une semaine).

L'aménagement de la route nationale reliant N'Djamena à Moundou en 2001 a attiré de nombreux opérateurs économiques, notamment la société pétrolière ESSO qui l'utilisait fréquemment pour le transport des employés, du matériel sur le site de production de Doba. Si le transport interurbain draine des opérateurs économiques à Moundou, il n'est cependant pas sans conséquence dans le tissu urbain. Pour répondre aux besoins des usagers de cette route, des aménagements sommaires et précaires ont été faits à certains endroits le long de la route afin de servir de lieu de prélèvement des taxes sur les usagers. Autour de ces abris, se sont développées des activités commerciales et de prestation de service, auxquels s'ajoutent les mauvais stationnements de véhicules qui encombrant la voie.

Dans ce contexte, est née la toute première gare routière « Oki ». Elle utilisait au départ des *pick-up* du genre *Hard up* pour le transport des personnes avec une capacité d'accueil ne dépassant pas 14 personnes. Ce mode prit fin en 2004 pour céder place au « transport de luxe » par les bus. D'autres opérateurs s'y sont intéressés et survint la concurrence. Pour faire face à cette concurrence et relever les défis d'offre de qualité qu'impose le transport interurbain, la société pionnière à Moundou (Oki) va commander des bus de plus de 50 places assises. D'autres opérateurs verront le jour. Ils essayeront non seulement d'augmenter la capacité du transport, mais aussi d'améliorer la qualité du service par la gestion des gares routières. Ce qui augmentera davantage le trafic sur l'axe N'Djamena-Moundou sur les réseaux de transport du Tchad comme le présente la figure n°2. Aujourd'hui, le trajet interurbain (Moundou-N'Djamena) est assuré par de grands bus confortables aux méthodes modernes d'exploitation.

Figure 2 : Le réseau routier national tchadien



Source : FED, réalisation Tatoloum A. 2010

Comparativement, en Côte d'Ivoire, ce ne sont pas forcément les mêmes raisons qui ont conduit au développement de la gare routière de Yamoussoukro. Si, dans un premier temps, la qualité du réseau routier reliant Yamoussoukro à Abidjan, puis rayonnant à partir de Yamoussoukro vers les régions ouest du pays, a valu à la capitale politique d'être considérée comme une étape et un carrefour important, le développement du transport par cars au cours des années 1980, qui a considérablement transformé, simplifié et démocratisé la mobilité des Ivoiriens, a incontestablement renforcé cette situation au point d'apparaître aujourd'hui comme l'un des moteurs du dynamisme du carrefour yamsois autant qu'il a permis le développement de sa gare routière (Steck, 2004 : 98).

4. Les gares routières dans la ville de Moundou

La localisation et l'aménagement des gares routières ne correspondent pas souvent aux critères de l'art urbanistiques. Pour des raisons financières et techniques, les autorités locales n'ont pas pu offrir des aménagements pour les gares routières. Selon les administrateurs de la commune de la dite ville, les opérations d'aménagement de telles infrastructures sont coûteuses et ne peuvent être supportées par le financement de la commune. Des demandes de financement des constructions de la gare routière se trouveraient dans les par affaire du Ministères des infrastructures et des transports depuis belle lurette. Ces raisons ont conduit les opérateurs privés a aménagé des abris tout le long de la grande artère de l'avenue Ngarta Tomalbaye avec une forte concentration aux abords du siège de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), afin d'offrir un minimum de service à la clientèle dont la demande se fait de plus en plus pressante.

Associées aux activités connexes (commerces, portage, taxis motos), les gares routières de la ville de Moundou tentent de prendre une emprise sur la voirie, créant un encombrement pour les entrées des véhicules dans les gares. Obstrué à outrance, les opérations d'embarquement et débarquement de passagers de différentes gares se font généralement aux abords des voies. Ce qui rend ces lieux constamment encombrés perturbant l'ensemble du trafic.

Photo 1 et 2 : les porte-tout aux aguets des passagers aux alentours de la gare routière « sud voyage »



Source : Cliché Amane 2009 Moundou

Ajouté aux problèmes des infrastructures inadéquates, les gares routières n'ont pas une adresse fixe. Elles se réfèrent généralement aux lieux bien connus comme les édifices publics. Ce qui représente la situation plus difficile pour les visiteurs. Le tableau ci-dessous présente la localisation de quelques gares routières à Moundou, difficilement saisissable pour les étrangers de la ville comme le montre le tableau n°1.

Tableau 1 : La localisation des gares routières à Moundou

Agence	Position
Abou Salam siège	Derrière commissariat central
Sud voyage	Face rue attenante à l'immeuble BEAC
Agence tchadienne de voyage	Face au commissariat
National touristique	Attenante à Logone motors

Source : enquête de terrain 2009

5. les opérateurs privés, pionniers des promoteurs des gares routières à Moundou

Les interviews sur le terrain ont permis d'établir quelques profils des acteurs. Il s'agit surtout des opérateurs économiques, avec des autorisations administratives de commerce général. Ils se retrouvent dans plusieurs activités économiques. Les sociétés de transport ainsi constituées ne sont ni enregistrées sur les registres de commerce en tant que telle et ni dans les minutes notariales de la place dont les capitaux sont constitués en actions. Cependant, il n'existe pas des sociétés de transport dont le capital est constitué de moins de 100 000 000 frs CFA. Ces derniers, après avoir créé les entreprises, vivent à N'Djamena. Ils confient la gestion de la gare à une personne de leur entourage. Les décisions sont prises en conseil de famille et sont répercutées dans la gestion de l'entreprise. Parmi les huit gares routières enregistrées à la délégation du registre de transport à Moundou, quatre ont fait l'objet de la présente étude :

- la gare routière tchadienne de voyage a été créée le 19 juin 2009 par M. Ali. Selon les témoignages du gestionnaire de cette gare, elle a été créée dans le but d'améliorer les conditions de voyage des usagers du transport interurbain ;
- la gare routière « National touristique » créée le 1^{er} mars 2009. L'opérateur principal est Alhadji Amy Hassane Gounji. Cette gare a été créée comme dans le cas

précédent pour améliorer la qualité de l'offre du transport interurbain à Moundou ;

la gare routière « Sud express voyage » est fondée par un groupe de dignitaire proche du pouvoir en novembre 2006. Selon les témoignages du chef d'agence et de son assistant, la gare routière est créée afin de répondre à la demande des voyageurs et des touristes qui se fait de plus en plus pressante ;

- la gare routière « Abou Salam » est créée le 12 juillet 2008 par Abdel Bagui. C'est aussi les mêmes raisons comme celles des cas précédents qui ont conduit à la création de cette gare routière.

Face à la passivité du pouvoir public à réagir, les opérateurs s'organisent eux-mêmes pour la gestion de la gare (entretien, gestion logistique, administration, etc.). En dehors du propriétaire, opérateur principal, la gare routière est gérée par un chef de gare. Celui-ci coordonne les activités et est l'ordonnateur des dépenses traditionnelles quant aux taxes et les petites dépenses liées aux fonctionnements. Ce dernier est assisté d'un secrétaire ou responsable du guichet. Il est chargé de la collecte et de la gestion des redevances de la gare.

Les gares routières à Moundou, outre leur facette de transport, concentrent leurs activités sur d'autres prestations de services, notamment le transfert d'argent. Cette activité confère à la gare routière un rôle financier important dans la ville de Moundou, compte tenu du manque des établissements bancaires. Dans cette optique de prestation, presque les 2/3 des personnes qui envoient de l'argent dans les coins reculés de la ville de Moundou passent par le canal des gares routières pour envoyer et recevoir de l'argent.

En dehors du service des transferts d'argent, les gares routières servent des courroies de transmission des courriers et des paquets. Dans cette optique, les agences de voyages ont créé au sein de leur gare routière, le service des courriers. Cet office est généralement géré par un agent. Il est chargé de recevoir les courriers et colis des usagers et d'en distribuer. A part les services liés aux transports, les gares routières sont des petites entreprises promotrices d'emploi. Elles emploient les chauffeurs, les mécaniciens, les colporteurs et les gestionnaires comme le montre le tableau n°2.

Tableau 2 : Typologie des acteurs

Acteurs	Observation
Le(s) propriétaire(s) ou le(s) fondateur (s)	Résident à Ndjamena
Un chef d'agence	Résident dans la ville
Un secrétaire et responsable du guichet	Résident dans la ville
Un agent de transfert d'argent	Résident dans la ville
Un agent de courrier	Résident dans la ville
Des chauffeurs	Non résident
Des mécaniciens	Résident et parfois venant de N'Djamena

Source : enquête de terrain 2014

En plus de l'emploi direct lié à la gestion des gares routières, plus de 150 jeunes âgés pour la plupart de 18 à 35 ans travaillent dans les nouvelles gares routières, quand bien même le contrat de travail est de courte durée. Le tableau n°3 montre les postes d'emploi, le nombre des employés selon les gares routières.

Tableau 3 : Le nombre de personnes employées

Agence	Adminis- tration	Chauffeur s	Docker s	Mécanicien s	Gardien s
National touristique	6	12	5		3
Sud voyage express voyage	4	19	10	3	
Abou Salam	4	15	7	0	0
Agence tchadienne de voyage	5	18	4	0	0

Source : enquête de terrain 2009 complétée en 2013

Le nombre des employés sont variés selon la capacité financière de chaque agence de voyage. En plus de cela, les gares routières à travers les activités induites offrent des opportunités d'affaires à des centaines de jeunes à Moundou. Il s'agit des marchands ambulants, des activités liées à la moto

taxi, la vente des pièces détachées, les réparations, le lavage, etc.

5. Des parcs automobiles précaires, créés sur des capitaux lourds

Les parcs automobiles des gares sont précaires et ne sont pas à la taille des attentes du nombre des voyageurs. Dans cette perspective, les propriétaires fondent leur espoir sur les crédits bancaires pour augmenter leur parc d'automobile. Sur le plan financier, les gares routières fonctionnent sur la base des recettes journalières. Les 4 agences interrogées restent anonymes en ce qui concerne le fonds de fonctionnement. Cependant, selon les estimations faites à partir de la taille du parc, des prix d'acquisition des véhicules ainsi que des dépenses liées aux fonctionnements, en dégage une idée du capital moyen de chaque gare routière à Moundou détaillé sur le tableau n°4.

Tableau n°4 : Taille du parc automobile et prix d'achat d'un bus

Agence	Nb véhicule	Prix unitaire	Prix total
Agence tchadienne de voyage	6	30 millions	180 millions
Abou Salam	6	30 millions	180 millions
Sud express voyage	14	30 millions	420 millions
National touristique	4	30 millions	120 millions

Source : enquête de terrain 2009 complétée en 2013

En se référant au tableau n°4, il se constate que le nombre des véhicules des agences de voyage n'est pas aux attentes des voyageurs. Ces véhicules sont acquis sur les propres capitaux sans intervention des crédits bancaires. Les prix d'acquisition des bus ne sont pas à la bourse des opérateurs, s'ils ne se regroupent pas en associés avec des parts d'action. Les difficultés d'accès aux crédits ainsi les taxes élevées sur les importations des véhicules ne permettent pas à certains opérateurs d'augmenter la taille de leur parc.

6. Les gares : des territoires sujets à problème

Les gares routières de Moundou à l'instar de celles d'autres villes africaines sont de véritables lieux où se côtoient plusieurs acteurs aux intérêts divers et même divergents par moment. Si la gare routière apparaît comme un lieu de

rencontre et de convivialité urbaine, elle est aussi un espace complexe aux usages variés où se concentrent, où se rencontrent et où quelquefois se confrontent de nombreux acteurs aux statuts divers. On en distingue trois : les acteurs appartenant au secteur des transports, évidemment ; les acteurs appartenant aux activités informelles commerciales, dont l'ensemble de cet article évoque l'importance ; les acteurs institutionnels, très présents dans les discours et les débats à propos de la gare routière, mais en fait assez peu présents sur ses trottoirs (Steck, 2004 :106). Le conflit récurrent qui oppose les différents acteurs est lié à la gestion de l'espace. Le laisser faire de la commune est un terrain fertile aux commerçants qui installent leurs étals le plus souvent à des endroits inappropriés : voie de communication en général ou lieu servant de parking etc. ces pratiques ne contribuent pas toujours à améliorer les relations entre transporteurs et commerçants. Entre les représentants des institutions officielles (syndicats des commerçants, agents de l'ordre de la commune, agents des eaux et forêts, policiers etc.) et certains acteurs, il y a le problème de prélèvement de taxe d'occupation du sol, de l'environnement, d'amende forfaitaire aux propriétaires d'engins mal garés etc.

7. La pratique des prix

Le prix du transport est fonction de plusieurs paramètres à savoir la distance, le prix du carburant, la qualité de prestation de service (Adelehouné et al., 2002 : 15). La concurrence sur les prix n'existe presque pas, car c'est le ministère de transport qui fixe les prix à l'unité de distance et en fonction de la qualité des routes (bitumées, en terre battues). Néanmoins, l'écart entre les prix pratiqués dans les gares routières est souvent négligeable (autour de 500 FCFA). Les récurrentes pénuries de carburant amènent quelque fois les opérateurs de bus à augmenter légèrement le prix du transport. Le tableau ci-dessous récapitule les différents prix du transport pratiqués par les opérateurs.

Tableau n°5 : Tarification ou Prix pratiqué par agence

Agence	Axe N'Djamena-Moundou
National touristique :	8000-8500
Sud express voyage :	9000
Abou Salam :	9000
Agence tchadienne de voyage :	9000

Source : enquête de terrain 2009 complétée en 2013

Le tableau n°4 montre que les tarifications des prix des transports sont presque stables sur toutes les agences de voyage et n'atteint guère 10 000 FCFA. En plus du prix du carburant qui joue sur le niveau du tarif de transport, il varie également pendant les périodes spéciales comme les fêtes de fin de l'année, les fêtes de ramadan etc. Pendant ces moments, certaines gares routières offrent des prix à des tarifs promotionnels afin d'augmenter le volume de la flotte.

8. Une organisation peu efface au sein des gares routières

Les gares routières quand bien même qu'elles apparaissent comme une réponse à l'offre de transport interurbain ont des problèmes d'organisation interne. Les encombrements des alentours des gares routières par certaines activités commerciales ne permettent pas aux passagers en transit de bien percevoir le rôle et fonction des agents en service. Le service d'orientation et d'information est défaillant. Sur les quatre gares visitées, l'on remarque aucun panneaux de signalisation et d'orientation ; ce qui rend perplexe les passagers. Rien n'indique les départs des bus ou sur les éventuels retard ou reports de voyage. Les passagers rencontrés font savoir que les voyages sont de fois reportés et les clients ne peuvent être tenu informés d'avance. Ces désagréments sont le fruit du vieillissement des parcs automobiles et de leur qualité obsolète. Ce qui s'observe sur le tableau n°6.

Tableau 6 : L'état des véhicules

États des véhicules	%
Vétusté des engins	45%
Manque de confort (siège déchiré, vitre des fenêtres cassées)	40%
Pneu rafistolé ou gente tordue	5%
Sécurité incendie non assurée	10%

Source : enquête de terrain 2009

La grande partie du parc automobile des gares routières fonctionne avec des véhicules de seconde main, importée de l'Europe. Ces véhicules dans la plus part des cas ne tardent à montrer leur limite d'utilisation et engendrent des coûts d'entretien aux agences. Les résultats des enquêtes sur les états des véhicules du tableau n°6 montrent que 45% des véhicules sont obsolètes et 40% ne présentent aucun confort. En dehors des états des véhicules utilisés dans les gares routières, les

arrêts intempestifs constituent une autre facette de désagréments des voyages. Ces arrêts réguliers s'opèrent en prenant ou en descendant les passagers qui ne se font pas enregistrés au niveau des gares. Ajoutés à cela, les contrôles répétés des forces de l'ordre depuis le phénomène du terrorisme jouent sur le temps de transport et cela ne donne pas du confort aux passagers.

Conclusion

Les gares routières des voyageurs des transports interurbains occupent une fonction centrale du système de transport urbain et constituent des pôles de structuration de l'espace urbain. Véritables pôles économiques et générateurs des revenus à partir du trafic, ces infrastructures marchandes méritent une attention particulière de la part des collectivités locales. Une gestion efficace des gares routières par la municipalité permet d'assurer l'efficacité du système de transport interurbain, de réduire les nuisances et l'insécurité des usagers liées aux chargements – déchargements hors gares sur la circulation ou points aménager a cet effet, d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande en stationnement des véhicules de transports publics, de mobiliser des ressources supplémentaires issues de la gestion des gares routières pour financer d'autres actions d'amélioration des conditions de circulation des transports interurbains.

Ce travail est une contribution qui permet de comprendre le fonctionnement des gares routières à Moundou comme une réponse au manque d'implication des pouvoirs publics pour des aménagements dans le secteur du transport interurbain. Il permet à travers les interviews sur le terrain de connaître le profil des acteurs, leur rôle, leur fonction. En outre, ce travail a permis aussi de comprendre la complexité des prestations de service dans les gares et toutes les autres activités induites qui se développent dans les gares et autour des gares à Moundou.

Références Bibliographiques

- Adelehoume P., et Bi Nagone Z., 2002, *A comme Abidjan ou le système Gbakas*, Paris, Karthala-INRETS.
Atlas du Tchad, 2012, Paris, les éditions du Jaguar.
Didier M. et Prod'homme R., 2009, *Infrastructures de transport, mobilité et croissance*.
Ezzine A., 2000, *Gérer la mobilité et ses conséquences dans les villes africaines*, Cotonou, Bulletin thématique du

- Programme de Développement Municipal–Bureau régional de l'Afrique de l'ouest et du centre n°13, mars 2000.
- Farraye D., 2008, *Gares routières pour voyageurs, séminaire sur les transports interurbains*, Paris, 25p.
- Fofana C., 2004, *Le secteur du transport au Sénégal, volet environnement du NEPAD*, Sénégal, 6p.
- Grosdidier de J-M., 2007, *Facilitation des transports et des échanges en Afrique subsaharienne*, recueil des instruments juridiques internationaux.
- Groupeement EGIS -Louis Berger, 2011, *Élaboration du Plan de Circulation et Transports de la Ville de N'Djamena*, N'Djamena, rapport Diagnostic, juillet 2011.
- ISTED, 1999, *Éléments de stratégie du développement des transports urbains dans les pays en voie de développement, Bilan et propositions*, Bulletin de la coopération française pour le Développement urbain, l'habitat et l'aménagement spatial, Paris
- Keller F., 2009, *La gare contemporaine*, Karthala, Paris 269p.
- Morion S., 2010, *La gare routière dynamique au cœur des villes. Études prospectives*, RATP pour une application au secteur de Montparnasse, Business administration, 94p.
- PDM (Partenariat pour le Développement Municipal), 2007, *Guide des collectivités locales pour la gestion de la mobilité*, Cotonou.
- Sahbana M., 2002, *Gare routière ou l'entrée de la mobilité interurbaine en ville*, Paris, Karthala-INRETS.
- Sproni N., 2005, *Technologies dans les pôles d'échange multimodaux-État des lieux et perspective*, Mémoire de Master ENTPE, 85P.
- Steck J. F., 2004, « Requiem pour une gare routière : Succès et fragilité d'un territoire informel à Yamoussoukro », *Autre part*, 32, 95-114.
- Soure C., 2010, *Mise en place d'opérations de transport public efficientes*, Projet Trans-Afrique
- Trans-Africa, 2009, *Aperçu du transport public en Afrique subsaharienne*, Bruxelles, Trans Africa consortium.

**VENTE ILLICITE DE MEDICAMENTS A ADJAME ROXY :
UNE PHARMACIE PAR TERRE HALLUCINANTE AU
CŒUR D'ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)**

DAKOURI Guissa Desmos Francis*
ANDIH Kacou Firmin Randos*
OUATTARA Drissa*

Résumé

Bien qu'en Côte d'Ivoire, les circuits de distribution des produits pharmaceutiques ont connu une amélioration, on assiste à un développement spectaculaire de marchés illicites de médicaments, souvent malfaits ou contrefaits issus du marché mondial et vendus en dehors du réseau pharmaceutique officiel. Cette étude met en évidence les raisons de la persistance de ce phénomène et ses conséquences tant sur la santé des populations que sur l'économie du pays. Pour collecter les données, nous avons eu recours à la documentation portant sur le sujet et procédé à des investigations. Cent vingt-cinq personnes ont constitué l'échantillon. L'analyse des données fait apparaître une prépondérance de jeunes femmes mariées et illettrées, un marché aux sources d'approvisionnement multiples, une clientèle en majorité professionnelle de la santé, une activité économique très rentable, les causes de la persistance de ce marché et les conséquences néfastes à la fois sanitaires et économiques.

Mots clés : médicament ; illicite ; rue ; marché ; Adjamé

Abstract

Although Côte d'Ivoire, the pharmaceutical distribution networks have improved, there has been spectacular growth of illicit drug markets, often malfaits or counterfeit from the world market and sold outside the official pharmaceutical network. This study aims to highlight the reasons for the persistence of this phenomenon and its impact on both the health of populations on the economy. To collect data, we used the literature on the subject and conducted investigations in real environment through various means such as direct observations, interviews and a questionnaire survey. One hundred and twenty five people made up the sample. Data analysis after investigations revealed a preponderance of young married women and

* Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan; Email : ddakouriguissa@yahoo.fr

* Centre de Recherches Architecturales et Urbaines (CRAU), Université Félix Houphouët-Boigny ; Email : andihrandos@yahoo.fr

* Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan; Email : legsondriss@yahoo.fr

illiterate, a market with multiple sources of supply, customers most professional of health, a very profitable business, the causes of persistence of this market and the adverse consequences for both health and economic.

Keywords: medicine; illicit; Street; market; Adjamé

Introduction

Parmi les droits fondamentaux de l'homme, figure en bonne place le droit aux soins de santé. Mais l'accès à des médicaments de qualité, préalablement sélectionnés puis utilisés de manière rationnelle, conditionne le bon fonctionnement des systèmes de santé pour le bien-être individuel et la performance économique (Hamel, 2006). Le médicament n'est pas un bien de consommation courant comme la nourriture ou les vêtements. Selon l'OMS (1995), c'est toute substance ou produit utilisé ou destiné à être utilisé en vue de modifier un système physiologique ou un état pathologique dans l'intérêt du sujet auquel il est administré. Le médicament devient un poison quand les règles de stockage, d'administration et de conservation le concernant ne sont pas respectées. C'est pour cela que la qualité, l'innocuité et la sécurité des médicaments sont exigées par la réglementation pharmaceutique. La production, la distribution et la dispensation qui demandent une certaine précaution sont donc l'apanage des seuls professionnels en la matière. Pour ce faire, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté des lois et des règlements devant régir le secteur pharmaceutique. A cet effet, une série de textes de loi ont été élaborés et mis en vigueur : la loi n°60-27 du 2 septembre 1960, a permis la création d'un Ordre National des Pharmaciens (ONP) ; la loi n°62-249 du 31 juillet 1962 a institué un code de Déontologie pharmaceutique et l'élaboration d'un document de Politique pharmaceutique nationale, conformément à la résolution WHA28.66 de l'OMS ; l'arrêté n°297 MSP/CAB/DGS/DPM du 13 décembre 2006, fixant les attributions, les recommandations de la politique pharmaceutique nationale, l'organisation et le fonctionnement de la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) et ; l'arrêté n°16 du 10 février 2010, portant organisation du système de la pharmacovigilance, témoignent de la volonté de l'Etat ivoirien de professionnaliser le secteur pharmaceutique. La Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) pour le public et les laboratoires privés agréés par l'Etat tels Laborex-

ci, Copharmed pour l'approvisionnement des officines privées, sont chargés de l'importation de médicaments en Côte d'Ivoire.

Malgré, toutes ces mesures prises par l'Etat, on assiste à la prolifération des pharmacies par terre dans tout le pays. Cette activité a commencé en Côte d'Ivoire depuis les années 1980 à la faveur de la crise économique près des frontières, sous l'impulsion des trafiquants étrangers (Legris, 2005). C'est un marché qui prospère depuis l'adoption de l'initiative de Bamako qui a mis fin à la gratuité des soins dans les centres de santé publics. En plus, selon une étude de la Cellule d'Analyse des Politiques Economiques(CAPEC) du Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES) qui cite le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire qui était estimé à 48,94 % en 2010 est passé à 61% en 2011. Les populations déjà économiquement fragilisées développent donc des stratégies dont la plus utilisée pour se soigner est l'automédication. Cela a facilité la mise en place d'un réseau de commerce illicite de produits pharmaceutiques. Avec la vente illicite des médicaments dans la rue, on note un dysfonctionnement du circuit officiel exposant ainsi les consommateurs à des risques sanitaires. Les indications thérapeutiques des médicaments de rue sont le plus souvent erronées, multiples et insensées Dembelé (2005). Le nombre d'unités de médicaments conseillés dépend autant de la gloutonnerie marchande du vendeur que de la capacité financière réelle du client alors que la logique voudrait qu'on tienne compte d'abord des maux du client ou de l'ordonnance prescrite. Ce dernier aspect, faut-il le préciser, est en dernier ressort le plus déterminant. Les conseils thérapeutiques ou posologiques, même quand ils sont donnés par des vendeurs ayant une certaine instruction, il leur est souvent difficile de trouver des informations sur les produits qu'ils vendent en raison de l'absence de notice pour les génériques en vrac, mais aussi de l'existence de certaines notices en langue inconnue. Il est clair qu'avec des médicaments sans principe actif ou contenant un principe actif différent de celui attendu, des médicaments périmés ou détériorés par des conditions de conservation inadéquates, les conséquences sanitaires ne peuvent qu'être dramatiques.

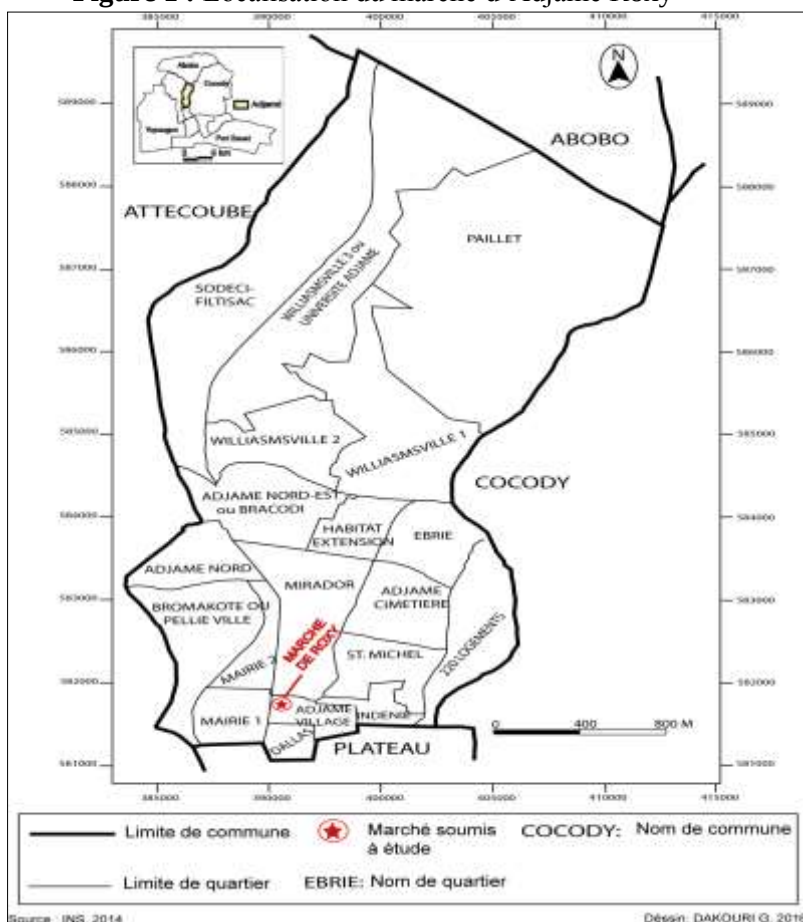
Or, la vente illicite de médicament gagne de plus en plus de l'ampleur dans la ville d'Abidjan et particulièrement dans la commune d'Adjamé. Adjamé Roxy, situé au cœur de la ville d'Abidjan est le haut lieu de ce commerce qui résiste à toutes

les mesures prises par les pouvoirs publics pour l'éradiquer. Quelles sont les raisons de la persistance de ce commerce illicite à Adjamé Roxy ? Cette étude a pour objectif de mettre en évidence les raisons de la persistance de ce commerce illicite à Adjamé Roxy puisque de nombreuses tentatives n'ont pas permis de raser cette gigantesque pharmacie « par terre ». Les enjeux socioéconomiques seraient à la base de cette persistance.

1. Matériels et méthode

Située entre la latitude 385000 et 415000 Nord, et la longitude 589000 et 591000 Ouest, la commune d'Adjamé est limitée par celle d'Abobo au Nord, à l'Est par celle de Cocody, à l'Ouest par la commune d'Attécoubé et au Sud par celle du Plateau (Figure 1).

Figure 1 : Localisation du marché d'Adjamé Roxy



Elle s'étend sur une superficie de 12100000 m². La commune compte douze marchés dont dix sont sous l'administration de la mairie. Les deux autres sont le fait des coopératives de vivriers dirigées des mains de maître par deux femmes *Gouro*¹ d'où leur nom « marché *Gouro* ». Il s'agit des dames Tah Lou Jeannette et de Gohi Lou Madeleine. Le marché des médicaments de rue, appelé marché d'Adjamé Roxy, est confondu à celui de Gohi Lou Madelaine.

Ces deux marchés qui partagent le même espace dans l'ancienne gare routière, se sont taillés la réputation en commerce des produits vivriers et occupent 12,9% de l'espace des gares, soit environ 4 ha Dakouri (2012). Nous avons retenu le marché de Roxy pour cette étude parce que selon le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) en 2013, il réunit près de 30% des vendeurs illicites de médicaments de Côte d'Ivoire et représente donc le plus grand marché illicite de médicaments du pays.

La collecte des données a consisté à la recherche documentaire et aux enquêtes de terrain. La recherche documentaire nous a permis d'avoir les coordonnées géographiques de la commune, sa superficie, le nombre de marchés dans la commune, le nombre total des vendeurs illicites dudit marché qui s'élève à 8000 d'après le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique en 2013. Elle nous a également permis d'avoir une connaissance de la déontologie et des recommandations issues de la politique nationale du secteur pharmaceutique en Côte d'Ivoire. Les enquêtes de terrain se sont matérialisées par une observation directe des médicaments exposés sur le marché, par des entretiens (individuels et collectifs) et par un questionnaire soumis aux acteurs de cette filière. Les questions ont porté sur les différents acteurs (vendeurs illégaux, clients, professionnels de la santé et les autorités sanitaires), les différentes sources d'approvisionnement, les raisons de la persistance de ce commerce et les conséquences économiques et sanitaires.

Le principe qui a prévalu pour la constitution de l'échantillon, est celui de la saturation de l'information (Pirès, 1997). Autrement dit, il n'a pas été défini dès le départ une taille précise pour l'échantillon. Les entretiens avec les acteurs de la filière se sont poursuivis jusqu'à ce que le seuil de saturation de l'information qui est le seuil à partir duquel les

¹Groupe ethnique de l'ouest de la Côte d'Ivoire

réponses fournies ne varient plus, soit atteint. Les vendeurs interrogés (soit 63 vendeurs) ont été choisis uniquement parmi les commerçants sédentaires et 62 personnes pour les clients. Au total, 125 personnes ont constitué l'échantillon choisi à partir de critères jugés pertinents. Il s'agit des critères comme le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'ethnie, la nationalité, être vendeurs illicite de produits pharmaceutiques, avoir été client au moins deux fois, exercer au moins deux ans. L'enquête s'est déroulée sur quatre mois (juillet, août, septembre et octobre 2015). Elle a été très difficile à cause du caractère illicite de ce commerce. Nous nous sommes présenté d'abord comme un client, ensuite nous avons poursuivi cette enquête grâce à la responsable des vendeurs de ce marché que nous avons contacté après plusieurs tractations. Au terme des enquêtes, toutes les données ont été traitées à l'aide de l'outil informatique à travers les logiciels Excel, Word et ArcView GIS 3.2. Les logiciels Word et Excel ont permis la saisie du texte et la réalisation des graphiques tandis que le logiciel ArcView GIS 3.2 a servi à la confection des cartes. Cette démarche méthodologique et ces outils ont permis d'obtenir les résultats suivants.

2. Résultats et discussions

2.1. La vente illicite de médicaments à Adjamé Roxy : un commerce dominé par des jeunes femmes non ivoiriennes, mariées et illettrées

Les individus s'adonnant au commerce illicite de médicaments à Adjamé Roxy ont un profil qui présente plusieurs caractéristiques. Ces différentes caractéristiques sont présentées de façon détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Caractéristiques sociodémographiques des vendeurs

Caracteristiques sociodémographiques	Effectif	Pourcentage
Sexe		
Homme	5	4
Femme	120	96
Origine		
Nationaux	38	30
Non nationaux	87	70
Age		
19 à 39	77	62
40 à 60	45	36

61 à 70	3	2
Statut matrimonial		
Marié	87	70
Célibataire	38	30
Niveau d'étude		
Analphabète	100	80
Primaire	12	10
Secondaire	10	8
Supérieur	3	2

Source : Notre enquête de terrain, 2015

Les pratiquants de ce commerce illicite sont dominés à 96% par des femmes, originaires pour la plupart (70%) des pays de la sous-région ouest-africaine comme la Guinée, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Cela s'explique d'abord par une bravade persistante à la réglementation juridique mais aussi par le fait que ces femmes viennent des régions où le commerce est de tradition. En plus, pour la plupart mariées (70%), il leur faut urgemment une activité qui rapporte du numéraire afin de contribuer aux charges du foyer. Ce résultat est contrarié par les travaux de Abdallah (2000) qui soutient que dans la commune de Niamey III, toutes les personnes qui animent le secteur informel de la vente des médicaments sont de sexe masculin. Il indique que cela s'explique par le fait que l'activité du vendeur ambulant demande beaucoup de disponibilité. Ce qui n'est pas à la portée de la jeune fille encore moins de la femme mariée. En effet, pour la première comme pour la seconde, il existe des pesanteurs sociologiques qui les cantonnent à des tâches purement féminines comme la cuisson d'aliments, la vente des condiments ou tout autre travail qui exige moins de mobilité.

Par ailleurs, ce commerce mafieux des médicaments emploie en majorité des jeunes illettrés comme vendeurs, au mieux quelques lettrés profanes du domaine pharmaceutique et médical. Cette étude indique clairement 62% de jeunes âgés de 19 à 39 ans majoritairement analphabètes (80%). Ces jeunes se livrent à cette activité non seulement par manque de métier, mais parce qu'elle génère assez de revenu et la formation pour l'exercer peut se faire sur le tas.

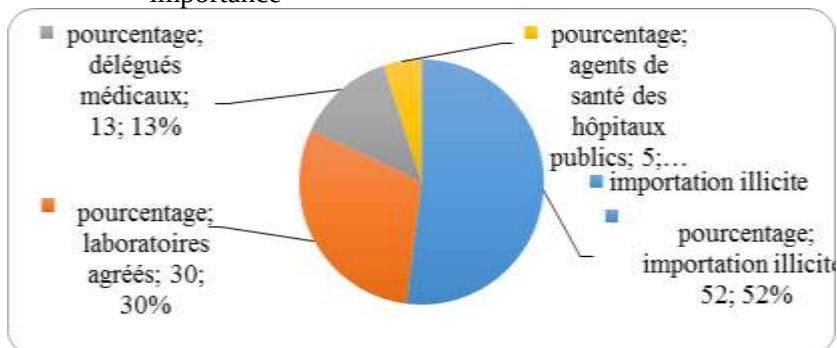
2.2. Les sources d'approvisionnement du commerce illicite de médicaments à Adjamé Roxy

La vente illicite de médicaments à Adjamé Roxy est organisée en réseau comme le confie une femme enquêtée.

Nous sommes organisées ici. Nous avons une présidente qui se charge d'approvisionner les femmes lorsque les médicaments viennent en grandes quantités et de l'extérieur. En dehors de ça, chacune a son réseau. Souvent nous recevons des commandes de certains délégués médicaux, de certains garçons et filles de salle et même de certains médecins et pharmaciens qui traitent avec nous. Sinon, nous vendons des médicaments qui viennent du Nigéria et du Ghana, mais aussi de la Chine.

De façon explicite, l'enquête auprès des vendeurs révèle que 52% des médicaments vendus à Adjamé Roxy proviennent de l'importation illicite, 30% des laboratoires agréés, 13% des délégués médicaux et 5% des agents de santé des hôpitaux publics (Figure 2).

Figure 2 : Répartition des sources d'approvisionnement selon leur importance



Source : Notre enquête de terrain, 2015

Pris globalement, nos résultats confirment ceux de l'étude déjà menée par Legris (2005) et qui indiquent que l'approvisionnement de ces vendeurs illicites par le secteur pharmaceutique officiel serait la source d'environ 48% des médicaments disponibles sur le marché parallèle. En clair, la pharmacie par terre d'Adjamé Roxy s'approvisionne, d'une part, par le biais des importations frauduleuses et, d'autre part, en achetant directement sur le marché officiel national. Cette double source d'approvisionnement du marché pharmaceutique parallèle, à la fois interne et externe au pays, semble commune

à l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne et encore valide aujourd'hui Fassin (1986), cité par Hamel (2006). En effet, les laboratoires, les délégués médicaux et les agents de santé des structures sanitaires publiques qui constituent le réseau interne d'approvisionnement, profitent des failles du système de santé du pays pour s'adonner aux mauvaises pratiques dans l'exercice de leur profession. Il s'agit de détournement des bons et dons de médicaments octroyés aux organisations caritatives et aux formations sanitaires, des médicaments périmés ou à échéance de péremption proche issus des établissements sanitaires publics et privés y compris les pharmacies. On note également les échantillons de médicaments gratuits servant à la promotion des spécialités pharmaceutiques qui sont déversés sur ce marché. Certains grossistes du pays ont mis en place un réel système de distribution à destination de ces marchés, ce qui explique que l'on puisse y retrouver les mêmes produits que ceux vendus en pharmacie, mais à des prix inférieurs. Ce commerce est favorisé par le fait que les vendeurs illicites payent les marchandises au comptant, tandis que les pharmaciens sont approvisionnés à crédit. La livraison des médicaments se fait à la faveur de la nuit ou tôt le matin, de façon à passer inaperçue.

En ce qui concerne l'importation, la plupart de ces médicaments provient surtout des pays africains et asiatiques (Maritoux, 1999 ; Labrousse, 1999, cité par Hamel, 2006). Il s'agit là évidemment de médicaments malfaçonnés, périmés ou altérés destinés à la destruction. Ce sont également des médicaments de la contrefaçon qui est entretenue par de puissantes mafias basées principalement au Nigeria, au Ghana, en Gambie, en Chine, en Inde et en Thaïlande, et qui desservent l'Afrique toute entière en faux médicaments Hamel (2006).

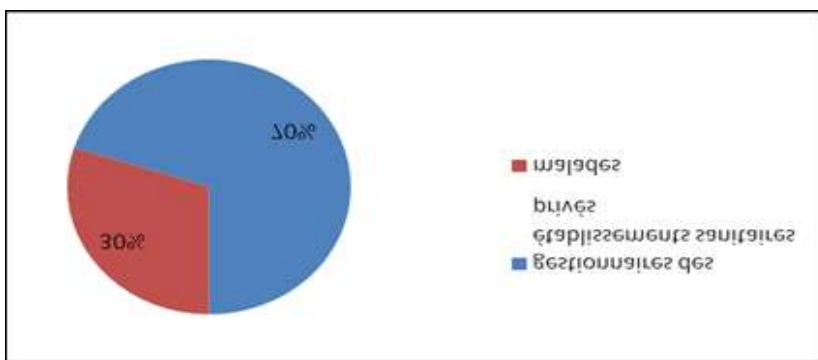
Les produits de ce commerce illicite sont présentés, soit sous forme de spécialité en conditionnement d'origine (blister, tube, boîtes), soit en vrac dans les récipients transparents ou dans des sachets plastiques. A en croire Dakouri (2012), ces médicaments vendus dans tous les coins de la commune d'Adjamé, notamment dans les rues, dans les marchés, dans les gares, parfois à domicile, sont composés de toutes les formes d'injections, de comprimés ou de gélules. On y trouve aussi bien des médicaments ayant obtenus le visa d'enregistrement (aspirine specia, aspirine upsa, bactekod, beflavine, chloroquine, bristopen 500, oxagram 500, palujette, péniceline, ranferon 12, gentalline, fansidar, cac 1000, etc), que des

produits non enregistrés (apc, alagbin, théao, daga, létamol, pectol, phensil, mixagripp, les différentes sortes de gélules aux multiples couleurs).

2.3. Les clients des médicaments de la rue en majorité les professionnels de la santé

La figure 3 montre que la clientèle de marché est dominée par les gestionnaires des établissements sanitaires privés qui représentent 70 % contre 30 % de malades.

Figure 3 : Distribution des clients du marché d'Adjamé Roxy



Source : Notre enquête de terrain, 2015

La pharmacie par terre d'Adjamé Roxy recrute ses clients dans les structures sanitaires privées (cliniques et pharmacies) et dans toutes les catégories sociales ; toutefois, la majorité de la clientèle malades demeure les personnes aux revenus modestes et donc incapables de supporter les prix exorbitants pratiqués dans les pharmacies officielles. Ces dernières n'hésitent pas à se rendre à Adjamé Roxy pour se procurer à moindre coût les mêmes médicaments. Ainsi, 98% des clients interrogés, estiment que ce marché est un salut pour tous les malades parce que selon eux, il leur permet l'accès aux médicaments de qualité. La particularité du marché d'Adjamé Roxy est qu'il offre aux clients un accès aux médicaments quel que soit leur pouvoir d'achat, étant donné que ceux-ci sont vendus au détail.

Trois facteurs sont à la base de l'approvisionnement des gestionnaires des établissements sanitaires privés au marché

d'Adjamé Roxy. Il s'agit d'abord des prix très bas des médicaments, ensuite de la disponibilité de ceux-ci et enfin lorsque leurs commandes n'ont pas été satisfaites par les grossistes officiels.

2.4. Une gamme de médicaments de plus en plus hétérogène.

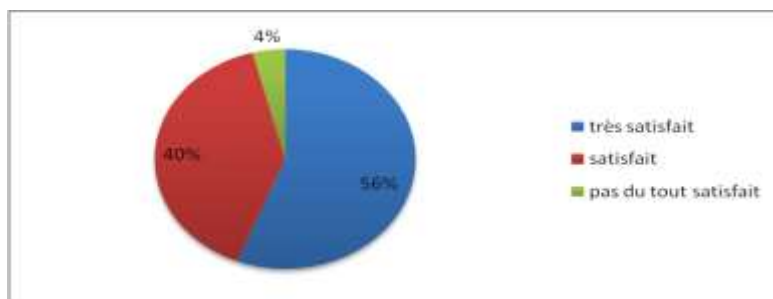
A l'origine limité à quelques analgésiques, des produits pour le rhume ou de la Nivaquine, l'éventail des médicaments proposés sur le marché d'Adjamé Roxy s'est élargi et leur nombre ne cessent d'augmenter. Cette étude a répertorié une multitude de médicaments dont les nombreux sur ce marché sont des analgésiques, anti-inflammatoires, antibiotiques, antiparasitaires, complexes vitaminiques et fortifiants, anti antihistaminiques et stimulants de l'appétit, psychotropes (anxiolytique et hypnotique), psychostimulants, corticoïdes pour os et dermocorticoïdes, anti-asthmatiques. A cette liste, il faut ajouter des antidépresseurs, des neuroleptiques, des anti-épileptiques et des contraceptifs. Certains médicaments cachés sont sans doute ceux qui présentent le plus de risques, tels que psychotropes, cardiovasculaires, anticoagulants ou antidiabétiques, qui ont été vus sur les tables du marché. En somme, des médicaments utilisés par voie orale, comme suppositoire ou massage et sous forme injectable sont les plus fréquents. Ces résultats sont corroborés par l'étude transversale à visée descriptive et analytique sur la consommation des médicaments de la rue en milieu urbain réalisée à Adjamé/Abidjan par Kachi et *al.* (2011), montre que les types de médicaments les plus prisés par les acheteurs en Côte d'Ivoire sont les antalgiques (75 %), les antipaludéens (72 %) et les antibiotiques (48 %). La prédominance de ces classes thérapeutiques pourrait s'expliquer par la prévalence importante des infections bactériennes et du paludisme Pichard (2002) dont l'un des symptômes infectieux est la douleur. Toutefois, cette pratique pourrait favoriser, d'une part, les résistances à ces médicaments à long terme et, d'autre part, être à l'origine de conséquences néfastes Barbereau (2006).

2.5. La perception des vendeurs du marché d'Adjamé Roxy de leur revenu

L'analyse de la perception des vendeurs du marché d'Adjamé Roxy met en évidence une majorité de vendeurs, (soit 56% des vendeurs) très satisfaite de son revenu journalier et 40% seulement satisfait (Figure 4). Les 4% de vendeurs qui

ne sont pas du tout satisfaits, justifient leur position par le fait de nombreux pots de vin qu'ils versent à tous les niveaux du système afin d'exercer librement.

Figure 4 : Perception des vendeurs d'Adjamé Roxy de leur revenu



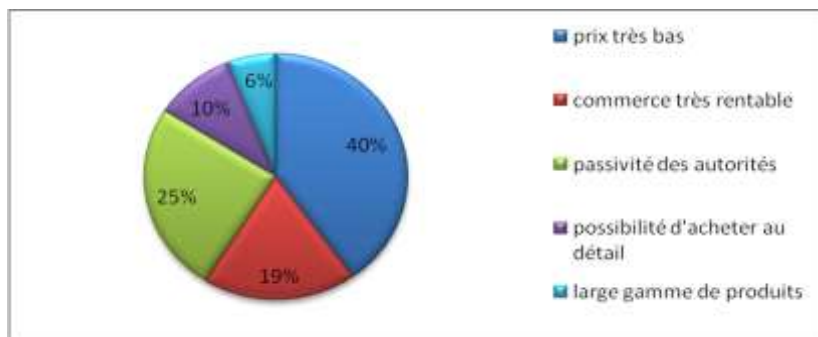
Source : Notre enquête de terrain, 2015

Par ailleurs, sur les 63 vendeurs enquêtés, 35% ont choisi la vente des médicaments comme activité principale et 65% ont intégré cette activité du fait du chômage. En Côte d'Ivoire, le taux de chômage est passé de 6,4% en 2002 à 15,7% en 2008. Il est plus important en milieu urbain et particulièrement dans les grandes villes comme Abidjan qu'en milieu rural. Le taux de chômage à Abidjan est de 33,2% selon le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement en 2009. Les revenus moyens journaliers tirés par les vendeurs varient de 10 000 à 45 000 FCFA en moyenne par jour selon nos enquêtes de terrain. La multiplicité des acteurs qui trouvent leur compte dans ce type de commerce et qui participent à son fonctionnement lui accorde une reconnaissance implicite aussi bien de la part des vendeurs que de certaines populations.

2.6. Les causes de la persistance du marché illicite de médicaments à Adjamé Roxy

Les raisons évoquées pour justifier la persistance de la vente illicite des médicaments à Adjamé Roxy mettent en évidence selon la figure 5 la baisse relative des prix des médicaments (40%), ensuite la passivité des autorités (25%), la rentabilité de ce commerce (19%), la possibilité d'acheter au détail (10%) et enfin la disposition de ce marché d'une large gamme de produits (6%)

Figure 5 : Répartition des causes de la persistance du marché illicite des médicaments à Adjamé Roxy



Source : Notre enquête de terrain, 2015

Les propos d'un client des médicaments de la rue rencontré au marché d'Adjamé Roxy corroborent les statistiques ci-dessus évoquées :

Il faut éviter les préjugés. Les médicaments qui se vendent ici, sont les mêmes qu'on trouve dans nos pharmacies. La seule différence, c'est le prix. Dans les pharmacies, les prix sont élevés et ne se négocient pas. Or ici, on a la possibilité de le faire. Certains médicaments dans ce marché, nous sont vendus au détail. Aujourd'hui, je viens d'acheter des médicaments pour traiter un accès palustre. Comme je n'ai pas assez d'argent sur moi, j'en ai pris aussi en détail. J'ai une ordonnance qui fait 14875 F CFA en pharmacie, avec 10 000 F CFA, je viens d'avoir les mêmes médicaments.

En effet, sur les 62 clients enquêtés, 94% n'ont aucune assurance de santé contre 6% qui en disposent. Le recours à la pharmacie par terre de clients disposant d'une assurance s'explique par la non prise en compte de leur assurance de certains médicaments. La faiblesse de la couverture des assurances de soins de santé encourage de plus en plus l'option de l'automédication. C'est pourquoi Hamel (2006) a affirmé que la pratique de l'automédication représente un comportement particulièrement avantageux au niveau

économique. Par ailleurs, un agent de la mairie d'Adjamé évoque la passivité de l'Etat par des propos suivants :

En Août 2013, la Ministre de la Santé et de la lutte contre le Sida annonçait la destruction du marché illicite de vente de médicaments à Adjamé Roxy sans vraiment donner de date précise. Selon elle, avec cette décision du gouvernement, 8000 femmes qui mettent en péril la vie des ivoiriens en leur vendant des médicaments contrefaits, fermeront boutique. Près de trois ans après, la vente illicite de médicaments sur le marché d'Adjamé Roxy continue pleinement sans que rien ne semble s'opposer à son existence.

L'étude réalisée par Kaboré (2000) sur les motivations de l'achat de médicaments de rue au Burkina Faso confirme ces résultats avec 71% des acheteurs qui ont évoqué le moindre coût des médicaments, alors que 21 % étaient pour la qualité de ces produits et 8 % pour la possibilité de les acheter à l'unité. L'on pourrait donc dire que l'atout principal du marché parallèle est le déconditionnement, la vente à l'unité, car une unité de médicament achetée est toujours moins chère que la boîte. La forte attractivité de cette pharmacie par terre d'Adjamé Roxy est due à une alternative économiquement intéressante pour les ménages ; une réelle proximité physique, parfois même culturelle et sociale ; une efficacité « apparente » des médicaments distribués et une clientèle hétérogène.

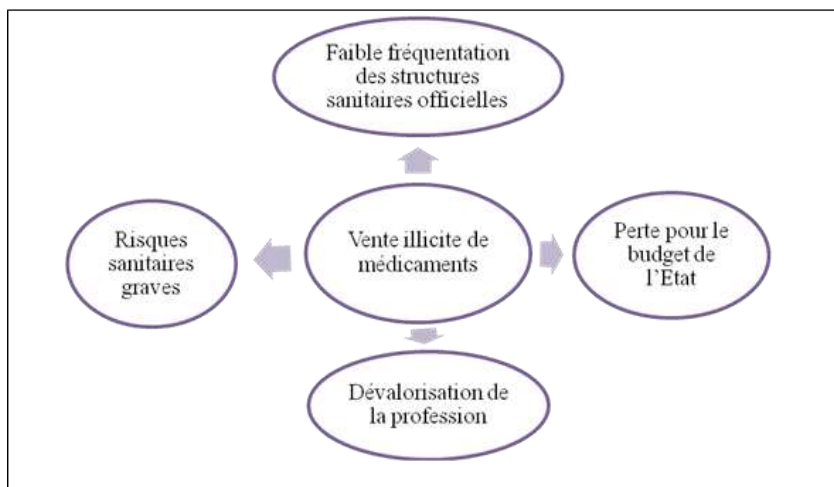
Acheter des médicaments dans une pharmacie par terre, avec ou sans ordonnance médicale, est plus avantageux que de se rendre dans une pharmacie normale où les prix sont élevés à cause des taxes et d'autres charges, telles que la location du bâtiment, les factures d'électricité et d'eau courante, la masse salariale des employés, etc. En plus, la passivité de l'Etat et la précarité de la couverture sanitaire conjuguée à la cherté des médicaments et des prestations médicales sont les meilleurs arguments en faveur de la prolifération du commerce illicite de médicaments. Abdoulaye (2009) dans ses travaux aboutit à la même conclusion en, bien que la vente illicite de médicaments se déroule dans un contexte marqué par des conditions économiques défavorables, celle-ci est soutenue par l'absence d'une législation forte et ferme à l'encontre des vendeurs. Les coûts abordables qui attirent la grande masse de la population, font perdre de vue les dangers que représentent les

médicaments de la rue exposés aux rayons solaires et vendus par les non-praticiens. Cela se passe dans l'indifférence totale de l'Etat qui laisse prospérer les activités illicites de ce marché pharmaceutique, malgré toutes les informations portées à sa connaissance. Ainsi, depuis des années, l'Ordre des pharmaciens se bat-il contre cette situation mais la réalité est qu'il fait face à une "mafia" parfaitement organisée avec des ramifications qui s'étendent jusqu'à des niveaux insoupçonnés de l'administration publique, de la police, de la justice, dans les ministères, etc. Ce silence complice de l'Etat qui met à nu sa volonté politique insuffisamment exprimée dans la lutte contre la vente illicite de médicaments. Toute chose qui contribue considérablement à la persistance de cette activité. C'est pourquoi Blitman (2006) soutient que les pharmacies par terre qui règnent impunément, est une preuve de l'insouciance des décideurs politiques et de l'ignorance des consommateurs.

2.7. Les conséquences économiques et sanitaires du marché illicite de médicaments à Adjamé Roxy

Les conséquences du commerce illicite de médicaments sont nombreuses et vont, selon la figure 6 de la perte pour le budget de l'Etat à des risques graves de santé en passant par, la faible fréquentation des structures sanitaires officielles et la dévalorisation de la profession.

Figure 6 : Les conséquences néfastes du marché illicite de médicament d'Adjamé Roxy



Source : Notre enquête de terrain, 2016

La vente illicite de médicaments à Adjamé Roxy engendre plusieurs conséquences, notamment les conséquences économiques et sanitaires. Au plan économique, c'est une perte importante de marché pour les pharmaciens dont la seule source de rémunération vient des marges sur la vente des médicaments. L'étude menée par Abdallah (2000) sur les pharmacies par terre au Niger l'atteste clairement. En effet, s'appuyant sur les propos d'un membre de l'ordre des pharmaciens du Niger, il fait remarquer que le chiffre d'affaires du marché pharmaceutique nigérien qui était de 12 milliards de FCFA en 1996 est descendu à 6 milliards de FCFA au cours de l'année 2000. C'est sûrement le secteur informel qui s'est accaparé de la différence.

Pour le fisc et la douane du pays, c'est une fuite importante de taxes. La concurrence abusive et déloyale entretenue au plus haut niveau par les « grossistes importateurs » puis par les revendeurs, amenuise les recettes des établissements officiellement autorisés à faire ce commerce. Selon le communiqué du conseil des ministres du 05 Août 2013,

Il s'agit, pour le gouvernement ivoirien, non seulement de mettre un terme à une pratique qui met à mal l'économie du pays, mais surtout présente un réel danger de santé publique. Il faut savoir que la vente illicite de médicaments représente à ce jour jusqu'à 30% de l'activité pharmaceutique en Côte d'Ivoire. C'est à peu près une trentaine de milliards de FCFA qui sont concernés.

C'est pourquoi déjà, une estimation publiée par le Center for Medicine in the Public Interest des États-Unis d'Amérique cité par l'OMS en 2010 prévenait que si rien n'était fait, les ventes mondiales de médicaments contrefaits pourraient atteindre 75 milliards de dollars, soit 90% de hausse en 2015. Aujourd'hui, ces chiffres sont largement dépassés puisque le phénomène gagne en ampleur. Cependant le raisonnement portant sur l'économie informelle est plus compliqué que cela, puisque la vente illicite de médicament participe à l'activité de certaines structures officielles auprès desquelles elle se réapprovisionne ; elle représente aussi un apport financier lorsque les commerçants de l'informel paient une patente aux

municipalités. L'apport de ces 8000 femmes officiellement dénombré payant une taxe journalière de 150 ou 200 F CFA sur un an, représenterait entre 438 et 584 millions de FCFA pour la commune d'Adjamé. En contrepartie la vente illicite contribue aux coulages des stocks dans les centrales d'achat, les hôpitaux. Il est donc très complexe d'évaluer l'impact réel de ce secteur sur cet aspect économique Hamel (2006).

En ce qui concerne les conséquences sanitaires, qui découlent de la prise des médicaments des pharmacies par terre, elles tiennent à plusieurs facteurs tels que le mode de conservation, la date de péremption et le dosage en principes actifs des produits, etc. Pour tout médicament, il y a des risques potentiels de santé liés à sa consommation. Le médicament participe d'une intention thérapeutique dont le principe premier est d'abord de ne pas nuire. Tout dépend de la qualité du produit et des conditions d'utilisation. Ces médicaments connaissent beaucoup d'altération du fait de leur mauvaise conservation. En effet, ils sont exposés à plusieurs agents physiques (la lumière, la chaleur), chimiques (humidité), biologiques (les insectes, les bactéries, les champignons, les algues). Ainsi le principe actif qui se trouve dans le médicament peut se transformer en une substance toxique si les conditions de conservation ne sont pas respectées. Cela est confirmé par Tiendrebeogo (1997) qui a trouvé lors des travaux de sa thèse que les mauvaises conditions de conservation des médicaments pouvaient détériorer les aspirines dont certaines ne contenaient plus que de l'acide salicylique au dosage. Schmidt (1999) a trouvé les mêmes résultats à Bamako. Elle a constaté que 38% seulement de la dose annoncée était présente dans la plupart des médicaments de rue.

En outre, la date de péremption ou date limite d'utilisation, qui est l'intervalle de temps pendant lequel le produit conserve son activité et au-delà duquel il ne doit plus être utilisé, n'est pas respectée. Les médicaments de rue, dans leur quasi-totalité ne remplissent pas les normes admises. Même quand ils sont périmés, les médicaments se voient facilement changer d'emballage avec de nouvelles dates en décalage avec leur durée de vie réelle. Mieux, les gros trafiquants du marché d'Adjamé Roxy disposent maintenant d'un appareil qui leur permet de modifier la date de péremption d'un produit selon leur bon vouloir et sans limite. Ainsi les travaux sur « *Médicaments vendus sur le marché informel à Ouagadougou au Burkina Faso* » de Saouadogo (2003)

indiquent que 26 % des utilisateurs avaient acheté des produits qui avaient une date de péremption lisible et correcte ; 71 % n'avaient pas de date de péremption sur le produit; ou que le produit est sans conditionnement ou inconnu ; 3 % avaient un produit périmé. Cette gamme hétérogène des médicaments présente des risques sanitaires évidents qui sont malheureusement peu mis en évidence.

Par ailleurs, comme l'indique l'étude de Saouadogo (2003), les associations de produits étaient responsables de 24 % de troubles digestifs, 23 % de troubles psychiques, 67 % de troubles respiratoires et 14 % de troubles cardiovasculaires. En outre, le patient peut développer une dépendance au produit et/ou le germe développe la résistance selon le type de produits, et en fonction de la durée et de la dose de traitement. L'éventail des médicaments proposés sur le marché parallèle de médicaments, en s'élargissant de plus en plus, fait aussi croître la variété de molécules en vente de même que les risques y affèrent.

Une autre conséquence notée des pharmacies par terre est celui de la baisse du taux de fréquentation des structures sanitaires d'année en année nonobstant la légère augmentation en 2000 selon le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que le marché d'Adjamé Roxy, plaque tournante de la vente illicite de médicaments résiste à toutes les tentatives d'éradication à cause de la passivité de l'Etat et surtout des enjeux socioéconomiques. Ce commerce dominé par des jeunes femmes non ivoiriennes, mariées et illettrées, s'est développé à la faveur de l'extrême pauvreté des populations et de la disponibilité d'une large gamme de médicaments. Publiquement bien établi, ce marché dispose des réseaux d'approvisionnement aussi bien interne qu'externe. Les graves conséquences de ce commerce illicite sont à la fois sanitaires et économiques. La combinaison des actions de répression de ce type de commerce avec une amélioration de l'accessibilité au médicament de qualité dans les secteurs public et privé contribueraient à freiner cette activité.

Références bibliographiques

Abdallah M. H., 2000, « *La pharmacie par terre* » au Niger :
une alternative à l'échec de la politique pharmaceutique

- nationale ? Etude de cas à la commune de Niamey III*,
Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de
Ouagadougou.
- Abdoulaye O., 2009, « Achat de médicaments de la rue en
Afrique : essai de compréhension d'un comportement
"irrationnel" ». *Market Management*, Vol. 9, 59 – 73.
- Auzepy Ph., 1990, *Accidents des médicaments*, Paris, Edition
marketing.
- Barbereau S., 2006, « La contrefaçon des médicaments : un
phénomène en pleine expansion », *Médecine Tropicale*,
Vol.66, 529-532.
- Bassiahi A. S. ; Banza B. ; Clementine R., 2010, « Utilisation
des médicaments de la rue à Ouagadougou : effet de
niveau de vie ou effet de niveau d'éducation »? *Annales
de l'université de Ouagadougou*, N°174, 76-80.
- Blitman, S., 2006, « L'Afrique malade des médicaments »,
Alternatives économiques, n°243, 50-52.
- Dakouri G. D. F., 2012, *Les activités économiques et la
dégradation de l'environnement dans la commune
d'Adjamé-Abidjan (Côte d'Ivoire)*, Thèse unique de
Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,
Abidjan.
- Dembele R. D., 2005, *Etude descriptive de la vente illicite des
médicaments dans les marchés des communes de
Kimparana, de Karaba et de Kassorola*, Thèse de
Pharmacie, Faculté de Médecine, de Pharmacie et
d'Odonto-Stomatologie, Université d Bamako.
- Fassin D., 1986, « La vente illicite des médicaments au Sénégal
: économies parallèles, Etat et sociétés », *Politique
africaine*, Paris, n° 23, 123-130.
- Hamel, V., 2006, *La vente illicite de médicaments dans les pays
en développement : analyse de l'émergence d'un
itinéraire thérapeutique à part entière, situé en parallèle
du recours classique aux structures officielles de santé*,
Thèse de diplôme d'état de docteur en pharmacie,
Université Claude Bernard-Lyon I.
- Kabore Y. E., 2000, *Evaluation de la réglementation
pharmaceutique au Burkina-Faso : état de mise en œuvre
des dispositions dans les officines privées de
Ouagadougou*, Thèse de pharmacie, Ouagadougou.
- Kachi O. A. E., Kouassi D. P., Yao G. H. A., Douba A., Secki
R. , Kadjo A., 2011, « Facteurs déterminant la

- consommation des médicaments de la rue en milieu urbain », Santé Publique, Paris, Vol. 23(6), 455-464.
- Labrousse A., 1999, Marché illicite des médicaments utilisés comme « drogues » en Afrique subsaharienne. Comment renforcer la qualité des médicaments en Afrique? Table ronde ReMeD. 14 octobre 1999, Paris. <http://www.remed.org/rapport3.rtf>, consulté le 12 novembre 2015.
- Legris C., 2005, *La détection des médicaments contrefaits par étude de leur authenticité. Etude pilote sur le marché pharmaceutique illicite de Côte d'Ivoire*, Thèse pour le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, Université Nancy-I Henri-Poincaré, Nancy.
- Maritoux, J., 1999, *Marché pharmaceutique parallèle, ventes illicites et santé publique*. Comment renforcer la qualité des médicaments en Afrique? Table ronde ReMeD, 14 octobre 1999, Paris, 8 p.
- OMS, 1995, *La qualité des médicaments sur le marché pharmaceutique africain. Etude analytique dans trois pays: Cameroun, Madagascar, Tchad*. Rapport n°WHO/DAP/95.3, Organisation Mondiale de la Santé, Genève.
- Pichard E, Beytout J, Delmont J, Marchou B., 2002, *Malintrop Afrique : Manuel de maladies infectieuses pour l'Afrique*. Montrouge: John Libbey
- Pires A., 1997, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal: Gaëtan Morin, Éditeur, 405 p.
- Programme national de développement de l'activité pharmaceutique, 2013, Chaîne d'approvisionnement dans le secteur sanitaire public, *Pharmanews* n°5, Abidjan.
- Saouadogo, H., 2003, *Etude des risques de santé liés à l'utilisation des médicaments vendus sur le marché informel à Ouagadougou (Burkina Faso)*, Thèse de doctorat en pharmacie, Université de Ouagadougou.
- Schmidt S., 1999, *Contrefaçons et malfaçons de médicaments en Afrique*, Thèse de diplôme d'Etat en Pharmacie, Université Henri Pointcaré - Nancy I.
- Tiendrebeogo A. F. (1997) : *Contribution à la connaissance du marché parallèle des médicaments à Ouagadougou (Burkina Faso)*. Thèse de doctorat en pharmacie, Dakar.

**LOGIQUES D'ACTEURS DANS LA PRODUCTION DE
L'HABITAT A COCODY**

GOGBE Téré*
DIHOUEGBEU Deagai Parfaite*
TOURE Mamoutou*
SOUMAHORO Soualio*

Résumé

L'étude se propose de montrer les logiques des acteurs de la production de l'habitat dans la commune de Cocody. La méthodologie adoptée s'appuie sur la documentation, l'observation directe et l'enquête menées en février 2010 et d'octobre à décembre 2015. L'étude révèle une logique de conformité aux normes d'urbanisme de la part de l'Etat dans la production urbaine. Les quartiers construits sont dotés de logements modernes, équipés des commodités requises et d'une bonne couverture en espaces récréatifs, équipements sociaux et VRD. Concernant les acteurs privés, la logique adoptée n'est autre que celle de maximisation du profit traduite par une transgression de certaines règles et les prix exorbitants des logements produits (10 millions FCFA à plus de 30 millions). Certes, le privé a à son actif des cités haut de gamme, cependant certaines réalisations souffrent de maintes insuffisances.

Mots-clés : Cocody, habitat, Etat, Privé, normes d'urbanisme

Abstrat

The study aims to show the logic of the actors in the production of housing in Cocody. The methodology is based on the documentation, direct observation and investigation conducted in February 2010 and from October to December 2015. The study reveals a logic of compliance with urban standards on the part of the State in urban production. The built areas have modern accommodation, equipped with the necessary amenities and good coverage in recreational areas, social equipment and VRD. Regarding private actors, logic adopted is other than profit maximization resulted in a breach of certain rules and exorbitant housing prices of products (FCFA 10

* Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire) ; Email : gogbetere@yahoo.fr

* Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire) ; Email : parfaitedeagai@yahoo.com

* Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire) ; Email : tourema@yahoo.fr

* Institut de Géographie Tropicale,, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire) ; Email : ssoum1989@gmail.com

million to over 30 million). Certainly the private has to his credit upscale cities, though some embodiments suffer from many shortcomings.

Keywords: Cocody, habitat, State, Private, urban standards

Introduction

Dès son accession à la souveraineté en 1960, la Côte d'Ivoire fait le choix de sa politique urbaine en vue d'enclencher son développement. Ladite politique est calquée sur l'occident et de normes élevées en vue d'offrir un cadre de vie moderne et agréable aux populations (Manou, 1985 : 65-70). Partant l'Etat se fait planificateur et promoteur immobilier via deux sociétés : la SOGEFIHA (Société de Gestion Financière de l'Habitat) et la SICOGI (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (Haeringer, 1985 : 34)) qui réalisent plus de 70000 logements dans plusieurs villes (De Dianous et al., 1998 : 28). Mais la politique urbaine est porteuse d'insuffisances et présente des failles (Djamat-Dubois cité par Blanc, Chaborneau et Parenteau, 1991 : 11). Jugée ambitieuse et coûteuse par les bailleurs de fonds, l'Etat garde les normes inchangées, après son désengagement du secteur au profit du privé, dans un contexte de crise économique à partir de 1980 (Dihouegbeu, 2012 : 147).

Abidjan, lieu principal de mise en œuvre de cette politique, enregistre d'importants résultats. Plusieurs quartiers sont construits dans la mise en œuvre de différents schémas directeurs. Cependant, les aléas de la politique urbaine sont légions dans la ville. Les normes d'urbanisme étant élevées, les impacts sociaux et spatiaux sont manifestes (Yapi : 156-158,46-70). Le non-respect des normes d'urbanisme fait tache d'huile dans l'agglomération (De Dianous, 1998 : 31-32). La production de l'habitat ne se fait pas toujours dans les règles arrêtées. Cocody constitue l'une des communes ayant bénéficié en majorité des réalisations dans les zones d'extensions planifiées au nord de la ville. Cet espace se trouve être l'une des zones prévues pour accueillir les populations en raison de la croissance démographique rapide (soit 10% par an selon Prout, Roland et Teticat, 1988:17). A cet effet, elle regorge d'importantes réalisations immobilières étatiques et privées. Si l'habitat moderne produit à Abidjan est qualifié de non-conforme aux normes d'urbanisme dans certains secteurs, le cas de Cocody n'a encore fait l'objet d'une étude approfondie.

Alors nous nous interrogeons : Quelles sont les logiques des acteurs de l'habitat à Cocody ?

L'objectif de cette étude est de mettre en exergue les logiques des acteurs de l'habitat à Cocody. Spécifiquement, il s'agit d'identifier la logique de l'Etat, ensuite déterminer celle du privé à Cocody. Deux hypothèses sont respectivement dégagées à savoir la logique de l'Etat consisterait au respect des normes urbanistiques, les acteurs privés seraient dans une logique de profit financier.

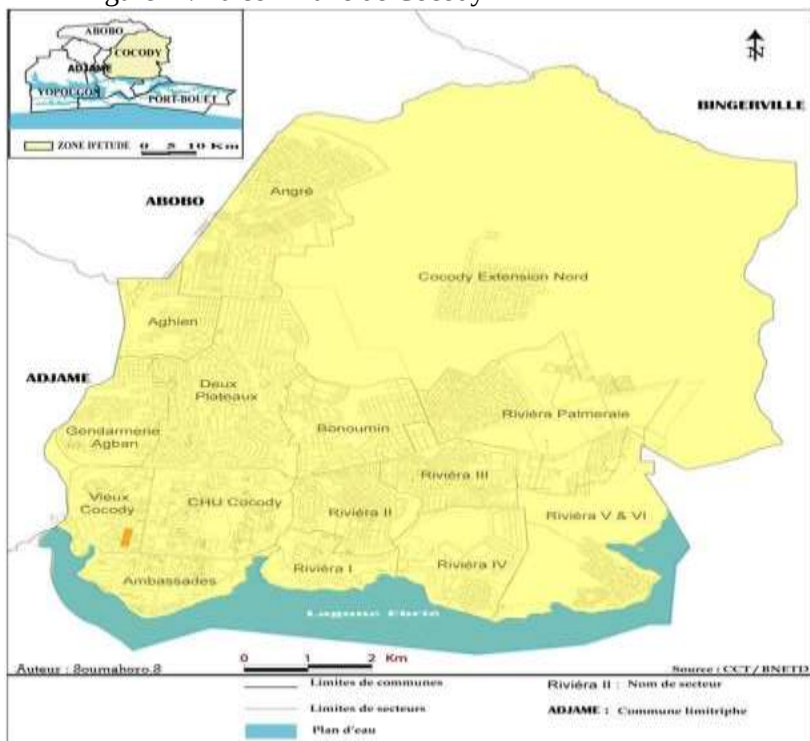
Pour mener à bien cette étude, la démarche méthodologique adoptée repose sur la documentation, l'observation directe et l'enquête. Après l'explication de la méthodologie, nous présenterons les résultats et la discussion pour enfin proposer une conclusion.

1. Méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

Située au Nord-est de la ville d'Abidjan, Cocody s'étend sur un plateau d'une superficie de 7610 ha et abrite une population estimée à 447055 habitants en 2014 (INS, 2014). La commune est limitée au Nord, par celle d'Abobo, au Sud par la lagune Ebrié, à l'Est par Bingerville et à l'Ouest par Adjamé et Plateau. La commune est subdivisée en quatorze (14) secteurs à savoir le quartier des ambassades, le vieux Cocody, le secteur CHU, les Deux Plateaux, la gendarmerie Agban, les Deux Plateaux Djibi, le Plateau Dokui, la Riviera I, la Riviera II, la Riviera III, la Riviera IV, la Riviera V et VI, Bonoumin et la Palmeraie (Voir Figure n°1).

Figure 1 : La commune de Cocody



La collecte de l'information dans ce cadre spatial s'est appuyée sur différentes techniques et méthodes.

1.2. L'approche méthodologique

Dans cette étude menée en février 2010 et d'octobre à décembre 2015, la démarche adoptée repose sur la documentation, l'observation directe et l'enquête.

Les documents cartographiques consultés ont permis de mieux circonscrire la zone d'étude notamment celles à l'échelle de 1/1000 conçues par le BNETD. La consultation des textes régissant l'urbanisme a conduit à la connaissance des normes urbanistiques, l'observation directe menée dans la commune dans les quartiers construits par l'Etat et les promoteurs privés, a permis de vérifier le respect ou non des normes d'urbanisme. L'enquête par questionnaire est menée auprès des sociétés immobilières et des chefs de ménage dans le but d'appréhender les coûts des logements et le niveau de satisfaction des résidents du cadre de vie afin d'obtenir un complément d'informations nécessaire en vue de confirmer ou non la recherche du profit

comme logique des acteurs privés dans la production de l'habitat. Pour ce faire, nous avons choisi un échantillon de 200 personnes (chefs de ménage), sur la base de choix raisonnés parmi les résidents des logements des 3 principaux promoteurs privés dans la commune vu l'importance de leurs parts de marché et dans les quartiers abritant les nombres de logement les plus importants selon les documents obtenus au Ministère de la Construction : BATIM-CI (12,45%) ; SCI LES ROSIERS (11,31%), SIPIM (10,05%). Les enquêtés ont été répartis comme suit selon l'importance de leurs parts de marché : 40% pour BATIM-CI à Angré, 33,5% pour SCI LES ROSIERS à la Riviera- Palmeraie et 26,5 pour la SIPIM à Angré. 5 promoteurs (Les Lauriers, PROMOGIM, Abri 2000, Habitat belle cour, INTERBAT) ajoutés à ces trois sociétés précitées (les principales productrices) ont servi d'échantillon parmi les promoteurs privés et ont été enquêtés sur les prix de vente des logements et leurs superficies. Le traitement des données est à la fois statistique et analytique.

2. Résultats

Nos analyses ont conduit à deux (2) résultats. Il ressort le respect des normes urbanistiques comme logique de l'Etat dans la production de l'habitat à Cocody et la recherche du profit comme logique des acteurs privés.

2.1. Production de l'habitat étatique à Cocody : une logique de respect des normes d'urbanisme

L'habitat réalisé dans la commune de Cocody par l'Etat présente une conformité avec les normes d'urbanisme fixées. En phase avec ces règles calquées sur l'occident, les quartiers construits sont dotés de logements, d'espaces récréatifs, de nombreuses infrastructures et équipements modernes et de normes élevées consignés dans le tableau ci-après.

Nature des réalisations	Types
Logements	Immeubles- villas- maisons basses simples économiques- duplex
Voirie et réseaux divers	Boulevards- Echangeurs-voies intra communales-rues- Adduction d'eau- électricité- réseau d'assainissement
Equipements éducatifs	Ecoles – grandes écoles- universités- établissements publics nationaux-
Equipements sanitaires	Centre hospitalier universitaire – PMI –dispensaires
Equipements de loisirs	Hôtels – espaces gastronomiques-
Espaces récréatifs	Aires de jeux –espaces verts

Source : nos travaux de terrain

Ces réalisations modernes diversifiées, impressionnantes et de grande envergure telles que soulignées dans le tableau confirme le respect des normes par l'Etat. Les photos 1à 4 ci-dessous présentent quelques-unes des réalisations, il s'agit respectivement de l'Université Félix Houphouët-Boigny, de l'échangeur de la Riviera 2, d'un immeuble de la SICOGI et du centre hospitalier universitaire de Cocody.



Photo 1 : Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (notre
Cliché)



Photo 2 : Echangeur reliant autoroutes et voies intra-communales à la Riviera 2(source : Abidjan .net)



Photo 3 : un immeuble construit par la SICOGI à Cocody (notre cliché, 2015)



Photo 4 : le Centre Hospitalier Universitaire de Cocody
(notre cliché, 2015)

2.2. Les acteurs privés : une logique de recherche du profit dans la production de l'habitat

Les promoteurs privés affichent une logique de recherche du profit dans la production de l'habitat à Cocody traduite par le non-respect de certaines normes d'urbanisme pour réduire les coûts de production et la vente des logements à des prix exorbitants. Plusieurs normes d'urbanisme sont transgressées, appliquées de manière partielle ou approximative. Les VRD sont de mauvaise qualité dans plusieurs secteurs. Le bitumage dans certaines cités n'est pas de qualité. C'est le cas dans la cité Blanche où le bitume s'est vite dégradé pour faire place à des voies de terre (photo 5). Les canalisations sont défectueuses, elles sont à ciel ouvert par endroit et bouchées. C'est le cas dans la cité Caféier 5 (photo 6).



Photo 5 : le bitume dégradé fait place à une rue désormais de terre (Angré, cité Blanche)



Photo 6 : une canalisation défailante à Angré- Caféier 5

Il faut noter également la mauvaise qualité de certains matériaux de construction, l'insuffisance de la couverture en espaces récréatifs et des équipements sociaux collectifs.

D'ailleurs, 62% des résidents enquêtés le sont que pour la localisation du logement dans la commune et donc par préférence pour ladite commune. Seulement 12% et 15% des résidents sont respectivement satisfaits des aires de jeux et espaces verts. 77,5% des résidents restent insatisfaits des équipements sociaux collectifs (écoles, parkings) qu'ils jugent insuffisants, par conséquent les espaces verts et aires de jeux

sont occupés comme parkings dans certaines zones. Dans la cité caféier 5 par exemple, l'insuffisance des garages et parkings induit le stationnement de véhicules dans la rue et dans l'espace vert de ladite cité (photo 6 à 8). 61,5% des personnes enquêtées désapprouvent la qualité des VRD. Pourtant les logements sont vendus à des prix ostentatoires. Pour des logements de 3 à 5 pièces(maisons basses simples, villas , duplex (photo 9), appartements) de superficies oscillant entre 80 et 600 m², les coûts vont de 10 millions à plus de 30 millions de FCFA pour la vente directe et varient de 100 000 à plus de 200 000 FCFA par mois sur une période de 6 ans et plus selon les promoteurs pour la location-vente après paiement d'un apport initial du coût du logement.



Photos 7 : Des voitures garées sur une aire de jeux. Des poteaux sur l'espace près du terrain transformé en aire de jeux supplémentaire (Angré-Caféier 5)



Photos 8 : Des véhicules stationnés dans un espace vert par insuffisance de garage (Angré- cité Caféier5)



Photo 9 : Duplex à Cocody Riviera 3 (source : nos enquêtes 2010)

Après la présentation de nos résultats, nous abordons la discussion.

3. Discussions

Les résultats de nos travaux sont valides. Au regard de l'approche adoptée, nos conclusions ne peuvent être mises en doute vu que les méthodes sont celles que nécessite cette étude. Nous pouvons toutefois déplorer le manque de précision du

nombre de logements produits. Cette insuffisance quoique remarquable ne peut entamer la crédibilité de nos résultats.

3.1. L'Etat : concepteur et aménageur de l'espace

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique urbaine, l'engagement de l'Etat est manifeste. L'habitat produit s'inscrit dans la logique fixée. Conformément au code d'urbanisme (arrêté n° 0508 MCU/CAB du 23 décembre 1970 et arrêté n°1595 du 1^{er} octobre 1983 déterminant les modalités d'application du décret 77-941 du 29 novembre 1977 relatif à la délivrance du permis de Construire) qu'il a établi, l'Etat a entrepris une création urbaine à l'occidental. En effet, l'arrêté décline les normes comme suit dans ces différents articles : les terrains à bâtir doivent être viabilisés (présence de VRD), les constructions doivent être modernes, dotées de commodités (parkings, garages, équipements commerciaux, éducatifs espaces verts, aires de jeux) dont les tailles sont fonction de la densité des logements. Les réalisations sont d'envergure. Plus de 3789 unités de logements modernes économiques, de moyen et haut standing de 1 à 4 pièces sont produits dans la commune. Au nombre de ces logements, en majorité économique, figurent des immeubles, des duplex, des villas, des maisons simples basses en bande. Le réseau routier dense produit quadrille la ville. Des infrastructures impressionnantes réparties sur l'ensemble de l'espace, sont une œuvre de grande envergure réalisée conformément au projet urbanistique de l'Etat. Les boulevards de 4 à 6 voies (le boulevard Latrille, Mitterrand, de France, etc) et de nombreuses voies bitumées intra-communales à 4 voies encadrées d'un réseau d'assainissement comprenant des égouts et caniveaux quadrillent la commune. Cocody bénéficie d'un réseau routier très dense, d'une bonne couverture en adduction d'eau et d'électricité assuré respectivement par la SODECI et l'ECCI (aujourd'hui la CIE) à l'origine des sociétés étatiques. L'espace bénéficie d'une couverture satisfaisante en téléphone. En outre, des équipements éducatifs et sanitaires de taille, émanant de l'Etat, sont pléthoriques dans la commune notamment l'Université Félix Houphouët-Boigny d'une superficie de 110 hectares, le centre hospitalier universitaire de 30 hectares environ. Au rang des joyaux architecturaux de loisir construit, l'hôtel ivoire, un hôtel 5 étoiles de 23 étages couvrant 30 hectares surplombe la commune. Ces nombreuses infrastructures et équipements requis par le règlement

d'urbanisme réalisés dans sa production urbaine à Cocody témoignent bien de la logique du respect des normes par l'Etat.

Nos conclusions rejoignent celles de plusieurs études précédentes sur la ville d'Abidjan. D'après Dihouegbeu, 2012 : 230), d'importants programmes de logements économiques sont réalisés dans la commune de Cocody par l'Etat et le privé. Ces logements, cédés à des coûts sociaux par location simple (loyer plafonné à 74 000 FCFA) et par location-vente, se distinguent par leurs prix de vente étant les plus bas sur le marché. Ces prix sont plafonnés à 15 millions dans les années 90 et à 20 millions FCFA depuis quelques années (Dihouegbeu, 2012 : 225,230). Blanc Blanc, Chaborneau et Parenteau (1991 : 10) rapportent qu'entre 1960 et 1979, l'Etat a construit plus de 60000 logements de moyens et haut standing à Abidjan via la SOGEFIHA (Société de Gestion et du Financement de l'Habitat) et la SICOGI (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion immobilière) dont 61,6% représenté à Cocody. En marge de ces sociétés, l'Etat s'est servi de maintes autres instruments publics créés pour soutenir la politique urbaine à savoir les structures financières dont l'OSHE (Office de Soutien à l'Habitat Economique) et le FSH (Fonds de Soutien à l'Habitat), les structures d'équipement du foncier (la SETU : Société d'Equipement des Terrains Urbains). Selon plusieurs auteurs dont Manou (1985 : 66-67) pour la mise en route de la politique urbaine ivoirienne, l'Etat a été à la fois concepteur via les plans d'urbanisme et aménageur. La modernisation tant attendue implique un urbanisme de qualité capable de soutenir la comparaison avec l'occident. L'auteur évoque des projets d'urbanisme prestigieux sellés comme certains ouvrages autoroutiers, des logements individuels entièrement équipés, des édifices tel l'hôtel Ivoire réalisé par l'Etat dans la ville d'Abidjan. Pour la réalisation de ce projet urbain, l'Etat a procédé à la mise en place de divers instruments et élaboré des études ayant débouché sur des plans d'urbanisme dont Abidjan a essentiellement bénéficié (Manou 1985 : 73-100). Haeringer (1985 : 27,30-39) présente la politique urbaine ivoirienne entreprise comme faisant suite à maintes réalisations immobilières étatiques et privées à Abidjan à la faveur des nombreux moyens créés par l'Etat. Selon l'auteur, Cocody est le lieu d'un projet d'urbanisme intégral d'une ambition inouïe à savoir le projet de la Riviera 2 (Haeringer, 1985 :27-29). Il fait mention d'un habitat « cocodyen » qu'il qualifie de haut

standing. Lui emboitant le pas, De Dianous (1998 :22 -23-28) pour dépendre le total engagement de l'Etat dans le secteur de l'habitat souligne la mise en place d'instruments d'intervention, les études menées et schémas d'urbanisme élaborés dont les plans SETAP, le schéma directeur de 1969. Plus de 70000 logements sont réalisés par l'Etat dans la ville d'Abidjan selon l'auteur. Yapi (1994 :115) rapporte que ces logements sont bon marché, cédés à des prix étudiés. Au regard de ce qui précède, le respect des normes dans la production urbaine étatique est donc irréfutable.

3.2. Les acteurs privés : entre business et accompagnement de l'Etat

Dans le cadre de la production de l'habitat urbain, les promoteurs privés accompagnent certes l'Etat mais priorisent le business. La cherté excessive des logements produits ajouté au non-respect de certaines normes d'urbanisme déclinent bien l'ambition de ces acteurs.

Dans l'ensemble, plus de 112 programmes immobiliers sont réalisés par le privé à Cocody. Plus de 18105 logements modernes de moyen et haut standing composés de maisons basses simples, de villas, de duplex et d'immeubles de superficie allant de 80 à 600 m² sont construits. Ces logements sont d'une cherté déconcertante, ils sont cédés à des prix variant de 10 millions et plus de 30 millions pour la vente directe et mis en location-vente à des coûts oscillant entre 100 000 et 150 000 FCFA pour les 3 pièces, 150 000 et 200 000 FCFA pour les 4 pièces et plus de 200 000 FCFA pour les 5 pièces sur une période de 6 ans et plus selon les promoteurs après versement d'un apport initial du coût du logement. Malgré ces prix, Certains logements manquent de quelques confort, sont dotées de matériaux de mauvaise qualité (le carrelage, le plafond) et s'avèrent parfois exigus, peu aérés et de faible épaisseur des murs. Des logements ont été livrés avec des plafonds de mauvaise qualité faute de traitement préalable contre les invasions d'insectes. Si plusieurs cités bénéficient d'une bonne couverture en voirie interne telles Les Collines, Les Terrasses, Les Hauts de la Palmeraie, Les Sommets de la Palmeraie, certaines en revanche présentent une voirie de qualité médiocre et un bitumage inachevé par endroits. Les espaces récréatifs (espaces verts, aires de jeux) et équipements collectifs soient manquent, soient sont de taille insuffisante. Ces espaces pourtant prévus dans les dossiers du permis de

construire disparaissent ou sont sous-dimensionnées au profit des logements sur le terrain. Le réseau d'assainissement présente dans certaines cités un niveau de sous-équipement ou une mauvaise qualité. Des contrastes sont observés entre des cités. Les cités collines, les hauts de la palmeraie par exemple bénéficient d'une bonne couverture en canalisation contrairement à des cités telles Star 6,7, 8,9 - Caféier 5, 6,7 dans lesquelles l'insuffisance du système de drainage entraîne une faible évacuation des eaux pluviales. La mauvaise qualité de certaines canalisations induit des ruissellements amplifiés sur le sol en période de pluie. Des logements sont même modifiés en raison soit de l'exiguïté, soit de l'insuffisance de l'aération selon les personnes enquêtées. Par ailleurs, la faiblesse de l'épaisseur des murs entraîne des nuisances sonores et dérange l'intimité des résidents. Ces propos d'un chef de ménage enquêté sont révélateurs : *« je ne suis même pas à l'aise dans ma propre chambre, j'entends souvent ce qui se dit chez le voisin, et j'ai donc peur qu'il m'entende aussi, ça ce n'est pas bien »*.

Nos résultats rejoignent celui de De Dianous (1998 : 31-32) qui relève qu'après le désengagement de l'Etat survient « l'avènement d'une production foncière et immobilière incontrôlée marqué par un respect de plus en plus aléatoire des normes d'aménagement ainsi que par un nombre croissant de violation des dispositions du POS (Plan d'Occupation des Sols) notamment à Angré pour l'opération immobilière les Perles ». Selon l'auteur, les taux d'équipement minimum qui devraient être de 20% par quartier loti sont peu respectés. A la Riviera Palmeraie, le taux d'équipement ne dépasse pas 5% souligne-t-il. D'après Dihouegbeu (2012 : 230) les coûts de vente des logements économiques privés dans la commune de Cocody sont les plus élevés de la ville d'Abidjan dans laquelle ces prix varient de 8 à 20 millions FCFA. La dynamique de production du logement privé se fait principalement dans le nord de la commune et selon un axe ouest-est.

Conclusion

Au regard de cette analyse, il ressort deux logiques adoptées dans la production de l'habitat à Cocody. La logique de l'Etat constitue le respect des normes d'urbanisme établies. Partant, les quartiers construits sont modernes et équipés des commodités requises. Les promoteurs privés, ayant pris le relai depuis le désengagement de l'Etat du secteur de l'habitat, sont

plutôt dans une logique de maximisation des gains. La transgression de certaines règles traduite par maintes insuffisances dans l'habitat produit et la cherté des coûts de vente et de location des logements construits par le privé attestent bien cette logique. Les programmes immobiliers réalisés par le privé à l'intérieur du pays obéissent-ils également à cette logique ?

Références bibliographiques

- Blanc B., Chaborneau F., Parenteau R., (Ed), 1991, *Habitat Economique : Modernisation et promotion sociale*, Montréal.
- De Dianous S., Richard S., Le Cluziat C., 1998, « Abidjan » dans *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, hors-série : p 3-78.
- Dihouegbeu D. P., 2012, *Le logement économique à Abidjan*, Thèse unique, Université de Cocody, Abidjan.
- Haeringer P., 1985, « 25 ans de politique urbaine à Abidjan ou la tentation d'un urbanisme intégral » dans *Politique Africaine* ; n°17, p20-40.
- Manou S.A., 1985, *politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, T1, T2, Paris université de Paris I Panthéo Sorbonne.
- Prout C., Roland O., Teticat M., 1988, *Economie de construction à Abidjan*, Paris, l'Harmattan.
- Yapi D.A, 1994, *les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leur impact sur l'habitat non planifié précaire : l'exemple d'Abidjan*, Saint Denis, Thèse, Doctorat 3^e cycle.

**AMENAGEMENT URBAIN ET LOGIQUES INTEGRATIVES
A ABIDJAN : CAS DES VILLAGES EBRIE DE LA
COMMUNE DE COCODY**

GOUAMENE Didier-Charles*
ATTA KOFFI Lazare*
GOGBE Téré*

Résumé

L'aménagement de la ville d'Abidjan a conduit l'Etat, dans le cadre de la réalisation de son projet urbain à conclure des protocoles d'accords avec les communautés autochtones Ebrié à travers la cession de parcelles. A Cocody, lesdits protocoles d'accord ont débouché sur l'appropriation de nombreux espaces par l'Etat. Face à une urbanisation de plus en plus agressive, les communautés villageoises expriment leur inquiétude à travers la revendication d'un certain nombre de parcelles immatriculées au compte de l'Etat. Les différentes revendications débouchent sur des tensions, voire des conflits. L'objet de cet article est de montrer les enjeux des revendications territoriales des villages Ebrié de la commune de Cocody. Il souligne les stratégies autant intégratives que revendicatives développées par les villages autochtones Ebrié. Pour atteindre ces objectifs, nous avons adopté une méthodologie recherche qui repose sur la recherche bibliographique, les rapports d'étude, les documents administratifs, les articles de presse, les documents cartographiques, les observations de terrain, ainsi que sur des entretiens et des questionnaires.

Mots clés: Abidjan, villages ébrié, logiques, stratégies, conflits

Abstract

The layout of the city of Abidjan has led the State in the context of achieving son urban project to Implement protocols of grants With Ebrié indigenous COMMUNITIES Through the sale of plots. In Cocody, said mous on Ontario debouche appropriation by the state numerous spaces. Faced with the urbanization of June, more and more aggressive, village communities express their concern across claim of a certain number of registered parcels account of the State. The different claims lead to tensions, to conflicts. The purpose of this contribution is to show the issues of land claims Ebrié villages of Cocody. The working method is based on

* Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa, Côte d'Ivoire) ;
Email : gouam_didier@yahoo.fr/ didiercharlesg@gmail.com

* Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-cocody ; Email : Pr_attakoffi@yahoo.fr

* Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-cocody ; Email : gogbetere@yahoo.fr

bibliographic research, documentary sources, cartographic materials, field observations and on interviews and questionnaires.

Keywords: Abidjan, villages ébrié, logic, strategies, conflicts

Introduction

Abidjan connaît une croissance urbaine exceptionnelle. De 1920 à 1998, la population est passée de 5 370 habitants à 2 953 018 habitants soit un taux d'accroissement de 5,20%. (RGPH, 1998)¹. Cette croissance démographique s'est également accompagnée de celle de l'espace et des activités économiques. C'est ainsi, sur le plan spatial, la ville a vu sa superficie passée de 3 700 ha à plus de 58 000 ha aujourd'hui. (Koffi, 2007: 301). S'agissant des activités économiques, le secteur tertiaire occupe (78, 7%) des emplois contre (1,6%) pour les activités du secteur primaire et (19,7%) pour le secondaire. (Konan et Kouakou, 2006 : 14).

Si l'on disposait autrefois de terres immenses dans de nombreuses capitales en Afrique subsaharienne, l'urbanisation a aujourd'hui phagocyté de nombreux terroirs de villages dans ces pays-là. A Abidjan, l'urbanisation galopante de la ville ne s'est pas faite sans heurts avec les villages autochtones Ebrié sur les terres desquels elle s'est faite. A cocody en particulier, la surconsommation foncière a non seulement réduit les aires d'extension desdits villages- mais aussi provoqué des changements dans les rapports de l'homme à la terre-. Les mutations qui sont intervenues ont créé des sentiments d'une spoliation foncière, voire d'une marginalisation urbaine pour ces communautés autochtones. (Terrier, 1997 : 534). Sur fond de revendications de droits fonciers coutumiers, les villages remettent en cause les terres immatriculées afin de témoigner de la permanence de leurs droits attachés à la propriété collective des autochtones. Cela a pour effet de placer inévitablement la terre au centre de multiples enjeux notamment socio-politiques, économiques, débouchant inexorablement sur des tensions, voire des conflits.

Comment se manifestent ces conflits dans leur ensemble ? Dans quels sens ces conflits fonciers mènent-ils les rapports entre la ville et les villages Ebrié de Cocody? L'objet de cette contribution est de montrer les enjeux des revendications territoriales des villages Ebrié de la commune de Cocody. Le

¹RGPH : recensement général de la population et de l'habitat de 1998

présent article, dans sa quête de répondre à cette préoccupation, s'articule autour de trois axes majeurs. Le premier axe aborde la complexité territoriale et les rapports fonciers tendus entre la ville et les villages Ebrié. Le second axe se penche sur la question de l'intégration des villages Ebrié à la ville d'Abidjan. Le troisième axe, quant à lui, est une étude de cas, de revendication territoriale autochtone. Dans l'analyse de ce cas, nous allons orienter notre démonstration vers l'identification des enjeux et des stratégies des acteurs.

1. Méthodologie

Au niveau de l'approche méthodologique, nous avons consulté des sources documentaires et mené des enquêtes de terrain qui nous ont conduits dans le village d'Anono, au Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, au service technique de la Mairie de Cocody, à l'Agence de Gestion Foncière (AGEF), à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), à la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI).

Le choix du village d'Anono pour illustrer cette étude de cas, s'appuie sur trois facteurs. Le premier facteur dit géographique, s'articule autour de deux points. Le premier point présente Anono, Blockhaus, Cocody, comme des villages centraux phagocytés par la ville. Et le second point, les villages en périphérie, quasi atteints par le phénomène urbain, que sont M'Badon, M'Pouto et Akouédo. Cette variable a permis de voir si les revendications territoriales exprimées sont le fait des villages centraux ou des villages périphériques.

Sur le critère géographique se greffe celui du nombre de cas, de l'ampleur, voire de l'intensité des conflits à travers les faits relatés par la presse, le parcours des registres des services fonciers de l'administration centrale, impliquant les villages tant centraux que périphériques.

A ce critère, nous avons également adjoint celui du poids démographique des villages Ebrié. Ainsi, selon le Recensement General de la Population et de L'Habitat (RGPH, 1998) Anono est le village autochtone Ebrié qui abrite la population la plus importante². Au sortir de ces observations, Anono est apparu comme étant le village le plus représentatif de notre échantillon. Dans l'ensemble, avec ces cibles, la

²Anono: 15 713 habitants ; Akouédo : 7 844 habitants ; Blockhaus : 5 345 habitants ; M'Badon : 3 845 habitants ; M'Pouto : 3 556 habitants et Cocody-village : 2 909 habitants.

collecte de l'information s'est effectuée sur la base d'interviews, de questionnaires.

2. Les Ebrié de Cocody : entre complexité territoriale et rapports fonciers tendus avec la ville

2.1. Quelques données d'un contexte territorial complexe

2.1. 1. Cocody, terre de multiples phratries

Cocody, qui constitue aujourd'hui le quartier résidentiel par excellence de la ville d'Abidjan est avant tout le territoire des populations autochtones Ebrié. A Cocody, les Ebrié appartiennent à trois (03) phratries³ faisant partie des 9 phratries⁴ constituant le peuple *Tchaman*⁵. Toutefois, les Ebrié de Cocody, issus des phratries *Kwê*, *Nokwa* et *Bidjan* appartiennent à un ensemble de villages⁶. A l'issue d'une guerre sanglante contre une ethnie voisine, ces populations décident de quitter le Ghana, leur région d'origine, et de s'installer en terre ivoirienne, entre les 17^e et 19^e siècles. (Niangoran-Bouah, 1969 : 56).

Les *Bidjan*, fraction qui originellement se nommait *Kobrima*, furent la première phratrie à migrer. C'est ainsi que dès le 17^e siècle, dans leur vague migratoire, ils s'établissent non loin « d'Abobo-Bawalé ». Mais, pour des raisons alimentaires et sécuritaires, ils décident de s'installer le long d'un cours d'eau en vue de se livrer à la pratique de la pêche. Dans cette optique, le groupe entier se dirigea plus au sud. Après plusieurs jours de marche pénible à travers la forêt, ils débouchèrent auprès de la lagune. Près de ce plan d'eau, les fuyitifs *Kobrima* auraient passé leur première nuit sur des nattes faites de larges feuilles, les *Abazé* désireux de connaître la destination de ceux qui se dirigèrent au sud, les suivirent. Ils les surprirent un matin, endormis sur des nattes de larges feuilles fraîchement coupées d'où leur nom de « Bidza » vient de là. Le premier village que les membres de ce groupe bâtirent au bord de l'eau fut Kokoli (Cocody). Les villages du groupe *Bidjan*, qui sont tous devenus des quartiers de la ville champignon formaient à l'époque un ensemble compact. (Niangoran-Bouah, 1969 : 59).

³Il s'agit des phratries *Bidjan*, *Kwê* et *Nokwa*.

⁴Les 09 phratries qui constituent le peuple Ebrié sont : les *Bidjan*, les *Kwê*, les *Nokwa*, les *Bobo*, les *Yopougou*, les *Songon*, les *Djapo*, les *Bya* et les *Niangon*.

⁵Tchaman (Kyaman) signifie ceux qui ont fait bande à part.

⁶ Il s'agit des villages d'Anono, d'Akouédo, de M'Pouto, de M'Badon pour les *Kwê* ; des villages de Blockhauss et de Cocody-village respectivement pour les *Nokwa* et les *Bidjan*.

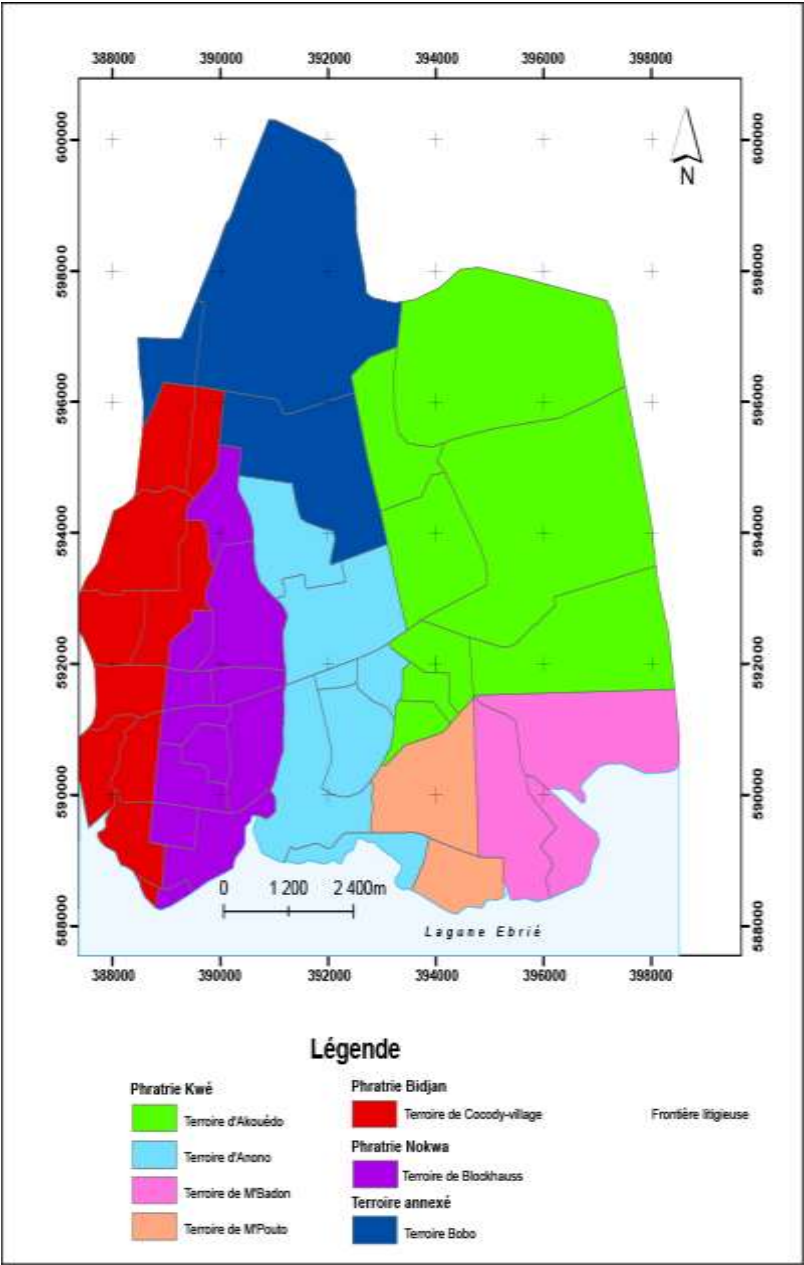
De leurs côtés *Kwê* et *Nokwa* décident à leur tour de s'installer. A partir du 19^{ème} siècle, Anono, Akouédo, M'Badon et M'Pouto, villages de la phratrie *Kwê*, s'établissent à l'Est du pays Ebrié. Par contre, les *Nokwa*, frontaliers des populations Akyé d'Anyama, se sont implantés dans la partie nord du pays Ebrié. Venus d'une région se trouvant à l'Est de la ville de Bondoukou, ils fondent le village de Blockhauss. Selon la tradition orale, le premier établissement humain édifié par les *Nokwa* en terre ivoirienne se nommerait Agomâ. (Niangoran-Bouah, 1969 : 64). Trop isolés des autres phratries, les *Nokwa* décident de trouver un endroit propice pour leur installation. Une fois le lieu trouvé, ils baptisèrent le village de l'exode *Anokwa* au détriment d'*Agomâ*. Suite à des querelles incessantes avec leurs voisins Akyé et eu égard à leur insuffisance numérique consécutive aux nombreux départs de certains congénères, les *Nokwa* entreprirent une autre migration vers des terres plus sécurisantes. C'est ainsi que dans leur exil, la lagune fut découverte par un chasseur plus au Sud. Cela va pousser les autres membres du groupe restés à *Anokwa*, en l'occurrence les habitants du quartier '*Até Anokwa*', à les rejoindre. Ils furent donc accueillis par les Bidjan déjà présents, qui les installèrent entre eux et les *Kwê*, leurs rivaux. Le nouveau village prit le nom de Blockhaus en souvenir de la présence des Européens. (Niangoran-Bouah, 1969 : 64).

De façon générale, la mise en place des différentes phratries s'est faite au terme de longues migrations et de querelles avant de se fixer de manière définitive en zone lagunaire. Bien que la ville dans sa dynamique ait amputée les phratries de Cocody de près de 6 072 ha de leur terroir⁷ sur environ 13 000 ha que couvre la commune, celles-ci gardent encore leur influence. (Boti-Bi, 1998 : 46). La forte pression foncière qui a cours permet en effet, de noter une inégalité de l'emprise des territoires selon les phratries donnant lieu à des tensions. Dans la pratique, les phratries *Kwê* représentent près de 92% de la superficie des territoires des phratries se partageant l'espace de la commune de Cocody.⁸ (Figure 1, page 490).

⁷Dans les autres communes de la métropole abidjanaise ces sous-groupes ont une faible emprise spatiale. A Cocody par contre, les villages Ebrié couvrent aujourd'hui une superficie de 459 ha soit environ 3,5% de la superficie totale de la commune.

⁸Par ailleurs, les villages de ces phratries sont également les plus importants du point de vue de la superficie. Phratrie '*Kwê*' (Anono : 181 ha ; Akouédo : 86 ha ; M'Pouto : 78 ha ; M'Badon : 76 ha) ; Phratrie '*Bidjan*' (Cocody-village : 9 ha) ; Phratrie '*Nokwa*' (Blockhaus : 29 ha).

Figure 1 : répartition spatiale des terroirs ébrié de Cocody



Source : Bot-Bi Trajé Cynile, 1998-Logiques et stratégies d'intégration des villages ébrié à la métropole d'Abidjan : cas des villages de la commune de Cocody. Abidjan, Université de Cocody, p. 45

Dans l'ensemble, cette population qui s'est établie en bordure de lagune obéit à une organisation sociale bien structurée dont la terre constitue un élément au centre de tensions tant intra-phratries qu'extra-phratries. (Koffi, 2007: 98).

2.1.2. Une organisation socio-politique et économique fortement organisée autour de la propriété foncière

Le cadre de développement de la ville d'Abidjan est le territoire d'un peuple à l'origine pêcheur et planteur. (Koffi, 2007 : 124). Cependant, l'organisation de la société Ebrié repose sur deux piliers essentiels : les lignages (*amando*) et les classes d'âge (*affatchué*).

Le lignage (*amando*) constitue le socle de la société, dont la base repose sur la vie en communauté. Il représente le lien de la parenté dans un système matrilineaire. Dans la tradition ébrié, la filiation s'établit à partir d'une aïeule connue comme mère du clan. Tous les enfants des foyers conjugaux appartiennent à la famille maternelle : « *C'est donc dans le lignage de celle-ci qu'il acquiert des droits et des obligations* ». (Oble-Lohoues, 1984 : 14). Par conséquent, la femme joue un rôle très important dans la structuration et le fonctionnement des lignages. Elle établit le lien de parenté entre les différents membres. Ce sont les enfants des femmes qui forment la lignée et la perpétuent. Elle est le seul moyen de maintien et d'élargissement des '*amando*'. Dans l'ensemble, on dénombre sept grandes familles ou '*amando*' chez les Ebrié.⁹ (Koffi, 2007 : 99).

Parallèlement, au lignage, cette société est organisée par génération de classe d'âge (*affatchué*). C'est à travers la génération et les classes d'âge que se forment, les différentes institutions du pays Ebrié. Quatre générations¹⁰ désignant aussi bien les hommes que les femmes sont finalement notées : *Bléssoué*, *Gnandoh*, *Dougbo*, *Tchagba*.

⁹Ce sont : Alloko, Agodou, Atchado, Akouédo, Afiédo, Agbado et Abromando.

¹⁰Une génération regroupe des individus nés dans un espace de temps compris entre dix et vingt ans suivant les régions. Chaque génération d'habitants à 4 classes d'âge et un nom pour désigner chacune d'elle. Ces différents noms restent les mêmes d'une génération à l'autre. Par exemple, si nous prenons 1900 comme année où s'est constituée une génération d'habitants, la même année marque le moment où s'est constituée la première classe d'âge de la génération intéressée. Ainsi, à partir de 1900, tous les 2 ans, voire tous les 3 ans selon les phratries on constituera une nouvelle classe d'âge. Quand les 4 classes d'âge seront en place, on passera à l'organisation des classes d'âge de la seconde génération. Ce sont les : Djéou (aînés) ; Dongba (puînés) ; Agban (cadets) ; Asukru (benjamins).

En somme, la génération régule l'administration de la société. Outre cet aspect, elle assure diverses fonctions notamment sociale (réalisation de travaux d'intérêt général, d'entretien des routes, d'aménagement de marchés, etc.), économique (exploitation des palmeraies naturelles pour la production de l'huile de palme à travers la division du travail en fonction des classes d'âge, etc.) et culturelle (maintien des traditions culturelles à travers leur pérennisation d'une génération à l'autre, etc.).

Par ailleurs, il est bien de souligner que la structure sociale chez les Ebrié n'est pas différente de la structure foncière.

L'espace foncier est le fait de deux types de domaines.¹¹ En tout état de cause, le principe de gestion foncière chez les Ebrié s'articule autour du lignage et des classes d'âge qui demeurent les référents en la matière. (Koffi, 2007 : 176 ; Gnabéli, 2008 : 12).

Le cadre spatial de la commune de Cocody qui jadis territoire sacré, inaliénable, fait l'objet d'une compétition foncière pour le développement de la ville.

2.2. Des rapports fonciers tendus avec la ville

2.2.1. Des plans d'urbanisme exigeants en espaces

Deux modes de penser l'espace s'affrontent à Abidjan. Le premier reposant sur le droit de propriété, dit moderne¹² ; le second s'appuyant sur le droit coutumier¹³, dit traditionnel. Ces deux régimes fonciers sont les bases sur lesquelles la métropole abidjanaise se développe. (Ouattara, 1997 : 135). C'est donc, dans ce contexte de flou juridique en matière foncière que les différents plans d'aménagement de la ville

¹¹Les terres lignagères et les terres communautaires villageoises. Les terres lignagères sont celles qui appartiennent en grande partie aux différents clans maternels conformément au système matrilinéaire en vigueur dans la société ébrié. Ces terres, sont constituées d'un ensemble de parcelles abritant des cultures ou en jachère et dispersées sur le terroir. Cet ensemble de terres est géré par un chef de lignage, qui est en même temps le chef des terres. De leur côté, les terres communautaires sont celles qui échappent au contrôle des lignages. Il s'agit donc de réserves de terre appartenant à la communauté villageoise. Elles sont d'origines diverses et constituées d'espaces obtenus à la suite d'une victoire du village sur un village voisin. En général, ces espaces se localisent à la limite du terroir et sont déterminés par des éléments naturels.

¹²Ici, l'espace est perçu comme un bien à exploiter, à rentabiliser. La logique qui préside à cette démarche est le développement de la propriété privée individuelle. Cela est perçu comme signe de progrès social qui conduit à accorder à la propriété privée une place de choix.

¹³Au niveau du droit coutumier, l'appropriation de l'espace se fait à un usage exclusif. La terre apparaît comme un bien collectif, inaliénable. Les sociétés précoloniales traditionnelles africaines ignorent tout de la propriété du sol. Celle-ci, est une sorte de lien entre le mode des vivants et celui des morts.

d'Abidjan, très exigeants en espaces sont exécutés¹⁴. (Revue Française d'Urbanisme, 1969 : 11 ; De Dianos, 1998 : 20). Toutefois, ces aménagements seront possibles grâce à des négociations entre chefs de villages et le pouvoir colonial d'une part ; et d'autre part, l'administration coloniale par une opération administrative dite d'utilité publique se rend propriétaire des terres. C'est donc dans le cadre d'une politique d'aménagement urbain décidée par les pouvoirs publics, que va être mise en application cette procédure administrative au détriment des terres de ces villages. Face donc à ces pratiques, certains villages vont marquer leur désaccord. (Diabaté et Kodjo, 1991 : 75). Malgré ces tensions, l'administration coloniale avec l'aide de sociétés de promotion immobilières de l'époque dote le quartier d'un programme d'habitat moderne.

A partir de 1960, la Côte d'Ivoire indépendante enrichie des expériences de la période coloniale, décide de faire des déguerpissements des villages, une exception afin de limiter les désagréments que ces opérations ont causés aux populations. Partant, le déguerpissement s'opère lorsque le village est sur l'emprise d'une infrastructure publique. En plus, c'est sur décision du Président de la République qu'il est décidé du maintien ou non des villages dans la ville. Cette nouvelle approche visait un double objectif. Le premier, celui de réhabiliter le droit foncier coutumier comme un élément de l'évolution de la politique foncière. Le second, c'est l'adaptation des autorités aux réalités sociales et économiques de la ville. (Dembélé, 1995 : 500). Dans la pratique cette action se traduit par une ouverture plus nette de l'Etat en direction des communautés villageoises disséminées sur le territoire de la ville. L'enjeu de cette stratégie est la production et l'organisation cohérente de la ville, conformément aux options urbanistiques inscrites dans les documents d'urbanisme. (Ouattara, 1999 : 10). Or, les options et les programmes de ces plans ont toujours rencontré un obstacle, le foncier. Pour sortir de cette contrainte, l'Etat opte pour la neutralisation des forces coutumières, comme un moyen dont il ne saurait se priver. Il s'agit de disposer de l'assiette foncière permettant de trancher avec les pratiques du passé marquées par le recours à la violence. La démarche privilégie désormais l'association des

¹⁴Il se pose dans un tel contexte aux autorités (coloniales comme postcoloniales) la question du déguerpissement, puis du recasement des villages autochtones sur de nouveaux sites.

populations coutumières à travers des négociations directes avec celles-ci, en vue de redéfinir avec elles, les conditions de libération des terrains sous leur emprise. Pour ces tractations, l'Etat cible les communautés villageoises Ebrié, reconnues comme étant les détentrices d'un droit coutumier sur le sol dans l'emprise d'Abidjan. Outre les cultures pratiquées, les conditions du transfert des terres à l'Etat et les droits s'y attachant alimentèrent les négociations. Ainsi en fut-il, lorsqu'en 1970, les revendications des communautés coutumières notamment celles des villages (d'Anono, d'Akouédo, de M'Pouto, de M'Badon et d'Abatta) dans le cadre du projet de la Riviera africaine se sont fait jour. Cette approche a été activée pour aboutir à un protocole d'accord entre les autorités coutumières et l'administration. (Yapi-Diahou, 1994 : 127). A ce sujet, Terrier (1997 : 532) écrit:

Selon les termes de cet accord, l'Etat s'engageait à prévoir et à favoriser l'extension du village d'Anono et à préserver les zones de cultures sur des domaines équivalents à six fois les superficies occupées. En contrepartie, la collectivité d'Anono acceptait d'abandonner ses droits à l'Etat sur le reste des terres moyennant indemnités.

Aujourd'hui, face à l'avancée de la ville qui a entièrement englouti leurs terres d'une part ; et d'autre part, devant les promesses non tenues par les autorités selon les communautés villageoises, il souffle un vent de contestation formulé par les villages Ebrié-aidé en plus d'une situation politique très instable.

2.2.2. Les tournants des années 1990

Il s'agit de questions touchant à la vie politique et aux réponses à apporter à la demande sociale en divers domaines.

Relativement à la question politique, deux (02) faits majeurs marquent la vie politique de la Côte d'Ivoire durant les années 1990 : le retour du pays au multipartisme et la mort du Président Félix Houphouët-Boigny. La pluralité politique a en effet favorisé la diversité d'opinions que le parti unique n'a pas permise d'une part ; et d'autre part, le décès de Félix Houphouët-Boigny va bien au contraire mettre à mal l'existence du protocole d'accord signé entre l'Etat et les communautés villageoises Ebrié de la ville d'Abidjan. En

somme, la situation installe les populations dans une dynamique plus revendicative. (Affou, 1997 : 556).

Quant à la demande sociale, elle s'exprime en termes de satisfaction d'un certain nombre de préoccupations exprimées par les populations. La consommation d'espace a en effet, fait un bond prodigieux au cours des années 1990 ; non seulement en fonction de l'accroissement généralisé de la proportion de population urbaine, mais aussi en raison des modifications des besoins de la population. A ce sujet, il est noté que dès 1994, 36 000 terrains urbains équipés essentiellement pour l'habitat demandent à être mis en valeur face à une crise du logement qui gagne du terrain. Ces lots ou terrains qui couvrent une superficie d'environ 4 200 ha, soit le quart de l'espace urbanisé de la ville, ont été attribués ou vendus depuis près de 10, 15, voire 20 ans, avec une forte proportion dans la commune de Cocody. Toutes ces données sont des informations dont se servent les communautés villageoises en vue de prendre une part active dans la dynamisation des activités économiques urbaine par le biais de logements locatifs. (Boti-Bi, 1998 : 158).

Face aux nombreux problèmes fonciers qui les assaillent et aux promesses non tenues par les pouvoirs publics dans le cadre du protocole d'accord Etat-villages Ebrié de Cocody, les populations autochtones Ebrié vont structurer leur combat autour de mouvements identitaires tant au niveau local qu'au niveau supra-local¹⁵. Comme pour dire : « *La prise de conscience d'intérêts collectifs et d'un « nous » sur la base d'une communauté de situation et d'action est bien entendu un élément moteur de la genèse de ces associations* ». (Leimdorfer, 2003 : 118). Sous la pression des populations, de ces associations d'une part ; et d'autre part, l'instabilité politique (mort du Président Félix Houphouët-Boigny)- l'Etat en vue de calmer le front social, décide d'attribuer en compensation de la purge des droits coutumiers des « terrains ayant servi au développement de la commune ». (Tableau 1, page 496).

¹⁵Il est bien de souligner qu'il a existé des associations à base identitaire bien avant cette période. Relativement à notre préoccupation, il faut observer qu'au niveau local, deux types de regroupements sont notés. Il s'agit de la réunion de chefs de villages sous la forme d'une amicale comprenant un représentant institutionnel et d'organisation sur la base de phratries pour unifier leur combat face à l'urbanisation en général et au problème foncier en particulier. Au niveau supra-local, l'Association des Chefs coutumiers Tchaman (chefs, les dignitaires et les forces vives du peuple Ebrié) regroupant les 57 villages Ebrié que compte la ville d'Abidjan est créée en Juin 1993.

Tableau 1 : lots de compensation des villages et leurs états

Villages	Surface	Date	Localisation	Etat du terrain	Avis du village
Abata	60	1997	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Pas d'accord
Akouédo	176	1997	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Pas d'accord
Anono	190	1995	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Pas d'accord
Blockhauss	31,5	1998	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Pas d'accord
Cocody-village	25	1996	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Insuffisant, réclame 50 ha
M'Pouto	-	-	-	-	Réclame sa part de lots
M'Badon	-	-	-	-	Réclame sa part de lots
Akandjé	25	1997	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Pas d'accord
AkouaiSant ai	30	1997	Dans les palmeraies	Non viabilisé	Insuffisant, réclame 80 ha

Sources : Boti-Bi, 1998 ; Adé, 2008 et nos enquêtes 2009

Ce sont environ 537,5 ha de lots octroyés à un ensemble de quatre villages situés sur le territoire communal de Cocody et de trois autres villages appartenant à la commune périphérique de Bingerville. (Boti-Bi, 1998 : 60 ; Adé, 2008 : 62). Cette mesure bien qu'elle soulage, ne rencontre pourtant pas l'adhésion des villages bénéficiaires. Pour les villages, les « efforts » consentis pour le développement de Cocody sont restés en deçà de leur espérance. Dans leur ensemble, les villages soutiennent qu'ils n'ont pas bénéficié des bienfaits de l'urbanisation face à l'amenuisement de leurs territoires respectifs. (Terrier, 1997 : 533 ; Koffi, 2007 : 266).

Pour autant, il est noté de plus en plus des mutations qui s'opèrent aussi bien dans l'appareil d'administration de la société qu'en ce qui concerne les activités économiques. Ces changements de mentalités intervenus dans la société Ebrié sont dus à un certain nombre de facteurs dont principalement le

fait urbain. L'urbanisation a en effet, très tôt freiné les activités économiques traditionnelles des villages Ebrié de la métropole d'Abidjan au profit de logements locatifs. (Antoine et al, 1987 : 231).

De façon générale, la croissance effrénée de la ville d'Abidjan a confiné les villages Ebrié de la commune de Cocody sur des surfaces réduites annihilant ipso facto leurs possibilités d'extension. Aujourd'hui, la colonisation des espaces ruraux par le fait urbain pose en des termes très clairs la reconversion des populations de ces espaces villageois qui sont devenues à plus de 90% citadines.

Par rapport à ce qui précède, la question qui transparaît est de savoir le sens que prennent les rapports fonciers difficiles ville-villages Ebrié dans les perspectives du développement urbain ?

3. De la question de l'intégration des villages Ebrié à la ville : une tendance lourde

3.1. Le problème de l'aménagement des villages Ebrié

3.1.1. Une question aux contours encore flous

Profitant de la politique d'exception mise en place par les gouvernements d'alors, les villages Ebrié de la ville d'Abidjan mettent en place des modes d'organisation et de gestion qui échappent au contrôle des pouvoirs publics. Par conséquent, ils conservent une bonne partie de leurs règles d'organisation et de gestion. (Boti-Bi, 2008 : 118). Dans la pratique, le statut "d'extraterritorialité" dont ils se prévalent leur confère certaines franchises¹⁶ vis à vis de l'administration communale. Dans un tel contexte, l'intégration des villages au processus d'urbanisation va se présenter à certains égards comme un droit ou comme une exception. En somme, à cause des conflits fonciers inhérents et quasi permanents entre les villages Ebrié et la ville, la question liée à l'aménagement des villages ne trouvent pas solution de manière définitive. Cela présente des villages sous-équipés dans leur ensemble. Dans ce sens, (Boti-Bi, 2008 : 118) écrit ceci :

Tout se passe comme si un principe d'extraterritorialité excluant les villages urbains de l'aménagement urbain. En effet, ils ne sont pas planifiés. Les lotissements sont des plates-formes d'extension villageoises, leurs

¹⁶Les villages ont la latitude de recouvrer les taxes sur leur marché, sur les entreprises installées sur leur territoire, etc.

équipements conservent un statut rural, leurs populations sont exemptées de permis de construire. Seule la question de l'impôt foncier se discute encore entre la ville et les villages.

Au-delà, la communauté autochtone Ebrié ne peut empêcher l'urbanisation de la ville qui annihile toute possibilité d'extension de leur territoire. Toutefois, elle remet en cause la procédure de l'expropriation-indemnisation¹⁷.

A l'opposé de cette forme d'intégration développée, d'autres stratégies sont également mises en œuvre par les villages notamment sur les plans sociopolitiques et économiques.

3.2. L'intégration socio-politique et économique des villages Ebrié

3.2.1. L'intégration socio-politique

La marque de l'intégration socio-politique des villages Ebrié à la ville remonte à la période coloniale¹⁸. (Gnabéli, 2008 : 10). Depuis lors, profitant des différentes réformes politiques mises en place¹⁹, les Ebrié décident de se positionner sur la scène politique au nom de "l'idéologie de l'autochtonie"²⁰ en vue de contrôler "le territoire électoral" de la ville d'Abidjan. A cet effet, (Terrier, 1997 : 534) écrit ceci :

¹⁷Il s'agit dans notre cas de deux opérations. La première opération se rapporte à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle se présente comme une opération à la fois administrative et judiciaire entreprise par l'Etat à l'encontre d'un particulier ou d'une communauté pour s'approprier des biens au nom d'une cause jugée d'utilité. Quant à la seconde opération, elle consiste en la purge des droits coutumiers à travers l'extinction des droits autochtones sur un sol ; moyennant le versement par l'administration d'une juste indemnité fixée généralement à l'amiable sur la base d'un procès-verbal. C'est une pratique administrative permettant à l'Etat de s'assurer la maîtrise des terres de statut autochtone.

¹⁸À ce niveau, il convient de remonter à la période coloniale, précisément aux années 1930 où les villages ébrié de l'actuelle ville d'Abidjan avaient déjà réussi à persuader l'administration coloniale de nommer Nangui Abrogoua (originaire d'Adjamé-village) au poste de chef supérieur des Ébrié d'Abidjan au détriment d'Antonin Dioulo, également ébrié mais originaire de Bingerville.

¹⁹Il s'agit de la décentralisation à travers la communalisation. Les élections de 1980, première élections libres de l'histoire postcoloniale, vont illustrer cette rupture promeut à l'échelon du territoire national une politique de décentralisation qui doit permettre d'impulser le développement local par le bas. Trente-sept communes dites de plein exercice sont instituées sur l'ensemble du territoire national, dont dix pour la Ville d'Abidjan. Confier aux habitants de la cité la gestion de leurs propres affaires constitue l'objectif de la communalisation. A l'approche des élections générales (multipartites depuis 1990), les Ebrié voient dans la réforme du Code électoral (décembre 1994), puis dans le projet de société énoncé par Henri Konan Bédié (août 1995), les indices tangibles d'une possible promotion politique sur leur propre sol.

²⁰Expression empruntant à Roch Yao Gnabéli.

Les collectivités villageoises vont trouver dans la décentralisation et l'instauration d'élections semi-concurrentielles l'opportunité de l'exprimer en termes politiques. Elles voient en effet dans les échéances électorales le moyen d'accéder au débat public touchant au développement d'Abidjan, lequel les intéresse au premier chef. La volonté de cette population autochtone d'être représentée politiquement sur un territoire qu'elle considère sien constitue également dans les discours un en-soi.

Sur la base de cette idéologie donc, plusieurs actions sont entreprises en vue de positionner un des leurs aux différentes élections locales.

Parallèlement à leur participation à la vie politique locale, les populations Ebrié créent des associations à base identitaire en réponse aux enjeux urbains. A la lecture, celles-ci vont utiliser les problèmes fonciers comme moyen pour faire pression sur l'autorité centrale, pour lui arracher des avantages ou la contraindre à reconnaître de nouveaux droits.

En tout état de cause, les associations militent surtout en faveur de la recherche d'une certaine justice sociale. Il n'en demeure pas moins que l'intégration se manifeste aussi sur le plan économique.

3.2.2. L'intégration économique

Abidjan dans son développement a conduit à la fin progressive de l'agriculture et de la pêche au sein des villages Ebrié. Les populations de ces entités spatiales ont en contrepartie saisi les opportunités offertes par l'économie urbaine. Dans ce cadre, les villages investissent dans l'immobilier afin de tirer des revenus pour subvenir aux besoins de la communauté. (Gnabéli, 2008 : 4). A côté de cette activité économique, les autochtones Ebrié vont également s'intéresser aux services urbains marchands²¹ pour lutter dans une certaine mesure contre le chômage, la délinquance juvénile et la pauvreté. (Boti-Bi, 2008 : 119).

Au total, la revendication de territoires pour assurer la survie de leur communauté au mépris des accords conclus avec l'autorité administrative constitue l'une des stratégies intégratives utilisées par les villages. A ce titre l'étude de cas

²¹Il s'agit du transport, de marchés, etc.

qui va suivre, mettra l'accent sur précisément un des conflits qui met en évidence l'âpreté de la confrontation foncière qui menace le plan d'aménagement urbain d'Abidjan notamment dans la commune de Cocody.

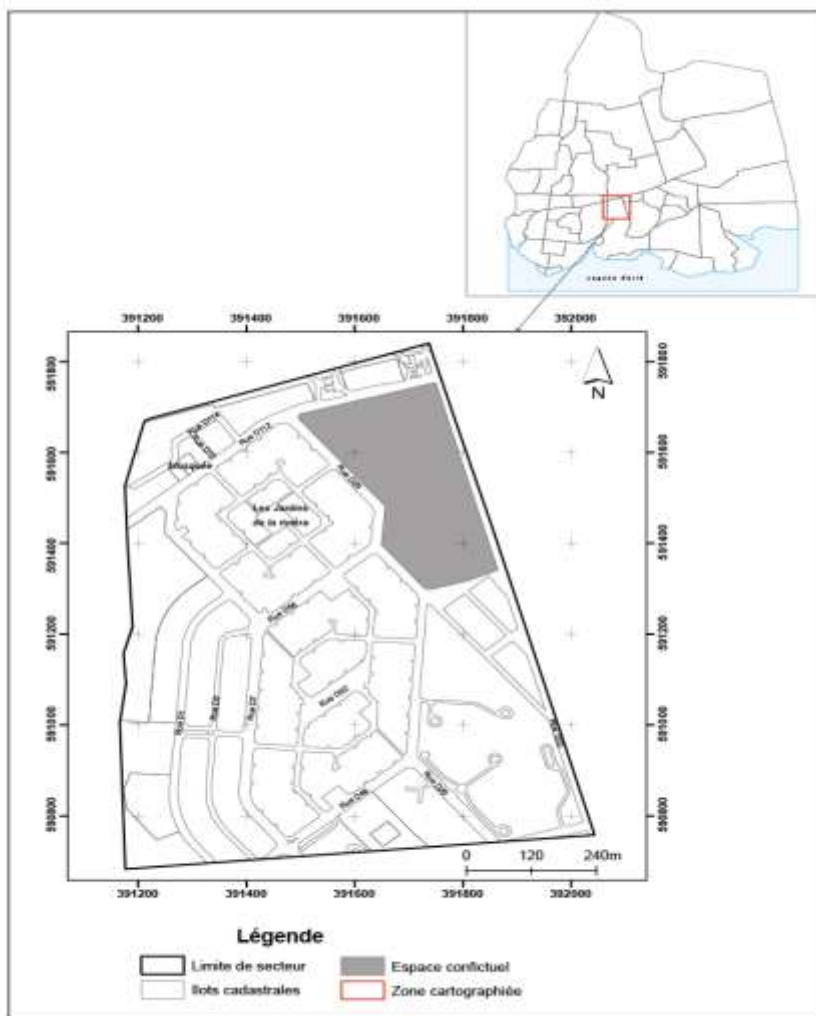
4. Etude de cas : la riviera zone 1 ouest un espace au centre de revendication de propriété

4.1. Un espace réservé pour le programme immobilier «Riviera Africaine »

La Riviera zone 1 ouest fait partie d'un bloc de parcelles cédées par le village d'Anono dans le cadre du projet d'aménagement urbano-touristique dénommé « Riviera Africaine »²² conduit par l'Etat ivoirien. Cette parcelle couvre une superficie d'environ 90 ha dont 70 ha sont mis en valeur. Avec la forte croissance que connaît le village, la fin des activités agricoles d'une part ; et les promesses non tenues par l'Etat dans le cadre du projet d'autre part, poussent le village à « reprendre » un ensemble de parcelles non mis en valeur dont les 20 ha restants. Cet espace est limité au Nord par le Boulevard François Mitterrand ; à l'est par le quartier de la Riviera Africaine ; à l'ouest par le quartier les «Jardins de la Riviera» (Figure 2, page 501).

²²Le projet urbain s'étend sur une superficie totale de 4730 ha sur lequel est prévue la réalisation de la Riviera Africaine avec notamment 189 ha d'habitat résidentiel et 126 ha de golf. Dans le cadre du projet, le village d'Anono cède 1000 ha de son patrimoine foncier à la suite de négociations avec l'Etat ivoirien. A l'issue des négociations un accord est conclu avec le village indiquant non seulement son maintien mais aussi son extension sur 11,5 ha.

Figure 2 : localisation de l'espace conflictuel



Source : Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNEDT) 2012

4.2. Le conflit et son contexte : instabilité politique, crise de logement et purge des droits coutumiers

Les premiers mouvements de protestations de la communauté villageoise contre l'Etat remontent à la cinquième tranche de ce programme immobilier en 1982. En Juillet 1982 le chef village de l'époque adresse un courrier au Ministre de la Construction et de l'Urbanisme d'alors²³. Trois mois plus tard, en guise de réponse, la société immobilière adresse une correspondance au Ministre de la Construction dans laquelle

²³Dans le courrier, il manifeste le refus de la communauté villageoise à la poursuite du projet immobilier au motif de la non purge de leur droit coutumier.

elle fournit toutes les preuves de son droit de propriété. Dans ce contexte une réunion se tient le 17 Janvier 1983. Elle rassemble : le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme de l'époque, les notables du village, le préfet d'alors de la ville d'Abidjan et le Député de Cocody de l'époque²⁴. Cette réunion va consister à éclairer les autorités villageoises sur les indemnités octroyées dans le cadre du projet et communiquer la liste des personnes ayant perçu ces indemnités. Six années après cette rencontre, de nouvelles revendications des villageois relatives à la purge des droits coutumiers et aux limites des terrains de la Sicogi²⁵ refont surface dans le cadre de la réalisation du programme immobilier dénommé les « Jardins de la Riviera ». Une réunion se tient alors en Janvier 1990 entre la communauté villageoise, la Sicogi et la Mairie de Cocody²⁶. Par conséquent, la tension couve entre la communauté villageoise et la Sicogi d'une part ; et entre celle-ci et le Ministère de la Construction, d'autre part.

4.3. Un niveau élevé de tension

L'opposition de la communauté villageoise à l'opération de déguerpissement engagée par la Sicogi sur le site est le résultat des discussions infructueuses entre les deux camps entamées depuis 1983. Le conflit dans ces différentes phases s'est en effet si fortement envenimé, voire amplifié que dans le cadre de sa gestion on eût à enregistrer les interventions du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme (à travers les Ministres qui se sont succédé à la tête de ce Ministère), la Mairie, le Député, la Sicogi et la chefferie villageoise. Les circonstances qui précèdent cette montée de tension sont expliquées par trois acteurs : le vice doyen du village ; un membre de la notabilité et un représentant de la Sicogi.

²⁴La présence du Député résulte du fait que la communauté Ebrié de la ville d'Abidjan a exprimé sa volonté à la fin des années 1960, d'avoir des élites au sein des structures politiques et administratives pour gérer leurs terres. Ces populations estiment que les élites sont plus alertes sur les questions des droits fonciers. Et que durant la période coloniale, ces questions leur ont été préjudiciables face au pouvoir colonial.

²⁵Sicogi : (Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière) créée en 1966

²⁶A l'issue de cette rencontre, les malentendus ont été dissipés entre le village et le promoteur immobilier qui réalise 526 logements. Entre-temps, la crise économique qui s'est installée dans la durée a conduit les parcelles destinées à recevoir les logements à demeurer vides. Les populations coutumières profitent de cette situation et mettent en valeur sous diverses formes 11 ha de cet ensemble couvrant une superficie totale de 90 ha. Ainsi, en 1993, lorsque la Sicogi décide de la réalisation d'un nouveau programme immobilier, elle se trouve confrontée à l'opposition de la communauté villageoise. Celle-ci s'oppose à toute action de déguerpissement ou d'occupation des lieux par la Sicogi. Aujourd'hui, malgré la médiation du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, la société immobilière semble ne pas adhérer au processus qui a cours.

Le doyen du village donne l'explication suivante :

Si nous avons en 1993 opposé une résistance face à la Sicogi disons à l'Etat, c'est parce que, nous avons toujours considéré cet espace comme notre territoire. Pour cette raison, les fils du village y ont bâti des maisons qu'ils mettent en location. Cela permet de gagner un peu d'argent puisqu'aujourd'hui, tous nos champs ont disparu, la lagune ne donne plus de poissons. Donc la location immobilière est notre principale source de revenus...

Ces propos sous-entendent la crainte de la communauté villageoise de perdre non seulement la maîtrise du contrôle de cette partie de son territoire, mais également les revenus provenant de l'activité de location de logements à la faveur de cette opération d'aménagement urbain. Cette action revêt un double sens : la conservation d'un bien culturel, mais surtout le souci de préserver un espace économique.

Quant au représentant de la Sicogi, il étale son exaspération en ces termes :

La Sicogi, lorsqu'elle menait cette action, elle le faisait dans le sens d'être propriétaire de la parcelle car disposant d'un titre de propriété. ...Les rapports entre l'Etat et la communauté Ebrié au sujet du foncier sont un véritable "panier à crabes". Les décisions sont prises le plus souvent pour apaiser cette communauté même si l'on sait que certaines revendications bien qu'elles soient légitimes restent sans fondement. Elles ne reposent généralement sur aucun argument pouvant tenir la route. Loin de la Sicogi de mépriser les revendications des populations qui, à certains égards ont un sens Mais il ne faut oublier par ailleurs que nous avons engagé des investissements qui se chiffrent à plusieurs centaines de millions de F CFA sur ce site.

Le représentant de la chefferie de son côté assène les vérités ci-après :

Nous avons aujourd'hui un ensemble de revendications qui dépassent le cadre de l'opposition avec la Sicogi. Cette confrontation fait partie d'un ensemble de

spoliation dont nous avons été victimes. Et nous, en tant qu'individu ayant en charge la charge la gestion d'une communauté humaine qui éprouve d'énormes difficultés pour son développement, nous ne pouvons demeurer inactif. C'est dans ce sens qu'un ensemble de démarche est en train d'être mené auprès des autorités...

Aujourd'hui, même si la situation paraît calme, la tension couve néanmoins, puisque la communauté villageoise s'oppose à toute opération de déguerpissement²⁷. Nonobstant, "le bras de fer" qui perdure entre la Sicogi et la communauté villageoise d'Anono, force est pourtant d'analyser les dimensions du conflit.

4.3.1. Des populations autochtones : entre angoisse et volonté d'assurer la survie de la communauté

Dans l'ensemble, le présent conflit résume les difficultés intégratives auxquelles sont confrontés les villages Ebrié de la commune de Cocody. Dans leur combat, le discours des autochtones s'appuie sur le concept de territoire selon lequel ils développent leurs logiques obéissant à divers enjeux.

L'angoisse quotidienne développée par ces communautés villageoises face au fait urbain, à travers les revendications territoriales tire son origine de la disparition de leurs plantations et de l'abandon de l'activité de pêche. L'absence de ces activités pose la problématique des conditions d'existence

²⁷Les deux protagonistes revendiquent chacun la propriété de la parcelle. Les villageois restent fidèles à leur logique revendicative portant sur la purge de leurs droits coutumiers malgré les différentes rencontres ont annexé cette partie du lotissement en y édifiant bâtiments et vendant certains lots après le morcellement. La Sicogi au contraire, s'appuie sur les conclusions des réunions en rapport avec ce conflit et se montre intransigente. Elle engage une série d'actions contre les acquéreurs non villageois en vue de la restitution des parcelles pour les uns, quand des assignations en justice sont engagées pour certains. Devant la situation qui prévaut, le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme propose une autre approche de gestion du différend après plus de 15 ans. Elle consiste au partage entre la communauté villageoise et la Sicogi de la manière suivante : 45% de la réserve foncière reste propriété de la Sicogi ; quand les 55% sont attribués à la communauté villageoise. Cette proposition est rejetée par la société immobilière. Face à ce refus, le Ministère de la Construction décide de procéder à une compensation au profit du promoteur immobilier par l'octroi de plusieurs terrains identifiés et proposés par le service des ventes immobilières. Cette proposition connaît des difficultés car certains terrains identifiés dans le cadre de l'opération sont au centre du conflit. Aujourd'hui, le problème n'est toujours pas réglé par le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme et la Sicogi menace toujours de récupérer le reste de sa parcelle. Pendant ce temps d'importantes constructions s'élèvent chaque jour sur le site sans que leurs promoteurs ne détiennent une quelconque autorisation administrative.

de la communauté. A ce titre, les actions d'aménagement de lots immatriculées ou la revendication de lots de compensation pour leur vente répondent à cette démarche. Toutefois, la logique organisationnelle mise en place par les communautés villageoises s'appuie sur un ensemble d'information et de décision en vue de mettre en valeur ou de protéger leur territoire.

Dans ce cadre, les villages Ebrié s'entourent d'un mode de fonctionnement plus ou moins consensuel répondant à une volonté de cohésion d'où la création d'associations locales comme supra-locales (Diby, 2012 : 44). Cependant, cette volonté affichée de cohésion ; n'empêche pas la mise en place d'autres associations, notamment au niveau local. En somme, d'où découlent des rapports sociaux entre ces sous-groupes. (Le Berre, 1995 : 618)

En outre, l'intégration au système urbain par le biais de formulations de doléances- s'appuie essentiellement sur l'attachement des acteurs coutumiers à la représentation du territoire-. Cette démarche passe par leur écoute, la prise en compte de leurs aspirations, de leurs représentations et de leurs imaginaires spatiaux. (Di Méo, 1998 : 55). Ces actions dans leur ensemble, permettent de conquérir des espaces de pouvoirs et d'imposer des négociations avec les autorités. (Hoffmann, 2002 : 205). En dehors de ces positions qui portent sur la perception du « présent », il apparaît une autre perception dite du « futur ». Dans cette dynamique perspective, l'image du réel correspond à celle du futur, autrement dit le réel attendu suivant la décision envisagée. Il s'agit pour les populations Ebrié, d'une perception de l'ensemble des perceptions probables ou souhaitées. (Brunet, 1974 : 195). A l'en croire, la perception du futur se présente comme celle du risque enrobé de surestimations ou de sous-estimations. Le conflit fait également subir des préjudices au promoteur immobilier.

4.3.2. Un promoteur immobilier subissant une multitude d'impacts

Pour la Sicogi, l'espace au centre des revendications des populations coutumières a été acquis régulièrement par l'Etat. Dans cette optique, étant propriétaire, elle peut disposer de son bien comme elle l'entend. En d'autres termes, la question de la sécurité foncière ou de la faiblesse accordée au droit foncier moderne se pose ici. Les systèmes fonciers en vigueur

actuellement dans les pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas adaptés aux réalités socio-culturelles des populations. Dans leur grande majorité, les systèmes sont en désaccord avec la perception des populations africaines sur les rapports de l'homme à la terre. Les politiques foncières urbaines reposant sur le principe de la propriété foncière ne cadrent pas avec le concept de la propriété foncière tel que perçu par les populations. (Alibert, 1997 : 7). Parce que détenir un titre foncier de manière régulière n'est pas gage de garantie sécuritaire. (Koffi, 2007 : 365).

Par ailleurs, sur le plan économique, l'entreprise a réalisé des investissements de près de 1 660 000 000 FCFA pour la viabilisation du site ; 12 750 000 FCFA de droits d'inscription au livre Foncier ; 110 000 000 F. CFA d'indemnisation diverses et 10 000 FCFA de frais d'acquisition. C'est donc 1 782 760 000 FCFA que l'aménagement des terrains a coûté. D'autres études entreprises à grands frais et des appels d'offres lancés et chiffrés à l'époque à 150 000 000 FCFA ont été annulés. Au total, la présence des populations coutumières et la vente de certains espaces à d'autres acteurs montrent les pertes financières subies par la société immobilière. (Gouamené, 2013 : 261).

Cette situation ne permet pas à l'Etat de résoudre définitivement le conflit.

4.3.3. L'Etat, un médiateur en difficile posture

De son côté, l'Etat à travers le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme s'illustre en tant que médiateur. Or, la « liberté d'action » dont bénéficient les populations coutumières incline à penser à un laisser-faire des autorités ; ou à une incapacité de faire respecter les règles à cette communauté. Dans de telles conditions, force est de se demander si ce climat d'impunité observé par les pouvoirs publics vis-à-vis des populations Ebrié n'est pas relatif à la fragilité de la cohésion sociale observée au sein de la population ivoirienne depuis le déclenchement de la crise militaro-politique de 2002. Ou bien ménage-t-on un électorat pour de futures échéances électorales ? Une telle attitude, même si elle n'est pas nouvelle, s'agissant des populations Ebrié permet notamment de noter la délicatesse du problème. (Terrier, 1997 : 552). La démarche adoptée par les pouvoirs

publics ivoiriens n'est pas différente de celle admise en Amérique Latine (Schneier, 1986 : 108).

Au total, l'étude de cas présente en termes simples les effets des mutations qui s'opèrent dans la société ébrié avec au centre, les enjeux qui entourent l'espace pour les populations coutumières. L'analyse montre comment chaque acteur défend et attend atteindre ses objectifs. Dans ce cadre, les acteurs pour mener leurs actions font référence aux accords, à la coutume, au discours, au droit, aux événements. Pour la communauté villageoise, le respect des promesses tenues dans le cadre du projet s'impose ; quant à la Sicogi, ses engagements ont été tenus par l'Etat donc, les revendications des populations coutumières n'ont pas lieu d'être ; l'Etat en tant que garant de la paix sociale se doit de trouver une solution définitive à ce conflit.

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous retenons que les problèmes fonciers notés dans les villages Ebrié à travers le cas étudié, met en relief les relations que la communauté développe avec les autres acteurs urbains, dont l'Etat. Répartis dans 57 villages dans l'agglomération abidjanaise, ils sont composés de 9 phratries et organisés en classes d'âge. La communauté Ebrié d'Abidjan dont celle de Cocody qui appartient aux groupes des *Bidjan*, *Nokwa* et *Kwê* va connaître des fortunes diverses sur le plan foncier avec le développement de la ville. L'urbanisation de ladite ville a non seulement, réduit les terroirs villageois au profit de l'extension de la métropole mais aussi, changer le rapport de l'homme à l'espace. La situation permet de noter des communautés villageoises de plus en plus portées sur des dynamiques de revendications foncières. Aujourd'hui, le jeu foncier dans les villages s'enrobe d'un ensemble de règles et de pratiques qui portent la marque d'une communauté traversée par une série de changement notamment au plan socio-politique, économique voire de leur aménagement. Dans l'ensemble, les changements notés dans les rapports ville-villages Ebrié sont indéniables et profonds. Bien que la ville ait cernée l'ensemble de ces villages, ceux-ci se comportent comme des micro-territoires qui sont animés de velléités d'extraterritorialités ou extraterritorialistes. La perception des problèmes fonciers est

en effet influencée non seulement par les conditions socio-économiques des populations, mais aussi par la cohésion sociale au sein de cette communauté. Au-delà, il est surtout question de sécurité foncière, dont les populations autochtones Ebrié ont besoin dans un contexte de croissance démographique et de fortes pressions foncières.

Références bibliographiques

- Adé K., 2008, *Production de l'espace périurbain de Bingerville/Cocody*. Mémoire de Maîtrise. Université de Cocody.
- Affou Y., 1997, « Renforcement des organisations paysannes et progrès agricole : obstacles ou atouts pour le progrès agricole », dans B. Contamin et H. Memel-Fotê (Éds), *Le Modèle Ivoirien en Questions*. Paris, Karthala, p. 555-571.
- Alibet J., 1997, « Les politiques et les pratiques foncières en Afrique subsaharienne : aperçu des problèmes ». *A.E.O.M*, n 34, 1-10.
- Antoine Ph., Dubresson A. et Manou-Savina A., 1987, *Abidjan « côté cours »*, Paris, Orstom-Karthala.
- Boti-Bi T., 1998, *Logiques et stratégies d'intégration des villages Ebriés dans la métropole d'Abidjan : étude du cas des villages de la commune de Cocody*. Mémoire de Maîtrise. Université de Cocody.
- Boti-Bi T., 2008, « Les tentatives de confiscation des services urbains par le pouvoir coutumier à Abidjan », dans S. Bredeloup, B. Bertoncello et J. Lombard (Éds), *Abidjan, Dakar : des villes à vendre ? (La privatisation made in Africa des services urbains)*. Paris, L'Harmattan, p. 115-129.
- Brunet R., 1974, « Espace, perception et comportement ». *L'Espace Géographique*, n° 3, Juillet-Septembre, 189-203.
- Dé Dianos S., 1998, « Abidjan, l'éléphant d'Afrique ». *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, hors-série, 6-33.
- Dembélé O., 1997, « Le modèle d'urbanisme ivoirien face à la crise économique », dans B. Contamin et H. Memel-Fotê (Éds), *Le Modèle Ivoirien en Questions*. Paris, Karthala, 483-511.

- Diabate H., et Kodjo L., 1991, *Notre Abidjan*, Abidjan, IvoireMédias.
- Diby M., 2012, « Structures politiques villageoises et revendications d'intégration économique : cas des Ebrié de Yopougon ». *Revue de Géographie de Lomé*, n 8, 38-47.
- Di Meo G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.
- Gnabéli R., 2008, « La production d'une identité autochtone en Côte d'Ivoire ». *Journal des anthropologues* [En ligne], 114-115 |, mis en ligne le 01 décembre 2009, consulté le 05 juin 2016. URL : <http://jda.revues.org/326>
- Gouamené D., 2013, *Espaces urbains et conflits fonciers dans l'agglomération d'Abidjan: cas des communes de Cocody et de Treichville*. Thèse de doctorat en Géographie, Université Abidjan-Cocody.
- Hoffmann O., 2002, « L'émergence de la notion de patrimoine dans le cadre de revendications identitaires et territoriales (Pacifique colombien) », dans M-C. Cormier-Salem., D. Juhé-Beaulaton., J. Boutrais « et al » (Éds), *Patrimonialiser la nature tropicale (Dynamiques locales, enjeux internationaux)*. Paris, p. 191-213.
- Koffi A., 2007, *Mutations sociales et gestion de l'espace rural en pays Ebrié (SUD-EST de la Côte d'Ivoire)*. Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- Konan Y., et Kouakou. K., 2006, « Travailler dans la ville, et s'y loger ». *Débats (Courrier d'Afrique de l'Ouest), Revue mensuelle d'actualité sociale et politique*, Abidjan, n°36-37, 13-18
- Le Berre M., 1995, « Territoires », dans A. Bailly., R. Ferras et D. Pumain (Éds), *Encyclopédie de la Géographie*, Paris, Économica, 601-622.
- Leimdorfer F., 2003, « L'espace public urbain à Abidjan : individus, associations, Etat », dans F. Leimdorfer et A. Marie (Éds), *L'Afrique des Citadins (sociétés civiles en chantier, Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, 110-154.
- Niangoran-Bouah G., 1969, « Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle ». *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, Tome X, Sociologie, 51-89.

- Oble-Lohoues J., 1984, *Le droit des successions en Côte d'Ivoire : tradition et modernisme*, NEA-Abidjan.
- Schneier G., 1986, « Patron ou propriétaire : L'Etat face aux invasions de terres (des pratiques foncières locales dans une ville industrielle nouvelle Ciudad Guyana au Venezuela) » dans B. Crousse., E. Le Bris et E. Le Roy (Éds), *Espaces disputés en Afrique noire*. Paris, Karthala, 99-108.
- Terrier C., 1997, « Collectivités autochtones et pouvoir local (chroniques villageoises des élections municipales abidjanaises : 1980-1990) », dans B. Contamin et H. Memel-Fotê (Éds), *Le Modèle Ivoirien en Questions*. Paris, Karthala, 529-552.
- Yapi-Diahou A., 1994, *Politiques urbaines en Côte d'Ivoire son impact sur l'évolution des formes d'habitats non planifié : exemple de l'agglomération d'Abidjan*. Thèse de Doctorat d'Etat, Paris, Tome I.

**LE COMMERCE DANS LA PROSPERITE ET LE DECLIN
DE MARABADIASSA (COTE D'IVOIRE) DE 1891 A 1921**

BAMBA Mamadou*

Résumé

La cité de Marabadiassa se présente comme un véritable Etat marchand en Côte d'Ivoire entre 1891 et 1921. Elle est un pôle économique très attractif entre les centres commerciaux du nord comme Kong, Odienné, Séguéla et les villes du sud notamment Tiassalé et Grand-Lahou. Cette situation géographique explique son rayonnement économique dans le pays baoulé. Le commerce, poumon de son économie, favorise sa prospérité et son ouverture sur le monde extérieur. Le commerce y pratiqué est local et caravanier. Les principaux animateurs de ce commerce florissant sont les *djatigui* et les *djagotigui*. Cependant, suite à l'occupation de l'actuelle Côte d'Ivoire¹ par des puissances colonisatrices, l'activité commerciale connaît un fléchissement en 1921. L'administration coloniale instaure le franc comme monnaie légale de la colonie en 1893. Cette économie coloniale, basée sur le numéraire, supplante l'économie traditionnelle de la société djassaraka. Ce fait entraîne alors la chute de l'activité commerciale et le déclin de Marabadiassa. Cette étude montre la place du commerce dans la prospérité et le déclin de cette cité.

Mots-clés : Marabadiassa – commerce – économie précoloniale - marché

Abstract

The city of Marabadiassa presents itself as a true trader state in Ivory Coast between 1891 and 1921. It is an attracting economic pole between commercial centers in the North such as Kong, Odienné, Séguéla and South cities, like Tyassalé and Grand-Lahou. This geographic situation explains its economic success in the Baoulé area. The trade, as an economic pillar, promotes the prosperity and opens up Marabadiassa to the World. The trade which is practiced in the city is local and caravanning. The main leaders of this flourishing trade were the "*Djatigui*" and the "*Djagotigui*". However, with the occupation of Ivory Coast by colonial powers, trade knows a real bending in 1921. The administration established the "Franc" as legal currency of the colony in 1893. Successful trade will be stopped due to the occupation of Ivory Coast by colonial countries. This colonial economy based on the capital, unsettled the traditional economy of djassaraka's society. Then, this fact falls trade activity and leads to a decline of the city.

* Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire) ; Email : [bambazm@yahoo.fr/](mailto:bambazm@yahoo.fr)
bambazm@gmail.com

¹ Les habitants de cette colonie sont appelés ivoiriens.

This article shows the role of trade in the prosperity and the decline of this city.

Key words: Marabadiassa - trade - precolonial economy- market.

Introduction

La cité de Marabadiassa est créée dans la dernière décennie du XIX^e siècle par le conquérant Mori Touré². Dans l'organisation administrative actuelle de la Côte d'Ivoire, elle est située au centre du pays et appartient au Département de Béoumi, région de Gbêkê dans le district de la vallée du Bandama. Marabadiassa est désormais un chef-lieu de sous-préfecture.³ La résistance des Tagouana⁴ et des Djimini⁵ à sa conquête est à l'origine de l'installation de Mori et de son armée sur la rive droite du Bandama en pays gôli⁶. Sous la colonisation, elle appartient à la zone du Baoulé-nord⁷ de la Côte d'Ivoire (ANCI, 1904 : 16). Dès son installation, Mori Touré organise la vie économique de cette cité afin d'assurer la survie des populations. Cette volonté politique est soutenue par la position de Marabadiassa au carrefour des grandes agglomérations commerciales du nord. Zone de convergence humaine et de confluence culturelle, Marabadiassa devient, sous l'autorité de Mori Touré, un puissant Etat marchand bien organisé avant le contrôle effectif du Baoulé-nord par le colonisateur français. Comment le commerce a-t-il contribué à la fois à l'épanouissement et au dépérissement de Marabadiassa ? A partir de cette question nodale, l'objectif de cette étude est de montrer la place du commerce dans le développement et le déclin de cette localité. Cette étude couvre la période 1891-1921. 1891 est la fondation de Marabadiassa et 1921 marque son affaiblissement et sa désorganisation socio-économique.

Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé des ouvrages, des sources d'archives et des sources orales. Lors du traitement

² Mori Touré est un Dendawa (Dendi) originaire de la région de Dosso, dans l'actuelle Niger. Il est le fondateur de Marabadiassa.

³ Décret n°2011-263 portant organisation du Territoire national en Districts et en régions depuis le 28 Septembre 2011 et complété par le communiqué du conseil des ministres du mercredi 04/07/2012.

⁴ Sous-groupe senoufo de Côte d'Ivoire, ils se trouvent au centre-nord, précisément dans les départements de Katiola, Fronan, Tafiré, Niakaramandougou et Tortya.

⁵ Sous-groupe senoufo de Côte d'Ivoire, ils sont localisés à Boniérédougou, Dabakala Satama Sokoro et Satama sokoura.

⁶ Les Gôli sont une tribu des Baoulé de Côte d'Ivoire.

⁷ Le Baoulé-nord est situé entre le 7ème et le 8ème parallèle. Il se présente sous la forme d'un quadrilatère dont le côté ouest oblique franchit le N°zi. Sa superficie est d'environ 11000 km² (Gbodjé, 2005: 16).

des données recueillies, nous avons privilégié la critique historique. Elle a consisté à faire les critiques interne et externe des documents, la confrontation des sources et le recoupement des faits. Cet article se propose de montrer la place du commerce dans l'épanouissement de la cité, le rôle de ses acteurs et l'impact de son fléchissement.

Figure 1 : Carte de localisation de Marabadiassa dans la région de Gbeke



1. Le commerce au cœur de l'économie précoloniale de Marabadiassa

L'économie de la société djassaraka⁸ est essentiellement basée sur le commerce. Le marché et les caravanes constituent le moteur de cette activité.

⁸ Ils sont les populations de Marabadiassa.

1.1. Le marché dans le rayonnement du commerce local à Marabadiassa

Avant la pénétration des Français à l'ouest de Bouaké⁹, cette zone était quasiment vide de marché. La majeure partie des échanges s'effectuaient de groupe à groupe comme dans les sociétés segmentaires (Michotte, 1970 : 140). Seule la cité de Marabadiassa possède un marché qui connaît une grande prospérité. La création de la plupart des marchés actuels de la région de Bouaké se situe entre 1910 et 1920 (Michotte, 1970: 140).

Le marché de Marabadiassa a un fonctionnement hebdomadaire bien que disposant d'un embryon de marché quotidien. Chez les Djassaraka, le jour de marché est *laiti*¹⁰. Ainsi, chaque *laiti*, les négociants venant des localités de Bouaké, de Béoumi, de Botro, de Toutoukro, de Bodokro, etc. prennent d'assaut la cité de Marabadiassa en s'approvisionnant en marchandises exposées sous le hangar et les palissades du marché (Bamba, 2011 : 125). Ce jour-là, les marchands occupent toutes les artères de la cité. Le jour de marché se présente comme des moments de grandes affluences dans la ville. Lors de son passage dans la cité en 1903, la mission Thomann¹¹ constate l'affluence des hommes et des femmes sur le marché de cette agglomération et de la variété des produits qui s'y trouvent. « *Le marché de Marabadiassa est immense et fort bien achalandé; on y trouve, en plus des produits indigènes, presque toutes les marchandises d'importation qui sont dans les factoreries de la Côte.* » (Renseignements Coloniaux et Documents, 1903: 130).

Avec une vocation régionale et interzonale, le marché de Marabadiassa commence très tôt le dimanche matin et se termine le soir. Cette situation oblige les marchands des villages éloignés à venir la veille à Marabadiassa pour passer la nuit afin de participer aux échanges le lendemain. Les femmes et les hommes participent à la fois à ce marché hebdomadaire. Les transactions se font généralement avec le cauris et l'or. A cette époque, le cauris est la monnaie des peuples du nord tandis que l'or est utilisé par les Baoulé. La présence de ces deux monnaies sur le marché de Marabadiassa s'explique par

⁹ Il s'agit des Sous-préfectures de Sakassou, Béoumi, Bodokro et Bodokro, N'guessankro et de Marabadiassa.

¹⁰ Ce terme correspond au dimanche dans le calendrier grégorien.

¹¹ Thomann est un administrateur qui a exploré en 1897 le Bas-Cavally et le cours moyen du fleuve Sassandra. Au cours de cette exploration, il passe à Marabadiassa en 1903. Il était accompagné par l'administrateur Hostains.

la situation de cette cité dans le pays baoulé. De ce fait, les Baoulé et les marchands venus du sud ont participé aux activités commerciales au marché de Marabadiassa, dans la mesure où il est resté, pendant longtemps, le seul marché de la zone dense du Baoulé-nord. A la fin du XIX^e siècle, le troc et le commerce muet sont en voie de disparition (Michotte, 145: 1970).

Outre les transactions qu'il favorise, le jour du marché de Marabadiassa est une occasion pour les marchands de s'informer sur l'état des pistes et surtout sur le coût des principaux produits sur les autres marchés régionaux qu'ils fréquentent. Les renseignements recueillis permettent aux organisateurs de choisir leur prochaine destination. A l'instar des autres marchés précoloniaux, celui de Marabadiassa est un lieu de socialisation. Le jour du marché est une occasion de rencontres entre les hommes et les femmes qui aboutissent parfois à des mariages. Il permet de tisser des liens d'amitiés. C'est pour cela que les femmes et les jeunes filles se rendent au marché élégamment vêtues et parées de bijoux (Kodjo, 697: 1986). Ce jour-là, les hommes ne partent pas aux champs. Dès lors, le marché de Marabadiassa présente une fonction sociale extrêmement importante. Le jour de marché prend toujours une allure de fête dans la cité.¹²

Les femmes sont spécialisées dans la vente des produits vivriers tels que l'igname et les légumes. Les hommes participent aussi à cette activité commerciale avec des produits de l'artisanat local¹³, de la forge¹⁴ et de la cordonnerie sur le marché de Marabadiassa.¹⁵

A l'époque précoloniale, l'importance du marché se perçoit par le grand commerce. En effet, le marché est le lieu où se rencontrent les marchands de kola, de bœufs, de chevaux, d'or, de coton, d'arme à feu, de sel, et surtout de captifs. Tous ces produits viennent de plusieurs régions voisines et lointaines du pays baoulé. Sur le marché de Marabadiassa Alphonse Sékré Gbodjé (2005 : 174) semble mieux informer sur le commerce des bœufs lorsqu'il écrit que : *« Des bœufs étaient occasionnellement élevés par les Baoulé. Certains bœufs en provenance du nord étaient convoyés sur les marchés de Marabadiassa, (...) »*

¹² Souleymane Touré, entretien du 14/06/2011 à Marabadiassa.

¹³ Les tissus, les bijoux, les pots sont quelques produits de cet artisanat local.

¹⁴ Ce secteur d'activités produit la houe, la hache etc.

¹⁵ Ahmed Touré, entretien du 24/08/2011 à Abidjan.

Enfin, le marché de Marabadiassa est un lieu important de desserte du maïs et de la farine (Gbodjé, 2005: 127). D'autres produits comme l'or des rivières et des mines sont échangés sur le marché de Marabadiassa contre du sel, des couvertures, du petit bétail et des esclaves (Duprey, 1980 : 46). Salverte-Marmier (1964 : 60) soutient que :

très rapidement Marabadiassa devient un important marché fréquenté à la fois par les Baoulé de l'ouest, les Koro, les Gouro et les Malinké. Les habitants de Marabadiassa s'enrichirent non seulement grâce au commerce, et à l'artisanat qui était très développé chez eux mais aussi en vendant au Baoulé des captifs tagbana qui étaient les victimes de leur razzias périodiques.

Ceci démontre que ce marché historique a eu une importance significative dans la vie économique et sociale des Djassaraka.

Cependant, son intense activité n'empêche pas le commerce à longue distance. La pratique du commerce à longue distance nécessite l'organisation des caravanes entre les villes méridionales et les cités septentrionales.

1.2. Le commerce caravanier et l'ouverture de Marabadiassa sur l'extérieur

L'organisation des caravanes est un puissant moyen pour le développement du commerce à longue distance. Lorsque le marchand entreprend un voyage d'affaires dans le voisinage, il est le plus souvent accompagné de ses enfants, de ses épouses ou de ses captifs. Généralement, si le voyage dure de longues semaines, voire de longs mois, il recherche alors la compagnie de nombreux amis avec lesquels il constitue une caravane appelée *séré* (Kodjo, 1986 : 668).

Les caravanes ouest-africaines sont une entreprise qui nécessite une préparation minutieuse. Une caravane est souvent composée d'hommes et de femmes, portant des charges sur leur tête et de chefs conduisant leurs ânes. Au cours du trajet, les femmes prennent le devant et les hommes viennent après. Les caravaniers aiment beaucoup les sonnettes, dont le tintement les distraits en route et prévient d'éventuels bandits de leur approche (Caillié, 1830, 68-69).

A leur arrivée dans un village, les femmes puisent de l'eau et pilent le mil afin de préparer le dîner. Les esclaves se

chargent de la collecte du bois destiné à la cuisine. Pendant ce temps, les autres membres de la caravane parcourent le village pour échanger les noix de kolas contre les cauris. Ces cauris permettent d'acheter des provisions destinés à nourrir la caravane (Caillié, 1830 : 68-69).

Certains chefs de village qui contrôlent les voies commerciales soumettent la caravane au paiement des taxes. Ils perçoivent des droits sur les marchandises qui circulent sur ces routes. Ainsi, *« tous les marchands sont obligés de payer dans chaque lieu où ils stationnent, une petite rétribution variable, mais communément fixée à 20 colas par charge, valeur de 200 cauris. »* (Caillié, 1830 : 70).

Malgré, l'insécurité grandissante sur les routes commerciales, les commerçants de Marabadiassa se montrent très habiles. Ces marchands sont un peuple de tradition commerciale élaborée. Pour les échanges avec les Baoulé, ils exploitent le fait que de nombreux villages du nord n'osent plus envoyer des représentants à Tiassalé à cause du brigandage (Michotte, 1970 : 140).

A cette période, l'insécurité oblige les acteurs à conditionner l'organisation du commerce à longue distance. Cette situation amène de nombreux marchands à hésiter souvent à prendre la route. Nombreux parmi ces commerçants sont tués ou capturés par les brigands et vendus à d'autres régions à cette époque (Kodjo, 1986 : 665).

Pour résoudre la question d'insécurité, l'une des compagnies de l'armée de Mori Touré assure la sécurité des routes commerciales et des caravanes qui sont organisées à partir de la cité. L'escorte est placée sous l'autorité d'un chef guerrier. En cas d'attaque de la caravane, ce dernier dispose ses hommes en tenue de combat. Il prend de nombreuses précautions pour éviter les surprises désagréables. De ce fait, ses éclaireurs constitués d'une dizaine de cavaliers précèdent la caravane de plusieurs heures d'avance et le gros de ses forces ferme la marche. Ces hommes de l'escorte sont puissamment armés d'arcs, de flèches, de lances et de fusils. Cet armement permet de dissuader les brigands et les bandits. Lorsque la caravane atteint son but, les marchands se dispersent et vaquent à leurs affaires. Elle est dissoute et le voyage retour nécessite la mise en place d'une nouvelle structure (Kodjo, 1986 : 675).

Grâce à cette organisation, Marabadiassa devient le principal point de départ et d'organisation des caravanes, qui

converge vers Tiassalé et Grand-Lahou (ANCI, 1899 : 1EE29). On note ainsi l'abondance des caravanes venant du Soudan en direction du sud. Il en ressort que les marchands de Marabadiassa sont des intermédiaires commerciaux entre les grands centres commerciaux du Nord tels que Kong, Djimini, Ouré, etc. et les comptoirs européens qui jalonnent la côte comme Tiassalé et Grand-Lahou (ANCI, 1899: 1EE29(4/1)).

Dans la plupart des sociétés africaines, le captif se présente comme un produit très prisé et recherché. Dans ces sociétés, ils sont fréquemment utilisés dans les travaux domestiques, champêtres et commerciaux. Certains chefs baoulé, des populations d'Abengourou, de Bondoukou et des Malinké du Soudan affluent vers les centres commerciaux fréquentés par les marchands djassaraka afin de se procurer la « *merchandise humaine* » (Gbodjé, 2016: 63).

L'histoire du monde baoulé et du pays tagouana atteste que les Baoulé sont friands d'esclaves. Dans la société baoulé, la puissance d'un homme se mesure au nombre d'esclaves qu'il possède (Atta, 1978: 51). Dans ce contexte, Mori Touré leur vend de nombreux jeunes valides tagouana qu'il a capturés lors de sa conquête. D'après Pierre Duprey (1962: 61),

Mori Touré possédait une vraie mine d'or avec des populations tagbana de souche senoufo, établies autour de Kanankoro. Mori Touré, plus commerçant que conquérant, ne chercha pas occuper le terrain, mais régulièrement et pendant des années, il lança des expéditions en pays tagbana ramenant à chaque fois des milliers d'esclaves.

Lorsque les Baoulé acquièrent ces captifs, ils les intègrent dans leur société et portent le nom d'"aowa".¹⁶ Leur intégration se fait aisément si l'on se réfère à ces propos de Kouamé Affouessou, chef de Myan-gokro : « *Les esclaves du pays gôli sont les victimes et les fugitifs des guerres qui arrivaient chez nous. On les appelle "kanga-alê"*¹⁷. *Ces hommes et femmes ont intégré les familles baoulé. Ils exercent même le pouvoir politique. Moi-même j'ai des origines esclaves.* »¹⁸ Cette intégration des captifs favorise le

¹⁶ Brou Ahou, entretien du 14/11/2015 à Allokokro.

¹⁷ Kanga-alê est une expression de la langue baoulé. Elle signifie « esclave de guerre ».

¹⁸ Affouessou Kouamé, entretien du 06/11/2015 à Myan-gokro.

changement de leur identité. C'est pour cette raison que de nombreux réfugiés tagouana portent à la fois des noms baoulé et tagouana. Il est fréquent de rencontrer dans le Baoulé-nord des noms comme Hala Yao, Hili Kouassi, Thio Kouakou, etc. (Touré, 2014: 133).

A travers la cité de Marabadiassa, les marchands djassaraka entrent en contact avec les peuples côtiers comme les Alladian, les Avikam, les Adioukrou, les N'zima ou Appoloniens, qui entretiennent déjà des relations avec les Européens (Gbodjé, 2016: 66). Ces peuples, établissent ainsi des rapports commerciaux avec le Baoulé-nord, à partir du centre commercial de Tiassalé. Ainsi, cette agglomération devient un véritable pont commercial entre le nord et le sud de la Côte d'Ivoire (Gbodjé, 2016: 66). Cette situation favorise l'ouverture de Marabadiassa et du Baoulé-nord sur l'extérieur. A partir de cet instant, Marabadiassa connaît une dynamique commerciale et une prospérité économique. Qui sont ces hommes expérimentés qui organisent le commerce dans la cité de Marabadiassa ?

2. Les acteurs du développement du commerce à Marabadiassa

Les spécialistes du commerce de la zone du Baoulé-nord sont les *djatigui* et les *djagotigui* de la cité de Marabadiassa. Nous nous proposons de mettre en lumière le rôle de ces acteurs dans l'organisation de cette activité.

2.1. Le *djatigui*, garant de l'hospitalité pour les marchands étrangers

Dans le commerce africain, interviennent trois grands groupes ethniques : les Mandé, les Haoussa et les Yoruba. Parmi ceux-ci, deux dominent le peuplement de Marabadiassa à des proportions sensiblement égales. Il s'agit des Mandé et des Haoussa. En effet, les Mandé sont divisés en trois sous-groupes : les Dioula, les Wangara et les Dendi. Le groupe des Dioula opère surtout au niveau de la Haute-Volta et de la Côte-d'Ivoire actuelle, où il contrôle le commerce de la kola et de l'or, qu'il troque contre le sel dans les localités de Bondoukou, Bouna et Kong. Les Wangara se sont installés en pays ashanti autour de Kintampo et d'Atébubu, toujours pour s'occuper du commerce de la kola et de l'or (Igue, 1977 : 33-34).

Les Dendi, quant à eux, se rencontrent surtout à l'Est où ils ont fondé les localités de Kandi et de Djougou au Bénin

actuel. Ils s'occupent de l'organisation des marchés et offrent des structures d'accueil aux caravanes. Les Haoussa, originaires du Nord Nigeria, contrôlent tout le commerce de la kola, depuis le Nigeria jusqu'au Ghana actuel. Ils se sont installés dans les marchés situés à la périphérie de la forêt, tels que Kintampo et Salaga où ils attendent l'arrivée des productions yoruba et ashanti. Ils échangent la kola contre les produits venant du monde arabe (Igue, 1977 : 33-34).

Ces commerçants se déplacent à pied et utilisent le cheval, le mulet, le dromadaire et l'âne. Le voyage se fait par caravane, véritable marché ambulant comprenant parfois plus de cinq cents personnes. Ces caravanes ont la liberté de mouvement d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre. Elles sont protégées, dans leur parcours, par les autorités locales qui tirent profit d'ailleurs en partie des péages et des dons versés en nature ou en monnaie (Igue, 1977 : 33-34).

Chez les Djassaraka, ces commerçants sont appelés *djatigui* et *djagotigui*. Ils jouent des rôles importants dans l'organisation et le fonctionnement du commerce local et à longue distance. Selon Maurice Delafosse (1912 : 118), le mot *djatigui* signifie en langue malinké « hôte ». Ce dernier est considéré comme un maître de l'hospitalité. En réalité, le *djatigui* est un hôte qui accueille et héberge les étrangers. Il peut être un homme d'affaires, comme un simple répondant commercial. Il est sollicité pour offrir ses services à un négociant étranger qui séjourne dans un village ou une ville désireux de faire des affaires.

A Marabadiassa, le *djamou*¹⁹ et la religion sont des facteurs importants dans le choix du *djatigui* par le commerçant étranger. A ce sujet, Georges Niamkey Kodjo (1986 : 678-679) atteste que :

Lorsque cela était possible, l'étranger le choisissait parmi les familles qui portaient le même dyamou que lui ou parmi ces coreligionnaires, c'est-à-dire parmi les musulmans et de préférence des commerçants comme lui. Mais dans ses contacts avec les populations forestières, le dyula se contentait des services d'un diatigui animiste, notamment dans les régions riches en or et en noix de kola.

¹⁹ C'est l'appellation du patronyme (lignage ou clan) dans la société malinké. A titre d'exemple, nous avons les lignages Touré, Bakayoko, Coulibaly, Traoré, Bamba, etc.

Pour exercer la fonction de *djatigui*, il faut posséder un logement et un entrepôt capable d'accueillir l'hôte et ses marchandises (Namoi, 2007: 356-357). Ce dernier loge et nourrit gratuitement son hôte appelé en malinké *lona*. Il permet à ce dernier de vendre la plupart du temps ses marchandises à crédit en dehors du marché, dans la mesure où il en garantit le paiement (Kodjo, 1986 : 678). Dès lors, le *djatigui* devient un garant moral pour l'hôte. La confiance réciproque doit régner entre les deux hommes. Sur la base de cette confiance, le *djatigui* peut procurer, en cas de besoin, un crédit à son hôte, même si cela comporte des risques de captivité (Person, 1968: 106).

Par ailleurs, le *djatigui* assure la sécurité de l'étranger et défend ses intérêts devant les assemblées de la cité. Il déploie une intense activité commerciale au service de son hôte (Kodjo, 1986 : 678-679). D'après Yves Person (1968 : 106), son action commerciale est toujours discrète et s'exerce en dehors du marché. Il emmagasine souvent les marchandises de son hôte lorsqu'elles sont en vente difficile. Par la suite, il les écoule progressivement entre deux voyages du colporteur. Ces relations purement commerciales peuvent aboutir souvent à la conclusion d'une alliance matrimoniale (Kodjo, 1986 : 678-679).

A Marabadiassa, les marchands étrangers venus d'horizons divers se rencontrent par le biais des *djatigui*, qui leur facilitent les échanges de marchandises. Dès lors, dans cette cité, la fonction de *djatigui* devient non seulement un véritable métier et une source de revenu, mais aussi de prestige pour certaines familles à la fin du XIX^e siècle. Car, les services du *djatigui* ne sont pas gratuits. Ils ont le monopole des transactions de leurs visiteurs, effectuées en dehors des marchés, et prélèvent une commission qui est généralement évaluée à un dixième des marchandises écoulées (Person, 1968 : 106).

Le *djatigui* est un maillon essentiel dans le rayonnement du commerce à Marabadiassa. Son action permet de rendre plus dynamique les échanges. La fonction de *djatigui* n'est cependant pas l'apanage de certains habitants de Marabadiassa. Le système d'hôte a prévalu dans toutes les sociétés africaines. L'action commerciale du *djatigui* est discrète et s'exerce en dehors du marché. Le *djatigui* est chargé d'entrer en contact avec les intermédiaires, qui le renseigne sur l'évolution des prix des marchandises d'autres marchés et sur la sécurité des

voies commerciales. Il s'occupe de l'écoulement des marchandises de la caravane. Le négoce repose sur la compétence du *djatigui*. Le métier de *djatigui* permet à de nombreuses familles d'être riches et d'accéder au rang de *djagotigui*, les maîtres du négoce (Kodjo, 1986: 681).

Ayant le monopole des transactions qui s'effectuent hors des marchés, il est récurrent de voir un *djatigui* prendre les marchandises de son hôte à bon marché et les revendre fort cher dans sa cité pour réaliser ainsi d'énormes bénéfices. Le *djatigui* ne travaille pas seul car il est aidé par des intermédiaires. Il les recrute dans la main-d'œuvre servile et parmi les membres de sa famille (Namoi, 2007 : 358).

Avant la colonisation, les affaires importantes se traitent souvent dans la discrétion à l'intérieur des concessions du *djatigui*. De cette situation, à la fin du XIX^e siècle, Binger (1892 : 372) fait le constat suivant :

Le commerce de transit a lieu dans les cases, à cause de cela, il est difficile d'en appréhender l'importance. Ce commerce consiste en échange de sel, ferronnerie, bandes de coton, contre des kolas (...). Le commerce se fait à l'intérieur des cases, c'est le *diatigui* (hôte) qui joue le rôle de courtier ; quand des étrangers descendent chez lui avec du sel, par exemple, c'est lui qui s'occupe de leur faire vendre avantageusement et les abouche ensuite avec des gens venus avec des kolas ou toute autre marchandise. Il serait, dans ces régions, de la plus grande impolitesse d'acheter ou de vendre quoi que ce soit sans passer par l'intermédiaire du *diatigui*.

Dans la société *djassaraka*, un autre maillon essentiel du commerce existe aux cotés des *djatigui* : c'est le *djagotigui*.

2.2. Le *djagotigui*, bailleur de fonds des caravanes

Le *djagotigui* est un seigneur du négoce. De ce fait, il se distingue du négociant ordinaire par sa grosse fortune qui fait de lui un riche et un puissant citadin. Il voyage rarement et fait fructifier ses affaires par les membres de sa famille, mais surtout par des esclaves (Namoi, 2007: 360). Le *djagotigui* occupe la première place dans le système économique de Marabadiassa. Celestine Namoi (2007 : 361) jette un regard sur l'importance de ce personnage dans les sociétés marchandes organisées lorsqu'elle relève que : « *Les dyagotigi*

constituaient une puissante association connue sous le nom de conseil des riches ; celle-ci marqua de son emprunte la société pour discuter des problèmes de négoce. »

Dès lors, on constate que les *djagotigui* sont les détenteurs exclusifs du pouvoir économique dans les sociétés marchandes. Les traditionnistes interrogés affirment que les *djagotigui* de Marabadiassa proviennent essentiellement des lignages Touré et Ouattara.²⁰ L'autorité de ces grands négociants est importante, même si le pouvoir politique se trouve entre les mains des autorités coutumières. Les *djagotigui* s'occupent de l'organisation des caravanes et se regroupent par affinité pour financer les opérations commerciales. Par exemple, pour expédier une grande quantité de noix de kola ou de poudre d'or vers les pays éloignés. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, Binger (1892 : 298) indique comment cette catégorie socioprofessionnelle organise le commerce à Kong en faisant remarquer que : « *Beaucoup de ces Dioula vivent dans l'aisance. Leurs captifs peuplent quelques konkosou (kongosso)*²¹ *d'où ils reçoivent leurs approvisionnements. A côté de ces ressources, leurs enfants accompagnés de deux ou trois captifs, font un ou deux voyages par an, soit du Gottogo (Bondoukou) à Bobodioulasso et Djenné, soit dans d'autres régions (...). D'autres Dioula emploient une partie de leurs captifs, à Kong même, au tissage ou à la teinture. »*

Il ressort de ce passage que le *djagotigui* tient à sa merci la masse des colporteurs constituée des esclaves, de leurs enfants et neveux ainsi que d'autres membres de leurs familles. Ceux-ci deviennent ainsi une véritable clientèle du *djago*²². Plusieurs *djagotigui* mettent en commun des biens, c'est-à-dire des marchandises ou de la poudre d'or pour financer l'organisation des caravanes dans le but de se partager les bénéfices de cette opération au prorata de leur apport. (Person (1968: 128).

Les bénéfices générés au cours de ces opérations commerciales sont souvent réinvestis dans les affaires. Les *djagotigui* pratiquent au sein de la société le prêt et l'usure. Grâce à ce système, les familles qui ne voyagent plus

²⁰ A ce propos, nous ne disposons pas de statistiques concernant le volume des transactions commerciales des *Djagotigui* et des *Djatigui*.

²¹ C'étaient des villages de culture dans le royaume de Kong, selon Georges Niamkey Kodjo (1986 : 684)

²² Ici, le *djago* est le fonds de commerce.

financent les affaires de certaines associations, dans le but de faire fructifier leurs ressources (Namoi, 2007: 362). C'est dans cette veine qu'Yves Person (1968 : 121) écrit qu'une frange de la communauté des négociants constitue au sein d'une économie de subsistance, un véritable secteur capitaliste. La capitalisation s'effectue en marchandises ou en poudre d'or, et les bénéfices sont réinvestis dans le commerce. Le prêt et l'usure, bien que peu développés, sont déjà introduits grâce au capital financier.

Le commerce, secteur pourvoyeur de profit, enregistre aussi la participation active des femmes. Elles sont aidées par les dispositions de la culture musulmane qui leur confère : *« Un privilège important, le droit de partage de l'héritage du père, ce qui n'est pas négligeable lors de la constitution des fonds de commerce. Elles pouvaient donc rivaliser avec les hommes au niveau de commerce à longue distance. »* (Kodjo, 1986 : 689).

Le courage et la force permettent aux femmes de s'occuper de leurs propres affaires. L'implication de celles-ci dans le négoce ne laisse aucun visiteur indifférent au XIX^e siècle. En réalité, dans la société djassaraka, la femme joue un rôle considérable dans le commerce. Elle peut financer la carrière marchande de son époux, grâce à l'apport de ses cadeaux de mariage. Elle peut être aussi une précieuse auxiliaire dans le portage des marchandises. Elle se charge également de la préparation des mets pendant toute la durée du voyage, comme signalé plus haut.

Georges Niamkey Kodjo (1986 : 179) décrit le rôle de la femme dans le commerce à longue distance quand il note que : *« Mais elle pouvait aussi travailler pour son propre compte en allant troquer à Dienné ou Tombouctou ses magnifiques pagens de mariage (le kpon-dyese) contre des barres de sel qu'elle revendait à Kong. »*

Ainsi, avec le fruit de la vente, elle s'achète un ou deux esclaves (*ceberesoro*) qui font fructifier ses affaires. Tout comme les femmes, de petits commerçants tentent de faire prospérer leurs affaires avec le concours de leurs épouses. Ils achètent par exemple des tissus qu'ils vendent sur les marchés environnants. Ils peuvent aussi, avec le fruit de leur héritage, acheter des noix de kola dans les zones productrices qu'ils revendent ensuite sur d'autres marchés. (Kodjo, 1986: 688).

En somme, les Maraba et les Malinké, grâce à leur sens aigu des affaires, à leur courage et à leur esprit d'initiative,

réussissent à faire de Marabadiassa une métropole du commerce à longue distance. Grâce à ce commerce, Marabadiassa et tout le Baoulé-nord s'ouvrent sur le monde extérieur. Les *djatigui* et les *djagotigui* sont les principaux acteurs du commerce précolonial entre les différentes régions du pays. Ce commerce peut-il résister aux réformes de l'administration coloniale ?

3. La chute du commerce et le déclin de Marabadiassa en 1921

L'occupation effective de la colonie de Côte d'Ivoire par les Français s'accompagne de mesures visant à réorganiser les institutions déjà existantes. Le système économique traditionnel de Marabadiassa peut-il résister à l'ordre colonial ?

3.1. La fin du commerce caravanier

Le congrès de Berlin qui s'est tenu de novembre 1884 à février 1885 entraîne des bouleversements en Afrique. Ainsi le partage colonial fragmente l'espace économique de l'Afrique occidentale en 16 territoires appartenant à quatre puissances colonisatrices, à savoir la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Portugal. Selon O. J. Igwe (1977 : 36), en dehors du domaine d'influence française qui, par son ampleur, peut se constituer en un vaste marché, les autres colonies, excepté le Nigeria, forment des espaces économiques fragiles.

En réalité, le colonisateur européen n'a pas pour but de constituer des espaces économiques viables pour les Africains. Ainsi, l'ancienne structure commerciale a été aussitôt remise en cause par la création de routes Sud-Nord, conçues uniquement pour drainer les produits de l'intérieur suivant les régies Dakar-Niger, Abidjan-Niger, Bénin-Niger. A ce propos, l'ouverture à l'exploitation du chemin de fer Abidjan-Bouaké le 20 août 1912 (Gbodjé, 2016 :115) entraîne l'isolement de Marabadiassa des principaux circuits commerciaux. Cette situation a pour conséquence l'exode massif des commerçants djassaraka vers le nouveau pôle économique de Bouaké. Cet important mouvement des populations en direction de Bouaké dépeuple la modeste cité marchande de Marabadiassa au profit de Bouaké qui connaît une augmentation de sa population. De 1898 à 1921, le nombre de population de Bouaké est passé de 600 à 3514 (Gbodjé, 2016: 124).

L'administration coloniale procède à la création de nouvelles routes pour faciliter l'écoulement des produits vers

les gares de train. En 1902, la piste Bouaké-M'bahiakro est transformée en une véritable route. En 1904, les axes Bouaké-Béoumi et Bouaké-Dabakala sont réhabilités et élargis (Gbodjé, 2016 :109). Toutes ces routes ont la particularité de converger vers Bouaké ou vers le tronçon Bouaké-Ferkessédougou. Ce déséquilibre ne vient pas du coût jugé trop élevé des travaux, mais peu d'intérêt économique que représente cette zone septentrionale aux yeux du commerce européen (Kipré, 2005 : 160).

L'élargissement et le renforcement des chaussées des grands circuits commerciaux entre Marabadiassa et les régions voisines, notamment Béoumi, Bouaké et Mankono, ont un double objectif politico-économique. Ces nouveaux axes ne prennent plus en compte les anciennes pistes et routes créées et entretenues dans le cadre du commerce précolonial. Outre son intérêt économique, les routes sont appelées à jouer un rôle politique important. Toutes ces voies de communication créées par l'administration coloniale réorientent les principaux axes commerciaux traditionnels. Elles permettent aussi, des visites fréquentes des localités qui échappent au contrôle de l'administration coloniale française (ANCI, 1922 : 1EE29).

Ces travaux permettent aux administrateurs coloniaux de maîtriser les principales pistes caravanières utilisées par les colporteurs djassaraka. Ce fait, s'accompagne d'autres mesures qui désorganisent et affaiblissent Marabadiassa. Comment la colonisation participe-t-elle à la décadence de cette cité ?

3.2. Le déclin de la cité de Marabadiassa

Avant la pénétration de la colonne militaire, dirigée par le Colonel Monteil, dans le Baoulé-nord en 1895 (Gbodjé, 2016 : 88), les échanges commerciaux à Marabadiassa sont basés sur le cauris et d'autres étalons monétaires, comme indiqué plus haut. Il convient de préciser avec Salverte-Marmier (1965: 56) qu'en créant un réseau important de marchés, les administrateurs envisagent de résoudre le problème d'approvisionnement des villes, de simplifier la collecte des produits d'exportation, d'assurer une large distribution des marchandises européennes et d'accélérer l'entrée de la colonie de Côte d'Ivoire dans le circuit monétaire. C'est dans cette dynamique qu'en 1893, le franc français est institué comme monnaie légale dans cette colonie. Mais, c'est en 1915 que son utilisation devient une réalité dans le Baoulé-nord (Kipré, 2005: 174).

L'avènement de l'économie monétaire a pour objectif principal d'uniformiser l'économie de la colonie et de la rendre plus capitaliste. La mise du numéraire dans les transactions commerciales à Marabadiassa rompt avec les monnaies précoloniales. Cette situation a pour conséquence la disparité des régimes douaniers et la différence des prix des principaux produits locaux ou importés, conformément à la politique économique de chaque puissance colonisatrice. Ainsi, au marché de libre échange qu'est l'Ouest africain se sont substituées des zones économiques dont le mécanisme de fonctionnement est contrôlé depuis l'Europe (Igue, 1977 : 36).

En plus de la monnaie du colonisateur (franc français), l'arrêté local du 14 mai 1901 institue l'impôt de capitation aux populations ivoiriennes âgées de plus de 10 ans. Dans la même dynamique, une autre taxe est établie par un arrêté du 22 mai 1901. Elle s'applique aux colporteurs qui sont astreints de payer une patente dont le montant varie de 5 à 50 francs selon la valeur des marchandises transportées. Par ailleurs, le 26 février 1904, est établie la taxe des patentes et des licences, dont le taux varie selon l'importance et le genre de commerce (GGAF, 1906: 59-60).

Ces mesures visent à prélever des taxes sur les marchandises des commerçants dioulas, haoussa, dendi, apolloniens, djassaraka et européens qui fréquentent le centre commercial de Bouaké. En effet, la nouvelle organisation commerciale, que tente d'instaurer les Français, est bien perceptible dans la note circulaire au sujet des patentes et de la classification des personnes patentables du cercle Baoulé-nord. Il résulte des prescriptions émanant du lieutenant-gouverneur de la colonie que les filiales d'une maison de commerce sont considérées comme des succursales. Comme telles, elles paient la moitié de la patente imposée à l'établissement principal quand elles font le même genre de commerce que celui-ci. Si elles se livrent à un autre genre de commerce, elles ne sont plus considérées comme succursales et paient la patente entière à ce genre de commerce (ANCI, 1904: 2EE10).

A côté de ces mesures, le colonisateur décide de multiplier les marchés dans le cercle du Baoulé-nord. Dès lors, on constate une floraison de marchés dans toute cette région. Parallèlement à ce fait, des maisons de commerce et des boutiques ont vu le jour. Au fur et à mesure que ces nouveaux lieux de commerce se créent, le marché de Marabadiassa subit

subséquemment une décadence. En 1922 un administrateur colonial fait le constat suivant :

Marabadiassa traverse une crise économique grave et jusqu'à un certain point je plaiderais pour expliquer son mécontentement les circonstances atténuantes : autrefois Marabadiassa était une ligne de caravane reliant par Séguéla, Bouandougou le Soudan au baoulé. Cette route fut détrônée au profit de celle passant par Béoumi (...). Cette population devient pauvre (ANCI, 1923 : 1EE29).

L'avènement de l'économie coloniale met ainsi fin au commerce précolonial à Marabadiassa et dans le Baoulé-nord. C'est à juste titre que Jean Louis Boutillier (1971 : 245) soutient que l'avènement de l'économie coloniale entraîne progressivement la décadence des anciennes villes nées du commerce transsaharien, comme Tombouctou, Djenné et Gao ou de celles qui leur servent de relais et qui ont été fondées au contact de la forêt-savane : Kong, Bouna, Kintampo, Salaga, Marabadiassa (Boutillier, 1971 : 245).

L'ancienne cité marchande de Marabadiassa est alors détrônée par la ville de Bouaké, du fait de la volonté de l'administration coloniale. Elle s'effondre en 1921 sous le poids des mesures et des réformes de la puissance colonisatrice.

Conclusion

Il ressort de cette étude que la cité de Marabadiassa est pendant la période précoloniale un lieu de transit relativement important du commerce entre le Soudan et les régions du sud de la Côte d'Ivoire. Elle constitue un véritable centre-relais pour le commerce à longue distance. Le commerce est à cette époque le pilier de l'économie de cette cité. Les principaux produits échangés au niveau local et régional par les commerçants *djassaraka* et étrangers sont l'or, l'esclave, le tabac, le bœuf, le sel, la kola, les armes à feu, etc. Le commerce précolonial à Marabadiassa a connu un rayonnement spectaculaire grâce à des hommes et des femmes spécialisés dans cette activité. Il s'agit des *djatigui* et des *djagotigui*, qui ont été au cœur de ce trafic, à travers leurs capitaux et leurs expériences dans l'organisation des caravanes.

Cependant, l'occupation de l'ouest-africain par les puissances coloniales européennes à la fin du XIX^e siècle met progressivement un terme au commerce caravanier. L'installation sur la côte de nouveaux comptoirs qui suivent de très près l'occupation militaire désorganise les courants commerciaux tels qu'ils ont existé avant la pénétration coloniale. C'est ainsi qu'on assiste à une réorientation des axes commerciaux précoloniaux. Les anciennes voies de trafic dense sont délaissées au profit de nouvelles routes. Cela s'accompagne de l'introduction de nouvelles monnaies, l'instauration des taxes commerciales et surtout l'éclosion d'autres marchés et maisons de commerce. Tous ces facteurs concourent à la chute du commerce précolonial et au déclin de la cité marchande de Marabadiassa en 1921.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom et prénoms de l'informateur	Statut social et profession de l'informateur	Date et lieu de l'entretien	Thèmes abordés
01	Affouessou Kouamé né le 01/01/1942 à Myan-gokro.	Chef de village et cultivateur à Myan-gokro	06/11/2015 à Myan-gokro	- Fondation de Marabadiassa - Rapports entre Baoulé et Djassaraka.
02	Ahmed Touré né le 26/12/1950 à Marabadiassa	Cadre de Marabadiassa, Administrateur des Médias, producteur radio-télévision, journaliste,	24/08/2011 à Abidjan]	- Fondation et peuplement de Marabadiassa. - L'origine du pacte "ton" entre les Djassaraka et les Baoulé-gôli. - Le passage des Français à Marabadiassa.
03	Atchin Amani né 01/01/1945 à N'guessankro	Chef de terre et cultivateur à N'guessankro	06/11/2015 à N'guessankro	- Rapports entre Baoulé et Djassaraka. - La formation des villages d'esclaves dans le Gôli
04	Brou Ahou née 01/01/1920 à Allokrokro.	Sage à Allokrokro	14/11/2015 à Allokrokro.	- Le commerce des esclaves. - Les Djassaraka dans la vie économique du Baoulé-gôli.
05	Souleymane Touré (environ 50 ans)	Chef de village et enseignant à Marabadiassa.	- 14/06/2011 à Marabadiassa. - 15/11/2015 à Marabadiassa.	- Fondation de Marabadiassa. - La colonisation et son impact sur Marabadiassa. - Le commerce des esclaves.
06	Vamory Ouattara (environ 70 ans)	Imam de l'ancienne mosquée et cultivateur à Marabadiassa.	- 15/06/2011 à Marabadiassa. - 17/06/2011 à Marabadiassa.	- Historique de la fondation de Marabadiassa. - Relations entre les Français et Marabadiassa.

Sources d'archives

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), série 1EE28 (1), Cercle du Baoulé-Mission du Baoulé, 1896.

ANCI, 1EE28 (1), Cercle du Baoulé-Renseignement sur le cercle Baoulé, 1903.

- ANCI, 1EE28 (4), Rapport sur la création d'un nouveau poste administratif et le remaniement des subdivisions du cercle 1922.
- ANCI, 1EE29 (1), Rapport sur la situation politique du 4^{ème} trimestre 1923. Rapport sur les voies de communication, 1922.
- ANCI, 1EE29 (4/1), Rapport mensuel du cercle Baoulé, 1899.
- ANCI, 2EE10 (9), Note circulaire au sujet des patentes et classification des personnes patentables du cercle, 1904.

Bibliographie.

- Arnaud J. C., 1987, *Le pays malinké de Côte d'Ivoire (Aire ethnique et expansion migratoire)*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Rouen, 3 tomes.
- Atta K., 1978, *Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et péri-urbain de Bouaké*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université de Paris I, Sorbonne.
- Bamba M., 2011, *Mori Touré et la fondation de Marabadiassa*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Bouaké.
- Binger L. G., 1892, *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Paris, Librairie Hachette et Compagnie.
- Boutillier J. L., 1971, *Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production koulango*, O.R.S.T.O.M. Série Sciences humaines, volume VIII, N° 3, 243-253.
- Callie R., 1830, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Djenné dans l'Afrique Centrale*, Paris, Impr. Roy., 3 tomes.
- Delafosse M., 1912, *Haut-Sénégal-Niger*, Paris, Maisonneuve et Larose, (Nouvelles éditions), Tome 3.
- Duprey P., 1962, *Histoire des ivoiriens : Naissance d'une nation*, Imprimerie d'Abidjan.
- Gbodjé S. A., 2005, *Evolution économique de Bouaké : de l'économie précoloniale à l'économie coloniale de marché (1858-1938)*, Thèse de doctorat unique d'histoire contemporaine, Université de Cocody,
- Gbodjé S. A., 2016, *Evolution économique de Bouaké de 1858 à 1939*, L'Harmattan, Paris.
- Gueydan C., 1983, *Marabadiassa : un village traditionnel du centre face à des opérations agro-industrielle et*

- développement (Côte d'Ivoire)*, Mémoire de maîtrise, Université de Rouen.
- Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, 1906, *Exposition coloniale de Marseille : la Côte d'Ivoire*, Emile Larose, Libraire-Éditeur.
- Igue O. J., 1977, *L'officiel, le parallèle et le clandestin. Commerces et intégration en Afrique de l'Ouest*.
- Kodjo N. G., 1986, *Le royaume de Kong : des origines à 1897*, thèse de doctorat d'Etat, Université d'Aix-en-Provence, 4 tomes.
- Kipré P., 2005, *Côte d'Ivoire : la formation d'un peuple*, SIDES-IMA.
- Loucou J. N., 2007, *Côte d'Ivoire : Les résistances à la conquête coloniale*, Abidjan, CERAP.
- Loucou J. N., 1984, *Histoire de la Côte d'Ivoire : peuples et ethnie*, tome I, Abidjan, CEDA.
- Michotte J., 1970, *Les marchés du pays Baoulé de la zone dense : typologie, organisation et fonctionnement*, Sciences Humaines, ORSTOM, volume III, n°5.
- Namoi A. C., 2007, *La Côte d'Ivoire précoloniale : économie et société 1687-1900*, Thèse unique, Université de Cocody.
- Ouattara T. F., 1999, *Histoire des Fohobélé de Côte d'Ivoire : une population sénoufo inconnue*.
- Person Y., 1968, *Samori, une révolution Dyula*, Dakar, IFAN, 3 tomes (Mémoire 80).
- Salverte-Marmier Ph. et Alii, 1965, *Etude Régionale de Bouaké 1962-1964, tome I : Le peuplement*, Ministère du Plan (RCI).
- Sirvem P., 1972, *L'évolution des villages suburbains de Bouaké, contribution à l'étude géographique du phénomène de croissance d'une ville africaine*, CEGT, CNRS, domaine universitaire de Bordeaux.
- Touré T., 2014, *Les Senoufo Tagabana et le monde extérieur du XVème siècle à 1960*, Thèse unique de Doctorat, Université de Cocody.

**EN FINIR AVEC L'ECONOMIE DE TRAITE AFIN DE
PROMOUVOIR LE COMMERCE DES NATIONAUX
AU SENEGAL, UNE REFORME QUI TOURNA
COURT (1960-1969)**

LABANTE Nakpane*

Résumé

Au moment de l'indépendance, le démantèlement de l'économie de traite était considéré, par tous les leaders politiques africains, comme l'un des objectifs essentiels de la décolonisation économique. Au Sénégal, cette volonté a été clairement affichée dans les objectifs assignés au premier plan quadriennal. Il était surtout question d'en finir avec les monopoles des grandes maisons de traite dans la commercialisation de l'arachide surtout, principale production du pays, afin d'offrir des opportunités aux hommes d'affaires sénégalais dans le secteur commercial. Mais l'esprit avec lequel le gouvernement a abordé la question n'a malheureusement pas permis une insertion conséquente des opérateurs économiques locaux dans les circuits commerciaux réorganisés.

Mots-clés : Etat, socialisme africain, économie ou commerce de traite, décolonisation économique, commerçants sénégalais.

Abstract

At the time of independence, the abolition of the trading economy was considered by all African political leaders as one of the essential objectives of economic decolonization. In Senegal, this desire was clearly displayed in the objectives of the first four-year plan. It was particularly important to end the monopoly of big business houses in the groundnut marketing especially, the main production of the country, to provide opportunities for Senegalese businessmen in the commercial sector. But the spirit with which the government has addressed this issue has unfortunately not led to a consistent integration of local economic operators in commercial circuits reorganized.

Keywords: State, African socialism, economy or business of trafficking, economic decolonization, Senegalese traders.

Introduction

Première colonie française en Afrique noire, le Sénégal a été le laboratoire de l'économie de traite¹ qui s'est

* Université de Kara; Email: nakpane2001@yahoo.fr

développée, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec la culture d'arachide. Le commerce de traite s'enracine véritablement avec l'achèvement du chemin de fer Dakar - Saint-Louis, en 1885, pour acheminer l'arachide (Labante, 2009 : 27). Ainsi, de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, s'est établi un monopole de fait d'un petit groupe de maisons bordelaises² qui régnaient sans partage (Suret-Canale, 1962 : 18). Nonobstant les transformations économiques intervenues dans le cadre des plans de développement (1946-1960), l'économie du Sénégal, à l'instar de celle des autres territoires de l'Afrique noire française, est restée une économie de traite.

Système économique prédominant au Sénégal jusqu'à l'indépendance, le commerce de traite avait institué un édifice économique qui avait le tort d'être basé sur la satisfaction des besoins de l'économie métropolitaine. Dans ce système, par l'intermédiaire des grandes compagnies de traite, s'est établi, dans le courant des échanges, un double flux : marchandises françaises à l'entrée, arachides à la sortie. Il fallait établir entre les deux flux un relais, le crédit, dont le gage était l'arachide. Les nécessités considérables de crédits avaient concentré les deux flux entre les mains des grandes sociétés commerciales qui supportaient les deux courants à l'aide du même crédit. D'autre part, la nécessaire multiplication des intermédiaires, due au fractionnement extrême de la production d'arachide, avait abouti à la création d'un réseau commercial très ramifié, satisfaisant les besoins en vivres et en marchandises de première nécessité des populations rurales³.

L'économie de traite était donc responsable de la désarticulation de l'économie sénégalaise, car l'entreprise commerciale avait essentiellement une double fonction : acheter aux paysans pour vendre en France, acheter à l'extérieur pour vendre au Sénégal. Dans ces conditions, le réseau des échanges ressemblait à une chaîne sans trame : il ne formait pas un tissu solide, mais seulement un faisceau de fils sans lien. Les cellules intérieures de production, d'échanges et

¹ Selon le théoricien et le critique de ce système, Jean Dresch, « *la traite consiste donc à rassembler et drainer vers les ports les produits du pays qui sont exportés bruts, à répartir en échange les produits fabriqués* » (cité par M'Bokolo, 2004 : 364).

² Ce sont Devès et Chaumet, Chavanel, Maurel et Prom, Delmas et Clastre, Rebaud et Cie, Buhan et Teyssère, Assémat, Vézia (Dresch, 1979 : 187).

³ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141, deuxième partie de la dépêche diplomatique, en date du 19 janvier 1966, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet du problème de l'OCA vu par le Conseil Economique et Social.

de consommation n'étaient pas articulées les unes aux autres. Cette désarticulation entraînait une dépendance à l'égard de l'économie française, débouché de la production arachidière. Sans aucun plan de développement, il était inévitable qu'il en soit ainsi, les banques et le commerce suivant les besoins de l'économie.

Le plan devait donc remplacer l'initiative privée défaillante. Il était ensuite un moyen pour orienter la production et les structures de l'économie conformément au socialisme africain. C'est pourquoi le premier plan avait fixé les étapes de la construction nationale. La refonte des structures administratives, telles la Banque sénégalaise de développement (BSD), l'Office de commercialisation agricole (OCA), les Centres régionaux d'assistance pour le développement (CRAD), organismes d'Etat à but économique, répondait à la nécessité de sortir du cycle infernal de l'économie de traite⁴.

Pour ce faire, le gouvernement a opté pour deux expériences parallèles et apparemment contradictoires. D'une part, il a poussé activement à l'étatisation des circuits de l'arachide, au développement du mouvement coopératif et à l'élimination du commerce traditionnel. D'autre part, sous le couvert de « sénégaliser » le commerce, de former des Sénégalais au haut négoce, de convertir les commerçants et traitants évincés de l'Office de commercialisation agricole (OCA), la puissance publique a incité les principales maisons de commerce du pays à mettre sur pied des consortiums de type capitaliste dans lesquels des Sénégalais, et à défaut l'Etat lui-même, par l'intermédiaire du Crédit du Sénégal, devaient prendre la participation majoritaire. Ces différentes mesures, visant la suppression de l'ancien système de traite, ont-elles permis, par ricochet, de réserver des espaces aux commerçants sénégalais qui attendaient des nouveaux dirigeants leur promotion dans les secteurs rentables de l'économie du pays ?

Pour y répondre, il convient d'examiner les différents aspects de l'intervention étatique dans l'activité commerciale et d'apprécier leur incidence ou non sur la promotion des commerçants autochtones. Il s'agit donc, dans la présente contribution, d'éclairer d'un nouveau jour, à l'aide des archives diplomatiques françaises surtout, l'attitude de l'élite

⁴ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141, économie, notes, plans quadriennaux, politique économique du président (1961-1969).

dirigeante sénégalaise à l'égard des opérateurs économiques locaux au cours de la première décennie de l'indépendance.

1. L'étatisation des circuits arachidières et l'établissement du réseau de coopération : les deux versants de la réforme du commerce de traite (1960-1965)

Un certain nombre de problèmes du commerce à la veille de l'indépendance rendaient nécessaire sa réorganisation. Mais la manière dont le gouvernement s'y est pris a été préjudiciable aux milieux d'affaires locaux et a débouché sur des déconvenues.

1.1. La création de l'OCA, un acte conforme à la doctrine du gouvernement sénégalais

A la fin des années 1950, les commerçants français ou les traitants africains affirmaient enregistrer des pertes sur les marchandises engagées sur l'arachide (on considérait généralement que les opérations sur marchandises représentaient 20% du chiffre d'affaires et couvraient les frais généraux de la campagne, tandis que les opérations sur arachide représentaient 80% de ce chiffre sur lequel étaient prélevés les bénéfices). Quant au traitant libano-syrien, il jouait en général sur les deux tableaux, pratiquant sur les marchandises des taux plus ou moins usuraires, au détriment des paysans.

De même, en ce qui concerne les prix de marché, on ne pouvait pas négliger le fait qu'ils subissaient des majorations dues à l'éloignement des centres de ravitaillement, de la distance et du coût des transports, des pertes dues au climat et aux conditions de stockage, de la durée du stockage des produits, tant à l'import qu'à l'export, de l'absence de centres importants et de l'atomisation du commerce de détail⁵.

Dans ces conditions, une réorganisation des structures commerciales apparaissait, évidemment, inévitable. Il revenait au gouvernement Dia se s'attaquer à ces problèmes. Le 13 janvier 1960, l'Assemblée nationale adoptait, dans le cadre de la réforme des structures administratives et économiques, une loi portant création de l'OCA.

⁵ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141, première partie de la dépêche diplomatique, datée du 16 juillet 1962, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet de la réforme des circuits commerciaux.

Le 20 mai, le décret d'organisation de cet organisme était effectivement pris. Comment fonctionnait-il ?

Il avait l'essentiel de son activité tourné vers la commercialisation des arachides. Celles-ci ne pouvaient être commercialisées que pendant une période déterminée chaque année par décret. L'ouverture de la campagne de commercialisation était subordonnée à l'apurement des dettes échues entre les coopératives et leurs adhérents d'une part, entre la BSD, l'OCA et les organismes coopératifs d'autre part.

Les achats se faisaient obligatoirement aux points de commercialisation auparavant nommés points de traite. La liste était arrêtée chaque année par décret. Les organismes coopératifs étaient autorisés à collecter les arachides en dehors des points de commercialisation. Des zones pilotes pouvaient être créées dans n'importe quelle région du territoire, et là, seul l'OCA avait la possibilité d'acheter. C'est la région de Thiès qui a été la première à vivre cette expérience.

Les organismes participant à la commercialisation étaient dénommés organismes stockeurs. Ils devaient être agréés par l'OCA après avis des comités régionaux d'agrément. La répartition entre les utilisateurs des arachides détenues par les organismes stockeurs était soumise au contrôle de l'OCA. Nul ne pouvait être à la fois stockeur et huilier. Toutefois, l'approvisionnement des huiliers était prioritaire.

Par la suite, les conditions d'agrément des organismes stockeurs d'arachides ont été précisées par le décret 60-228/MCI du 7 juillet 1960. Aux termes de cette mesure, l'Organisme stockeur (OS) devait être inscrit au registre du commerce, n'avoir pas subi de peine afflictive ou infamante non amnistiée, parler et écrire le français, être capable de tenir registre de comptabilité des mouvements de produits achetés. Il devait être fiscalement en règle. Enfin, l'OS devait justifier d'antériorités commerciales⁶.

Cependant, ayant soulevé l'opposition des traitants africains, cette référence n'a pu être appliquée intégralement la première année en ce qui concerne, notamment, la

⁶ Ce sont des achats antérieurs à la traite de 1960. Des quotas en étaient fixés. Ainsi, pour les achats directs au détail, l'OS devait justifier de 6 400 tonnes dans les points de traite dont la production cumulée des deux années (1958-1959, 1959-1960) est inférieure à 3000 tonnes, 6500 tonnes dans les points de traite dont la production cumulée des deux années citées est comprise entre 3000 et 6000 tonnes. Voir dispositions du décret n°60-228/MCI du 7 juillet 1960, reprises dans *Marchés Tropicaux* du 6 août 1960, p. 1751.

commercialisation de l'arachide que le gouvernement a décidé de confier à l'OCA pour la seule zone pilote de Thiès. Dès la fin de l'année 1960, on pouvait constater que la volonté du gouvernement de Mamadou Dia d'étendre l'activité de l'OCA à l'approvisionnement des centres ruraux n'avait pas été entamée. Cette volonté allait buter sur la résistance des intérêts privés sénégalais qui ont tenté de s'opposer à la socialisation complète du monde rural par le développement du réseau coopératif et par l'extension de la compétence de l'OCA. Cette tentative de fronde s'est manifestée par des oppositions politiques à l'Assemblée nationale et par des pressions individuelles qui ont conduit le gouvernement à renoncer à ses objectifs théoriques initiaux.

Mais c'était sans compter avec l'obstination du président du conseil à mettre en œuvre ses objectifs socialistes. Au retour d'un voyage en Yougoslavie et des pays socialistes scandinaves, le 22 juin 1962, il déclarait : *« Je n'en reviens pas converti au communisme, mais je suis profondément convaincu que les pays comme le nôtre, n'ont pas d'autre voie que celle du socialisme. »*⁷.

Après avoir souligné l'efficacité de l'action coopérative en Pologne, il faisait adopter, par le conseil des ministres, le principe de la création d'un office national de la coopération au Sénégal. Le pays franchissait alors un nouveau pas dans le sens de la socialisation de l'économie : le passage de la coopération de production au stade des coopératives de consommation. En effet, tout échec dans la réalisation des objectifs fixés à ces organismes (ministère du développement et du plan, régions économiques, centre d'expansion rurale, BSD, OCA et CRAD) devait mettre en danger le succès du plan. Aucun effort ne devait donc être ménagé, pendant toute la durée du plan, pour assurer le succès de ces organismes qui avaient un rôle fondamental pour transformer les structures de l'économie de traite.

En d'autres termes, il s'agissait de l'extension des attributions de l'OCA, réorganisé par un décret du 8 septembre 1961, à l'ensemble du Sénégal.

Conformément à ce décret, l'OCA avait pour objet :

1. D'intervenir dans les différents circuits de commercialisation des produits agricoles (arachides,

⁷ Dépêche diplomatique de Claude Hettier de Boislambert, ambassadeur de France au Sénégal, au Ministre de la Coopération, au sujet de la réforme des circuits commerciaux au Sénégal le 16 juillet 1962 (deuxième partie).

riz, mil), soit en les contrôlant, soit en les prenant en charge.

2. D'améliorer les conditions d'importation et de distribution des biens d'équipement pour le monde rural et des produits de consommation d'intérêt national sans que la liste, qui comprend les engrais et les fongicides, n'en soit cependant arrêtée.
3. D'une manière générale, d'exécuter les prescriptions relatives à l'organisation des marchés⁸.

Conjuguée avec la multiplication des organismes coopératifs (qui moins de 250 en 1959 ont atteint 1366 en 1962), le concours actif du syndicat des huiliers dans l'organisation de la traite, le support comptable de l'Union sénégalaise de banque (USB) et la participation financière d'un consortium de banques au financement de la campagne, cette décision a permis à l'OCA d'étendre son intervention dans la commercialisation de l'arachide. Désormais acquis, qu'avant 1960, le secteur privé ne devait plus participer à la collecte de l'arachide⁹. Quel devait être alors le sort réservé aux nombreux intermédiaires, à savoir traitants, sous-traitants, transporteurs, frappés par cette mesure ?

Selon les estimations du Ministère du commerce et de l'industrie, les traitants et sous-traitants étaient au nombre de 2 000 environ en 1962, autour desquels gravitaient un millier d'acheteurs, sans tenir compte de nombreux transporteurs privés. Or, toutes ces personnes comptaient parmi les grands électeurs de l'Union progressiste sénégalaise (UPS). Il convenait alors de leur proposer une alternative. C'est pourquoi, dès le mois de juillet 1961, le ministre du commerce et de l'industrie, Abdoulaye Fofana, devait défendre face à la décision du gouvernement de confier à l'OCA la commercialisation de l'ensemble de la production arachidière, sa préoccupation, avec l'aide des maisons de commerce de la place, de faciliter la reconversion des intermédiaires évincés.

⁸ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141, première partie de la dépêche diplomatique, datée du 16 juillet 1962, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet de la réforme des circuits commerciaux.

⁹ Ce passage, concernant l'extension du rôle de l'OCA à tout le territoire sénégalais, doit l'essentiel de sa substance à une dépêche diplomatique, datée du 16 juillet 1962, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet de la réforme des circuits commerciaux. Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141.

1.2. Les consortiums de commerce de type capitaliste et les coopératives de commerçants

Ces deux expériences contradictoires étaient destinées à intégrer les intermédiaires, déchus par l'OCA, dans la fonction commerciale.

1.2.1. Les méandres de la réorganisation du commerce intérieur

La politique du gouvernement n'avait pas été sans provoquer des réactions de la part des hommes d'affaires sénégalais. C'est ainsi que de nombreux commerçants, pour pouvoir participer à la traite comme organismes stockeurs agréés, s'étaient constitués en sociétés de caution mutuelle. D'autre part, en décembre 1960, plus précisément au moment où le ministre du commerce, président du conseil de tutelle de l'OCA, décidait de créer un bureau européen de placement et d'achat, et examinait avec quelques maisons spécialisées l'opportunité et les modalités de la création de petites sociétés ou d'une société d'économie mixte de durée limitée, la CFAO créait avec ses gérants africains une société anonyme, la Société africaine d'importation, de distribution et d'exportation (AFRIDEX) au capital de 10 millions dont elle détenait 30%, se réservant à jouer le rôle de courtier de l'Etat.

Mais c'est l'arrivée à Dakar d'un journaliste israélien, David Libon, se prenant pour conseiller commercial, qui devait constituer un tournant déterminant dans la mise au point d'une nouvelle formule de sociétés commerciales constituées sous forme de consortiums associant les capitaux sénégalais et ceux français. Ce dernier a réussi donc à faire adopter ses idées, non seulement par le ministre du commerce, mais aussi par la SCOA qui allait les réaliser. C'est alors que le 26 août 1961, elle déposait les statuts d'une nouvelle société à responsabilité limitée : la Société sénégalaise pour le commerce et le développement (SOSECOD), constituée au capital de 17 millions et dont le gérant était une de ses filiales « Le Sénégal » qui participait au capital pour 3, 85 millions F CFA. Cette nouvelle société avait signé avec la SCOA un contrat de courtage et de commissions, de 5 ans, pour ses achats en Europe.

C'était le point de départ de la création de nouvelles sociétés sénégalaises avec le concours des maisons de commerce traditionnel auxquelles elles étaient appelées à se substituer, tout en conservant par contrat des liens importants

qui les confirmaient notamment dans leur fonction de bureau central d'achats à l'étranger.

Fort de ces deux expériences précédentes, le ministre du commerce et de l'industrie a invité officiellement les représentants des assemblées consulaires, des groupements professionnels, des commerçants, industriels à participer, sous sa présidence, à des réunions consacrées à la réorganisation du commerce en dehors de celui du circuit de l'arachide. Deux rencontres ont eu lieu.

La première a eu lieu le 5 septembre 1961. Au cours de celle-ci, le ministre a justifié le rôle de l'OCA et la réforme des circuits de l'arachide en se rappelant un rapport démonstratif de l'inspecteur de la France d'outre-mer qui avait préconisé, entre 1955-1956, une rénovation des circuits commerciaux. Puis il insista sur l'objectif du gouvernement qui était d'obtenir le concours et la collaboration de tous afin que l'ensemble de ces références s'effectue sans que des secteurs aient à disparaître, mais plutôt que leur soit facilitée une reconversion dans les domaines possibles.

Il rappela aussi que certains commerçants intermédiaires groupés en sociétés de cautionnement mutuel, pour élargir leurs assises commerciales et obtenir le crédit qui leur était nécessaire avec l'appui du Crédit du Sénégal, pouvaient se livrer au commerce du riz et à celui des marchandises. Cependant, il exprima la crainte que ce mouvement n'engendre un éparpillement de la fonction commerciale et pour ce faire, il suggéra la création des sociétés régionales qui devaient approvisionner les détaillants et se fournir elles-mêmes auprès d'une société nationale d'import-export.

Cette déclaration jeta la consternation parmi les représentants des maisons traditionnelles. Pour sa part, le président de la chambre de commerce de Dakar demanda si, à côté d'un secteur d'importation et de distribution patronné par les pouvoirs publics, un secteur commercial, comprenant des entreprises libres, pouvait continuer à subsister. A cette question, le ministre répondit en assurant formellement qu'étant donné le style par lequel le gouvernement s'était prononcé, l'existence d'un double secteur lui semblait évidente. En conclusion, ce premier contact n'a pas été très encourageant pour des investisseurs éventuels.

Un mois après, la seconde rencontre eut lieu en présence de représentants des banques. Le ministre du commerce et de l'industrie précisa qu'il ne pouvait y avoir de commerce

renové et rentable que si celui-ci bénéficiait de l'appui et de la coopération des organismes bancaires. Il rappela également que des discussions s'étaient étendues aux commerçants sénégalais dans les différentes régions du Sénégal. De plus, dans l'intérêt même de l'évolution du pays, il devait exister, à côté de la fonction publique, un secteur libre qui devait prendre ses risques.

Ces propos du ministre n'ont pas convaincu pour autant les commerçants. Ils se sont toujours réservés. C'est alors que le ministre a cru bon de préciser ses intentions en faisant établir par ses services une note relative à la constitution des sociétés commerciales sous forme de consortiums qui constitue la charte de ces nouvelles sociétés.

Avant d'en arriver à la teneur de cette note, il y a lieu de signaler que parallèlement à la démarche du ministre, le président du conseil poussait au développement de la coopération. Au moment où le ministre du commerce réunissait des commerçants pour discuter avec eux de ses propositions de réorganisation du commerce, suite à la création de l'OCA, le président Dia avait adressé aux membres du gouvernement, au commissaire général du plan et aux gouverneurs de région des instructions au sujet du développement du mouvement coopératif. Il précisait notamment : « *La coopération de production et d'écoulement doit acquérir logiquement au stade suivant les fonctions de consommation et de crédit pour devenir des coopératives de développement.* »¹⁰.

Simultanément, un éditorial de l'Agence de presse sénégalaise du 1^{er} juillet 1962 faisait savoir que le monde rural devait s'organiser et se structurer pour participer à la construction du socialisme africain. Il annonçait la création d'unions de coopératives, censées être les moyens de la véritable accession du monde paysan à ses pleines responsabilités. « *Bien sûr, peut-on y lire, le travail n'est pas terminé et nous ne voulons point brûler les étapes : au moins faut-il sans cesse garder brûlant à l'esprit le but poursuivi qui est le socialisme* »¹¹. C'est dire que le pèlerinage aux sources

¹⁰ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série 1959-1969, carton 3141, première partie de la dépêche diplomatique de l'ambassadeur de France au Sénégal, en date du 12 juillet 1962, au sujet de la réforme des circuits commerciaux.

¹¹ Première partie de la dépêche diplomatique du 16 juillet 1962 de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet de la réforme des circuits commerciaux. Archives du Ministère français

du socialisme, que le président Dia avait effectué, n'avait fait que le confirmer dans ses grandes options, notamment dans la nécessité de doter l'Afrique noire d'un statut juridique de la coopération, la coopération étant elle-même "une porte ouverte sur un humanisme africain régénéré". Après ces actes, le président du conseil donnait corps à ce projet en décidant la création, dans la région du Fleuve, d'une union des coopératives de consommation pilote qui devait grouper 17 coopératives des cercles de Matam et de Podor. Décidé à s'appuyer politiquement sur le groupe des animateurs ruraux, il semble que le président voulait étendre son audience politique grâce au mouvement coopératif¹².

Contrairement à tout ce qu'on pouvait imaginer, le ministre Fofana se serait engagé seul dans l'affaire des consortiums. Il avait été pris à partie à ce sujet par certains de ses collègues, le ministre de l'intérieur (Valdiodio N'diaye), le ministre des finances (André Peytavin), et, dit-on, par le président Senghor lui-même, lors d'une réunion de l'Union progressiste sénégalaise (UPS). Il paraît que les conseillers du président ignoraient tous ces projets, autour desquels cependant une publicité suffisante avait été faite. Ils avaient tendance à rendre responsables le directeur du Crédit du Sénégal ainsi que celui de l'USB. Seul le président Dia a reconnu qu'il avait donné son avis à l'idée de reconvertir les commerçants sénégalais que lui avait soumise le ministre Fofana, mais qu'à aucun moment, il n'en avait approuvé des projets qui allaient à l'encontre de ses propres idées¹³.

En résumé, on peut affirmer que, du point de vue de la doctrine officielle, les deux expériences, tendant au renforcement du mouvement coopératif et à la constitution de consortiums commerciaux de type capitaliste, paraissaient inconciliables. Elles étaient également contradictoires dans la mesure où le président Dia se disait ignorant des projets de son ministre et donnait tous ses soins au renforcement du mouvement coopératif.

des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141.

¹² Il faut signaler que le président du Conseil avait constitué des groupes de travail afin de préparer sans délai le statut de la coopération. Il a en outre fixé la date du 1^{er} janvier 1963 pour la création d'un collège coopératif.

¹³ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série 1959-1969, carton 3141, deuxième partie de la dépêche diplomatique de l'ambassadeur de France au Sénégal, en date du 12 juillet 1962, au sujet de la réforme des circuits commerciaux.

Cependant, il paraît difficile de croire que le président Dia a réellement ignoré l'affaire des consortiums. Sans doute, son ministre a-t-il agi de son propre chef et sans en rendre compte au conseil des ministres, mais avait au départ l'accord du président du conseil sur la nécessité de venir en aide au commerce sénégalais touché par l'extension des activités de l'OCA, et il était en adéquation avec les directives du plan voté par l'Assemblée nationale le 8 mai 1961.

Mais cette conformité du projet des consortiums aux objectifs du commerce, dans la mise en œuvre du plan, ne réglait pas la question fondamentale des rapports de l'OCA et des maisons de commerce sur laquelle reposait toute l'organisation des sociétés nouvelles de commerce, ni surtout celle du monopole des produits de grande consommation. Au cœur de ce problème se trouvait la question du riz dont la commercialisation, retirée aux maisons de commerce à concurrence de 50 %, a été transférée à l'OCA.

Au demeurant, après ces querelles de doctrine, les deux projets ont été appliqués. Cela ne pouvait être autrement dans la mesure où le ministre du commerce ne pouvait plus faire marche arrière, après avoir mis en branle la totalité du grand commerce français et le pool des banques. De leur côté, les théoriciens de la socialisation ont défendu jusqu'au bout les positions de l'OCA et l'avenir des coopératives de consommation. Toutefois, il semble que ces dernières étaient semblables à l'ancien commerce de traite, car elles ne pouvaient équilibrer les comptes que si, à la commercialisation des arachides, elles ajoutaient celle des produits de grande consommation. Mais quel pouvait être le succès d'une entreprise édifiée dans des contradictions, avec un compromis réalisé sans le consentement formel des maisons de commerce qui n'avaient pas de solution de rechange ?

1.2.2. Les consortiums commerciaux et les coopératives de caution mutuelle : de leur constitution à leur fiasco

La constitution de ces consortiums a été faite sur la base d'une note écrite par les services du Ministère du commerce. Ces sociétés, au regard de leur charte, étaient totalement entre les mains de la puissance publique, celle-ci pouvant à tout moment retirer les monopoles de vente qu'elle leur avait concédés, agir sur la distribution des crédits bancaires,

disposer de l'OCA et des coopératives pour modifier l'organisation des marchés.

La charte des consortiums commerciaux contenait des dispositions relatives aux participants, à la forme juridique, à l'importance du capital, aux activités ainsi qu'à la gestion et à la formation du personnel d'encadrement¹⁴.

Jusqu'en avril 1962, deux sociétés ont été constituées selon ces principes :

- AFRIDEX, formée des anciens gérants de la CFAO à qui la société a consenti des prêts personnels et qui comptait 135 actionnaires ;
- SOSECOD, qui comportait environ 600 membres dont 279 actionnaires individuels et 37 sociétés de commerçants sénégalais.

A part ces deux consortiums, il y en avait d'autres en cours de constitution sur les mêmes bases :

- L'Union sénégalaise pour le commerce (USECOM) qui groupait les sociétés bordelaises : Chavanel, Vézia, Maurel Frères, Maurel et Prom, Dèvès et Chaumet, Buhan et Teyssère, Sourcail, J A Delmas et un certain nombre de petits commerçants qui étaient pour la plupart les anciens traitants de ces sociétés ;
- Le Groupement des commerçants sénégalais indépendants (GCSI) qui n'était autre que l'ancien Groupement des commerçants français indépendants (GCFI) dont le directeur Dupuy était devenu l'administrateur délégué. Les traitants du GCFI étaient de petites sociétés ou des commerçants privés ayant une certaine surface financière, puisque le taux minimum de la part était de 500 000 F CFA, alors qu'il n'était que de 10 000 F CFA dans la SOSECOD ;
- La Société nationale pour l'industrie et le commerce au Sénégal (SNICS), dont les principaux actionnaires étaient : la Société Sentenac, Louis Dreyfus et Cie, la Continentale, Ali la Gal et Gerpo, le chef de file étant Sentenac ;
- La Société nationale d'industrie et de commerce (SONIC) était en formation sous l'égide de Graziani, du SYPAOA, de la Société parisienne des comptoirs

¹⁴ Cf. Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série 1959-1969, carton 3141, première partie de la dépêche diplomatique de l'ambassadeur de France au Sénégal, en date du 12 juillet 1962, au sujet de la réforme des circuits commerciaux.

africains et avec la participation d'environ 90 commerçants sénégalais ;

- Et enfin la Société ASCO dont les principaux participants étaient : Lesieur, le Commerce africain, V Q Petersen, Peyrissac, avec un capital africain à 55 %. Ce consortium, lui, devait se composer de quatre grandes sociétés régionales (les ASCO Sénégal occidental, ASCO Fleuve, ASCO Sine Saloum, ASCO Casamance) et d'une société dite ASCO Import au capital de 50 millions divisés en 5000 actions de 10 000 F CFA.

Pour résumer, ces sept sociétés regroupaient à peu près la totalité du commerce traditionnel installé au Sénégal à l'exclusion de la NOSOCO, filiale du Niger français. On peut noter également que le secteur libano-syrien n'est pas apparu dans ces combinaisons auxquelles il ne paraissait pas vouloir se prêter de bon gré. Au bout du compte, seuls trois des cinq projets ont été effectivement constitués : le GSCI, la SNICS et la SONIC. Ce qui portait à sept le nombre des consortiums créés, réunissant 112 millions répartis entre 1 289 actionnaires.

Des consortiums constitués, pour permettre une reconversion et une intégration des intermédiaires évincés par l'extension des activités de l'OCA dans la capitale¹⁵, seules la CSSE, l'AFRIDEX et la SOSECOD ont connu une certaine durée de vie et d'activités commerciales, de 1962 jusqu'aux années 1970.

Parallèlement aux consortiums, des sociétés de caution mutuelle ont été constituées. Au nombre de 140, elles groupaient environ 1 600 adhérents. Appelées à commercialiser le riz importé par l'OCA, ces sociétés ont bénéficié de 300 millions de francs CFA de prêts de la part du Crédit du Sénégal. Elles ont fait fiasco. Quatre seulement ont fonctionné normalement. Chaque société groupait, autour d'un gros, un trop grand nombre de « petits » persuadés qu'ils seraient peu à peu absorbés par leur chef de file¹⁶.

¹⁵ La création des consortiums représentait la dernière chance pour certaines maisons de commerce comme Dreyfus, Gerpo ou Rondon.

¹⁶ Information extraite de la dépêche de Jean de Lagarde, ambassadeur de France au Sénégal, à Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, au sujet de la création d'une Société nationale d'approvisionnement et de distribution au Sénégal, archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142.

Pour revenir aux trois consortiums, il y a lieu de signaler qu'ils se livrèrent à une concurrence acerbe de 1962 à 1965 ou 1967. Mais au bout de cinq ans, ils étaient en proie à des difficultés que Amin (1969 : 39- 41) exprime en termes d'accusation de déloyauté. En fait, les déboires ont résulté des conceptions que les différents partenaires (maisons de commerce traditionnel et commerçants sénégalais) avaient des objectifs assignés aux consortiums. Les associés sénégalais espéraient accéder à l'importation et au commerce de gros, alors que les firmes coloniales estimaient que leurs partenaires, non rompus à une gestion moderne des affaires, ne pouvaient que gérer des factoreries. C'est pourquoi les nationaux ont jugé ces formules à la fois « paternalistes » et « inégales dans le partage des bénéfices ».

Il a été reproché à la SCOA d'avoir réalisé, par le biais de son bureau d'achat de Paris et des fournisseurs industriels, des profits importants grâce à sa commission de 3 % sur ces achats, augmentée des assurances souscrites par ses filiales et des transports intérieurs. Les griefs formulés à l'encontre d'AFRIDEX sont pareils, sauf qu'ils sont moins virulents et contestent la signification des parts au bilan de la SOSECOD évalué à 37 millions lors du dépôt du bilan en 1964. De plus, aucune des sociétés n'a procédé à la distribution de dividende, tandis que la CSSE pratiquait une politique de larges réinvestissements des bénéfices.

En réaction aux accusations portées contre elles, les maisons de commerce françaises estimaient que la formule viable était celle dans laquelle le stade d'importation en gros devrait être sévèrement centralisé, prenant appui sur un réseau de détaillants actionnaires autonomes. La SCOA, qui prétendait avoir perdu plus d'un milliard, expliquait ces pertes par la mauvaise foi de ses partenaires poursuivis, du reste, pour cause de non remboursements.

Au-delà de ce rejet mutuel de responsabilités, la faillite d'un nombre important de sociétés de caution mutuelle et des consortiums, créées sur des bases spéculatives et politiques, évolua sur le plan commercial vers le pire. D'autre part, les commerçants sénégalais, actionnaires des consortiums, qui avaient consenti aux cultivateurs des crédits d'hivernage en marchandises remboursables en arachides, se trouvèrent en concurrence avec l'OCA, auprès de qui les coopérateurs étaient endettés dans les mêmes conditions et éprouvèrent des difficultés à rentrer dans leurs avances, d'où le nombre élevé

d'impayés à la SOSECOD¹⁷ et chez AFRIDEX (Labante, 2009 : 441).

La crise à laquelle les banques ne pouvaient remédier, faute de pouvoir apprécier la surface financière des intéressés et faute de contreparties réelles, fut encore accentuée par l'insuffisante qualification technique de « pseudo-commerçants », trop souvent ignorants des notions de base de la simple gestion commerciale. Finalement, l'endettement anarchique et croissant des cultivateurs provoqua, outre la faillite de commerçants sénégalais et libanais, une baisse du chiffre d'affaires des détaillants européens, dont un certain nombre fermèrent boutique, laissant la place au colporteur maure ou dioula.

Cependant, faute de cadres et de membres avertis, la coopération demeurerait incapable d'assurer la relève. Dans ces conditions, l'approvisionnement du monde rural, en produits de première nécessité fournis par les coopératives, ne s'effectuait plus qu'avec difficulté, à des conditions anormales, conduisant le gouvernement à envisager une baisse autoritaire des prix d'achat de l'arachide. C'est alors que la SCOA remit, en juin 1964, au Ministère du commerce, un mémoire sur la situation financière de la SOSECOD et le problème de la distribution en milieu rural, exposant le « vide commercial saisissant » de l'arrière-pays avec ses conséquences : retour au troc, restriction des débouchés de l'industrie sénégalaise, diminution des rentrées fiscales, exode rural¹⁸.

La SOSECOD, en situation de déficits, a été liquidée et dissoute. L'AFRIDEX devait à son tour disparaître en 1967. En effet, elle avait des problèmes de paiement pour le remboursement des crédits bancaires dans la mesure où la redistribution de marchandises, comme le riz et le sucre, rapporte de l'argent à ses souscripteurs, mais les autres marchandises non. C'est pour cela que le président opta pour son absorption par la CSSE. En se mettant ensemble, les deux firmes faisaient, en fait, la même chose que séparément (Amin, 1969 :141, Marfaing & Sow, 1999 : 104).

¹⁷ A l'occasion de la liquidation de la SOSECOD, le président de ce consortium et un de ses collaborateurs ont été traduits en justice (Thioub, 1989 : 249).

¹⁸ Dépêche de Jean de Lagarde, ambassadeur de France au Sénégal, datée du 10 mars 1965, à Maurice Couve de Murville, au sujet de la création de la SONADIS, archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142.

Au total, le repli des grandes maisons sur le cordon douanier a entraîné un vide dans le circuit total de distribution. Si Dakar et quelques grands centres bénéficiaient d'un réseau de distribution convenable et très diversifié, le reste du pays, faute de points bien organisés, se trouvait livré aux colporteurs et vendeurs à la sauvette sans aucune qualification commerciale qui, en réalisant des bénéfices exorbitants, provoquaient une hausse de prix. L'approvisionnement du monde rural, en produits et marchandises de bonne qualité normaux, était devenu pour les pouvoirs publics un impératif national.

2. Des palliatifs au vide commercial créé par les maisons de commerce de l'intérieur : mise en place des sociétés coopératives de commerçants et création de la SONADIS¹⁹(1965-1969)

Pour porter remède au problème de vide commercial, avec pour corollaire la baisse du pouvoir d'achat réel des paysans déjà éprouvé par une détérioration avérée des termes de l'échange, il est apparu urgent et nécessaire :

- de mettre en place, à l'intérieur, un quadrillage régional en vue d'une distribution commerciale cohérente ;
- de repenser, à l'extérieur, les modalités d'accords commerciaux qui liaient le Sénégal à ses principaux fournisseurs.

Ce quadrillage a prévu la création des sociétés coopératives de paysans et d'une société d'approvisionnement et de distribution.

L'originalité des sociétés coopératives commerçantes résidait dans le choix des solutions retenues. Ces sociétés étaient constituées par des groupements de commerçants adhérents, déjà imposés aux bénéfices industriels et commerciaux et inscrits au rôle de patentes. Ces conditions étaient exigées en vue de permettre, d'une part, l'élimination des sociétés fictives et, d'autre part, l'individualisation de l'engagement. Cette forme coopérative permettait la réunion d'un capital initial modeste destiné à s'accroître progressivement.

Le fonctionnement de ces sociétés était assuré par le jeu d'une coopérative d'approvisionnement n'utilisant qu'un

¹⁹ Société nationale d'approvisionnement et de distribution au Sénégal.

magasin de gros, cédant ses marchandises sans bénéfices à ses seuls adhérents, tous patentés. Les marchandises étaient payées comptant par un crédit octroyé par la BNDS au prix de gros cédés au comptant ou à court terme, par petites quantités, aux adhérents en fonction de leurs possibilités réelles d'écoulement. Les adhérents vendaient au détail, exclusivement au comptant ou à court terme, aux autres adhérents en fonction de leurs capacités réelles d'écoulement. Au degré inférieur, les adhérents vendaient au détail, exclusivement au comptant, en milieu rural²⁰.

C'est sur ces bases qu'étaient constituées des sociétés coopératives au nombre de six, à raison d'une par région, celle du Cap Vert exclue. Dans cette région, leur constitution a été interdite parce qu'on craignait que se forme un groupement trop puissant qui pourrait dominer l'ensemble du monde des affaires sénégalais et constituer un danger pour le pouvoir politique. Mais, en définitive, les coopératives s'organisèrent librement. A Thiès, à M'Backé, Louga et à Kaloack, se constituèrent, dès 1965, des coopératives dont la gestion fut confiée à un agent du Ministère du commerce (Amin, 1969 : 78).

La réalisation de la deuxième solution, préconisée pour combler le vide commercial, n'émanait pas de l'Etat sénégalais. En effet, avec les déconvenues de la SOSECOD, il a été demandé au président de la chambre de commerce de Dakar²¹, Henri-Charles Gallenca, de sonder les grandes compagnies françaises sur la possibilité de reprendre leur activité dont les avait détourné la socialisation progressive du commerce de l'arachide. A cet appel avait répondu la SCOA, qui par l'intermédiaire de son représentant, Joigny, avait remis aux pouvoirs publics un mémorandum prévoyant la création d'une société d'économie mixte selon les normes de gestion du secteur privé.

Les négociations ont été longues et difficiles, étant donné, d'une part, l'opposition des autres grandes sociétés françaises et, d'autre part, les réticences des partisans résolus de la commercialisation par la coopération. La formule proposée par la SCOA ne rencontra pas l'adhésion immédiate

²⁰ Cf. CABOU : « Stabilisation des prix, structures commerciales nouvelles, conditions du succès de nos entreprises », *L'Unité Africaine*, n°134, 28 janvier 1965, p. 7.

²¹ L'ambassadeur de France au Sénégal affirme la paternité de cette initiative dans le rapport qu'il a adressé à son Ministère de tutelle au sujet de la création de la SONADIS. Il précise, en outre, qu'après la signature de l'accord, le ministre du commerce, Cabou, l'a personnellement remercié d'en avoir été, en partie, l'initiateur.

du ministre du commerce qui y vit l'intention pure et simple de la SCOA de tirer son épingle du jeu, en faisant racheter, par l'Etat, les créances irrécouvrables que la SOSECOD avait accumulées. Il observait, d'autre part, que la SCOA demeurerait concurrente de l'organisation proposée par sa chaîne Avion.

Cette réserve était motivée par le fait que la CFAO avait soumis, au mois de mai 1964, un projet qui devait créer une chaîne de commerçants sénégalais volontaires. Mais, soucieux de ne pas créer une situation de monopole au détriment des autres maisons de commerce traditionnelles, il s'efforça, cependant, de les intéresser à l'affaire par l'entremise de la chambre de commerce de Dakar.

Ces sociétés marquèrent leur hostilité au projet, mesurant les risques qu'il pouvait leur faire courir, sur le plan de la concurrence. Pour elles, la création d'une vaste société d'économie mixte, avec la participation de l'Etat, pas plus que la sélection des commerçants affiliés, ne pouvait suffire à assurer le succès de cette formule, étant donné le manque de pouvoir d'achat du paysan. De plus, elles craignaient que l'organisation complexe d'un réseau de distribution tende, finalement, vers l'établissement d'un monopole d'Etat, que ce soit pour s'assurer le contrôle intégral de la société, ou que ce soit pour supprimer la concurrence.

A leur demande, une enquête a été engagée par le CES sur la réforme des circuits commerciaux. Les conclusions auxquelles a abouti le Conseil ont été consignées dans un volumineux rapport de 170 pages, qui constitue une étude très complète du commerce intérieur sénégalais, de ses lacunes, des maux dont il souffre et des correctifs à leur apporter. Le rapport dissèque l'organisation du commerce intérieur telle qu'elle a été établie après l'indépendance et la suppression du système de la traite. Son rare mérite est qu'il a analysé les raisons économiques d'une situation difficile, sans se lancer dans une critique portant exclusivement sur les fautes de gestion des dirigeants et des fonctionnaires de l'OCA et des Ministères de tutelle²².

Malgré la pertinence de cette étude, le gouvernement a accepté la proposition de la SCOA. En fait, il n'avait pas de choix. Les conditions de distribution des matériels agricoles et

²² Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142, dépêche diplomatique, en date du 19 janvier 1966, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet du problème de l'OCA vu par le Conseil économique et social.

des produits vivriers à l'intérieur du pays n'avaient pas été sans le préoccuper. Les dirigeants sénégalais avaient reconnu les difficultés graves produites dans ce circuit. En outre, le gouvernement avouait que le vide commercial créé en brousse était redevable à l'implantation de l'OCA et au système coopératif insuffisamment organisé. Ces carences devaient être palliées et la seule voie constituait la SONADIS, une expérience neuve et révolutionnaire qui répondait au souci d'économie concertée²³.

Un protocole prévoyant les modalités de constitution d'une société commerciale d'économie mixte avait été paraphé le 5 février 1965 par Cabou et Joigny, respectivement ministre du commerce et représentant de la SCOA, en fait auteur du projet. Il a été définitivement ratifié le 26 février après que la SOSECOD a décidé, par un vote unanime de son Assemblée générale extraordinaire, de s'intégrer dans la nouvelle société et que la CSSE, société entièrement sénégalaise, a aussi décidé d'y adhérer par un accord annexe signé le même jour. Cet accord, signé entre, d'une part, la République du Sénégal, et d'autre part, la SOSECOD, la CSSE, le groupe SCOA représentant la SCOA, la Société sénégalaise des grands magasins (SEMAG), la Société des grands magasins de l'ouest africain (GRAMOA), a prévu la constitution de la société en trois phases.

A terme, la SCOA était décidée à se retirer progressivement de la SONADIS au profit d'autres sociétés françaises et sénégalaises. En conclusion, les promoteurs de cette société espéraient ainsi réaliser une relance du commerce privé dans l'intérieur tout en assurant l'assainissement, la rationalisation et la coordination des circuits de distribution dans un système d'économie mixte²⁴. Cependant, cet objectif final de la SONADIS était loin de faire l'unanimité. Pour certaines sociétés en désaccord, il s'agissait pour la SCOA de s'assurer un dispositif commercial suffisamment ramifié. En somme, en créant la SONADIS, la SCOA a d'abord voulu sauvegarder la pérennité du dispositif commercial qu'elle

²³ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142, passage de l'exposé du président Senghor devant le CES consacré à l'étude du second plan quinquennal et à la politique d'économie concertée, le 17 mars 1965.

²⁴ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142, note technique relative à l'organisation et au fonctionnement de la SONADIS dans la dépêche diplomatique du 10 mars 1965 de l'ambassadeur de France au Sénégal.

possédait ou qu'elle patronnait et n'avait aucunement l'idée de révolutionner le commerce du Sénégal²⁵.

Même si au congrès de l'UPS, tenu en janvier 1966 à Kaolack, le président Senghor a marqué son désir de mettre fin au vide commercial qui s'est créé dans le pays en rendant au commerce privé, au moins dans une certaine mesure, le rôle qui était le sien, la création de la SONADIS ne répondait pas à cet objectif. D'ailleurs, Cabou, initiateur des coopératives, y voyait essentiellement la possibilité d'encadrer et de contrôler le commerce privé. Aux yeux des libéraux, elles n'avaient pas moins le mérite, sous une étiquette acceptable, d'un retour à une certaine forme de libéralisme économique²⁶.

En définitive, comment et par qui la SONADIS a-t-elle été constituée ?

La création de la SONADIS a suscité, en dépit des critiques qui ont été formulées à son encontre, un vif intérêt par des prises de participation importantes d'affaires sénégalaises qui, ayant mesuré la portée de l'action, ont désiré souscrire à son capital. On trouve ainsi, parmi les actionnaires en 1969, outre l'Etat sénégalais, qui détenait 16 %, la SCOA et la SOSECOD :

- 32 entreprises industrielles ;
- les quatre banques commerciales installées au Sénégal ;
- et la Compagnie sénégalaise du Sud-Est.

De son côté, le Conseil d'administration comprenait trois ministres, représentant l'Etat sénégalais, dont le ministre des finances et des affaires économiques qui en assurait la présidence, deux représentants de la SCOA, cinq représentants d'entreprises locales et un Administrateur délégué issu de la SCOA.

L'organisation et l'implantation de la SONADIS pouvaient être schématisées comme suit :

- une organisation centrale, avec deux entrepôts chargés d'approvisionner l'un, la chaîne des succursales de détail, l'autre, la chaîne des dépôts de gros et demi-gros ;
- un réseau de détail comportant 72 succursales qui se répartissaient par région à raison de : Cap-Vert : 21 ;

²⁵ Critique du projet SONADIS formulée le 1^{er} novembre 1964, archives privées anonymes citées par Marfaing et Sow (1999 : 105).

²⁶ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141, compte rendu du congrès de l'UPS des 29 et 30 janvier 1966 fait par l'ambassadeur de France au Sénégal à son ministre de tutelle.

Casamance : 10 ; Région de Diourbel : 10 ; Fleuve : 10 ; Sénégal oriental : 2 ; Sine Saloum : 12 ; Région de Thiès : 7.

- un réseau de gros/ demi-gros comportant 13 dépôts : Cap-Vert : 1 dépôt à Dakar ; Casamance : 3 dépôts à Ziguinchor, Kolda, Bignona ; Région de Diourbel : 2 dépôts à Diourbel, M'Backé ; Sénégal oriental : 1 dépôt à Tambacounda ; Sine-Saloum : 1 dépôt à Kaolack ; Région de Thiès : 2 dépôts à Thiès et Joal.

Un aperçu des marchandises traitées par la SONADIS révèle que par le département gros, elle traitait essentiellement les marchandises de grande consommation, qu'il s'agisse d'alimentation, de boissons, d'articles textiles et d'articles divers. Quant au département détail, il présentait à la clientèle plus de 900 articles de première nécessité, de la confiserie, de la biscuiterie, de la parfumerie, des articles de toilettes, une gamme étendue d'articles de rentrée de classes, de la faïence, de la verrerie, de la confection pour hommes, dames et femmes. La plus grande partie de ces articles était vendue en tout point du Sénégal, quel qu'en soit l'éloignement, au même prix qu'à Dakar.

Sur l'origine de ces marchandises, il faut signaler qu'en dehors des importations qui étaient traitées par le canal du bureau d'achat de la SCOA, plus de 80 % du chiffre d'affaires de la SONADIS était réalisé avec des marchandises achetées au Sénégal. Ce qui montre à la fois l'intérêt très relatif que le bureau d'achat de la SCOA pouvait trouver à approvisionner la société, et la place importante que tient la SONADIS dans la distribution au Sénégal des produits des industries sénégalaises²⁷.

Ces renseignements ne doivent pas occulter les déboires auxquels la SONADIS était confrontée. Certes, le chiffre d'affaires de la société était en sensible augmentation, mais depuis sa création, elle n'avait enregistré que des pertes. Les résultats de cette société en 1969-1970 révèlent une perte de 38 millions de francs CFA pour un chiffre d'affaires de 3 011 millions contre 2 894 millions de francs CFA en 1968-1969²⁸.

Les contre-performances de la SONADIS s'expliquaient par plusieurs facteurs. En tout premier lieu, il faut citer, dans

²⁷ Cf. « Si la SONADIS n'était qu'une entreprise commerciale comme les autres », une interview de Jacques Van Craeynest, administrateur délégué de la SONADIS, *Africa*, n°50, année 1969, pp. 21-24.

²⁸ Pour le bilan des activités de la SONADIS, voir *Africa* n°56, juillet-août 1971, pour l'exercice 1969-1970.

le domaine des affaires de gros, une concurrence anarchique déployée par certains commerçants qui avaient recours à des procédés peu catholiques. Dans le domaine de détail, le problème de taux de marque se posait également, dû aux mesures prises au titre de la réglementation des prix et à l'appauvrissement du consommateur. De plus, la SONADIS avait des difficultés avec ses gérants. Celles-ci avaient des causes diverses : contraintes familiales bien ancrées dans les mœurs, propension chez les Sénégalais à vivre au-dessus de leurs moyens. En outre, il existait des gérants, qui en contravention avec les instructions de la société, consentaient des crédits à des clients qui leur faisaient de belles promesses mais qui les tenaient bien peu souvent²⁹.

Ces difficultés sont souvent le lot des sociétés qui ne sont pas gérées selon les normes capitalistes. C'est pourquoi il aurait été souhaitable que l'Etat concède la gestion du secteur commercial à des privés sénégalais. Ces déboires prouvaient également que la socialisation ne pouvait s'étendre aux pans de la vie économique exigeant une certaine rigueur. Mais l'Etat s'était obstiné à dire que la SONADIS était une société capitaliste à but socialiste, alors que ces deux objectifs étaient, à l'évidence, incompatibles³⁰.

Du reste, toutes les dispositions prises ne pouvaient que permettre à la SONADIS de se tailler une place dans le secteur de la distribution. Comme on pouvait s'y attendre, le contrôle de la SCOA était encore plus accentué qu'il ne l'était sur la SOSECOD, non seulement par sa participation majoritaire au capital, mais aussi par les statuts mêmes des gérants des boutiques qui ne devaient accéder à la propriété de celles-ci que lorsqu'ils auront pu racheter avec le pécule qu'ils constituent sur leurs commissions, déposé à la SONADIS (Amin, 1969 : 41).

Certains commerçants sénégalais avertis ont perçu ce piège et ont décidé de se réunir en 1967 dans un groupement d'importation dénommé l'UCS (Union des commerçants sénégalais). Etaient membres de cette organisation, les représentants des coopératives de neuf régions de l'intérieur du Sénégal, cinq sociétés sénégalaises de Dakar dont le

²⁹ Cf. *Africa*, n°50, p. 27.

³⁰ En 1973, la société avait 4,5 de chiffre d'affaires annuel, possédait 80 succursales offrant une gamme de 1200 articles et réalisait plus de 3 milliards d'achats à l'industrie locale. Fiche signalétique de la SONADIS publiée dans *Africa*, n°67, novembre-décembre 1973, p. 68. Ce qui est en contradiction avec les données d'Amin (1969 : 41) qui estime qu'après trois ans de fonctionnement, la société possédait 83 magasins de détail qui distribuaient 331 articles.

Consortium africain, Chaîne africaine d'importation et de distribution au Sénégal (CHAIDIS), et une douzaine d'importateurs sénégalais. A sa création, l'UCS devait mettre en place un bureau d'achats qui devait centraliser les besoins des commerçants sénégalais, consulter les fournisseurs éventuels et passer les commandes (Marfaing et Sow, 1999 :106). En créant cette organisation, ses promoteurs tentaient de se soustraire au monopole accordé aux maisons de commerce françaises, notamment la SCOA, en dépit du fait que le pays avait accédé à l'indépendance. Malgré tout, ils ont toujours rencontré sur leur trajectoire les milieux d'affaires français. C'est ainsi que le Consortium africain³¹ s'est confronté à Jean-Pierre Nouveau, l'importateur privilégié de la caisse de péréquation au Sénégal, au sujet d'une affaire d'appel d'offre.

Dans la plupart des cas, les pressions sur les hommes d'affaires sénégalais se faisaient par le biais de banques et par le refus de leur concéder des marchés. D'après les personnes enquêtées par Marfaing et Sow (1999 : 107), il existait un livre blanc au gouvernement contenant la liste des sociétés avec lesquelles il était déconseillé à l'administration de travailler. Ce refus de collaborer avec les entrepreneurs sénégalais était sous-tendu par des raisons politiques. Les hommes d'affaires étaient au parti communiste ou tout simplement ne soutenaient pas la politique du gouvernement. Leur attitude était justifiée d'autant qu'il était inconcevable qu'un Etat indépendant ne puisse pas favoriser l'intégration de ses ressortissants dans une économie qu'on voulait nationale, ou s'il désirait le faire, il le subordonnait à son allégeance. Même aux prises avec certains revers, résultant de la socialisation de l'économie, le gouvernement sénégalais n'était pas prêt à renoncer à son option doctrinale ou du moins à l'adapter aux circonstances.

3. Du mauvais fonctionnement de l'OCA à sa réorganisation ou le rejet de la proposition du CES de confier sa gestion au secteur privé (1960-1969)

Le système de commercialisation de la seule richesse agricole du Sénégal, mis en place par le gouvernement, s'est soldé par un échec retentissant. Celui-ci s'est traduit par des déficits considérables qui obéraient, de manière fatale, le

³¹ Créé en 1962 par des hommes d'affaires sénégalais, ses fondateurs ont voulu avoir des coudées franches en ne prenant pas position par rapport au gouvernement.

budget de l'Etat. On a assisté aux manquements quelquefois scandaleux réalisés dans la gestion administrative et financière de l'OCA et aux carences trop fréquentes d'un personnel dont le sens du devoir n'était pas toujours à la hauteur de la tâche. En outre, la faillite de l'OCA était surtout économique du fait que l'office n'avait pas pu remplacer, dans leur rôle, les grandes compagnies de traite et que, de plus, son existence a porté un coup fatal au réseau commercial privé extrêmement ramifié qui distribuait aux populations rurales de l'intérieur les biens de consommation indispensables que leurs maigres ressources laissaient à leur portée.

Le rapport du CES sur l'OCA a expliqué ainsi les conséquences de la réforme hâtivement entreprise en 1960 :

L'effet essentiel des nouvelles structures réside à nos yeux, dans la séparation totale des deux flux de l'économie de traite. Flux graines et flux marchandises sont désormais entièrement distincts. Du même fait, l'unique flux de crédit qui, antérieurement portait à la fois graines et marchandises, ne porte plus que la graine. Il faut trouver un second pour porter les marchandises jusqu'à un consommateur dépendant du crédit³².

En résumé, les projets soumis par le CES au gouvernement, s'ils ne tendaient pas, à proprement parler, à revenir purement et simplement à un régime de libre entreprise, insistaient sur la part très large qui devait être laissée au secteur privé pour rétablir, dans le pays, sous le contrôle et en collaboration avec les organismes étatiques, une vie économique équilibrée. La nécessité de rendre à l'entreprise privée une large part de responsabilités apparaissait en filigrane à tous les stades de la réforme proposée³³.

Il revenait au gouvernement de mettre en application les projets proposés par le CES. Etant donné les dissensions au sein de l'appareil gouvernemental, il y avait des pressions qui s'exerçaient sur le président pour qu'il se prononce dans l'un

³² Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142, dépêche diplomatique, en date du 19 janvier 1966, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet du problème de l'OCA vu par le CES.

³³ Archives du Ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142, dépêche diplomatique, en date du 19 janvier 1966, de l'ambassadeur de France au Sénégal au sujet du problème de l'OCA vu par le CES.

ou dans l'autre sens. Ces pressions ont constitué, après l'examen de la situation de l'OCA par le CES, des manifestations essentielles du conflit profond opposant au sein de l'élite du pays, les tenants du régime intégral et ceux qui voudraient rétablir, au moins dans une certaine mesure, le rôle de l'initiative privée. De plus, par un curieux état de choses, il se trouve que la ligne de séparation entre les deux tendances est également celle qui partage générations anciennes et nouvelles, africains nationalistes et métis francisés, tenants de la pureté révolutionnaire et « thermidoriens » (Labante, 2010 : 360-361).

Mais le président ne pouvait accepter de prendre la direction que lui proposait le rapport du CES. L'orientation, comme le suggérait le CES, risquait de porter atteinte à la doctrine du socialisme africain qui deviendrait une simple étiquette couvrant une réalité très proche d'un capitalisme planifié. Un tel virage n'était possible que si le chef de l'Etat parvenait à rallier à une nouvelle politique économique, les représentants des syndicats, ceux du gouvernement et une partie, au moins, de la jeune élite intellectuelle. Cette nécessité expliquait sans doute la prudence dont le président avait fait montre, avant le congrès de l'UPS tenu à Kaolack les 29 et 30 janvier 1966, à l'égard des dirigeants de ces trois groupes. A cette rencontre, il avait résumé les grandes lignes du rapport du CES en prenant soin de passer sous silence l'aspect trop libéral des thèses avancées par le conseil et tout ce qui, dans le document, pouvait apparaître comme une critique même voilée de la voie socialiste. Etant donné « le caractère démagogique » que revêtaient habituellement les assises du parti, le président se devait d'être prudent. Il a su à merveille débarrasser les conclusions du CES de tout ce qu'elles pouvaient avoir d'agressif aux yeux des militants pour qui entreprise privée et régime colonial allaient souvent de pair³⁴.

Au nom de l'efficacité et de la rentabilité, un plan de réforme de l'OCA, eu égard aux propositions émises par le CES, devait être soumis au parlement. D'après les grandes lignes de ce programme, il devait être laissé à l'OCA la commercialisation des produits agricoles en prévoyant d'ailleurs une liaison étroite avec le secteur privé revivifié et

³⁴ Dépêche diplomatique de Jean de Lagarde, ambassadeur de France au Sénégal, à Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, au sujet de la politique économique et financière et le congrès de l'UPS, le 9 février 1966. Cf. Archives du ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3141.

confié à un organisme nouveau la responsabilité de l'action du développement et de subsistance agricole.

Cependant, au cours de la première session du CES, en mars 1967, le président a mis un terme à cette question en suspens. Dans son allocution, il a exposé les grandes lignes de la réforme de l'OCA telles qu'elles ressortaient des textes adaptés en juillet 1966. Il a été souligné que les avis du CES souhaitant la scission de cet organisme, devenu monstrueux, en deux parties, l'une assurant les fonctions commerciales, l'autre, celles de développement, n'avaient pas été suivis et avaient abouti seulement à la création d'un nouvel Office national de coopération et d'assistance au développement (ONCAD), destiné à pallier la défaillance des CRAD, sans rien changer aux errements antérieurs, en matière de commercialisation.

Quant à la réintroduction dans les circuits commerciaux d'une part d'initiative privée, il n'en était nullement question et le président affirmait au contraire avec vigueur et conviction : *« Nous avons depuis six ans moralisé la traite et organisé le monopole de la commercialisation au profit de l'OCA. Le principe du monopole est bon, il est dans la ligne de notre option socialiste et il ne saurait être question de revenir en arrière. »*³⁵.

Cette affirmation mettait fin aux timides espoirs de libéralisme qui avait pu naître au début de l'année 1966. En outre, cette réaffirmation catégorique des principes du socialisme africain a été mal vécue par les conseillers ainsi que les milieux commerçants. Pour les premiers, ils avaient conscience d'avoir avancé quelques idées en matière de réforme des circuits de commercialisation agricole, on leur avait répondu pratiquement par une réaffirmation catégorique des principes du socialisme africain qu'on entendait maintenir sans compromis. C'est autant dire que le gouvernement ne voulait pas confier la commercialisation de sa principale production au secteur privé³⁶.

³⁵ Dépêche diplomatique de Jean de Lagarde, ambassadeur de France au Sénégal, à Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, au sujet du discours du président Senghor au Conseil économique et social, archives du ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142.

³⁶ Archives du ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142, Dépêche diplomatique de Jean de Lagarde, ambassadeur de France au Sénégal, à Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, au sujet du discours du président Senghor au Conseil économique et social.

Au regard de la réforme effectuée en juillet 1966, l'OCA a vu le champ de ses compétences réduit aux seuls monopoles de commercialisation de l'arachide et d'importation de riz à l'occasion de sa transformation en OCAS (Office de commercialisation agricole du Sénégal). Quant à l'ONCAD, elle a hérité de la fonction d'encadrement rural ainsi que des monopoles sur la collecte et l'approvisionnement des paysans en intrants et en biens d'équipement. Sous un autre angle, on peut percevoir cette réorganisation de l'OCA comme une dénonciation des dysfonctionnements du dispositif mis en place par Mamadou Dia et notamment la confiscation, par les féodalités politiques régionales, des centres régionaux d'assistance pour le développement (Bellito, 2001 : 50).

L'objectif assigné à l'ONCAD et à l'OCAS était l'augmentation du revenu des paysans et de leurs revenus. Mais cette mission n'a pas été réalisée et de plus, ces structures ont été mal gérées. On peut expliquer cette situation par le fait que ces sociétés n'ont été créées uniquement pour réaliser des objectifs essentiellement économiques, mais pour servir à des fins politiques, à savoir la construction et la consolidation de l'hégémonie du président Senghor. On comprend alors pourquoi leur rôle de patronage se développa au détriment de leurs performances économiques (O'brien, Diop & Diouf, 2002 : 30).

D'ailleurs, déjà en 1969, le ministre du plan et de l'industrie, Abdou Diouf, reconnaissait que les tâches particulièrement lourdes de l'ONCAD (collecte des produits agricoles à partir des coopératives, responsabilité du programme agricole, encadrement coopératif) avaient créé deux handicaps majeurs qui sont : personnel nombreux et médiocre, situation financière délicate. Au lieu des propositions conséquentes, il a estimé que les fonctions de cet organisme allaient être accrues dans un souci de rationalité et dans la logique du socialisme, qui n'était pas étatsisme, les tâches de l'ONCAD devant un jour être prises en charge par les coopératives. Quant à la gestion de l'OCAS, le ministre a avoué que celle-ci était souvent contestée en raison de sa situation peu florissante, en dépit des frais de fonctionnement disproportionnés mis à sa disposition pour la réalisation de sa mission³⁷.

³⁷ Cf. les extraits du discours prononcés le 20 décembre 1969 par Abdou Diouf, ministre du plan et de l'industrie, à l'occasion du séminaire de la Fédération des étudiants UPS, *Bulletin de l'Afrique noire*, n°568 du 1^{er} octobre 1969, p. 11 448.

Conclusion

Pour des raisons d'ordre économique (désir de mettre fin aux contraintes de la monoculture, d'orienter les dépenses des paysans vers des biens d'équipement plutôt que vers la consommation des produits secondaires), pour des raisons aussi d'ordre politique et doctrinal (désir de réduire le rôle des sociétés capitalistes dont la domination liait trop étroitement l'économie du Sénégal à celle d'un Etat étranger), le gouvernement sénégalais, au lendemain de l'indépendance, chercha, dans des réformes de structures, les moyens d'une indépendance économique. C'est alors qu'il démantela l'ancien système de traite et se donna un instrument, l'OCA, qui devait lui permettre d'intervenir directement dans la commercialisation de la production agricole (Labante, 2009 : 448).

Le but de l'OCA, est-il nécessaire de le rappeler, était donc de contrôler et même de prendre entièrement en charge les circuits de commercialisation des produits du sol sénégalais et d'améliorer les conditions d'importation et de distribution des produits étrangers nécessaires au développement de l'agriculture et à la vie quotidienne des populations rurales. Ainsi, les deux flux de la traite, l'un dans sa totalité (celui de l'arachide), l'autre dans ses produits essentiels (distribution du riz et du mil), échappèrent au commerce privé.

Parallèlement à la nationalisation de la commercialisation de l'arachide, le gouvernement sénégalais avait procédé à la création des coopératives de production et de consommation ainsi qu'à la mise en place des consortiums. Ces différentes mesures étaient censées favoriser la conversion et la promotion des commerçants sénégalais, progressivement évincés du commerce de traite de l'arachide et des céréales par l'OCA. Mais, en réalité, elles ont conféré à la puissance publique un rôle important dans le commerce qu'elle partageait avec les sociétés françaises qui continuaient à avoir la mainmise sur l'économie sénégalaise nonobstant l'indépendance. Dans toutes les réformes économiques initiées par le gouvernement sénégalais, on perçoit la part active prise par les milieux d'affaires français, notamment les anciennes sociétés de traite, que sont la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) et la Société commerciale de l'ouest africain (SCOA), qui se livraient même à une concurrence afin de pouvoir conserver leur monopole de la

période coloniale. Le rôle de Charles-Henri Gallenca, l'immuable président de l'assemblée consulaire de Dakar jusqu'en 1968, et des diplomates français en poste n'en a pas moins été négligeable. La création de la SONADIS, perçue par les milieux d'affaires sénégalais comme un moyen pour la société coloniale de se maintenir dans le pays sous autre forme³⁸, constitue un exemple concret de la domination économique néocoloniale des sociétés françaises au Sénégal, vertement dénoncée par le congrès de l'Union des groupements économiques du Sénégal (UNIGES) les 22 et 23 juin 1968³⁹.

Comment expliquer alors l'attitude ambiguë de l'élite politique sénégalaise qui prétendait favoriser l'intégration des nationaux dans la vie économique alors que son intention réelle était de contrôler la vie économique, qui paradoxalement était encore contrôlée par les intérêts français ? Dans la tentative d'explication de cette attitude, il est important de tenir compte de la suspicion des hommes politiques à l'égard de toute forme de commerce, issue des méfaits du commerce de traite hautement et maintes fois dénoncés au Sénégal, surtout au moment où Mamadou Dia avait la haute main sur la politique économique. Cet état d'esprit a favorisé, par conséquent, une certaine discrimination entre le commerce, traité en parasite, et l'industrie, présentée comme un symbole de développement ; ce dont les hommes d'affaires sénégalais ont souffert tout particulièrement, étant condamnés au petit commerce, faute de capitaux (Decupper, 1968 : 25).

En outre, les gouvernants sénégalais, le président Senghor en tête, estimait qu'il ne fallait pas déséquilibrer brusquement l'économie du pays par l'irruption de néophytes, pleins de bonnes intentions mais dénués d'expérience⁴⁰. Ou encore, les conditions d'exercice du commerce (achat, importation, stockage, mise en place, transport, distribution au

³⁸ La fin de la dépêche diplomatique de Jean de Lagarde au sujet de la création de la SONADIS, datée du 10 mars 1965, le prouve sans ambages : « [...] Enfin, la création de SONADIS offre, semble-t-il, aux maisons de commerce de la place la possibilité de consolider leurs positions pour les cinq prochaines années. Ce n'est pas un avantage négligeable et on doit espérer qu'elles sauront saisir cette opportunité ».

³⁹ Lire à ce sujet, Labante N, 2014, « L'Etat sénégalais face aux aspirations à une « sénégalisation » plus poussée des entreprises commerciales et industrielles : 1968-1980 », *Revue du Cameroun*, Nouvelle série, Sciences Humaines, n°002 (1), 61-87.

⁴⁰ Extrait de la lettre de Hubert Argord, ambassadeur de France au Sénégal, à Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères, au sujet des élections à la chambre de commerce de Dakar, archives du ministère français des affaires étrangères (dépôt du quai d'Orsay), série DAM, sous-série Sénégal 1959-1969, carton 3142.

détail) nécessitaient des moyens matériels importants, des cadres nombreux et qualifiés qui n'existaient pas chez les Sénégalais, pour assurer, dans une saine gestion, les affaires du haut négoce. Ces arguments étaient insoutenables dans la mesure où il existait des grandes affaires sénégalaises, à l'instar de celles de M'backé et Djili M'baye, de la CSSE, de la CHAIDIS, de la Société sénégalaise pour le commerce et l'industrie (SOSECI), le Consortium africain, etc.⁴¹. La CSSE, la CHAIDIS et la SOSECI étaient des sociétés milliardaires. Chacune dans son propre style avait, d'abord, un rôle commercial d'import-export et de vente en gros. Deux avaient des réseaux de magasins de détail, une avait des activités multiples : transports, décorticage, mécanique, station-service. Ces quelques exemples prouvent qu'il y avait des commerçants ou des entreprises commerciales qui pouvaient assurer la relève des compagnies françaises si le gouvernement n'avait pas mésestimé leurs capacités à relever ce défi.

A l'évidence, le démantèlement du système de traite n'est pas vraiment allé de pair avec la sénégalisation du commerce. Il a plutôt abouti à l'irradiation de l'action publique dans ce secteur sans un contrôle réel. La présente étude révèle que le nationalisme des premiers dirigeants sénégalais n'avait pas de prolongements économiques, puisque tous leurs efforts ne visaient pas à octroyer certains pans de la vie économique aux nationaux. Un Etat pouvait-il se prétendre indépendant si ses ressortissants n'assumaient pas des responsabilités économiques conséquentes ? Sur ce plan, l'Etat sénégalais n'a pas été le bon élève de son prédécesseur qui, pour reprendre l'expression de van Vollenhoven (citée par Labante, 2009 : 141), s'est ingénié à aider, à soutenir et à faire prospérer les affaires des sociétés françaises.

⁴¹ Par exemple, en 1968, la CSSE avait un capital de 194 400 000 F CFA et était considérée comme la première entreprise sénégalaise de distribution en gros, demi-gros et en détail. Elle approvisionnait 40 points de vente dans les secteurs de Vélingara, Ziguinchor, Kolda, Bakel, Sédhiou, Matam, Saint-Louis, Diourbel, Khoungheul, Podor, Kaffrine, Kédougou, et réalisait un chiffre d'affaires annuel de 82, 5 milliards F CFA. Cf. Fiche signalétique publiée dans *Africa*, n°45, 1968, p. 24. Au même moment, la CHAIDIS, société à 100% sénégalaise, avait un capital de 20 015 millions F CFA, d'après *Africa*, n°49, p. 8. Quant à la SOSECI, elle mettait à la disposition du Sénégal, pour le décorticage, une capacité de 150 000 tonnes grâce aux quatre usines dont elle disposait à Kolda, Vélingara, Nioro-du-Rip et Thiès ; pour le transport une capacité de 100 000 tonnes assurée par 30 camions (17 gros porteurs, 3 camions-citernes). Enfin, pour le transport fluvial, la SOSECI disposait d'une flotte de 21 chalands et de trois remorqueurs sans oublier ses magasins. Cf. la publicité de la société parue dans *Africa*, n°49, p. 13 et *Africa*, n°55, mai-juin 1971, p. 50.

Sources et bibliographie

Sources

- Documents d'archives

Quai d'Orsay (Paris), Archives du ministère français des affaires étrangères, Série DAM (Direction des affaires africaines et malgaches), Sous-série Sénégal (1959-1969), carton 3141 (1961-1969).

Quai d'Orsay (Paris), Archives du ministère français des affaires étrangères, Série DAM (Direction des affaires africaines et malgaches), Sous-série Sénégal (1959-1969), carton 3142 (1962-1968).

- Périodiques

Africa, n°45, 1968 ; n°49, 1968 ; n°50, 1969 ; n°55, mai-juin 1971 ; n°56, juillet-août 1971 ; n°67, novembre-décembre 1973.

Bulletin de l'Afrique noire, n°568 du 1^{er} octobre 1969.

Marchés Tropicaux du 6 août 1960.

Bibliographie

Amin S., 1969, *Le monde des affaires sénégalais*. Paris, Les Editions de minuit.

Bellitto M., 2001, *Une histoire du Sénégal et de ses entreprises publiques*. Paris, L'Harmattan.

Cabou, 1965, « Stabilisation des prix, structures commerciales nouvelles, conditions du succès de nos entreprises ». *L'Unité Africaine*, n°134, 1 & 7.

Decupper J., 1968, « La difficile gestation du secteur privé africain ». *Africa*, n°45, 23-30.

Dresh J., 1979, *Un géographe au déclin des empires*. Paris, FM Hérodote.

Labante N., 2009. *Pouvoirs publics et investissements privés au Togo et au Sénégal de 1946 à la mise sous ajustement structurel (années 1980). Histoire d'une difficile intégration du secteur privé dans des économies dirigées*. Thèse de doctorat, Université de Lomé.

Labante N., 2010, « Des conflits au sein de l'élite politique sénégalaise (1960-1968), une révélation des difficultés de la construction de l'Etat en Afrique ». *Annales de l'Université de Lomé*, série lettres et sciences humaines, tome XXX-1, 357-371.

- Labante N., 2014, « L'Etat sénégalais face aux aspirations à une « sénégalisation » plus poussée des entreprises commerciales et industrielles : 1968-1980 ». *Revue du Cames*, nouvelle série, sciences humaines, n°002 (1), 61-87.
- M'bokolo E., 2004, *Afrique noire. Histoire et civilisations. Tome 2 Du XIX^e siècle à nos jours*. Paris, Hatier/AUF.
- Marfaing L. & Sow M., 1999, *Les opérateurs économiques au Sénégal. Entre le formel et l'informel (1930-1996)*. Paris, Karthala.
- O'brien C., Diop M.-C. & Diouf M., 2002, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala.
- Suret-Canale J., 1962, *L'Afrique noire : l'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, éditions sociales.
- Thioub I., 1989. *Entreprises et entrepreneurs et Etat dans une économie dépendante. Domination étrangère et marginalisation des autochtones (Dakar-Sénégal)*. Thèse de doctorat, Université Paris VII.
- Van Craeynest J., 1969, « Si la SONADIS n'était qu'une entreprise commerciale comme les autres ». *Africa*, n°50, 21-24.

**INGÉRENCE HUMANITAIRE : SOUVERAINETÉ DES
ÉTATS NATIONS ET RATIONALITÉ ÉTHIQUE**

TONYEME Bilakani*

Résumé

L'ingérence humanitaire semble se présenter à nous aujourd'hui comme un choix entre deux termes d'une alternative : ou on considère qu'au nom du respect absolu et sans condition de la dignité de l'homme que nous dicte la raison, on a le devoir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un État si les droits et la dignité de l'homme sont menacés, ou, au nom du respect de la souveraineté de chaque État qui est le fondement même de l'État-nation moderne, on s'abstient de toute ingérence même lorsque la vie des hommes est en danger. Mais, à notre époque de mondialisation, il faudrait trouver une troisième voie qui permettra d'intervenir partout au nom des droits de l'homme pour s'opposer à toute action qui tendrait à nier l'humanité de l'homme sans pour autant nier l'existence de l'État lui-même. La rationalité éthique semble être la base d'une assistance véritable et non phagocytée par des intérêts politiques et stratégiques.

Mots-clés : Ingérence humanitaire, droit d'ingérence, État, souveraineté, droits de l'homme, intervention humanitaire, dignité.

Abstract

Humanitarian intervention seems to confront us today as a choice between two terms of an alternative: either we consider in the name of absolute and unconditional respect of human dignity, we have the duty to interfere in the internal affairs of a State where the rights and dignity of man are threatened, or in the name of respect for the sovereignty of each State which is the veritable foundation of the modern State, we shall refrain from any interference even when human life is in danger. But in this world of globalization, we should find a third way which can allow us to intervene everywhere in the name of human rights to oppose any action that would tend to deny the humanity of man without denying the existence of the State itself. And ethic rationality can be the base of a veritable humanitarian assistance which is out of political and strategic interests.

Keywords: Humanitarian intervention, Right of Intervention, State Sovereignty, human Rights, Dignity.

* Université de Lomé ; Département de philosophie/Institut National des Sciences de l'Éducation ; Email : tonyemetheophile@yahoo.fr

Introduction

L'assistance humanitaire constitue aujourd'hui un des enjeux politiques et stratégiques d'un monde en perpétuelle mutation. Le problème de l'humanitaire est abordé sans contexte sous l'angle des droits de l'homme qui eux-mêmes sont la résultante des jeux du droit international et des relations politiques entre les États. Ainsi, l'ingérence humanitaire qui est considérée comme un nouvel élan de l'humanisme contemporain dans un monde dominé par le capitalisme, et donc par l'individualisme, voire par l'égoïsme, est abordé généralement sous un angle éthique. Mais l'inflation de l'émotionnel relayée par les média lègue au second plan les difficultés à trouver les bases rationnelles et légales d'un droit qui rentre en contradiction avec plusieurs dispositions contemporaines.

En effet, le droit d'ingérence humanitaire confère un droit ambigu et sujet à controverses qui se butte souvent au principe de souveraineté des États. C'est peut-être pour cela que depuis quelques années, l'assistance humanitaire fait l'objet de commentaires sur ses excès, ses débordements ou dérapages, sans que ces réserves altèrent le caractère dominant du discours humanitaire devenu comme évident à force d'être martelé. Or en cette époque où les relations entre les États sont essentiellement fondées sur un rapport de force pour la défense des intérêts de chaque État, il ne serait pas étonnant que sous les voiles d'un humanisme désintéressé, l'ingérence humanitaire se transforme en un moyen de création de troubles et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État rival en vue de le dominer. Mais aussi cela peut être un prétexte pour les États réfractaires aux droits de l'homme qui vont évoquer le principe de la non-ingérence d'un autre État dans leurs affaires intérieures pour se replier derrière leurs frontières et se livrer à toutes sortes de pratiques inadmissibles sur leur peuple.

Le principe d'un cosmopolitisme humanitaire et de défense sans condition des droits de l'homme en tout temps et en tout lieu qui sont à la base du principe du droit d'ingérence humanitaire doivent trouver leurs fondements en l'homme, c'est-à-dire, en tout homme et en tout l'homme. C'est pourquoi il importe de trouver un « commandement » qui, en amont, permet à chacun de subordonner l'ingérence humanitaire à ce principe premier. Comme l'humanité est une, il importe que le

principe de sa protection et de son assistance reste le même et ne soit pas à chercher dans les circonstances où se trouve placé l'homme qui souffre, ce qui conduirait à soumettre l'ingérence humanitaire aux aléas des circonstances politico-juridiques. Ce principe premier sera au-dessus du principe « sacré » de la souveraineté des États-nations et des enjeux politiques auxquels est soumis aujourd'hui l'ingérence humanitaire. Il importe donc de mener une réflexion philosophique profonde sur les fondements de l'assistance humanitaire.

1. L'ingérence humanitaire et ses ambiguïtés

1. 1. Les fondements de l'ingérence humanitaire

« Lorsqu'un gouvernement viole les droits de l'humanité par des excès de cruauté et d'injustice qui blessent profondément nos mœurs et notre civilisation, le droit d'intervention est légitime. Car quelque respectable que soient les droits de souveraineté et d'indépendance des États, il y a quelque chose de plus respectable encore, c'est le droit de l'humanité ou de la société humaine qui ne doit pas être outragé ». Ces idées de Rolin-Jacquemyns (1876 : 673) d'une étonnante modernité sont celles qui furent à l'origine de la naissance et du développement d'une doctrine au 19^{ème} siècle légitimant ce qu'on a appelé « l'intervention d'humanité ». L'intervention d'humanité ou l'ingérence humanitaire conduite d'une manière diplomatique ou militaire se concevait comme le fait d'un État vis-à-vis d'un autre. Mais aujourd'hui, elle dépasse le cadre strict d'un État car, elle s'organise et s'exerce dans des structures inter et supraétatiques, notamment dans les organisations non-gouvernementales ou dans les organisations multinationales comme l'ONU. L'ingérence humanitaire vise à venir en aide aux personnes vivant dans une zone et dont les biens et la vie sont menacés ; elle vise à faire cesser des violations massives et répétées des droits humains.

Le droit d'ingérence ou d'intervention humanitaire, consacré par la *Convention de Genève* de 1949 (Comité international de la croix rouge, 1951), le *Premier protocole* de juin 1972 (Comité International de la croix rouge, 1977 : 91-103) et bien d'autres textes modernes part d'un reproche fait aux juristes et aux politiques. En effet, ceux-ci se servent d'un droit international basé sur l'Etat jacobin qui érige la souveraineté et le principe de la non ingérence dans les affaires

intérieures d'un État par un autre au rang d'une loi sacrée pour faire de l'État le propriétaire absolu des souffrances de son peuple ; Ce droit interdit ainsi à qui que ce soit (État, organisation non gouvernementale...) de venir sauver les victimes des négligences, des turpitudes d'un gouvernement ou de l'avidité de quelques individus qui prennent les gens en otage. Kouchner a conceptualisé à partir de 1987, avec la collaboration de Bettati, ce droit qui remet en cause des conceptions restrictives de la souveraineté des États. Autrement dit, Kouchner voulait qu'on change le droit international, pour qu'on puisse affirmer « *plus jamais Auschwitz* », *plus de génocides à l'abri des frontières, plus de massacres sans que de l'extérieur on puisse se rendre auprès des victimes et leur porter secours* » (Wembou : 1993 : 2). La philosophie de base qui sous-tend le principe d'ingérence humanitaire est de valoriser l'humanité de l'homme dans un monde privé de sens et qui tend à oublier l'humanisme originel (kantien qui voudrait que l'homme soit la fin ultime de toute action) au profit d'une consécration et d'une sublimation des intérêts matériels. L'ingérence humanitaire peut donc être comprise comme la réalisation concrète intérieure (conscience humaine) et extérieure (action concrète) de l'humanisme. Elle s'impose comme condition nécessaire pour que l'on comprenne authentiquement le monde humain et pour que se réalise un vivre-ensemble harmonieux dans un État. C'est ce qui amènera Max Huber (cité par J.L. Hiebel, 1980 : 36) à écrire : « *Un véritable droit de l'humanité s'est créé en vertu duquel la personne humaine, son intégrité, sa dignité sont défendues au nom d'un principe moral qui s'élève bien au-dessus des limites du droit national et de la politique* ».

Sans doute, vouloir ainsi fonder un humanisme cosmopolite soulève des questions comme celles de l'altérité et de la porosité des frontières étatiques, et partant, celle de la relativité de la souveraineté des États. La question de l'altérité ne devrait pas, en fait, porter sur des pratiques folklorisées, mais plutôt sur la capacité et le droit qu'ont les hommes en société de produire le sens de leur vie individuelle et collective.

Au regard de ce qui se passe à travers le monde, l'on est conduit à dire que des questions comme « qui est mon frère ? », « suis-je le gardien d'autrui ? » ne devraient pas se poser

parce qu'ayant déjà trouvé leur réponse. Pourtant, le tragique de la fraternité universelle reste l'un des problèmes sérieux auquel nous sommes confrontés quotidiennement. Il nous semble dès lors que la question de l'altérité exige d'être reformulée. Dans le contexte humanitaire, Finkelkraut (1996 : 33) n'a pas tort lorsqu'il écrit : « *L'idée de similitude des hommes s'atteste désormais sous la forme d'une condoléance illimitée, c'est-à-dire d'une participation affective à tous les maux qui frappent l'espèce humaine* ».

La responsabilité apparaît comme la réponse à cette préoccupation. En effet, se porter garant, s'engager pour l'autre et devant la loi, la communauté des autres, c'est répondre présent, répondre de l'autre par sa présence, une présence vivante. Nous devons être épris de l'autre, avec ou sans Dieu.

C'est au nom de cette responsabilité que les gens ont bravé, au début, les lois et les risques pour apporter un secours aux populations en détresse au nom de l'humanité et des droits fondamentaux de l'homme avant que l'ingérence humanitaire n'évolue progressivement à travers les crises comme celle de Biafra au Nigeria en 1968, puis celle du tremblement de terre arménien en 1988 qui faisait suite à une résolution des Nations Unies du 8 décembre 1988 consacrant le principe de libre accès aux victimes pour les Organisations Non-Gouvernementales. Un arrêt de la cour internationale de justice de 1970 déclarait déjà que les droits de l'homme n'étaient plus de la compétence exclusive des États mais relevaient désormais de la compétence internationale. Lorsqu'un État manifeste sa volonté d'intervenir pour porter secours aux populations, il est entravé par sa condition d'entité nationale soumise au principe de la souveraineté. Seule une résolution émanant du Conseil de sécurité peut autoriser les États à agir dans un but humanitaire sur le territoire d'un État tiers. Cette autorisation est en outre accordée sur la base du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, la paix et la sécurité internationales étant menacées. C'est dans ce cadre que l'expression « droit d'ingérence humanitaire » prend tout son sens.

On voit que si de nos jours, le droit d'ingérence humanitaire tend à devenir un principe de la juridiction internationale codifié par les Nations Unies, ce droit n'est en

réalité que le résultat des luttes et de la persistance de ceux qui ont depuis longtemps pensé que le respect d'aucun droit ne doit consacrer le principe de la légalité possible de la souffrance humaine. Au nom de la participation de tout être humain à l'humanité qui est en lui, les droits de l'homme surpassent toute loi.

1.2. Les enjeux contemporains de l'ingérence humanitaire

L'action humanitaire se déroule aujourd'hui dans un contexte de mondialisation caractérisée par une globalisation des échanges et des modèles culturels. Cela engendre la perte de puissance de certains États : le contexte de mondialisation, avec l'ouverture dans tous les domaines, a fait accroître la puissance et l'influence de certains États comme les États-Unis, la chine... Au même moment, beaucoup de pays faibles économiquement et dont le patriotisme n'est pas encore renforcé se sont affaiblis. Ils apparaissent impuissants, vulnérables et dépendants des puissants. Ils deviennent ainsi de moins en moins capables d'imprimer une direction à leur économie et de formuler un projet politique et culturel mobilisateur. Leur pouvoir est ainsi contourné par le haut : ils sont livrés à la concurrence des organisations internationales, des multinationales généralement contrôlées par les États puissants qui y appliquent leur politique internationale. De plus, ces États faibles sont pénétrés par des flux d'informations « fabriquées » à l'étranger. Certains des instruments traditionnels de l'autorité de l'État tels que la définition d'une politique étrangère et l'entretien d'une armée pour la défense nationale en viennent à leur échapper. Ils sont aussi concurrencés par le bas : ces États n'étant pas politiquement et économiquement solides pour gérer leurs propres populations, cela engendre des mécontentements internes qui se traduisent par des revendications entraînant souvent des méfiances, des dislocations sociales, des guérillas et même des guerres civiles.

On assiste donc à une sorte d'absence de l'État dans les pays faibles. Or justement, les interventions humanitaires se font dans ces pays. Ils n'ont donc pas, en tant qu'État, ni le pouvoir, ni les moyens d'imprimer une directive ou de contrôler l'action des intervenants. Ce déclin de l'État entraîne l'intervention d'acteurs multiples sans tiers arbitre (qu'aurait pu constituer l'État) et l'émergence d'actions inspirées tantôt

par une logique économique, tantôt par un sursaut éthique sans que se dégage une politique claire qui mette en réalité l'homme au centre de l'action. L'ingérence humanitaire est livrée à des enjeux de puissances politiques et économiques entre les États. La Chine ou la Russie peuvent refuser ou encadrer strictement, par le fait de leur puissance économique et militaire dissuasive, une intervention humanitaire lors d'une catastrophe naturelle ou lors d'une rébellion interne alors que l'Irak ou la Somalie, économiquement et politiquement affaiblis, ne peuvent le faire. Il est normal dans ce cas que l'ingérence humanitaire soit soupçonnée d'être moins humaniste et de devenir beaucoup plus politico-économique.

Il faut donc prendre acte que l'action humanitaire, marquée par l'urgence et la médiatisation, a très largement pris la place vacante laissée par les États et les politiques de développement et de gestion saine. Devant l'inexistence des structures étatiques, des services publics, éclatent des crises contraignant à agir vite et fort, à être capable de rassembler des capitaux importants et de monter des opérations ponctuelles : l'humanitaire prend la place du développement. Mais très vite apparaît la nécessité de gérer la sortie de crise en agissant sur bien d'autres leviers : l'humanitaire n'échappe pas, dans ce cas aux questions relatives à la diversification de ses modalités d'intervention et à son inscription dans le moyen et le long terme nécessaires à la (re)mise en place des structures viables et à la prévention de nouvelles crises. C'est également dans ce contexte, et en amont de la crise cette fois, que s'inscrit la nouvelle exigence d'une « diplomatie préventive » qui s'efforce d'anticiper et de réduire les causes des crises. Mais comme on peut le remarquer, la diplomatie préventive se heurte encore à un faisceau d'intérêts qui la rend bien peu productive en dehors de la stratégie bilatérale classique des « zones d'influence. »

De plus, s'il faut reconnaître que la violence et la souffrance sont de tout temps, il faut aussi savoir que la différence, c'est qu'avec les médias actuels, le spectacle de la violence et de la souffrance est porté à la connaissance de la planète entière, et ce, en temps réel. Il en résulte des effets positifs et négatifs. Comme effets positifs, on a le sentiment de solidarité planétaire, la capacité d'intervention presque immédiate sur le terrain. Mais les effets négatifs sont aussi

importants : effet de saturation, de banalisation du mal, de conscience morale fonctionnant à l'émotion plus qu'à la réflexion. Les États et les organisations nationales et internationales sont très dépendants des medias. De ceux-ci dépend souvent la mobilisation de l'opinion publique et donc du sursaut de la solidarité qui permet de rassembler les moyens nécessaires à une intervention humanitaire. Mais alors se posent plusieurs questions :

- Qui contrôle les medias eux-mêmes ? Qui produit, sélectionne, et interprète les informations ?
- Comment éviter la saturation et lutter contre l'effet éphémère de l'émotion ?
- Comment promouvoir une information critique au-delà de la communication consensuelle ?

Les mobilisations massives autour de certaines catastrophes humaines laissent croire que la souffrance humaine est très reprouvée par l'homme et par la société. Mais la surmédiation de certaines catastrophes au détriment d'autres et l'effet éphémère de l'émotion nous rappellent bien que contrairement à ce qu'on croit, les souffrances humaines et les guerres n'ont pas toujours été l'objet de réprobation. Jusqu'à récemment encore, la souffrance était pour une bonne part encore acceptée comme naturelle et inévitable tandis que « la mort de l'autre » était parfaitement tolérée dans le cadre des « guerres justes ». Tant que le monde était guidé par des idéologies peu claires et passablement manichéennes (nous et les autres = les bons et les mauvais), une bonne dose de violence légitime était acceptée. Mais les choses, de nos jours, ont sensiblement évolué. En raison de l'amélioration des conditions de vie et du progrès de la médecine, de nombreuses pathologies peuvent être évitées ou guéries. Il en résulte l'idée que plusieurs souffrances, considérées jadis comme « naturelles », donc inévitables, peuvent être évitées. Par conséquent, toute souffrance qui peut être évitée doit l'être.

On prend conscience que la souffrance massive et durable de centaines de millions d'hommes dans le monde pouvait être évitée car, ces souffrances ne sont pas étrangères à nos propres modes de vie. Si les traumatismes du 20^{ème} siècle ont conduit à mettre la guerre hors la loi (« plus jamais ça ! ») et à proclamer l'idéologie officielle liée aux droits de l'homme qui professe une large acceptation de l'idéologie de l'autre,

cette attitude nous laisse désarmés face au déferlement de la violence et à l'affirmation d'idéologies négatrices des droits fondamentaux (Rwanda, ex-Yougoslavie...). Dans le meilleur des cas, on arrive à réduire les formes les plus brutales des crises mais sans en éradiquer les causes auxquelles nous ne sommes pas étrangers. Tout se passe comme si c'était seulement les spectacles de la souffrance et de la guerre qui étaient insupportables et hors la loi. Quand elles se limitent au rôle d'ambulanciers du monde, les associations et organisations humanitaires ne collaborent-elles pas avec cet effet cosmétique ? Comment passer d'un pluralisme passif (« toutes les valeurs se valent à condition qu'elles en donnent l'apparence ») à un pluralisme actif (« les valeurs se valent si et seulement si elles contribuent à la dignité de la personne ») ? C'est dire qu'il faut traiter les causes des crises. N'est-ce pas le vrai défi de l'ingérence humanitaire ?

2. Souveraineté de l'État-nation et droit international : un défi pour l'ingérence humanitaire

Le droit international humanitaire consacre de nos jours les notions de « droit d'ingérence » (humanitaire), voire de « devoir d'ingérence », ce qui suscite l'illusion que, désormais, le droit international public consacre le droit, pour la communauté internationale et les organisations non gouvernementales, de se porter au devant des victimes où qu'elles se trouvent, et ce nonobstant l'opposition éventuelle de l'État concerné, l'usage de la force pour acheminer les secours étant désormais autorisé. La réalité est cependant bien plus complexe, tant sur le plan des faits que sur celui de l'état actuel du droit positif. On sait par ailleurs que, derrière les bonnes intentions affichées, n'ont pas désarmé les prétentions hégémoniques des grandes puissances et des grands marchés qui n'hésiteront pas à avancer leurs pions sous la couverture de l'alibi humanitaire.

Il est vrai cependant que, au cours des dernières années, de nouvelles interprétations du droit international classique se sont faites valoir qui ouvrent des corridors au travers de la forteresse des souverainetés nationales par où les institutions, les organisations non gouvernementales, pourront tenter de s'engouffrer en vue d'exercer le droit de « libre accès aux victimes ».

La pierre d'angle de l'édifice du droit international est l'idée de souveraineté (et donc d'égalité juridique) de chaque État, qui se traduit notamment par la prohibition de toute ingérence dans les affaires intérieures de cet État : tout se passe alors comme si chaque État était maître absolu chez lui, y compris de la souffrance de ses sujets. Le système des Nations Unies est par ailleurs basé sur l'exclusion du recours à la force comme moyen de règlement des différends internationaux, celle-ci n'étant autorisée qu'en cas de légitime défense, ou sur autorisation expresse du Conseil de Sécurité.

Bien entendu, ce droit classique n'ignore pas complètement les préoccupations humanitaires, mais celles-ci ne se sont concrétisées que dans l'hypothèse de conflits armés interétatiques : à l'instigation de Henri Dunant, un droit international humanitaire dit « de Genève » vise à protéger, depuis la fin du 19^{ème} siècle, les populations civiles ainsi que les combattants blessés. Jusqu'à un passé très récent, ce droit humanitaire ne permettait donc pas une intervention transfrontière dans l'hypothèse de troubles internes ou de catastrophes naturelles. Tant le droit international classique que le droit humanitaire traditionnel confortent donc l'intangibilité de la souveraineté nationale : ce n'est qu'avec l'accord exprès de l'État concerné que des secours pourraient, le cas échéant, être acheminés de l'étranger vers ses ressortissants. Le système entier est construit à partir de l'État dont l'intérêt prime sur celui de ses sujets. Le droit à la vie n'ouvre pas une créance suffisamment solide à l'égard d'un autre État ou de la communauté internationale pour forcer les frontières des États et infirmer le principe de non recours à la force dans les rapports internationaux. En cas de refus de l'État concerné de laisser pénétrer les secours sur le territoire dans lequel il exerce ses prérogatives de souveraineté, la communauté internationale n'a le choix qu'entre l'abstention licite (légale) mais coupable et l'action salvatrice mais illicite (illégal).

Se basant sur ce principe de souveraineté, les États sont réticents à laisser d'autres États, et dans une moindre mesure, les organisations internationales, interférer avec ce qu'ils considèrent comme leurs affaires intérieures. Le principe d'égalité souveraine de tous les États membres est l'une des bases fondamentales de la Charte des Nations Unies, comme

énoncé en son article 2, alinéa 1, et de manière générale cette position a été respectée, même dans des situations où de graves violations des droits de l'homme eurent lieu.

Le principe de la non-ingérence dans les affaires relevant de la compétence nationale des États est la base de la souveraineté des États dans le système des relations internationales. La Charte des Nations Unies énonce dans son article 2, alinéa 7 : « *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations-Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte.* »

Ces dernières années, une nouvelle lecture du droit international est apparue changeant de perspectives et reconstruisant l'édifice à partir des intérêts, mieux, des droits des individus. Pour l'individu, le droit fondamental est le droit à la vie, reconnu et garanti par plusieurs instruments juridiques de portée universelle. Selon l'interprétation maximaliste de ce droit, il se traduirait non seulement par la prohibition classique de l'interdit de la violence (« Tu ne tueras pas »), mais se prolongerait en outre par l'obligation positive de porter assistance à toute personne en danger. A la limite, la créance serait exigible à l'égard de la Communauté internationale toute entière. L'État concerné s'opposerait-il à l'acheminement des secours ? Le Conseil de Sécurité devrait être en mesure de forcer le passage par les armes, si besoin en était, sinon à quoi servirait-il de fonder un ordre juridique sur la paix externe, alors que la violence se déchaînerait sans frein à l'abri des frontières étatiques ?

Aiguillonnée par des textes novateurs adoptés par le Conseil de Sécurité, la pratique internationale s'est en effet modifiée partiellement - non sans ambiguïtés et arrières-pensées- au cours de ces dernières années. Le tournant décisif fut amorcé par la résolution 43/131 du 8 décembre 1988 intitulée : « *Assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre* ». Au bénéfice de la notion d'urgence, la communauté internationale est appelée à garantir le droit à la vie (et, plus largement, la « dignité ») des victimes de catastrophes naturelles et « situations d'urgence du même ordre » (voile

publique pour viser les conflits internes auxquels, bien souvent, les États concernés sont eux-mêmes parties). Le paragraphe 5 du préambule de la résolution exprime le souhait que la communauté internationale puisse « *répondre rapidement et efficacement aux appels à l'assistance humanitaire d'urgence lancés notamment par le Secrétaire général des Nations Unies* ».

On sait que, dans les années qui suivirent, le Conseil de Sécurité eut l'occasion d'appliquer ces nouveaux principes de « libre accès aux victimes » dans une série de conflits, en usant d'une terminologie de plus en plus comminatoire à l'égard des États concernés : en 1991, à propos des Kurdes menacés par les troupes irakiennes, il « *insiste* » pour que l'Irak permette un accès immédiat des organisations humanitaires internationales à tous ceux qui ont besoin d'assistance ; en 1992, dans le conflit somalien, il « *prie instamment* » toutes les factions somaliennes de coopérer avec le Secrétaire général et de faciliter l'apport (...) d'une assistance humanitaire. La même année, il franchit un pas de plus dans le conflit bosniaque en « *exigeant* » que toutes les parties créent immédiatement les conditions nécessaires à la distribution sans obstacle de fournitures humanitaires à Sarajevo et à d'autres localités de Bosnie-Herzégovine. En 1993, à propos du Liberia, il « *enjoint* » toutes les parties...

L'accumulation de ces résolutions et des prises de position qui l'accompagnent contribuent à la cristallisation progressive d'une coutume internationale consacrant le principe du libre accès aux victimes. Mais, on s'en doute, bien des ambiguïtés subsistent : ces textes revêtent-ils vraiment une portée contraignante malgré un vocabulaire de plus en plus contraignant ? Sur le terrain, comment s'exerce le droit d'accès et comment se concilie-t-il avec les exigences des États concernés, désireux de préserver l'intégrité de leur territoire et la responsabilité de l'ordre public sur celui-ci, autrement dit, leur souveraineté (le droit d'accès se limite-t-il à l'usage de « corridors humanitaires ») ? Et puis surtout demeure la question centrale du recours éventuel à la force armée au cas où l'État visé s'opposerait à l'acheminement des secours. C'est dans ce contexte, le plus dramatique assurément, que s'est fait valoir le « droit d'ingérence » qui tout à la fois - tel est le paradoxe - tire logiquement toutes les conséquences de la

nouvelle lecture du droit international reconstruit à partir du point de vue des victimes, de l'éthique et des droits fondamentaux. Et en même temps traduit le retour en force du politique, l'« ingérence » cachant parfois fort mal la volonté des plus puissants de régenter le nouvel ordre mondial en vue d'y préserver leurs marchés et leurs zones d'influence. En s'appuyant sur les dispositions du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies (celles qui prévoient le recours à la force), le Conseil de Sécurité a confié la protection des convois d'aide humanitaire aux forces onusiennes chargées du maintien de la paix, et ce tant dans le conflit bosniaque (résolution 770 et 771 du 13 août 1992) que dans le cas de la Somalie (résolution 794 du 3 décembre 1992). Ici encore surgissent de nouvelles controverses : les troupes onusiennes sont-elles autorisées à faire usage de leurs armes seulement en cas de légitime défense, ou, plus largement, chaque fois que le plein exercice de leur mandat l'exigera ?

On voit qu'à chaque fois apparaissent de nouvelles questions et se développent de nouveaux différends. Il ne peut en aller autrement dès lors que la question humanitaire fait directement s'affronter deux conceptions antagonistes de l'ordre international : ou bien prime le principe de souveraineté de l'État et le maintien de la paix « extérieure », ou bien prévaut le droit de la victime, au prix, le cas échéant, d'une certaine violence portée jusqu'au cœur des États. Pas un texte, pas un principe, pas une procédure qui ne se prête à deux lectures contrastées selon le parti qu'on aura pris. Et même la lecture dite progressiste n'est pas à l'abri des inversions de sens et autres retours du refoulé : derrière les grands principes de la morale universelle (et d'organisations non gouvernementales...dans certains cas très gouvernementales) s'avancent parfois, comme dans un bal masqué, les intérêts politico-économiques des plus puissants.

Aussi bien, au-delà de l'inévitable jeu d'interprétation dont sont tributaires les textes juridiques, et du militantisme citoyen en vue de leur amélioration, l'esprit critique est encore plus sollicité à se déployer. Voué à un incessant travail de médiation entre le politique et l'éthique, la force et le bien, le droit du plus fort (machiavélien) et l'argument le meilleur (habermassien), le droit est nécessairement conduit à progresser (ou à régresser) par saccades. Et même quand il

semble énoncer le devoir (éthique), il n'est jamais très éloigné du pouvoir (politique). Aussi appartient-il aux organisations diverses de veiller à ce que le principe juridique de « libre accès aux victimes » consacre un droit universel et désintéressé d'assistance et non une pratique hégémonique et sélective d'ingérence.

3. L'impératif catégorique du principe humanitaire et les défis de l'instrumentalisation.

3. 1. L'ingérence humanitaire : une exigence éthique.

Ces dernières années, on tend à substituer la notion du « droit d'ingérence humanitaire » - qui stipulait que tout État ou organisation peut intervenir dans un autre État en vue de porter secours et de protéger les citoyens de cet État dont les droits sont bafoués par une situation naturelle ou causée par l'homme - par la notion de « devoir d'ingérence humanitaire ». Cette notion véhicule explicitement l'idée d'une obligation à intervenir et c'est en cela qu'elle pose problème. En effet, il n'existe pas de lois dans le droit international ni de traité ou de convention qui obligerait un État ou une organisation internationale (par essence autonome) à porter assistance et secours aux hommes en difficultés. D'ailleurs toute intervention de ce type (surtout lorsqu'il s'agit d'État qui intervient à l'intérieur d'un autre) est soumise, soit à l'autorisation de l'État dans lequel l'intervention a lieu ou à l'autorisation et à l'encadrement strict du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations-Unies, sinon l'intervenant est déclaré hors la loi. Alors, s'il y a devoir d'intervention, il n'est pas d'ordre légal mais d'ordre éthique.

En effet, les fondateurs mêmes de l'ingérence humanitaire comme Kouchner et Bettati ont souvent invoqué les raisons éthiques pour justifier une intervention humanitaire dans un conflit interne à un État, quitte à utiliser la force militaire pour contraindre l'État en question à accepter cette intervention ou à y intervenir sans l'autorisation de l'État, dès que possible. Cette justification de l'ingérence humanitaire par des raisons éthiques trouve ses racines dans l'héritage philosophique que nous ont légué plusieurs penseurs comme Kant. La distinction que celui-ci fait entre l'impératif catégorique et l'impératif hypothétique concerne l'éthique de la simultanéité qui s'applique également à notre propos.

L'impératif moral n'est donc pas un impératif hypothétique, qui soumettrait le bien au désir (fais ton devoir si tu y trouves ton intérêt, ou bien si les sentiments spontanés t'y poussent), mais un impératif catégorique (fais ton devoir sans conditions).

Le principe humanitaire passe comme un impératif catégorique pour toute action d'assistance à autrui étant entendu que la reconnaissance pratique de l'autre comme représentant de l'humanité implique l'obligation générale d'une intervention et d'un engagement actifs pour tout homme incapable de défendre son droit d'être icône de l'humanité. « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen » dit Kant (1976 : 150). Ainsi, le devoir d'assistance humanitaire qui découle du droit d'ingérence, parce qu'il oblige l'humanitaire à considérer tout homme en souffrance comme une fin, proscriit tout autant la domination, l'esclavage, la ségrégation que de considérer l'assisté simplement comme un moyen. Car s'il y a devoir, c'est donc qu'il y a dans le droit d'ingérence autre chose, et par quoi il soit lié. C'est au fait, reconnaître qu'on a raison de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un État mais qu'on ne saurait faire ce qui ne soit pas, ni qui n'ait été aperçu comme raison. Or, ce motif, raison déterminante de l'ingérence humanitaire, ne peut être qu'une fin, c'est-à-dire, l'homme en souffrance. Non seulement terme où l'on aboutit, mais aussi but où l'on tend.

Il importe de constater dans cette éthique kantienne un rigorisme où la raison parle sous la forme sévère du devoir parce qu'il faut imposer silence à notre nature charnelle, parce qu'il faut, au prix d'un effort, plier l'humaine volonté à la loi du devoir : je veux faire ceci parce que je le dois, mutatis mutandis, je veux apporter assistance à l'humanité parce que je le dois. En effet, dire « je veux assister l'humanité parce que je le dois », c'est affirmer une liberté. Car c'est exclure une détermination extérieure. C'est n'être lié par rien, qui soit autre chose que ce « je dois ». Et il le faut bien, si ne sont morales que les actions proprement humaines, issues de la spontanéité d'un sujet libre. Mais c'est affirmer en même temps, à l'intérieur de cette liberté, une nécessité qui la dépasse. Car s'il y a devoir, c'est donc qu'il y a dans ce vouloir autre chose qui n'est pas lui, et par quoi il soit lié. C'est au fait, reconnaître

qu'on a raison d'agir et c'est cela qui détermine maintenant cette liberté. C'est le motif qu'on se donne, la raison d'agir qu'on a perçue et dont on peut sans doute ne tenir aucun compte ; mais l'on ne saurait faire qu'elle ne soit pas, ni qu'elle n'ait été aperçue comme raison.

Cela amène à poser le problème de la responsabilité.

En effet, le droit d'ingérence humanitaire est un droit à l'assistance pour les victimes, un droit d'assistance pour l'homme qui apporte l'aide aux victimes et est même un droit du devoir d'ingérence pour tout citoyen, comme obligation d'assistance à personne en danger, de sorte que s'y dérober pourrait constituer un manquement juridiquement punissable et moralement condamnable. Il paraît revêtir une double face : d'un côté comme un droit normal des hommes en détresse qui attendent assistance et de l'autre comme un droit du devoir d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Ce droit fait appel à des responsabilités qui incombent à ceux qui assument la charge et qui prennent sur eux la mission d'ingérence : responsabilité envers tel ou tel état de choses (la préservation d'un conflit armé ou d'une catastrophe qui cause la situation de détresse) qui prendrait plusieurs formes dans le but de préserver la vie collective et ses institutions, la responsabilité envers la personne en souffrance et la responsabilité envers soi-même l'ingérant, qui traduit l'idée de la dignité partagée, en ce sens que l'ingérant éprouve le sentiment à quelque chose à quelqu'un qui tout à la fois le comprend, le dépasse et est compris par lui et dépend pourtant partiellement de lui. C'est l'affirmation de l'universalité de la condition humaine. L'existence de l'humanité et sa sauvegarde s'imposent comme un premier commandement.

Parlant de la priorité de l'homme parmi les candidats à la responsabilité humaine, Hans Jonas estime qu'il faut dire qu'elle n'a rien à voir avec un bilan évaluatif du comportement de l'humanité sur terre. Dans tous les cas, la mesquinerie humaine est au moins équivalente à sa grandeur, et globalement, dit Hans Jonas (1997 : 141), le défenseur de l'humanité même s'il a pour lui les grands purificateurs comme François d'Assise, est dans la plus mauvaise position. Face à tout cela, l'existence de l'homme a toujours la priorité, peu importe qu'il a le mérite au vu de ce qui a été fait jusqu'ici et au vu de sa continuation probable : c'est la possibilité,

comportant sa propre existence, toujours transcendante, qui doit être maintenue ouverte par l'existence. Précisément le maintien de cette possibilité en tant que responsabilité cosmique signifie l'obligation d'exister. Sous forme pointue, on peut dire comme Hans Jonas (1997 :141) : « *la possibilité qu'il ait de la responsabilité, est la responsabilité qui a la priorité absolue* ».

Les responsabilités découlant du droit d'ingérence étant comprises, l'on ne devrait plus assister à l'humanitaire qui déshumanise, l'humanitaire qui tue parce que téléguidé par des vecteurs d'inhumanité. L'humanitaire doit cesser d'être une entreprise de philanthropisme cynique qui prétend d'un côté venir au secours de l'homme et de l'autre exploiter sa situation de détresse pour des fins essentiellement « inhumanitaires ».

3.2. Ingérence humanitaire et manipulations politiques : une frontière aux contours flous

Si la sincérité de la collaboration des humanitaires est mise en cause, la paix peut-elle régner entre les hommes quelles que soient leurs tendances idéologiques ou croyances si chacun tente de se faire le propagandiste de sa vision du monde à l'occasion de l'assistance qu'il apporte ? Quel sens peut avoir la volonté humanitaire de servir l'homme si elle en fait un moyen d'exploitation politique, économique, religieuse ? L'aide humanitaire ne repose-t-elle pas sur la conviction que tout homme vaut un autre homme et qu'il y a obligation morale de donner à chacun les moyens de « progrès matériel et développement spirituel » comme l'affirme Joblin (1995 : 97)?

Les interventions politiques qui se sont produites à l'époque contemporaine dans les affaires intérieures des États ont reçu diverses justifications qui légitiment toutes que la force soit mise au service d'un certain ordre international. La difficulté de la mise en œuvre des interventions humanitaires vient, il nous semble, de ce que la solidarité dont elles se réclament est compromise par des calculs politiques qui caractérisent les gouvernements qui la soutiennent.

L'assistance humanitaire dispose d'un pouvoir politique indirect. La pression humanitaire qui en découle constitue un outil manipulé sélectivement par des États ou des groupes de pression. Bernard Hours (1998 : 142) n'hésite pas à affirmer dans ses analyses que « *l'argument humanitaire n'est parfois*

qu'un habillage commode pour masquer les contraintes politico-économiques et cacher le cynisme et la violence qui règnent dans les rapports internationaux. Cette morale humanitaire apparaît finalement comme un bon moyen pour abuser, avec des références morales, les citoyens du Nord, une partie des élites du Sud, sur le dos du reste de l'humanité».

L'interférence de l'humanitaire et du politique détourne l'humanitaire de sa mission fondamentale et le fait passer pour un instrument d'hégémonie sans scrupule et sans considération véritable de l'homme qu'il prétend pourtant servir. C'est certainement ce qui a poussé Bernard Hours (1998 : 55) à dire que *«l'humanitaire n'envisage l'homme que comme animal biologique dont on doit préserver l'existence ; les devoirs de l'humanitaire n'ont rien de devoirs éthiques : il s'agit simplement des devoirs devant l'homme comme un être vivant ; en fait l'humanitaire est profondément nihiliste dans la mesure où il porte en lui la négation de l'homme en tant qu'autre chose qu'animal mortel. (...) Sous cet aspect, l'humanitaire n'est rien d'autre qu'une écologie de l'humain et les fièvres de bienfaisance qui régulièrement secouent par l'intermédiaire de la télévision le public ne sont rien d'autre que le pardon de cette inquiétante zoophilie qui ravage les mentalités ».*

Ce réquisitoire peut paraître sévère, mais il y a lieu de se rendre compte que l'angélisme humanitaire présente plusieurs limites. Il parle des droits abstraits là où prévalent des exploitations réelles dont il s'abstient d'analyser les causes sociales et politiques. La morale sommaire de bons sentiments appliquée à des sociétés dont les intervenants ignorent profondément les valeurs et donc la vraie nature de la souffrance endurée, constitue un spectacle gratuit en trompe-œil, destiné à justifier les affrontements entre les États, la concurrence internationale, y compris ce que Bernard Hours (1998 : 55) appelle *« Charity business »*.

Que cherche-t-on à conserver, protéger ou prolonger sous cet étalage médiatisé d'indignations collectives et de bons sentiments ? Le nouvel ordre humanitaire, comme s'interroge Marie-Dominique Perrot (1994 : 12), servirait-il à faire oublier ce qui de *« l'ordre international »* est inacceptable et injuste ?

Au regard de ce qui vient d'être dit, nous pensons que le spectacle de la misère du monde, au nom duquel s'organise

l'assistance humanitaire, n'est nullement un signe de bonne solidarité. Il manifeste, par contre, le cynisme, parfois obscène, d'une certaine opinion qui se reconforte de sa propre situation en regardant la misère des autres. Cela nous amène à dire que l'assistance humanitaire et le droit d'ingérence qui en découle doivent être repensés dans leur nature et dans leur matérialité. À ce niveau l'éthique, plus précisément, l'éthique de la responsabilité se pose et s'impose comme un impératif catégorique. La morale de Kant peut nous être utile. Pour que l'action soit valable pour tous les êtres raisonnables, Kant (1976 : 137) enseigne : « *Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature* ».

L'argument du deux poids, deux mesures est souvent invoqué pour montrer la soumission, souvent, de l'ingérence humanitaire aux intérêts politiques de tel ou tel État. Comment prétendre qu'une action est humanitaire si elle est visiblement soumise à des impératifs de *realpolitik* qui sont seuls susceptibles d'expliquer l'immunité de fait dont bénéficient certains États qui violent les droits les plus élémentaires de la personne ? Le problème palestinien est le plus souvent cité à cet égard.

On voit que l'ingérence humanitaire est souvent entachée des intérêts politiques qui tronquent ses visées nobles qui consistent à viser l'humanité en l'homme en tant que fin ultime de l'action humaine. On en arrive à percevoir difficilement la frontière entre l'humanitaire et le politique et cette confusion à elle seule devient un obstacle à l'ingérence humanitaire elle-même. C'est là l'origine de tous les obstacles que rencontrent les organisations non gouvernementales à intervenir partout car souvent, elles sont identifiées à l'État où se trouve leur siège et par conséquent, à une ingérence plutôt politique de cet État. Ainsi donc, pour une ingérence humanitaire humaniste et non politique, il faut retourner à l'éthique kantienne, autrement dit, penser l'humanitaire comme un impératif catégorique et non hypothétique.

Conclusion

La déclaration universelle des droits de l'homme dispose dans son article premier que tous les hommes sont égaux en dignité. Cela suppose qu'aucune personne, quel que soit son

statut social ne peut être brimée sans que cela ne soulève la réprobation et l'intervention de l'homme. C'est cela qui se caractérise de nos jours par le principe du droit (qui tend à devenir un devoir) d'ingérence humanitaire qui postule que l'on a le droit d'intervenir dans un autre État en vue de protéger et d'assister les hommes qui souffrent, du fait de l'homme ou de la nature, et cela avec ou contre l'agrément de l'État concerné. Certes, si le droit d'ingérence humanitaire semble aujourd'hui être accepté par une large partie du monde et même explicitement autorisé par l'Organisation des Nations-Unies (même si c'est sous conditions), ce droit se heurte à certains problèmes, notamment celui de l'inviolabilité de la souveraineté de tout État qui est le principe fondamental de l'État moderne. C'est pourquoi, vouloir fonder le principe du droit d'ingérence humanitaire sur le droit international, fut-il humanitaire, ne peut conduire en réalité que dans une impasse. Il ne peut se fonder que sur une philosophie et une éthique d'appartenance à une commune humanité. Ce qui nous oblige moralement, même contre nos intérêts, comme le dit Kant, à porter assistance à autrui sans condition. Si l'ingérence humanitaire ne peut se poser que comme impératif catégorique, alors il faut se méfier de tous les déchaînements émotionnels qui se manifestent aujourd'hui devant des drames ; ils sont plus l'expression d'un simple état d'âme que la manifestation d'un humanisme authentique. Pire encore sont les calculs politiques et stratégiques qui, de nos jours, tentent de se parer des beaux habits de l'humanitaire pour pouvoir atteindre leurs fins qui sont tout sauf humanistes. Dans ce cas, le soi-disant humanitaire devient de « l'inhumanitaire ». Cela peut-il justifier le refus de certains pays à accepter l'assistance humanitaire lors des catastrophes ? Même si on peut comprendre leur méfiance, on ne peut pas leur donner raison de laisser les humains périr. Plutôt que de rejeter tout humanitaire, il faut s'en méfier et soumettre toute action dite humanitaire à l'analyse de la raison éthique, seule capable d'indiquer véritablement la voie pour défendre les droits humains sans violer en même temps d'autres droits.

Références bibliographiques

Bettati M., 1991a, « Un droit d'ingérence? », Paris, *RGDIP*, pp.639-670.

- Bettati M., 1991b, « Souveraineté et assistance humanitaire. Réflexion sur la portée et les limites de la résolution 43/131 de l'Assemblée Générale de l'ONU » in *Mélanges Jean-René DUPUY*, Paris, Pédone.
- Bettati M., 1996a, « L'ingérence au nom de la subsidiarité », in M-J. DOMESTICI-MET (dir), *Aide humanitaire internationale : un consensus conflictuel ?*, Paris, Economica.
- Bettati M., 1996b, *Le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob.
- Bettati M., 2000, « Ne tirez pas sur le droit d'ingérence ! », *Politique internationale*, Paris, Printemps, n° 87.
- Bettati M. et KOUCHNER B., 1987, *Le devoir d'ingérence*, Paris, Denoël.
- Brauman R., 1991, « Contre l'humanitarisme », *Esprit*, Paris, Décembre.
- Brauman R., 1995, *L'action humanitaire*, Paris, Flammarion.
- Comité International de la Croix Rouge, 1951, *Les conventions de Genève du 12 août 1949*, 3^{ème} édition, Genève.
- Comité International de la Croix Rouge, 1977, *Protocoles additionnels aux conventions de Genève du 12 août 1949*, Genève.
- Del Vecchio G., 1963, *Humanité et unité du droit. Essais de philosophie juridique*, Paris, LGDJ.
- De Senarclens P., 2000, « Le « droit d'ingérence » est inutile et sa rhétorique peut-être néfaste », *Défense Nationale*, Paris, mars, pp.6-13.
- Corten O., 1999, « Les ambiguïtés du droit d'ingérence humanitaire », *Le Courrier de l'Unesco*, n°7/8, 01.07, 57-60
- Corten, O. et Klein P., 1996, *Droit d'ingérence ou obligation de réaction?*, Bruxelles, Bruylant.
- Ferenzi T., 1997, *De quoi sommes-nous responsables ?*, Paris, Le Monde.
- Finkelkraut A., 1996, *L'humanité perdue. Essai sur le XX^e siècle*, Paris, Seuil.
- Hiebel J.L., 1980, *Assistance spirituelle et conflits armés*, Genève, Institut Henri Dunant.
- Hours B., 1998, *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, Paris, Harmattan.

- Jonas H., 1997, *Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.
- Joblin J., 1995, « Ingérence des Etats en temps de guerre. Actions des organisations bénévoles chrétiennes et témoignage de l'évangile », in *Gregorianum*, n°1, Rome, 1995.
- Kant E., 1976, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Traduction de Victor Delbos, Paris, Delagrave.
- Kouchner B., 1991, *Le malheur des autres*, Paris, Odile Jacob.
- Ngoma Binda E. P., 1998, « Indépendance, Droit d'ingérence et Politiques Hégémoniques », in *Les enjeux de la mondialisation pour l'Afrique*, Actes des journées philosophiques de Canisius, Kimwenza, Kinshasa, Edition Loyola, pp.132-155.
- Lanotte O., 1996, *L'opération Turquoise au Rwanda : intervention humanitaire ou nouvel avatar de la politique africaine de la France ?*, Louvain-la-Neuve, UCL, Département des Sciences politiques et sociales, Coll. « Notes et Etudes de l'Unité des Relations internationales », n.8.
- Paye O., 1996, *Sauve qui veut ? Le droit international face aux crises humanitaires*, Bruxelles, Bruylant.
- Pellet A., 1995, « Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire? », *Problèmes politiques et sociaux*, n°758-759, 60-69.
- Perrot M-D., 1994, *Dérives humanitaires. Etats d'urgence et droit d'ingérence*, Paris, PUF.
- Rolin-Jacquemyns G., 1876, *Note sur la théorie du droit d'intervention*, Paris, RDILC.
- Salmon J., 1992, *Droit d'ingérence ou obligation de réaction*, Bruxelles, Bruylant.
- Stowell E-C, 1932, *La théorie et la politique de l'intervention*, Paris, RCADI.
- Teson F., 1988, *Humanitarian intervention*, New York, Transnational publisher.
- Torelli, M., *Le droit international humanitaire*, Paris, PUF.
- Von Rintelen F. J., 1978, « Signification et importance actuelles de l'humanisme et de l'humanité », in *Archives de Philosophie*, Janvier-Mars, Tome 41, Cahier 1, 93-101.

- Wembou D., 1993, « Le droit d'ingérence humanitaire : un droit aux fondements incertains, au contenu imprécis et à géométrie variable », in *Temps Nouveaux*, n°72, 1-4.
- Domestici-Met M-J. (s.d.), 1996, *Aide humanitaire internationale : un consensus conflictuel ?*, Paris, Economica.
- Zaki L., 1996, *Un monde privé de sens*, Fayard, Paris, 1996.